REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHEOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SEIZIÈME

HUITIÈME ANNÉE — DEUXIEME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Place de la Halle

REVUE
DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SEIZIÈME

HUITIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1884

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

DAMPIERRE-DE-L'AUBE

ET

SES SEIGNEURS

La Terre de Dampierre (Aube) a été possédée par plusieurs familles qui toutes ont brillé d'un vif éclat. La première a été alliée à des maisons souveraines ; c'est d'elle que sont issus les Sires de Bourbon de la seconde race, et les puissants Comtes de Flandre.

J'ai communiqué l'année dernière à la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François la Généalogie de la Maison de Dampierre.

Aujourd'hui, je réunis en quelques pages les notes et documents que j'ai pu recueillir sur Dampierre et ses Seigneurs.

Je désire que ce petit travail offre quelque intérêt à ceux qui s'occupent de recherches historiques.

4 novembre 1883.

CH. SAVETIEZ,
Notaire honoraire.

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE SUR DAMPIERRE-DE-L'AUBE

DAMPIERRE (*Domnus-Petrus*, *Donnus-Petrus*, *Dampetra*, *Domperre*, *Damperre*) est situé aux confins du département de l'Aube, dans le canton de Ramerupt, sur les rives du Puits (*Puteus*)[1].

Il fait partie du diocèse de Troyes, et est le chef-lieu d'un doyenné.

Il a un bureau de bienfaisance et deux écoles ; une de garçons et une de filles ; l'école des filles est dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Dampierre est la résidence d'un notaire.

Son bureau de poste a été créé en 1788.

Les registres de son état-civil remontent à 1574.

Sa population actuelle est de 588 habitants ; en 1861 elle s'élevait encore à 756. Avant 1789 on comptait 200 feux environ et 700 communiants.

DAMPIERRE ANCIEN

Dampierre faisait autrefois partie du diocèse de Troyes et du doyenné de Margerie. Il avait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît. Sa cure, à portion congrue (précédemment vicariat perpétuel), était à la collation du prieur.

Il y avait deux écoles (garçons et filles), et un bureau de charité.

Dampierre possédait un bailliage seigneurial avec gruerie, auquel ressortissaient neuf justices, notamment Vaucogne, Dommartin-le-Coq et Trouan-le-Grand ; il était du ressort de celui de Rosnay.

Coutume et Bailliage royal de Chaumont ; — Election de Bar-sur-Aube ; — Présidial de Vitry ; — Consuls de Troyes ; Grenier à sel de Montmorency.

Il y avait à Dampierre foires et marchés fondés en 12.. par Guillaume, sire de Dampierre[2].

1. La rivière le Puits a aussi été appelée au douzième siècle *Maxenna* ou *la Rivière des Meix*. Voir le Cartulaire de la Chapelle-aux-Planches.

2. Trois foires : la veille de Saint-Pierre, 28 juin ; le jour de Saint-

ORIGINE DE DAMPIERRE

L'origine de Dampierre est fort ancienne ; des tombes et sépultures mérovingiennes trouvées à deux cents mètres à l'est du village vers 1740, en 1790 et en 1881, attestent suffisamment son antiquité.

On ne connait sur son territoire aucun monument de l'époque celtique [1].

La voie romaine de Langres à Châlons sépare un instant Dampierre de Balignicourt et de Corbeil (*Corobilium*).

Avec Troyes, Dampierre fit partie du royaume d'Austrasie, puis de celui de Bourgogne, ensuite des comtés de Troyes et de Champagne.

Son territoire, comme ceux voisins, a dû être traversé par les armées de Clovis (488) et de Sigebert (574) ; plus tard, par les troupes que Pépin-le-Bref conduisit en Bourgogne (760-767). Il fut dévasté par les Normands de 880 à 905.

A des époques plus récentes, Dampierre eut à supporter sa part de ravages qu'exercèrent en Champagne les bandes de Robert Knolles, de Pierre Dudley et d'Eustache d'Aubrécicourt (1356 à 1359), les armées des ducs de Lancastre et de Buckingham (1368 à 1380).

Il se ressentit des désordres du règne de Charles VI. Son château tenait pour le Dauphin (1419) ; sa garnison exerçait quelques ravages aux environs. Pour en repousser les attaques le sire de Cottebrune, maréchal de Bourgogne, le sire de Château-Villain, et le comte de Brienne, du parti Bourguignon, vinrent *de par le roi* assaillir la forteresse. Elle fut prise, et le

Simon, 28 octobre, et le jour de Saint-Jean, 27 décembre. Marchés tous les mardis, de la Saint-Simon à la Saint-Pierre. Les deux dernières foires existent encore ; la première se tient actuellement le 7 juin. Il n'y a plus de marchés. Le jour de la Passion il y avait également un marché, maintenant remplacé par une foire qui a lieu la veille. — Halle. — La charte de fondation des foires et des droits de péage a été brûlée avec d'autres en exécution de la loi du 17 juillet 1793. (Notes manuscrites de M. Jean-Baptiste Savetiez, aïeul, décédé notaire honoraire à Dampierre en 1839.

1. A moins que l'on ne considère comme tel une *pierre erratique* (ou *dormant ?*) qui avait donné à la contrée où elle se trouvait le nom de *Côte-la-Rochelle* (Section B, Côte-des-Bois, à l'ouest et à 2,500 mètres du village) ; cette pierre, de forme oblongue, pouvait avoir 1m50 c. de longueur sur 1m de largeur ; elle a disparu depuis quelques années. Un chemin conduit en droite ligne du village à cent mètres environ en deça de cette pierre.

duc de Bourgogne, disent les uns, la donna au sire de Chauvigny ; le roi d'Angleterre, disent les autres, la donna au comte de Braine[1]. Quelques années après le château fut restitué à Jacques II, de Châtillon, son légitime propriétaire.

Plus récemment encore, sous Louis XIII, Dampierre vit les Suédois et les Reîtres, mais aucun souvenir n'indique qu'il ait eu à en souffrir[2].

LE CHATEAU

Dès avant le huitième siècle, Dampierre avait un château-fort (*castrum*) et une grosse tour qui devint le siège d'une importante châtellenie[3].

Le château s'élevait à l'ouest et à peu de distance du château actuel; on distingue encore des traces de ses fossés. Dans la partie du village (rue de Ramerupt) qui avoisinait le château il existe des souterrains.

La tour, qui menaçait ruine, a été démolie de 1804 à 1810[4].

Le château actuel a été construit en 1671 par François Mansard. La cour d'honneur est précédée d'un beau portail de la fin du seizième siècle, sorte de tour rectangulaire cantonnée de tourelles[5].

1. Ne serait-ce pas plutôt au comte de Brienne, l'un des assaillants ? Brienne s'écrivait autrefois et se prononçait Brene, en latin Brena ou Brenne. Le comte de Braine était mort à Azincourt, en 1415 ; et sa fille unique, Jeanne, porta le comté de Braine à Robert de Sarrebruck en 1435. Sa veuve avait épousé Pierre de Bourbon, seigneur de Preaux.

2. On peut supposer que les Reîtres ont laissé leur nom aux *Reîtrillonnettes* ou *Retrillonnettes*, coteau fort élevé qui domine Dampierre au sud, où ils auraient campé, et d'où la vue s'étend jusqu'à Sompuis, Arzillières, Saint-Dizier, Montier-en-Der, Soulaines, Brienne, Bar-sur-Aube, Troyes et Anglure.

3. Voir Annuaire de l'Aube 1833. — Notes manuscrites de M. J.-B. Savetiez.—On attribue assez communément sa construction aux ducs ou aux comtes bénéficiaires de Champagne qui en auraient été propriétaires.

4. La tour était de forme ronde. Sa base était protégée par une motte de 10 mètres au-dessus du sol naturel, et de 15 mètres au-dessus de l'eau des fossés. Maçonnerie haute de 20 mètres au-dessus de la motte, surmontée d'un comble haut de 13 m. 33 c., et d'un épi en fer haut de 4m66 c., orné d'une couronne et de diverses figures en plomb et d'une bannière en cuivre. Hauteur totale, y compris la motte : 48 m., et sans y comprendre la motte : 38 m. Epaisseur des murailles 4 m. à la base et 2 m. au sommet. Diamètre dans œuvre 13 m. Les murailles étaient construites en craie, sauf une hauteur d'environ 3 m. au-dessus de la motte. Comble couvert en ardoises épaisses de 0m015. (Rep. arch. de France.)

5. Hauteur des tourelles : murailles 14 m. 30 c. ; comble 10 m., total :

La chapelle du château qui faisait titre était sous l'invocation de Saint-Jacques [1].

Le château, la tour, les tourelles et les autres bâtiments étaient entourés de murs et de fossés ; on y avait accès par des ponts-levis.

La châtellenie de Dampierre prit le titre de baronnie, puis fut érigée en marquisat (vers 1645). Elle relevait primitivement des comtes de Champagne, en dernier lieu du comté de Rosnay. Un capitaine commandait au château. Les seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice. Les fourches patibulaires se dressaient à trois kilomètres environ du château, sur la hauteur du chemin de Ramerupt ; la contrée se nomme encore *les Justices*.

Plus de cinquante fiefs étaient mouvants de la tour de Dampierre ; nous citerons entr'autres aux quatorzième et quinzième siècles : (dans l'Aube) : Mailly, Allibaudières (sauf le château qui relevait du Roi), Viaspres-le-Petit, Ormes, Villette, le Mothé (à Poivre), Targes, Grandville, Lhuître, Isles-sous-Ramerupt, Chalette, Saint-Léger-sous-Margerie, Chavanges pour partie, Arambécourt, le Meix-Alleran, le Plessis, Orgeval et Nuisement-lès-Dampierre; (et dans la Marne) : Brandonvillers, Domprot, Coôle, les Deux-Soudés, Ecury-sur-Coôle, Nuisement-sur-Coôle, Saint-Pierre-aux-Oies, Villiers-aux-Corneilles et Coôlus.

Plusieurs de ces fiefs furent depuis réunis au domaine de Dampierre ; d'autres changèrent de mouvance.

L'ÉGLISE

L'Eglise paroissiale, (sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, était en même temps l'église du Prieuré.

24 m. 30 c. Longueur 20 m. environ. Largeur 15 m. Sous une des tourelles (celle de l'ouest) cachot circulaire : diamètre 2 m. 60 c. ; hauteur 1 m. 90 c. ; il est au-dessus du niveau des grandes eaux, éclairé par un soupirail ; une ouverture percée dans la clef de voûte permettait de communiquer avec le prisonnier sans ouvrir la porte. Au-dessus, au rez-de-chaussée, prison circulaire : diamètre 2 m. 30 c., hauteur 3 m. 60 c. (Dessin des tourelles dans l'Album Pittoresque et Monumental de l'Aube, p. 71). — (Rep. arch. de France). — Sous la tourelle de l'est, parallèle à celle sus-indiquée, il existe un cachot et une prison semblables.

1. Les revenus de la chapelle s'élevaient en 1781 à 482 livres 10 sols (Arch. de l'Aube.)

C'est une des plus belles de la contrée ; elle est entièrement voûtée ; sa tour centrale, rectangulaire, est surmontée par un élégant campanile.

Le sanctuaire a été élevé vers 1110 par Gui Ier, sire de Dampierre.

Le chœur est de la fin du douzième siècle ; ses voûtes, plus récentes, portaient à leurs clefs, avant 1793, les armes de Châtillon [1], au-dessus s'élevait un clocher qui fut brûlé par le feu du ciel, en 1680 ; on l'appelait le clocher du prieuré.

Les deux chapelles latérales, de la Vierge et de Saint-Nicolas, ont été refaites au seizième siècle.

La nef et ses collatéraux ont été construits au commencement du seizième siècle, sous la famille de Lannoy. Avant la révolution, les armes de France et celles de Lannoy [2] existaient aux clefs de voûtes de la grande allée [3].

L'Eglise a été dédiée, en 1618 par René de Breslay, évêque de Troyes. Le souvenir en est conservé dans l'Eglise par deux inscriptions en vers latins ; la première, gravée sur bois, est encastrée dans un panneau de l'autel Saint-Paul ; la deuxième est gravée grossièrement dans le mur de l'allée de la Vierge, à l'entrée des fonts, presque au niveau du sol.

PREMIÈRE INSCRIPTION

Officio de Breslaio fungente Renato
Summi pontificis, scitote fuisse dicatum
Christicolæ hoc templum, decima maii genialis
Luce kalendarum, post annos mille peractis
Sex sœclis, octodecimo currente sereno
Vere : quod efficit magno mæsto que dolore

1. Armes de Châtillon-Dampierre : de gueules à 3 pals de vair, au chef d'or chargé de 2 lions léopardés et affrontés de sable. (Bull. soc. hérald. et généal. de France.)

2. Armes de Lannoy : d'argent à 3 lions de sinople, armés et couronnés d'or et lampassés de gueules, 2 et 1, à la bordure engrelée.

3. Plan de l'Eglise : sanctuaire à 5 pans suivis d'un chœur rectangulaire plus large et d'une nef plus large encore ; longueur 44 m. ; largeur : sanctuaire 5 m. 70 c. ; chœur 14 m. ; nef 15 m. 10 c. Hauteur : Sanctuaire et chœur 8 m. 50 c. ; nef 11 m. ; collatéraux de la nef 7 m. Fenêtres du sanctuaire, plein-cintre, surmontées d'un œil-de-bœuf, — Chœur : 2 travées, 3 nefs ; longueur 11 m. ; — nef : 4 travées, longueur 27 m. 30 ; — Tour centrale (au-dessus de la seconde travée à partir du portail) : hauteur jusqu'à la naissance de la flèche 23 m. ; de ce point au sommet de la croix 20 m. ; otal : 43 m. (Rep. arch. de France).

Agricolas campos vastatos muribus esse
Vermibus et parvis segetes periisse videntes.
Christum supplicibus votis precibus que vocate,
Messis ut agricolis uber succedat egenis,
Defuncti requie et viventes pace fruantur.
Ad nonas decimi mensis festum celebratur [1].

— 1618 —

SECONDE INSCRIPTION

Agricolæ memores estote fuisse dicatum
Hoc templum decima maii genialis et udi
Luce calendarum, post annos mille peractis
Sex sæclis octodecimo currente sereno
Vere, tamen tristes et mœstos efficientes
Agricolas campos vastatos muribus esse
Vermibus et parvis segetes periisse videntes.

On distingue encore à chaque pilier, sous la croix de consécration, et malgré le badigeon dont on les a couvertes à la révolution, les armes de la famille Picot, avec les deux sauvages pour tenants [2].

L'Eglise possédait de belles verrières, aujourd'hui presque entièrement détruites.

Les armes de Dampierre-Saint-Dizier [3], et celles de Châtillon et des maisons alliées ornaient les fenêtres du sanctuaire ; ces dernières étaient au-dessus de la sacristie.

L'écusson de la famille Picot figurait en double aux vitraux du grand portail ; l'un avec la devise latine : « *Nullus extinguit* » ; l'autre avec la devise française : « *Nul ne les éteint.* »

La verrière de la chapelle Saint-Nicolas [4] (faisant face au nord à la rivière) portait cette inscription : « *Cette vitre a été donnée par Jean Picot, baron de Dampierre, en* 1610. »

Une autre verrière du même côté, où figurait le martyre de Saint-Pierre, constatait qu'elle avait été donnée par messire Pierre François, curé de Dampierre.

La fenêtre au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge, du côté

1. La fête du pays se célèbre le dimanche qui suit le 1er octobre.

2. Armes de Picot : d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 pots ou falots, ou torches de gueules, au chevron de même.

3. Armes de Dampierre-Saint-Dizier (d'après Achaintre) : de gueules à 2 léopards d'or.

4. Chapelle seigneuriale.

du sanctuaire, portait un écusson dont la description n'a pas été conservée. Dans cette même fenêtre on lisait cette inscription en caractères gothiques : « *Michel Becquin et Marguerite sa femme ont donné cette vitre en mil cinq cent LXII* »[1].

Les verrières du portail, celles de la chapelle Saint-Nicolas au nord, et les autres verrières au même aspect, ont été en grande partie détruites le 24 août 1782, par un violent orage[2].

Le sanctuaire et la chapelle de la Vierge étaient entourés de boiseries. Dans la chapelle, et faisant corps avec les panneaux, existaient des peintures sur bois du dix-septième siècle, sujets empruntés à la vie de la Sainte-Vierge et qui n'étaient pas sans mérite[3].

On remarque dans l'Eglise une tombe en pierre du seizième siècle; c'est celle de Pierre II de Lannoy. Il est représenté couché, armé et vêtu d'un surtout brodé à ses armes. Il tient dans ses mains jointes un livre fermé. Sa tête repose sur un coussin que soutiennent deux anges agenouillés; ses pieds sont appuyés sur un lion couché et supportant l'écu de Lannoy; à sa gauche sont déposés son épée et ses gantelets. Un casque surmonté d'une couronne de baron est placé derrière sa tête. Sur la moulure supérieure qui contourne le tombeau on lit cette inscription en lettres gothiques : « *Cy gist hault et puissant seigneur Pierre de Lannoy, en son vivant baron de Dampierre et Sompuis et seigneur de Lygnon, Blegnicourt, qui trepassa le huitiesme jor de febvrier mil Vc XXII. Priez Dieu por son ame et pour ces amis trespassés.* » Sur le devant du monument se voient deux médaillons : le premier, vers la tête, renferme un écusson parti au 1er de Lannoy, et au second de Sainte-Maure ; ce sont les armes du défunt et celles de Barbe de Ste-Maure, sa femme[4]. Le second médaillon, vers les pieds, renferme un écusson aux armes pleines de Lannoy ; ce dernier médaillon coupe en deux verticalement cette inscription en lettres minuscules : « *Cy gisent en notre Seigneur Pierre de*

1. Un terrier de 1490 mentionne un Michel Becquin demeurant en la maison des écoles qui lui appartenait (Notes manusc. de M. J.-B. Savetiez).

2. Ces renseignements sur les verrières sont extraits des mêmes notes.

3. Ces boiseries ont été enlevées au moment de l'érection des nouveaux autels. — Que sont devenues les peintures?

4. Armes de Sainte-Maure : D'argent à la fasce de gueules.

Lannoy et damoysle Marguerite de Saint-Saygne, père et mère du défunt p^r q^i fut fait cette sépture »[1].

Sur les murs de la chapelle Saint-Nicolas sont les épitaphes de la famille Picot. Deux entr'autres se distinguent par de riches encadrements en pierre. L'une d'elles surmontée des armes sculptées du défunt, avec les 2 sauvages, pour tenants, contient cette inscription gravée en creux sur marbre noir : « *Cy gist haut et puissant seigneur messire François Picot, en son vivant chevalier seigneur marquis baron des baronnies de Dampierre, Sompuis, Châtenoy, Vaux, Alibaudière, Orme, Lhuistre, Rillebon, Granville, Trouan-le-Grand, Vaucogne, Rougemont, Donmartin, Brebant, Cinq-Ioyes, Pars, Drosnay, Trois YYY, et autres lieux, qui décéda le* 18 *septembre* 1686. — *Cy gît aussy m^sre Pierre Picot, son fils aisné, cap^ne de cavalerie, qui mourut le* 14 *d^bre* 1688, *âgé de* 30. *Priez Dieu pour son âme.* »

La seconde épitaphe porte, également gravée en creux sur marbre noir, cette inscription : « *D. O. M. Cy gît haute et puissante dame Madelaine Gargam, marquise de Dampierre, veuve de m^re François Picot, chevalier, seig^r dud. lieu, etc. L'impression de ses vertus dans tous ceux qui l'ont connüe ne laisse au marbre (nécessaire à tant d'autres) que le soin de marquer qu'elle mourut de la mort des justes le* 23 *juillet* 1708, *âgée de* 69 *ans, éternel objet à sa postérité d'imitation et de douleur. Requiescat in pace.* » L'inscription est surmontée des armes accolées de Picot et de Gargam, gravées en creux[2].

Le cœur du général Picot de Dampierre repose auprès de l'autel.

Il y a dans l'Eglise un grand nombre d'autres épitaphes[3].

1. Le mausolée de Pierre de Lannoy a 2 m. 57 c. de longueur sur 0 m. 93 c. de largeur et 0 m. 79 c. de hauteur. Il avait été érigé dans le chœur, mais comme il gênait l'exercice du culte on le transféra derrière les boiseries du sanctuaire, du côté de l'évangile dans un enfoncement pratiqué dans le mur. Il est actuellement placé dans la partie la plus obscure de l'Eglise, près la porte du clocher (Annuaire de l'Aube 1859 ; notice de M. Socard. — Observations rectificatives de M. l'abbé Billiard, 1861. — Et Rep. arch. de France).

2. Armes des Gargam : d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 roses de gueules, et en pointe d'une merlette de sable.

3. Voir notice sur les Sépultures et les Inscriptions de l'Eglise de Dampierre, de **.

Quelques traces de litre subsistent encore sur ses murailles.

LE PRIEURÉ

Le Prieuré a été donné en 1100, par Thibaut de Dampierre à l'abbaye de Marmoutier, dont l'abbé était collateur. Depuis la réunion de cette abbaye à l'archevêché de Tours il était à la collation royale. Il était exempt de la juridiction de l'évêque. Il eut d'abord trois religieux, puis seulement un prieur régulier, en dernier lieu un prieur commendataire. Le prieur percevait la dîme au 21e compte.

Une charte de Guillaume Ier, seigneur de Dampierre, concernant l'Eglise d'Avigny a été passée « *apud dampetram in domo monachorum anno incarnationis. M° C° LX° V°*[1].

On ne possède aucuns renseignements sur les premiers bâtiments du prieuré.

Le corps de logis du seizième siècle, qui subsistait encore au commencement du dix-huitième, était construit en pierre et couvert en tuiles ; il était contigu à l'Eglise et y communiquait par une large porte cintrée actuellement murée ; au-dessus de cette porte, à l'extérieur, on distingue encore les restes d'une cheminée.

Le dernier prieuré fut construit entre l'Eglise et la grande chaussée. On le vendit à la révolution[2].

L'emplacement et les dépendances du prieuré s'étendaient de l'Eglise à la rivière ; ils sont aujourd'hui réunis aux jardins du château.

« En 1552, le prieuré possédait un calice d'argent valant 24 livres[3].

« Ses revenus s'élevaient, en 1728, à 1,404 livres 16 sols, à charge de payer au curé une portion congrue de 300 livres, et aux religieux de la Piété-lès-Ramerupt 250 livres pour une messe les fêtes et dimanches à la chapelle de Notre-Dame-du-Meix-Alleran[4].

1. Un vidimus de cette charte, de 1397, est aux archives du château de Dampierre.

2. Il avait été bâti par M. Henry Aviat, fondé de pouvoirs du prieur. (Notes manuscrites de M. J.-B. Savetiez).

3 et 4. Archives de l'Aube (d'Arbois de Jubainville. Inventaire sommaire, G, 613).

La désignation des biens du prieuré est donnée dans un bail du 19 novembre 1741 [1]; ils consistent en :

« Les revenus en gros et menues dixmes de vin, grains, chanvre, laines, agneaux, le tout à raison de la 21 ; droit de four bannal, pour chacque laboureur, de 5 sols par an, manouvriers 3 sols 4 deniers, et femme veuve 20 deniers ; le tout, par chacun an, à prendre et percevoir sur les habitants dudit Dampierre, du côté de la halle [2].

« Plus les novalles et le droit de raport en laditte paroisse.

« Plus les gros et menues dixmes de la paroisse de Grandville à percevoir alternativement avec les dames religieuses de Foissy-les-Troyes, avec les rapports dépendants de laditte paroisse et finage ; lesdits droits de Grandville consistant sçavoir : les grosses dixmes et raport de la dite paroisse alternativement en entier, et en ce qui est des menues et vertes dixmes pour un tiers seulement par chacun an, suivant l'arrêt du grand conseil ;

« Plus, de trois ans en trois ans, quatre septiers d'avoine à prendre sur les dixmes de Poivre (à commencer à la Saint-Martin de l'année prochaine) ;

« Plus un corps de bâtimens scis audit lieu de Dampierre, consistant en chambre basse, chambre haute, greniers au-dessus, écurie, droit de colombier, y en ayant eu ci-devant, une grange couverte en thuilles creuses, et laditte maison et écurie couvertes en thuilles plattes, cour, jardin et accin, contenant le tout en fond de terre un arpant et demy, tenant d'un long du midy à l'Eglise, d'autre à la rivière, d'un bout d'occident à l'ancien abrevoir, près la chaussée.

« Item, cent quarente-six arpans de terre, plus ou moins, à sçavoir : . . . . . .

(Suit le détail en vingt-huit pièces de terre et trois parcelles de pré).

1. Bail par adjudication consenti devant Robin, notaire à Dampierre, par messire Claude-Joseph de Preigney, prieur titulaire, demeurant au collège de Bourgogne, à Paris, à Léon Boucherat, de Dampierre, pour neuf années, de la Saint-Georges 1742, en ce qui concernait les terres, et du 1er janvier 1743 pour les autres droits et biens. (*L'orthographe de l'acte est conservée.*)

2. Rive droite de la rivière. Les cens du four furent cédés par une dame de Dampierre au prieur en échange de 7 vaches ou bœufs gras. Le titre a été brûlé avec d'autres en exécution de la loi du 17 juillet 1793 (Notes manuscr. de M. J.-B. Savetiez).

Ce bail fut consenti moyennant un loyer annuel de 2120 livres, sous diverses charges et notamment :

« De payer le gros de M. le curé de Grandville consistant en 24 boisseaux de froment, 13 septiers et demy de seigle et 15 septiers d'avoine ;

« De payer à la chapelle Notre-Dame-du-Metz-Allerans, pour une fois pendant les neuf années de bail, la somme de 50 livres pour être employée aux réparations de laditte chapelle ;

« De payer à la fabrique de Dampierre, annuellement, la somme de 6 livres pour les cierges que fournit laditte fabrique pour la célébration de la messe du sieur prieur ;

« Et pour trois fois seulement, pendant les neuf années du bail, d'envoyer à seize lieues de Dampierre deux chevaux pour le conduire (le prieur) à Dampierre où il poura séjourner chez le sieur adjudicataire qui sera tenu de le nourrir et son domestique durant l'espace de huit jours, et ensuite lui fournir les mêmes chevaux pour le conduire à pareille distance de seize lieues. »

LA CURE. — LA FABRIQUE

« En 1728, les revenus de la cure étaient estimés à 359 livres, et ceux de la fabrique à 149 livres [1]. »

La fabrique possédait divers immeubles, notamment une pièce de terre, tout contre le village à l'est, appelée l'*Oche-Saint-Pierre*. « En 1552, elle avait un calice d'argent valant 10 livres, et une croix de bois couverte de feuilles d'argent valant 15 livres [2]. »

Le presbytère était construit à l'ouest de l'Eglise, dans un terrain auprès de l'abreuvoir et de la chaussée du moulin, réuni depuis aux propriétés voisines [3]. Il est ainsi désigné dans des papiers de 1785 :

« Le presbytère est composé d'un bâtiment qui consiste en une grande salle, une grande cuisine, qui font le carré du bâtiment ; au couchant de la salle une petite chambre ; de l'autre côté un beau cabinet ; au levant de la cuisine un autre cabinet, et de l'autre côté un appentis dont moitié sert de cave et

1 et 2. Archives de l'Aube (d'Arbois de Jubainville. Inventaire sommaire. G, 613).

3. Clos de M. Drothier.

l autre à différents usages; à côté de l'appentis petit bâtiment; au levant autre bâtiment composé de 2 écuries entre lesquelles est un portail; le tout couvert de paille selon l'usage du pays. »

MAISON-DIEU. — HÔPITAL. — LÉPROSERIE

Dès le douzième siècle Dampierre avait une *Maison-Dieu*. Le nom de *Meix-Dieu* (par corruption *médieu*, *midi*) est encore donné à un terrain planté de bois et entouré de fossés (au centre du village) entre la rivière et la ruelle des bois. Une contrée du finage porte aussi le nom de *La-Noue-la-Maison-Dieu*.

Dans une déclaration des biens de l'*Hôpital* de Dampierre, pièce qui est aux Archives de l'Aube (Son G. n° 613), il est parlé « d'un accin séant au lieu de Dampierre, contenant environ 6 denrées, où est assis l'Hôtel-Dieu. L'administrateur est tenu de fournir et entretenir 3 lits pour les malades et autres survenants, et de faire célébrer toutes les semaines une messe pour les fondateurs. »

Il existait également à Dampierre une *Léproserie*. Dans une déclaration de ses biens qui se trouve aux archives, on lit cet article :

« Une pièce de terre arable en laquelle est située la borde des lépreux et bons malades de Dampierre ; ladite pièce contenant 15 arpents ou environ, séant au finage dudit Dampierre, tenant d'une part au grand chemin de Rameru, d'autre à Guillaume Robin, d'un bout à la fin de Vaulcogne, d'autre bout à Me Pierre Bascle; et est tenu l'administrateur de norrir et administrer les lépreux ou lépreuses dudit lieu de Dampierre quand le cas y échet qu'ilz sont malades » [1].

LES USAGES OU COUTUMES

La communauté de Dampierre possédait, avant 1789, sur les bords de la rivière, au nord-est du village, différentes pièces en pâturage pour les bestiaux. Ces biens, appelés *usages* ou *coutumes*, provenaient de la concession des seigneurs ; ils étaient possédés « de tous temps par les habitants » ainsi qu'il résulte de 3 aveux et dénombrements de la baronnie de Dampierre rendus :

1. D'Arbois de Jubainville. Inv. des archives, 1521 à 1788. G 613.

1° Le 21 mai 1579 par messire Loys Picot, baron de Dampierre, à messire François Le Roy, seigneur de Chavigny, comte de Rosnay ;

2° Le 24 mai 1645 par messire Eustache Picot à messire François de l'Hôpital, comte de Rosnay ;

3° Et le 12 décembre 1689 par messires François Picot et Henry Picot pour eux, et pour mes sieur et demoiselles leurs frere et sœurs, à monseigneur le prince de Commercy à cause de son comté de Rosnay.

Une déclaration de ces biens a été fournie à messire Loys Picot le 20 mai 1602 par les marguilliers de l'Eglise de Dampierre.

D'après les 3 aveux ci-dessus « ces usages ou coutumes souloient valoir environ 6 livres, 22 poules, 3 septiers d'avoine et plusieurs chapons. »

Le premier et le troisième aveux disent qu' « on n'en tiroit que 12 chapons le jour des étrennes. »

Le deuxième dit : « De présent on n'en tire aucune chose. »

D'après la déclaration des marguilliers : « Les habitants sont tenus de donner tous les ans 12 chapons le jour des étrennes. »

Les usages ont été partagés après la révolution.

JUIFS

Dampierre, comme plusieurs autres bourgades importantes des environs, comptait au onzième siècle et aux siècles suivants un grand nombre de Juifs. Ces bourgades avaient des synagogues et des écoles. Une contrée du finage porte encore le nom de *Tertre Caïpha*.

En 1210, Blanche, comtesse de Champagne, est créancière du juif Bandin, fils de Valin ; les juifs de Gui de Dampierre se portent cautions pour moitié de la dette. L'abbaye de Saint-Loup de Troyes était débitrice envers Jacob, de Dampierre, juif du comte Thibaut [1].

1. Boutiot, Hist. de Troyes, I, p. 249, 283. — Biblioth. de Troyes, man. n° 22.

LE MEIX-ALLERAN

A peu de distance au nord de Dampierre, sur la rive droite du Puits, existait dès avant le onzième siècle un village appelé le *Meix-Alleran* ou le *Mez-Alleran* (*Mansus Alerani*, *Mansus Gualerani*, *Masus-Alericus*).

Les premiers seigneurs de Dampierre en étaient propriétaires ; plus tard il fut donné à charge de mouvance.

On ignore à quelle date précise il a été détruit.

Son église existait encore à la révolution ; on l'apppelait *Notre-Dame-du-Meix*. Les religieux de la Piété-les-Ramerupt étaient en dernier lieu chargés par le prieur de Dampierre d'y célébrer la messe les dimanches et fêtes. Elle fut vendue comme bien national. Il n'en reste comme souvenir que deux statues de la Vierge, données, lors de sa démolition, à l'Eglise de Dampierre.

L'Eglise du Meix-Alleran avait un cimetière, auprès duquel était la place d'un ancien four bannal.

Le moulin de Meix-Alleran (ou du Plessis) « *molendinum apud Masum Gualeranni* » est mentionné dans la charte ci-devant rappelée de 1165 ; on en voit encore des vestiges.

Vis à vis du Meix-Alleran, sur le côté gauche de la rivière, avec lequel on communiquait par un gué, il existe [1] un terrain entouré d'anciens et larges fossés, presque entièrement comblés. On l'appelle vulgairement *la Motte du Plessis*. C'est l'emplacement d'une ancienne maison forte, peut-être de l'ancien château de Meix-Alleran ?

La mouvance du Meix-Alleran donna lieu, vers 1309, à de graves contestations entre Gaucher de Châtillon, seigneur de Dampierre (du chef de sa femme, Marguerite), et Guillaume de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier.

Ces deux seigneurs prirent les armes l'un contre l'autre. Après quelques invasions réciproques sur leurs domaines, Guillaume vint attaquer Gaucher à la tête d'une petite armée. Un combat fut livré auprès du Meix-Alleran, entre la rivière et la motte du Plessis ; et cet endroit a conservé jusqu'à ces derniers temps le nom de *la Petite Bataille* [2].

1. Entre les bois de la *Noue-du-Meix* et la ferme du *Plessis*.

2. Il existe au sud-ouest de Dampierre, sur les limites du finage de Vaucogne, un autre endroit appelé *la Grande Bataille*. Un combat dut s'y livrer en 1420, lors de la prise du château par les troupes bourguignonnes

Le roi Philippe-le-Bel jaloux de son autorité fit mander Guillaume et Gaucher à la cour de son Parlement ; et le différend fut jugé le jeudi avant la Pentecôte 1310. — L'hommage fut accordé à Gaucher, « *comme étant des fiefs de sa seigneurie à raison de son château de Dampierre.* » Mais le même arrêt condamna Gaucher à 200 livres d'amende et Guillaume à 1,000 livres, pour avoir porté les armes sans le vouloir et le congé du roi.

NOTES SUR LE CHATEAU DE MONTMORT *

(MARNE)

L'inscription d'une cloche de l'église de Montmort atteste l'entrée en possession de Pierre Rémond. En effet on lit : L'an 1706 j'ai été bénite par Pierre André de Vouciennes, prêtre curé de Montmort, et nommée Françoise Madeleine par Messire Pierre Rémond Ecuyer, seigneur de Montmort, Lucy, la Laure et autres lieux et dame Françoise Madeleine de Romicourt son épouse. Dans le cordon du bas on lit encore : maître Nicolas Mantel prévôt de Montmort ; maître Claude Thénard procureur Fiscal ; maître Louis Camus greffier ; maître Louis Bourdon syndic perpétuel ; Pierre Poin marguillier ; Jean Prieur maître d'école.

— En 1708 Pierre Rémond, seigneur de Montmort, publia son essai d'analyse sur les jeux de hasard. Ce livre n'a pas cessé d'être en grande estime auprès des géomètres de tous pays. Il fut toute sa vie en relations amicales avec Newton, Leibnitz, Hallez [1].

Quelques années après le mariage de sa nièce, madame la duchesse d'Angoulême venait se fixer à Montmort. Monseigneur de Noailles, évêque de Châlons, lui accorda divers privilèges pour lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles évesque, comte de Châlons, pair de France, vû le procès-verbal de la visite et la bénédiction de la chapelle du château de Montmort de notre diocèse faite le 23 septembre dernier par Me Nicolas Havetel de Vauciennes, prêtre, docteur en théologie, archidiacre en notre Eglise cathédrale et l'un de nos vicaires généraux, par lequel il paroit que ladite chapelle nouvellement construite dans une des tours dudit château pour la commodité de madame la duchesse d'Angoulême, est en bon état et fournie de tous les ornements et autres choses nécessaires pour le saint-

* Voir page 437, tome XV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Eloges historiques de Fontenelle.

sacrifice de la messe. Nous avons permis et permettons par ces présentes de célébrer la sainte-messe dans ladite chapelle même les jours de dimanches et fêtes sans exception. Permettons aussi à madame la duchesse d'Angoulesme seulement de recevoir dans ladite chapelle les sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Donné en notre abbaye d'Hauvilliers le 9 du mois de novembre 1711 [1].

Le 17me jour du mois d'octobre a été naiée et baptizée une fille du mariage de Messire Pierre de Rémond, chevalier, seigneur de Montmort etc., et de dame Françoise-Magdeleine Apoil de Raumicourt ses père et mére. Elle fut nommée Françoise-Benigne par Messire Benigne-Chasot chevalier seigneur de Congy, président au Parlement de Metz et très haute et très puissante Princesse Marie-Françoise de Nargonne Duchesse d'Angoulesme, ses parein et marreine qui ont signé ce 17e jour d'octobre 1712. — Signé : La Duchesse d'Angoulesme, Chasot, Macquillicoddy, curé [2].

L'année suivante la duchesse d'Angoulême mourut âgée de 93 ans. Nous donnons ici l'acte de son décès extrait des régistres de Montmort, année 1713. Le 10me du mois d'août est décédée du monde munie des sacrements, très haute et très puissante dame Françoise de Nargonne, veuve de Serenissime prince..... de Vallois duc d'Angoulesme. Le douze son corps a été mis en dépôt en cette Eglise et ses entrailles y ensevelies et le 24 dudit mois ledit corps a été transporté à Sézanne et y enterré selon la dernière volonté de la défunte. Signé : J.Prieur, Macquillicoddy, curé.

La duchesse douairière d'Angoulême était tout à fait Champenoise. Françoise de Nargonne était fille d'un gentilhomme peu riche des environs de Sézanne, à Bergères-les-Montmirail. Très belle, très intelligente, elle inspira une violente passion au vieux duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet : elle consentit à l'épouser. Veuve de bonne heure, elle donna toujours l'exemple de la conduite la plus irréprochable, ce qui lui valut à la cour de la part de Louis XIV une considération exceptionnelle [3]. Ainsi que l'atteste l'acte de décès que nous avons reproduit, elle mourut au château de Montmort chez sa petite nièce après avoir long-

1. Archives du château de Montmort.
2. Registres de la paroisse de Montmort.
3. Revue de Champagne et de Brie 1882. Septembre p. 219.

temps habité le château de Mareuil qu'elle avait fait rebâtir.

A gauche de l'autel de la Vierge dans l'Eglise de Montmort on lit l'inscription suivante : « Ici sont renfermées les entrail-
« les de très haute et puissante princesse Françoise de Nar-
« gonne duchesse d'Angoulême, veuve de très haut et très
« puissant prince Charles de Valois, fils légitimé de Char-
« les IX roi de France, morte en ce lieu le 10 août 1713,
« âgée de 92 ans, après avoir passé 68 ans de viduité dans
« la retraite et la pratique de toutes les vertus. Requiescat in
« pace. »

— En 1715 Pierre Rémond fut reçu membre de la société royale de Londres, puis en 1716 de l'académie des sciences de Paris. Mais Montmort fut toujours le lieu de ses glorieux et puissants travaux. Il y passait la plus grande partie de l'année. Telle était l'élévation de son esprit qu'il ne craignait pas les distractions en détail. Dans la même chambre où il travaillait aux problèmes les plus ardus et les plus embarrassants on jouait au clavecin et son jeune fils (depuis lieutenant général) courait et lutinait et les problèmes ne laissaient pas de se résoudre. Toujours occupé de ses recherches analytiques il préparait un mémoire important pour l'académie. Mais étant venu de sa campagne à Paris en 1719 il fut pris de la petite vérole et mourut. Quand il fut extrêmement mal et que selon la coutume on l'envoya recommander aux trois paroisses dont il était seigneur, les églises retentissaient des gémissements et des cris des paysans [1].

— Du 5 août 1720. Foi et hommage rendu à M. le comte de Vertus par dame Françoise-Madeleine Apoil de Romicourt veuve de Messire Pierre Rémond au nom et comme tutrice de Messire François et demoiselle Françoise-Bénigne Rémond enfants mineurs dudit défunt Pierre Rémond et de ladite dame de Romicourt.

— Du 31 mai 1724. Foi et hommage rendu par dame Françoise-Madeleine Apoil de Romicourt veuve de feu Pierre Rémond seigneur de Montmort, du Lory Montarmé tant en son nom que comme mère et tutrice de Messire François Rémond et demoiselle Françoise-Bénigne Rémond, mineurs, frère et sœur, à Messire Etienne Berthelot de Pleneuf et dame Agnès Rioult d'Ouilly son épouse, seigneurs et baron de

1. Extrait des Éloges historiques de Fontenelle.

Baye pour les fiefs, terres et seigneurie du Lory et Montarmé [1].

— En 1725 M. de Montmort rendit hommage et dénombrement au seigneur baron de Baye pour le fief de Montarmé.

Alors M. François Rémond, fils de Pierre Rémond, était en possession de la seigneurie. Le jeune seigneur de Montmort avait été lieutenant de dragons en 1721 et capitaine en 1723. Maréchal de logis de cavalerie en 1734. Maître de camp en 1735. Obtint la croix de Saint-Louis en 1738. En 1744 il a été fait brigadier de cavalerie, puis en 1747 lieutenant des gardes du corps du Roi. En 1758, Sa Majesté l'a nommé major général de sa maison, commandeur de l'ordre de St-Louis et lieutenant général de ses armées, en 1761 grand'croix du même ordre. M, de Montmort a été major général de la maison du Roi jusqu'en l'année 1774.

— 1728. Transaction entre M. de Montmort et messieurs les abbé, prieur, sous-prieur, procureur et religieux de l'abbaye de la Charmoye-aux-Bois, au sujet d'une rivière qu'avait fait creuser messire Pierre Rémond, seigneur de Montmort père dudit seigneur [2].

— Du 17 septembre 1728 contrat d'acquisition par messire François Rémond, seigneur de Montmort, de demoiselle Elisabeth Ferrand fille majeure, des fiefs appelés : Le Borgne ou Beauregard et de la Mauricerie situés à la Caure. Ces fiefs avant ladite acquisition devaient foi et hommage au seigneur de Montmort.

— Le 18 septembre 1728 entre le seigneur de Montmort et l'abbaye de la Charmoye, seconde transaction relative à l'encaissement d'un ruisseau qui causait de grands dommages aux religieux [3].

Cette même année, Françoise-Bénigne Rémond née le 17 octobre 1712 fille de Pierre Rémond et de Françoise Apoil de Romicourt épousa Robert Fauvel d'Acqueville.

Déclaration passée le 8 septembre 1735 du Colombier de Corribert par Louis de Vendomois sieur de Maucreux, Jean Artault et Anne de Vendomois son épouse héritiers de dé-

1. Archives du château de Montmort.
2. Archives du château de Montmort.
3. Archives du château de Montmort.

funt Louis de Vendomois, Ecuyer, sieur de Maucreux, leur père.

— Le neuvième jour du mois de juin 1738 a été baptisé un fils né la veille du légitime mariage de Messire François Rémond, chevallier, seigneur de Montmort, Lucy, La Caure et autres lieux, mestre de camp et maréchal général des logis de la cavalerie de France, et dame Marie Geneviève Videau du Dognon ses père et mère. Il a été nômé Jean-Baptiste Nicolas par Louis Pâtenote intendant de messire de Montmort et Angélique-Aimée Laurent demoiselle suivante de madame de Montmort côme au nom et procureurs de Messire Jean-Baptiste Videau, chevalier, comte du Dognon, brigadier des armées du Roy et son commendant à Breste, chevalier de l'ordre militaire et lieutenant du Roy au Limousin, grand'père de cet enfant, et de puissante dame madame Angélique Rémond, comtesse de Valançay tante aussi de cet enfant, ses parein et mareine. Le dit Louis Patenote et Angélique Aimée Laurent ont signé avec nous. — Signé au régistre — Patenoste Angélique Laurant-Legendre, curé [1].

— Le 28 octobre 1740 M. de Montmort donne permission au sieur Godot, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Saintonge mais sans tirer à conséquence, de faire construire un volet à pigeons sur la porte de sa maison, près de la halle à condition qu'après le décès dudit sieur Godot ledit seigneur pourra faire détruire et démolir le volet [2].

— L'an de grâce 1743, le 12 du mois de mars, par la permission de monseigneur l'Illustrissime et révérendissime évêque de Châlons a été baptisé dans la Chapelle du château par ondoyement le fils de messire François de Montmort de Saint-Marc et autres lieux, chevallier de l'ordre militaire de St-Louis, enseigne des gardes du corps du Roy et de dame Marie Geneviève Videau du Dognon son épouse, par moi prestre, curé, soussigné en présence de messire Jacques Senant des Gravelles, Equier, de maître Jannet chirurgien juré demeurant à Saint-Martin du sieur de Lattre maître d'hôtel de madame de Rémond qui ont signé. — Rémond de Montmort, Senant Jannet-Delattre-Dumont, curé [3].

1. Registres de la paroisse de Montmort.
2. Archives du château de Montmort.
3. Registre de la paroisse de Montmort.

— Du 13 mars 1743 reconnaissance et plantation de bornes entre les seigneuries de Montmort et de la Charmoye où il est reconnu que le moulin des Roulleaux appelé le moulin des orfèvres appartenant à l'Abbaye de la Charmoye avec toutes les terres et prés qui en dépendent et situé dans la seigneurie de Montmort sont fiefs sur lequel les sieurs abbé et religieux de ladite abbaye ont droit de basse justice et que ledit fief est mouvant et relevant du seigneur de Montmort à cause de son château dudit lieu.

1744. — Aveu fait par M. de Montmort pour la moiserie, haute et basse vendanges, le Breuil, Merlu, l'Etang des Grès.

1745. — Contrat d'acquisition passé devant Georges et Gobet notaires à Etoges par messire François Rémond, chevalier, seigneur de Montmort de messire Jean-Baptiste Drouart sieur de Vaux et dame Catherine Lepicart son épouse ; Philippe Le Dieu, sieur de Ville et dame Elisabeth de Bruneteau son épouse ; Charles de Chantelou et dame Marie-Madeleine de Villot son épouse, des trois quarts de la terre, fief et seigneurie du Ménil, des fiefs des hautes et basses vendanges et du fief du Breuil, moyennant 22,000 livres. Le contrat porte la date du 29 avril 1745.

— Du 15 février 1746 contrat d'acquisition par M. de Montmort de Messire Louis-Benigne Chasot, président à Mortier au Parlement de Metz du fief, terre et seigneurie du Merlu moyennant 3.500 livres.

1747, — Fondation d'un revenu de 125 livres en faveur des pauvres de Montmort et de la Caure.

25 juillet 1752. — On veut rétablir l'ancien usage de tenir les marchés tous les mardis et les foires le 1er mardi après la mi-carême, le lendemain de Saint-Pierre ès-liens et le lendemain de Saint-Luc [1].

— L'an de grâce 1755, le 10 mars par moy soussigné, curé de Montmaur ont été baptisés deux enfants jumeaux nés le même jour du légitime mariage de messire François de Rémon Ecuyer, seigneur de Montmaur, Saint-Marc et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et des armées de Sa Majesté et dame Marie-Geneviève Videau de Dongnon. L'ondoyement s'est fait à la Chapelle du

1. Archives du chateau de Montmort.

château avec la permission de monseigneur de Chaalons. Le premier qui est un fils, a été nommé Armand par monsieur Barthélemy des Fugerais, écuyer, garde du corps du Roy, compagnie Villeroy soussigné ; et par Thérèse Perrardelle cuisinière laquelle a déclaré ne savoir signer. Le second qui est une fille a été nommée Victoire par Armand de Rémon de Montmaur, écuyer, chevallier, fils de mondit sieur de Montmaur et par Angélique Laurent épouse de monsieur Legris à la suite de messire de Montmaur tous deux ont signés. Signé : de Montmort-Laurant. Legris des Fugerais. Girardin, curé [1].

— Du 22 août 1758. Contrat d'acquisition par messire François Rémond, chevalier, seigneur de Montmort et dame Marie-Geneviève Vidaut du Dognon son épouse, de Messire Henri-Claude comte d'Harcourt et dame Marie-Madeleine Thibert des Martrais son épouse de ladite terre et seigneurie du parc à Lachy. Ladite vente moyennant la somme de 65,000 livres par acte passé devant Aleaume et Bessonnet notaires au Châtelet de Paris.

— 19 mars 1759. Procédures en la maîtrise des eaux et forêts de Sézanne entre M. de Montmort, seigneur du parc à Lachy et Michel Bruno. Le Cordellier des Fourneaux, Ecuyer, Marc-Pillet, laboureur ; Claude Benard, manouvrier, au sujet d'une anticipation faite par les sus-nommés, d'une perche ou environ de bois taillis lieu dit la contrée des fausses dans le parc à Lachy.

— Du 26 mai 1760. Désistement de M. Clément de Feillet seigneur d'Etoges au sujet d'une anticipation faite sur les bois de Congy, appartenant à M. de Montmort près les usages d'Etoges [2].

1761. — Consentement des habitants de Montmort, Lucy et autres villages pour l'ouverture et la construction des routes. 1° De Montmort à Etoges par l'Etang des Grès. 2° De Montmort à Mareuil-en-Brie. 3° A Loisy. 4° A la Charmoye. 5° A Lucy. Pareil consentement sur le même sujet en 1763, 1764, 1765, 1766, 1768.

1762. — Du 24 novembre. Foi et hommage de la terre et seigneurie du parc à Lachy rendu au Roi par M. de Montmort et main levée de saisie féodale de ladite terre.

1. Registres de la paroisse de Montmort.
2. Archives du château de Montmort.

— Le 17 juin 1764. Les habitants de Montmort se prêtent à ce que le fermier des étangs soit tiré de leur rôle de tailles, s'obligeant à acquitter sa cote moyennant que leurs bestiaux passent par la queue desdits étangs et s'y abreuvent.

— Du 16 septembre 1765. Foi et hommage du fief du Lory rendu par Messire François Rémond, chevalier seigneur de Montmort à monseigneur Antoine-Eléonard-Léon Le Clerc de Juigné évêque comte, de Châlons, Pair de France.

— Juin 1766. Lettres patentes de confirmation des foires et marchés de Montmort données par Louis XV, lesquelles fixent la tenue de ces foires et marchés, comme on l'a vu précédemment ; mais il paraît qu'à diverses époques antérieures ces foires et marchés, ont été interrompues souvent. Cela provenait sans doute des difficultés qu'on éprouvait alors d'aborder Montmort.

— Le 30 juin 1766. Arrêt du Parlement pour informer de la commodité ou de l'incommodité des foires de Montmort.

Du 29 décembre 1767. Acte d'échange entre messire François Rémond, seigneur de Montmort et messire Pierre-Louis-Nicolas Meulan, chevalier seigneur de Saint-Martin d'Ablois, par lequel M. de Montmort donne à M. de Meulan des biens et héritages situés sur le terroir et en la censive de Saint-Martin d'Ablois près Epernay.

— En contre échange M. de Meulan donne à M. de Montmort 317 arpens de bois situés en la forêt de Brugny et relevant en fief de monseigneur le duc de Bouillon et acquis par ledit sieur de Meulan de M. le marquis de la Vieuville [1].

Foi et hommage rendus par messire François Rémond à très haut et très puissant prince monseigneur Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon à cause de ladite pièce de 317 arpens de bois située au terroir de Brugny.

— Du 4 décembre 1767. Contrat d'acquisition par messire François Rémond chevalier, seigneur de Montmort, de dame Jeanne-Gabrielle de Grolé épouse et procuratrice autorisée de messire Nicolas Amédée de la Croix de Chevrières comte de St-Vallier de biens situés à Fromentières.

1. Archives du château de Montmort.

La Seigneurie de Montmort qui dépendait de la Comté Pairie de Vertus et de la seigneurie de Pleurs avait sous sa dépendance onze ou douze fiefs qui furent tous réunis en 1767 pour former le marquisat de Montmort.

Lettres d'érection en marquisat par le roi Louis XV du mois de mars 1767 de la terre et seigneurie de Montmort et réunion des fiefs en faveur de messire François Rémond, seigneur de Montmort et ses descendants mâles nés et à naître en légitime mariage. Lesdites lettres régistrées au Parlement le 11 mai 1768.

— Du 29 mars 1768. Contrat d'acquisition de messire François Rémond, marquis de Montmort de messire Jacques Marin Vincent de Milleville, seigneur de Bergères, Boissy, Biffontaine, Corfelix et autres lieux des parties et portions de la terre de Fromentières que ledit sieur de Milleville a acquis de messire Claude du Rud.

— Du 5 avril 1768. Consentement donné par M. le marquis de Pleurs à la réunion de tous les fiefs de la seigneurie de Montmort et à l'érection en marquisat de ladite seigneurie.

— Du 11 mai 1768. Arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes d'érection en marquisat de la terre et seigneurie de Montmort.

Les fiefs de la seigneurie de Montmort étaient :

Le fief de Courtamblon qui est mouvant, quant aux droits utiles du marquisat de Pleurs pour les deux tiers, l'autre tiers de Vertus, et pour la justice de la Baronnie de Baye.

Le fief du Breuil ou pré des demoiselles situé dans la prairie de Montmort relève de Montmort.

La seigneurie du Ménil qui relève de celle de Congis dépend aussi de la seigneurie de Montmort.

Le fief dela ferme de la grange Laurent [1] enclavé dans le domaine de la terre de Montmort relève pour un tiers du Comté Pairie de Vertus et pour les deux autres tiers du Marquisat de Pleurs.

Le fief du Borgne ou de Beau-Regard à La Caure qui relève de Montmort en dépend aussi.

Le fief de la Mauricerie qui relève pour la plus grande

1. Commune de Congy.

partie de Montmort et le surplus de la seigneurie de Champaubert.

Le fief du Lory, coutume de Vitry, relève du Comté Pairie de Châlons et pour la justice de la Baronnie de Baye.

Il relève du château de Montmort. La terre et seigneurie de Vouzy en Champagne.

Le fief des hautes vendanges qui relève de Montmort.

Le fief des basses vendanges qui relève de Congy.

Il relève aussi de Montmort en roture un héritage dans lequel est un colombier situé au village de Corribert appelé : le jardin de Montmort dans lequel jardin les officiers de justice dudit Montmort tiennent leurs assises le 16 août de chaque année. Ils ont aussi pareil droit d'assises le premier septembre de chaque année dans un héritage nommé Saint-Loup qui fait la séparation des terroirs de Montmort, Corribert et du Ménil.

Le quart de la terre de Breuvery et un autre fief à Vendières sous Châtillon-sur-Marne et qui consistait en la moitié des dîmes tenues par la Cure dudit lieu, relevait du château de Montmort, mais les devoirs ne sont plus servis.

Les fiefs du haut et bas Montarmé [1] qui sont de la coutume de Sens et relèvent de la Baronnerie de Baye tant pour les droits utiles que de justice.

Le fief du Merlu relevant du château de Congis pour l'utile et la justice de Vertus [2].

1769. — Transaction sur un procès passé le 16 juin 1769 entre le marquis de Montmort et le sieur Meslier, Prieur de Montmort par laquelle ledit sieur Prieur renonce pour lui et ses successeurs à l'avenir et à perpétuité à aucun droit de fief et seigneurie dans l'étendue et enclave de la terre de Montmort et marquisat non plus qu'à aucun droit de cens, lots et ventes, droit de chasse et garde chasse quelconque. Reconnaît ledit marquis de Montmort que les biens rentes et redevances situés dans son domaine et appartenant audit Prieur de Montmort sont tenus en franc alleu roture. Ladite transaction contient aussi le bornage du bois de Fouillot contenant 24 arpens 6 perches appartenant audit prieuré.

Aveu et dénombrement rendu par messire François Ré-

1. Commune de Corribert.

2. Archives du château de Montmort.

mond, marquis de Montmort, à messire Jean de Cabanel, seigneur de Congy, du fief du Merlu, des fiefs des hautes et basses vendanges, du fief de la Mauricerie, du fief du Breuil.

Procès-verbal d'abornement par Le Louvier, notaire et arpenteur royal à Orbais, le 22 juin 1769 et jours précédents entre les seigneuries du Menil et de la Chapelle-sur-Orbais, à la réquisition de M. de Montmort et de messieurs les Prieur, Procureur et religieux de l'Abbaye royale de St-Pierre d'Orbais seigneurs desdits lieux [1].

Louis Rémond marquis de Montmort fils de François Rémond, épousa le 23 juillet 1770, Marie-Renée Joly de Fleury, née le 30 novembre 1747. Les Joly de Feury portaient : « écartelé, aux 1 et 4 d'azur au lys d'argent tigé de sinople, « au chef d'or chargé d'une croix de sable ; aux 2 et 3 d'azur « au lion d'or. »

Déclaration faite par M. le marquis de Montmort au terrier d'Orbais le 12 novembre 1770 des biens qu'il possède sur le terroir de la Chapelle.

— Du 20 mars 1772. Transaction entre M. le marquis de Montmort et les abbés et religieux de la Charmoye pour le changement des bâtiments du moulin des Rouleaux dont une partie était dans l'alignement de la route de Montmort à ladite Abbaye, lesquels bâtiments ont été reconstruits aux frais dudit seigneur de Montmort.

François Rémond parvint aux plus hautes dignités militaires et se retira en 1771 dans sa terre de Montmort que Louis XV avait en sa faveur érigé en marquisat comme il a été dit.

— Le 28 septembre 1773 il y eut une troisième transaction dans laquelle il est dit que la nouvelle route d'Epernay à Sézanne ouverte dans les bois des deux seigneuries de Montmort et de la Charmoye a confondu les limites de manière à ne s'y plus reconnaître.

En 1776, M. le marquis de Montmort plaida contre les communes du Baizil, de Mareuil et Suizy qui furent condamnées à lui payer une somme de 6,860 livres 9 sols 6 deniers, savoir :

Mareuil. — 4.284 livres 1 sols 8 deniers.

1. Archives du château de Montmort.

Suizy-le-Franc. — 2.103 livres 4 sols 6 deniers.
Le Baizil. — 473 livres 3 sols 4 deniers.

— Du 24 mai 1778. Constitution par M. le marquis de Montmort, seigneur de Fromentières, à messire Claude du Rud chevalier, garde du corps du Roi, par laquelle ledit seigneur marquis de Montmort veut s'acquitter envers ledit sieur Chevalier du Rud d'une somme de 10.000 livres qu'il lui doit.

— Du 6 septembre 1778, Quittance donnée à M. le marquis de Montmort seigneur de Fromentières, par M. du Rud, garde du corps du Roi à cause de l'acquisition de la terre de Fromentières faite par le marquis de Montmort.

— Du 7 décembre 1781. Quittance de M. le procureur de l'Abbaye d'Orbais pour les censives dues à ladite Abbaye jusqu'à la St-Remi 1781, par M. le marquis de Montmort à cause des biens qu'il possède sur le terroir de la Chapelle-sur-Orbais.

Procès entre M. le marquis de Montmort seigneur des hautes et basses vendanges et madame de Roquette dame des Boulleaux avec deux sentences rendues au bailliage royal de Châlons les 22 mai et 3 juillet 1781 qui maintiennent M. de Montmort dans la possession desdits fiefs et ordonne que ladite dame et M. de Velyse feront déclaration des héritages qu'ils possèdent sur les mêmes fiefs.

Abornement entre les hautes et basses vendanges et la seigneurie de Champaubert fait par Morla arpenteur à Montmort le 24 décembre 1781, à la réquisition de M. le marquis de Montmort, seigneur des hautes et basses vendanges et de madame de Cabanel, dame de Congis, et de Champaubert.

— Du 23 janvier 1782. Foi et hommage rendu par messire François Rémond, marquis de Montmort, seigneur de Montarmé et du Lory à messire Alexandre-Etienne-Hyppolite Berthelot, baron de Baye, pour les fiefs et seigneurie de Montarmé.

— Du 2 septembre 1783. Déclaration faite au terrier de la seigneurie de Corribert en conséquence de la transaction du 14 avril 1783 par M. le marquis de Montmort, des terres qui dépendent de sa ferme de l'Etang Claudin et autres héritages que de ceux qu'il a acquis de M. Roquette par contrat du 3 avril 1767 et qui lui sont restés après la vente que ledit

sieur marquis de Montmort en a faite de plusieurs desdits héritages à Pierre Décès le 16 août 1770. Ladite déclaration porte aussi quittance des censives lors dues.

— Du 14 avril 1783. Transaction et sentence arbitrale entre M. le marquis de Montmort propriétaire de la ferme de l'Etang Claudin, dont les héritages sont situés partie sur le terroir et seigneurie de Montmort et partie sur le terroir et seigneurie de Corribert et M. Le Clerc abbé de Val-Secret, seigneur dudit Corribert au sujet des censives dues à ladite seigneurie de Corribert.

— Du 28 janvier 1783. Aveu et dénombrement par Demoiselle Charlotte de Cuissotte de Gizaucourt du fief de la tour Cuissotte situé au lieu et terroir de Vouzy-les-Vertus, rendu à messire François Rémond marquis de Montmort à cause de son château de Montmort [1].

— Du 11 août 1784. Sentences d'adjudication de la terre de Linthelles, Linthe, Saint-Loup et dépendances au profit de messire François Rémond, Chevalier, marquis de Montmort moyennant la somme de 62,100 livres à la charge de payer et acquitter les droits seigneuriaux et féodaux.

— Du 18 août 1788. Foi et hommage rendu par messire Claude-Charles de Pleurre, Chevalier marquis de Pleurs de partie de la terre et seigneurie de Montmort.

— Du 10 septembre 1789. Transaction entre monseigneur François-Augustin de la Rogue, évêque d'Eumène et Prieur du Prieuré du Val-Dieu, paroisse de Verdey et messire François Rémond marquis de Montmort, seigneur du Parc à Lachy, par laquelle ledit seigneur évêque permet la construction de deux arcades de neuf pieds d'ouverture chacune dans les murs qui servent de fermeture au clos et verger du Prieuré du Val-Dieu, afin d'y donner un libre et suffisant passage aux eaux du ruisseau qui fait tourner le moulin du parc à Lachy et prévenir le tort que lesdites eaux pourraient faire à l'avenir aux héritages dudit seigneur marquis de Montmort.

Par acte passé devant deux notaires à Paris, le 15 avril 1789, M. de Montmort, dans l'intention de contribuer au maintien des bonne vie et mœurs de ses vassaux, fonde à perpétuité une rosière, qui sera choisie tous les ans entre les

1. Archives du château de Montmort.

filles les plus sages dudit marquisat ; laquelle recevra la somme de cent livres et une médaille d'argent, attachée à un ruban bleu. On conserve la quittance de M. Duvivier, graveur général des médailles du roi, de la somme de six cents livres pour la gravure des deux coins destinés à frapper cette médaille.

Messire François Rémond avait 84 ans lorsqu'il fut arrêté lors de la Révolution. La liberté ne lui fut rendue qu'en échange de son consentement au mariage de sa petite fille, avec le comte de Ferrières-Sauvebœuf. Il mourut à Paris à l'âge de 88 ans et y fut enterré.

Il laissa trois petites filles : madame de Ferrières-Sauvebœuf ; madame de Croy-Chanel et madame de Mony et un petit fils, le marquis de Montmort.

Pendant la révolution le château de Montmort fut déclaré propriété nationale. Après la restauration, il fut rendu à la famille de ses anciens seigneurs. M. le marquis de Montmort, propriétaire actuel du château perpétue avec distinction, les glorieuses traditions de ses nobles ancêtres.

SEIGNEURS DE MONTMORT

1042 — Germond de Montmort.
1102 — Albert de Montmort.
1170 — Pierre de Monmor.
— Erlans de Monmor vers la même époque.
1172 — Guis de Montmor.
1131 — Hugues de Montmort.
1192 — Letier de Montmort.
1207 — Eustache de Conflans.
1215 — Guy de Montmort.
1250 — Simon Mater de Montmort.
1260 — De Châteauvillain.
1262 — Anselme de Montmort.
1292 — Payon de Montmort.
1389 — Jeanne de Noyers.
1361 — Jean d'Angenicourt seigneur de Montmort.
1394 — Mathieu de Hangest.
1486 — Jean de Hangest.
1490 — Louis de Hangest.

1534 — Joachim de Hangest.

1537 — Jeanne de Hangest. 1° Dame de Maillé. 2° Dame Daguerre.

1590 — Chrestienne Daguerre. 1° Dame de Créquy. 2° Dame d'Agoult comtesse de Sault.

1617 — Charles de Créquy.

1622 — Françoise de Créquy. Dame de Béthune.

1655 — Demoiselle Louise de Béthune-Sully.

1679 — Marguerite Louise de Béthune dame de Grammont.

1682 — Maximilien Henri de Béthune.

1704 — Pierre Rémond.

1720 — François Rémond.

Baron J. de Baye.

CINQUANTE ANS DE SOUVENIRS

D'UN

ANCIEN PRÉFET[1]

III

Sous-préfecture de Lunebourg. — Siège de Hambourg

Le 5 septembre 1811, en rentrant d'une courte absence, je trouvai ma nomination à la sous-préfecture de Lunebourg, département des Bouches-de-l'Elbe. C'était un pays neuf, tout à organiser ; en réalité, j'étais traité comme un auditeur de première classe et aussi avancé que si j'avais passé par la section, puisqu'en la quittant j'aurais du prendre également une sous-préfecture. Dès le 19, je fus reçu par le ministre qui me donna lui-même longuement ses instructions.

M. de Montalivet, père du ministre du gouvernement de juillet, avec lequel j'ai toujours été intimement lié, était originaire des environs de Sarreguemines, quoique d'une famille noble du Dauphiné ; mais son père était fixé en Lorraine après y avoir exercé un commandement militaire ; il avait d'abord servi lui-même en entrant, à treize ans, aux hussards de Nassau : il y resta peu, fit ses études de droit et entra à dix-neuf ans comme conseiller au Parlement de Grenoble ; il embrassa avec assez d'ardeur les idées libérales, mais en restant toujours fidèle aux principes les plus conservateurs, ce qui l'amena même à rompre ses relations avec un jeune officier qu'il avait connu à Valence, dans le salon de sa mère, dont il ne se doutait guère, alors, devoir devenir le ministre et qui professait des opinions trop avancées, à son avis. Napoléon se souvint de la valeur de son ancien ami et, dès son avènement au Consulat, il lui confia la préfecture de la Manche ; il passa successivement au Conseil d'Etat, à la Direction générale des ponts-et-chaussées et remplaça enfin, le 1er octobre 1809, le comte Cretet au ministère de l'Intérieur. Doué d'un esprit élevé et de connaissances variées, M. de Montalivet avait une puissante

[1] Voir page 445, tome XV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

aptitude au travail qui lui permettait de diriger effectivement toutes les branches de la vaste administration qui lui était confiée.

M. de Montalivet avait eu pour professeur un de mes oncles, depuis chanoine de la primatiale de Strasbourg, et mes parents, profitant des bons souvenirs qu'il en avait conservé, avaient pu, par des amis communs [1], me faire pénétrer chez le ministre autrement qu'à titre de simple étranger ; il prit réellement intérêt à moi, comme je pourrai en fournir la preuve dans la suite de ces Souvenirs, et m'accueillit avec une flatteuse amabilité.

Avant de partir, je fis quelques visites officielles, notamment à Cambacérès qui me connaissait et me dit ces paroles, dont je me sentis, à mon âge, singulièrement flatté : « Je vous remercie de votre attention ; j'ai entendu parler de vous ; toute la section des Finances m'a dit que vous étiez un bon sujet. » Grâce à MM. Defermon et Garnier, j'étais allé assez souvent chez le prince archi-chancelier et en avais reçu plusieurs invitations à dîner ; aussi puis-je affirmer, en témoin auriculaire, l'authenticité de l'anecdote, trop souvent racontée pour trouver place ici autrement que sommairement. On sait que Cambacérès avait la manie de découper à table, même dans les grands dîners, et il offrait à chaque convive avec de piquantes nuances d'appel, selon le rang de celui auquel il s'adressait : ce détail est absolument vrai.

En passant à Hambourg, j'allai prendre les ordres de mon préfet, le baron de Coninck, et j'y retrouvai mon ami Paulze d'Ivoy qui y résidait en qualité de commissaire extraordinaire de police. Le 17 octobre, je prenais possession de mon poste, et mon arrivée y fut singulièrement pittoresque. L'Elbe était débordée, mais pas assez pour qu'un canot pût venir me chercher à bord du bateau qui m'amenait d'Hambourg ; comme il pleuvait à verse, il me fallut me jucher en uniforme, avec mon parapluie ouvert, sur le dos du batelier qui me mit à terre. Une autre surprise m'attendait. La sous-préfecture était installée dans l'ancien château ducal, immense construction encore meublée à la mode du moyen âge : des chambres vastes comme des halles, des lits de dix pieds carrés [2], des

1. Notamment M. Goubault, son secrétaire particulier, ami intime de ma famille, originaire de Toul, qui me prêta constamment un précieux et fidèle concours.

2. Je couchais dans le lit du roi Georges : il fallait cinq de mes draps pour le garnir.

chaises à dossiers énormes, des tapisseries garnissant tous les murs et représentant le jugement de Salomon, les aventures de Sancho Pança et les noces de Gamaches. Rien d'ailleurs n'y manquait, ni argenterie, ni superbe linge damassé et cela n'était pas peu important quand on saura que pour être envoyé à une si grande distance de mon pays, j'avais un modeste traitement de 4,000 livres et une somme égale pour mes frais de bureau.

L'arrondissement était considérable ; vingt et une lieues de long, neuf cantons, 66,000 habitants. Les autres arrondissements du département étaient ceux de Hambourg, Lubeck et Stade où j'avais pour collègues, trois auditeurs comme moi, Himbert de Flégny, Chastellux et David. Ce nouveau service me plaisait beaucoup, surtout par la pensée que j'avais tout à organiser, à créer à mon idée ; avec mes goûts de travail, cela était bien suffisant pour me faire oublier, au moins au commencement, mon éloignement de France. Mais à peine arrivé, j'eus à recevoir le prince et la princesse d'Eckmülh ; c'était un événement pour un débutant dans la vie officielle. Prévenu le matin seulement, je fis arranger en hâte mes vieux appartements et, à deux heures, j'étais au perron, dans ma plus brillante tenue, pour saluer Leurs Altesses qui allèrent visiter presqu'immédiatement la saline dans le plus grand détail; je ne quittai pas le prince qui me traita très bien ; après la revue de l'artillerie, il revint au palais et gourmanda tout le monde, militaire et civil ; seul je ne reçus aucune éclaboussure. Il m'entretint ensuite de la création d'un hôpital et me demanda, séance tenante, un projet d'arrêté ; je courus le rédiger après dîner et, cependant, je m'en acquittai de façon que le prince le signa sans y apporter la moindre modification ; il me confia la présidence de la commission d'exécution ; puis il me retint assez longtemps pour se renseigner sur l'arrondissement, et bien que, nouveau venu, je pus si heureusement lui répondre qu'il termina la conversation en me recommandant de lui adresser des rapports confidentiels. Le lendemain matin, à cinq heures, je fis servir à déjeûner à Leurs Altesses qui partirent peu après. La princesse me parut aussi aimable que belle.

Tout me parut charmant au début ; l'installation, comme je l'ai dit, me plaisait infiniment ; l'accueil de la population fut très sympathique ; j'étais bien reçu partout. J'avais beaucoup de travail, car la présence de vingt-cinq mille hommes dans mon arrondissement l'augmentait d'autant plus que l'Empe-

reur ayant supprimé le commissariat supérieur de police de Lunebourg, les fonctions m'en étaient dévolues ; elles me donnaient des pouvoirs si étendus que je ne pouvais songer à m'en prévaloir. Tous les salons de la ville me furent ouverts dès qu'on sut avec quelle modération j'entendais les délicates fonctions de sous-préfet en pays conquis, avec quelle fermeté je prétendais réprimer les incartades des soldats, habitués depuis longtemps à traiter ce pays sans ménagement, ce qui ne m'empêcha pas de conserver toujours les meilleurs rapports avec l'autorité militaire. Comme je le mandais à mon père, « nous sommes ici de petits pachas », et en effet, quand je devais aller dans une réunion, à quelque heure que j'arrivais, on m'attendait pour commencer les parties.

Le prince d'Eckmülh avait fait mon éloge à mon préfet et, dans la bouche d'un homme très avare de louanges, cela avait produit un si excellent effet que M. de Coninck demanda pour moi la première classe de l'auditorat en m'écrivant que j'étais, sans comparaison, son meilleur collaborateur. De Paris, je recevais de mes protecteurs les souvenirs les plus encourageants qui, à cette distance m'étaient précieux; les comtes Defermon, Dubois et le baron Louis me prouvaient qu'ils ne m'oubliaient pas.

Ma première difficulté fut causée par le maire de Lunebourg qui prétendait administrer en mon nom et faisait tout traîner en longueur ; il croyait venir ainsi facilement à bout d'un jeune homme qui ne comptait pas plus d'années d'âge que lui de fonctions municipales. Il imagina de correspondre, par dessus ma tête, avec mon préfet qui me prévint, et peu après le maire sut à quoi s'en tenir avec le jeune sous-préfet. Cela fit assez de bruit dans la province et arriva aux oreilles du prince d'Eckmülh qui dit publiquement, à cette occasion, que j'étais le seul auditeur envoyé dans les départements réunis qui fût à la hauteur de sa place. Il y avait, du reste, énormément à faire : réprimer les perceptions illicites, découvrir et châtier les coquineries, poursuivre les mauvaises actions de toute espèce ; au bout de trois mois, j'avais reconnu que bien peu d'hommes autour de moi étaient absolument intacts de petites rapines. Les affaires absorbaient tout mon temps sans me laisser une minute pour mes lectures favorites ; encore ne recevais-je que deux fois par semaine.

Tout semblait me sourire et une nouvelle que mon ami Edouard de Rigny me transmit, le 24 février 1812, aurait donné, si elle se fût réalisée, un singulier éclat à ma carrière ; il me

mandait de la part du secrétaire particulier de M. de Montalivet, que j'étais porté le dixième sur un liste de quinze sous-préfets proposés à l'Empereur pour des préfectures. En même temps, un autre de mes amis, M. d'Aubignosc, commissaire général de police à Hambourg, m'apprenait que le maréchal Davoust m'avait proposé exceptionnellement pour la croix de l'ordre de la Réunion. Le maréchal m'avait pris tout à fait en gré et je sus qu'il pensait à me confier la direction de son cabinet civil, ce qui m'inquiétait un peu à cause de son caractère parfois difficile ; c'est ce qui m'empêcha de faire aucune démarche à ce sujet.

J'allais naturellement souvent à Hambourg où la société présentait un singulier mélange. Quoique nous y fussions, comme je l'ai dit, peu sympathiques, un assez grand nombre de maisons nous étaient ouvertes : les unes avaient adopté les mœurs anglaises, car l'Angleterre était plus présente à Hambourg que l'Allemagne ; d'autres suivaient nos habitudes. Les émigrés français étaient assez nombreux dans la ville, mais pour la plupart paraissaient peu recommandables ; on leur reprochait de n'avoir pas songé à s'exposer aux dangers que leurs compatriotes avaient bravement affrontés dans l'armée des Princes.

En Allemagne, on sait que l'on tient énormément à la hiérarchie sociale et je ne fus pas peu surpris, au début, en entendant à Lunebourg, non-seulement tous les fonctionnaires désignés dans le monde par le titre — souvent très long — de leurs fonctions, mais encore cet usage constamment observé à l'égard de leurs femmes. Jamais on ne m'adressait la parole sans faire précéder mon nom de mon titre officiel. Cette habitude fut adoptée par les officiers français ; les femmes des généraux trouvaient très malséant quand on ne les traitait pas également de « Madame la générale de division », ou « Madame la générale de brigade ». Bien plus, dans les bals, ces dames, quelquefois sans place, prétendaient toujours commencer les figures des contredanses et, dans le quadrille, elles prenaient la droite sans s'occuper de leurs voisines.

(*A suivre*).

LA VIE

DU MARÉCHAL DE SCHULEMBERG

Comte de Montdejeu, Chevalier des Ordres du Roy,
Ancien Gouverneur de la ville et cité d'Arras, Grand Bailly d'Artois,
Gouverneur du Berry, Capitaine du Château de Madrid
et de la Varrane du Louvre, etc.

Il y a en cet endroit-ci quelques remarques à faire à l'occasion du comte de Montdejeu et en même temps du maréchal de Marillac avec lequel il servoit en cette guerre. Le cardinal ministre qui avoit une jalousie extrême de l'intelligence que le sieur de Marillac, garde des sceaux, frère du maréchal, allié du sang des Medicis, entretenoit avec la Reine mère de Médicis, affectoit en toute rencontre de rabattre la gloire des plus belles actions de ce maréchal dans l'expedition du Piedmont et de Casal, il le faisoit auteur de toutes les difficultés et de tous les obstacles que le duc de Montmorency représentoit au Roy contre l'entreprise du secours de Casal. Ce fut par ce même motif que le cardinal ne voulut donner ni à ce duc ni à ce maréchal aucune part dans le siège et à la prise de Pigneroles, et qu'il profitoit de toutes les occasions qu'il entrevoioit de faire avancer ce maréchal dans le Milanois pour l'exposer à quelque desavantageuse rencontre. Le comte de Montdejeu qui étoit attaché à ce maréchal sous lequel il commandoit avec beaucoup d'agrément, courut les mêmes dangers en lui servant fort souvent d'aide de camp, mais toujours avec tant de bonheur qu'on en étoit surpris.

Les trois maréchaux de Schomberg, de la Force et de Marillac firent alors entre eux une convention qui prévint tous les sujets qu'ils s'apperçurent qu'on vouloit prendre pour les diviser sur la préférence du commandement. Ils se defférèrent réciproquement à l'alternative, ainsi de trois jours en trois jours le commandement général revenait au même, après avoir coulé avec les mêmes avantages sur les deux autres. Ils s'approchèrent dans cette bonne intelligence jusqu'à la vüe des

* Voir page 461, tome XV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

ennemis et de Casal, résolus d'enfoncer les lignes des assiégeans et de leur passer sur le ventre s'ils ne cédoient la place. Picolomini étant alors sorti des lignes à la tête d'une troupe de carabins pour reconnoître à la faveur d'une hauteur l'armée des François qui s'avançoit en si bon ordre, il fut attaqué si vigoureusement par le comte de Montdejeu soutenu de cinq ou six volontaires et d'une partie des gardes du maréchal de Marillac commandée par le sieur de Marsilly, que si l'on avoit profité de l'épouvante où la fuite de ces carabins jetta les assiégeans, la levée de ce siége n'eût eu besoin d'effort ni de négociations. Le comte de Montdejeu tua d'un coup de pistolet le cheval de Picolomini qu'il n'épargna que pour le faire prisonnier. Mais dans ce moment la mort du sieur de Marilly tombé à ses côtés, et celle de son cheval qui le mit à pied, le privèrent du fruit de son adresse et de sa valeur en donnant le temps à Picolomini de se sauver dans la déroute. Si ce coup eût été fait par d'autres que par des gens du maréchal de Marillac, le cardinal l'eût fait valoir comme un coup de partie, au lieu que ce ne fut qu'une témérité qu'on s'efforça de rendre suspecte de quelque dessein criminel, et qui ne fit qu'aigrir la secrète envie du ministre contre ce général que rien ne rebutoit. Tout le monde sçait qu'il fut arrêté en Piedmont sur la fin de la même campagne par les ordres de ce ministre et conduit prisonnier dans le château de Verdun en Lorraine, d'où il fut transféré à Ruel.

On en sçait assez la déplorable fin. La mémoire du cardinal Richelieu qu'on ne sçauroit justifier en cet endroit, quelques bonnes qualités qu'il ait eües, à sa vengeance près, sera éternellement en horreur au souvenir de la cruauté tirannique et inoüie par laquelle il satisfit son ressentiment outré sur le simple prétexte d'une parole lachée avec trop de franchise par ce maréchal contre le ministère de ce temps là. Le comte de Montdejeu qui lui avoit obligation, et qui d'ailleurs ressentoit vivement avec tout ce qu'il y avoit de bons françois l'injure faite à un seigneur plein de mérite et sans reproche dans ses mœurs et dans les fonctions de ses emplois, fut lui offrir ses services à Chalons en Champagne où le cardinal l'avoit fait transférer, tandis qu'il lui choisissoit des commissaires capables de servir sa passion et de résoudre à son gré la mort de ce maréchal. Le régiment du comte de Montdejeu étoit en quartier d'hyver dans la Champagne, ce qui soutenoit la confiance avec laquelle il pria le maréchal, dans une entrevue qui lui fut

permise, de souffrir qu'il le sauvât des mains de ses ennemis. La réputation et la vengeance du cardinal étoit formidable, le bruit de sa résolution prise pour la mort de ce maréchal étoit dejà répandue de toute part. Vous sçavez, dit le comte de Montdejeu à ce seigneur infortuné, que Son Eminence ne sçait ce que c'est de pardonner ; ne contez pas sur votre innocence, ni sur les mérites de vos services ; souffrez que je vous mette en liberté, et vous serez en état de vous justifier s'il le faut, ou de vous deffendre Le maréchal qui ne pouvoit se persuader qu'un prélat eût moins de conscience qu'un justicier de la moins édifiante vertu, se reposoit avec tant d'indifférence sur la legèreté ou plutôt sur la fausseté des prétextes qui avoient donné occasion à sa disgrace, qu'il ne fit que rire des offres du comte de Montdejeu, et en le remerciant cependant très affectueusement il le pria de se ménager mieux lui-même avec une éminence redoutable et implacable dans ses ressentimens. En me sauvant, vous vous perdriez peut-être, lui dit ce maréchal, vous seriez sans excuse, et je ne le puis pas. Peut-être doutez-vous de ma résolution, lui répliqua le comte de Montdejeu, mais assurez-vous que j'ai deux moiens inflexibles pour vous sauver, sans m'exposer à d'autre sort qu'à m'attacher ensuite au votre ; je suis maître de la rüe sur laquelle donne la fenêtre de votre prison, mon régiment y est logé ; je suis assuré de la porte de la ville de ce côté là. Il n'y aura qu'à démurer le dessous de cette fenêtre au pied de laquelle je tiendrai des chevaux tout prêts, et au cas qu'il survienne quelque résistance de la part de vos gardes, mes ordres sont prêts à donner pour faire main basse sur eux. Le maréchal étoit sur le point de se rendre, lorsque la tranquillité de sa conscience, qui ne lui reprochoit rien dont on eût sujet de foüetter un chat, c'étoit son expression, cette tranquillité, dis-je, dissipoit aussitôt toutes ses idées de fuite et de liberté : ainsi ne voulant pas se rendre plus coupable qu'il ne l'étoit ni embarrasser dans son infortune la reconnoissance et la fidelité d'un aussi généreux ami qu'il reconnoissoit le comte de Montdejeu, il le pria de lui conserver son amitié pour une autre occasion et de ne pas le compromettre en cette rencontre au hazard de fournir au cardinal un prétexte de pousser plus loin sa vengeance. En un mot, lui dit-il, si vous aviez à me sauver par les voies que vous me proposez, il falloit le faire sans me le dire, mais aprés me l'avoir dit, gardez-vous, je vous prie de le faire. J'aurois été innocent de ma fuite, et je ne le serai plus. Ces dernières paroles jettèrent le comte dans une mélancolie dont le seul sou-

venir lui a fait une peine mortelle tout le reste de sa vie, mais surtout au moment qu'il apprit la déplorable destinée de ce maréchal. Il ne pouvoit se pardonner d'avoir pris conseil pour un coup de main de cette conséquence et d'avoir eu la complaisance de ménager sa prudence pour abandonner un ami de ce caractère à la passion implacable d'un si puissant ennemi, et à la lâcheté d'un nombre de juges corrompus. Le cardinal était trop attentif à tout et trop bien servi pour n'être pas informé de la résolution et de toutes les démarches du comte de Montdejeu, et d'autre part le comte ne douta pas qu'il n'en fût observé, après s'être si ouvertement déclaré pour le maréchal ; il ne fit rien cependant pour prévenir le dépit du cardinal, dont ses amis l'avertissoient de se deffendre de bonne heure. Ce conseil n'étoit pas de son goût. Il remit tout à sa bonne fortune et à la droiture de ses généreux sentimens. Ceux qui connoissoient mieux que lui le génie du ministre étoient surpris à ce sujet de la lenteur des effets de son ressentiment, autant que de l'indifférence où vivoit là-dessus le comte de Montdejeu. Il faut croire que ce cardinal, occupé à se défaire des premières têtes de l'Etat, ne crut pas encore ce comte un assez digne objet d'une vengeance d'éclat, et qu'il méditoit d'en faire un sacrifice plus lent et moins criant que ceux qu'il faisoit tous les jours trop ouvertement à son crédit des grands de la Cour dont le mérite ou le poste lui donnoient de l'ombrage ; il fut instruit, par des gens qui étoient chargés de suivre pas à pas les démarches du comte de Montdejeu et de lui rendre compte de ses liaisons, que ce qu'il en avoit fait pour sauver le maréchal de Marillac étoit un trait de reconnoissance envers un général auquel il avoit beaucoup d'obligations, et sous lequel il avoit servi la dernière campagne. Cela le fit ressouvenir des occasions où il avait lui-même remarqué que ce comte étoit jeune, vigoureux, sans intrigue et sans autres engagemens que ceux d'un naturel plein de feu, et tout de cœur, qui s'étoit avancé de lui-même par ses services aux emplois où il étoit déjà parvenu, et duquel par conséquent on pourroit espérer beaucoup. Ces réflexions suspendirent quelque temps l'aigreur de la haine du ministre, mais n'en détruisirent pas tout à fait le levain, car le comte de Montdejeu fut réduit à passer toute l'année suivante en province sans faire autres services que celui de garder tranquillement les frontières de Champagne, ce qui étoit déjà pour lui une mortification très sensible de la part du ministre, mais il se présenta bientôt une occasion des plus favorables au dessein secret du cardinal et qui fut cependant la

source du bonheur du comte de Montdejeu, et le premier pas de son élévation.

LIVRE SECOND

Les Archevêques de Trèves et de Mayence étant exposés aux courses continuelles que faisoient de part et d'autre, sur le bord du Rhin, les partis opposés des Princes catholiques et souverains protestans d'Allemagne, envoièrent en France demander du secours pour la garde et la deffense des places fortes de Coblens et de Hermainstein. Le cardinal-ministre y envoia quelques régimens qui en reçurent l'ordre comme un arrêt de bannissement. Les routes de ce côté-là n'étoient à beaucoup près ni aussi connues ni aussi fréquentées par les soldats françois qu'elles l'ont été depuis un Turenne, et plus récemment depuis ces dernières guerres dans les électorats de Mayence, de Trèves et de Cologne, dans le Palatinat et dans l'Evêché de Spire. Les troupes regardoient cet envoi de secours à peu près comme une colonie en Terre-Neuve, ou comme on regarda depuis le secours qui fut envoié aux Vénitiens pour la deffense de Candie, de sorte que les premiers qui furent destinés pour Coblens et pour Hermainstein désertoient fil à fil de jour en jour avant que d'être arrivés où ils étoient attendus. La conjoncture étoit délicate, et telle que pourroit la souhaiter le ministre pour mettre à une dangereuse épreuve la fidélité du comte de Montdejeu, et pour l'imposer tout au moins à une prochaine ruine, tant par les désertions qu'il auroit à souffrir et à réparer que du côté de la dépense dont on ne le croioit pas capable pour un service assez ingrat en ces temps-là, avec cinq ou six mille livres de rente, où étoient bornés les secours qu'il pourroit attendre de sa famille. Il en arriva tout autrement. Ce qui devoit ce semble, causer la ruine du comte de Montdejeu, lui acquit l'estime et l'amitié de son plus dangereux ennemi, et fut ainsi le principe ou du moins l'épreuve du mérite consommé qu'il acquit en l'art militaire. Il trouva d'assez généreux amis pour boursiller en sa faveur et pour lui offrir un secours de quinze à seize cents pistoles du moment qu'il eut reçu ses ordres pour l'Allemagne ; avec cela son équipage qui étoit toujours en bon état, montoit tout au moins à mille pistoles. Ce fut assez à un officier aussi sage qu'il sçavoit l'être à propos pour seconder les intentions avec lesquelles il se mit en route. Il prit un soin particulier de ramasser le plus qu'il put de déserteurs françois, et fit si bien veiller sur eux et sur ses gens, qu'il n'en perdit aucun, et qu'il arriva à Coblens avec deux bataillons complets de sept cents

hommes chacun. C'étoit là un assez beau titre pour être bien reçu ; mais ce premier succès de bonne conduite fut bientôt suivi d'une expérience journalière d'entreprises heureuses qui rendirent son nom redoutable sur les deux bords du Rhin et de la Moselle. Il n'eut pas plutôt reconnu le pays qu'il s'assura de bons guides et d'espions affidés sur lesquels il entretenoit divers surveillans inconnus les uns aux autres. Avec cette précaution, il s'érigea en fameux partisan faisant la guerre l'hiver comme l'été, avec une activité infatigable. C'étoit l'Hannibal de son temps ; il battit si souvent les ennemis au-delà du Rhin que tout ce qui réussissoit à nos troupes de ces côtés-là, publioit de toute part la valeur du comte de Montdejeu, comme si tout se fût rapporté à lui seul, et que tout n'y eût roulé que sur sa tête et sur son bras. Il n'étoit pas possible que le cardinal-ministre ignorât de quelle manière le comte faisoit la guerre, ni que son ressentiment tînt plus longtemps contre un mérite à tant d'épreuves. Il y avoit deux ans que le comte de Montdejeu étoit à Coblentz, lorsque le gouvernement de cette place vint à vacquer. Le cardinal de Richelieu qui, à la vengeance près, n'avoit que des bonnes qualités et qui ménageoit avec autant de fidélité que de sagesse les intérêts de l'Etat dont il étoit chargé, et les récompenses dont il s'étoit fait si généreusement le dispensateur dès son entrée dans le ministère, ne put refuser au comte de Montdejeu la justice qui lui paroissoit naturellement dûe à l'occasion de ce poste à remplir. Il lui en envoia les provisions sans les avoir prévenues d'aucun avis, et sans les lui avoir fait demander. Le comte étoit fort éloigné de s'y attendre, aussi en fut-il si surpris qu'il entra en défiance que ce ne fût un moien pour le faire tomber en quelques filets. Ce soupçon qui n'étoit pas sans fondement, lui fit tenir la chose secrète, et tout se passoit à Coblens, comme s'il n'y eût point eu encore de gouverneur, et qu'on en eût attendu un de jour à autre. L'électeur de Trèves qui le connoissoit particulièrement, et qui faisoit une distinction singulière de sa capacité comme de sa valeur, le vint prier en personne de lui choisir de sa main un officier entendu de son régiment, auquel il pût confier ses intérêts pour l'envoier à la Cour. Le comte s'offrit à lui comme l'officier le plus zélé qu'il connut pour s'acquitter fidèlement de la commission. Une offre si obligeante lui attira bien des complimens ; mais comme ce n'étoit pas ce qu'il cherchoit, et qu'il étoit ravi de trouver un prétexte pour aller se présenter au cardinal, il pressa si fort l'électeur, que de quelques excuses qu'il se défendit, il l'engagea à lui con-

fier ses dépesches. Le comte de Montdejeu se rendit aussitôt à Paris, et de là à Ruel, où il apprit qu'étoit le cardinal. Il n'étoit pas fort assuré d'être reconnu d'abord, ni bien reçu ; cependant il résolut de ne se prévaloir des dépêches de l'électeur, qu'après avoir essuié l'air du premier abord de Son Eminence pour juger de sa destinée. Il fut apperçu par le cardinal au pont de Ruel, où il ne lui eût pas plutôt fait la révérence, que le cardinal, sans attendre qu'il se fit connoître ni qu'il lui parlât, lui dit d'un ton de voix obligeant : Monsieur de Montdejeu, de quoi est-il question ? — Il est question, Monseigneur, répondit-il fort aisément, de sçavoir si j'ai tort ou non de croire que Votre Eminence m'a pris pour un autre en m'envoiant les provisions du gouvernement de Coblentz, que je lui apporte ici. Votre Eminence sçait que je ne lui ai rendu jamais aucun service, et je ne doute pas qu'elle n'ait été informée que le maréchal de Marillac à qui j'avois des obligations particulières se seroit sauvé de prison par mon moien s'il m'avoit voulu croire ; en quoi j'ai peut-être eu le malheur de déplaire à Votre Eminence. — Non, Monsieur de Montdejeu, repartit aussitôt le cardinal, je ne vous ai point pris pour un autre, je veux vous engager par ce gouvernement à continuer de rendre au Roy vos services, dont il est fort content jusqu'ici ; et en même temps vous obliger si je puis à être un peu de mes amis. Rien n'étoit plus obligeant que les manières dont ce ministre accompagna de si belles paroles. Le comte de Montdejeu en étoit charmé d'autant plus agréablement qu'il s'y étoit moins attendu. Le cardinal acheva de le rassurer entièrement en lui faisant donner sur le champ une ordonnance pour les frais de son voiage et en lui disant pour le congédier que sa présence était nécessaire à Coblens, qu'il ne s'y falloit pas plus longtemps faire attendre. Le comte revint à Paris fort joieux du succès de cette entrevue, mais sans avoir rien fait pour l'électeur de Trèves. Il eut bientôt pris là-dessus sa résolution qui fut de retourner le lendemain à Ruel où le cardinal, l'aiant apperçu, lui dit tout surpris de le revoir : Vous voilà encore, Monsieur de Montdejeu ! A quoi le comte répondit que Monsieur l'Electeur de Trèves l'aiant su à la Cour, lui avoit dépêché un gentihomme pour le prier de présenter à Son Eminence un paquet de conséquence qu'il avoit l'honneur de lui apporter. — Je suis bien aise, répondit Monsieur le Cardinal, que Monsieur l'Electeur se soit adressé à vous pour ses affaires, elles en seront plus tôt expédiées. Il lui ajouta qu'on se serviroit désormais de lui pour les négociations qu'on auroit à traiter

avec cet électeur. Tout répondit ainsi aux souhaits du comte de Montdejeu au-delà des plus favorables espérances que lui devoient inspirer ses services. Il ne perdit point de temps pour aller prendre possession de son gouvernement avec une si entière satisfaction de l'électeur et de toute la garnison, qu'on eût dit qu'il ne restoit plus rien à craindre de la part des ennemis sous un si digne gouverneur. Ce fut là que le comte de Montdejeu commença de mettre en pratique les connoissances qu'il avoit acquises dans les places fortes, où il avait eu occasion de servir, et d'observer tout ce qui pouvoit contribuer à le former, à le perfectionner dans le métier de la guerre. Il fit d'abord réparer tout ce qu'il reconnut de défectueux dans les vieilles fortifications de Coblens ; il acheva les nouvelles, et disposa le plus qu'il put les dehors d'une manière à favoriser des sorties, au cas qu'il survînt une nécessité d'en faire sur des assiégeans. Il mit ordre à tout avec une attention si aisée qu'on remarquoit sans peine à toutes ses démarches qu'il étoit né pour les plus grands emplois, et qu'il n'auroit pas moins de prudence pour le commandement, que de vigueur pour l'exécution. Lorsqu'il eut ainsi pourvu dans la place à toutes les munitions nécessaires de guerre et de bouche, il ne s'y tint pas aux simples ménagements d'une garnison oisive, il sçavoit que le repos est la rouille de la force ; ainsi il ne cessoit d'exercer ses gens par des détachemens fréquens qui fatiguoient en toute saison et sans relâche les ennemis. Il aguerrit si heureusement par là le peu qu'il avoit de troupes, qu'il les rendit comme invincibles. Les ennemis en firent une fatale expérience à Andernac, sans parler d'une infinité d'autres endroits moins considérables, où il ne signala pas moins glorieusement son intrépidité.

(*A suivre*).

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

CHAPITRE SIXIÉME

De l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Pierre d'Orbaiz; des saintes Reliques, et anciens monumens qu'on y conserve.

§ Premier.

DE L'EGLISE[1]

L'église de l'abbaye St-Pierre d'Orbaiz, dédiée à Dieu sous l'invocation des princes des Apôtres St-Pierre et St-Paul, dont la principale partie se voit encore aujourd'huy, a été bâtie par le zéle et les libéralités de Thibaud IIIe du nom, comte palatin de Champagne et de Brie, vers la fin du douziéme siécle, ou au commencement du treiziéme siécle par Thibaud IV, successeur du précédent, qui joignit à ses Etats le royaume de Navarre en 1234 ou 1236, à cause de Blanche Ire du nom de Navarre, fille de Sanche VI dit le Sage, et sœur de Sanche VII dit le Fort ou l'Enfermé, mort sans enfans, comme on a remarqué dans le chapitre précédent.

Eglise de cette abbaye bâtie par Thibaud III ou par son successeur Thibaud IV, comtes palatins de Champagne.

Cette conjecture se tire d'un manuscript intitulé: *Singularités d'Orbaiz*, écript par un ancien Religieux, le vingt-cinquiéme jour de novembre mil six cens neuf, jour de la fête de St-Réole, qui marque « qu'il y a quatre cens neuf ans que le

* Voir page 369, tome XV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. [La belle église paroissiale d'Orbais est classée parmi les monuments historiques de France.]

« corps de l'église fut renouvellé par un comte Thibaud, et ne « s'en voit aucun titre ni chartres, d'autant que l'Abbé Nicolas « de la Croix avoit enlevé tous les papiers, titres et autres ren- « seignemens qui ont été perdus depuis. »

Jour de la Dédicace inconnu.

On solennise la fête de la dédicace de cette église le trentiéme jour d'août; mais on ne sçait point en quelle année, par quel évèque, ni sous quel abbé la cérémonie de cette dédicace a été faite.

Cette église seroit une des plus belles du pays et tout à fait digne de la magnificence de nos pieux comtes palatins de Champagne, qui succédoient les uns aux autres à une sainte émulation et affection pour cette abbaye, comme on a dit cy-devant, si elle avoit esté achevée ou soigneusement conservée; mais on ne trouve rien qui prouve que ce grand dessein ait été achevé; et, s'il l'a été, on ne sçait pas en quel tems, à quelle occasion, par quel accident, ni par qui la plus grande partie de la nef, le portail ont été détruits et que la voûte du bas de la nef est tombée.

Il ne reste plus de ce beau monument de la piété de nos bienfacteurs que le chœur, la croisée, le rond-point ou pourtour, et sept chapelles autour dudit rond-point, dont l'une, qui est vers le dortoir, ou septentrion, sert de sacristie et thrésor pour y conserver les vases sacrés, les saintes reliques, l'argenterie, ornemens, etc...

Voûte de la nef tombée en 1651 qui brisa le jubé et les chaires du fond du chœur.

On voit encore, aprés le chœur, une partie de la nef dont la voûte tomba en mil six cens cinquante et un, du tems de Pierre de Sérícourt, sieur d'Esclainvilliers en Picardie, chevalier de Malthe et abbé commendataire d'Orbaiz. La chûte de cette voûte fracassa le jubé de bois et les chaires du chœur voisines, et fit écarter le gros mur de ladite nef du côté du midi, ce qui est cause que les deux gros piliers surplombent de plus d'un pied vers les chapiteaux. On se contenta quelques années aprés, de faire le lambris ou plafond qu'on voit encore aujourd'huy, aux dépens de l'abbaye, puisqu'il a fallu prendre des chênes dans le bois de la Croupiére qu'on a tout dégradé, quoique l'abbé dût faire ladite réparation à cause du troisiéme tiers dont il jouit pour acquiter toutes les charges. Ce lambris coûta pour la façon seulement, deux cens livres, suivant les quittances de Jean Heullier, charpentier de Mareuil, des septiéme et dix-huitiéme jours d'octobre 1657. Quelque temps aprés, le R. P. Dom Pierre Mongé a fait réparer les chaires du chœur rompues, sans rétablir le jubé.

Lambris au lieu d'une voûte en 1657.

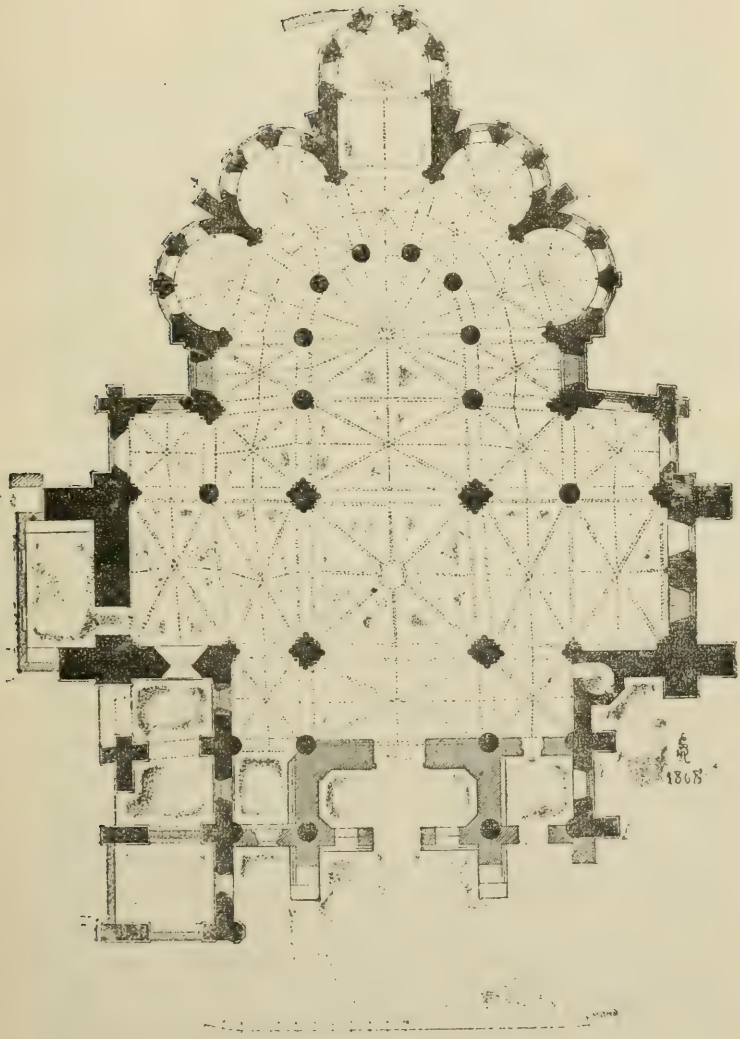

Plan de l'Église abbatiale d'Orbais

(Etat actuel)

Au mois de may mil sept cent un, pour empêcher la ruine de la nef par la chûte du gros mur vers le midi, les Religieux firent placer et poser en travers, sur les chapiteaux des quatre piliers de ladite nef, deux grosses poutres, suivant l'avis des experts, nommez dans le procez-verbal fait par le sieur Hervé, conseiller au Grand Conseil, commissaire député en 1688, le 18 août, aprés une transaction du 3e mars 1687 suivie d'un arrest du 26e août 1687. Dans un autre procez-verbal, conservé dans le chartrier, fait au mois de décembre mil cinq cens quatre-vingt-un par Louis Duran, conseiller audit Grand Conseil, commissaire député pour visiter les réparations de l'abbaye aprés la mort de Nicolas de la Croix, à la requête de Jean de Pilles, son successeur dans cette abbaye, il y est dit qu'il n'y avoit que quelques ouvertures larges de quelques pieds à la voûte de cette partie de nef, lesquelles, n'ayant pas été rebouchées et réparées promptement par les soins de Messieurs nos commendataires, ont causé la ruine et la chûte de cette voûte.

Poutres posées en 1701 pour retenir les piliers et le mur de la nef.

Le R. P. Dom P. Mongé pressant un jour Pierre de Séricourt de réparer l'église, il luy fit une réponse digne d'un abbé-soldat : « Laissons tomber l'église, nous ne serons plus obligez « à l'entretenir. La chapelle du Saint-Esprit suffira pour faire « l'office à si peu de moines. » Ledit R. P. Dom Pierre Mongé releva cette réponse impie avec toute sa force et son zéle ordinaires, ferma la bouche et chargea de honte et de confusion ledit P. de Séricourt, qui en fut tout interdit et ne sçut que repliquer. Mais, après tout, que devoit-on attendre d'un commendataire et d'un commendataire-soldat ?

Belle réponse d'un abbé, plus digne d'un soldat et d'un dragon, relevée avec force à la confusion de l'abbé.

Les fenêtres de la croisée sont différentes de celles du rond-point et de la nef, celles-cy étant plus larges et mieux travaillées que celles-là ; ce qui peut dénoter une interruption et discontinuation de travaux, un changement ou du bienfacteur, ou d'architectes ou d'ouvriers d'un dessein et d'un goût différens.

Les anciennes vitres étoient trés belles, peintes et représentoient plusieurs évêques en habits pontificaux et autres grands personnages, et au bas de leurs figures leurs noms en gros caractéres gothiques, comme il en reste encore quelques-unes au rond-point, et comme on voit ailleurs dans les plus grandes et anciennes églises, selon l'ancien usage [1]. Mais à mesure

Vitres anciennes de l'église très belles.

1. [L'usage suivi pour la décoration des édifices religieux du XIIIe siècle

qu'elles se cassent, on en met de blanches qui rendent l'église plus claire.

était de concentrer la richesse et l'art au sanctuaire. Il est vraisemblable que cette disposition a dû être adoptée dans l'église d'Orbais. Les fenêtres supérieures du chevet sont en forme de lancettes géminées surmontées de rosaces. Autrefois sans doute elles possédaient toutes des figures de saints évêques ou abbés, fondateurs et bienfaiteurs du monastère. Les sujets à personnages se trouvent aujourd'hui groupés, après la dernière restauration, dans deux fenêtres qui occupent le fond du chœur : — 1° La fenêtre placée dans l'axe du chevet, au dessus du maître-autel, comprend quatre panneaux historiés. Dans la lancette de droite (du côté de l'Evangile), en haut Notre Seigneur assis bénissant de la main droite ; au dessous la sainte Vierge assise tenant l'Enfant Jésus sur le genou gauche et une croix de la main droite. Ces deux premiers panneaux sont d'une bonne exécution. La lancette de gauche contient, dans sa partie supérieure, un personnage barbu, au front chauve, nu-tête, nimbé de jaune. Sa main droite est levée ; la gauche tient un livre. Au dessous est un personnage mitré également barbu, il tient une crosse de la main gauche, et bénit de la droite. — 2° Dans la fenêtre qui, du côté de l'Epître, fait suite à la précédente, on voit le buste d'un autre personnage mitré, ainsi que le haut de sa crosse. Le visage est jeune et imberbe. Une riche bordure de mosaïque encadre cette fenêtre. M. le comte de Mellet a appliqué des noms à ces personnages *(Bulletin du comité historique*, 1844-45, t. III, p. 135). Mais aujourd'hui les verrières ne portent plus trace de légende. Ces vitraux à personnages, après les remaniements successifs qu'ils ont dû subir, ne me semblent pas offrir des données suffisantes pour permettre de les interpréter d'une façon sûre. — Je dois insister seulement sur les deux rosaces bien conservées qui surmontent les fenêtres. La rosace disposée au-dessus de la fenêtre centrale représente un homme assis, ayant les bras étendus dans l'attitude du professeur qui enseigne. On lit à côté de lui le mot *Gramatica*. Dans la seconde rosace on voit un homme assis écrivant sur un pupitre élevé. La légende porte le mot *Retorica*. Ces deux médaillons à figure sont les seuls vestiges d'une série complète des Arts Libéraux qui a dû être représentée anciennement dans les sept rosaces couronnant le pourtour du chœur. A la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, les Arts Libéraux occupaient une place importante dans les édifices religieux. Ici en particulier on est fondé à reconnaître le symbole des belles-lettres et des sciences qu'on enseignait alors à Orbais. — Un sujet allégorique d'un autre genre, mais d'un non moins bel effet que ceux des rosaces, se remarque, depuis la dernière restauration, dans une fenêtre basse de la chapelle de Saint-Prix au transsept septentrional. C'est l'*Eglise et la Synagogue*, autrement dit *la loi nouvelle opposée à l'ancienne*. Jésus-Christ est représenté sur la croix avec l'inscription : « *Jesus Nazarenus rex Judæorum.* » Son nimbe est crucifère. A droite de la croix, la religion chrétienne se montre sous les traits d'une femme nimbée de blanc, portant en tête la couronne royale ; elle tient de la main gauche une croix processionnelle et de la droite un calice. A gauche du Christ, la Synagogue est personnifiée par une autre femme, à la tête basse, sans couronne et sans nimbe, ayant

Les chaires du chœur, au nombre de quatorze supérieures et de neuf inférieures de chaque côté, sont d'un dessein et d'un goût ancien et gothique, et ont été faites apparemment sous Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme, premier abbé commendataire d'Orbaiz vers l'an mil cinq cens vingt. — Ses armes y sont en relief aux dossiers de la premiére et [de la] derniére chaire du côté droit. — Il portoit de France à la bande [de gueule] chargée de trois lionceaux d'argent qui est de Vendôme, l'écus surmonté du chapeau de cardinal [1]. On rapprocha vers le maître-autel lesdites chaires au mois d'août mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, pour rendre le chœur plus large, et réparer les deux maîtres-piliers au bas et derriére lesdites chaires, qui avoient été fort endommagez et sappez par la baze.

Nombre des chaires du chœur.

Il y avoit aussi un jubé de bois de même dessein et de même façon que les chaires, où on chantoit l'épitre et le saint évangiles aux messes des fêtes solennelles ; mais il fut aussi rompu et brisé en morceaux par les pierres de la voûte tombée en 1651 ; il n'a point été rétabli. On voit encore dans les chaires du côté gauche, la petite porte pour y monter.

L'église réparée crépie et blanchie en 1697.

Aprés la démission libre et volontaire de cette abbaye faite par Jacques Pouilly de Lançon, abbé-commendataire, sur la fin de l'année mil six cens quatre-vingt-seize, avec l'agrément du Roy, en faveur de Jean-Louis Fortia de Montreal, ledit

en mains une bannière à la hampe brisée. Ce sujet était un thème de prédilection au XIIIe siècle. Il existe notamment à la cathédrale de Bourges, sur un vitrail de cette époque, qui est assez comparable à celui d'Orbais. *Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont (5e édition, p. 475) ; cf. Viollet-le-Duc, *Dict. d'archit.*, v° Eglise. — Après la description des vitraux à personnages, une mention spéciale est due aux magnifiques grisailles de l'église d'Orbais. Non-seulement par la fermeté et la correction des dessins elles se distinguent entre les plus belles productions du genre au moyen-âge, mais elles témoignent aussi de l'habileté pratique des artistes de ce temps pour l'assemblage et la mise en plomb des verres. Il est probable qu'à l'origine les baies du transsept et de la nef ne devaient contenir que des vitraux en grisailles. Les fragments de ces grisailles qu'on a retrouvés ont été surtout utilisés pour la décoration des fenêtres du transsept, lors des travaux de restauration entrepris en 1880, sous la direction de M. Selmersheim, architecte.]

1. [Ces armoiries n'existent plus aujourd'hui aux dossiers des stalles. On les voit reproduites sur un des carreaux de terre cuite émaillée de l'église d'Orbais publiés par M. Courajod, *Le Pavage de l'église d'Orbais*, p. 23.]

R. P. Dom Pierre Mongé fit réparer ledit rond-point, croisées et chapelles en dehors, crépir et blanchir en dedans le chœur, croisées, chapelles, basses-voûtes des collatéraux, etc.

Buffet d'orgues dans l'église, dont le fust a été démonté en 1669 pour y mettre une horloge.

Il y a eu autrefois, dans cette église, un jeu d'orgues dont le fust ou buffet occupoit presque tout l'espace de la croisée septentrionale au-dessous de la grande rose ou vitre du côté du dortoir, et fut démonté par Nicolas David, couvreur, en 1669, par ordre du R. P. Dom Felix Mauljean, premier supérieur depuis l'introduction de la congrégation de St-Maur en ce monastére, pour y placer l'ancienne horloge, au lieu de laquelle on a placé la nouvelle au mois de juin mil sep cens. On voit encore une piéce de bois ou corbeau, qui avance à côté de ladite horloge, qui soutenoit ledit buffet, suivant l'*attestation des plus anciens habitans d'Orbaiz*, qui l'ont vu placé dans cette église. Voicy la copie de cette attestation dont l'original, daté du vingt-deuxiéme jour d'août 1699, est conservé dans le chartrier :

Plusieurs attestations des plus anciens habitans d'Orbaiz qui ont vu ledit buffet. Lesdites attestations visées par le R. P. visiteur.

« Nous soussignez, Dom François Pelletier, prêtre, ancien « religieux de l'abbaye Saint-Pierre d'Orbaiz, au diocése de « Soissons ; Jean et Vincent Jullion, pratticien ; Barthelemy « Brochart, tisserand ; Robert Branslart, taillandier ; Charles « Vatrin ; Christophle Loison, cabaretier ; Nicolas Buffry, cor- « royeur ; Gabriel Cruchet ; Antoine de la Rive, cordonnier ; « Oger Noël, tisserand ; et Thomas Jacob, maître d'échôle — « tous habitans dudit Orbaiz — certifions à tous qu'il appar- « tiendra avoir vû en l'église de ladite abbaye le bois des orgues « peint en couleur rouge, que nous avons ouï dire à nos an- « ciens avoir joüé, et lesquelles étoient posées où est aujour- « d'huy la boëte de l'horloge de ladite église ; lesquelz bois « formoient entiérement le buffet desdites orgues, et qui ont « été démontés par l'ordre des Révérends Peres Religieux « Bénédictins reformez, au commencement de leur établisse- « ment en ladite abbaye, qui fut en l'an mil six cens soixante- « huit. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat « pour servir à qui il appartiendra, ce vingt-deuxiéme jour « du mois d'août mil six cens quatre-vingt-dix-neuf. Signé : « D. Fr. Pelletier — B. Brochard — Charles Vatrin — Nico- « las Buffry — Robert Branslard — V. Jullion — Jean Jul- « lion — Th. Jacob — C. Loison — G. Cruchet — Oger « Noël — A. de la Rive — Berthaut — avec chacun un para- « phe. »

Attestation de Nicolas David qui a démonté ledit buffet d'orgues. — « Je soussigné, Nicolas David, couvreur de

« thuilles et d'ardoises, certiffie à tous qu'il appartiendra « avoir vû et aidé à démonter par l'ordre de deffunts Reve- « rends Peres Dom Felix Mauljean, prieur, et Dom Joseph « de Canteleu, religieux de l'abbaye Saint-Pierre d'Orbaiz, « le fust ou buffet d'orgues de l'église de ladite abbaye du « lieu et place où est aujourd'huy l'horloge. En foy de quoy « j'ay donné ce présent certificat pour servir ce que de raison, « ce jourd'huy trentiéme d'aoust mil six cens quatre-vingt- « dix-neuf. Signé : Nicolas David avec paraphe. »

Certificat du sieur Louis Linage, écuyer, sieur de Cramants. « — Je soussigné, Louis Linage, écuyer, sieur de Cramants et « autres lieux, âgé de quatre-vingt-trois ans, déclare me res- « souvenir d'avoir vû dans ma jeunesse le buffet et quelques « tuyaux d'étaim d'un orgue, placé dans l'église de l'abbaye « Saint-Pierre d'Orbaiz, au-dessous de la grande rose ou grande « vitre de la croisée du côté du septentrion, où est à présent « l'horloge. En foy de quoy j'ay signé cette présente déclara- « tion pour servir en tems et lieu ce que de raison, ce jour- « d'huy deuxiéme de juillet mil sept cens. Signé : Linage de « Cramants. » — Et plus bas est écrit l'avis du R. P. Dom Charles Petey de l'Hostallerie, visiteur de la province de France, en ces termes : « Vû les certificats cy-dessus, je suis « d'avis qu'on peut rétablir lesdites orgues. Le septiéme mars « mil sept cens un ; signé : Fr. Charles Petey de l'Hostallerie, « visiteur. »

L'usage des orgues anciens dans nos églises de France, d'Italie, d'Angleterre dans le xe siècle. On en attribue l'établissement et l'usage dans l'église pour l'office divin au pape Vitalien en 657.

On dira icy par occasion que l'usage des orgues dans les églises, et même dans celles de nos monastéres, n'est pas nouveau ; pour en être persuadé il ne faut que lire la préface du R. P. Dom Jean Mabillon, pages 82, 83, 84, de la premiére partie du troisiéme siécle des *Actes des Saints de l'Ordre Saint-Benoist*, où il rapporte plusieurs témoignages des autheurs irréprochables qui l'assurent. On y lit, page 83, les louanges que le moine bénédictin anglois donne en vers à Elfege, évêque de [Winchester], pour avoir introduit et donné des orgues dans l'église de son monastére dans le dixiéme siécle [1] :

1. [Ces vers sont extraits du prologue de Wolstan, moine de l'abbaye de Winchester, dans son poëme sur la vie de saint Swithin : « Wols- « tanus monachus Ventanus in prologo ad vitam metricam sancti Swithuni, « laudat Elfegum Ventanum episcopum ob organa in Ventano monasterio « constructa. » Mabillon, *loc. cit.* — Sur le célèbre monastère de Winchester Cf. Dugdale, *Le Monasticon Anglicanum*, vol. I, p. 189 et s., Londres, 1817.]

« Talia et auxistis hîc organa qualia nusquam
« Cernuntur, gemino constabilita sono.
« Bisseni supra sociantur in ordine folles,
« Inferiusque jacent quattuor atque decem.
« Flatibus alternis spiracula maxima reddunt,
« Quos agitant validi septuaginta viri :
« . . . . . .
« Sola quadringentas quæ sustinet ordine musas,
« Quas manus organici temperat ingenii. »

Cet usage étoit aussi dans nos monastéres d'Italie, suivant la remarque du même Dom Jean Mabillon, *ibid.*, page 83 : « De Italia vero testatur Gerbertus in epistola nonagesima prima ad Raimundum Aureliacensem abbatem, in qua dicit non habere se quod scribat *super organis in Italia positis*, *ac monacho dirigendo qui ea conducat.* » [1]

Orgues à Fécamp.

Baldricus, archevêque de Dôle[2], dans sa lettre aux religieux de Fécamp en Normandie, en parlant de leur église, dit que ce qu'il y avoit remarqué de singulier, et qui luy avoit extrêmement plû, étoit un certain instrument de musique, composé de flûtes d'airain ou de cuivre, et de soufflets, qui rendoient un son fort harmonieux. « Illa in ecclesia, inquit, unum erat quod « mihi non mediocriter complacuit, quod ad Deum laudandum « et excitandum David suis canticis inseruit : *Laudate*, inquit, « *Dominum in chordis et organo*[3]. Ibi siquidem instrumentum « vidi musicum, fistulis æreis compactum, quod follibus « excitum fabrilibus, suavem reddebat melodiam. Organa illud « vocant, certisque temporibus excitabant. »

Orgues improuvées par des esprits mal faits, grossiers, faux dévots, atrabilaires, traittez de médisans et de calomniateurs injustes par l'évêque Baldricus.

Le même Baldricus ajoute ensuite que cet instrument ne plaisoit pas à tout le monde, qu'il y avoit dans ce tems-là des humeurs et des esprits faits en dépit du bon sens, ennemis

1. [Lettre de 987, écrite par Gerbert (plus tard Sylvestre II), alors abbé de Bobbio, à Raymond de Vaur, abbé d'Aurillac, son ancien maître, ap. Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. IX, p. 291. M. E. de Barthélemy en donne la traduction dans son *Etude sur Gerbert, sa vie et ses ouvrages*, couronnée par l'Académie de Reims, p. 186, Lecoffre, 1868, in-8°. — Cf. Le premier pape français, Gerbert, archevêque de Reims, par M. J. Chardron, *Revue de Champagne*, t. XV, p. 178 et 266.]

2. [*Lisez* évêque de Dol. « Dès le douzième siècle au plus tard les religieux du monastère de Fécamp avaient un orgue, instrument assez rare en ce temps-là. Plusieurs les en blâmaient, et Baudri, évêque de Dol, prit hautement leur défense. » D. Toussaint Du Plessis, *Description géogr. et hist. de la Haute-Normandie*, t. I, p. 95. — Epistola ad Fiscannenses monachos, ap. Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. XIV, p. 224.]

3. [Ps. 150, 4.]

irréconciliables de tout ce qui peut élever nos cœurs et nos esprits à Dieu, les réunir et les récréer innocemment, plus farouches et plus brutaux que les brutes mêmes les plus stupides, lesquelles s'arrêtent, s'apprivoisent et se laissent enfin gagner par les charmes et les attraits de la musique, comme il y a encore aujourd'huy de ces esprits hétéroclites qui, bien moins par le motif d'une véritable piété et d'une sincére mortification de leurs sens extérieurs, que par envie, par une fausse idée de réforme, ou parce qu'ils ont l'intelligence trop épaisse et trop bouchée, et l'âme rampante, pour pouvoir s'élever et comprendre ce que les orgues insinuent agréablement à nos âmes, ne peuvent les souffrir, les condamnent, les censurent absolument, déchirent par leurs médisances aussi injustes que cruelles ceux qui sçavent s'en servir pour louer Dieu, comme le saint Roy David, élever et conduire insensiblement les hommes à la connoissance et aux désirs de posséder les plaisirs du ciel. « Non tamen ignoro, quia sunt multi, qui tale quid in suis non « habentes ecclesiis, eos qui habent murmurando dilapidant. « Quos nos obloquentes et detrahentes audemus nuncupare, « qui quod organa nobis innuant, nesciunt exponere. »

Quel doit être l'usage des orgues dans nos églises.

On convient aussi que, dans l'usage de cet admirable instrument, il faut observer trés exactement les régles si saintement prescrites par un concile provincial tenu à Sens en mil cinq cens vingt-huit : « Organorum usum Ecclesia a Pa- « tribus ad cultum servitiumque divinum recepit. Nolu- « mus itaque quod organicis instrumentis resonet in Ecclesia « impudica aut lasciva melodia, sed sonus omnino dulcis, qui « nihil præter hymnos divinos et cantica spiritualia repræ- « sentet. » (Concil. Senonense, c. 17, anno 1528).

Grand ouvrage de menuiserie démonté au grand autel.

En mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, au mois d'août, on démonta un grand ouvrage de menuiserie et de sculpture, au milieu duquel il y avoit un grand tableau représentant Jésus-Christ ressuscité, les gardes du tombeau, et un religieux à genoux, qui étoit au grand autel et qui cachoit et bouchoit le fond du chœur, les basses voûtes du rond-point, la chapelle du Saint-Esprit dans le fond, celles de saint Jean-Baptiste et de la Magdelaine aux deux côtez. Les pieds d'estaux ou bazes, les colomnes, les chapiteaux, la corniche et un des frontons furent transportez et adossez contre les basses-chaires du chœur du côté de la nef, et le tableau posé contre le gros mur de ladite nef en bas et en dedans d'icelle.

§ Second.

DES SAINTES RELIQUES CONSERVÉES DANS NOTRE ÉGLISE

Saintes reliques de St-Pierre d'Orbaiz.

On conserve dans cette église une particule ou morceau de la sainte ou vraye croix, enfermée dans une croix couverte de lames de cuivre doré enrichi de [filigranes] et de quatorze pierres prétieuses.

Un chef, ou buste d'argent, haut d'environ deux pieds, représentant un évêque la mitre en tête, dans lequel sont enfermées des vertébres de saint Réole notre fondateur. Il y a plusieurs pierres.

Deux châsses de bois noirci longues d'environ deux pieds, garnies de feuillages et ouvrages d'argent à quatre faces, remplies des ossemens du même saint Réole. Le reste est à Hautvillers.

Deux bras de cuivre doré enrichi de [filigranes] d'argent et de quelques rubis et autres pierres. Dans l'un est un os de saint Firmin, évêque et martyr d'Amiens ; dans l'autre un ossement du même saint Réole. Nous avons remarqué cy-devant, que ces saintes reliques avoient été mises avec cérémonies et solennités dans ces nouveaux reliquaires en l'année mil six cens quatre-vingt-six.

Reliques douteuses.

Outre les susdites saintes reliques, il y a encore quelques autres reliquaires de bois doré dans lesquelz on conserve encore quelques ossemens du même saint Réole, des SS. Apollinaire et Thimothée [1], martyrs de Reims, et autres saints ossemens, comme un ossement d'une mâchoire qu'on tient par tradition et suivant un inventaire du trésor, être de saint Joseph, des petits ossemens de St-Christophle, de St-Clément, St-Loup, et quelques ossemens de saints inconnus, suivant un procez-verbal fait par les RR. PP. Dom Pierre Mongé, prieur, et Dom Guillaume Jamet, religieux d'Orbaiz, le dernier jour de may 1681, copié au long cy-aprés.

1. Beatus Apollinaris, ossibus suis in Orbacense translatis monasterium, nonnullis inibi florere spectatur gratiarum insignibus. (Flodoard, lib. I, cap. 4.) *De primis Rem. martyribus*. [Guizot, *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. V, p. 13.]

§ Troisiéme.

DE QUELQUES ANCIENS MONUMENS

Tombeau ou pierre sépulchrale où on croit que le corps de St-Réole a été enfermé et mis en terre aprés sa mort.

Il est à présumer qu'il y a eu autrefois plusieurs anciens monuments dans cette église dont on n'a plus aujourd'huy aucune connoissance ; les guerres, les incendies et autres malheurs nous en ayant dérobé la connoissance, de sorte qu'il ne nous reste que peu de choses de l'antiquité. On voit encore néantmoins un ancien monument fort considérable et fort respecté des personnes également pieuses et sçavantes : c'est la pierre sépulchrale, ou tombeau soutenu d'une colonne de saint Réole, notre premier fondateur, placée contre le mur du collatéral méridional, au-dessous d'une fenêtre, entre la chapelle de la sainte Vierge et celle de saint Nicolas, dans laquelle on tient par une ancienne tradition, que le corps de saint Réole fut enfermé et mis en terre aprés sa mort [1]. Suivant cette pieuse tradition, il est certain que notre saint fondateur a été inhumé dans l'église de cette abbaye ; car il ne faut pas s'imaginer que l'on ait transporté cette pierre d'une autre église pour la mettre icy en dépost.

Tombe de l'abbé Guillaume.

On ne trouve dans notre église que trois tombes de nos abbez réguliers. La premiére et la plus ancienne dans la chapelle de la sainte Vierge devant la croisée méridionale, joignant le marchepied de l'autel, est d'un abbé appellé Guillaume. Il y est représenté la tête en bas, nue, portant une grande tonsure ou couronne monachale, sans mitre, et les pieds tournez vers l'autel, selon l'ancienne pratique d'enterrer les morts, tenant sa crosse d'une main. On ne sçait ni le jour, ni le mois, ni l'année de sa mort ; on lit seulement ces vers autour de la tombe :

Abbas Willelmus quo nostra...
A rebus mundi quæ causam dant pereundi
Ad regnum cœli pervenit mente fideli.
Hoc sub sarcophago requiescit vir venerandus
Moribus et vita, cunctis qui mansit amandus.
Hinc abiit, sed non obiit. Transivit ad esse.

1. [M. Courajod a démontré que cette pierre sculptée, portant un dessin d'ornement du treizième siècle, n'avait pu être le tombeau primitif de Saint Réole, *Le Pavage de l'Eglise d'Orbais*, p. 4 ; cf. suprà, chap. II.]

Tombe de Guy de Treveselay, abbé d'Orbaiz, mort en 1352.

La seconde pierrre ou tombe au bas du presbytére ou sanctuaire de notre église, au-dessous de la lampe, est de Guy ou Guillaume de Treveselay, abbé d'Orbaiz, mort au mois de septembre mil trois cens cinquante-deux, comme il est marqué sur cette tombe de pierre blanche, sur laquelle les paroles suivantes sont gravées : « CY GIST MESSIRE GUY (OU GUIL-« LAUME) DE TREVESELAY JADIS ABBÉS D'ORBÉS, QUI « TRÉPASSA L'AN DE GRACE MCCCLII OU MOIS DE SEPTEMBRE. « PRIEZ POUR L'AME DE LI EN DISANT REQUIEM ÆTERNAM « DONA EI DOMINE ET LUX PERPETUA LUCEAT EI CUM SANCTIS « TUIS IN ÆTERNUM QUIA PIUS ES ». Cet abbé est représenté revêtu des habits pontificaux, mitre en tête, anneau, gants, crosse en dehors, chaussures, etc..., la tête en bas, les pieds vers l'autel selon l'ancienne coutume de l'Eglise[1].

(*A suivre*).

1. [Aujourd'hui, dans le bras droit du transsept, devant l'autel de l'ancienne chapelle de la Vierge. *Le Pavage de l'église d'Orbais*, pl. IV et p. 7.]

DE LA DATE DE LA CONSTRUCTION

DE

L'ÉGLISE DE L'EPINE [1]

Rien de précis n'a encore été dit à ce sujet pour la belle église que la foi a élevée aux portes de Châlons-sur-Marne. Beaugier dit que le portail et les tours furent achevés en 1429, en fixant ensuite la date de l'apparition miraculeuse au 24 mars 1400. Une brochure anonyme distribuée jadis aux pèlerins, place l'apparition au 24 mars 1419, mais elle n'a aucune valeur historique et est remplie d'inexactitudes grossières : elle parle aussi des verrières du *XVI*e *siècle* brisées par les Anglais au xve, et M. Povillon-Pierard répète les mêmes erreurs. La brochure de l'abbé Barat (1859 et 1877), est beaucoup plus correcte, mais mentionne l'erreur de 1419 ; d'autres auteurs mettent 1409, mais la date de 1400 est la plus généralement adoptée, sans que jusqu'à présent aucune preuve soit venue appuyer cette présomption. Nous avons voulu tenter d'élucider ce problème historique et il nous a semblé pouvoir faire appel à certains documents contemporains capables de déterminer d'une manière presque précise l'événement en question. Ces documents sont les testaments du xvie siècle existant en certain nombre dans diverses paroisses; on y trouve des renseignements très complets sur les œuvres pieuses, objets des libéralités des testateurs.

Dans le cours du xvie siècle, la série des legs pieux est invariable dans ces actes. On donne aux paroisses ou à certaines paroisses, aux hôpitaux ou à certains hôpitaux ; au prieuré S.-Michel hors Châlons, aux aveugles de la porte Marne, à l'école des bons enfants, aux enfants trouvés, aux pauvres honteux, à la confrérie de charité du Dix-Deniers et aux trois ordres mendiants. — Tel est l'énumération des établissements ou institutions qui sont l'objet de la générosité des testateurs au xive siècle. Dans le xve on retrouve cette même série

1. Nous appelons toute l'attention des archéologues sur ce travail d'une importance décisive pour l'histoire de cette église. C'est une véritable découverte qui crée un titre exceptionnel à la reconnaissance que l'on doit à notre excellent collaborateur pour ses travaux déjà si nombreux et toujours si consciencieux.

(*Note de la Rédaction*).

mais on y voit en plus une œuvre nouvelle : la fabrique de Notre-Dame de l'Epine.

Par son testament du 7 août 1426, Agnelz de Cuisy, veuve de Giraud Le Sayne, laisse 40 sols à la fabrique de Notre-Dame de l'Epine.

En 1420, Jacques Caloyre, jadis gouverneur du grenier à sel de Châlons, laisse cent sols à la même œuvre.

Donc en 1420 l'apparition avait eu lieu.

Remontant plus haut, nous trouvons qu'en 1412, Jean Jollet ou Joblet, paroissien de Saint-Jean, laisse par son testament du 6e jour après la fête de Saint-Memmie, deux sous à l'église de l'Epine : *Item, ecclesie Beate Marie de Spina ij solidos.*

Par conséquent l'apparition est antérieure à l'an 1412, dès lors la date de 1419 est inexacte et doit être éliminée.

En 1410, dans le compte de la Marelle de l'église Notre-Dame en Vaux de Châlons, nous relevons cette mention : « payé aux pourvoyeurs de l'œuvre de Nostre-Dame de l'Espine pour XIV piés et demi de pierre dure à nous cedés pour emploier à nostre pilier ci..... IIII livres. »

A son tour, la date de 1409 devient douteuse, car si l'administration temporelle de Notre-Dame de l'Epine fonctionne déjà en 1410 et réunit des matériaux pour la construction de l'église c'est que, selon nous, l'apparition est antérieure à l'année 1409. Au reste, les testaments suivants vont démontrer que cette date est également erronée.

Nous trouvons en tête d'un registre des causes de l'Official, années 1404 et 1405, la copie de trois testaments.

L'un daté de 1405 est celui de Me Domangin d'Arzillières, curé de la Trinité. Il fait certains dons aux diverses œuvres dont nous avons donné la nomenclature et de plus il laisse deux sols à l'œuvre de Notre-Dame de l'Epine.

Le second qui est le testament de Me Nicolas dit Le Larnier, curé de Ste-Catherine est du 4e jour après la fête de St-Barnabé 1404. Le testateur laisse vingt sols à l'Eglise de l'Epine : *Item legavit fabrice beate Marie de Spina, viginti solidos turonenses.*

Le troisième, qui est daté du samedi saint 1404, est celui de Pernette, dite la belle de Sarry : *Perneta dicta la belle de Sareyo, uxor Jacquessoni Gilberti*, elle laisse quatre sols à l'église de l'Epine. *Item legavit fabrice beate Marie de Spina quatuor solidos.*

Il est donc bien certain que l'apparition eut lieu avant l'an 1404 puisqu'en cette année la fabrique de l'église fonctionne et reçoit des dons. On doit en conséquence éliminer la date de 1409 qui n'est point exacte.

Nous restons donc en présence de la seule date de 1400 qui est celle que donnent les plus anciennes relations. Il est à croire qu'elle est vraie, mais nous ne pouvons le prouver authentiquement, il nous manque pour cela des testaments de 1400 et de 1401, qui nous auraient permis de déterminer l'époque de l'évènement d'une façon absolument exacte.

Tout ce que nous pouvons dire c'est que dans un testament de 1398 il n'est pas question de Notre-Dame de l'Epine, tandis que deux testaments de 1404 en font mention. Les preuves nous manquent pour serrer de plus près la vérité. L. Grignon.

TRAITÉ

PASSÉ ENTRE LA FABRIQUE DE LAUNOIS[1]

ET

LE PEINTRE WILBAUT[2]

POUR L'EXÉCUTION D'UN TABLEAU REPRÉSENTANT LE MARTYRE DE SAINT ÉTIENNE

Cejourd'huy, sixième jour du mois de janvier mil sept cent cinquante quatre, jour du saint Dimanche et feste de l'Epiphanie, fin et issüe des vespres chantez de ces dittes paroisse, les habitans et fabriciens assemblez en conséquance de l'avis donné au prosne de la messe paroissialle du dit Launoy par monsieur le Curé du dit lieu pour convenir du prix du tableaux pour prévoire à l'hostel nouvelemant construit en l'Eglise dudit lieu, a été arretté ce qui suit, sçavoire :

Que ledit tableau représentera le martire de Saint Estienne, patron de cette paroisse, avec l'apparence des yeux ouverts, au-dessus ou se formera le ceintre du dit cadre qui contiendra vingt-deux figure relativement à l'estempe qui a été représentée par le sieur peintre cy après nommé, lequel tableau contiendra de l'argeure six pieds dix pouce sur seize pieds et demy de hauteur, y compris le ceintre, et le tout conformémant au cadre fait pour cette effet, dont ledit entrepreneur a pris communication et les dimentions, à condition aussy que le dit entrepreneur fera les dittes figures et ledit tableau des couleurs bien fines et claire et sujette à réception à dire d'experts, le tout moyennant la somme de cent cinquante

1. Launois-sur-Vence, canton de Signy-l'Abbaye, arrondissement de Mézières, Ardennes.

2. Wilbault (Nicolas), peintre, né à Château-Porcien, en 1686. Il travailla longtemps à Dresde, et revint en France en 1723. Ses tableaux, très nombreux en Champagne, en Picardie et en Lorraine, se font remarquer par la correction du dessin et la fraîcheur du coloris. Il mourut en 1763.

Il ne faut pas le confondre avec Jacques Wilbaut, son neveu et son élève. Ce dernier qui acquit aussi de la réputation, naquit à Château-Porcien en 1729 et mourut en 1816.

livres qu'il luy sera payé auparavent de poser le dit tableau sur le cadre et conformémant à iceluy sur les largeures et hauteurs, lequel entrepreneur sera tenu de pauser le dit cadre pour le premier septembre de la présente année, ce qui a été ainsi accepté par le dit sieur Ville Beaux, maître peintre demeurant à Châteaux porcien, qui s'est soumis et obligé à la fourniture du dit tableau conformémant et relativement au condition cy dessus expliqué, et qu'au lieu toutes fois de dix pieds et demy de hauteur du dit tableau, il portera dix pieds sept pouces pour revenir au dit cadre, suivant qu'il est à remarquer par la supputation présentemant faitte, et qu'au lieu de six pieds dix pouces de largeur cy devant expliqué, le dit tableau n'aura que six pieds huit pouces et demy pour revenir au dit cadre, et le tout au pieds de Roy de douzes pouces par pieds, observant ledit entrepreneur que le cadre contient huit pieds et demis jusqu'au ceintre au de dans des feuillants.

Fait ainsi et arretté double en la ditte assemblée, le jour et an susdits et ont signez : Demalon ; Juvelot ; Jacques Laisney, sandicq ; François Singery, marguillier en charge ; Faynot ; Lefranc ; Aubert ; Duperre ; Petre.

Puis suit un reçu de Wilbaut :

Je reconnais avoiré reçu de Jacques le franc, ensien marguillier de la fabricque St. Etienne de launoy la somme de cinquante livres pour retante et fin de pement de la somme porté au presant marchez. Fait le treize juin mil sept cent cinquante six [1].

J'aprouve lecritur cy dessus,
WILBAUT DUCHASTEL

Pour copie conforme à l'original,

J. CHARDRON,
curé de Chémery.

1. Ce tableau a disparu de l'église de Launois ; il se trouve actuellement relégué au presbytère, dans une dépendance qui sert de remise. Il est regrettable que la fabrique le laisse dans cet état.

NÉCROLOGIE

AMÉDÉE VARIN ET SON ŒUVRE

M. Amédée Varin naquit à Châlons-sur-Marne, le 21 septembre 1818. Son père, fils et petit-fils de graveurs, graveur lui-même, était alors professeur de dessin tant au collège qu'à l'Ecole des arts et métiers de cette ville. Dès qu'il fut en âge, son père l'envoya étudier à Paris. A cet effet, il entra à l'Ecole de dessin de la rue de l'Ecole de médecine, où il obtint bientôt les premiers prix, après s'être promptement familiarisé avec les divers genres. Il eut à cette même époque pour concurrent, Edouard Girardet, son camarade d'ailleurs et qui allait devenir le remarquable peintre graveur que l'on sait. Amédée Varin quitta l'Ecole dont il est question plus haut, pour aller suivre les cours d'Académie à l'Ecole des Beaux-Arts où il s'occupa du dessin seul. En même temps, il entra chez le graveur de portraits Jean Geoffroy qui lui montra les premiers principes de la gravure et cela pendant deux années, après lesquelles il alla se perfectionner, pour la gravure à l'eau-forte chez l'habile maître de son frère Adolphe, Rouargue l'aîné, si connu par ses nombreuses vignettes. Six mois de bonnes études chez ce maître, lui permirent de vivre de son propre travail. En effet, nous le voyons dessiner et graver des animaux, des oiseaux, etc. chez un artiste allemand, Adolphe Friès, lequel publiait, sous la direction de Guérin (1840-1843), le *Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle.*

Amédée Varin dut terminer seul cet ouvrage laissé inachevé par le fait de la mort de Adolphe Friès, si remarquable dessinateur dans le genre gothique. Amédée Varin devait dans la suite se signaler dans le même genre, avec des compositions religieuses pour des missels, compositions qui furent gravées au burin par son frère Adolphe. Ce dernier venait de terminer ses études de graveur, ce qui lui permit d'associer ses travaux à ceux de son frère, comme il est dit plus haut. — J'ouvre à cet endroit une parenthèse pour dire qu'une sœur de leur mère encouragea leur vocation artistique, tant par des soins maternels que par sa bourse, depuis leur arrivée à Paris (1830-1834). — Après avoir passé par des études extrêmement variées, nous voyons Amédée Varin voler de ses propres ailes, gravant sur acier, en collaboration avec son frère Adolphe, des sujets religieux, des sujets de modes, des ornements de style gothique. Ainsi, il composa sept sujets religieux pour un ouvrage intitulé : *Bontés et douceurs de Jésus-Christ*, in-4°; lequel fut publié par Ch. Letaille. Les personnages en sont gravés au burin gris, dans le genre allemand, par Adolphe Varin, Il fit encore en collaboration avec son frère les planches d'un ouvrage in-folio d'architecture décorative moderne, c'est-à-dire l'*Art indus-*

triel en 72 planches d'après Feuchère, que publia l'éditeur Goupil. Je dois dire que le gothique industriel de cette œuvre fut en partie dessiné et gravé par Adolphe.

Amédée voyagea souvent en Suisse, contrée que son imagination d'artiste chérissait tout particulièrement. C'est dans ses voyages répétés qu'il fit de nombreux dessins comportant les détails d'ornement et d'architecture des habitations de plusieurs cantons, et chaque fois, il revenait ravi de plus en plus de ces beaux et grandioses sites, desquels il avait pris des croquis.

A partir de 1847, les deux frères travaillèrent séparément; ou du moins la collaboration fraternelle eut lieu désormais entre Amédée et son plus jeune frère Napoléon- Eugène Varin devenu déjà un graveur de mérite. Associant leurs travaux, ils s'adonnèrent à ces grands sujets, dont la maison Goupil s'est fait le remarquable éditeur. Plus loin, je reparlerai de ces travaux de longue haleine. Disons ici que l'*Architecture Suisse*, publiée chez Morel, fut composée et gravée par Amédée et Eugène-Napoléon Varin, en 1860.

J'en reviens à Amédée Varin qui se distingua aussi dans un genre plus modeste, je veux parler du dessin sur bois. Il fit des dessins de l'espèce dans le magasin pittoresque, tels que vues de Suisse et de Savoie. Il fit encore dans ce genre des dessins de cathédrales pour Karl Girardet, les dessins d'un itinéraire de Paris à Bordeaux (publication de la maison Hachette en 1855). Je dois dire encore qu'il grava pour le journal l'*Artiste* plusieurs planches, dont la meilleure est : « les protestants surpris par les catholiques, d'après Karl Girardet. »

J'allais oublier que de 1850 à 1853, Amédée Varin composa et grava pour la librairie de G. de Gonet, s'assimilant en cela au dessinateur Grandville, les *Légumes animés*, un vol. in-8°, puis plus tard, les *Papillons ou Métamorphoses des peuples de l'air*, en deux volumes. Ces deux ouvrages sont fort recherchés aujourd'hui ; le texte est de Eugène Nus et Antony Méray.

On peut dire que dans ces vingt dernières années la collaboration d'Amédée et Eugène Varin, travaillant aux mêmes planches fut constante, sauf pourtant pour les derniers sujets cités dans la liste de leurs œuvres qui sont entièrement gravés par Eugène et encore son frère Amédée l'aidait-il de sa vieille expérience de 40 ans; mais on peut être assuré que la maturité du talent de celui qui reste suppléera aux conseils de l'absent, si justement regretté des sieurs Eugène Varin, comme son frère Amédée, n'a-t-il pas déjà reçu plusieurs médailles aux Salons annuels ?

Amédée laisse deux enfants de son mariage qui eut lieu en 1843, une fille et un fils. La première est mariée à Alfred Delaunay, graveur à l'eau-forte très estimé. Il est surtout un remarquable aqua-fortiste de vieilles basiliques, comme celles de Reims, Châlons, Amiens, Rouen, Caen, Paris, etc.

Quant au fils, il n'appartient pas aux arts.

C'est donc dans le plein du talent qu'Amédée Varin s'est éteint à

Crouttes (Aisne) où toute la famille Varin possède en commun une pittoresque maison de campagne.

Comme les journaux de Paris, de l'Aisne et de la Marne s'en sont occupés à l'époque, je ne m'étendrai pas sur les obsèques d'Amédée Varin qui ont attiré un grand concours de population, de notabilités artistiques et autres et d'amis du défunt, désireux de lui rendre les derniers devoirs. Les familles Varin ne se sont-elles pas acquis d'ailleurs la plus grande sympathie dans la contrée?

Je dirai pour terminer cette partie biographique, que la Société archéologiques de Château-Thierry et la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne avaient tenu à honneur de les compter parmi leurs membres.

J'aborde maintenant la partie artistique de ma courte étude.

Comme je l'écrivais au mois d'avril dernier dans les colonnes l'*Estampe*, journal artistique qui se publie à Paris : « ce qui caractérise Amédée Varin, c'est une grande poésie dans l'esprit, poésie que son burin sait rendre admirablement. »

Et pour quiconque a vu ces grandes et belles compositions en peinture, si heureusement rendues par le noir et le blanc de la gravure, on demeure étonné de la patience et du savoir qu'ont dû déployer les deux frères pour arriver à d'aussi magnifique résultats ; leur travail est lié et mêlé d'une façon si habile dans chacune de ces productions des peintres modernes, qu'il serait impossible de les séparer dans l'énumération des planches suivantes :

Le Premier-Né, les Accordailles, le Christ marchant sur les eaux, une Messe sous la Terreur, la dernière Cartouche, d'après Neuville. Or, en voyant ces jolies choses, qui ne leur reconnaîtrait le sentiment poétique, en plus du burin savamment et délicatement manié?

Certes, c'est en grande quantité que, dans toute son existence, Amédée Varin a produit ; toutefois, je ne citerai ici que les œuvres principales et les plus remarquées.

Je cite d'abord celles qui ont eu l'honneur du Salon :

1870. *Le petit Joueur de dominos*, d'après Anker.

1873. *Le Sommeil de l'innocence*, d'après Michetti.

1874. *Les petits Maraudeurs napolitains*, d'après le même.

1876. *Le disciples d'Emmaüs*, d'après Rembrandt.

1876. *Tobie*, d'après le même.

1877. *J'suis grand papa*, d'après Weis.

1878. *Le portrait de M. Eugène Deullin d'Epernay* (in-folio).

1879. *L'Enfant aux Fleurs*, d'après Bouguereau.

1879. *Pèlerinage à Naples*, d'après d'Albano (grande dimension).

1880. *Une noce dans les Abruzzes*, d'après Chirico.

1881. *Les deux Gourmands* (Enfant demi-nu et un lapin croquant une carotte).

1882. *Un Christ (Bon Pasteur)*, pour un éditeur anglais.

1883. *Patrie*, d'après G. Bertrand, pour l'éditeur Hautecour, où revit l'un des épisodes les plus émouvants, comme les plus douloureux de la guerre de 1870.

Je citerai encore : *le Facteur rural*, *la Lecture au Château*, *le Printemps* ou *la Balançoire*, d'après Cot, etc.

On peut dire avec raison qu'Amédée Varin est mort victime de son admiration pour les œuvres d'art que l'Italie possède en si prodigieuse quantité. Alors que sa belle intelligence surabondait de vie artistique, son corps se ruinait à son insu. En effet les trop grandes fatigues pour son âge qu'il s'imposa, lors d'un précédent voyage en Italie, lui firent contracter le germe de la maladie à laquelle il succomba.

S'il est pourtant une certaine consolation, c'est que son génie artistique ne périt pas tout entier avec lui, en outre de ses œuvres qui restent ; car ses frères, Adolphe et Eugène seront ses dignes continuateurs, et l'on doit s'attendre encore de la part de ces derniers à de belles et charmantes productions. Armand Bourgeois.

* * *

Lundi 24 décembre ont eu lieu les obsèques de M. Duquénelle, ancien pharmacien à Reims, qui s'était fait, dans toute la région, une réputation justifiée comme numismate et archéologue.

M. Duquénelle a fait don à la ville d'une riche collection, qui est déjà en place. Il était sous-conservateur du Musée de Reims, membre de l'Académie de la ville et de beaucoup de Sociétés savantes.

Au nom de l'Académie, M. Jadart, secrétaire, a prononcé sur la tombe de M. Duquénelle le discours suivant :

Messieurs,

L'estime universelle accompagne au champ du repos l'homme de bien que nous perdons, et l'Académie de Reims ne peut que confondre ses regrets avec le deuil de sa famille, celui de la ville et de ses amis. Mais nous devons rendre à notre doyen le témoignage de sa vie et de son œuvre, double titre à la respectueuse gratitude de ses concitoyens. L'exemple qu'il nous donne, c'est le culte désintéressé de la science au milieu d'une société vouée à tant d'autres préoccupations. L'œuvre qu'il nous lègue, c'est le trésor patiemment amassé des richesses historiques et artistiques conquises sur ce vieux sol gallo-romain. Voilà l'honneur de M. Duquénelle, le légitime hommage dû à sa mémoire par une Société qu'il aima autant qu'elle était fière de lui. Depuis quarante-deux ans, il lui apportait le fruit de ses persévérantes recherches avec cette affable courtoisie et ce commerce libéral qui sont l'apanage des âmes généreuses. Appelé l'un des derniers au charme de son intimité, je n'en ai pas moins vivement ressenti l'influence, et ma parole, en le louant, sera l'écho sincère de tous ceux qui ont à cœur les gloires antiques de Reims.

Issu d'une famille qui porte un nom célèbre parmi les médecins rémois, et qui en perpétue sans défaillance la tradition, M. Victor Duquénelle, né à

Reims en 1807, accepta, lui aussi, la tâche de soulager l'humanité. Pharmacien habile et actif, il ne négligea aucun des progrès scientifiques qui agrandissaient son bienfaisant domaine ; mais l'exercice de sa profession ne l'absorba pas tout entier, grâce à l'intuition qu'il eut des merveilleuses trouvailles alors possibles à Reims dans le champ de la numismatique. Il excella à recueillir et à classer les monnaies romaines, sans réduire pourtant son érudition à l'unique besogne du collectionneur. Par ses recherches étendues, cet homme modeste et bon, qui fuyait le bruit et l'éclat, devint en 1856 l'un des correspondants de la Société nationale des Antiquaires de France, et se trouva en possession d'une renommée qui le fit maintes fois citer à l'Académie des inscriptions. On y parlait du *cabinet Duquénelle* comme d'une collection qui honore la France et que connaît l'Europe savante. Notre confrère enrichit la Bibliothèque nationale et le Musée de Saint-Germain de plusieurs dons estimés, et notamment de ces fameux échantillons de médicaments selon la formule des cachets d'oculistes. Malgré tant de hautes relations, son effort fut surtout local : en 1842, il signalait l'atelier monétaire de Damery; en 1845, les fouilles de la rue des Moulins; en 1846, celles de Sainte-Geneviève ; en 1850, la trouvaille de Villers-Allerand; en 1865, celle de Signy-l'Abbaye; et cette année encore, les découvertes mérovingiennes de Luternay. Enfin, sa vie se résuma dans la fondation du Musée rétrospectif, qu'il eut récemment le bonheur de voir installer à l'Hôtel-de-Ville, et où, nous disait M. le Maire de Reims, son nom survivra comme celui du plus insigne bienfaiteur.

Notre confrère a peint, sans le savoir, quelques traits de son caractère si honnête et si dévoué dans cette spirituelle ***Physiologie de l'Antiquaire***, où nous le reconnaîtrons sous la figure de l'archéologue zélé, mais prudent, du consciencieux et discret chercheur, du défenseur intraitable des œuvres compromises par le temps ou par les hommes. Nous en avons pour témoins et l'Arc-de-Triomphe de la porte Mars, qu'il contribua à sauver de la ruine lors de la démolition des remparts, et la Mosaïque des Promenades dont il se constitua, en 1860, le gardien et l'investigateur, tandis que notre savant président s'en faisait l'historien. Sa dépouille mortelle reposera presque au milieu de ces illustres débris du monde romain, comme pour unir à jamais son souvenir aux plus grandioses vestiges de l'antiquité rémoise.

A ces mérites du savant, M. Duquénelle ajoutait les qualités du bon citoyen, gardant sans ostentation le culte de cette vertu civique, qui s'émousse chez tant d'autres, l'amour profond et constant du pays natal. Il y vécut du berceau à la tombe, obligeant, loyal, tolérant, secourable au talent, encourageant les découvertes, désireux surtout, comme il aimait à le redire, « d'être utile à sa ville de Reims. » Il en a bien mérité, ainsi que le prouveront dans l'avenir les sages fondations dont il rend dépositaires l'Ecole de Médecine et l'Académie.

Notre vénéré confrère joignait à ces nobles sentiments du devoir envers la patrie une pratique sincère de la foi et de la charité chrétiennes, rayons d'espérance à travers les deuils qui assombrirent trop souvent son existence et livrèrent sa vieillesse aux douleurs de l'isolement. Résigné et fortifié, il avançait sans craindre l'éternité, car après avoir tant de fois scruté le secret des sépultures pour en faire jaillir la lumière sur les civilisations éteintes, il croyait à la vie meilleure qui attend le juste au-delà du tombeau. Qu'il jouisse donc de la science et de la clarté infinies, ces biens de Dieu dans la terre des vivants! C'est notre espoir, c'est notre suprême adieu.

*
* *

La veuve du général Manèque vient de mourir à Paris à 71 ans : fille du général de Contamine, elle avait épousé en première noce le général vicomte de Contamine.

La famille de Contamine, originaire de Savoie, est venue se fixer au commencement du XVIIIe siècle dans la principauté de Carignan : elle remontait à Humbert, qui se croisa avec Philippe-Auguste et était un des amis, disent les chroniqueurs, de Jean de Joinville. En 1789, quatre frères étaient au service, dont deux comme maréchaux de camp ; les deux autres reçurent le même grade sous la Restauration : l'un d'eux, Gédéon, fut blessé à Versailles aux journées de la bataille 1789. Le chef actuel, beau-fils de la défunte, est également général de brigade. — Armes : de gueules à la croix fleurdelisée d'argent.

***

Nous lisons dans le *Courrier de la Champagne* du 22 décembre : On nous apprend la mort, fort inattendue et assurément prématurée, d'un architecte de talent, M. Eug. Leblan. Précisément ces jours derniers, nous publiions une longue et intéressante lettre sur le travail auquel M. Leblan donnait, depuis plusieurs années, tous ses soins et tout son savoir. Nous voulons parler de l'histoire et de la description des monuments anciens de Reims.

M. Leblan devait attacher son nom à cette œuvre capitale, si précieuse pour l'histoire de notre belle cité. Qui continuera ce travail de bénédictin ?

M. Leblan connaissait Reims mieux que tout autre. Il avait une prédilection particulière pour la cathédrale, à la réfection de laquelle il a longtemps travaillé sous la direction d'un maître entre les maitres, M. Arveuf.

Il nous faut vivement regretter, au point de vue artistique, la mort de M. Leblan. Le pauvre artiste a été enlevé, en deux jours, par une fièvre cérébrale.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires d'Olivier de Lamarche, capitaine des gardes et maître d'hotel de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, publiés par MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont. Paris, Laones, libraire de la Société de l'histoire de France, rue de Tournon, tome Ier in-8°.

Cet ouvrage dont le premier volume vient de paraître ne traite pas, il est vrai, des faits et gestes des ducs de Champagne, mais il se rattache pourtant par certains détails à l'histoire de cette province. Un autre motif nous ferait d'ailleurs en parler ici, l'un des érudits qui publient cette nouvelle édition des mémoires d'Olivier de Lamarche, M. Henri Beaune, fut substitut à Langres et à Chaumont avant de devenir procureur-général à Lyon, poste, que des raisons politiques lui ont fait abandonner.

C'est la Société de l'histoire de France, fondée par M. Guizot, qui a confié à MM. Beaune et d'Arbaumont la publication de ces mémoires qui sont l'une des chroniques les plus intéressantes et les plus curieuses du xve siècle et dont l'on ne possédait encore que des éditions inexactes ou incomplètes, où la chronologie comme la langue du moyen-âge étaient outrageusement tronquées. Grâce aux recherches patientes des deux savants qui ont fouillé les archives nationales, celles de Dijon, de Lille, et consulté les manuscrits d'Olivier de Lamarche, déposés aux bibliothèques de Paris, Vienne en Autriche, Bruxelles, Madrid, Lahaye, Douai ; grâce aux annotations nombreuses dont ils ont enrichi le texte d'Olivier, rectifié et épuré par leurs soins, on possède enfin une édition définitive de ces mémoires qui sont une source inépuisable de renseignements sur la vie opulente et chevaleresque du dernier duc de Bourgogne. L'ouvrage entier comptera quatre volumes, dont le premier vient de paraître, mais dès maintenant les témoignages de plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres attestent que l'ouvrage annoncé répondra aux légitimes désirs de la Société qui en a entrepris la publication.

* * *

Mentionnons une excellente étude de M. le chanoine Lucot sur Rapine, historien de Châlons-sur-Marne au xviie siècle. On n'avait pas de détails sur ce religieux ; M. Lucot a rendu un véritable service en écrivant cette courte biographie remplie de faits nouveaux (Châlons, in-8° Martin).

* * *

M. Grignon, notre collaborateur, vient de publier en brochure (in-8°

Châlons, Martin), son intéressante étude sur la corporation des Apothicaires à Châlons. Il est désirable qu'il poursuive ses curieuses recherches sur les anciens corps d'état.

***

Almanachs champenois. — Parlons d'abord de ceux de notre éditeur, qui portent gaillardement, l'almanach de *Champagne et de Brie*, sa 33e année, l'*Arcisien* sa 24e.

Le premier nous donne la suite des Champenois célèbres (M-H). -- Le sire de Barbazan, gouverneur de Champagne, par M. de Nancey; — une notice sur l'abbaye de Clairvaux, de dom Beaussier ; — les faits météorologiques de la province avant 1791 ; — une séance de la Société populaire de Château-Thierry, etc.

Dans l'*Arcisien* : l'aveu de la terre de Dosnon; — notice sur trois saints de l'arrondissement : sainte Syre, saint Mesmin, saint Oulph ; — notes sur Saint-Remy et Ramerupt; — autre sur Dampierre, etc.

Dans l'almanach *de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, édité à Reims, par M. Matot-Braine — auquel nous adressons ici nos sympathiques condoléances à l'occasion de la perte douloureuse de sa mère — nous relèverons la notice sur le canton de Renwez (Ardennes), par dom Noël; l'abbaye de Signy au XVIIIe siècle; la suite de Reims monumental par M. Ch. Remy ; note sur les villages de Maate et Violaine ; la nécrologie de l'année pour les trois départements.

***

Histoire de la Révolution, racontée aux petits enfants, par Charles d'Héricault.

Lorsque les enfants arrivent à l'âge où, au jour béni par eux des étrennes, on ne peut plus donner un polichinelle, on a pris l'habitude, excellente d'ailleurs, de leur offrir un livre, et les libraires rivalisent aujourd'hui de luxe, s'inquiétant plus de la forme que du fond, si bien que jusqu'à la couverture, tout est fait pour plaire aux yeux. Les histoires romanesques sont les plus recherchées, nous ne les condamnons pas, mais elles ont l'inconvénient de ne rien laisser d'utile dans l'esprit des enfants. C'est fâcheux, surtout à notre époque où il est très nécessaire que les vérités de l'histoire se fixent de bonne heure dans les jeunes cerveaux. C'est ce qu'a très bien compris M. d'Héricault dont la vie, on peut le dire, s'est passée à fouiller notre histoire nationale. Il eut d'abord l'idée de raconter à ses enfants la Révolution française et il a écrit pour eux l'histoire de cette époque dont la maison Gaume vient de faire un livre d'étrennes, Pour qu'il fût à la portée de toutes les bourses, les éditeurs l'ont mis à un prix beaucoup moins élevé que la plus petite boîte de bonbons — quatre francs relié. — On retrouve dans le texte la reproduction de portraits et d'anciennes gravures. Ce livre est un exposé simple et rapide de

l'époque révolutionnaire : c'est un tableau dont l'image se fixe facilement dans l'esprit des enfants.

Le livre est divisé en trois parties : 1° Le royaume de France avant la Révolution. C'est l'exposé de ce qu'était la France monarchique. On montre comment la Révolution entra en France ; on dit ce qu'elle est et on trace les portraits du roi, de la reine, du dauphin et de madame Elisabeth ;

2° La Révolution pendant la monarchie. — C'est le résumé des événements qui se sont passés jusqu'à la proclamation de la République : la réunion de l'assemblée des notables, celle des Etats-Généraux, de la Constituante ; la prise de la Bastille ; la réunion de l'Assemblée législative ; le papier-monnaie ; le récit des journées du 20 juin et du 10 août ;

3° La Révolution pendant la République. — C'est particulièrement l'histoire de la Terreur. Un seul chapitre est consacré aux événements qui se sont passés après le 9 Thermidor.

Comme le médecin mis en face d'un malade qui depuis de longues années souffre d'une plaie dont il ne guérit pas, par sa faute, M. d'Héricault a cherché avec un zèle persévérant, les causes du mal révolutionnaire dont la France est atteinte. Ses recherches qu'il continue dans sa *Revue de la Révolution*, lui ont appris beaucoup de détails de la vie des hommes de ce temps, dont la légende a faussé le véritable aspect. Il pense qu'en 1789 des réformes étaient nécessaires, mais ces réformes, il est certain que le roi et tous les honnêtes gens s'y prêtaient de grand cœur. Mais elles ne suffisaient pas aux ambitieux qui se sont servis des coquins pour faire des décombres avec le passé, s'élever sur elles, jusqu'au jour où le besoin d'ordre personnifié par Bonaparte, réveilla la nation de sa torpeur.

Le livre de M. d'Héricault est rempli d'anecdotes qui rendent sa lecture aussi instructive pour les hommes faits que pour les enfants.

En voici une qui montre jusqu'où la tyrannie des révolutionnaires avait poussé chez leurs victimes, la haine, haine féroce dans le Midi surtout. C'est un ami de M. d'Héricault qui la tient de son père ancien avocat à Nîmes.

En 1795, cet avocat vit un jour entrer chez lui un cultivateur d'un village des environs. Monsieur, lui dit cet homme très tranquillement, je viens vous consulter sur un cas qui m'embarrasse. J'ai achevé de punir tous ceux qui ont fait la Terreur dans nos villages, j'en ai tué quatorze, je viens vous demander s'il faut tuer aussi les gendarmes.

L'avocat lui démontra que c'était très mal.

Monsieur, répondit le cultivateur, si vous aviez vu comme moi fouetter votre femme, jeter hors du berceau sur terre votre petit enfant et guillotiner votre père et votre mère, vous ne parleriez pas comme vous faites. Vous ne voulez pas que les gendarmes y passent à leur tour, comme vous êtes un brave homme, je vous ferai ce plaisir, excepté un pourtant qui a serré la corde jusqu'au sang autour des poignets de ma pauvre mère et qui riait.

Les crimes des bourreaux qui gouvernaient alors la France devaient forcément amener des représailles ; comme le disait ce cultivateur, il avait vu commettre tant d'horreurs au nom de la justice que la notion du juste se perdait en lui, et que la vengeance lui paraissait légitime.

A. B.

* * *

NOTICE SUR JACQUES BOUJU, PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE BRETAGNE (1515-1577), par *Emile Dupré-Lasale*, conseiller à la Cour de cassation. — Paris, Téchener, 1883, broch. in-8°.

Les lecteurs aimant l'histoire écrite sans parti-pris, sous l'inspiration d'une saine critique, se rappellent le beau livre de M. Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation, *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France*, Paris, Thorin, 1875, in-8°. Dans ces pages, remplies d'une profonde érudition dissimulée sous le style le plus facile et le plus littéraire, l'auteur a mis en lumière les commencements peu connus du grand magistrat, à qui nos pères durent de ne point voir l'Inquisition s'établir parmi eux. Une semblable œuvre, couronnée par l'Académie française, ne pouvait rester incomplète. Bientôt l'éminent conseiller publiera la seconde partie de la biographie de l'Hospital.

Avant de retracer la vie d'un personnage, des recherches nombreuses, souvent très laborieuses, s'imposent à l'écrivain consciencieux, désireux de la présenter sous son véritable aspect. Les menus détails ne sauraient même être dédaignés. Faisant fréquemment ressortir les affections, les amitiés de la personnalité choisie pour objectif, ils permettent d'apprécier plus sûrement son caractère ainsi que ses passions. On y découvre aussi tantôt le mobile, tantôt l'excuse de bien des actions. Au milieu de cette étude préliminaire qui exige non moins de tact que de persévérance, parfois apparaît une autre personnalité, jouant vis-à-vis de la première un rôle secondaire, mais dont la physionomie, curieuse, sympathique, attire. L'auteur s'attarde alors devant elle. Il l'esquisse rapidement, remettant ordinairement à plus tard le soin d'achever l'ébauche commencée.

Tandis qu'il réunissait les matériaux d'un second volume sur l'Hospital, M. Dupré-Lasale vit, à des reprises multiples, son attention sollicitée par un ami du chancelier, par Jacques Bouju, magistrat, homme de lettres, bien ignoré de nos jours et qui eut cependant jadis son heure de célébrité. Rappeler cet oublié était une tâche tentante pour un érudit. M, Dupré-Lasale la fit passer avant son œuvre principale.

Jacques Bouju, que Ménage qualifie d'*illustre président*, naquit à Châteauneuf-sur-Sarthe, le 25 juillet 1515. Il suivit les leçons des savants professeurs de l'Université d'Angers, où son souvenir demeura longtemps, comme celui d'un des élèves les plus remarquables. Des qualités natives fort rares, une mémoire merveilleuse, lui permirent

de prendre presque immédiatement rang parmi les jurisconsultes, les philosophes et les poëtes de la première moitié du XVIe siècle. Sa renommée, ses précoces succès littéraires, le firent admettre à la cour de François Ier et de Henri II. Maître des requêtes de l'hôtel de la sœur d'un de ces rois, il occupa ensuite le même poste auprès de Catherine de Médicis. De là, Bouju devint, en 1552, conseiller au grand-conseil ; le 17 septembre 1554, conseiller au Parlement de Paris, et le 8 novembre 1558, président des enquêtes du Parlement de Bretagne. Il résigna cette dernière fonction, vers la fin de l'année 1568, pour se retirer dans le domaine des Landes, près de Châteauneuf-sur-Sarthe, et se livrer à l'alchimie.

On peut rire aujourd'hui de ce magistrat, de ce philosophe, croyant à la pierre philosophale, cherchant naïvement le secret de fabriquer de l'or. Mais au XVIe siècle, la passion du surnaturel, toujours si chère à l'homme, troublait, sous la forme de l'alchimie et de l'astrologie, nombre d'esprits non moins graves. Puis ne voyons-nous pas maintenant poursuivre d'autres chimères aussi peu excusables !

Bouju mourut auprès de ses creusets, le 7 décembre 1577, à peine âgé de 62 ans. L'acte constatant son décès, relevé par M. Dupré Lasale sur les registres de la paroisse de Juvardeil, dont dépendait la seigneurie des Landes, mérite d'être cité. Il est ainsi conçu : « Le septiesme jour dudit mois (décembre 1577), expira noble homme maistre Jacques Bouju, en son vivant président en la cour de Parlement de Bretaigne, seigneur des Landes, père et restaurateur des sciences.

Messire Jehan Amelot
Donne au président ce Lot.

son corps gist, en la chapelle de Monsieur Sainct Jehan, au sépulcre de ses prédécesseurs seigneurs des Landes. »

Témoin, en avril 1562, au Mans, d'une émeute de protestants, Bouju passait pour avoir embrassé les doctrines de la religion réformée. Le contexte assez original de son acte de décès contredit singulièrement une semblable supposition, qu'aucun document sérieux ne justifiait, du reste ; ce point était évidemment à signaler. La notice sur l'ancien président aux enquêtes du Parlement de Bretagne en fait apercevoir d'autres non moins intéressantes pour les curieux et les lettrés. M. Dupré Lasale montre dans Bouju un magistrat de haute valeur, souvent chargé de missions délicates, blâmant l'abus des épices, ainsi que les longueurs des procédures, flétrissant la vente des offices de judicature, ne dédaignant pas pourtant de profiter de l'usage établi, quand il quitte ses fonctions de conseiller au Parlement de Paris, puis la présidence des enquêtes de Rennes. Toujours sévères pour les autres, les réformateurs oublient, hélas ! rarement leur intérêt.

Au milieu de cette brillante renaissance littéraire du XVIe siècle, le nom de Jacques Bouju revient fréquemment. Salmon Macrin, Fran-

çois Habert, Joachim du Bellay, Ronsard, le célébrèrent dans leurs vers. Les membres de la Pléiade, considérant le savant président comme leur égal, lui dédiaient des poésies. Scévole de Sainte-Marthe écrivit son éloge et Lacroix du Maine se glorifiait de l'avoir connu. Bouju méritait-il de pareils suffrages ; comment les avait-il conquis ? La solution de ce véritable problème n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés et M. Dupré Lasale, malgré une persévérance digne des plus grands éloges, n'a pu que la trouver en partie. Si le président écrivit beaucoup en latin et en français, en vers et en prose, ses nombreuses œuvres, dont Lacroix du Maine nous donne l'énumération, demeurèrent presque toutes inédites, celles qui furent imprimées semblent même, aujourd'hui défier les recherches des plus zélés bibliophiles. Soit modestie, soit indifférence, Jacques Bouju se souciait peu du jugement de la postérité ; l'approbation d'amis, de courtisans favorisant les belles-lettres, satisfaisait amplement son ambition.

Les patientes investigations de M. Dupré Lasale dans de vieux recueils de pièces détachées, surtout dans le riche dépôt des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, remettent au jour divers travaux littéraires du président des enquêtes du Parlement de Bretagne, quelques vers français inspirés par la mort de la reine de Navarre ne justifient pas la renommée de Bouju. Le magistrat poëte est plus heureux, quand se servant de l'harmonieuse langue d'Horace, il rappelle en une fine épigramme les mariages disproportionnés comme âge, de Marguerite d'Autriche avec Alexandre de Médicis et Octave Farnèse, ou sollicite du chancelier de l'Hospital, dans une épître aux gracieux hémistiches, empreinte d'une ironie du meilleur aloi, la réforme promise de la législation civile, Un trop court passage de sa traduction des six premiers livres de Tite-Live, fait regretter que l'ouvrage, n'ait pu être retrouvé intégralement. Bouju s'y révèle prosateur non sans mérite et interprète assez fidèle de l'historien romain.

En traçant le portrait de celui que Ménage appelait l'*illustre président*, M. Dupré Lasale a ajouté une page à l'histoire littéraire si curieuse du XVIe siècle. Il n'était pas possible d'être mieux informé, de plus approfondir le sujet et de le présenter avec plus de charme.

Par la publication de sa très intéressante notice sur Jacques Bouju, M. Dupré Lasale augmente encore, chez le lecteur soucieux des choses du passé, le désir de voir bientôt paraître la suite de la vie de Michel de l'Hospital.

Ernest Jullien.

*
* *

La Brie d'autrefois, par M. Jules Grenier. En vente à la librairie de la *Feuille de Provins* (prix : 3 fr. 50).

Un joli livre, un bon livre, un livre à placer dans la bibliothèque

de tous les vrais Briards. La *Brie d'autrefois* est le tableau des mœurs briardes, de ces vieilles coutumes villageoises parfois naïves, parfois égrillardes, au bon parfum de franchise et de gaieté gauloises, qui firent les délices de nos pères et qui malheureusement tendent à s'effacer devant la pudibonderie moderne. Lisez dans ce livre les *Noces de nos Grands Parents* avec le *Guillonneau* en musique, le *Baptême d'un Nouveau-Né*, le *Vin des Morts*, les *O de l'Avent*, etc., etc., c'est charmant de grâce, de goût, de simplicité et de bon aloi. L'auteur explique à sa façon, que je veux croire bonne, le nom de *Calvin*, qui, dans nos noces, se donne à l'individu chargé de donner à boire aux invités : « Quant aux importantes fonctions d'échanson, elles sont remplies par un alerte garçonnet, enrôlé à cet effet et qui prend le titre de *Calvin*. Ce nom de calvin, généralement appliqué aux rudes fonctions de pourvoyeur de vin dans une noce, est une allusion blessante à l'adresse des adeptes du fameux réformateur et qui a probablement pris naissance à l'époque de nos guerres de religion. Chacun sait, en effet, que les deux partis, catholique et protestant, ne se ménageaient ni les horions, ni les épithètes blessantes, et chien de huguenot était l'une des plus fréquemment employées; d'un autre côté, on n'ignore pas non plus qu'une locution briarde fait dire d'un travail difficile : ouvrage de chien, métier de chien ; or comme la place de sommeiller de noces, où il fallait constamment courir de la cave au lieu du festin pour satisfaire la soif inextinguible des buveurs, était loin d'être une sinécure, les catholiques du temps avaient trouvé fort plaisant de donner à l'individu investi de cet office le surnom de Calvin, synonyme de chien dans leur esprit mordant et dont le double sens n'était un secret pour personne, encore moins pour ceux qu'il visait. »

En un mot, bon livre, fort bien écrit, et qui honore son auteur, un vrai Briard, amoureux de son pays. Joignez à cela, que l'auteur a eu la bonne fortune de rencontrer pour illustrer son livre des artistes comme A. Servin, Yon, Bœtzel, Hamel, etc.

* * *

NOTICE TOPOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE SUR FONTETTE, par M. Ars. Thévenot, in-8°. Bar-sur-Seine, Saillard 1884.

Bonne monographie d'une commune du département de l'Aube, faite sur un excellent plan pour répondre aux vœux de l'Académie de l'Aube, qui pousse vivement, et avec raison, les érudits à écrire l'histoire de chaque commune. M. Thévenot divise son travail en trois parties : topographie, statistique et histoire. Fontette présente un intérêt particulier à cause d'un de ses seigneurs dont la fille, Nicole de Savigny, maîtresse de Henri II, en eut Henri Monsieur, auteur de la famille si tristement célèbre de La Motte Valois, dont les chefs y

demeurèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. Il y a là des recherches et des documents qui seront très utilement consultés. B.

* * *

PRÉCIS HISTORIQUE ET STATISTIQUE SUR LA COMMUNE DE SOMMESOUS (Marne), par E. Person, 1 vol. in-8°, Châlons, Denis, 1884.

Gros et intéressant volume qui prouve comme l'étude d'une commune peut fournir à un chercheur et à un curieux. On ne saurait faire plus complet certainement ; peut-être même M. Person a-t-il donné trop de développement à son travail; d'autant plus qu'en consacrant tant de pages à la statistique et à quantité de faits récents, il a négligé la partie historique, et nullement parlé de l'histoire communale et seigneuriale. Sommesous a eu ses seigneurs et il fallait s'en occuper. Mais comme travail de statistique et de remarques météorologiques, c'est un modèle. B.

* * *

Un verdunois, M. Buzy, professeur honoraire au lycée de Reims, vient de publier un recueil de poésies intitulé : *Chants du Foyer*[1], contenant réellement des pages charmantes. Nous citerons Jeanne d'Arc à Reims et le baptême de Clovis, deux pièces couronnées par l'Académie de Reims ; les souvenirs du lycée et aussi une touchante lettre en vers, adressée par l'auteur à l'un de ses fils, bénédictin que les récents événements ont contraint de quitter la France.

* * *

Nous relevons dans un catalogue un livre intitulé : *le Loisir littéraire des Philalètes*, contenant divers morceaux en prose et en vers : les asperges, le voyage des dieux, etc., par Lefebvre de Beauvray, membre de l'Académie de Châlons, 1 vol. petit in-8° sur velin, Milan, 1756.

* * *

Le nouveau volume des *Travaux de l'Académie de Reims* (tome 72), comprend les travaux suivants : Table générale des travaux de la campagne, par M. Jadart, précédemment publiée à part et dont nous avons parlé. — Etude sur le groupe de la cathédrale de Reims représentant saint Remy ressuscitant un mort, par l'abbé Cerf, avec planche.—Documents sur la démolition de Saint-Nicaise de Reims, par MM. Le Bourcq et Jadart. — Trois inventaires des XIIIe et XIVe siècles, par M. Demaison. — Résultats des fouilles exécutées autour de Reims en 1881-1882, avec planches, par M. Loriquet. — Description des toiles ou courtepointes brodées de l'Hôtel-Dieu de Reims, avec

1. Un vol. in-18, Châlons, Martin 1883.

planches, par M. Ch. Givelet. — Statistique des élections de Reims, Rethel et Ste-Menehould dressée en 1657, par le sr Terruel, en vue d'un projet de cadastre de la généralité de Châlons, première partie, par le comte de Barthélemy.

* * *

M. Arthur Chuquet, un ardennais, vient de publier une excellente histoire de la vie du général Chanzy (1 vol. in-18, Paris, Cerf).

* * *

Lire aussi le portrait du général Février, commandant en chef du 6e corps d'armée, par M. Roger de Beaurevoir, dans le *Figaro* du 2 janvier 1884. Nul n'était plus digne de succéder au général Chanzy dans le commandement du 6e corps d'armée.

CHRONIQUE

L'entrée de quelques évêques a Chalons [1].

Le dimanche 26e febvrier 1440, Révérend Père en Dieu Monsieur Guillaume Turq [2]. Evesque et comte de Chaalons, pair de France. fist son entrée en cette ville par la porte St-Jacques; et au-devant de la porte, au-dessous de la porte et entrée de la cour de St-Jacques aux malades d'icelle ville, en la présence de Raulin Luquot, clerc et tabellion juré, iceluy Révérend Père jura, promist et fist serment solemnel en parole de prélat, ès-mains et pardevant les eschevins dudit Chaalons, présens les capitaine, gouverneurs et procureur de lad. ville et plusieurs notables bourgeois; qu'il tiendroit et garderoit et feroit tenir et garder par ses gens officiers et fermiers, les droits, franchises, libertez, privilèges et prérogatives de lad. ville et cité de Chaalons et des bourgeois et citoyens d'icelle et qu'il n'exigeroit ou leveroit ou souffriroit par sesdits gens officiers et fermiers exiger ou lever sur lesd. bourgeois et citoyens aucunes redevances ou servitudes réelles ou personnelles ou pardessus celles qui appartiennent par rang d'ancienneté audit evesché; et qu'à son pouvoir il gardera et deffendra et fera garder et deffendre partout où il appartiendra à l'encontre de toutes personnes quelconques lesd. bourgeois et citoyens de toutes exactions et violences oppressions et nouvelletés et les entretiendra en leurs dites franchises et libertez en la forme et manière qu'ils sont à présent.

A été fait présent audit seigneur Evesque d'une queue de vin et de douze septiers d'avoine.

Le dimance premier jour de septembre 1454, Révérend Père en Dieu messire Geoffroy [3], évesque et comte dudit Chaalons fist sa première entrée en cette ville; et au dehors de la barrière de la porte Ste-Croix en la présence de Raulin Luquot, clerc tabellion juré audit

1. Ce court manuscrit n'est ni daté ni signé; mais son auteur se nomme lui-même à la relation de l'entrée de Gaston de Noailles, c'était Charles Cuissotte, qui de 1695 à 1700 fut greffier en chef au bureau des finances en Champagne.

Il était fils de Charles Cuissotte, greffier du même bureau de la branche cadette des Cuissotte de Gizaucourt et de Madeleine du Bin; il avait deux frères chanoines, dont l'un devint archidiacre et syndic du clergé. Charles Cuissotte fut aussi échevin à Châlons, il épousa Madeleine Lorain et n'eut pas d'enfant. L. Grignon.

2. Le véritable nom est Guillaume le Tur.

3. C'est Geoffroy Soreau.

Chaalons, iceluy R. P. jura promist et fist le serment cy-dessus en présence de Jean Rossé, Colart de Paris, Guiot de Marizy, Guillaume de Selleres, Jean Chabrault, Pierre Gillot, et Jean le Folmarié, eschevins, et ledit Jean le Folmarié et Cardin Sauvage, gouverneurs dudit Chaalons et plusieurs seigneurs et abbez de St-Pierre, Moiremont, de Toussaint et de St-Memmie.

Il fust présenté audit sieur évesque à son entrée, une couppe d'argent doré pesant six marcs une once.

Le dimanche 10e novembre 1504, Mr Gillet de Luxembourg, évesque et comte de Chaalons, fist son entrée sur les neuf heures du matin, monté sur un cheval, accompagné de plusieurs seigneurs, tant de ses parents que des environs de Chaalons et ses officiers, venant de devers l'abbaye de St-Memie, arriva près la barrière servant de cloison près ladite ville sur le chemin de Reims, auprès de laquelle barrière estoient attendans honorables hommes et sages maistres Dommengin Legoix, Michel Gorlier, Jean Gavaillet et Estienne de Fove, eschevins et Me Pierre de Thuisy, licencié es-lois, procureur de ladite ville et communauté de Chaalons; lequel remontra pour lesd. bourgeois et citoyens audit seigneur Evesque, que ses prédécesseurs avoient accoustumé de faire le serment dont ledit procureur fist lecture, après laquelle ledit seigneur Evesque jura et promist tenir les choses susdites et ce faict, fist son entrée.

On lit en marge. — Fut faict refus du serment et depuis fust faict — Et présenté une couppe d'argent doré pesant sept marcs deux onces cinq trézeaux.

Le 4 aoust 1556, Mr Hièrosme de Burgensis[1], évesque et comte de Chaalons et pair de France fist et presta le serment en l'hostel episcopal de l'évesché en présence des eschevins de Chaalons.

A esté faict excuse de ce que le présent n'estoit pas faict et promis d'y satisfaire.

Le 15e juin 1572 R. P. en Dieu Mre Nicolas Clausse, évesque et comte de Chaalons, pair de France a faict sa première entrée en ladite ville, et au-devant du reteau de la porte St-Jacques en presence de noble homme Claude Cuissotte sr de Gizaucourt, Guillaume de Champagne, sr de Varimont, François Gorlier, sr des Tournelles et d'Aulnay-sur-Marne, Jacques Lallement, sr de Soisy, Claude Lhoste, sr de Braux, tous eschevins. Et honorables hommes Gérard Guillemin et Charles Roussel, gouverneurs de lad. ville, représentans le corps des manans habitans et communauté d'icelle ville — A faict et presté le serment dessus dit.

A esté fait présent d'une couppe d'argent doré.

Le 22e mars 1604, R. P. en Dieu, Mre Cosme Clausse, évesque et comte de Chaalons, pair de France, estant en l'hostel abbatial de son

1. Jérôme Bourgeois.

abbaye de St-Pierre-au-Mont dudit Chaalons, luy fust remontré par M. Edme Baugier, procureur sindic, de lad. ville que MM. les évesques et comtes de Chaalons ont esté tenus de faire et prester le serment ausdits habitans entre les mains des eschevins de ladite ville et en baillent acte ausdits habitans, et que led. seigneur évesque est tenu et doit faire le semblable que par cy-devant les gens dudit Conseil de ville l'ont pour ladite communauté requis et supplié de faire ledit serment, iceluy tenir et observer et pour l'en informer plus particulièrement luy ont fait voir et laissé copie de plusieurs actes de prestation de serment faicte par lesd. prédécesseurs évesques, et d'autant que led. seigneur évesque n'y a satisfait de sa part, led. sindic au nom de lad. communauté le supplie, requiert et interpelle instamment qu'il luy plaise prester led. serment en la manière accoustumée et en bailler acte affin de le suivre et observer pour que les droicts, libertez et prérogatives desd. habitans leur soient conservez. Par ledit sieur évesque et comte a esté dict et respondu qu'il n'avoit eu le loisir de voir la coppie desditz serments qui luy a esté présentée n'y d'y adviser pour avoir esté distraict par les oppositions faictes par lesd. sieurs de ville aux provisions par luy données suivant ses droitz et avoir vacqué à mettre ordre à la poursuitte qu'il convenoit faire pour la deffense d'iceux dont et desquelles interpellations et responces a esté donné acte audit Baugier[1].

Le 27e septembre 1624, R. P. en Dieu Messire Henry Clausse, évesque et comte de Chaalons a faict et presté serment en son hostel épiscopal es-mains de Mrs Claude François, sieur de Chauffour, Philippe Talon, Guillaume Linage, sr de Chesniers et Jacob de Pinteville, sieur de Villers, eschevins et gens du Conseil de ville, ce requérant Me Claude Lemoyne, conseiller et esleu en l'eslection de Chaalons, commis à la charge de procureur sindic à cause de la mort de Me du Molinet nagueres sindic desdits habitans.

Il fust envoyé deux conseillers, Me Jean Lallement, sr d'Herpont, conseiller au Grenier à sel de Chaalons et Charles Roussel, receveur des tailles jusqu'à Vertus pour sçavoir dudit sieur évesque, la forme qu'il désiroit estre tenue et gardée par lesd. habitans pour sa réception. Lesdits srs ayant faict sçavoir l'intention du sr Evesque, l'on

1. L'évêque Cosme Clausse avait fait sa première entrée en 1575, mais ayant embrassé plns tard le parti de la Ligue, il se mit ainsi en désaccord avec les Châlonnais, et lorsqu'il revint de Reims en 1589 où il était allé pour tenir sur les fonts baptismaux un fils du duc de Guise, il trouva les portes de la ville fermées. Malgré ses protestations elles ne lui furent point ouvertes. Il se retira à Reims d'abord, ce qui parut confirmer l'opinion des Châlonnais qui le tenaient pour ligueur, puis à Fleury-la-Rivière, dit-on. — Toutefois nous avons sous les yeux une lettre de lui adressée aux marguillers de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons où il ne marque point sa résidence; il y est dit seulement : « *de l'endroict* où je prierai Dieu, messieurs, vous donner santé heureuse et longue vie. Ce 7e apvril 1592. — Vostre meilleur amy : Cosme, Evesque de Chaalons. »

avoit deputé Me Claude de Chauffour, ancien eschevin, lequel avec plusieurs notables bourgeois et principaux habitans se sont rendus jusqu'au lieu de la Métairie distant de la ville d'une lieue environ.

Il avait esté conclud qu'au cas que Monsr de Chaalons fist le serment accoustumé lui seroit faict présent de vaisselle d'argent de la valeur de 300 livres.

Le 12e aoust 1642, en l'hostel épiscopal R. P. en Dieu Messre Félix de Vialart, évesque et comte de Chaalons a faict et presté le serment entre les mains de Me Philippe Talon, Jean le Duc et André Lallement, eschevins en la présence du lieutenant gouverneur et gens du Conseil de lad. ville dont acte ce requerant Me Jean Morel, président en l'élection de Chaalons, procureur sindic desdits habitans.

Le 22e de may 1681, Messre Louis Anthoine de Noailles, évesque et comte de Chaalons, a faict son entrée en cette ville de Chaalons, par la porte Marne, resvestu de ses habits pontificaux soubz un dais porté par deux notables et accompagné du clergé, vestus aussi de leurs habits d'église, presta le serment entre les mains de Mrs Charles Cuisotte, greffier en chef au bureau des finances en Champagne, Pierre Lemoyne, Pierre Braux, Claude Duboys et Edme Baugier, conseiller du roy au bailliage et siège présidial de Chaalons tous eschevins en présence des lieutenant, gouverneurs et gens du Conseil de ladite ville, ce réquérant Me Claude le Lorrain, advocat en parlement et procureur sindic desdits habitans.

Mondit seigneur de Noailles a esté nommé à l'archevesché de Paris et a remis la juridiction de l'évesché es-mains de Mrs du Chapitre, le 26e septembre 1695.

Monseigr Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles frère dudit seigneur archevesque de Paris, a esté nommé à l'évesché de Chaalons, y a faict son entrée le 8e juin 1696, la veille de la Pentecoste. Après avoir esté complimenté par moy Charles Cuisotte et Me Beaugier, deputés du Conseil de ville à cet effet, ledit seigneur après son entrée fist en la salle épiscopale le serment ordinaire entre les mains de Mrs Cuisotte, Baugier, Beschefer, Gargan et Talon, eschevins en présence de tout le corps de ville, à la teste duquel estoit Pierre Lallemant, seigneur de Lestrée, représentant le maire et lieutenant de lad. ville.

Le lendemain de l'arrivée dudit seigneur le corps de ville se transporta en l'hostel épiscopal pour renouveler ses complimens et lui fist présent d'un très beau calix vermeil doré avec sa patène.

*
* *

Tout le monde sait que Monseigneur de Talleyrand-Périgord, de retour de l'exil, fut élevé au cardinalat, le 1er octobre 1817, et nommé à l'archevêché de Paris, dont il prit possession, le 9 octobre 1819. Il mourut à Paris, le 20 octobre 1821. Son corps fut inhumé, le 27 du même mois, à Notre-Dame. dans la chapelle des saints Crépin et Cré-

pinien; et son cœur fut, d'après son désir, transporté à Reims et déposé le 10 janvier 1822, dans l'église de Saint-Remi.

Nous trouvons dans les *Essais historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Maurice de Reims*[1], une notice sur M. Diot : nous la transcrivons textuellement :

« Nicolas Diot, évêque constitutionnel de la Marne, homme d'esprit qui se perdit par son ambition, naquit à Reims, le 4 janvier 1744, de parents peu aisés, mais qui à l'aide des dons de personnes généreuses, parvinrent à lui donner une bonne éducation. Né avec d'heureuses dispositions, le jeune Diot se distingua dans tout le cours de ses études : ses talents et ses succès lui méritèrent la protection de l'abbé Desaulx, chancelier de l'Université de Reims. Cet abbé en parla à l'abbé Batteux, son ami, et ce dernier l'attira à Paris. A son arrivée, le jeune Diot fut placé chez Pignon, fermier général, pour être précepteur. L'évêque d'Auxerre fréquentait cette maison : l'abbé Diot lui plut, il le choisit pour son secrétaire et le gratifia d'un canonicat. Mais le prélat ne convenait pas à l'abbé, qui permuta sa stalle contre la petite cure de Saint-Brice, près Reims. Il se trouvait assez près de Courtagnon, château fréquenté par les archevêques de Reims, où il espérait faire sa cour et obtenir un canonicat de la cathédrale. Il ignorait, ou feignait d'ignorer, que jamais enfant de chœur (et il l'avait été) n'était parvenu à cette dignité. L'archevêque lui donna néanmoins un canonicat de la collégiale de Saint-Symphorien. Désappointé, Diot l'échangea contre la cure de Vendresse. Ce fut dans ce poste que vint le trouver le choix des électeurs qui le proclamaient évêque de la Marne. A peine élu, il prend possession du palais épiscopal, qu'il trouva tel que l'avait laissé Mgr de Talleyrand-Périgord. Le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, il célébra pontificalement la messe sur l'autel de la patrie. L'évêque de la Marne ne jouit pas longtemps en paix des honneurs de la prélature. Après les massacres de septembre 1792, les élus de l'Eglise constitutionnelle levèrent le masque et achevèrent de déshonorer ce qui restait en eux du caractère sacerdotal. L'évêque lui-même se déshonora, jusqu'à donner, le 9 novembre 1790, la bénédiction nuptiale à un de ses grands vicaires[2]. Peu de jours après, les églises étaient fermées et toutes fonctions de culte interdites. Alors Diot prit part aux fêtes impies et sacrilèges de ce malheureux temps : il composa des couplets qui furent chantés aux saturnales, dans le temple de la déesse de la raison (c'est ainsi qu'on

1. Par M. Lacatte-Joltrois. Reims, imprimerie coopérative, 1882, p. 56.

2. Ce grand vicaire était Bastien Tonus, ancien curé de Thugny. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, Diot félicite le nouvel époux « d'avoir secoué les préjugés, d'avoir senti que les titres de prêtre et d'époux n'étaient pas incompatibles, d'avoir recherché les douceurs de l'union conjugale, et de s'être moqué d'une loi qui n'avait pu être imposée sans le concours de l'autorité civile, et qui devait cesser puisqu'elle était rejetée par le peuple souverain ». Ce discours se trouve dans les *Annales catholiques de l'abbé de Boulogne*, t. III, p. 464.

appelait alors la cathédrale). Les lâches complaisances n'empêchèrent pas qu'il se vit réduit à quitter une ville où il ne trouvait plus de tranquillité, ni de moyens d'exister. Il alla chercher une retraite à Champigny: il y demeura jusqu'en 1795 ; après la chute de Robespierre, Diot essaya de se réintégrer dans ses fonctions; il adressa un mandement aux fidèles de son diocèse. Les prêtres catholiques protestèrent contre l'intrusion ; et les constitutionnels eux-mêmes ne voulurent plus le reconnaître. Obligé de se retirer une seconde fois, il se réfugia à Ville-en-Tardenois. Néanmoins, il devait encore exercer quelques-unes des fonctions épiscopales. On le voit en juillet 1797, tenir à Reims un synode pour la nomination des députés au concile dit national, qui devait s'assembler à Paris au mois de septembre suivant. Le 9 de novembre 1800, il sacra dans la cathédrale un curé de Dunkerque, appelé à occuper le siège que Fénélon avait occupé. Au mois d'avril 1801, il tint un nouveau synode où fut reçu le décret de pacification publié par le Concile national. Le synode fut suivi d'une lettre aux fidèles du diocèse. Les catholiques lui répondirent par une lettre imprimée sous le titre de : Réponse des catholiques du diocèse de Reims à la lettre prétendue pastorale du citoyen Nicolas Diot. Ce malheureux prêtre mourut, le 2 décembre 1802, dans un état voisin de la misère.

Pour plus de détails, on peut voir son article dans le supplément de la *Biographie universelle*, tome 62 ; celui de l'abbé Bergeat, même tome ; et celui de l'abbé Carré tome 60.

J. Chardon, curé de Chémery,

*
* *

« Dans la livraison du mois d'août dernier, je me suis permis de dire que certains passages de l'étude de M. Lacordaire, en ce qui concerne la bibliothèque de Bourbonne, n'étaient pas absolument exacts.

« Il n'entrait certes pas dans ma pensée de désobliger mon ancien et estimable collègue, auteur de nombreux travaux, si justement appréciés, sur notre pays. C'est ce qu'il a parfaitement compris d'ailleurs : aussi, après m'avoir remercié en des termes dont je suis vraiment confus, M. Lacordaire, dont la modestie égale l'érudition, et qui n'a pas plus que moi la prétention d'être infaillible, me prie de lui signaler les inexactitudes qu'il aurait commises à son insu.

Je ne dissimulerai pas que cette demande m'a surpris, car son nouveau récit, dans sa lettre du 15 septembre, m'autorisait à croire que j'avais été suffisamment explicite. Mais comme je tiens à être agréable au savant historien haut-marnais, j'accède à son désir, en regrettant, toutefois pour les lecteurs de la *Revue*, qu'il m'oblige à me répéter.

« La livraison de juillet contient ce qui suit, pages 54 et 55 :

« La Bibliothèque de Morimond resta dans l'église des Capucins « jusqu'en 1816, époque à laquelle ordre vint d'en réintégrer les vo- « lumes à Chaumont et à l'abbaye de Port-du-Salut. Cette dernière « devait recevoir les ouvrages liturgiques ; les autres furent expédiés « au chef-lieu du département. Un seul des envois fait à cette occasion,

« comprenait 1247 volumes in-folio, 218 volumes in-quarto et 749 « volumes de plus petite dimension. Au total : 2214. »

« J'ai répondu dans la livraison suivante :

1° La Bibliothèque de Morimond n'était pas, en 1816, dans l'ancienne église des Capucins, mais dans une chambre de la municipalité.

2° Ce n'est pas en 1816, mais en 1815, que les livres liturgiques furent rendus aux anciens religieux de Morimond.

3° Les ouvrages de liturgie ne formaient qu'une très faible partie de cette Bibliothèque, et n'avaient pas été inventoriés. Or, il résulte de la version de M. Lacordaire, que l'envoi des 2214 volumes aurait été fait à la ville de Chaumont. Il n'est pas possible de l'entendre autrement. J'ai eu conséquemment l'honneur de faire remarquer à mon ancien collègue qu'ici encore il s'était trompé, puisqu'en 1816, *tous les livres* ayant appartenu à Morimond, avaient dû être remis aux trappistes de Port-au-Salut, à l'exception d'une cinquantaine de volumes environ, destinés à la Bibliothèque de Chaumont.

« Depuis ma note rectificative, M. Lacordaire étant revenu sur ses premières affirmations, nous sommes maintenant à peu près d'accord sur ces différents points.

« Nos explications mutuelles auront servi à présenter sous son vrai jour une page d'histoire locale qui n'était pas sans intérêt.

« Emile Voillard. »

***

M. le baron Joseph de Baye a exploré un nouveau groupe de sépultures de l'époque gauloise, à 300 mètres de Mareuil-le-Port, dans un champ situé entre la route de Paris et la Marne, Les onze tombes qu'il a fait fouiller ont fourni des fragments de poteries, deux torques, des bracelets, des fibules, une petite épée de 60 centimètres de longueur, un couteau en fer, une lance, un javelot, des forces et d'autres objets. L'une des torques est à noter à cause de son ornementation, assez rare, emprunté au règne animal,

***

M. Quentin vient de publier une notice étendue et fort intéressante sur Ambroise Challe, qui rendit de si grands services à l'étude des sciences historiques et archéologiques de l'Yonne, avec un portrait d'une remarquable exécution (Bayeux, Rouillé, in-8°, 1883),

***

On démolit en ce moment dans l'arrondissement de Vitry, près de Larzicourt, un bâtiment qui porte encore le nom de l'abbaye de Montcetz, reste d'un intéressant monastère de chanoines de S.-Augustin, fondé au XIII° siècle. On y a recueilli un certain nombre de débris assez intéressants de sculptures, entr'autres une mise du Christ au tombeau, de petite dimension, mais d'excellente exécution.

***

A Pleurs, M. Martin cultivateur, a trouvé en labourant, un cachet en cuivre, ovale, portant cette inscription : *Société populaire de Sézanne* ; en haut sur un ruban : *Point de milieu.* Appendu à ce ruban est un niveau entouré de deux palmes de chêne et de laurier ; au-dessus du niveau, une règle terminée par deux piques, portant l'une un bonnet phrygien, l'autre une tête de mort. Gracieuse et réjouissante composition artistique !

***

On peut visiter en ce moment à Paris, dans une des salles de la Société de géographie, une exposition des plus intéressantes d'objets usuels et journaliers et de nombreuses photographies relatives, rapportés par deux jeunes rémois, MM. Hugues et Hermant Krug, qui ont entrepris au mois de mars 1882 un voyage autour du monde, commencé à Bombay et interrompu par un long séjour au Japon. Le dernier numéro de la *Revue scientifique* consacre un très curieux article à cette exposition.

***

Le 53e banquet annuel de la Société protectrice des marchands de Londres a présenté cette fois cette particularité à noter, qu'il a été présidé par M. Gaston Chandon de Briailles, membre du Conseil général de la Marne et l'un des chefs de la maison Moët-Chandon. C'est la première fois qu'un étranger avait cet honneur. M. Chandon a prononcé un excellent discours en anglais, après un toast chaleureux et réussi.

***

A propos des assiettes de faïence dites à la guillotine, M. Endel, dans le supplément du *Figaro* du 23 décembre, fournit un détail curieux pour notre province. Après avoir été en grande vogue, ces assiettes furent reconnues n'avoir jamais été fabriquées au temps de la Révolution. Une discussion passionnée eut lieu à propos d'une de ces assiettes possédée par M. Gouellain un de nos plus célèbres collectionneurs. M. Gouellain publia une brochure pour prouver l'hauthenticité de ses fayences. M. Champfleury soutient énergiquement le contraire en affirmant qu'une fayence à guillotine ne pouvait être vraie attendu que la guillotine est un instrument de ville et non de village. Or un amateur champenois, M. Th. Habert, qui va publier un livre sur la céramique de l'Aube, conteste la parfaite authenticité de l'assiette de M. Gouellain mais il la prouve champenoise. Cette exécution est celle de Louise Fleuriot, guillotinée à Troyes, le 21 mars 1808, pour avoir voulu incendier une métairie dont le comte de Courcelles voulait expulser le métayer. Louis Ulbach a publié récemment un charmant roman, *La Fleuriotte*, dans cet épisode est la donnée. M. Habert a trouvé en outre que l'assiette a été fabriquée à Mathaux qui possédait une fayencerie depuis 1751, mais était en 1808 en pleine décadence.

***

Nous relevons dans le faire-part de décès du marquis de Colbert-Chabannais, l'état des représentants actuels de cette famille : — Marquis de Colbert-Chabannais, colonel au 25e dragons avec un fils ; comte de Colbert-Laplace, son frère, — substitué au titre de son aïeul, l'illustre savant, — député, avec un fils. — comte de Colbert-Turgès ; — comte de Colbert, chef de bataillon d'infanterie de marine ; — marquis de Colbert-Maulevrier ; — marquis de Colbert du Cannet.

* * *

M. Clerjet-Vaucouleurs nous adresse quelques rectifications au sujet de l'Armorial de Champagne publié dans la *Revue*, en septembre et décembre 1880, que nous croyons utile de recueillir :

1880. Tome II, p. 178, Seurot pour Sevrot, famille du Fayl-Billot.

P. 179, Armes de l'Oratoire : lire couronne d'épines au lieu d'épis.

P. 180, Martin : lire un livre au lieu d'un lion.

P. 429, S. Lambert : croix fleurdelisée au lieu de fleur.

* * *

M. Champagne à la Cheppe (Marne) vient de trouver une riche sépulture gauloise contenant un corps de femme. La tombe renfermait 24 objets : 2 torques, dont l'un finement ciselé, au cou et au bras droit, 4 anneaux de bras, 2 bagues, 2 fibules semblables reliées par une chaînette de 0,30 ; 2 autres fibules de modèles différents, une broche et une amulette striée sur la poitrine, le tout en bronze ; 2 bracelets en verre : un autre à branche en os reposait près de la main droite ; enfin, six vases en terre noire, 3 de chaque côté du corps, l'un d'eux contenait des petits os.

* * *

Nous mentionnerons avec regret la fin de la *Champagne*, organe légitimiste de de la Marne qui se publiait à Reims depuis douze ans, sous la direction d'un Comité présidé par M. Henri Paris et qui a eu pour rédacteur en chef M. Ansac, puis M. Brunet de Boyer. C'était un journal bien fait, de sentiments élevés et dont la disparition est à tous égards fâcheuse.

* * *

Le *Correspondant* publie en ce moment une correspondance inédite de Lamennais : nous y trouvons la preuve de son séjour en Champagne et en même temps combien la charité lui était peu connue — il était déjà défroqué — car il supporte malaisément, ce semble, la maladie de ceux qui avaient bien voulu l'inviter. C'était au château de Sans-Souci, près de Sézanne. Voici ce qu'il écrit à ce sujet, le 5 septembre 1837 : « Peu de jours après mon retour de Bretagne, j'allais

passer quelques jours à la campagne, dans la Brie, près de Sézanne. J'espérais pouvoir y travailler, mais point du tout. Mme*** fut prise presqu'en arrivant, de la fièvre tierce, et son fils après, de sorte que je me vis forcé d'être tout à la fois médecin et garde-malade. De plus cette partie de la Brie voisine de la Champagne crayeuse, élevée et humide tout ensemble, triste, nue, est bien à mon avis, l'un des pays les plus désagréables que l'on puisse habiter ». Déjà de Sans-Souci même, il écrivait le 14 août : « Je ne vous conseille pas, cher ami, de venir jamais vous établir dans les environs de Sézanne. Je ne sache guère de pays plus triste et plus désagréable de toutes les façons. »

* * *

Le *Figaro* vient de publier un article intéressant sur un personnage peu connu et qui était, chose rare en ce temps, un caractère. A propos du personnage désigné sous le nom d'Elysée Méraut, précepteur d'un enfant royal, dans la comédie de Daudet *les Rois en exil* qui vient de tomber si piteusement et si justement en Vaudeville, M. Brujol fait connaitre le véritable Méraut. C'était M. Constant Thérion, né à Vesoul en 1833 où son père était chef de division à la préfecture. Après de très brillantes études, Thérion se voua à une sorte d'apostolat royaliste et religieux dans le quartier des écoles : esprit ardent, éloquent orateur, profondément convaincu, il suivit constamment sa ligne. Précepteur en 1874, des fils de l'archiduc Albert, il renonça à ses fonctions en voyant qu'il ne pouvait les élever à son gré, c'est-à-dire en dehors des idées de libéralisme dont il avait horreur. Il mourut au mois de mai 1876. Son frère est pharmacien à Langres. Nous citerons un mot de lui. Il discutait une fois avec un professeur de la Sorbonne, qui ne voyait rien au-delà du déisme vague de Cousin.—« Au fond, monsieur Thérion, nous adorons le même Dieu. — Pardon, monsieur, le Dieu que j'adore est le Dieu vivant et le votre est un Dieu qui pue l'encre. Ce n'est pas du tout la même chose. »

* * *

Les travaux qui se pratiquent pour le chemin de fer d'Amiens à Dijon entre le cimetière et les Chesneaux ont mis à découvert une partie de l'ancien cimetière, qui, en 1861 avait été reconnu lors de l'établissement de la nouvelle route de Soissons.

Jusqu'à présent, l'on n'a trouvé que quelques tombeaux en pierre renfermant les ossements des personnes inhumées, mais, à l'exception d'un couteau en fer très oxydé, aucun objet, armes, poteries ou bijoux n'ont été rencontrés; la suite des fouilles, si elle est convenablement surveillée, fera paraître, sans nul doute, des objets analogues à ceux qui se sont offerts dans la fouille de 1861, tels que boucles de ceinturon, bagues et ornements.

Ces sépultures, du reste; qui offrent une grande analogie avec celles

si savamment et si minutieusement explorées par M. Frédéric Moreau dans plusieurs localités de notre arrondissement, paraissent remonter aux époques mérovingienne et Carlovingienne.

La Société archéologique de Château-Thierry et l'administration du chemin de fer elle-même s'intéressent aux découvertes qui pourront être faites et, s'il s'en produit, nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs

***

Dans le numéro d'octobre de la *Revue des questions historiques*, lire un long et intéressant article de M. l'abbé Defourny, du diocèse de Reims : *le Régime municipal d'après la loi de Vervins*. Il intéresse notablement notre région, puisque la loi de Vervins et la loi de Beaumont sont les bases des libertés communales de la plupart des localités champenoises. M. Defourny a fait son travail avec la loi accordée si libéralement par Raoul de Coucy aux habitants de Vervins en 1163, et en la commentant par la charte octroyée en 1563 par Jacques de Coucy aux habitants de Chémery (Ardennes), par celles données en 1207 à la Neuville-aux-Larris (Marne), fondée en commun par la comtesse Blanche et l'abbé de Sauve-Majeure, et enfin celle concédée à la ville de Fismes, le 6 janvier 1227, par le comte Thibault IV de Champagne. M. l'abbé Defourny expose sous son vrai jour l'origine et le nombre des concessions de chartes communales, en montrant l'exagération de l'école qui a tant surfait la prétendue émancipation subite des communes. Puis il démontre très clairement qu'au point de vue des lois régissant la propriété, les impôts, la justice, le service militaire et les libertés municipales, l'an de grâce 1884 aurait beaucoup à apprendre en se reportant aux libéralités des seigneurs de Coucy et autres.

***

Nous devons à M. A. Bourgeois ces deux petites pièces de vers, traduction, la première d'un passage de l'Ode sur le vin de Bourgogne, de Gronan, professeur au collège d'Harcourt ; l'autre, d'un extrait de l'Eloge du vin de Champagne, par Coffin, professeur au collège de Beauvais. Il les a trouvés dans la correspondance du chevalier d'Estourmel, mort à Brugny en 1814.

Traduction libre, en vers blancs.

Reims fait bien de vanter son vin délicieux,
Sa mousse pétillante, et agréable aux yeux :
De même que le Nil, par ses inondations
Il arrose les mets de douces libations ;
Il pique la narine et distille le nard,
Dont on peut bien user, sans craindre les regards ;
Il anime un festin, et soutient bien son rôle,
Jusqu'au dernier moment, de l'un à l'autre pôle.

Traduction libre.

Serois-je le jouet d'une agréable erreur,
Où, jusqu'au fond des os une douce chaleur
Vient-elle s'insinuer? Renfermé dans les veines,
Bacchus se résout-il en cadences certaines?
.....
Regardez comme il brille à l'instar du cristal
Transparent qui le cache ; il en semble l'égal ;
Vient-il à prendre l'air? Il pétille et bouillonne,
Et de son doux parfum la vapeur environne
Les narines trempées : mais bientôt reprenant
Un ton moins impétueux, son lait quoiqu'écumant
Se dérobe avec bruit, et redevient tranquille,
Rendant à sa prison son éclat inutile.

* * *

Notes diverses sur le diocèse de Langres, tirées de la revue de Champagne (Suite). *Extrait du tome quatorzième.*

Observations sur le fameux bréviaire de Chaumont, p. 412. Mon rôle de simple copiste de l'abbé Mathieu, au sujet du Bréviaire en question, ne m'empêche point d'accepter avec plaisir tous les renseignements que peuvent nous fournir MM. Voillard et Daguin au moyen de leurs savantes recherches ; mais ils me permettront de leur côté de désirer, pour dernière conclusion de la controverse, une histoire bien nette et bien précise de la Liturgie langroise depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Un ouvrage de ce genre ne pourrait que confirmer toutes les observations justes, émises sur ce point et sur bien d'autres, en rectifiant une foule d'appréciations fausses, malgré certaines apparences de vérité. *Errare, humanum est ; perseverare, diabolicum.*

Cartulaire de Vignory, par J. d'Arbaumont. Ce cartulaire dont la *Revue* a fait l'éloge, intéresse particulièrement le diocèse de Langres. On y trouve mentionnés parmi les prieurs du lieu deux noms nouveaux, savoir : Guy, en 1147 et Hugues, en 1255. On y trouve aussi le nom de Hervier, prieur de Varennes en 1239, lequel est peut-être le même que Galvier, puis celui de Jean Psaultier, prieur de Saint-Blin. On y trouve même le nom d'un nouvel abbé de Clairvaux, savoir : Etienne, en 1296. Vers l'an 1300, Simon, prieur de Vignory fit un accord au sujet des dîmes avec Benoît, curé de Vouécourt, par l'entremise d'Humbert, curé de Viéville et de Girard ou Gérard, curé de Vrincourt. Le même cartulaire cite encore les noms de : Mathieu, chapelain de Vignory en 1158, Hernulphe, chapelain de Colombey en 1178, Arnoul, prêtre, c'est-à-dire curé de Colombey en 1192, et Josbert, prêtre ou curé de Blaise en 1192 et 1202.

La déportation a la Guyane après Fructidor. Sous ce titre inséré

dans la *Revue des questions historiques*, t. XXI, p, 438, l'auteur, M. Victor Pierre nous fournit des renseignements précis sur plusieurs prêtres déportés, d'après les mesures prises contre eux en 1797 et qui ne furent pas toutes exécutées, les uns ayant été simplement transportés à l'île de Ré ou à celle d'Oléron, et les autres au climat meurtrier de la Guyane. Deux prêtres du diocèse de Langres trouvèrent la mort dans ces derniers parages, savoir Joseph Garnier et Louis Bauleret. Joseph Garnier, né à Léniseul, vicaire de Breuvannes (et non de *Berraud*), fut embarqué le 2 août 1798 sur la *Bayonnaise*, contenant 119 déportés, dont 109 prêtres, ayant à leur tête l'abbé Brunaud de Beauregard qui devint évêque d'Orléans. Après avoir débarqué à Cayenne, le 6 octobre de la même année, Joseph Garnier fut déposé immédiatement à l'hôpital comme très malade ; il était sans connaissance et il y mourut le 17 du même mois, par suite des souffrances atroces qu'il avait endurées durant la traversée. Quant à Louis Bauleret, vicaire d'Arnoncourt, embarqué sur le même bâtiment, il mourut le 22 novembre 1798 sur la plaine marécageuse de Conanama, sise à 25 lieues à l'ouest de Cayenne. C'est ainsi qu'il faut rectifier et compléter ce qui est dit de ces deux prêtres dans *Le diocèse de Langres*, t. II, p. 122 et 241.

Extrait du trésor de Clairvaux par Lalore. L'obituaire de Clairvaux faisait mémoire de Godefroi, Manassès, Garnier et Hugues, évêques de Langres, puis de Bonaventure, évêque *Eucensis* que M. Lalore traduit par Huesca en Arragon, mais que nous croyons être Wurster en Angleterre. Cet évêque, exilé de son diocèse, remplissait à Langres les fonctions d'évêque coadjuteur. Le même obituaire faisait mémoire de maître Prudent, chanoine-trésorier de Saint-Mammès, de Frédéric, chanoine de Langres, et de Pierre, prieur de Silvarouvres ; enfin, l'abbaye de Clairvaux unie avec un grand nombre de communautés par les liens d'une confraternité spirituelle, faisait mémoire des défunts de Molesme, de Saint-Bénigne, de Saint-Etienne de Dijon, de Clémentpré, du Val-des-Choux et de Jully-les-Nonnains, sans compter les communautés situées hors du diocèse de Langres. Parmi les personnages ecclésiastiques du diocèse de Langres, inhumés à Clairvaux, on trouve avec leurs épitaphes personnelles les évêques Hugues, Manassès, Robert, qui devint ensuite évêque de Liège ; Garnier, Godefroi, Bonaventure et Guillaume qui devint ensuite archevêque de Reims. Furent aussi inhumés à Clairvaux, Viard, doyen de la chrétienté de Bar-sur-Aube, Evrard, prêtre de Champignol, qui ferma l'abbaye d'une muraille, et Jacques, curé de Baroville, mort en 1234 au mois de décembre, lequel fut enterré devant la grande porte de l'église abbatiale.

(*A suivre*).

Roussel,
Curé de Vauxbons (Haute-Marne).

***

Le R. P. Ollivier, des Frères Prêcheurs, vient de publier l'éloge

funèbre de Mgr Léon, archevêque de Damiette, dont nous avons annoncé la mort, et qui était rémois (in-8°, Reims, Lépargneur et Baudet). Nous lui empruntons le récit des derniers moments de l'éminent prélat :

. . . . . .

Ce fut le dernier effort, après lequel il s'avoua vaincu. Le soir même, il partait pour Raban-Ormez, un couvent de moines chaldéens situé dans la montagne, à huit heures de marche de Mossoul. Il était seul, avec un domestique et son médecin, parce qu'il n'avait pas voulu distraire un religieux de la pieuse joie de ce jour. Un peu de mieux sembla d'abord justifier la pensée de changer d'air et de milieu qui l'avait amené à Raban-Ormez ; mais c'était le dernier jet de la flamme prête à s'éteindre. Trois jours après, le mercredi 8 août, à 6 heures du matin, le malade rendait le dernier soupir, après deux heures seulement d'une agonie qui lui avait permis de recevoir les sacrements, avec une pleine possession de soi-même. Quand les religieux de Mossoul, appelés en grande hâte, arrivèrent au monastère chaldéen, la dépouille mortelle du prélat reposait depuis plus de seize heures sous un lambeau d'étoffe grossière, à l'abri de quelques ais vermoulus. Une tombe fut creusée sous la chapelle de la très sainte Vierge ; on y déposa sans pompe, le corps de ce représentant du Saint-Siège, auquel manquait même l'honneur de son propre rite pour les morts. Puis deux amis, venus trop tard et restés tristement à l'écart, redescendirent la pente de la montagne, en méditant le mystère de cette suprême épreuve. Ah ! comme il avait dû souffrir, dans cette agonie solitaire, et comme il avait dû comprendre l'abandon du Maître sur sa croix ! Mais il n'en avait pas remis son âme avec moins de calme aux mains de son créateur ; et, de sa même voix tranquille et ferme, il avait dit en inclinant sa tête : « Tout est consommé ! »

*
* *

Le 30 décembre, Mgr l'évêque de Châlons a présidé à la bénédiction d'une cloche offerte à Notre-Dame de l'Epine par des donateurs qui ont voulu rester inconnus. Grande affluence de monde et discours très remarquable de l'éloquent prélat. Les parrain et marraine étaient deux enfants appartenant aux plus honorables familles de Châlons : Mlle Le Conte et M. Léon Perrier. On se rappelait que leurs grands parents avaient rempli la même mission à une cérémonie analogue à l'Epine, il y a une soixantaine d'années.

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont.

LA FAMILLE D'ARGILLIÈRES

EN

PICARDIE ET EN CHAMPAGNE

Les travaux généalogiques n'ont généralement d'intérêt que pour les familles qu'ils concernent, parce qu'ils consistent le plus souvent en une sèche énumération des degrés de filiation. Cette nomenclature ne peut être appréciée du public que s'il s'agit de grandes familles, dont le nom se trouve mêlé aux événements de l'histoire. Il est possible, cependant, de grouper autour d'un nom de famille, même secondaire, un ensemble de documents dont l'étude peut éclairer l'histoire d'un grand nombre de localités. Nous avons essayé de le prouver en parlant des Marisy.

L'histoire de la famille d'Argillières nous a paru tout au moins aussi intéressante. Les papiers de cette famille, en notre possession, contiennent un grand nombre de pièces concernant les départements de l'Aube et de l'Oise ; nous les avons complétées par celles du dossier d'Argillières conservé au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. On pourra juger des indications variées qu'elles renferment en jetant les yeux sur la table alphabétique, à la fin du présent travail.

Nous devons des remerciements à M. Coüard-Luys, archiviste de l'Oise, qui a bien voulu identifier les noms d'un certain nombre de localités de ce département cités dans les documents sous des formes aujourd'hui hors d'usage.

I. NOTICE HISTORIQUE SUR LA FAMILLE D'ARGILLIÈRES

La famille d'Argillières, qui paraît éteinte aujourd'hui, est originaire du comté de Clermont-en-Beauvaisis, où deux de ses membres ont rempli les fonctions de lieutenant-général.

Une ordonnance de Philippe Le Bel, de l'an 1289, mentionne

Jean d'Argillières, chevalier, *natif de Picardie*, l'un des maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi [1]; mais c'est seulement à la seconde moitié du quinzième siècle que remonte la filiation suivie de cette famille. Nous voyons en 1475 Pierre d'Argillières dont un fils, Jean d'Argillières [2], était élu pour le Roi au comté de Clermont en 1494 et lieutenant-général de ce comté. Jean eut, d'un premier mariage avec Florence de Bonnille, *Nicolas d'Argillières*, chanoine de Notre-Dame de Clermont en 1498 et sous-chantre du chapitre. Il épousa, en secondes noces, Louise de La Bretonnière de Warty. Parmi les onze enfants issus de cette seconde union, nous remarquons : *Nicole*, mariée en 1519 à Jean de La Fontaine, capitaine de Crespy-en-Valois; *Charles*, qui continua la postérité; *François*, lieutenant-général comme son père, de 1523 à 1541, et qui eut lui-même un fils, Charles d'Argillières, maître des comptes à Paris de 1568 à 1587 ; enfin, *Sébastien*, qui entra dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et fut commandeur d'Ivry-le-Temple (Oise) de 1540 à 1563. Ce dernier paraît avoir tenu une place distinguée dans l'ordre de Malte, ainsi qu'on en peut juger par le récit de Jacques Bosio, l'un des historiens de cet ordre [3]. C'était en 1558 ; on annonçait que les Turcs, ces ennemis mortels des chrétiens, se disposaient à attaquer Malte. Le grand-maître prépara la résistance et, à cet effet, il nomma trois commissaires chargés des pouvoirs les plus étendus pour organiser la défense ; l'un de ces commissaires était Sébastien d'Argillières. Ils devaient visiter les navires suspects qui entraient dans le port ou qui en sortaient ; veiller à l'approvisionnement d'eau douce et des munitions de bouche, prendre toutes les mesures nécessaires à la fortification, de concert avec l'ingénieur. Ils avaient le droit d'inspecter tous les corps de troupes, le jour et la nuit, et de faire toutes proclamations. Enfin ils pouvaient infliger toutes peines pécuniaires et corporelles, « jusqu'à la corde inclusivement. »

Charles d'Argillières continua la postérité, et fut conseiller aux Eaux-et-Forêts et Table de Marbre à Paris, juridiction

1. Blanchard, *Généalogies des maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi*, 1670, fol. 8, v°.

2. Jean d'Argillières, trésorier de Saint-Etienne de Troyes en 1326, cité par Courtalon (*Top. du dioc. de Troyes*, I. 370-371), devait être de la famille d'*Argillières*.

3. Dell' Istoria della sacra religione et ill^ma militia di S. Gio Gierosolimo, di Jacomo Bosio. Roma. Guglielmo Faciotto. 1602 et 1621. III. 397.

supérieure en matière fluviale et forestière. Il fut enterré en l'église de Saint-Samson de Clermont. Sa femme, Marguerite Gentian ou Gentien, descendait de Jacques Gentien, gentilhomme parisien qui fut tué en Flandre en 1305 en défendant la vie du Roi, en mémoire de quoi le Roi décida que désormais les armes de sa famille porteraient une bande de France [1]. Ils eurent trois fils, et une fille, *Madeleine*, mariée vers 1580 à Adrien de Souich, conseiller au présidial d'Amiens. Un de leurs fils, *Jean*, connu sous le nom de M. du Fay, parce qu'il était seigneur de Fay-aux-Anes [2], fut chanoine et prévôt de La Varenne en l'église de Saint-Martin de Tours. Un autre, *Louis d'Argillières*, entra dans l'ordre de Malte. Né à Clermont en 1555 et baptisé dans l'église de Saint-Samson, il fut reçu chevalier de Malte à quatorze ans, en 1569. Il paraît avoir été employé tout d'abord parmi les troupes chargées de la défense de l'île de Malte : nous voyons en effet qu'il y reçut des congés en 1577 et en 1585 pour aller en France. En 1586 il fut chargé d'une mission à Constantinople, ainsi que nous l'apprend un sauf-conduit signé du roi Henri III, en date à Saint-Cloud du 6 mai [3]. Il revint ensuite en France et fut commandeur de la Croix-en-Brie, près de Nangis (Seine-et-Marne), de 1594 à 1618, date de sa mort. Il avait été nommé grand-hospitalier de l'ordre en 1604 ou 1605. A partir de son retour en France il habita alternativement à la Croix-en-Brie et à Paris, dans une des maisons de l'ordre sises dans l'enclos du Temple [4].

Nous possédons son portrait, peint sur bois, avec cette inscription dans la partie supérieure, à main droite : ÆTATIS 33, 1588.

Pierre II d'Argillières, frère de M. du Fay et du commandeur Louis, conseiller puis général des Monnaies à Paris, cessa d'habiter en Picardie comme ses ancêtres. Nous avons vu que son père, Charles, malgré ses fonctions de conseiller à la Table de Marbre, avait conservé des attaches avec la ville de Clermont : l'un de ses enfants, le seul dont le lieu de naissance nous soit connu, y était né, sur la paroisse de sa famille, Saint-Samson, où il fut lui-même enterré. Par son mariage en

1. Pièces justificatives, n° 22.
2. Commune d'Agnez (Oise).
3. Voir Pièces justificatives, n°s 22 et 7.
4. Pièces justificatives 8, 10 et 14.

1575 avec Marie Hennequin, et aussi par ses fonctions, Pierre d'Argillières devint essentiellement parisien ; de ses quatorze enfants douze ont été baptisés à l'église de Saint-Paul, un autre à la chapelle du château de Warty [1], et le dernier en l'église de Saint-Urbain de Troyes. A la mort de son beau-père, et par sentence arbitrale de 1597, il devint seigneur de Blives et de La Cour-Saint-Fal, commune de Savières (Aube) ; cette dernière terre devait rester soixante-dix ans dans sa famille.

A partir de cette époque, c'est-à-dire depuis le dix-septième siècle, les Argillières devenaient champenois et ne devaient pas cesser de l'être. Trois enfants de Pierre s'établirent définitivement en Champagne par mariage, *Marie d'Argillières* en épousant Jean Le Bé, *Pierre* et *Antoine Ier* par leurs alliances avec Guillemette de Verrines et Charlotte de Gand. Enfin, un autre enfant de Pierre II, *Jean d'Argillières*, seigneur d'Aumont, habitait à Troyes dès 1633 et mourut en cette ville au commencement de 1662 dans la maison qu'il occupait, située dans la cour de l'abbaye de Saint-Loup. Par son testament, du 3 janvier 1661, il exprima la volonté d'être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Jacques-aux-Nonnains, à l'endroit qui servait de sépulture aux pauvres de l'Hôtel-Dieu-le-Comte. Il voulut être enseveli comme eux, « dans de méchants linceul et chemise, sans bière. » Comme eux il voulut être inhumé « sans cérémonie et à telle heure que l'on voudrait » et que son corps, porté sur un brancard par deux pauvres, fût conduit seulement « par la procession et prestres » de la paroisse où il décéderait, avec les prêtres et procession de l'Hôtel-Dieu « où il serait fait une pose dans la grande salle des malades. » S'il ne décédait pas à Troyes on l'enterrerait dans l'hôpital du lieu, s'il y en avait un; s'il n'y en avait pas, on devait l'inhumer dans le cimetière de la paroisse, à l'endroit où l'on enterre les pauvres et les passants [2].

Antoine Ier d'Argillières continua la postérité. Il paraît avoir habité constamment La Cour-Saint-Fal, où sont nés ses onze enfants. Il suivit le sort des armes et fut aide de camp des armées du Roi ; quatre de ses fils ont été capitaines de cavalerie ou d'infanterie et l'un d'eux mourut d'un coup de mousquet au siège de Sainte-Menehould, en 1653.

La Cour-Saint-Fal fut vendue en 1665 à Edouard Colbert,

1. Aujourd'hui Fitz-James (Oise).
2. Pièces justificatives, n° 23.

seigneur de Villacerf [1]. A cette époque ANTOINE II D'ARGILLIÈRES, fils d'Antoine Ier et continuateur de la génération, épousa Anne d'Aulnay, fille de Claude d'Aulnay, seigneur de Règes en partie. Il y transporta son domicile et Règes devint dès lors le lieu de résidence de la famille d'Argillières.

ANTOINE III D'ARGILLIÈRES, fils d'Antoine II, n'eut que deux enfants morts jeunes et avant d'être mariés.

Leur succession fut recueillie par Louise d'Argillières, leur tante, femme de Claude de Pinot de Montelon [2].

II. GÉNÉALOGIE

I. — **Pierre Ier d'Argillières** qui vivait en l'an 1475 [3] eut pour fils Jean d'Argillières qui suit (22).

II. — **Jean d'Argillières,** écuyer, élu pour le Roi à Clermont-en-Beauvaisis dès 1494 [4] et lieutenant-général au comté de Clermont [5] fut seigneur de Valescourt, par donation (2), de Breuil-le-Vert et de Monceaux [6].

Il épousa en premières noces *Florence de Bonnille* (2) dont il eut :

NICOLAS D'ARGILLIÈRES, chanoine de Notre-Dame de Clermont dès 1498 [7] et sous-chantre de ce chapitre (3).

Jean d'Argillières épousa en secondes noces, le 17 avril 1496, *Louise de La Bretonnière de Warty* [8], fille de Jean de La Bretonnière, seigneur de Warty, aujourd'hui Fitz-James, et de Marguerite de La Forge [5].

Il vivait encore en 1506 [9] et Louise de La Bretonnière en était déjà veuve en 1524 (1) ; ils eurent onze enfants :

1. Riancey, commune de Saint-Lyé (Aube). — Pièces justificatives, n° 42.

2. Pièces concernant la seigneurie de Règes. (Appartenant à l'auteur.)

3. Victor de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, I. p. 172.

4. *Trésor généalogique* de dom Villevieille.

5. P. Anselme, VIII. 905 B.

6. P. Anselme, VIII. 450.

7. Beauvillé, I. 185.

8. Notes généalogiques d'un livre d'heures de la famille d'Argillières, appartenant à l'auteur.

9. Beauvillé, I, 182.

1. Françoise d'Argillières, née le 22 mars 1497. C'est peut-être elle qui épousa *Martin de Hangest*, seigneur d'Argenlieu, second fils de Pierre de Hangest.

2. Suzanne d'Argillières, née le 13 mars 1498.

3. François d'Argillières, né le 11 avril 1499, seigneur de Valescourt et lieutenant-général au comté de Clermont dès 1523 [1]; l'était encore en 1541 [2]. Il était mort dès l'an 1565 (2) et avait épousé avant 1527 *Anne Pichon* [3].

Il eut de cette union Geneviève d'Argillières morte avant 1565 (2) et Charles d'Argillières, seigneur de Valescourt (2) et de Breuil-le-Vert dès 1565, année où il vendit cette dernière terre à Jacques Huppeau, trésorier-payeur de la compagnie de Monseigneur de « Cypverie » [4]. Cette même année il abandonna à son oncle Charles les droits qu'il avait sur la terre de Monceaux (2). Il était également seigneur de Berthemont et de Poncy [5]. Reçu maître des Comptes à Paris le 20 janvier 1568 [6], il remplit cette charge jusqu'au 1er novembre 1587, date de sa mort [7]. Il avait épousé *Anne Guyot*, veuve d'André Rageau, secrétaire des Finances, qui figure comme marraine en 1585 (voir degré IV, n° 6). Suivant le Père Anselme (VI 356), elle

1. 15 mai 1523. Souffrance pour faire foi et hommage du fief de La Motte, mouvant de la châtellenie de Milly, donnée par François d'Argillières, conseiller du duc de Bourbon, lieutenant-général au comté de Clermont, à Guillaume Alexandre, écuyer. (Bib. nat. Cabinet des Titres, *Carrés de d'Hogier*, t. 31, p. 206.)

2. Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces originales*, Argillières, n° 32.

3. Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 28.

4. Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 12.

5. 25 mai 1586. Charles d'Argillières, seigneur de Valescourt, Berthemont et Poncy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, « au droit de demoiselle Anne Guiot, sa femme, veuve de noble homme Me André Rageau, secrétaire des Finances, » donne quittance d'un terme d'une rente sur la recette des aides de Rouen. (Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, Argillières, n° 22.)

6. 20 janvier 1568. Brevet de l'office de conseiller et maître-clerc ordinaire des Comptes à Paris, pour Charles d'Argillières, vacant par la résignation de Jean Bellot. Sur le replis : « Ledit Me Charles d'Argillières a esté receu en l'estat et office mentionné au blanc, et d'iceluy faict et presté serment en tel cas requis et acoustumé, oy le procureur général du Roy, ainsi qu'il est contenu en l'arrest sur ce faict le quatriesme jour de mars, l'an mil cinq cens soixante-huict. » Signé : « Legrant. » (Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 13.)

7. Denys, *Armorial de la Chambre des Comptes*, p. 502.

était veuve de Louis du Bosc, et Charles d'Argillières aurait été *président* des Comptes.

4. Louis d'Argillières, né le 18 décembre 1500.

5. Nicole d'Argillières, née le 6 juin 1502, mariée suivant contrat du 25 novembre 1519 à *Jean de La Fontaine*, seigneur des Fontaines, d'Oignon, de Berthinval, de Villiers-Saint-Frambourg et de Villiers-le-Bel, capitaine de Crespy, fils de Pierre de La Fontaine, seigneur des Fontaines et de Berthinval, aussi capitaine de Crespy, et de Jeanne de Bauldry, dame d'Oignon, de Malgenestre, de Villiers-Saint-Frambourg et de Villiers-le-Bel [1]. Elle en était déjà veuve en 1566 (3).

6. Madeleine d'Argillières, née le 5 novembre 1503.

7. Marguerite d'Argillières, née le 22 décembre 1505.

8. Claude d'Argillières, né le 19 août 1507, chanoine de Beauvais, mort avant 1565 (2).

9. Charles d'Argillières, qui continua la postérité.

10. Pierre d'Argillières, prieur de Saint-Aubin (3), né le 9 septembre 1512.

11. Sébastien d'Argillières, né en janvier 1515, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur d'Ivry-le-Temple (Oise) de 1540 à 1563 [2]. Etait déjà mort en 1565 (2). Mentionné dans l'histoire de l'ordre de Malte par Giacomo Bosio (Rome, 1621) comme ayant eu de grands emplois contre les Turcs (voir page 98).

III. — **Charles d'Argillières**, seigneur de Monceaux dès 1565 (2) et aussi d'Abécourt (4), conseiller du Roi aux Eaux-et-Forêts et Table de Marbre à Paris (5), né le 17 mars 1509, enterré dans le chœur de l'église de Saint-Samson, à Clermont (5). Par acte du 22 octobre 1565, il abandonna à son neveu Charles, fils de François, tous les droits qu'il avait dans les terres de Valescourt et de Brunel-le-Vert (2).

Il avait épousé *Marguerite Gentien*, qui en était déjà veuve en 1570 [3] et était remariée dès 1572 à Lancelot de Venise, seigneur du Metz. Elle mourut en 1582 (9).

Quatre enfants sont nés de cette union :

1. Pierre d'Argillières (5), qui suit.

1. P. Anselme, VIII. 850.
2. Mannier, *le Grand-Prieuré de France*, p. 389.
3. Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 16.

2. Louis d'Argillières (5), né en 1555 [1] sur la paroisse de Saint-Samson de Clermont (6), reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1569 (6); fut chargé d'une mission royale à Constantinople ainsi qu'il résulte d'un passeport signé du roi Henri III, en date à Saint-Cloud du 6 mai 1586 (7). Commandeur de La Croix-en-Brie, près Nangis (Seine-et-Marne), de 1594 à 1618 [2], il fut reçu Grand-Hospitalier de l'orde entre 1604 et 1605 (8) et mourut en 1618 (12).

3. Jean d'Argillières (9), dit *M. du Fay*, seigneur du Fay-aux-Anes dès 1595 (22) et d'Argillières dès 1597 (10), chanoine et prévôt de La Varenne, en l'église Saint-Martin de Tours dès l'an 1617 (11), demeurant à Paris, dans l'enclos du Temple, avec le commandeur Louis d'Argillières, son frère, de 1595 à sa mort (8 et 14) et aussi à La Croix-en-Brie dès 1597 (10), testa en 1637 (14).

4. Madeleine d'Argillières mariée entre 1579 et 1582 à *Adrien de Souich*, seigneur de La Ferrière, conseiller au présidial d'Amiens (5 et 9). Elle vivait encore en 1619 (13).

IV. — **Pierre II d'Argillières**, seigneur de Monceaux et conseiller en la Cour des Monnaies à Paris dès 1575 (15), puis général des Monnaies dès 1582 (9) et encore en 1605 (19), épousa en l'église Saint-Paul, à Paris, le 14 février 1575, *Marie Hennequin*, fille de Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle, et de feue Nicole Coiffart (15).

Par suite du décès de son beau-père il devint propriétaire, par partage fait en 1597, des terres de Blives et de La Cour-Saint-Fal (17); cette dernière devait rester soixante-dix ans dans sa famille (42). Il mourut le 6 janvier 1612, à La Croix-en-Brie, où il fut enterré, étant allé voir le commandeur son frère [1].

Marie Hennequin lui survécut [4] et conserva la qualité de dame de Blives et de La Cour-Saint-Fal (19 *bis* et 20). Elle mourut au Temple, à Paris, le 6 août 1616, et fut enterrée en l'église dudit lieu [3]. Sa succession fut partagée en 1631 (20).

Ils eurent pour enfants :

1. Portrait sur bois, appartenant à l'auteur. On lit dans le coin supérieur de droite : ÆTATIS 33, 1588.

2. Mannier, *Le Grand-Prieuré de France*, p. 237. — Cf. pièce n° 12.

3. Bib. nat. Cabinet des Titres, pièces Hennequin.

4. Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 59.

1. Marguerite d'Argillières, née le 18 mai 1577, mariée le 20 juillet 1599, à La Croix-en-Brie, à *Pierre Alligret*, seigneur de Neuilly-sur-Marne ; morte et enterrée à Neuilly le 11 décembre 1623.

2. Marie et Anne d'Argillières, nées le 18 mai 1578, mortes dix jours après à Clichy-la-Garenne.

3. Charles d'Argillières, né le 12 octobre 1579, tonsuré à Troyes le 24 septembre 1588, marié en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, le 6 juin 1606, à *Anne Coignet*, fille de Guillaume Coignet, écuyer, sieur de Guedreville, et de Marguerite Le Clerc.

Mort sans enfants le 3 octobre 1611 et enterré à Saint-Nicolas des Champs.

4. Marie d'Argillières, née le 10 mai 1582, mariée en l'église de Savières (Aube), le 20 février 1607, à *Jean Le Bé*, écuyer, sieur de Précy-Notre-Dame (Aube) et de Valescourt, qui vivait encore en 1624 (27).

Elle mourut le 28 juin 1625 et fut enterrée à Chalette (Aube).

5. Antoine Ier d'Argillières, qui suit.

6. Anne d'Argillières, née le 2 août 1585, morte à Paris le 1er mars 1595, enterrée en l'église Saint-Paul, dans la chapelle des Hennequin [1].

7. Louis d'Argillières, né le 18 février 1587, tonsuré le 8 juin 1595. Il fit profession en l'abbaye de Saint-Denis le 1er octobre 1607.

8. Jean d'Argillières, seigneur d'Aumont dès 1617 [2] et pour un quart de La Cour-Saint-Fal (24), né le 23 mai 1588, tonsuré à Paris le 8 juin 1596, demeurant à Troyes dès 1633 (25), mort en cette ville au commencement de 1662 dans une maison située dans la cour de l'abbaye de Saint-Loup, où il habitait (23).

9. Madeleine d'Argillières, née le 20 octobre 1589, morte à Paris le 16 décembre 1601 et enterrée au Temple.

10. Louise d'Argillières, née le 22 juillet 1592, baptisée le lendemain en la chapelle du château de Warty, morte à Clermont le 15 septembre 1593.

11. Edme d'Argillières, sieur de Castillon dès 1631 et pour moitié de Blives et d'un tiers de La Cour-Saint-Fal à par-

1. Bib. nat. Cabinet des Titres, pièces Hennequin.
2. Bib. nat, Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 5.

tir de la même époque (20), né le 12 mars 1595, tonsuré à Paris le 9 juin 1607. Il prit l'habit de l'Oratoire à Langres le 8 décembre 1622 et chanta sa première messe à l'Oratoire de Dijon le 11 juin 1623.

12. Pierre d'Argillières, sieur de Blives pour moitié à partir de 1631 (20), et aussi de Précy-Notre-Dame, demeurant à Précy en 1625 [1] et encore en 1631 (20), puis à Brillecourt dès 1641 (31) ; né le 8 mai 1597, tonsuré le 9 juin 1607, marié avant 1625 à *Anne d'Asconia*. Ils vivaient tous deux en 1634 et avaient eu un fils, François d'Argillières, né à Précy-Notre-Dame en 1625 [1]. Suivant le Père Anselme, Pierre d'Argillières aurait épousé, sans doute en secondes noces, *Guillemette de Verrines* dont il eut une fille, Jeanne d'Argillières, mariée en 1652 à *Charles du Bourg*, seigneur de Blives en partie, par suite de ce mariage, et de Méry-sur-Seine, cornette de cavalerie au régiment de Gesvres, fils de Jacques du Bourg, seigneur de Chariol, homme d'armes de la compagnie du duc d'Orléans, et de Marie de Biencourt [2]. Dès 1674, Jeanne d'Argillières était remariée à *Claude de La Croix*, vicomte de Semoine [3].

13. Louise d'Argillières, née à Troyes le 30 décembre 1599, baptisée en l'église de Saint-Urbain. Elle fut marraine d'Antoine Le Bé, son neveu, le 20 avril 1614.

V. — **Antoine Ier d'Argillières,** dit *M. de La Bretonnière,* seigneur de La Bretonnière dès 1617 [4] et pour un tiers de La Cour Saint-Fal à partir de 1631 (20), demeurant au château de La Cour Saint-Fal (13 et 29), né le 7 février 1584. Il épousa le 27 novembre 1623, en l'église de Rumilly-lès-Vaudes, *Charlotte de Gand*, fille d'Etienne de Gand, seigneur de La Mothe-de-Rumilly, de Fresnois, de Courgerennes et en partie de Villetart, et de Claude de Richebourg (28).

Ils moururent tous deux à La Cour-Saint-Fal, Charlotte de Gand le 12 avril 1658, et lui le 28 juillet 1659 (36), et furent enterrés à Savières.

Onze enfants sont issus de ce mariage :

1. Registres des baptêmes de la paroisse de Précy-Notre-Dame. (Note communiquée par M. Louis Le Clert, d'Epagne.)

2. P. Anselme, VI, 463.

3. Boutiot, *Procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes en* 1674. (Annuaire de l'Aube, 1855, 2e partie, p. 22.)

4. Bib. nat. Cabinet des Titres, *Pièces orig.*, n° 5.

1. Jean d'Argillières, dit *le sieur de La Cour Saint-Fal*, né le 29 août 1624, tonsuré à Troyes le 2 juin 1635, aide de camp des armées du Roi. Capitaine d'infanterie au régiment de Sainte-Maure, il fut reçu capitaine de chevaux-légers au même régiment en 1651 (33) et passa au même grade dans le régiment de cavalerie d'Huyelle. Blessé d'un coup de mousquet au siège de Sainte-Menehould, dans la nuit du 10 au 11 juin 1653, il mourut des suites de sa blessure dans la nuit du 17 au 18, et fut enterré à Savières.

2. Etienne d'Argillières, né le 2 mars 1627, fut attributaire en 1660 du château de La Cour Saint-Fal (32) et vendit cette terre, le 7 février 1665, avec son frère Henry et son cousin Charles du Bourg, à Edouard Colbert, seigneur de Villacerf (42). Reçu capitaine d'infanterie au régiment de Sainte-Maure en 1651 (34), il mourut en 1665 (35).

3. Anne d'Argillières, née le 1er septembre 1628, morte à La Motte de Rumilly-lès-Vaudes le 9 septembre 1636 et enterrée à Rumilly.

4. Pierre d'Argillières, né le 2 septembre 1630, mort le 13 ou 14 octobre et enterré à Savières.

5. Antoine II d'Argillières, qui continua la postérité.

6. Marie d'Argillières, née le 21 juillet 1633, morte le 28 du même mois et enterrée à Savières.

7. Gertrude d'Argillières, née le 10 ou 11 avril 1636, morte le 22 ou 23 juillet 1658 et enterrée à Savières.

8. Charles-Henry d'Argillières, seigneur de Fresnois dès 1669 (37), né le 10 septembre 1639 ; vivait encore en 1674 [1].

9. Pierre d'Argillières, né le 9 mars 1641, mort avant 1685 (38), seigneur d'Abécourt et pour moitié (38) de Morembert à partir de 1666, marié en 1669 à *Françoise de Gervaisot*, fille de Louis de Gervaisot, seigneur de La Folie, et de Marguerite de Bossancourt (37). Il eut de cette union une fille, Marguerite d'Argillières, qui demeurait à Morembert en 1685 (38) et épousa en 1694 *Daniel-Jean de Bérey*, sieur de Clerville, cornette au régiment de cavalerie d'Orléans, fils de Jean de Bérey, seigneur de La Villeneuve (commune de Villemoyenne, Aube), y demeurant, et de Louise de Moreau (39). Ils furent séparés de corps en 1698 (40).

10. Charles d'Argillières, né le 2 ou 3 avril 1643, mort le 20 et enterré à Savières.

1. Annuaire de l'Aube, 1855, 2e partie, p. 15.

11. Henry d'Argillières, dit *M. de Courgerennes*, seigneur de Courgerennes et de Villetart dès 1685 (38), né le 11 ou 12 juillet 1644, reçu capitaine d'infanterie au régiment de Sainte-Maure en 1652 (41). Dès l'année 1685 il habitait à Nago (commune de Torvilliers, Aube), et était alors marié à *Marie d'Aulnay* (43). Il y demeurait encore en 1717 [1].

VI. — **Antoine II d'Argillières,** seigneur d'Argillières dès 1669 (37) et en partie de Règes, par acquisition faite en 1665 [2]. Né le 12 novembre 1631, il fut reçu capitaine d'infanterie au régiment de Sainte-Maure en 1651 (44) et épousa, probablement avant 1665, mais certainement avant 1669 (37), *Anne d'Aulnay*, fille de Claude d'Aulnay, seigneur de Règes en partie, et de Madeleine de Harlus [3]. Elle vivait encore en 1686 (48). Quant à Antoine d'Argillières, il mourut à Règes le 3 février 1679 et fut enterré en l'église du lieu, devant le maître-autel, à main droite. Il avait eu de son mariage avec Anne d'Aulnay :

1. Henry d'Argillières, né le 18 mars 1665, mort jeune et enterré à Rumilly.

2. Pierre d'Argillières, né et mort le 24 mars 1666.

3. Charles d'Argillières, né le 5 septembre 1667, mort à Sarrelouis, étant aux Cadets, à la fin de 1685 ou au commencement de 1686 (48), et enterré à Vaudrevange.

4. Antoine III d'Argillières, dont il sera parlé plus loin.

5. Louise Ire d'Argillières, née le 5 novembre 1670.

6. Louise II d'Argillières, née le 14 décembre 1671, dame d'Argillières pour un quart dès 1719 (53), mariée en 1700 à *Edme de La Vaux*, écuyer, demeurant à Rebourceaux (Yonne), fils de Noël de La Vaux et de Françoise de Léviston (49), puis, avant 1704, à *Claude de Pinot de Montelon*, qui en eut Catherine de Pinot, née le 7 octobre 1704, et Georges de Pinot, né le 2 novembre 1705, mort à Règes le 26 mars 1732 (50).

7. Jeanne d'Argillières, née le 30 mars 1673, morte le 21 août 1674 et enterrée à Règes.

VII. — **Antoine III d'Argillières**, seigneur d'Argillières, d'Abécourt et en partie de Règes, né le 31 janvier 1669, mort le 9 avril 1696, marié à *Geneviève Clivot de La Noue*,

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Inv. somm. des arch. de l'Aube*, C. 1749.
2. Pièces concernant la seigneurie de Règes, appartenant à l'auteur.
3. Pièces concernant la famille d'Aulnay, appartenant à l'auteur.

fille de Jean-Baptiste Clivot de La Noue et d'Elisabeth de Maillard, dont il eut :

1. Antoine d'Argillières, né le 27 octobre 1694, mort le 24 mars 1696.

2. Jean-Baptiste d'Argillières, né le 7 octobre 1695, vivant encore en 1699 (52), mort jeune [1].

(*A suivre*). Alphonse Roserot.

1. Mémoire de M. de Pinot (pièces concernant la seigneurie de Règes, appartenant à l'auteur). — Nous ajouterons ici, sans pouvoir indiquer la place qu'il doit occuper, *Edme d'Argillières*, né à Bar-sur-Aube en 1719, chanoine de Mussy-l'Evêque de 1742 à 1744, puis vicaire de Bar-sur-Seine et ensuite de Villy-en-Trode. (Roussel, *Le Diocèse de Langres*, IV, 128.)

CINQUANTE ANS DE SOUVENIRS

D'UN

ANCIEN PRÉFET *

Je trouvai aussi à Hambourg, comme je l'ai dit, plusieurs amis qui me furent très utiles. Je serais injuste de ne pas mentionner M. le comte de Chaban qui y exerçait les fonctions de conseiller d'Etat chargé des finances dans les départements du Nord nouvellement réunis à la France [1]; d'un caractère doux et modéré, il corrigeait, dans une certaine mesure, les conséquences du caractère trop autoritaire du prince d'Eckmülh. Celui-ci gouvernait ces provinces en maître absolu; vivant avec un faste souverain, se faisant dénommer Altesse ou Monseigneur. Il ne savait pas toujours dominer ses formes hautaines et parfois dures. M. de Chaban, au contraire, adoucissait bien des mesures qui auraient pu gravement accroître l'antipathie de la population à notre égard. Ancien officier aux gardes françaises, il s'était trouvé sans aucune ressource après la Révolution, quand l'impératrice Joséphine se ressouvint qu'il était son parent et lui procura une bonne situation dans l'administration. Malheureusement pour sa famille, il mourut du typhus en 1812 à Hambourg. Mon préfet, le baron de Coninck, était un bon flamand aux formes bien rondes au moral et au physique, mais non dépourvu de finesse. Quant à d'Aubignosc, directeur général de la police dans les trois départements réunis, c'était un homme de bonne famille, de belle tournure, d'excellentes manières, mais d'une habileté excessive pour ne pas dire plus; pour moi il montra toujours une constante fidélité.

Je ne mentionnerai que pour mémoire un homme, relativement célèbre, que je rencontrai sur mon chemin en ces para-

* Voir page 36, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. René Marchand de Chaban (1759-1812), sous-aide major aux gardes françaises; après le 16 brumaire, sous-préfet de Vendôme, préfet de Rhin-et-Moselle, conseiller d'Etat, commissaire général en Toscane : mort du typhus à Hambourg.

ges : Montgaillard, garde-magasin des vivres à Lubeck, ex-abbé et depuis auteur d'une curieuse *Histoire de France de* 1787 *à* 1818, intrigant accompli qui n'eut pas à se louer de moi au sujet de la gestion peu orthodoxe de son service [1].

L'année 1813 s'ouvrait assez tristement. L'incendie de Moscou montrait chez les Russes une terrible résolution ; en France les préoccupations augmentaient et laissaient moins de liberté aux membres du gouvernement, ce qui se traduisait par des nouvelles plus rares et une absence souvent bien fâcheuse d'instructions. Les populations de l'arrondissement laissaient déjà percer des velléités peu favorables ; à cela, des embarras financiers s'ajoutaient encore ; on avait cru devoir réduire mes appointements pour augmenter ceux du sous-préfet de Brème, comme résidant dans une « bonne ville ». Plus d'un de mes collègues y suppléaient sans scrupule, et j'ose croire que pas un n'aurait pu s'écrier, comme moi, le 30 juin, que j'avais fait en trois mois pour 800,000 francs de réquisitions en restant aussi gueux qu'auparavant.

La situation allait devenir difficile ; des troubles graves éclatèrent, le 24 février, à Hambourg [2] ; une vingtaine de personnes périrent ; la nouvelle, nullement fondée, de l'approche des troupes russes releva le courage des apathiques populations allemandes qui, en un moment, donnèrent la preuve qu'on ne pouvait, malgré leur calme apparent, aucunement compter sur elles. En ce moment je faisais la tournée de révision dans mon arrondissement ; des troubles éclatèrent à Harbourg au moment où j'y arrivai et, ne disposant d'aucune force militaire, je fus obligé de suspendre les opérations ; le préfet me donna presqu'aussitôt l'ordre de ne pas continuer la tournée et de rentrer au plus vite à Lunebourg où un mouvement avait également éclaté, sous le mince prétexte de dettes contractées par les employés des douanes dont on regardait le départ comme certain. Le conseil municipal fit preuve d'une absence complète d'énergie, le maire ne se montra même pas, et j'en fus quitte pour faire charger mes gendarmes qui ne blessèrent personne. J'armai les douaniers et je contins ainsi l'émeute, mais en réclamant directement du ministre l'envoi

1. Jacques Roques de Montgaillard (1761-1841).

2. A la suite de cette échauffourée, M. de Coninck, qui venait au même moment d'adresser à l'Empereur une lettre affirmant l'attachement de ses administrés, perdit la tête et se pendit dans un grenier ; on le secourut à temps : il est devenu depuis ministre en Belgique.

de forces qui me permissent de tenir tête aux complications que je prévoyais, car on ne devait plus se faire d'illusion : les populations ne pouvaient être maintenues que par la terreur. M. de Montalivet me répondit immédiatement par un billet très flatteur pour moi, mais sans le moindre mot relatif aux renforts que j'avais sollicités. Les Russes cependant approchaient et leurs éclaireurs cosaques commençaient à paraître ; le directeur général de la police du gouverneur d'Hambourg m'en prévint en m'engageant à placer, sur toutes les routes, des hommes sûrs pour être averti à temps de l'approche de l'ennemi, dont on savait que mon chef-lieu était alors l'objectif ; il me recommandait de prendre mes mesures pour pouvoir tenir, « parce que, disait-il, les Cosaques ne résistent pas quand on leur tient tête. » Cela était commode à écrire d'une ville fortement retranchée et gardée par une garnison considérable. L'agitation avait gagné tout le département et des crimes horribles y avaient été commis ; le 9 mars, j'étais seul de mes collègues demeuré à mon poste et j'avoue, qu'à cette heure, l'opinion que j'avais eue au début, sur mes administrés, était singulièrement modifiée. Pendant dix-sept mois je leur avais montré infiniment trop de douceur et je me promettais, une fois la situation rétablie, de les traiter de toute autre façon.

Sur ces entrefaites cependant, le prince de Reuss me fut envoyé pour prendre le commandement militaire dans mon arrondissement. Je m'acheminais précisément vers Hambourg pour avoir des instructions que, malgré mes demandes réitérées, je n'obtenais pas, quand je fus attaqué par un détachement ennemi, à Bardowicz. Le prince de Reuss qui marchait sur Lunebourg avec 200 hommes me dégagea et nous revinmes ensemble. C'était un jeune homme qui montrait un réel dévouement à la France ; cadet pauvre de cette nombreuse famille princière plus riche en titres qu'en écus, bon soldat et aimable causeur. Je le logeai au palais avec moi et nous demeurâmes quelques jours absolument bloqués, avec 60 soldats campés au rez-de-chaussée et deux canons braqués dans la cour ; nous passions, du reste, très gaiement notre temps, ayant encore trop confiance dans la puissance de l'Empereur pour croire à un désastre. Cette existence cependant, au bout de peu de jours, modifia brusquement mon optimisme ; le 10 mars, j'écrivis à mon père : « Je me porte bien ; il est probable que nous nous reverrons très prochainement, car la débacle est

complète. On dirait que c'est du dégel. » Et puis, j'avoue que je souffrais de mon effacement en présence de l'autorité militaire ; je m'en étais plaint à mon ami d'Aubignosc, qui me répondit une lettre dont quelques passages au moins méritent de trouver place ici : « J'ai reçu votre très laconique et très doux billet...., vous y dites que l'autorité militaire, ayant nécessairement accaparé tout le pouvoir, vous vous jugez inutile sur les lieux. J'ai cru devoir montrer vos deux lignes au général Carra-Saint-Cyr ; sa réponse a été : le prince de Reuss a la force de répression et vous celle de la persuasion.... Nous tenons Lunebourg et si le général Morand nous réjoint sans encombre, vraisemblablement nous ne lâcherons pas cette partie des Bouches-de-l'Elbe.... Je me suis dit à part moi : vous êtes le seul à votre poste ; si on vous maintient à Lunebourg, si le pays reste dans le devoir, on ne dira pas que ce sont les bayonnettes, mais on en saura gré à l'administration qui a su se concilier les esprits. Je me suis encore dit beaucoup d'autres choses, après quoi j'ai conclu avec moi-même que je vous conseillerai de rester encore quelques temps. Le prince est bon coucheur ; vous êtes conciliant, suivant le général ; vous partagerez l'honneur, parce que le tour de votre prépondérance arrivera. »

Très réconforté par ces sages conseils, je refusai d'obéir à l'invitation du secrétaire-général de la préfecture, de quitter le département jusqu'à nouvel ordre, Hambourg étant évacué. Tout au contraire, j'adressai un nouveau rapport au ministre de l'Intérieur, montrant ma ferme résolution de demeurer tant que ce serait possible, même au péril de ma vie, et ne marchandant pas le mérite que je prétendais m'acquérir par une pareille attitude. Les éclaireurs russes étaient en effet à moins de cinq lieues de mon chef-lieu et une partie de l'arrondissement au pouvoir du prince de Mecklembourg. Moi-même j'allai aux environs pour bien faire voir aux habitants que le représentant du gouvernement était toujours présent ; dans une de ces courses, ma voiture fut attaquée par une bande de brigands ; la vitesse de mes chevaux seule me sauva, encore la caisse de ma calèche reçut-elle cinq balles pendant ma retraite très précipitée.

Le 18 mars cependant il fallut quitter Lunebourg ; toutes les forces françaises avaient à ce moment évacué le reste du département. Je partis avec les troupes et je m'arrêtai avec elles à Brème, d'où j'écrivis au ministre pour réclamer ses ordres et, en même temps, lui signaler la façon dont les géné-

raux se conduisaient dans les départements mis en état de siège; ils les traitaient absolument en pays conquis, faisant nourrir le soldat par l'habitant, prenant les caisses publiques, réquisitionnant sans cesse. M. de Montalivet me répondit encore cette fois sans retard, approuvant complètement ma conduite en me disant que « pour les départements mis en état de siège, cela voulait dire seulement que l'autorité militaire prendrait la direction de la police, et que les fonctionnaires civils devaient se tenir prêts à reprendre l'exercice de leurs fonctions et attendre au quartier général la retraite des troupes ennemies. » Les généraux entendaient bien autrement les choses.

Je restai quelques jours à Brême, très ennuyé de mon inaction. Nous y vivions armés jusques aux dents ; avec mon épée au côté, une paire de pistolets à la ceinture et mon fusil de chasse sur l'épaule, j'avais l'air d'un chef de brigands. Le maréchal Davoust gardait alors la rive de l'Elbe avec vingt mille hommes ; un combat malheureux eut lieu devant Lunebourg même ; tous les Français restés dans cette ville furent pris ; mon secrétaire allemand put s'échapper, mais fut pendu en effigie. Je continuai à suivre l'armée ; je fus ainsi à Osnabruck, à Munster. En rentrant à Brême, j'eus du moins la consolation de trouver un grand nombre de lettres m'apportant une approbation complète de ma conduite : MM. Garnier, Quinette, Dubois, Defermon me tenaient tous le langage le plus flatteur; Goubault me mandait la satisfaction complète du ministre qui avait mis mon rapport sous les yeux même de l'Empereur ; il ajoutait que mes vingt-six ans seuls avaient empêché mon nom de figurer sur la dernière liste de préfets, dans laquelle sept auditeurs avaient été compris.

Je rentrai enfin, le 4 mai, dans mon chef-lieu, en traversant des cantons encore parcourus par les Cosaques, car après mon passage plusieurs français furent enlevés sur la route que je venais de parcourir. Mon nouveau préfet, le baron de Breteuil, ne sachant pas ma résolution, m'avait envoyé l'ordre — que je trouvai en arrivant — de rejoindre mon poste et de m'entendre avec le général Dumonceau, commandant de l'arrondissement ; il m'enjoignait d'y rétablir l'ordre, de faire rentrer les impôts et de désarmer les habitants. La ville était dans l'état d'une place prise d'assaut, le pays absolument ruiné ; l'ennemi courait jusqu'à une portée de fusil des portes ; tous les jours on entendait gronder le canon du côté de l'Elbe ; la plupart des habitans avait disparu, en tête la noblesse qui s'était em-

pressée de faire cause commune avec nos adversaires ; mon maire avait donné le signal. Ce voisinage de Cosaques était des plus désagréables. Un jour, un de leurs officiers, vexé de ce que je faisais des réquisitions dans quelques communes de l'arrondissement occupées par ses hommes, m'écrivit qu'il ferait pendre mon messager, qu'il me ferait pendre s'il me trouvait sur son chemin et qu'au besoin il viendrait me chercher à Lunebourg pour se passer ce plaisir. Deux jours après, ce brave repassait prudemment l'Elbe en présence des progrès rapides de nos troupes.

Une autre surprise m'était réservée. Par suite du besoin d'hommes et des appels multipliés de toutes les classes, on se décida à rapporter les anciennes exemptions et je me trouvais par ce fait appelé à partir comme soldat. Je dus passer le 16 août la révision à Hambourg et, malgré mes réclamations, je fus déclaré bon pour le service; c'était un moyen de faire acheter un remplaçant. Je ne voulus pas entendre de cette oreille, trouvant que je payais assez largement le tribut dû à mon pays par le service que je faisais; je déclarai donc que j'étais français avant d'être fonctionnaire et que je préférais prendre le fusil. Mon attitude causa un certain émoi ; le préfet réunit à nouveau dès le lendemain le conseil qui biffa bravement sa décision de la veille et je demeurai sous-préfet.

(*A suivre*).

LA VIE

DU MARÉCHAL DE SCHULEMBERG

Comte de Montdejeu, Chevalier des Ordres du Roy,
Ancien Gouverneur de la ville et cité d'Arras, Grand Bailly d'Artois,
Gouverneur du Berry, Capitaine du Château de Madrid
et de la Varrane du Louvre, etc.

Après la surprise de Trèves par les Impériaux, il fut résolu au Conseil de l'Empereur d'affranchir les pays voisins de Coblens et de Hermainstein de la dépendance, où ces deux places les tenoient. On comprit qu'il falloit commencer par Coblens, dont on étoit le plus incommodé, et qui n'étant fortifiée que par sa situation sur l'angle que la Mozelle fait avec le Rhin au lieu où elle perd son nom dans ce fleuve, ne pourroit pas résister longtemps, n'aiant surtout aucune espérance de secours du côté de la France, depuis qu'on s'étoit emparé de Trèves par le secret qu'on eut d'enlever deux sentinelles, et de leur dérober l'ordre. Ce siège étant donc ainsi résolu fut commencé en 1635 par trois généraux les plus en réputation parmi les ennemis, sçavoir : Picolomini, Jean de Werth et Lamboy. Leur armée étoit nombreuse et leur artillerie formidable, puisqu'elle n'étoit pas moins de soixante pièces de gros canon, la pluspart de quarante-huit livres de balle avec cinquante mortiers. Tout favorisoit l'entreprise des Impériaux et tout menaçoit le comte de Montdejeu d'une prochaine défaite. On n'auroit jamais cru qu'il eût pu résister plus d'un mois tout au plus à de si puissans préparatifs et aux vigoureuses attaques qui furent faites contre cette place en ce siège.

Il est surprenant que les historiens françois en aient moins écrit que les étrangers, et l'on pourroit blâmer de quelque affectation leur silence à ce sujet, si l'on ne pardonnoit pas un semblable défaut à tous les écrivains à qui on ne laisse pas une pleine liberté de rendre justice à la vérité.

Il est certain que ce siège de Coblens fut des plus remar-

* Voir page 41, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

quables de ce temps-là, et qu'il ne se passa même rien alors qui dût en détourner l'attention de la France et de l'Empire ; il s'y fit des actions de valeur extraordinaire, tant de la part des assiégeans que de celle des assiégés. Le comte de Montdejeu habile en expédiens si jamais guerrier le fut, n'eut pas plutôt reconnu les endroits auxquels les ennemis destinoient leurs principales attaques, qu'il fit travailler de son côté à des tranchées dans les fossez et sur les chemins couverts, et au-dessus des glacis, tandis que les assiégeans poussoient les leur et s'avançoient avec toute la vigueur imaginable. Il fit couvrir quelques-unes de ses tranchées comme des caponnières, et, pour garantir le soldat dans les autres, contre l'effet des bombes des assiégeans, il fit faire d'un angle à l'autre de chaque tranchée, trois rangées de gros gabions terrassés et séparés de distance en distance pour faciliter l'issue libre de ceux qui feroient des sorties, et pour arrêter entre chaque rangée l'éclat des bombes qu'il étoit aisé d'éviter par ses ouvertures en se couchant le ventre à terre derrière les gabions disposés en façon de traverse. Les bombes furent par là sans effet ; mais c'étoit toute autre chose du fracas que faisoit le canon : le feu en étoit continuel et ne laissoit aucune trève aux assiégés pour en réparer les brèches et le désordre. Le comte de Montdejeu n'avait d'autre ressource que dans le succès des sorties fréquentes qu'il faisoit faire sur les assiégeans. Les relations qui nous ont été communiquées de ce siège rapportent que la première de ces sorties coûta la vie à près de dix-huit cents hommes des assiégeans ; que la seconde leur enleva un quartier, et qu'à la troisième il y eut plus de vingt de leurs canons encloués et hors de service. Dans les suivantes, les François ne rentroient jamais dans leurs tranchées et de là dans la place qu'après en avoir comblé quelques-unes de celles des assiégeans, ce qui les obligea à changer leur manière d'attaquer pour faire d'espace en espace à la tête de leurs tranchées des petits forts terrassés qu'ils s'avisèrent ensuite de palissader et de fraiser. Les ennemis avoient tout le temps qu'ils souhaitoient pour s'y prendre de la sorte par les voies les moins hazardeuses et pour se ménager contre des gens qui sembloient se deffendre en désespérés et qui, en effet, n'avoient aucune espérance de secours, et de leur échapper à la suite du temps. Les assiégés devinrent alors les assaillans. Aussi peut-on dire que Coblens avoit plutôt l'apparence d'un camp mal retranché que d'une ville forte assiégée. Le canon en avoit razé tous les ouvrages et toutes les murailles. Le comte de Montdejeu s'attendoit de jour en jour

à un assaut général ; mais on jugea plus à propos de lui laisser combattre la faim, que de rien hazarder contre une garnison aussi résolue à tout ce qu'étoit la sienne, on sçavoit qu'elle était déjà réduite à manger les chevaux et qu'on y seroit bientôt aux autres animaux, et même aux insectes. En effet, après avoir mangé avec beaucoup d'économie mille cinq cents chevaux, les rats commençoient à se vendre dans la place une pistole, les chiens et les chats à proportion, et la livre de pain d'avoine se vendoit jusqù'à quatre rischdales. Ces extrémités, toutes pressantes qu'elles étoient, ne purent faire résoudre le comte de Montdejeu à recevoir ni à offrir aucune composition. Ceux qui sçavent la disposition de Coblens, éloignée en ce temps-là de tout secours et mal fortifiée, concevront aisément ici quel éloge méritoit ce gouverneur pour avoir sçu y soutenir un siège de quatorze mois contre trois puissantes armées qu'il fatigua toujours et qu'il repoussa incessamment tout ce temps-là sans perdre que très peu de monde et sans jamais revenir d'une sortie qu'après avoir comblé quelques tranchées des assiégeans, encloué leur canon, enlevé leurs chevaux ou avoir fait quelques prisonniers, ou quelque butin considérable. Le sieur de Voignon, commandant le régiment de Montdejeu, se signala dans la pluspart de ses sorties d'une manière qui engagea le gouverneur, son colonel, de partager depuis avec lui en toute rencontre la gloire d'une aussi généreuse deffense que le fut celle-ci. Ce fut par le secours de ce vieil officier que le comte de Montdejeu se détermina à abandonner Coblens sans capitulation, se voiant sans poudre, sans pain, et la place toute razée hors d'état de soutenir vingt-quatre heures le feu de l'artillerie ni un assaut général, si les ennemis s'en fussent avisés.

Aussitôt qu'il eut été résolu de s'embarquer sur le Rhin avec toute la garnison et de se sauver dans le château de Hermanstein, il fallut en donner avis au sieur de La Saludie qui commandoit dans ce fort. Tout étant disposé avec assez de précipitation pour cet embarquement, il fut question de s'exposer la nuit à la mercy du courant du Rhin, dont les eaux étoient depuis peu fort grossies par deux ou trois jours de pluye qui avoit extraordinairement renflé la Mozelle et achevé de mettre la place hors de deffense. L'entreprise étoit sans doute des plus hardies, aussi eut-on besoin de toute la résolution exemplaire d'un gouverneur intrépide et en tout du caractère du comte de Montdejeu, qui a paru toute sa vie ne respirer que pour des coups hardis et pour des desseins d'une difficile exé-

cution. Il fit composer des fantosmes en manière d'épouvantail de tout le foin, de toute la paille et des vieilles nippes qu'il put faire ramasser, et les aiant fait disposer à l'entrée de la nuit, avec des mèches dont le feu pouvoit servir de visée aux canoniers ennemis, dans tous les endroits où il crut à propos d'occuper le plus l'attention des assiégeans, pour favoriser ses retraites. Le signal étant donné, il se rendit avec le meilleur ordre et tout le silence qu'on put garder jusqu'aux batteaux destinés à cet embarquement, mais comme ils n'étoient pas capables de contenir le tiers de la garnison, il fallut quelque temps s'arrêter à faire choix de ceux des officiers et des soldats qui sçavoient nager et de ceux qui ne le sçavoient pas. Ce fut dans cet interval que les ennemis leur tombèrent sur les bras, la fausse lueur de la nuit fut à la vérité favorable à la petite troupe du comte de Montdejeu soutenue par le sieur de Voignon, dont on a parlé, mais il n'y avoit aucune comparaison à faire du nombre des Impériaux appuiés d'une triple armée, avec une poignée de gens épuisés par les fatigues d'un si long siège. Le cœur et l'adresse suppléèrent au nombre et à la force. Les ordres étoient si bien donnés et furent si bien exécutés que les François de la garnison se reconnurent toujours sans confusion et que, tandis que l'arrière-garde commandée par le sieur de Voignon soutenoit le choc des assaillans, ils vinrent jusqu'à cinq fois à la charge, le comte de Montdejeu traversa le Rhin et fit faire feu si à propos sur les Impériaux que le sieur de Voignon eut la liberté de le suivre en se deffendant toujours avec toute l'adresse et le bonheur imaginables. Les ennemis se laissèrent tellement étourdir par une résolution si peu prévue, que les rivages du Rhin furent couverts de leurs morts et de leurs blessés, et que le désordre en porta l'épouvante dans toute l'armée. On y avoit cru d'abord que ce n'étoit qu'une sortie, on douta ensuite que ce ne fût un secours survenu de la garnison de Hermanstein. On y découvrit enfin la vérité, et l'on ne se rassura que par le silence et l'inaction des invalides restés dans Coblens et abandonnés à la dernière extrémité.

Le comte de Montdejeu entra ainsi comme en triomphe dans Hermanstein, où il étoit attendu. Il n'y fut pas longtemps sans se trouver dans les mêmes embarras d'où il venoit de se tirer ; la même armée ennemie forma aussitôt le blocus et ensuite le siège de Hermanstein où commandoit, comme on l'a dit, le sieur de La Saludie, proche parent du père Joseph, capucin, fameux intriguant du cardinal de Richelieu. Ce siège ne dura

pas moins, et ne fut pas moins vigoureusement avancé et soutenu que celui de Coblentz, avec cette différence que la place étoit plus forte, d'une plus facile deffense et, à proportion, mieux pourvue de toutes choses par le loisir qu'avoit eu le gouverneur de La Saludie de se préparer, pendant que Coblentz essuioit les premiers efforts de trois armées en bon état. Le comte de Montdejeu continua à se signaler à son ordinaire, en donnant sans relâche de l'exercice aux assiégeans par des sorties fréquentes et vigoureuses, telles que sçavoient en faire ses gens réchappés à la famine, et dont il avoit en peu de temps rafraîchi le sang et réparé les forces. Il falloit ce secours au sieur de La Saludie pour tenir, comme il fut obligé de faire malgré lui, quatorze mois tant de tranchée ouverte que de blocus, contre le feu continuel des ennemis et contre la faim qui commençoit à faire dans sa garnison les mêmes ravages que celle de Coblens avoit soufferts. Si le comte de Montdejeu avoit été cru, on se serait beaucoup mieux et surtout plus longtemps deffendu et, s'il avoit été capable de flatter la crainte de La Saludie, Hermanstein n'auroit pas résisté trois semaines. Ce gouverneur, qui n'avoit du cœur qu'à la langue, s'opposoit à tous les desseins du comte de Montdejeu, lorsqu'il lui entendoit proposer quelques sorties, on ne pouvoit obtenir la liberté d'en faire qu'à force de reproches. L'expédient en étoit trop violent pour ne pas se terminer à quelque rupture d'éclat. Il eût été difficile qu'un gouverneur, ennemi de toutes les actions de vigueur et des entreprises hardies, ne se brouillât pas ouvertement en cette occasion avec le comte de Montdejeu. Ils en vinrent enfin à ne plus se parler que par des railleries de la part du comte de Montdejeu et par de pitoiables excuses de la part de La Saludie. Cette division n'empeschoit point cependant le service : bien loin de là, on n'en étoit que plus attentif à ses devoirs de part et d'autre. Le gouverneur, lassé trop tôt de la contrainte et des allarmes que souffroit son naturel, s'expliqua plusieurs fois au comte de Montdejeu de la nécessité où l'on étoit de capituler, aiant la précaution de s'en faire faire en sa présence la proposition par quelques officiers apostés. Mais le comte en rejetta constamment la proposition et lui représenta toujours que puisque il y avoit encore de la poudre dans ses magasins, il falloit quand il en seroit temps la distribuer avec des mèches préparées pour faire jouer des fougades et des mines dans tous les endroits les plus accessibles de la place du moment qu'on l'auroit abandonnée aux ennemis après s'être retirés, comme il avoit fait de Coblens, pour s'embar-

quer sur le Rhin et dérober par là aux ennemis la gloire de réduire les François à composition, quoiqu'ils leur eussent ôté toute espérance de secours. Cet expédient ne fut point du goût de La Saludie ; il persista dans la timide résolution de capituler incessamment, comme il le fit avec Jean de Werth fort désagréablement, sans la participation du comte de Montdejeu, qui refusa fièrement de signer cette capitulation.

Il sortit ainsi de Hermanstein avec le petit reste qu'il avoit sauvé de sa garnison et, s'étant embarqué sur le Rhin comme il le lui fut permis par la capitulation, il alla descendre à Vesel d'où il se rendit à Calais, et de là à Paris, aussitôt que La Saludie contre les faux avis duquel il avoit autre soin à prendre pour se justifier à la Cour, que de s'y faire voir.

Quelque précaution que le Père Joseph sçût prendre de prévenir le cardinal en faveur de La Saludie, la Cour étoit déjà informée de tout ce qui s'étoit passé aux deux sièges de Coblens et d'Hermanstein, l'Electeur de Trèves qui avoit des espions dans les armées des généraux Jean de Werth et Lambon, était très fidèlement servi et ne laissoit rien ignorer au Roi touchant cette guerre. Ainsi, lorsque le comte de Montdejeu fut saluer le Roi avec le sieur de La Saludie, le sieur de Voignon et les autres officiers qui les accompagnèrent au Louvre, le Roi leur dit que, tout amateur de la paix qu'il étoit, il sçavoit faire couper les têtes aux gouverneurs qui deffendoient mal ses places; mais que pour ceux qui les deffendoient trop bien, comme ils venoient de faire, il ne se trouveroit pas assez puissant pour les récompenser, et ajouta aussitôt qu'il s'en souviendroit et qu'il ne les laisseroit pas sans récompense. Il embrassa le comte de Montdejeu, le sieur de Voignon, le sieur de Bussi-Lameth, maréchal de camps, et quelques autres qui étoient dans Hermanstein, sans faire le même honneur au sieur de La Saludie, qui eut besoin de toute la protection du cardinal-ministre et de toutes les souplesses du Père Joseph pour parer en cette occasion un coup dont cette distinction sembloit le menacer et, pour justifier les mauvais prétextes de sa conduite, il fallut en rejetter une partie sur le comte de Montdejeu; mais ce ne fut pas assez secrettement pour imposer à la Cour ni pour laisser oublier au comte les sujets qu'il avoit de demander une satisfaction à La Saludie. Il le fit appeler suivant la coutume de ce temps-là par le sieur de Voignon, son parent et son ami. Mais La Saludie ne s'étoit pas échappé de Hermanstein où il se voioit bien fortifié et bien deffendu, pour venir exposer sa vie à Paris

au hazard d'un rendez-vous. Il trouva la proposition si peu honnête qu'il s'en plaignit hautement, après avoir pris le parti de n'y faire en particulier aucune réponse. On l'avertit sur ce refus qu'il faisoit si modestement de se battre, qu'il devoit s'attendre à se voir contraint à la première rencontre de quitter l'épée, puisqu'il s'en servoit si mal. Il connoissoit assez le comte de Montdejeu pour en avoir de trop sûrs pressentimens, et il jugea bien qu'il n'en auroit ni quartier ni trêve ; ainsi se regardant comme une personne morte au monde, la vocation lui vint de s'en retirer et de chercher un azile de salut dans la maison des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où il a fini tranquillement ses jours, après y avoir laissé sur les affaires de son temps quelques remarques qui ont de temps en temps fourni à divers mémoires qu'on a fabriqués et publiés sous les noms empruntés d'un Pontis [1], d'un Rochefort et de semblables héros aventuriers.

L'occasion se présenta bientôt de récompenser un des services du comte de Montdejeu ; le gouvernement de Rutz-sur-Mer vint à vaquer par la mort du sieur de Comênel. Cette place étoit considérable par le voisinage de Hesdin qui appartenoit alors aux ennemis et qui incommodoit extrêmement les frontières de la Picardie ; on ne pouvoit pourvoir ce poste d'un gouverneur plus capable de les contenir dans les retranchemens de leurs remparts que l'étoit le comte de Montdejeu ; les provisions qu'il eut de ce gouvernement sont dattées du 24 juillet 1637 et spécifient expressément que le comte de Montdejeu mestre de camps d'un régiment de douze compagnies de gens de pied de cent hommes chacune, étoit gratifié par Sa Majesté de ce gouvernement important en considération des preuves signalées qu'il avoit données de son courage et de sa fidélité en toutes les occasions et surtout depuis peu dans la longue et vigoureuse deffense de Coblens et du fort de Hermanstein, la réputation de ce nouveau gouverneur fut en peu de temps aussi formidable aux ennemis dans la Flandre et en Artois, qu'elle l'avoit été les campagnes précédentes sur les bords du Rhin et de la Mozelle. La garnison de Hesdin commença à diminuer ses courses et ses sorties et fut peu après réduite à se tenir sur la deffensive et à se renfermer dans les enceintes de ses murailles par les visites fréquentes que le comte de Montdejeu lui

1. Peut-être faut-il tenir compte du doute émis ici sur l'authenticité des mémoires de Pontis par M. de Voignon.

rendoit tous les jours de trop près. Il continua de lui donner ainsi de l'exercice jusqu'à la prise de cette place par Monsieur de la Meilleraye qui y reçut le bâton de maréchal de France sur la brèche. Le comte de Montdejeu y fut fait en même temps maréchal de camp et servit en cette qualité les deux campagnes suivantes, en 1640 et 1641, dans l'armée de Flandre aux sièges d'Arras et d'Aires, et, comme le gouvernement de Rutz n'étoit plus de la même importance ni suffisant pour occuper le comte de Montdejeu, après la réduction de ces trois places, le Roi l'augmenta du gouvernement de Crotoy vacant par la mort du sieur de Rembures tué au siège de la Capelle. Les provisions qui lui en furent envoiées font un éloge si avantageux et si singulier de ce gouverneur, qu'on le prendroit pour une flatterie railleuse si sa conduite avait été moins connue et n'en eût constamment soutenu la vérité dans toutes les occasions. Il reçut presqu'au même temps commission de Sa Majesté pour augmenter jusqu'au nombre de cent hommes la compagnie franche qu'il avoit dans Rutz et dans Crotoy, et qui n'étoit sous les précédens gouverneurs que de trente hommes.

Toutes ces distinctions lui faisoient appercevoir que le cardinal-ministre avoit l'œil sur lui, et lui avoit parlé sincèrement en lui promettant de l'engager à être de ses amis. Ce qui n'auroit peut-être pas été si La Saludie eût mérité plus d'attention que n'en fit à ses intérêts le cardinal à l'occasion de sa retraite forcée et de l'appel du sieur de Voignon. Il ne put plus douter des intentions sincères de cette éminence, après la proposition de mariage qui lui fut faite de sa part. Le sieur de Forceville, aîné de l'ancienne famille de ce nom dans la Picardie et parent de ce ministre, fut tué devant Hesdin et laissa par sa mort tous ses biens à Magdeleine de Forceville, sa sœur, qu'on regardoit avec raison comme un très considérable parti. On lui croioit au moins vingt mille livres de rente ; la réputation du comte de Montdejeu prévalut pour l'avoir à la fortune de plusieurs grands seigneurs qui, comme c'en a été de tout temps la mode, recherchoient une alliance avec le ministre, c'est-à-dire avec la faveur. Ce n'étoit pas sa pensée, car on l'a toujours vu soupirer pour la liberté du célibat, comme la plus convenable à un guerrier, dont la fidélité ne doit jamais être partagée, ni compromise, et qui ne devoit avoir, disoit-il, d'attachement qu'à son Prince, ni de cœur que pour son service. Le cardinal ne sçavoit pas fléchir et ne prétendoit pas que le comte de Montdejeu ne fût que politique dans la reconnoissance qu'il en attendoit pour l'honneur qu'il lui faisoit de lui donner sa parente.

Il ne manquoit à la générosité de ce guerrier qu'un peu plus de fortune, et c'est ce qu'il trouvoit avec une protection assurée à la Cour en épousant Mademoiselle de Forceville. Il reçut cet honneur de la manière que la chose le méritoit et, quoique son cœur n'y fût nullement satisfait, son amour pour la gloire le fut d'abord par l'espérance flatteuse que lui donnèrent les promesses du cardinal de l'approcher de lui et de le placer à la Cour auprès du souverain. On l'avoit même assuré de sa part qu'on lui ménageoit déjà le poste de Treville qui commandoit les mousquetaires ; mais la mort du cardinal, arrivée le 4 décembre 1642, borna à ce seul mariage toutes les faveurs dont il le flattoit par son alliance. Les suites de ce mariage ne furent pas plus heureuses que celles des engagemens personnels forcés où le cœur n'a point de part. Le comte de Montdejeu n'en eut jamais d'enfans, et il fut obligé de faire divorce avec une épouse dont la seule politique l'avoit si mal assorti. Le Roi ne survequit pas longtemps à son ministre favori. Ainsi l'on vit bientôt une décoration toute nouvelle à la Cour et une face bien différente dans les affaires d'Etat. Le cardinal Mazarin entra dans le ministère, malgré toutes les brigues des Princes et des autres prétendans à la régence.

(*A suivre*).

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

Tombe de Pierre de Chavigny, abbé, mort en 1421.

La troisiéme tombe au milieu de la chapelle dite du Saint-Esprit dans le fond de l'église, est de Pierre de Chavigny, abbé d'Orbaiz, mort le septiéme jour du mois d'août mil quatre cens vingt-et-un, comme on lit sur ladite tombe, où les paroles suivantes sont gravées : « Cy gist Messire Pierre de Chavigny « jadis abbé d'Orbaiz qui trépassa en l'an de grace Notre-« Seigneur MCCCCXXI le septiéme jour du mois d'aout. « Priez Dieu pour l'ame de luy ». Cet abbé est représenté comme le précédent, revêtu de tous ses habits pontificaux, les pieds vers l'autel, et la tête vers le bas, suivant l'ancien usage [1].

On voit encore la figure en relief, longue d'environ cinq pieds, d'un évêque ou abbé régulier sous une arcade au bas de la croisée méridionale, dans un coin ; mais on ignore le nom de celuy qu'elle représente, faute d'inscription. On l'a changée plusieurs fois de place ; en 1696 elle étoit à la porte par où on entre aujourd'huy au chœur, devant la sacristie, auparavant que l'on y eût fait la balustrade de bois.

La grande pierre qui est au bas du chœur à la porte, y fut apportée et posée au mois d'août 1699, lorsqu'on avança les chaires vers le maître-autel, pour élargir le chœur; mais il n'y a aucun corps inhumé dessous.

* Voir page 49, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. [Cette tombe a été déplacée. Elle est aujourd'hui adossée au mur qui sépare le bras gauche du transsept de la première chapelle de l'abside. *Le Pavage de l'église d'Orbais*, pl. V et p. 9.]

Dix à douze pieds au-dessous, dans la nef, on voit la moitié de la tombe de Dom Jean Louveau, prieur claustral, et vicaire général de Nicolas de la Croix, abbé d'Orbaiz; on ne sçait où est le reste. On croit que cette partie a été prise pour faire la marche [1].

On ne peut dire quand on a construit ce gros pignon qui sépare la nef en deux, ni si la partie inférieure de la nef, où il y a un second mur de séparation, et si les clochers ou tours et le portail ont été achevez; ni quand la voûte et les clochers sont tombez, au cas qu'ils ayent été achevez; ni en quel tems, ni sous quel abbé on a converti le bas de la nef et le portail en logis-abbatial, appellé ordinairement *le Château*, à cause des tours et des meurtriéres qu'on y voit encore [2].

Portail de l'église converti en logis-abbatial.

Il y a dans ce logis abbatial un autel : on voit encore au retable les armes de France modernes à trois fleurs de lys, celles de l'église métropolitaine de Reims, peut-être à cause que ses archevêques ont eu depuis la fondation de cette abbaye dont ils étoient les premiers fondateurs à cause de St-Réole, et longtems aprés, toute jurisdiction sur les abbez et religieux, et les armes des comtes de Champagne, qui ont fait bâtir cette église et fait plusieurs donations, comme on a vu cy-devant [3].

Autel du logis-abbatial.

1. [M. L. Courajod, *op. cit.*, donne la reproduction gravée et la description de toutes les pierres tombales, provenant de l'ancienne abbaye, qui se voyaient encore en 1876. — Les récents travaux d'assainissement du sol de l'église ont fait découvrir une nouvelle dalle funéraire. Cette dalle, postérieure au temps où écrivait Dom Du Bout, a été encastrée dans la piscine de la première chapelle de l'abside, à gauche. Elle porte : D. C. FRANQHOMME OBIIT 14 MAII 1770. Dom Charles Francqhomme était prieur de l'abbaye, ainsi qu'il résulte de baux souscrits par lui en cette qualité dans les années 1762 et 1767. *Archives départ. de la Marne*, Fonds d'Orbais, nos 4 et 35.]

2. [Le logis-abbatial ou *château*, avec ses tours ou meurtrières, est représenté dans l'estampe du *Monasticon gallicanum*.]

3. [Nous donnons ici la reproduction d'un curieux vitrail du XIIIe siècle qui existait encore, il y a quelques années, dans l'église d'Orbais, à la première fenêtre du transsept septentrional, côté droit. Il est composé de deux écussons. Le premier est parti de Navarre et de Champagne, le second est de France plein. Quand ces deux écussons étaient enchâssés dans la fenêtre de l'église d'Orbais, celui qui dans la planche ci-contre est en haut se trouvait disposé à droite de celui qui, sur la gravure, est en bas. Ces armoiries ne peuvent être que celles du gendre de saint Louis, Thibaut V (1256-1270) qui, comme on l'a vu, a été l'un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Orbais. L'écu de Champagne apparaît ici chargé de potences. Cette particularité offre de l'intérêt. Elle a donné lieu de croire, contrairement à l'opinion générale, que, dès avant la réunion de la Champagne à la France, les

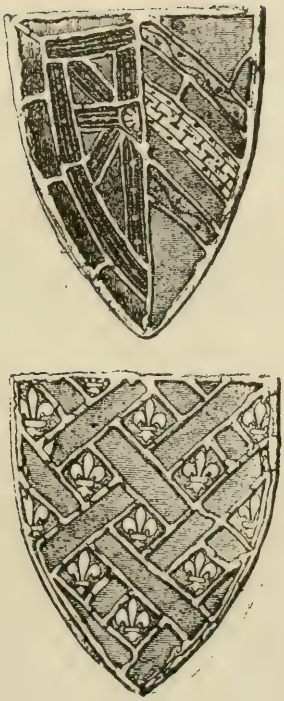

Vitrail de l'Eglise d'Orbais

XIIIe Siècle.

Dans la grande arcade extérieure du portail, du côté de la place ou halle du bourg, au-dessus de la grande porte et au milieu, on voit la figure d'un archevêque revêtu de ses habits pontificaux avec le pallium fort long selon l'ancien usage. Ce qui reste du portail marque qu'il étoit beau et magnifique et ne cedoit en rien à ceux des plus belles églises. On en peut juger par l'entrée et la porte conventuelle qui conduisent aujourd'huy au cloître et dans l'intérieur du monastére, et par où on entroit anciennement dans les collatéraux de la nef : cette entrée est belle, noble, magnifique, élevée, bien voûtée, soutenue de belles colonnes d'une pierre extrêmement dure et polie, les ceintres enrichis de sculpture. Sur la droite du portail, il y a encore une entrée bouchée, mais semblable à la précédente.

Figure d'un archevêque au portail.

Portail très-beau.

Dans la tour du portail vers le septentrion, on voit à la voûte une grande ouverture ronde et de cinq à six pieds de diamétre pour monter des cloches. M^rs^ les anciens religieux prétendoient que les cloches qui sont aujourd'huy à St-Prix avoient été enlevées de notre tour, et vendues par les premiers commendataires. Ils ont bien vendu et dissipé d'autres biens et immeubles. Ce fait est digne de leur avarice et de leur insatiable cupidité à Orbaiz comme ailleurs.

Enfin, en considérant la grandeur et la beauté de notre église, on peut conclure qu'il y a eu icy autrefois un nombre considérable de religieux, et que les assemblées pour les jubilez et *Te Deum* s'y faisoient.

La grandeur et beauté de l'église, preuve d'un grand nombre de religieux.

Le R. P. Dom Pierre Mongé, prieur de ce monastére, (aprés la démission volontaire de cette abbaye, faite par Jacques de Pouilly de Lançon sur la fin de l'année mil six cens quatre-vingt-seize, avec l'agrément du Roy, en faveur de Jean-Louis de Fortia de Montreal, prêtre, docteur de la Maison et Société de Sorbonne et en droits) faisant réparer notre église en dehors et en dedans en 1697, en conséquence d'une transaction et bail de la manse abbatiale fait par ledit feu sieur de Lançon à notre communauté le troisiéme jour de mars mil six cens quatre-vingt sept, et voulant rendre les chapelles du rond-point plus

Réparation de l'église en 1697.

armoiries de cette province ont été fixées dans les mains des comtes de la maison de Blois. V. en ce sens une dissertation de M. L. Courajod, intitulée : *Les armoiries des comtes de Champagne au XIIIe siècle*, Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XXXIV, quatrième série, tome IV, p. 382.]

Embellissement des chapelles.

claires, plus commodes et en quelque maniére plus belles et plus grandes, fit aussi démonter les grandes cloisons de bois et en fit mettre de plus basses pour les fermer. Il fit ôter les anciennes vitres peintes et fort épaisses, qui les rendoient fort sombres et obscures, et [poser] en leurs places des vitres blanches [1]. Il fit aussi démolir les petits autelz, et reculer et transporter la menuiserie, les retables, colonnes, corniches,

1. [La fenêtre placée dans l'axe de la chapelle absidale de l'église d'Orbais possède encore un vitrail qui offre un remarquable spécimen de la peinture translucide au XIIIe siècle. Ce vitrail a été signalé par Didron dans son *Iconographie chrétienne*, p. 447, Paris, 1843. Le coloris est d'un éclat harmonieux. On pourra juger de la hardiesse et de la pureté du dessin par les détails que nous reproduisons (fig. A. B. C. D.). Nous donnons aussi la partie correspondant à peu près à la moitié supérieure du vitrail qui seule est ancienne. Le complément de la verrière restaurée en 1880 est dû au pinceau de M. Oudinot, aidé des conseils du feu P. Cahier. Les panneaux ont été disposés de façon à figurer trois croix successives dont les bras interrompent la bordure formée d'une arcade autour de laquelle courent des feuilles de vigne. — Le Sacrifice du Calvaire dissipe toutes les ombres qui l'avaient retracé avant la mort du Christ. — Telle est la pensée générale de l'œuvre.

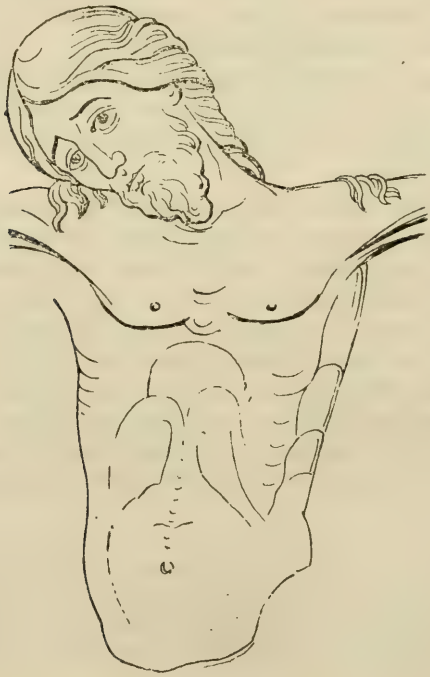

A.

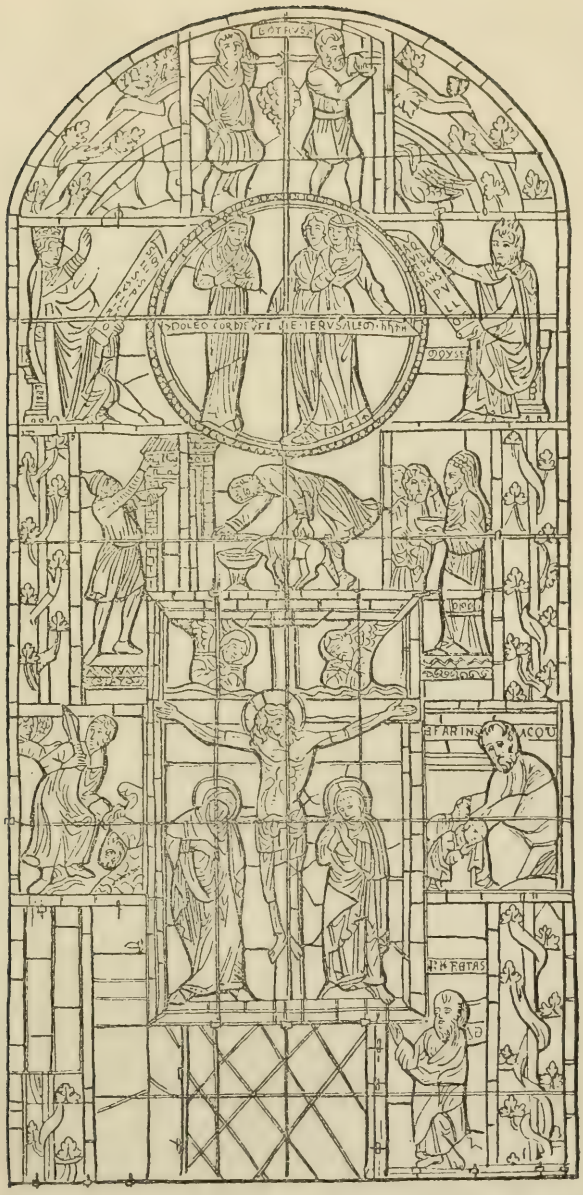

Église d'Orbais

Ce qui existait de la lancette du vitrail absidal avant sa restauration.

frontons et les anciennes pierres auparavant consacrées, jusqu'au mur au-dessous des fenêtres sur une nouvelle maçonnerie.

Dés aussitôt que ces nouveaux autelz furent rétablis, on y célébra la sainte messe pendant plus de deux ans sans avoir fait consacrer de nouveau lesdites anciennes pierres d'autel, ni avoir mis dessus icelles des pierres-bénites ou autelz portatifs, soit que l'on crût que ces pierres cy-devant consacrées, n'ayant été reculées que de quelques pieds, un si petit changement ne pouvoit leur avoir fait perdre leur premiére consécration, selon cette maxime : *parum pro nihilo reputatur*; ou, supposé qu'elles l'eussent perdue par ce changement, que par le premier sacrifice de la sainte messe qu'on avoit offert dessus de bonne foy aprés cette démolition et ce rétablissement, elles avoient été suffisamment consacrées. Mais, dans la suite, quelques religieux prétendans que lesdites pierres avoient perdu leur consécration par ce déplacement, et qu'elles ne l'avoient point recouvrée par la célébration plusieurs fois réitérée

Voici, avec les numéros d'ordre reportés sur le plan du vitrail, l'énumération des sujets dépeints ; nous tenons de l'obligeance de M. Oury, curé-doyen d'Orbais, la référence aux textes bibliques :

N° 1. — *Meurtre d'Abel par Caïn* (Genes. IV, 8).

N° 2. — *Les Lions*. Symbole de la force ; caractère de la tribu de Juda (Genes. XLIX, 8-10 ; Apocal. V, 5). Figure de la Résurrection affectionnée au moyen-âge. Le lion réveille son lionceau trois jours et trois nuits après sa naissance : « Nam Physiologus de catulo leonis hæc scribit quod, quum fuerit natus, tribus diebus et tribus noctibus dormiat, tum deinde patris fremitu vel rugitu tanquam tremefactus cubilis locus suscitet catulum dormientem..... » (Origène, Homil. XVII *in Genes.*).

N° 3. — *Le Pélican sur sa piété* qui s'arrache le sang pour ses petits. Emblème de la Rédemption (Hebr. IX, 12).

N° 4. — *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher avec sa baguette* (Exod. XVII, 6. — Numer. XX, 11). Symbole du baptême.

N° 5. — *Moïse et le Serpent d'airain* (Numer. XXI, 8 et 9). Figure du signe du salut (Joann. III, 14-16).

N° 6. — Médaillon inférieur. *Elie et la veuve de Sarepta* (Reg. III, XVII, 8-13). La croix est encore symbolisée dans ce panneau. La veuve de Sarepta, croisant devant elle deux morceaux de bois qu'elle vient de ramasser, figure la religion chrétienne. Elle rencontre Elie. Cette femme a auprès d'elle son enfant qui, pour rappeler d'avance que le prophète lui donna plus tard une nouvelle vie, est représenté avec deux têtes.

N° 7. — *La Résurrection du fils de la Sunamite par Elisée*. « Posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus, et incurvavit se super eum, et calefacta est caro pueri... » (Reg. IV, IV, 34). C'est un symbole de la Résurrection du Christ. Pour éviter toute incertitude, le peintre a écrit *Eliseus* au dessus de la scène.

des divins mystéres, on cessa d'y célébrer sans y avoir mis dessus une petite pierre bénite, et, pour un plus grand éclaircissement, on proposa la difficulté en 1700 à Messieurs les docteurs de la Maison de Sorbonne dans les termes suivans :

N° 8. — *Le prophète Sophonie.* On lit : *pro*PHETAS APHONIAS. Sophonie, le 9e des petits prophètes, a surtout prédit les malheurs de Jérusalem.

N° 9. — *Le Prophète Malachie* (en hébreu *ange du Seigneur*). On lit : *pro*PHETAS MALACHIAS. Malachie est le 12e et dernier des petits prophètes. Il a annoncé la venue du Messie.

Peut-être ces deux prophètes ont-ils été figurés ici comme ceux qui ont prédit le plus clairement la ruine de l'ancienne loi et l'avénement de la nouvelle.

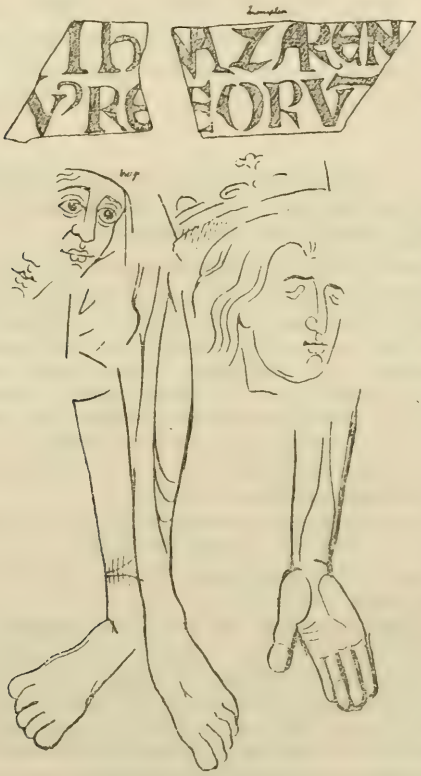

B.

N° 10. — *Le Crucifiement.* Le Christ penche la tête à droite. La Vierge à droite ; saint Jean à gauche. Au dessus de la croix l'inscription : *Jesus Nazerenus rex Judæorum.* De chaque côté deux anges adorateurs.

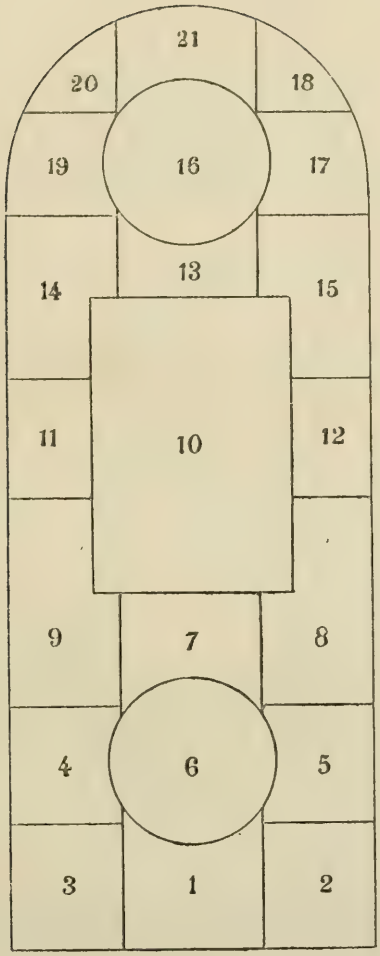

ÉGLISE D'ORBAIS

Vitrail dans l'axe de la chapelle du chevet (après la restauration).

« On demande si la table-de-pierre d'un Autel, qui étoit fixe « et tout d'une piéce, ayant été déplacée du lieu où elle étoit, « et replacée dans un autre de la même église, a perdu sa con- « sécration par ce changement ; et, supposé qu'elle l'ait

Difficulté touchant les pierres d'autel changées de place.

N° 11. — *Le sacrifice d'Isaac.* L'ange retient le couteau d'Abraham. Au dessous du bûcher la tête du bélier (Genes. XXII, 9-14).

N° 12. — *Ephraïm préféré à Manassé* (Genes. XLVIII, 1-21). On doit lire sur le vitrail : *Ephraïm, Jacob.* Bénédiction de Jacob, les mains croisées sur les têtes des enfants de Joseph. Sa main droite est placée sur celui de gauche et réciproquement. Symbole de la croix, ou vocation des Gentils substitués aux Juifs.

N° 13. — *Immolation de l'agneau pascal* (Exod. XII, 1-14).

N° 14. — *Apposition du sang de l'agneau sur la porte des Israëlites* (Exod. XII, XII, 7).

N° 15. — *Inscription du signe Tau sur le front des vrais fidèles, dans la vision d'Ezéchiel.* Le T se voit très-distinctement au front de l'élu (Ezech. IX, 4 et 6).

C.

N° 16. — Médaillon supérieur. *Les filles de Jérusalem.* Le sujet est difficile à déterminer. Il représente trois personnages qui paraissent des femmes, dans une attitude humiliée ou surprise, dont l'une, celle de droite, adresse la parole aux deux autres. Une légende transversale porte les mots : *Doleo cor meum, filiæ Jerusalem.* On peut supposer que l'artiste a entendu reproduire la pensée, sinon le texte, d'un passage du dialogue de l'épouse de Salomon avec ses compagnes : « Adjuro vos, filiæ Jerusalem, si inveneritis dilectum meum, ut nuntietis ei quia amore langueo..... » (Cant. V, 8).

N°s 17 et 18. — *Moïse* (Moyses) est représenté assis. D'une main il tient un phylactère sur lequel on lit : *Aquila provocans pullos.* De l'autre il désigne, dans le panneau supérieur un aigle qui apprend à son aiglon à voler. « Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super eos

« perdüe, si elle ne l'a recouvrée par la célébration de la sainte « messe ?

volitans, expandit alas suas, et assumpsit eum (*populum suum*) atque portavit in humeris suis. » (Deuter. XXXII, 11).

Nos 19 et 20. — *Un roi couronné*, sans l'inscription ordinaire *David*, est assis et porte à la main gauche un phylactère sur lequel on lit : *Similis sum pellicano* (Ps. 101, 7). La main droite est levée vers l'angle supérieur où devrait figurer le pélican qui fait défaut.

No 21. — *La grappe de la Terre promise, portée par les deux Hebreux*, avec l'inscription *botrus* (Numer. XIII, 24). Figure de la croix.

D.

Tous ces sujets, détachés çà et là dans les grandes cathédrales, ont été décrits maintes fois, à l'exception de celui des *Filles de Jérusalem*, qui ne se rencontre pas ailleurs, à notre connaissance. A Bourges ils sont reproduits, pour la plupart, dans une verrière de la même époque que celle d'Orbais et qui s'en rapproche beaucoup. La verrière de Bourges a été expliquée

« Il y a deux opinions sur la premiére question de l'exposé.
« La premiére est d'Ives de Chartres dans sa lettre soixante-
« douziéme à l'abbé de Saint Vandrille, et dans sa lettre qua-
« tre-vingtiéme à Guillaume, abbé de Fécamp [1], et de plusieurs
« autres aprés luy, qui estiment que la table d'Autel dans ce
« changement perd sa consécration. Leur fondement est le ca-
« non *si motum fuerit*, de consecrationis distinctione prima, où
« il est dit : *Altare si motum fuerit, ecclesia denuo consecretur.*
« — L'autre opinion veut qu'un Autel, pour être changé de
« place, ne perde point sa consécration, à moins qu'il n'y soit
« arrivé une fraction notable et énorme. Le fondement de cette
« opinion est l'usage commun suivant lequel les Autelz por-
« tatifs sont souvent changez de place, sans qu'ils soient censez
« pour cela perdre leur consécration, et il n'y a pas plus de
« raisons qu'une grande table de pierre consacrée perde sa
« consécration lorsqu'elle est rémüée, qu'une plus petite, et
« les docteurs soubsignez sont d'avis qu'on peut suivre cette
« seconde opinion, parce que *usus est optimus canonum inter-*
« *pres*, et d'ailleurs le canon *si motum fuerit* qui est le fonde-
« ment de la premiére opinion veut que l'on reconsacre l'église,
« lorsqu'un Autel est remüé, ce qui n'est point du tout en
« usage.

avec les plus grands développements sous le titre de vitrail de la NOUVELLE ALLIANCE (*Monographie de la cathédrale de Bourges*, par les PP. Martin et Cahier, Paris, 1841-44, in-fol., fig. col.). Cet important ouvrage offre, au point de vue du symbolisme et de l'interprétation des textes sacrés, tous les renseignements possibles. Plusieurs des sujets figurés à Orbais se trouvent aussi au Mans (V. Eug. Hucher, *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans*, 1865, grand in-fol., et du même auteur *Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont au Maine*, p. 84 à 89, Le Mans, Monnoyer, 1882 (Extrait de la *Revue histor. et archéol. du Maine*). Adde : Paul Lacroix, *Le Moyen-âge et la Renaissance*, t. V ; les PP. Martin et Cahier, *Sur quelques points de zoologie mystique dans les anciens vitraux peints*, Paris, Firmin-Didot, 1842, in-4°; Du Sommerard, *Les Arts au Moyen-âge*, t. II, p. 120). Ces ouvrages permettront de faire des rapprochements utiles à l'histoire de l'art. Il nous suffira de rappeler ici que l'idée de mettre en parallèle les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament remonte fort loin. Au VIIe siècle, Benoît Biscop, fondateur et abbé du monastère de Saint-Paul de Jarrow, au comté de Durham en Angleterre, y apporta de Rome des peintures destinées à la décoration de son église. Le vénérable Bède, écrivant la vie de ce saint, dont il avait été le disciple, s'exprime ainsi : « Imagines quoque ad ornandum monasterium ecclesiamque B. Pauli Apostoli de concordia Veteris et Novi Testamenti summa ratione compositas exhibuit..... Item serpenti in eremo a Moyse exaltato filium hominis in cruce exaltatum comparavit. » (Montalembert, *Les Moines d'Occident*, livre XV, ch. II. — *Acta S. S. Ordinis S. Benedicti*, II, 1006.]

1. [Abbé Migne, *Patrologie latine*, t. CLXII, col. 92 et 101.]

« Sur la seconde question, qui est que, supposé que ladite « table-de-pierre d'un Autel ait perdu sa consécration, si elle « ne l'a pas recouvrée par la célébration de la sainte messe? « Les mêmes docteurs soubsignez sont d'avis qu'un Autel « non consacré reçoit une espéce de consécration très-prétieuse « par celle du corps et du sang de Jésus-Christ qui se fait « dessus, suivant la pensée de saint Augustin, *Enarratione in « psalmum* 113, qui dit: « Instrumenta et vasa quæ habemus « in usum celebrationis sacramentorum, ipso ministerio con- « secrata, sancta dicantur »; et il est constant qu'un calice « non consacré, est censé l'être par la consécration du sang de « Jésus-Christ qui se fait dedans. Ils croyent cependant qu'il « n'en faut pas juger tout-à-fait de même de l'Autel, parce « qu'il ne touche pas immédiatement le corps et le sang de « Jésus-Christ comme le calice, et ainsi ils estiment que ce « seroit le mieux d'ajouter à cette premiére espéce de consé- « cration qui vient de la célébration de la sainte Messe, l'ordi- « naire prescrite par les régles de l'église. Délibéré à Paris, le « septiéme mars mil sept cens. — Ainsi signé : Thomas Roul- « land, Ancquetil, et Jean-Baptiste-Joseph Favart. »

CHAPITRE SEPTIÉME

De qui l'abbaye d'Orbaiz a dépendu originairement.

L'abbaye d'Orbaiz soumise à la jurisdiction des archevêques de Reims.

Cette abbaye, depuis sa fondation et plusieurs siécles aprés, a toujours été soumise à la jurisdiction et même à la conduite immédiate des archevêques de Reims, quoique située dans un autre diocése, suivant l'intention de saint Réole, son premier fondateur, qui se réserva ce droit, à l'imitation de saint Nivard, son prédécesseur, qui s'étoit réservé et à ses successeurs archevêques de Reims, toute jurisdiction sur le monastére de Hautvillers, comme on a vu cy-devant, chapitre second, dans la vie de saint Réole.

Flodoard nous apprend qu'aprés la mort du vénérable Leudemar, premier abbé d'Orbaiz, saint Rigobert, archevêque de Reims, obtint et gouverna ce monastére. « Post cujus (Leude- « mari) obitum domnus Rigobertus archiepiscopus ipsum « monasterium recepit et rexit. » (Flodoard, l. 2, c. 10).

Marlot, t. I, l. 2, c. 43, adann., 687, p. 286.

Il est certain, dit M. Marlot, que le monastére demeura dans la suite, aprés sa fondation, sous la juridiction des archevêques de Reims, puisqu'il n'étoit point permis aux religieux de pro-

céder à l'élection d'un nouvel abbé sans la permission de l'archevêque, et que celui qui avoit été élu à cette condition étoit obligé de prêter serment de fidélité à l'église de Reims, quoique ce monastére [fût] dans un autre diocése.

Mais aussi, en considération de cette dépendance de l'abbaye de l'église de Reims, les religieux avoient droit de députer quelques religieux de leur communauté pour assister en leur nom et concourir de leurs suffrages à l'élection d'un nouvel archevêque de Reims, comme il se pratiqua en huit cens quatre-vingt-deux, à l'élection de Foulques, successeur de Hincmar, à laquelle assistérent et souscrivirent cinq religieux d'Orbaiz, députez de l'abbaye, sçavoir : Rambradus, prévôt, Helimardus, doyen, Lautherus, Rodoardus et Sicfridus, diacres.

Marlot, t. I, l. 4, c. 1, page 503.

Les religieux d'Orbaiz députoient et assistoient à l'élection des archevêques de Reims.

Le même Flodoard nous apprend que Hincmar de Reims, mort au mois de septembre en la susdite année huit cens quatre-vingt-deux, c'est-à-dire deux cens ans aprés la fondation de cette abbaye, étoit extrêmement jaloux de cette juridiction et toujours fort attentif afin que tout se fit et s'observât dans l'ordre à Orbaiz. Il entroit pour cet effect dans un grand détail et se faisoit rendre un compte exact de tout ; cela paroît évidemment dans sa lettre écrite à Ratramnne, prévôt de ce monastére : « Ratramno præposito monasterii Orbacensis », dit Flodoard, livre troisiéme, chapitre vingt-huitiéme, qui rapporte un fragment ou précis de cette lettre à Ratramne, par laquelle Hincmar luy ordonne de dresser un état exact et fidéle de tout ce qu'on avoit acquis et donné à ce monastére devant et depuis son ordination à l'épiscopat, qu'il fasse un catalogue exact du nombre des religieux et de leurs serviteurs, qu'il n'oublie pas de marquer en quel tems, à quels usages, pour quels sujets et à quelles personnes on aura distribué, donné et employé les choses, et surtout qu'il s'acquite si fidélement et si sincérement de tout ce qu'il luy ordonne que les juges, intendants et commissaires députez par le Roy, pour examiner et vérifier tous ces états et catalogues, n'y trouvent point de fausseté et d'erreur dans le compte qu'ils s'en feront rendre.

Marlot, t. I, l. 2, c. 42, [p. 281.]

Il luy ordonne dans la même lettre de faire restituer tout ce qu'il a pris et de réparer tout le dommage qu'il avoit causé à Amalraûs, et il l'excommunie luy et tous ses complices, et leur enjoint de manger au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'ils ayent fait restituer entiérement tout ce qui a été injustement enlevé. « Ratramno præposito monasterii Orbacensis præcipiens ut

« describat..... quæ injuste abstulerat. » (Idem Flod. l. 3, c. 28, p. 303, Edit. Sirmundi).

Marlot, t. I, l. 2, c. 42.

Dans une autre lettre aux religieux d'Hautvillers, il leur ordonne d'administrer le saint viatique à Gottheskalque, religieux d'Orbaiz, renfermé chez eux, s'il fait paroître des marques assurées d'une véritable et sincére pénitence.

Cette juridiction des archevêques de Reims sur l'abbaye d'Orbaiz, quoique située dans le diocése de Soissons, étoit même reconnue en Allemagne, puisque Raban-Maur, archevêque de Mayence, suivant les *Annales de Fulde*, en l'année huit cens quarante-huit, aprés avoir fait comparoître et entendu Gothescalque dans son assemblée tenue à Mayence, il le renvoia à Hincmar de Reims, qu'il considéroit comme son propre évêque : « Apud Mogontiacum rationabiliter, ut plurimis vi« sum est, convictus, et ad proprium episcopum Hincmarum « Remis transmissus est[1]. »

Ces différents exemples et ce détail font voir que les archevêques de Reims avoient encore toute juridiction dans l'abbaye d'Orbaiz en huit cens quatre-vingt-deux.

En voicy encore une nouvelle preuve : Fulcricus, autrefois clerc de l'église de Reims, et depuis évêque de Troyes[2], ayant envoié à Hincmar quelques épitres de saint Augustin, cet archevêque l'en remercia fort civilement, mais en même tems il l'advertit fort sérieusement qu'il ait à se bien donner de garde de faire aucune entreprise contre l'église de Reims, qu'il doit toujours considérer et honorer comme sa mere qui l'a élevé en la foy, et contre saint Remy son patron, en attentant sur leurs droits, et en s'attribuant, usurpant ou en molestant les églises appartenantes au monastére d'Orbaiz. « Fulcrico « Tricassino episcopo Ecclesiæ Remensis alumno, gratias refe« rens pro epistolis quibusdam Augustini ab eo sibi missis, et « de Libro Didymi[3] quem sibi Fulcricus mitti petebat, *ac de*

1. *Annales Fuldenses*, anno 848. [Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, Scriptorum, t. I, p. 365.] *Conciles*, t. VIII, p. 52, édit. [Labbe et Cossart, Paris, 1671, *Sacrosancta concilia*, 18 vol. in-f°].

2. [Fulcric ou Folcric, 862-869.]

3. [Didyme, célèbre docteur de l'église d'Alexandrie, vivait au IVe siécle. Il mourut en 396, âgé de plus de 85 ans. Saint Jérôme, Rufin, Pallade, Isidore, furent ses principaux disciples. Il a composé beaucoup d'ouvrages de théologie aujourd'hui perdus. Les écrits de Didyme parvenus jusqu'à nous sont : 1. *Liber de Spiritu sancto*. — 2. *Breves enarrationes in Epistolas canonicas*. — 3. *Liber adversùs Manichæos*. — 4. *De Trinitate libri tres*. — Ils ont été publiés par l'abbé Migne, *Patrologie grecque*, t. XXXIX, c. 139 et s.; *Patrologie latine*, t. XXIII, c. 101 et s.]

« *ecclesiis monasterii Orbacensis* [1], admonens eum ne con-
« tra matrem suam Ecclesiam scilicet Remensem et patronum
« suum sanctum Remigium aliquid perverse agere præsu-
« meret [2]. »

Le soin que Hincmar prend d'avertir cet évêque de Troyes de ne rien entreprendre contre l'abbaye d'Orbaiz est une preuve que cet archevêque regardoit ce monastére comme un lieu qui étoit sous la juridiction et la protection de l'église de Reims.

D. J. Mabillon, Annales bénédictins, t. I, l. XVII, p. 565, n° 25.

Depuis le tems de Hincmar jusqu'en l'an mil deux cens trente-huit, on ne peut pas assurer, faute de mémoires et de titres, si les évêques de Soissons ont acquis, ou usurpé, ou exercé quelque acte de juridiction sur cette abbaye, ni quand ils ont commencé d'y en exercer ; on n'a trouvé ni lu aucun acte, titre ni chartre dans les Archives de cette abbaye qui marquent qu'avant l'année 1238, ces évêques de Soissons ayent remué, agi ni troublé l'église et les archevêques de Reims dans leur juridiction si ancienne sur ce monastére, ni qu'ils se soient plaints que lesdits archevêques usurpoient leur juridiction sur ce monastére dans leur diocése. Il est pourtant à présumer et il y a lieu de croire que ces évêques s'attribuoient ou prétendoient avoir quelque authorité et quelque droit dans cette abbaye, comme étant dans leur diocése, puisqu'on voit qu'en ladite année mil deux cens trente-huit il s'éleva un grand différend entre Henry de Braine, archevêque de Reims [3], et Jacques de Bazoches, évêque de Soissons [4], au sujet de la démission de Gilles, abbé d'Orbaiz.

Différend entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Soissons pour cette abbaye.

Henry de Braine soutenoit que tous ses prédécesseurs avoient toujours reçu les démissions des abbez d'Orbaiz, qu'ils les avoient ou instituez, ou confirmez, ou destituez ; qu'ils avoient toujours exercé toute sorte de juridiction, droits de visite, de correction et autres dans ce monastére. Il se plaignoit encore que Jacques de Soissons luy avoit fait injure en sus-

1. On ne sçait plus quelles ni où étoient ces églises appartenantes à notre église ou abbaye.

2. Flodoard, lib. III, cap. 23. Item *Gallia christiana*, t. III, p. 1079, *in Episcop. Trecens.* [Edition 1656, 4 vol. in-f°. — L'édition refondue du *Gallia* contient ce passage au tome XII, col. 492.]

3. [Henri de Dreux ou de Braine, 1227-1240.]

4. [1219-1241.]

pendant et excommuniant les religieux qui reconnoîtroient et obéïroient à cet abbé Gilles, aprés que luy, Henry, avoit suspendu les religieux qui refuseroient de reconnoître et d'obéïr au même abbé.

Pour terminer ce grand différend à l'amiable, ces deux prélats firent le compromis suivant de s'en rapporter et de s'en tenir au jugement des deux archidiacres et du doyen de Reims choisis pour juges-arbitres.

(*A suivre*).

LETTRES DE M. DE DINTEVILLE*

1589-1597

V

HAUTE-MARNE

—

1590-1594

—

I

LANGRES

Langres, 6 décembre 1591. Dinteville au Roi.

Il met rapidement le roi au courant de la situation. Le Conseil de Ville apprenant la présence des ennemis à la Mothe avec des canons, a consenti à recevoir 300 hommes dans le faubourg, non sans quelques murmures de la part du peuple, « car icy le vent de la Ligue souffle plus souvent qu'il ne serait à désirer. » Les sieurs de St-Cheron et Donneval (?) en ont le commandement ; ce sont des gentilshommes très-surs. La présence du duc de Nevers est indispensable. La prise de Stenay est très salutaire pour le repos de la frontière. Il a reçu avis de M. de Renel que trois bourgeois de Langres sont allés informer le duc de Lorraine de l'affaire de cette ville, « très mal à propos. » Demande un secours pour le sieur Turquet, conseiller de Langres depuis longtemps qui est malade et a une femme et huit enfants.

Langres, 7 décembre. Le même au duc de Nevers.

Même lettre, plus accentuée. « Il y a encore beaucoup d'autres choses qui se font icy mal à propos qui me semblent devoir estre remises au retour de vostre voyage qui est toujours de plus en plus nécessaire, pour la licence que beaucoup prennent contre ce qu'ils doivent. Ceste maladie ne se peut

* Voir page 239, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

guérir que par vostre présence. Venez donc, Monseigneur, je vous en supplie [1]. »

Mussy, 12 décembre 1591. L'évêque de Langres au duc de Nevers.

Remerciements pour la main levée de son diocèse et de ses abbayes et protestation de dévouement au roi.

Mussy, 19 octobre 1591. M. des Cars au duc de Nevers.

« J'ay tant veillé après Mussy qu'assisté de l'aide de Dieu et de mes amys, je l'ay remise au bon chemin et en obéissance de S. M. en laquelle je la conserveray tant que l'âme me battra dans le corps s'il lui plaît m'honorer du gouvernement. »

Langres, 4 janvier 1592. Au duc de Nevers.

Demande de l'argent. Il y a ici 130 Suisses conduits par le lieutenant du capitaine Harlac et le 24 décembre quatre compagnies d'Italiens (200 chevaux) sous le sieur de Ruffec, poussées jusque dans le faubourg par Guyonvelle avec 500 ou 600 hommes. Le Conseil de Ville.

Langres, 11 février 1592. Au duc.

On a tort de douter de la fidélité des Suisses. On peut avoir pleine confiance en eux. Le Conseil de Ville.

Langres, 27 mars 1592. Au duc de Nevers.

Il ne peut le rejoindre. Pas d'argent ; a dû laisser 70 ou 80 hommes dans un village. « Et cependant je demeure icy engagé et comme arresté tant pour moy que pour ce qu'ils doibvent à leurs hostes, et ne say comment je pourray faire pour en partir. » Réclame au moins 2 des 5 mois dus.

Saint-Chéron.

Langres, 27 mars 1592. Au duc.

Demande de l'argent pour les troupes. « Nonobstant l'on nous fait naître l'impossible, estant réduit, quand mes compaignons montent à cheval, de répondre pour eulx à l'ostellerie où la plupart sont logés, ou laisser une partie en gage, en attendant que les autres reviennent, ayant la pluspart mangé leurs chevaux et leurs armes. » Joyeuse.

1. M. de Miraumont, commandant à Nogent-sur-Seine, demande le 12 au duc deux cents fantassins pour la garde de cette place.

20 avril 1592. Les gens des trois Ordres du bailliage de Chaumont au duc de Nevers.

Remerciements des passeports octroyés à leurs députés pour aller prêter serment de fidélité au roi.

Langres, 20 avril 1592. Au duc de Nevers.

« Je ne doute point que vous n'ayez entendu partant des messagers qui vous ont esté envoyés, la calamité de ceste province et principalement de ces cartiers où nous sommes entièrement ruinés, si Dieu ne nous prend en pitié, car rien n'est impossible à M. de Lorraine pour n'y avoir personne pour se pouvoir opposer à lui. Votre présence est urgente ; la noblesse attend pour agir. » — Il n'y a plus que Langres et Châteauvilain qui tiennent. Anne d'Acquaviva.

Langres, 5 mai 1592.. Au duc.

M. de Dinteville arrivé depuis deux jours ; Montigny est pris, après avoir reçu 60 coups de canon en volée, le gouverneur ayant trahi, comme on en était prévenu auparavant, et n'ayant voulu recevoir personne de qualité. L'ennemi s'est arrêté à Montécler, la Faulche. Grandes inquiétudes à Châteauvillain. La présence du duc est absolument urgente.

Les capitaines d'Origny et S. Chéron.

Langres, 13 mai 1592. Au duc de Nevers.

Qu'il faut se hâter d'arriver. Le président Frémyot en a écrit de même à Roussat. Dinteville fait ce qu'il peut pour préserver La Faulche et Montéclair. Le Conseil de Ville.

Langres, 26 mai 1592. Au même.

Montéclair ne résistera pas à cause de la furieuse canonnade ; l'ennemi n'a que 4000 hommes ramassés partout. Si le duc vient avec 1200 hommes, ce sera assez. Tavanes promet en ce cas 300 chevaux. Tout perdu autrement. C'est le 6e courrier envoyé coup sur coup. Le Conseil de Ville.

Langres, 24 mai 1592. Au duc.

Le marquis de Pont est devant Montéclair avec des canons ; après il marchera sur Châteauvilain. Les gens de Chaumont lui offrent pour les frais 20000 écus. Thomassin assemble 400

chevaux et quelques gens de pied pour reprendre le prieuré de Saint-Gond surpris par les ligueurs [1].

Dorigny et Saint-Chéron.

Sommaire des lettres des gens de Langres des 6, 7, 27, 30 mai, 19 juin 1592.

Si une forte armée n'arrive pas, la frontière sera perdue et ruinée. — Tavanes promet 1000 chevaux ; — Montéclair a capitulé ; — Langres sérieusement menacé ; — Le roi est bien mal servi ; — La présence du duc est urgente.

Langres, 28 juin 1592. Au duc de Nevers.

« Nous louons Dieu que sy a propos vous vous acheminiez par deçà. »

Roussat a mis le capitaine Burin (?) avec quelques soldats au château de Cusey appartenant à Dinteville.

Le Conseil de Ville.

Langres, 4 juillet 1592. Au duc de Nevers

Désolation de sa lettre du 12 juin démentant son arrivée ; les moissons ne peuvent être protégées, parceque Dinteville a dû envoyer toutes ses troupes à Châteauvilain. Il faut en envoyer ici, autrement l'ennemi pourra y entrer tout droit. Le pauvre peuple murmure. « Notre pauvre ville est cependant la seule tenant par delà. » Le Conseil de Ville.

Langres, 9 juillet 1592. Au duc de Nevers.

« Mgr, après Dieu nous tenons ce bonheur du siége levé de Châteauvilain par le moyen de vostre venue en ce païs. »—Son mari est véritablement ruiné par 3 siéges en 3 ans, de même pour les habitants ; se réclame au roi. — On lui a pris ici 6000 écus de vaisselle pour payer la garnison de Metz et il eût mieux valu l'employer à celle de Châteauvilain. — Elle ne peut porter plus longtemps ce fardeau sans rendre ses deux enfants misérables. Elle n'a plus aucun crédit par ici.

Anne d'Acquaviva [2].

Langres, 26 juillet 1592. Au duc de Nevers.

Remerciements de ce qu'il a fait pour eux. Il n'y a rien eu

1. Près de Sézanne.
2. Femme de François Adjacetti, comte de Chateauvilain.

depuis l'émotion du 31 mai dont les auteurs sont poursuivis, le Conseil s'étant porté partie contre eux. Ces jours-ci propos aigres entre le lieutenant Roussat et le prédicateur Garnier accusé par celui-ci de l'avoir mal traité dans un sermon. Quelques habitants se plaignent de la diversité de sa prédication. Quelques notables ont été rassemblés avec le Conseil chez M. de Dinteville pour les remettre d'accord. Garnier a expliqué ses paroles et Roussat s'est déclaré satisfait quant à lui, en maintenant ses plaintes par rapport aux attaques contre le roi, qu'il veut soumettre à la justice. — Ne pas croire les calomnies débitées contre le Conseil qu'on veut rendre odieux. Le Conseil de Ville.

Langres, 31 août 1592. Au duc.

Remerciements des troupes envoyées pour protéger les moissons, mais 10 écus par mois par cheval ne suffisent pas.

Les Mêmes.

Langres, 15 janvier 1593. Au duc.

Les sieurs de Molay et de Chaumont ont demandé à conférer et envoyer projet de trève. « Nous nous sommes bien aperçus que nos ennemis couvent et cachent sous ce prétexte de trefve quelque chose de plus grand et pensent s'en servir comme d'un outil propre à nous mettre en division et nous rendre odieux envers la population et les laboureurs. Nous ne les connaissons que trop par le moyen de ce qui se passe. Le seul remède est de bien faire la guerre. Nous avons ici de belles forces, quand elles seront employées, elles molesteront autant l'ennemi qu'il se prépare à nous molester. Le tout est qu'elles soient payées. Cela dépend de vous. »

Les Maires et Echevins de Langres, Roussat, Heudelot, Legoux, Richard, Javernault.

Langres, 18 janvier 1593. Dinteville au duc de Nevers.

Il vient seulement de recevoir la lettre du duc datée de Chartres du 30 décembre. Sa présence très utile ici où il y a désunion et désordre partout. Personne ne répond à son appel pour s'opposer aux progrès du vicomte de Tavanes. Un grand personnage peut seul aujourd'hui commander avec autorité. « Ce n'est pas la première fois qu'on me jette la calomnie que je n'ayme que les villes. On m'accuse tantost d'estre du tiers

parti, tantost d'avoir quelques intelligences avec les lorrains. » Il se retirera si on ne le soutient pas.

Langres, 31 janvier 1593. Au duc de Nevers.

La conférence de Clefmont relative à la Trève n'a pas abouti. Les gens de Langres n'ayant jamais voulu parler que du labourage. « Gillot et Constant vous ont tout raconté. Sachant la vérité vous ne nous blamerez point, et cependant on rejette sur nous la faute, et quasi nous veut-on accuser de crime pour nous rendre odieux et nous faire perdre l'honneur et réputation que nous avons si chèrement conservés. On nous memenace de vostre puissance et nous la désirons. Si vous étiez venu il y a deux mois le seul bruit de votre nom eût rompu tous les desseings de l'ennemy et nous n'eussions veu prendre 14 ou 15 places à notre grande confusion. On refait Montsauljon et si on n'y va sous quinzaine elle sera dure à reprendre. On nous menace de corde et nous nous promettons que quand vous serez icy au lieu de chanvre que vous couronnerez nos têtes de couronnes de chêne. On dit que vous voulez icy une forte garnison. On le désire. Nous avons expulsé Fr. Jacques Garnier, non seulement pour ses insolentes prédications, mais encore parcequ'il se tramoit ici quelque chose pour dresser une faction comme M. de Dinteville nous l'a dit cent fois. Nous l'avons mis dehors avec la plus grande modestie possible. Nous resterons fermes à vous attendre sans céder ni reculer. »

Le Conseil de Ville.

Langres, 23 février 1593. Au duc de Nevers.

Se plaignent de n'avoir aucune réponse. Pensent leurs lettres pressantes perdues ou est-il mécontent? Voudraient avoir des secours pour attaquer Montsauljon [1]. M. de Dinteville les malmène rudement par menaces et paroles « qui ne doivent pas être dites à gens d'honneur comme nous sommes. Il nous menace de votre présence et nous la souhaitons. »

Le Conseil de Ville.

Langres, 22 mars 1593. Au duc de Nevers.

La misère augmente ; la venue du duc est urgente. Sans la

1. Le roi écrivit à Roussat le 12 avril 1593, qu'il ordonnait au duc de Nemours d'attaquer Montsauljon s'il avait assez de forces. Le château ne fit de soumission que beaucoup plus tard.

prudence de MM. de Grandpré et de Saint-Chéron[1], il n'y aurait plus un seul soldat faute d'argent. « L'attaque de Montsauljon est indispensable sans retard, car la maçonnerie des remparts faite en hiver ne tient pas. On a eu peine à réprimer les troubles de samedi. Nous n'avons que des pièces de six blancs que le receveur refuse ; le 10e de ce qui est dû au roi n'entrera pas dans ses coffres. » Le Conseil de Ville de Langres.

Langres, 22 mars 1593. Au duc de Nevers.

« Je pensois que M. de Dinteville avoit changé de façon de nous gourmander, mais deux jours après son retour lui ayant envoyé quatre échevins pour conférer avec luy de quelques affaires pour le service du roy et le bien de ceste ville, il nous a merveilleusement blamés et menacés. N'estoit que je veois que le service du roy dépend de nous qui sommes en charge, croyez, Mgr, que je me démettrais de la charge que jay, mes compagnons n'en feroient pas moins. Car en bien faisant estre blamé, cela est bien dur à souffrir. Il faut faire le procès à ceux qui ont mal fait et honorer ceux qui font bien. Je sens mes actions si claires, si cognues de tout le monde que je ne crains aucune des menaces que l'on me fait. » Il termine en priant le duc de recommander à la cour de justice l'affaire du meurtre de son frère. Roussat.

Langres, 30 mars 1593. Au duc de Nevers.

La garnison n'a pas un sol. Les soldats ne pouvant payer leurs hôtes ne peuvent sortir comme le veut M. de Dinteville pour rejoindre le duc. La garnison indispensable en temps de semences, autrement nous aurons la famine. On supplie le duc de laisser les troupes au moins pour ce temps.

Le Conseil de Ville de Langres.

Langres, 30 juin 1593. Au duc de Nevers.

Les gens du Conseil auraient été le voir « sans le péril qui nous talonne. » On ne paye pas les soldats. Le receveur donne des titres non recouvrables. Il ne reste plus qu'à vendre la poudre et à livrer la ville à l'ennemi. Désolation de la ville. « Nous voyons bien qu'il ne faut plus attendre d'argent. »

Courtet, Le Goix, Girault, Richard, Roussat.

1. Commandants des compagnies de la garnison.

Langres, 7 juillet 1593. Au duc de Nevers.

Envoi de la remontrance du maire de Langres au sujet de la commission adressée à l'élection pour vendre les grains des magasins de la ville. Demande l'ordonnancement du duc au bas. Bouvot, Courtet, Dacier, Symon, élus.

Langres, 10 juillet 1593. Au duc de Nevers.

Demande des forces pour garder les récoltes. Il n'y a que cent chevaux et nul argent pour payer.

Le Conseil de Ville.

Langres, 26 juillet 1593. Au duc de Nevers.

On expédie un messager au duc pour réclamer « contre l'affliction où nous sommes des calomnies que l'on nous impose tous les jours en rejetant sur nous la coulpe de ce qui se fait à Montsauljon. » Protestations énergiques.

Le Conseil de Langres.

Langres, 27 juillet 1593. Au duc de Nevers.

La ville entretient mal ses troupes. Rien ne va. Apprend que les Lorrains rompent la trève des moissons. Il demande à partir et réclame le gouvernement de Mouzon.

Joyeuse.

Langres, 5 août 1593. Au duc de Nevers.

« Il n'y a point de doubte que nous ne soyons en péril. Il est très néceseaire de mugnitionner nostre ville. Vous en sçavez les défaulx. Cela ne se peut sy Montsauljon ne nous est rendu. Ils sont toujours très opiniastres et nous travaillent de plus en plus. Nous nous estonnions merveilleusement comme nous faisons encore, d'ou venoient les advis qu'ils recevoient de ceste ville et que nous ne pouvions faire chose qu'ils ne sussent aussitost. Par la grâce de Dieu une pièce d'une lettre rompue en laquelle un pauvre homme de Montsauljon enveloppa un peu d'argent est apportée à M. le Maire. Il nous assemble aussitost ; nous faisons tant que l'escriture est recongnue et aussitost nous arrestons le sieur Pernot, chanoine qui a escrit ladite lettre ; on lui fait son procès, sitost qu'il sera fait, nous vous en avertirons [1]. Le Conseil de Ville.

1. Tandis qu'à la suite de l'abjuration du roi, les Ligueurs paraissaient partout disposés à se soumettre, ceux des environs de Langres, excités par Guise habitant à Joinville, ne désarmaient pas. Aussi redouble-t-on les préparatifs de défense à Langres.

Langres, 8 août 1593. Au duc de Nevers.

Le sieur d'Autricourt se rend en Cour pour rendre compte de l'état misérable du peuple. Choiseul a été surpris il y a huit jours par le vicomte de Tavanes. Le Conseil de Ville.

Langres, 11 août 1593. Au duc de Nevers.

On a pendu hier le capitaine la Fontaine pris par ses hommes avec quelques autres de Montsauljon. « Il me semble qu'on a précipité les choses pour sauver le chanoine dont je vous ai écrit que le capitaine a fort accusé étant sur l'échelle, disant avoir vu quatre lettres de lui où il donnoit avis de votre arrivée. » Joyeuse [1].

Langres, 28 octobre 1598. Au duc de Nevers.

On a publié l'ordre du roi de démolir la rue de Nevers. Le chapitre fait une vive opposition. On attend 1200 l. pour payer les maisons. Ce serait un travail très profitable pour la ville. Ecrire au chapitre [2]. Le Conseil de Ville.

Chaumont, 16 juillet 1594. M. de Brion de Brantigny au duc de Nevers.

Demande à demeurer capitaine et bailli, et non pas seulement bailli comme cela est porté à l'acte d'accomodement.

(*A suivre*).

1. M. de Grandpré.

2. Le duc avait ordonné l'ouverture d'une rue entre la rue des Cours et la place Chambeau pour rendre l'accès du rempart plus facile.

NÉCROLOGIE

Nous mentionnerons la mort, le mois dernier, de M. Eugène Josse, ancien avoué à Sainte-Menéhould, ancien maire de cette ville, qui était l'un des chefs du parti conservateur de l'arrondissement, où il jouissait d'une influence bien due à son honorable caractère.

* * *

A propos de la mort prématurée de M. le chef d'escadron d'artillerie Colson, originaire de la Lorraine, nous rappellerons que sa femme est une des dernières descendantes de M. Bernard de Chertemps, bailli d'Epernay au siècle dernier.

* * *

M. Henri Ruinart de Brimont est mort à Reims, le 19 janvier 1884 à l'âge de 25 ans, fils aîné de M. Charles Ruinart de Brimont et de Mlle Hennessy. La famille Ruinart est l'une des plus considérables de cette ville et elle a compté parmi ses membres dom Thierry Ruinart, l'un des membres les plus savants de l'ordre de S. Benoît, le collaborateur de dom Martène (1657-1709). M. Ruinart, écuyer, seigneur de Brimont et de Brimontel, échevin de Reims en 1789, secrétaire du roi, eut deux fils qui firent souches actuellement existantes. Le cadet devint député de Reims sous la Restauration et était maire de la ville lors du sacre de Charles X qui le créa vicomte. Il laissa six fils, dont l'un est mort chanoine de Latran, et une fille mariée à M. Héryot de Vroil. — Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de 2 étoiles d'argent en chef et un cœur en pointe de même : au chef d'or chargé d'une rose de gueule.

* * *

S. Ex. Mgr l'archevêque de Reims a eu la douleur de perdre sa respectable mère, le 28 janvier. Mme Langénieux, née Aimée Charles, avait 80 ans et était née à Villefranche (Rhône).

* * *

M. le vicomte Daru, fils de l'ancien ministre du premier Empire, ancien membre du Conseil général de la Marne, maire de la commune de Charleville, près de Montmirail, où est situé son château du Clos-du-Roi, caissier central de la Caisse des dépôts et consignations, vient d'avoir le malheur de perdre sa femme, sœur du vicomte Camus du Martroy, ancien président de section au Conseil d'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

Mme C. Gay, de Reims, vient de publier chez Fischbacher, à Paris, un volume de fines et délicates poésies : *Matin et Soir*. On y trouve les pièces les plus variées, des fragments dramatiques, des traductions, quelques fables, des chansons charmantes pour des enfants : un poëme complet, de Bull, violoniste norvégien et une bien jolie pièce, les *Deux frères*, inspirée par les deux chefs-d'œuvre de M. de Saint-Marceaux, l'éminent sculpteur.

* * *

La librairie Mame vient de publier un volume richement illustré, intitulé *Autour de Paris*, par M. Jules Levallois. L'auteur étend assez loin ses excursions, puisqu'il vient jusqu'à Reims en passant par Château-Thierry. Deux chapitres sont consacrés à cette ville dont M. Le Vallois décrit tous les monuments anciens et modernes. Sans apprendre rien de nouveau, nous devons reconnaître que c'est un résumé bien fait et que l'auteur, par de nombreuses anecdotes, a su rendre très attrayant. A signaler l'émouvant récit de l'exécution de M. l'abbé Miroy par les Prussiens. M. Levallois oublie seulement de constater que ce meurtre indigne eut lieu après la conclusion de l'armistice.

* * *

M. Pélicier, archiviste de la Marne, continue avec un zèle qui devrait avoir un plus grand nombre d'imitateurs, l'inventaire du dépôt confié à ses soins. Il vient de terminer le volume comprenant les archives de l'ancienne intendance de Châlons et déjà la première feuille du tome second qui contiendra les archives des élections est imprimée.

M. Pélicier ne se contente pas d'un inventaire « sommaire », comme le prescrivent les instructions ministérielles. Il donne bien le détail de *toutes* les pièces de chaque dossier, mais il y ajoute les extraits les plus intéressants. Or, rien n'est plus important pour la connaissance de l'ancienne histoire administrative que ces papiers de l'intendance où l'on peut dire que s'est centralisée la vie provinciale, à mesure que l'autonomie municipale s'effaçait. Il y aurait là les éléments d'un travail d'ensemble que nous espérons bien un jour présenter aux lecteurs de la *Revue*.

CHRONIQUE

Une nouvelle copie du Mercure Arverne, trouvée a Dampierre (Haute-Marne). — Un cultivateur de Dampierre (Haute-Marne), M. Garnier-Royer, vient de faire une découverte intéressante dans une pièce de terre qui lui appartient, sur le territoire même de cette commune[1]. Depuis longtemps déjà chaque fois qu'on labourait ce champ le soc de la charrue venait se heurter contre un obstacle insurmontable, un gros bloc de pierre placé presque à fleur de terre. Cette année, M. G.-R. prit le parti d'enlever cet obstacle et ayant fait une fouille à l'endroit même où il se trouvait, il découvrit un autel rectangulaire en pierre blanche, avec base et corniche, mesurant 1m17 de hauteur sur 0, 40 de largeur dans la partie centrale. Sur la face antérieure de cet autel on lit l'inscription suivante gravée en grands caractères :

MERCVR

Mercur(io).

Il n'y a sur la pierre que ce seul mot; celui qui a fait élever le monument n'a pas jugé à propos d'y inscrire son nom selon l'usage, au-dessous de celui du dieu. La surface supérieure présente une partie plane parfaitement appareillée, de forme plutôt ovale que ronde.

En même temps, et près de cet autel, le même cultivateur trouva une statue de Mercure, également en pierre, mais fragmentée. Le Dieu est représenté *assis*, dans l'attitude ordinaire de Jupiter, coiffé du pétase ailé; il est imberbe; sa chlamyde jetée sur l'épaule gauche vient passer sur l'avant-bras gauche et retombe de chaque côté sur les cuisses en laissant les parties viriles à découvert; il est chaussé d'élégants brodequins garnis de petites ailes et porte le caducée sur le bras gauche; un double filet très mince en relief sur la partie nue forme comme une petite ceinture à la hauteur de la taille. Il est assis sur un siège sans dossier (*sella*), une sorte de tabouret dont les deux pieds antérieurs sont légèrement courbés. Au-dessous, et entre les quatre pieds du siège, est couché un bouc dont la tête apparaît du côté droit. La hauteur totale de la statue est de 1m80. Malheureusement le bras droit manque ainsi que la main gauche et une partie du caducée; les pieds et le bas des jambes ont beaucoup souffert. De la tête qui est séparée du corps on ne reconnaît du côté droit que l'oreille, la joue, l'œil, une partie de la chevelure et le pétase ; tout le côté gauche est mutilé.

Cette statue, d'un style tout à fait local, qui rappelle assez celui de l'Apollon d'Entrains, aujourd'hui conservé au Musée de Saint-Ger-

1. Quelques détails ont été déjà donnés sur cette découverte dans un précédent numéro de la *Revue de Champagne et de Brie*, mais ils sont incomplets et inexacts.

main, se termine par une base carrée; elle est certainement indépendante de l'autel décrit plus haut.

On sera frappé de la ressemblance qui existe entre le Mercure de Dampierre et celui qui est représenté sur le bas-relief de Horn portant la dédicace *Mercurio Arverno*. Même pose, même agencement des draperies et du caducée, même animal symbolique placé également sous les pieds du siège, rien ne manque; les deux figures étant mutilées se complètent l'une par l'autre, mais, autant qu'on en peut juger sur la gravure publiée par M. Mowat, le Mercure de Horn est beaucoup plus endommagé que celui de Dampierre, ce qui augmente par conséquent l'intérêt de la nouvelle découverte. M. Mowat en publiant le monument de Horn [1], y a très justement reconnu la copie affaiblie d'un chef-d'œuvre à jamais perdu, la statue colossale exécutée par Zénodore pour les Arvernes, dont un passage de Pline nous a conservé le souvenir. Je n'hésite pas à voir dans le Mercure découvert à Dampierre une seconde copie du Mercure de Zénodore et par conséquent un monument fort précieux pour la Gaule [2].

Il y avait au même endroit une seconde statue de Mercure dont il n'a été retrouvé que deux fragments mais dont on découvrira probablement les autres morceaux dès que le propriétaire pourra reprendre les fouilles aujourd'hui interrompues. La seconde statue devait être d'un meilleur style que la première et de dimensions plus petites à en juger d'après les deux fragments recueillis qui consistent en une tête de bouc vigoureusement rendue et le bas d'une jambe ailée. Cinq monnaies de bronze absolument frustes ont été recueillies dans les fouilles; on distingue avec peine sur deux d'entre elles la tête de Faustine mère.

Le terrain de M. G.-R. se trouve donc sur l'emplacement d'un sanctuaire de Mercure; il est certain qu'on y fera de nouvelles découvertes. Espérons que les objets recueillis ne seront pas dispersés et qu'ils trouveront un asile, soit au Musée de Langres, soit au Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, dont le directeur rassemble avec tant de zèle tous les monuments qui peuvent servir à écrire l'histoire religieuse de la Gaule à l'époque romaine.

Ant. Héron de Villefosse.

P. S. — Nous apprenons avec plaisir que la statue et l'autel découverts à Dampierre ont été acquis par le Musée de St-Germain-en-Laye.

1. *Lettre à M. Adrien de Longpérier sur la restitution de la statue colossale de Mercure exécutée par Zénodore pour les Arvernes*, avec une planche (dans le *Bulletin monumental*, 1875, t. 41, p. 557 et suiv.). Cf F. Hettner, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1883, p. 427-428.

2. Sur le manche d'une patère en bronze conservée au Musée de Rouen, on trouve une troisième répétition du Mercure Arverne. Le dieu est représenté assis avec le bouc à ses pieds. Près de lui on voit un autel carré placé sous un édicule et indépendant de la statue comme celui qui fait partie de la découverte de Dampierre.

Nous empruntons au *Figaro* l'intéressant article suivant sur l'auteur de la *Farandole*, un enfant de la Marne.

Peut-être avez-vous vu passer, dans la rue du Faubourg-Poissonnière, le mercredi ou le vendredi matin, un homme de haute taille, long et maigre, d'aspect ascétique, l'air d'un professeur de philosophie ou d'un moine défroqué, le teint plombé, marqué de petite vérole, l'œil petit, sans éclat, mais profond, la barbe entière, brune et clairsemée, le front haut, couronné de cheveux bruns et mêlés de quelques fils d'argent. C'est Théodore Dubois, l'auteur de la *Farandole*, reprenant le chemin du Conservatoire où il est aujourd'hui professeur d'harmonie, après avoir suivi bien souvent la même route, il y a belles années, comme un simple élève.

Alors, le jeune Théodore Dubois avait un costume étrange qui faisait la joie de ses condisciples : la casquette surtout, la petite casquette des maraîchers suburbains, complétant un accoutrement semi-paysannesque.

Il arrivait en droite ligne de Rosnay, petit village caché dans le repli d'une des rares montagnes de la Champagne — Rosnay où il était né, — loin des plaines uniformes que coupent à peine de temps à autre la silhouette d'un clocher ou d'un moulin aux ailes battantes, ce qui, pour un Champenois, constituait une première originalité.

Fils de simples vignerons vivant de leur travail, Théodore Dubois avait eu les modestes débuts du fameux Tytire, il jouait obstinément du chalumeau dans les vallées d'alentour, ou, pour être plus exact, sa mère lui avait fait cadeau d'un simple flageollet dont il tirait bientôt des sons en véritable virtuose : harmonies de la nature, cris humains et chants de fêtes trouvaient un écho immédiat sur le primitif instrument.

On décida bientôt d'offrir des leçons de musique au jeune prodige. Mais où les prendre en ce coin perdu ? Justement, il y avait dans les environs un brave tonnelier, bossu, disent les uns, fort droit, affirment les autres, qui jouait agréablement de la contrebasse dans les fêtes de village et de l'harmonium à l'église de Rosnay, que Dubois, par amour du sol natal, écrit aujourd'hui encore l'Eglise par un grand E.

Au bout de dix leçons, le brave tonnelier déclara au grand-père de Théodore Dubois qui était instituteur, mais l'un de ces instituteurs d'autrefois, entourés de respect et d'affection, à la fois l'égal et l'ami du curé, — que son étonnant petit-fils l'avait surpassé. Il ne lui restait plus rien à apprendre, à son école, du moins.

C'est alors qu'il fut question de M. Franard que réclamera, un jour, la postérité. M. Franard était un excellent homme et un excellent musicien, mais il habitait Reims, c'est-à-dire à sept lieues de distance de Rosnay : le petit Dubois, alors âgé de douze ans, fit héroïquement les sept lieues à pied, deux fois par semaine, pendant trois longues années, dans le costume des petits maraudeurs, mais avec des préoc-

cupations autrement graves. Il rêvait d'aller à Paris, pour apprendre, apprendre encore. On l'y envoya bientôt.

M. le vicomte de Breuil, propriétaire du château de Rosnay, avait entendu parler du jeune paysan musicien : il s'offrit à être son cicerone et, mieux que cela, son protecteur. Grâce au châtelain dilettante, appuyé dans cette circonstance par M. Bryois, aujourd'hui chef des bureaux du Greffe de la Cour des comptes, Théodore Dubois fit son entrée au Conservatoire dans la classe de Marmontel, avec la casquette que vous savez. Il entrait en même temps dans la classe de Bazin, où il remportait bientôt le premier prix d'harmonie et, les années suivantes, les premiers prix de fugue et d'orgue. Il avait alors dix-neuf ans.

C'est pendant qu'il était en loge, à l'Institut, comme élève de M. Ambroise Thomas, lors de son dernier concours, qu'une violente atteinte de variole faillit l'enlever de ce monde et lui laissa les traces indélébiles que nous signalions dans sa physionomie. Doué d'une rare énergie, il n'en persista pas moins à concourir, obtint un sursis de quinze jours et remporta le premier prix.

A son retour de Rome, placé brutalement devant les obstacles qui, de tout temps, ont barré aux jeunes la route du théâtre, il dut renoncer provisoirement à la lutte et se tourna vers la musique religieuse : il composa à ce moment *les Sept paroles du Christ*, oratorio exécuté d'abord à Sainte-Clotilde, où Dubois était alors organiste, puis à la Madeleine, où Théodore Dubois prit la succession de Camille Saint-Saëns, et, plus tard, à la Société des Concerts du Conservatoire, honneur accordé seulement à de rares élus.

Un jour pourtant, il lui fut donné d'aborder le théâtre ; il y entra furtivement par la cave de l'Athénée, alors Théâtre-Lyrique, où l'on donna de lui : *la Guzla de l'Emir*.

Il est vrai de dire que le prix de la Ville de Paris, accordé pour la première fois depuis sa fondation, venait d'échoir à Benjamin Godard, *ex-æquo* avec M. Théodore Dubois, pour leur oratorio *le Paradis perdu*, et les avait signalés tous deux à l'attention publique.

Un autre acte, à l'Opéra-Comique cette fois, le *Pain bis*, accueilli très chaleureusement, et créé, je crois, par Mlle Ducasse, voilà tout le bilan dramatique de l'auteur de *Farandole*.

Il lui a fallu jusque-là, pour vivre et lutter, avec la force et la fierté d'âme qui le caractérisent, des leçons à droite et à gauche : il en donnait hier et en donnera demain encore ; et surtout l'aide puissante d'une maîtrise, ici ou là, depuis Sainte-Clotilde jusqu'à la Madeleine, sans oublier la chapelle des Invalides.

A ce propos, se place une anecdote qu'il raconte volontiers et qui le dessine de pied en cap : au lendemain du jour, où il fut nommé organiste-accompagnateur de la chapelle des Invalides, à raison de vingt-cinq francs par mois, il prit la plume et écrivit noblement à ses parents, ces braves paysans de Rosnay :

« — Je n'ai plus besoin de vous. »

Un hardi voyageur rémois, M. Thouar, vient de rentrer en France après un long voyage dans l'Amérique du sud, au cours duquel il s'est trouvé associé à l'expédition du colonel Solà, dans le Chaco pour la recherche des restes de l'infortuné Dr Crevaux et a pénétré ainsi le premier de ses compatriotes dans une région absolument inexplorée. A son retour à Buenos-Ayres, M. Thouar a assisté à la séance de l'Institut géographique où a été inauguré le buste de Crevaux et il y a rendu compte de sa propre expédition, compte-rendu inséré dans les nos des 18 et 21 décembre 1881 du *Courrier de la Plata*.

*
* *

Nous signalerons en Champagne, à Rilly-la-Montagne, bourg du canton de Verzy, près Reims, l'existence d'un arrière-petit-neveu de Hoche, issu directement d'un frère du père du général.

*
* *

Le 14 janvier, la fête annuelle de la translation de S. Remy a été célébrée dans la vieille basilique rémoise avec une pompe inaccoutumée. Le nonce du pape, Mgr di Rende, est venu exprès pour présider la cérémonie qui a été splendide et où assistait une foule prodigieuse. L'illumination intérieure de l'église Saint-Remy a été tout à fait remarquable. Nous ajouterons que la paroisse aura reçu de cette fête un large profit.

*
* *

Nous devons mentionner le mariage de Mlle Pauline Berge, fille du général baron Berge, commandant la division militaire à Reims, avec M. Delpit, capitaine commandant d'artillerie et fils aîné de l'ancien député à l'Assemblée nationale de 1870 qui s'est fait connaître par un rapport devenu justement célèbre sur la Commune. Le général Berge, fils lui-même d'un général de division d'artillerie, a fait toute sa carrière dans cette arme ; il a épousé Mlle Andrès, d'une des plus honorables familles de Reims. C'est un des officiers généraux les plus en vue dans notre armée et dont la haute valeur est reconnue par tous en France et à l'étranger.

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont

L'ABBAYE DU RECLUS

Maison de détention au XVIIIe siècle.

Nos historiens modernes ont parlé de l'abbaye de Reclus pour la première fois en 1827. Dans un article statistique et historique sur le canton de Montmort, travail de M. Chalette publié dans l'*Annuaire de la Marne*, il est dit, p. 141, à propos de cette abbaye : « Il paraît constant que ce couvent devint une maison de réclusion pour quelques moines coupables de fautes graves. »

Les lignes qui précèdent ne donnent pas une certitude absolue, il y a là une forme dubitative qui laisse place à la contestation.

En 1845 le même auteur ayant étendu ses recherches à tout le département, publia une *Statistique générale de la Marne*, où il dit encore, p. 266 : « Il paraît constant que ce couvent, etc. »

En 1861, la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Marne dressa, sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique, un dictionnaire géographique et historique du département. — Assurément cette Société, composée d'érudits et d'historiens, dut recourir aux sources, recueillir les preuves, contrôler les faits, consulter les documents anciens qui constituent la base certaine de toute histoire.

Non, il ne le paraît pas, car elle se borne à répéter ce qui avait été dit avant elle, sans même en changer les termes. On lit en effet, p. 203 de son travail : « Il paraît constant que ce couvent devint une maison de réclusion pour quelques moines coupables de fautes graves. »

En 1862, M. Guérard publia une *Statistique historique du département*. Contient-elle sur ce point une donnée nouvelle, une assertion plus positive ? Non, on y lit encore, p. 260 : « Il paraît constant que ce couvent devint une maison de réclusion pour quelques moines coupables de fautes graves. »

Après avoir été tant de fois imprimée, cette phrase n'est plus un renseignement historique — c'est un cliché.

En 1879, M. Poinsignon fit éditer une petite *Géographie du département*, dans laquelle nous lisons, p. 119 : « Sur le territoire de Saint-Prix se voient les restes de l'abbaye du Reclus..... qui dans le siècle dernier servait de maison de force pour les moines coupables de quelque grande faute. » Cette fois nous voici en présence d'une affirmation, d'une déclaration positive ; quoique exprimée en peu de mots, elle est complète ; l'indication de l'époque, cette mention essentielle si souvent omise dans les notes historiques, ce qui est une cause d'obscurités et de malentendus, y est clairement donnée, c'est *dans le siècle dernier* que l'abbaye de Reclus servait de maison de force.

Enfin dans une notice récemment insérée dans la *Revue de Champagne et de Brie* (décembre 1882, p. 428), nous lisons la mention négative qui suit :

« Il a été dit en plusieurs circonstances que l'abbaye avait été un lieu de réclusion pour quelques moines coupables de fautes graves. Ces assertions sont loin d'être prouvées. Cette destination particulière ne paraît pas avoir été admise par M. E. de Barthélemy dans une publication récente. En effet il dit : « L'abbaye du Reclus eut pour origine l'établissement fondé dans un endroit très aride de la paroisse de Saint-Prix dit : *Domum Comitis* par un moine nommé *Hugo Reclusus* qui s'y retira avec plusieurs compagnons. Une tradition voudrait que ce moine ait été envoyé là en pénitence, d'où le nom de Reclus et le nom imposé au monastère. Nous rapportons ce bruit auquel nous déclarons ne trouver aucun fondement et que les auteurs du *Gallia christiana* n'ont nullement accueilli. »

Il y a là une équivoque. — Si l'abbaye dont il s'agit n'eut point dans l'origine la destination d'une maison de force, ce qu'en effet rien d'authentique n'établit, on ne saurait s'appuyer sur ce fait pour prétendre qu'elle ne le devint pas dans la suite. C'est toujours, comme nous l'avons dit plus haut, l'absence de dates et d'indications d'époques qui sont causes de beaucoup d'erreurs historiques.

Quoiqu'au moment de sa fondation l'abbaye ait abrité Hugues dit le *Reclus*, on ne saurait en conclure que cette maison fût alors un lieu de pénitence ; le mot *reclus* n'avait qu'un lointain rapport avec le mot détenu. Au moyen-âge cette qualification était donnée à certaines personnes, le plus souvent laïques, atteintes d'une sorte d'exaltation religieuse et qui,

coupables ou se croyant coupables de grandes fautes, se faisaient enclore dans une cellule d'où elles ne pouvaient plus sortir, sorte de tombeau où elles se faisaient emmurer vivantes ne recevant l'air et la nourriture que par une étroite lucarne. Ces reclus subissaient une réclusion volontaire, ce qui les différencie des détenus.

Il y en eut partout. En 1349 il y en avait un à Châlons sur la paroisse Saint-Jean ; le chanoine Jean des Clefs lui laisse cinq sols par son testament : *Item, legavit recluso Sancti Johannis quinque solidos.* — En 1396 il y avait une recluse à l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, nommée Agelote de Souan ; l'évêque de Châlons, Charles de Poitiers, la qualifie dans une lettre : *Carissime filie in Xristo domicelle Agelote de Souan recluse monasterij Sancti Petri ad Montes ;* donc le nom de « Reclus » donné à cette abbaye à l'époque éloignée de sa fondation (1141) n'établit en aucune façon qu'elle eut pour destination primitive de recevoir les moines coupables de fautes graves.

Mais dans le cours du XVIIIe siècle la situation changea, et c'est avec raison que M. Poinsignon l'affirme ; loin d'être récusée et mise en doute, cette assertion est au contraire parfaitement prouvée.

Pour le démontrer il suffit de recourir aux sources authentiques, c'est-à-dire aux archives départementales (fonds du Reclus). On y trouve, touchant cette question, tous les renseignements désirables.

Dans une correspondance échangée entre un religieux de Citeaux nommé frère Lamy, qui paraît être le secrétaire de l'abbé de Clairvaux, et le prieur du Reclus, en 1766 et 1767, époque à laquelle il était question de supprimer plusieurs abbayes de peu d'importance, on lit ce qui suit :

« Paris, 5 juillet 1766.

« *Frère Lamy à Dom Charreyre, prieur du Reclus.*

« ..... L'arrêt pour la réforme des réguliers leur ferait beaucoup de tort s'il avait lieu, mais je compte que nous profiterons de la division qui régnera dans le bureau entre les prélats nommés commissaires pour cette partie et le Conseil d'Etat. Au surplus il n'y a encore rien de décidé ; bien des

personnes pensent que tout se réduira à la suppression de plusieurs petites maisons dont les manses conventuelles seront employées ou à l'augmentation des portions congrues ou à l'entretien des vagabonds et gens sans aveu dont les prisons du royaume sont remplies ; mais ce projet offrira bien des difficultés et du côté de la cour de Rome et du côté des réguliers par leurs protestations. Le Reclus ne sera pas dans le cas de la suppression ou de la réunion par la raison qu'il passe pour une maison de force . . . . . »

« Paris, 19 août 1766.

« *Fr. Lamy à Dom Charreyre.*

« ..... Le bureau pour la réforme prend consistance, il s'est déjà assemblé trois fois, a nommé des avocats et docteurs de Sorbonne pour l'aider dans cette opération ; il paraît certain que toutes les petites communautés au-dessous de dix religieux seront supprimées, mais votre maison ne risque rien parce qu'elle passe pour une maison de force . . . . . »

« Paris, 8 avril 1767.

« *Fr. Lamy au prieur du Reclus.*

M. de Clairvaux et nos autres abbés voyant qu'ils ne pourroient avoir de bureaux avant Pasques, se sont décidés à aller passer toute la quinzaine à Clairvaux pour revenir ensuite suivre leur affaire en cassation et parer, s'il est possible, le coup que le bureau de la réformation veut nous porter en réunissant nos petites maisons. — Si cette réunion a lieu, ce que je ne pense pas, vous pouvez compter qu'on ne touchera pas à la vôtre. J'en ai déjà parlé à Mgr l'Archevêque de Toulouse qui convient de son utilité. Je vais passer la quinzaine à Beaupré. »

Ces extraits ne sont pas encore probants, on y trouve la formule dubitative : « Votre abbaye *passe* pour une maison de force. » Mais est-elle vraiment une maison de détention ? Un autre dossier de correspondance va nous donner des renseignements plus complets et plus précis.

« Troyes, le 19 novembre 1761.

« *L'Abbé de Ventoux, vicaire général,*
au Prieur du Reclus.

« M. le curé de Maici ayant eu ordre de se rendre au Reclus

pour y passer trois mois dans la retraite, je vous prie de vouloir bien m'instruire du jour qu'il sera arrivé et de l'exactitude avec laquelle il gardera sa retraite pour me mettre en état de rendre sur cela le compte qui convient. »

« Dijon, 12 mars 1766.

« *L'Abbé de Clairvaux au Prieur du Reclus.*

« Dom Prieur, on vous amènera, si ce n'est déjà fait, Dom Verdun qui vient par l'action la plus lâche et la plus noire de se déshonorer et de flétrir son habit et celui de tout l'ordre par l'excès le plus indigne d'un religieux. — Vous vous assurerez de sa personne de façon qu'il ne puisse échapper. — Je vous en rends responsable. — Vous le nourrirez au pain et à l'eau et à la soupe jusqu'à de nouveaux ordres. Vous irez l'interroger avec deux religieux pour témoins et vous lui ferez sentir que de l'aveu sincère et au juste du vol qu'il a fait à Duzay, dépendra l'adoucissement que je pourrai mettre à sa pénitence ; je veux savoir à un liard près ce qu'il a pris, et s'il m'en impose, il doit être assuré que je le traiterai suivant la rigueur des lois ; faites lui sentir cette conséquence.

« Votre très dévoué,

« LEBLEY, abbé de Clairvaux. »

5 juillet 1766.

« *Fr. Lamy à Dom Charreyre, prieur du Reclus.*

« ..... Dom Verdun, que le Seigneur vous a annoncé il y a quelque temps, est enfin dans l'intention de se rendre au Reclus pour se mettre en règle, dit-il, et afin de pouvoir demander des commissaires qui révisent son procès fait par ses juges et parties. Il se dit innocent, ce que je ne crois pas, mais si vous l'enfermez il ne pourra pas chercher à se justifier, et dans le cas où cette affaire irait aux tribunaux séculiers, comme il en menace si on ne luy fait pas justice dans l'ordre, on pourroit nous accuser de luy en avoir oté les moyens, ce qui me fait prendre le parti d'en écrire au Seigneur qui sans doute prescrira ce que vous avez à faire dans cette circonstance ; je pense que vous recevrez sa lettre avant l'arrivée de Dom Verdun. — Si son procès fait à Buzay est la règle et qu'en conséquence on prenne le parti de l'enfermer, il faudra

prendre garde qu'il ne puisse s'évader, car il en cherchera tous les moyens. C'est un jeune homme qui n'a plus rien à craindre ni à espérer et qui fera à l'ordre le plus de mal qu'il pourra si on le laisse échapper. »

« Clairvaux, 22 juillet 1766.

« *A Dom Charreyre, prieur du Reclus.*

« Si Dom Verdun, comme on me l'a marqué, se rend chez vous de son plein gré, il est juste d'adoucir sa pénitence. Ainsy au lieu de le mettre en prison, vous le mettrez seulement aux arrêts dans sa chambre d'où il ne sortira que pour assister au bas chœur à tous les exercices de la communauté. — Il ne sera au pain et à l'eau que les lundy, mercredy et vendredy, les autres jours vous luy ferez donner une portion, bien entendu qu'il aura une soupe le soir et le matin les jours cy dessus.

« Signé : Lebley, abbé de Clairvaux. »

« Paris, 29 août 1766.

« *Fr. Lamy à Dom Charreyre.*

« ..... Dom Verdun a encore fait de nouvelles sottises icy et ne reparaît plus depuis trois semaines.

« Paris, 28 novembre 1767.

« *Fr. Lamy à Dom Charreyre.*

« M. le Prieur de Savigny m'a chargé de vous tenir compte d'un louis ou d'un louis et demi pour rhabiller le plus succinctement que vous pourrez frère Fortin, de peur qu'il ne s'échappe s'il se voit un peu équipé. »

« Clairvaux, 20 mars 1769.

« *L'Abbé de Clairvaux au Prieur du Reclus.*

« Je veux bien croire que vous êtes content de frère Trichot puisque vous me l'assurez, mais je crains bien qu'il ne cherche à vous tromper par de beaux dehors et que vous n'ayiez à vous en repentir. — Prenez garde surtout qu'il ne vous échappe, ce que j'ai d'autant plus lieu de craindre qu'une conversion si subite est rarement sincère. — Vous pouvez lui dire que je

sais le scandale qu'il a donné à Bar-sur-Aube lorsqu'on l'a conduit au Reclus, en jouant du violon dans l'auberge pour faire danser les filles. Ces dispositions sont criminelles dans un moment où la confusion d'une faute grave est le seul sentiment qui auroit dû l'affecter.....

« LEBLEY, abbé de Clairvaux. »

Après ces citations il n'y a plus de doutes à avoir, le Reclus est bien une maison de force. Un autre dossier va du reste nous donner encore d'autres renseignements. Ce dossier contient les *cartes de visite* ou procès-verbaux de visite du monastère depuis 1663 jusqu'en 1769. — Ceux de 1663, 1664, 1668, 1671, 1688, 1704, 1707, 1724, 1736, 1737, 1741, 1742 ne contiennent aucune mention pouvant faire croire que le Reclus eût alors cette destination particulière ; mais il n'en est pas de même des procès-verbaux des années suivantes ; dès l'an 1747 le procès-verbal de visite affirme la présence au Reclus de plusieurs moines détenus et même d'un prélat, ancien abbé de la Trappe.

Nous puisons dans ces documents les renseignements ci-après :

Visite faite le 1er septembre 1747 par frère Noizet, abbé de Vaucler.

Il constate la présence de :

Dom Jacques Lesne, profès d'Ourscamps, prieur.

D. Thomas Cabaille, id. président.

D. Simon Grisez, profès du Reclus, procureur.

« Et en outre six autres religieux y envoyés soit par ordre de Sa Majesté, soit par le très Révérend abbé de Clairvaux pour raisons à eux connues, qui sont :

Dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe.

D. Michelon, religieux de Vaux de Cernay.

D. Foulon, religieux de Jouy.

D. Maudvillons, religieux de Balerne.

Frère Campiau, religieux d'Aulnay, et frère Pruest, religieux de Vaucler. »

Et il ajoute :

« Que Dom Prieur veille attentivement sur la conduite de ceux qui lui sont envoyés, les traite avec douceur et humanité

et à leur fournir avec charité leurs petits besoins [1], leur fasse de temps en temps des exhortations conformes à leur état afin de leur rendre leurs peines salutaires et de les ramener à leurs devoirs. »

Si nous jetons les yeux sur les autres procès-verbaux nous y trouvons les renseignements suivants :

Visite du 23 mai 1750, faite par Jacques Noizet abbé de Vaucler.

Il trouve à l'abbaye :

Dom Jacques Lesne, prieur.

D. Thomas Cabaille, président.

D. Nicolas Cattez, procureur.

« Et en outre plusieurs autres religieux y envoyés soit par lettres de cachet de S. M., soit par ordre des supérieurs majeurs pour raisons à eux connues. Ces religieux sont :

Le R. P. Dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe.

Dom Robert Herbi, religieux de la Trappe.

D. Dardenne, religieux de la Trappe.

D. Pierre Cornu, religieux de Coetmalouin.

Frère Pierre Campiot, d'Aulnai.

Fr. Joachim Bontri, religieux de Roiaumont.

Plus deux autres détenus dans les prisons :

Dom Hache, profès du Breuil-Benoît, et frère Hubert, convers de l'abbaye d'Orval.

« Plusieurs nous ont témoigné leur ennui et leur chagrin de se trouver ainsi réduits dans cette maison, mais n'ayant aucune connoissance des raisons pour lesquelles ils y ont été envoyés, nous n'avons pu entrer dans leurs peines ni y apporter aucun remède, et nous nous sommes contenté de les exhorter à la patience et à sanctifier leur retraite. »

Visite du 24 juillet 1754, faite par Jacques Noizet, régulier de Notre-Dame de Vauclerc.

Sont présents au Reclus :

1. Il s'agit probablement ici du tabac à priser. Les comptes du Reclus constatent que l'on dépensait pour cet objet de 140 à 150 livres par an, somme assez considérable eu égard au prix du tabac à cette époque.

Dom Nicolas Dequesne, prieur.

D. Thomas Cabaille, sous-prieur.

D. Nicolas Cattez, procureur.

Plus cinq autres y envoyés par pénitence, sçavoir :

Dom Hyacinthe Guerry, profès de Savigny.

D. Robert Herby, profès de la Trappe.

D. Maniel, de Clairlieu.

D. Pierre Cornu, de Coetmalouin.

Frère Campiau, profès d'Aulnay.

Et nous a été déclaré qu'il y en avait un sixième nommé Dom Hache, détenu dans la prison.

« ..... Ayant vaqué à entendre tous les religieux les uns après les autres, avons observé avec beaucoup de satisfaction que parmi les six religieux pénitents, il y en avait quatre qui s'acquittoient de leurs devoirs, mais que pour les deux autres, Dom Hache et Pierre Cornu, ils étoient dignes de compassion pour leur obstination à ne donner aucune marque de changement et de conversion, ce qui nous a engagé à prescrire à Dom prieur d'employer toutes les voyes possibles pour ramener ces deux brebis égarées... . »

Visite du 11 mars 1765, faite par Martial Morise, abbé de Notre-Dame de la Charmoye, diocèse de Châlons.

Il trouve à l'abbaye du Reclus :

Dom Nicolas de Vitry, profès de Longpont, prieur.

D. Jean-Baptiste Faivre, profès de Cheminon, supérieur, commissaire et procureur.

D. Joseph Brichart, profès de Cheminon.

D. Athanase de Piles, profès d'Ourscamp.

« Nous avons entretenu et consolé, dit l'abbé visiteur, quatre autres religieux qui au dedans du monastère font pénitence et sont renfermés par ordre des supérieurs majeurs, sçavoir :

Dom Hache, religieux du Breuil-Benoît.

D. Pierre Cornu, religieux de Coetmalouin.

D. Leflo, religieux d'Ourscamp.

Frère Pierre Campiau, religieux d'Aulnay.

Sans compter un curé du diocèse de Verdun qui est détenu par lettre de cachet.

Sur lesquels nous avons recommandé au supérieur et religieux composant la communauté de veiller attentivement afin qu'ils ne s'échappent pas et puissent changer de conduite. Au surplus, nous avons jugé à propos de laisser les règlemens suivants pour établir une plus exacte discipline dans la maison :

1° Nous prions nos chers confrères et autres de la maison de considérer que les monastères ont toujours été regardés comme des lieux de pénitence. Si cela est vrai de tous en général, cela l'est encore plus de celui-ci bien nommé : *le Reclus*, d'autant qu'on y enferme ceux qui ont besoin d'expier les fautes éclatantes de leur vie passée.....

2° Les supérieurs doivent se faire un devoir de visiter de temps en temps les religieux en pénitence, les exhorter à se repentir et à se convertir à Dieu de tout leur cœur. De plus ils les feront approcher des sacremens au moins aux grandes fêtes ; ils leur fourniront quelques bons livres propres à les toucher et avertiront les supérieurs majeurs du changement qu'ils remarqueront en eux. Leur charité doit ainsi les engager à les habiller chaudement et à ne pas les laisser manquer du nécessaire, à les soulager dans leurs maladies et à tâcher de les gagner avec douceur, à en avoir compassion s'ils paraissent pénétrés de leurs excès ou les punir avec discrétion si au lieu d'en gémir ils persistent dans leur méchanceté. »

Visite du 22 juillet 1769 faite par Jean de Boisset, abbé de Châtillon, diocèse de Verdun.

Le visiteur constate la présence de :

Dom de Vitry, prieur.

D. Louis Charreyre, supérieur commissaire de la communauté.

D. Jean Aubelet, sous-prieur.

D. Jean-Baptiste Hénon, religieux.

D. Athanase de Piles, religieux procureur.

Et aussi de six religieux pensionnaires detenus dans cette maison par ordre du Roy et des supérieurs, savoir :

Dom Hache, religieux de Breuil-Benoît.

D. Pierre Cornu, de Coetmalouin.

D. Charles de Flos, d'Ourscamp.

Frère Bernard Campiau, d'Aulnay.

Fr. Fortin, de Savigny.
Fr. Trichot, de Trois-Fontaines.

C'est le dernier procès-verbal existant au dossier, mais si les autres nous manquent pour la période de 1769 à 1790, il n'en faut pas conclure que le Reclus cessât d'être une maison de réclusion, en faisant appel à d'autres documents on trouve qu'en 1786 il y avait trois pensionnaires : Dom Hache, D. Cornu et D. Etienne de l'abbaye de Fontaine-les-Planches. (Comptes de 1786).

D'après une tradition qui a cours dans la contrée, Dom Hache, entré au Reclus avant 1750, ainsi qu'il est prouvé, n'en sortit qu'à la Révolution, c'est-à-dire après quarante ans de détention. Voilà ce que rapportent les anciennes gens des villages voisins ; tout indique que leur dire sur ce point n'est point une légende indigne de foi, mais au contraire une vérité.

Nous avons dit plus haut que dans les procès-verbaux de visite les plus anciens il n'était aucunement question de détenus, ce n'est qu'en 1747 qu'ils y apparaissent. Il ressort de ce rapprochement que de l'époque de sa fondation jusque vers 1743, le Reclus ne fut point une maison de correction. Il reste à déterminer l'époque exacte à laquelle la maison reçut cette destination spéciale. Deux actes la fixent d'une façon précise : l'un du 13 juin 1744 par lequel Bernard de Parvillez, abbé de Vauclair, ordre de Citeaux, diocèse de Laon, supérieur immédiat de l'abbaye du Reclus : « Vu l'état de ruine où se trouve cette abbaye dont il faut rétablir les bâtiments et lieux réguliers, cède à l'abbé de Clairvaux ses droits de juridiction sur ladite abbaye du Reclus, pour la considération des motifs qui engagent M. l'abbé de Clairvaux à la souhaiter et accepter et des arrangements et mesures qu'il a prises pour procurer à sa filiation *un moyen capable d'y entretenir le bon ordre ;* desquels motifs, desseins et arrangemens ayant connoissance, nous nous sommes réservé et à notre abbaye le droit d'y envoyer et placer un religieux profès de notre maison de Vauclair, gratis et sans obligation d'y payer pour luy aucune pension ni entretien, lequel y sera nourri et entretenu ainsy que les autres religieux. »

Le second est du 6 août 1744 ; il constate que l'abbé de Clairvaux, Pierre Mayeur, s'est rendu à l'abbaye pour se faire

reconnaitre en qualité de supérieur majeur et père immédiat de l'abbaye par suite de la transmission consentie par l'abbé de Vauclair. Il y trouve :

Dom Jean-Baptiste Hénon, Dom Jean Aublet, Dom Jean-Simon Grisez, tous trois profès du Reclus, sous la conduite de Dom Jacques de Vaux, religieux de Vauclair, prieur ; et il ajoute : « Le reste de la journée et le lendemain nous nous sommes occupé d'en examiner le terrain et le local et d'en prendre quelques dimensions pour pouvoir nous mettre en état d'exécuter le projet que nous avons formé *d'y construire un endroit fort* pour les religieux *discols*[1] de notre filiation. »

C'est donc à partir de 1744 que l'abbaye du Reclus devint une maison de détention, ce qui dura jusqu'en 1790 époque de la suppression de tous les monastères.

L. Grignon.

1. De dyscolus, difficile, indiscipliné.

JEAN-BAPTISTE COLBERT

MARQUIS DE TORCY

Tout ce qui porte le nom de Colbert appartient à la Champagne, et doit intéresser les Champenois, mais surtout quand il s'agit d'un homme aussi considérable et aussi estimable que le marquis de Croissy et d'une publication aussi importante et aussi intéressante que celle que vient de lui consacrer M. Frédéric Masson [1].

Jean-Baptiste Colbert était fils de l'un des frères du grand ministre et filleul de ce dernier qui le tint sur les fonts baptismaux le 11 janvier 1665. Il fit de bonnes études à Paris et, à quatorze ans, il fut présenté à Louis XIV qui dit à son père, alors ministre des affaires étrangères : « La figure m'en plaît. » Deux ans après il entrait dans les bureaux du secrétaire d'Etat qui l'emmena dans les diverses missions qu'il eut alors à remplir, notamment en Portugal et en Espagne, en Allemagne, en Danemarck, à Vienne, à Rome, et se plaisait à lui faire connaître les hommes et les choses. M. de Croissy mourut au mois de juillet 1696 : son fils avait déjà la survivance de sa charge, et, quelques semaines après, il épousa une fille d'Arnauld de Pomponne, « femme de vertu et de conduite ». Nous dirons dès maintenant, pour n'avoir pas à y revenir, que ce ménage fut constamment un ménage modèle, l'exemple et l'admiration d'une cour où les mœurs n'étaient déjà pas précisément exemplaires.

C'est en 1698 que Torcy commença à être appelé au Conseil et, à dater de l'année suivante, il y fut définitivement admis : il avait trente-quatre ans, et, jusqu'en 1715, il y resta, rapporteur de toutes les affaires étrangères, parlant le premier comme le plus jeune et le mieux instruit. On sait qu'une seule affaire a à peu près rempli toute cette période, la succession d'Espagne.

1. *Journal inédit du marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, pendant les années* 1709, 1710, 1711, manuscrit autographe, écrit jour par jour, que M. Masson a eu l'heureuse chance de retrouver en Angleterre chez un célèbre collectionneur, qui s'est fait un plaisir de le lui communiquer.

C'est dire à quelles difficultés le ministre avait à se heurter, à mesure que la mauvaise chance aggravait la situation de la France, ayant pour principal devoir de ne pas attendre pour parler de paix que cette situation fût désespérée. L'année 1708 ne laissa plus d'hésitation possible, mais l'attitude des Hollandais rendait tout arrangement impossible. C'est alors que Torcy dut partir pour aller traiter chez les vainqueurs lui-même, avec les pleins pouvoirs du roi. La discussion fut longue et surtout pénible à La Haye et les conditions tellement dures et humiliantes que Torcy, ne voulant pas désespérer de sa patrie, les refusa noblement. Le pays répondit à cet appel ; on retrouva de l'argent, des hommes, et la bataille de Malplaquet, quoique gagnée par les coalisés, leur coûta si cher qu'on put reparler de paix dans des termes moins défavorables. Torcy déploya dans ces circonstances un tact et une habileté remarquables qu'on peut mieux encore apprécier en étudiant son journal. Il sut tenir tête à tous les souverains dont les intérêts étaient si divers, même au Pape au milieu des embarras accrus encore par les querelles du Jansénisme. Il déploya aussi une merveilleuse habileté, faisant tout par lui-même et ne manquant jamais le soir de consigner dans son journal ce qu'il avait fait, entendu et dit. Poussé par un puissant parti, avide de la paix à tout prix, Torcy n'y contredisait pas, mais il voulait une paix possible, surtout il refusait absolument l'obligation pour Louis XIV de chasser son petit-fils d'Espagne. On combattait sans relâche aussi bien à coups de dépêches qu'à coups de canon. Vendôme améliora la situation par ses victoires en Espagne, mais les trois têtes de la coalition, Heinsius, Malborough et le prince Eugène tenaient bon et ne voulaient rien entendre. La reine d'Angleterre abandonna heureusement Malborough, et les Torys, arrivant au pouvoir, firent sans retard passer à Torcy des propositions acceptables. La mort de l'Empereur vint encore donner une force nouvelle aux partisans de la paix européenne et les Hollandais furent bientôt contraints de demander d'eux-mêmes à reprendre les conférences interrompues à Gertruydemberg. Le traité de Rastadt fut l'heureuse conséquence de ce revirement et tout l'honneur en revient incontestablement à Torcy « qui avait su trouver le coin avec lequel il disjoignit l'œuvre des alliés. » Il parvint à obtenir la paix sans abandonner l'Espagne aux ambitions autrichiennes, ce qui eût été la ruine du travail de Richelieu.

Torcy fut officiellement conservé par le Régent et doté de charges d'une extrême richesse, mais son influence disparut

rapidement. Bientôt même il n'eut plus de fonctions et il eut la douleur d'assister, impuissant, aux désordres et aux maladresses dans lesquelles fut engagé le pays qu'il avait si longtemps gouverné avec éclat. Il ne lui resta qu'un fauteuil d'associé honoraire à l'Académie des sciences : il fit alors des sciences sa distraction, assista assiduement aux réunions de la compagnie et y lut même quelques mémoires. Il passa du reste la plus grande partie de son temps à Sablé, vivant au milieu de ses enfants qui l'adoraient, près de sa femme qu'il aima toute sa vie, profondément attaché aux pratiques de la religion. Une attaque de paralysie frappa M. de Torcy au mois de mai 1746 et il mourut le 2 septembre.

« Voilà dans ses traits généraux, dit M. Masson, l'esquisse de la vie de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy. On a beaucoup dit que Louis XIV, dans les dernières années de son règne, n'avait su s'entourer que de courtisans incapables ; au moins conviendra-t-il de faire une exception pour l'homme qu'il avait chargé de ses affaires étrangères. L'histoire peut montrer des hommes d'Etat plus heureux ; elle en trouvera peu de plus honnêtement habiles ; elle n'en rencontrera point qui aient uni à un plus généreux patriotisme, à une fidélité plus complète, un soin plus exact des besoins et des intérêts de la France, une netteté plus grande dans l'exposition des idées, une portée d'esprit plus haute, des vues plus générales. Dans la suite des ministres des affaires étrangères de France, Torcy est le plus grand, parce qu'il est sans contradiction possible le plus honnête. »

E. de B.

VOYAGE D'ALLAN DE CRAMANT

A LA

MARTINIQUE ET A LA GUADELOUPE

en 1732

En l'an de grâce 1732, c'est-à-dire il y a 151 ans, personne n'eût songé, pas même M. Jules Verne, s'il eût vécu à cette époque, à faire accomplir aux héros d'un roman le Tour du Monde en 90 jours ; tour de force en réalité presque praticable aujourd'hui grâce aux moyens de locomotion inventés par la science moderne; car, en 1732, on ne connaissait pas encore ces vaisseaux rapides, aux formes élancées, ces clippers, ces steamers à vapeur et à grande voilure, qui, grâce au grand railway de l'ouest américain, mettent aujourd'hui San Francisco à 25 jours de Paris.

Au perfectionnement des constructions navales sont venus se joindre l'étude et la connaissance des vents et des courants de l'Océan, qui ont diminué de trois mois, même pour les navires seulement à voiles la longue traversée d'Europe en Australie.

En 1732, on voyageait le plus souvent sur ces navires *petite vitesse* aux formes lourdes qui roulaient péniblement à la mer, supportaient mal un gros temps, et étaient sans cesse exposés aux retards et aux lenteurs apportés par les calmes et le vent debout.

Aussi, à cette époque, était-ce un véritable et grand voyage que d'aller aux *Iles* comme on disait alors, c'est-à-dire à la Guadeloupe, à la Martinique, aux autres colonies, et même au continent des Deux Amériques.

On faisait son testament ; on partait en invoquant la providence *in periculo maris*. Les vœux et les larmes des amis et des proches accompagnaient le voyageur jusqu'aux lointains rivages ; et si l'on revenait on avait un léger parfum d'un échappé de l'enfer de Dante, on pouvait s'appliquer doublement le *nunc meminisse juvabit*.

L'auteur du voyage à la Martinique et à la Guadeloupe, que

nous publions ici, ne nous est connu que par une note placée de la main de Bertin du Rocheret sur le manuscrit de cette odyssée.

Cette note est ainsi conçue :

« L'auteur du voyage ci-après, Toussaint Allan, est né à Epernay le 25 décembre 1714, de M. Toussaint Allan, conseiller du Roy, prévôt dudit Epernay, et de demoiselle Claude Cloche, son épouse.

« Il se fit volontaire et alla à la guerre de Bohême où il fut, dit-on, tué en duel en 1742. »

Cette fin de notre voyageur ne nous surprend pas, car dans la relation même de ses aventures d'outre-mer, nous verrons qu'il fit preuve d'énergie, d'entrain, de courage, qu'il avait l'humeur batailleuse et tirait assez facilement l'épée du fourreau, qu'au demeurant il était franc, loyal, aussi prompt à oublier une injure qu'à en demander réparation.

Il était assez bon observateur. La nature l'impressionnait aussi bien que les hommes. Les animaux qu'il rencontre à la mer et sur terre sont décrits en quelques traits, avec naïveté sans doute, mais cependant avec quelque prétention de corriger l'histoire naturelle du père Labat, qu'il traiterait volontiers de *Voyageur en Chambre*, si l'expression eût été du temps.

Rien ne manque aux incidents du voyage, la chasse, la pêche, la prise d'un requin, deux incendies à bord, la rencontre d'un navire suspect, qu'on se dispose à recevoir à coups de canon, après avoir fait le branle-bas de combat.

Allan nous décrit par le menu le baptême de la ligne et toutes les folies dont il est l'occasion.

Les formes de cette cérémonie grotesque, plus rarement pratiquée aujourd'hui, ne se sont guère modifiées depuis cent cinquante ans.

Ce sont les mêmes plaisanteries au gros sel marin, l'immersion donnée ou épargnée au passager naïf, qui affronte pour la première fois le soleil du Tropique, selon que le tribut est payé ou refusé par lui ; le tout se terminant par un bouquet émaillé de horions et de seaux d'eau, dont tout le monde, même les officiers du bord, recueille les éclaboussures.

A terre, notre voyageur chasse, pêche, festoye, monte à cheval, fait des excursions dans les îles voisines, et mène la vie joyeuse des créoles. En allant d'une île à l'autre il fait naufrage sur un rocher, et par son énergie il sauve ses compagnons, la chaloupe et son équipage.

Il se bat en duel dans sa chambre en caleçon et en pantoufles avec un de ses amis.

Mais au milieu de cette existence mouvementée, passée presque aussi souvent la nuit, à la belle étoile, que sous un toit, la fièvre le gagne, le tient longtemps et le contraint à revenir en France après une longue traversée, à la fin de laquelle il faillit périr presque au port, sur une roche, près des côtes Anglaises ; rocher que le navire évita heureusement lorsqu'il allait s'y briser.

Telle est, en quelques lignes, l'épopée de notre Champenois.

Dans le *Journal des Etats tenus à Vitry-le-François en* 1744, Bertin de Rocheret signale Charles-Toussaint Allan, père de notre voyageur, comme assistant à l'Assemblée préparatoire et générale de tous les officiers royaux de la juridiction d'Epernay.

En 1716, il était enseigne de la Compagnie de l'arquebuse d'Epernay. Il fut nommé, en 1734, capitaine en chef, et, en 1744, prévôt de la ville, procureur du Roi en l'élection. Il était seigneur de Saint-Aubin, près de Hardillières. Il fut aussi lieutenant de la maîtrise des Eaux et Forêts de Château-Thierry, bailly de Damery.

Notre voyageur était lui-même de la Compagnie de l'Arquebuse d'Epernay, reçu le 18 janvier 1721.

Un autre de ses parents, Louis Allan, seigneur de Haute-Fontaine, receveur des gabelles de Reims, en 1681, avait été aussi reçu en la Compagnie de l'Arquebuse.

On a souvent répété ce vieil adage :

Les voyages forment la jeunesse.

Celui de Georges-Toussaint Allan, seigneur de Cramant, n'avait sans doute rien enlevé à son humeur aventureuse et batailleuse, puisqu'il courut à de plus sérieux dangers en allant guerroyer en Bohême, où il mourut, non devant l'ennemi, mais sans doute de l'épée d'un compagnon d'armes dans un duel dont la cause, peut-être futile, est demeurée inconnue.

Par son courage, Allan était digne de servir dans le brave et illustre régiment de Champagne et de mourir, non sur une terre étrangère, mais en défendant son pays et au service d'une grande cause nationale.

Au nom de Dieu et de la Très Sainte Vierge, j'ai fait le voyage de la Martinique par le vaisseau le *Saint-Jean-Baptiste*, de Honfleur, appartenant à M. Prémort, commandé par M. Gaspart, capitaine ; M. Lemoine, second capitaine ; M. Duneveu, lieutenant et pilote, et M. de la Pierre, major.

Nous nous embarquâmes quatre passagers savoir : M. Dolley, habitant de la basse-terre de la Guadeloupe ; M. Louis Dolley, son neveu, qu'il emmène avec lui ; M. Guérinot, parent de M. Bourlet, demeurant au Grand-Commun, à Versailles, et neveu de M. de la Rose, habitant au Marigot de la Cabesterre, de la Guadeloupe, et de Cramant, neveu de M. de Mont-Saint-Rémy, commandant pour le Roy à la Guadeloupe [1].

Nous partîmes donc de Honfleur, à midi précis, le mercredi 28 mai 1732, remorqués par deux chaloupes, dont l'une nous conduisit jusque vis-à-vis du Hâvre-de-Grâce, et l'autre jusque en pleine mer. Le vent qui était contraire, sauta tout d'un coup au Nord-Est et se continua de même toute la nuit. Nous vîmes ce jour-là des poissons qu'on appelle souffleurs. Je n'en puis donner ni la description ni la figure parce que nous ne les vîmes pas assez distinctement. Ils roulèrent assez longtemps autour de nous et nous quittèrent enfin en s'enfonçant dans les eaux.

Le mal de mer commença à nous prendre. M. Dolley et M. Guérinot en furent quittes pour un léger mal de tête. Mais pour M. Louis Dolley et pour moi, nous en fûmes très maltraités toute la nuit. Le 27, les vomissements et les maux de tête nous attaquèrent si violemment, quoique le vaisseau ne roulât point et que le vent fût favorable, que M. Louis Dolley fut obligé de se coucher. Pour moi, je tins bon sur le pont jusqu'au soir qu'il fallut me coucher pour passer une très mauvaise nuit.

Le 30, je tirais deux mauves que je manquais. C'est un oiseau blanc, un peu plus gros qu'une poule, les pieds comme un canard, un bec pointu. On dit que ce n'est pas un bon manger, ainsi qu'un autre oiseau appelé marmette, gros comme un canard, les pieds de même, le bec très pointu et long de deux

1. Nicolas Cloche de la Grange-aux-Bois, seigneur de Mont-Saint-Rémy, lieutenant du Roi et commandant en tête de la Guadeloupe.

Nous avons trouvé de lui, dans la collection Bertin du Rocheret, une relation renfermant des documents intéressants sur la lutte qu'il dirigea contre les Anglais dans la guerre dont les colonies furent le théâtre, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième.

pouces. On dit que cet oiseau plonge jusqu'au fond de la mer pour y prendre des poissons.

Nous continuâmes d'être très incommodés le reste de la journée, nous passâmes la nuit assez tranquillement.

Le 31, le mal commença à diminuer ; nous prîmes ce jour-là un maquereau à la ligne. Le calme nous prit et continua toute la nuit et tout le lendemain 1er juin, jour de la Pentecôte ; nous ne vîmes aucun autre objet que le ciel et l'eau.

Le 2, au matin, on me réveilla en sursaut pour me montrer une petite baleine qui vint rôder béatement autour de notre vaisseau. J'y courus nu, en chemise, mais il n'était plus temps elle s'était enfoncée dans l'eau. Je descendis dans la chambre pour m'habiller, je commençais à me chausser quand M. Gaspard, capitaine du vaisseau, m'envoya quérir un fusil pour tirer dessus la baleine qui était revenue. Je lui portai le mien. Il lui donna à vingt pas trois balles dans le corps. Elle en fut si irritée qu'après avoir fait un bond prodigieux elle causa, en plongeant, un bouillon dans l'eau qui dura plus d'un quart d'heure.

Je la vis de si près qu'elle me jeta de l'eau. Elle avait environ vingt-cinq pieds de long, très petite par conséquent, puisque des matelots qui ont été à la pêche de la baleine m'ont assuré en avoir vu de quatre-vingts pieds de longueur et grosse comme le plus gros bateau que nous ayons dans notre rivière de Marne.

L'après-midi, une troupe innombrable de marsouins vint nous rendre visite. On eut le temps de se préparer pour en harponner quelqu'un, ce qui fut fait l'instant d'après On eut assez de peine à l'arrêter ; il se débattait dans l'eau d'une force extraordinaire. Les autres se rangeaient autour de lui pour sucer son sang. Enfin, on le hissa sur le pont ; il était temps car le harpon cassa en le posant sur le gaillard. Il avait environ six pieds de long. C'est un très bon poisson. La chaire en est noire, courte, et a le même goût que le sanglier. Cela est pourtant plus délicat. Il avait un pouce d'épaisseur de lard sur le dos. C'était une femelle comme nous le vîmes à ses parties et à ses mamelles. Ce poisson fait ses petits en vie. Cette prise nous fit grand plaisir à tous, nous en mangeâmes à toutes les sauces, et nous le trouvâmes également bon.

Mais comme ces messieurs là pronostiquent ordinairement le mauvais temps, une heure après, il nous vint un vent contraire assez fort, et qui nous fit louvoyer bord sur bord jusqu'au

lendemain 3, que nous continuâmes la même manœuvre, sans apercevoir autre chose que des marsouins qu'on ne put pas harponner.

Le 4, nous rencontrâmes le vaisseau la *Sainte-Rose*, commandé par le capitaine Dupré, qui était parti le 25 mai de Honfleur. Après l'avoir longtemps attendu nous nous joignîmes. Ils nous dirent qu'ils avaient été contraints par les vents contraires de rester dans la Manche d'Angleterre. Comme ce vaisseau ne marche pas bien, nous fûmes obligés de retarder notre route de beaucoup pour être toujours ensemble. La précaution n'était pas mauvaise, car l'après-dînée nous vîmes un vaisseau qui vint sur nous à pleines voiles avec pavillon français.

Après nous avoir reconnus, il revira de bord, amena son pavillon et fit route comme nous. On reconnut alors l'erreur où on avait été de n'avoir rien de prêt pour se battre ; on travailla en diligence à tous les préparatifs nécessaires. On porta les fusils chargés sur le pont ; les canons furent chargés aussi, et toute la nuit on travailla à faire des cartouches et autres choses nécessaires dans un combat.

Ce vaisseau nous garda à vue toute la nuit, et le lendemain 5, il vint sur nous jusqu'à la portée du canon, à cinq heures du matin, qu'il revira de bord, fit sa route, et nous ne le vîmes plus.

La nuit du 5 au 6 le vent, qui était favorable, sauta au sud-ouest et nous fûmes obligés de faire des bordées toute la nuit et tout le lendemain 6.

Le vent devint si violent, mêlé de pluie, et le roulis du vaisseau si affreux que tout le monde descendit dans la chambre. J'en voulus faire autant, mais le mal de mer, qui commença à me reprendre, me fit rester sur le pont avec du vent et de la pluie. J'en fus quitte pour un mal de tête très léger.

Le lendemain 7, le vent augmenta de telle sorte que nous ne portâmes que la misène et le tartimon. La tempête nous sépara de la *Sainte-Rose*, et on ne put pas faire de cuisine ce jour-là, non plus que la veille. Le vent enlevait des montagnes d'eau, et les distribuait en pluie grosse comme des œufs qui nous perçait jusqu'aux os. J'aimais mieux y être exposé que de rester en bas ; et très bien m'en prit car il vint un coup de mer si violent qu'il renversa les coffres et la table qui étaient dans la chambre du capitaine, et qui n'étaient pas accoudés. M. Dolley, assis sur le bord de sa cabane, tomba, et la table enlevée par la violence du roulis vint lui donner un coup au-dessous de

la mamelle droite, si violent, qu'il resta sans respiration. Il reçut encore un autre coup dans les jambes. On fut obligé de le saigner, ce qui diminua un peu la violence du mal. M. son neveu, qui était resté dans la cabane, se heurta la tête assez violemment contre les planches. M. Guérinot eut de très grandes plaies aux jambes ; ce fut mon coffre qui lui rendit ce service-là ; on les pansa tous. Pour moi, comme je m'étais caché sous des planches pour éviter la pluie, un coup de vent me prit et me fit tomber en bas de l'escalier sans me blesser.

Le 8, qui était le dimanche, la pluie dura jusqu'à huit heures du matin. Le soleil se leva enfin et nous donna une belle après-dîner, quoique le vent fût à l'ouest, et, par conséquent, contraire. Nous vîmes ce jour-là un poisson qu'on appelle un rouet. Il roula longtemps autour de nous.

Nous avions retrouvé le vaisseau la *Sainte-Rose* l'après-dîner du septième jour. Ce même jour-là, nous avions vu un oiseau appelé *Tangueux* ; il passa assez près de nous pour pouvoir le distinguer aussi bien qu'un autre oiseau appelé *Foquet*.

Le premier est le double d'un canard, menu plumage, même pied, mais le bec long de trois pouces et très pointu. Il ne vit que de harengs et de maquereaux. Le second est de la grosseur d'une perdrix rouge, tout gris, pieds de canards et bec pointu. On le prend à la ligne sur le banc de Terre-Neuve, à la pêche des morues.

Le 9, le soleil se leva avec tout l'éclat possible, et nous promit la plus belle journée du monde. Tout le monde en fut charmé, quoique le vent fût encore au sud-ouest. Nous fûmes obligés de retarder notre marche de beaucoup pour nous égaler à celle de la *Sainte-Rose*, qui n'est qu'une charrette.

MM. nos officiers voulurent bien m'apprendre à prendre hauteur avec eux, et j'espère que cela réussira, comme je le souhaite, et que s'ils veulent bien me continuer leurs soins, j'apprendrais peut-être la navigation. On vira de bord à midi ; la *Sainte-Rose* en fit autant, et nous fîmes route au sud, sud-est.

A quatre heures, des marsouins vinrent nous rendre visite. Le maître monta sur la verge civadière et en harponna un qui nous donna beaucoup de peine. Comme il était très gros, il se débattait d'une force extraordinaire. Enfin, on le hissa sur le pont. C'était un mâle. Il était le double de grosseur du premier, le nez un peu plus camard.

Le 10, le soleil se leva avec tout l'éclat possible et nous promit la plus belle journée du monde. Nous fûmes obligés de retarder notre marche à cause de la *Sainte-Rose*. Le feu prit sur les dix heures du matin à notre cuisine qui était garnie de barres de fer et couverte de bois. Quand le feu fut rouge, il alluma le bois si vivement qu'on eut beaucoup de peine à l'éteindre. Enfin, on en vint à bout.

Le 13, à une heure du matin, le maître harponna un marsouin, femelle, d'une prodigieuse grosseur. Elle était pleine d'un petit tout en vie, et prête à mettre à bas. Le petit était long de quatorze pouces. Nous trouvâmes dans le corps de la mère des seiches, qui sont des petits poissons longs comme la main. Nous les mangeâmes à déjeûner. Ils ont un goût d'écrevisses délicieux.

Le 14, la journée fut belle et le vent favorable. On vit sur les cinq heures du soir une troupe de marsouins qui vinrent à nous en faisant des bonds prodigieux. Ils étaient en si grand nombre qu'ils couvraient absolument la mer. Une troupe de foquets, presque en aussi grand nombre, voltigeait au-dessus d'eux.

On harponna un marsouin d'une grandeur prodigieuse. Il était si fort qu'après avoir fait plier le harpon, il se l'arracha du corps, mais le coup avait été si bien donné qu'en quittant le harpon il mourut. Nous le vîmes avec grand regret flotter raidement au-dessus de l'eau. Nous le perdîmes enfin, ce qui chagrina beaucoup l'équipage, d'autant plus que le vaisseau la *Sainte-Rose*, qui l'avait vu prendre, le vit aussi s'échapper.

Une demi-heure après, nous passâmes auprès d'un Caret qui est une espèce de tortue de mer. J'avais mon fusil sur le pont. Je le tirai à vingt pas, et lui donnai le coup dessus la tête et dessus les nageoires de devant, car il n'a pas de pattes comme la tortue de terre. Il était environ de dix-huit pouces de diamètre et dormait profondément au-dessus de l'eau. Le coup le réveilla, il se plongea incontinent et nous ne le revîmes plus. C'est de l'écaille de ces poissons qu'on fait les tabatières. Leur chair ne vaut rien à manger.

A neuf heures du soir, nous eûmes une frayeur très grande, on se mit à crier au feu. On ne savait pas où il était. Enfin on le trouva. Notre cuisine avait été percée par dessus ; ce feu avait pris aux planches du pont et la fumée sortait dans l'entrepont avec une violence extraordinaire. On voulut l'éteindre avec de l'eau, mais inutilement. On fut obligé de démolir le

dessous de notre four. Enfin on vint à la source du mal, on éteignit le feu, et nous dormîmes très profondément.

Le 15, qui était un dimanche, on travailla à réparer notre cuisine. Nous vîmes une tourterelle qui était absolument semblable aux nôtres. Elle était si lasse qu'elle se vint reposer plusieurs fois sur nos vergues. On ne voulut pas l'effaroucher dans l'espérance de la prendre pendant la nuit. Notre précaution fut inutile, car elle ne revint pas.

Le 16, le soleil se leva avec un brillant extraordinaire. Nous vîmes la *Sainte-Rose* qui était de beaucoup dernière nous. Ce jour-là, un paille en cul vint nous rendre visite, je lui donnai un coup de fusil qui le culbuta dans la mer. Nous avions vu la terre des Açores le matin, mais de si loin que nous ne pûmes rien distinguer. Nous attendîmes le vaisseau la *Sainte-Rose* pour lui parler et lui dire que nous le quitterions le lendemain. Le capitaine nous répondit froidement qu'il nous souhaitait un bon voyage.

Nous travaillâmes l'après-midi à faire un manche de harpon pour prendre des dorades et des bonites. Nous mîmes aussi une ligne avec un hameçon à la mer. Cette ligne qui est longue d'environ 90 à 95 brasses est garnie de deux brasses de fil de laiton, au bout desquelles un hameçon, gros de la moitié du petit doigt et d'environ un pouce et demi de diamètre et est garni d'un linge bleu blanc de la grosseur du pouce et de deux plumes de poule bien blanches pour représenter un poisson volant.

Voilà toute l'amorce dont on se sert pour prendre des bonites, des dorades et des thons.

Un de ces derniers fut assez impoli pour venir prendre notre hameçon, casser la ligne qui est grosse comme la moitié du petit doigt, et emporter l'hameçon, le fil de laiton et environ 30 brasses de corde.

Nous vîmes ce jour-là un oiseau qu'on appelle *baille-vent*. Il est de la grosseur d'un pigeon de volière, tout noir, et vole d'une vitesse incroyable.

Pendant la nuit, nous ne nous écartâmes pas de la *Sainte-Rose*.

(*A suivre*). Auguste NICAISE.

LA FAMILLE D'ARGILLIÈRES

EN

PICARDIE ET EN CHAMPAGNE

III. PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

3 avril 1524. — Abraham Happillon, laboureur, demeurant à « Bettry en Telles » et Saincteron Happillon, sa sœur, demeurant à Chambly, reconnaissent être propriétaires d'une « masure, jardin et lieu où soulloit avoir coulombier à pied » appelé vulgairement le fief du Colombier, assis à Chambly, « près les marestz dudit lieu, tenant d'un costé à la rivière dudit Chambly, d'autre et d'un bout aux patiz, et d'autre bout à une ruelle tendant du moulin de Vingtseul ausdits patiz, » et chargé de huit sols parisis de franc cens, à cause du fief de Croy, envers demoiselle Louise de La Bretonnière, veuve de noble homme et sage Jean d'Argillière, en son vivant écuyer, seigneur de « Valecourt et de Briel Vert, à présent dame dudit Valecourt et du fief appellé le fief de Croy. » Original, parchemin. Suscription de Charles Paillart garde du scel, pour le Roi, de la ville et châtellenie de Chambly.

2.

22 octobre 1565. — Transaction entre Charles d'Argillières, *l'aîné*, écuyer, seigneur de Monceaux, et Charles d'Argillières, *le jeune*, écuyer, seigneur de « Valescourt, » seul héritier de François d'Argillières, en son vivant lieutenant-général du bailliage et comté de Clermont en Beauvoisis, son père, oncle et neveu, concernant le partage des successions de Jean d'Argillières, seigneur de « Bruel-le-Verd, Valescourt et Monceaulx, » et de Louise de La Bretonnière, père et mère desdits Charles d'Argillières, l'aîné, et François d'Argillières, et aussi sur les successions collatérales de Claude d'Argillières, cha-

* Voir page 97, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

noine de Beauvais, frère Sébastien d'Argillières, commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette transaction a terminé toutes difficultés survenues entre Charles l'aîné et Charles le jeune, relativement à ces successions et aussi aux comptes de la tutelle que Charles l'aîné avait eue de Charles le jeune et de Geneviève d'Argillières, sa sœur ; elle a été faite du conseil du « seigneur de Saint-Aulbin, » frère de Charles d'Argillières, l'aîné. Ce dernier a abandonné à son neveu tous les droits qu'il avait à cause desdites successions dans les terres et seigneuries de Valescourt et Bruel-le-Verd. » De son côté, Charles d'Argillières le jeune a abandonné à son oncle les deux cinquièmes qu'il avait dans le tiers de la moitié des fiefs, terres et seigneuries de « Monceaulx, Bois-le-Dame, Blemond, La Ruelle, Castillon et aultres scituez lez-Bulles, soit qu'ilz soient des arppartenances et deppendances dudict Monceaulx, ou terres sepparées, » ayant appartenu audit feu Jean d'Argillières, et aussi tout droit qu'il prétendait en l'autre moitié de ces terres et seigneuries, en vertu de certaine disposition testamentaire de feue demoiselle Florence de Bonnille, première femme dudit Jean d'Argillières ; les deux tiers du fief Musart, situé à Lez (?); la totalité des fiefs situés à Hédencourt et Gannes (?) ; deux cinquièmes au tiers de la moitié du fief des « Plantes d'Abécourt, » avec les deux tiers en l'autre moitié et au fief de Crony « et aultres fiefz et rotures scitués près Chambly le hault verger ; deux cinquièmes au tiers du fief de « L'Ymaige ; » un corps d'hôtel « assiz derrière ledict fief de Lymaige et adjacent à ycelluy, le tout scittué audict Clermont ; » tout ce qui a été acquis à La Folie par Louise de La Bretonnière « depuis la donnacion de ladicte terre de Valescourt faicte à son dict feu père ; » diverses rentes « sans en ce comprendre les rentes qui sont et peuvent estre deues en ladicte seigneurie de Valescourt et estans du domaine d'icelle. »

Charles d'Argillières l'aîné a été quitté par son neveu de tous les fruits et revenus qu'il avait pu recevoir en qualité de tuteur sur les terres de Poncy, Bethemont, Montaigu, Tressancourt « et aultres terres estans du propre de damoyselle Anne Pichon, sa mère. » — Original, parchemin. Suscription de Rolland David, garde du scel pour le roi de la ville et châtellenie de Chambly.

3.

22 octobre 1566. — Partage des successions de Nicole d'Argillières, chanoine et sous-chantre de Beauvais, et de Claude

d'Argillières, à cause de leur entrée en religion, des biens de frère Pierre d'Argillières, prieur de Saint-Aubin, et de frère Sébastien d'Argillières en son vivant chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fait entre Nicole d'Argillières, veuve de Jean de La Fontaine, seigneur d'Ognon, assistée d'Arthur de La Fontaine, chevalier, seigneur d'Ognon, et Charles d'Argillières, l'aîné, seigneur de « Monceaulx, » son frère.

On a d'abord procédé au partage des biens dépendant de la succession de Nicole d'Argillières, qui comprenait entre autres choses une maison et dépendances situées sur la chaussée de Warty, les prés entourant cette maison, sauf « la moictyé du grand prey quy ne vient en partaige, ayant esté acquis pendant le mariage deuxiesme du deffunct père des partyes... — les maisons de Clermont, en ce quy est d'acquisition, derrière et au-dessus de la maison et fief de Limaige.... » — Original, parchemin. Suscription de Gabriel du Vergier, écuyer, licencié ès-lois, seigneur du « Mesnil-Trasseboulle » et Rotheleux, lieutenant-général au bailliage et gouvernement du comté de Clermont en Beauvoisis.

4.

2 septembre 1571. — Haute et puissante dame Françoise de « Warti, » l'une des dames de la reine, mère du roi, veuve de messire Charles « d'Ally, » en son vivant chevalier, seigneur de « Pequigny, » capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, promet à Jean de Perthuis, écuyer, seigneur des Vosseaulx, près Chambly, y demeurant, de l'acquitter des droits seigneuriaux qui pourraient être dus à cause de certain échange fait entre eux le même jour, concernant plusieurs fiefs, terres, seigneuries et héritages assis à Chambly et environs, sauf des droits pouvant être dus à Jacqueline de Beauchamp, veuve de Me Ambroise (?) Bernot, et à Laurent de La Rivière, écuyer, seigneur du Mesnil-Saint-Denis. — 22 janvier 1573. Nicolas de Perthuis, écuyer, seigneur des Vosseaulx, tant en son nom que comme tuteur de François de Perthuis, son frère, enfants et héritiers de Jean de Perthuis sus-nommé, reconnaissent que ladite dame Françoise de Warti leur a fait remettre un vidimus d'une transaction passée le 18 mai précédent entre elle et demoiselle Marguerite de « Gentian, » femme de Lancelot de Venise, seigneur du Metz, auparavant veuve de feu Charles d'Argillières, en son vivant écuyer, seigneur de Monceaulx, d'Abbécourt et autres lieux, tant en son nom que comme s'étant porté fort de Pierre d'Argillières, son

fils ; ladite transaction portant acquit à madame de Warty et au défunt sieur de Vosseaulx des droits seigneuriaux par eux dus. — Originaux, parchemin.

5.

17 juillet 1579. — Testament de Marguerite de « Gentien, » femme de Lancelot de Venise, écuyer, seigneur du Metz, et veuve de Charles d'Argillières, seigneur de Monceaux, conseiller du roi aux Eaux et Forêts et Table de Marbre à Paris ; ledit testament fait par devant notaires à Clermont, à l'issue d'une messe que la testatrice avait fait chanter en l'église de Saint-Samson, son patron. Elle veut être enterrée dans le chœur de cette église où a été enterré son premier mari, Charles d'Argillières ; elle lègue à son fils Louis d'Argillières, chevallier de Saint-Jean de Jérusalem, 200 livres tournois de rente viagère « pour lui donner moien de plus aisément s'entretenir audit ordre. » Elle institue pour ses exécuteurs testamentaires le sieur de Venise, son mari, et Pierre d'Argillières, son fils, seigneur de Monceaux, général des Monnaies à Paris. — 29 octobre 1582. Codicile à ce testament. Elle lègue une somme à une servante de sa fille Madeleine d'Argillières.

Original, parchemin. Suscription de François Puller, licencié ès-lois, seigneur de Mitry et des Potis, garde du scel aux contrats et autres sceaux royaux établi au bailliage, gouvernement et comté de Clermont en Beauvoisis, pour le roi et monseigneur le duc de Brunsvick, comte dudit Clermont.

6.

17 juin 1569. — Commission donnée par Pierre de La Fontaine, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieur de France, pour faire procéder à l'enquête d'usage pour la réception dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de Louis d'Argillières, fils de Charles d'Argillières, écuyer, seigneur de Monceaux, d'Abbécourt et de « Vallecourt » en partie, et de Marguerite de Gentien, « natif de Clairemont en Beauvoisin, paroisse de Sainct-Sanson. »

Original, parchemin.

7.

De par le Roy.

« A tous noz lieutenans généraulx, gouverneurs de noz pro-
« vinces, admiraulx, visadmiraulx, baillifz, seneschaux, pré-

« vostz, juges, ou leurs lieutenants, cappitaines, maitres et « gardes de noz villes, pontz, portz et havres, et autres noz « justiciers, officiers et subjectz qu'il appartiendra et ausquelz « ces présentes seront monstrées, salut. S'en allant présente- « ment nostre cher et bien amé le sieur d'Argillières en Cons- « tantinople à la conduicte d'une gallère que nous envoions « pour noz affaires et service en Levant, nous voulons et vous « mandons que vous aiez à le laisser passer, aller, venir, sé- « journer et retourner seurement et librement par tous voz « pouvoirs, jurisdictions et destroictz, avec ses gens, servi- « teurs, armes et bagage, sans luy donner ny faire, ny souf- « frir lui estre faict, mis ou donné aucun trouble ou empes- « chement, au contraire lui aiant permis qu'il puisse faire tel- « les provisions de vivres, biscuitz et autres choses propres et « convenables, tant pour l'envitaillement de ladicte gallère « que munitions de guerre, pour le temps et espace qu'il « pourra estre en mer jusques à son retour, car tel est nostre « plaisir. Si prions et requérons tous Roys, princes, seigneurs, « potentaz, républicques noz bons voisins, amyz, alliez et con- « fédérez que passant ledict sieur d'Argillières avec ladicte « galière par les terres et destroictz de leur obéissance ilz « aient à le laisser passer et séjourner es portz et havres de « leur obéissance avec la mesme liberté et favorable traicte- « ment que nous ferions et faire pourrions à leurs subjectz et « vassaulx si par eulx requis en estions. Donné à Saint-Clou « le VIme jour de may 1586. » Signé : HENRY.

Par le Roy :

« De Neufville. »

(Sceau empreint sur cire rouge entre deux feuilles de papier. — Parchemin.)

8.

16 juin 1595. — Abandon fait par Bertrand Pelloguin, grand-prieur de France, à Louis d'Argillières, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Croix-en-Brie, sur la démission de François de Pronville, commandeur de Fieffes, qui en avait la jouissance pour sa vie, d'une maison, jardin et dépendances, sis dans l'enclos du Temple à Paris, pour en jouir sa vie durant, et avec lui Louis de Souich et Antoine d'Argillières, ses neveux, jusqu'à la fin de la vie du dernier vivant d'eux, mais seulement dans le cas où ses deux neveux entreraient dans l'ordre.

Le commandeur de Fieffes s'est réservé une petite chambre ayant vue sur le jardin, et le droit de mettre trois chevaux dans l'écurie quand il viendra à Paris et a stipulé que Louis d'Argillières serait tenu à toutes les réparations, tant grosses que petites, qui étaient et seraient à faire dans cette maison. De son côté, le grand-prieur a réservé deux toises du jardin, touchant la maison du commandeur de Lagny, appelé Guespray, et destinées à être ajoutées à cette maison.—17 juin 1595. Ratification de cet abandon par le chapitre provincial présidé par André de Soissons de Pothières, bailli de La Morée, commandeur de Boncourt. — 19 janvier 1604. Confirmation par le chapitre général de l'ordre sous la présidence d'Aloph de Vignacourt, grand-maître. Par cet acte, Louis d'Argillières a été autorisé à substituer à son neveu Antoine, son frère, Jean d'Argillières, seigneur du Fay, « *qui n'est marié*,..... à la charge touteffois d'être incontinent employé par ledit du Fay la somme de quatre cenz livres tournois en réparations, le tout soubz le consentement et bon plaisir de monsieur le grand-prieur de France, *dérogeant pour ce coup à tous uz et ordonnances à ce contraires.* » — 31 octobre 1605. Frère Georges de Régnier-Guerchy, grand-prieur de France, vu la requête présentée par le chevalier d'Argillières, commandeur de La Croix-en-Brie, « à présent hospitalier, » fait savoir que le chapitre général a approuvé cette donation. — 12 juin 1606. Le même Régnier de Guerchy annonce l'approbation du chapitre provincial. L'emploi des quatre cents livres que M. du Fay devait fournir pour les réparations de la maison a été abandonné au jugement de monsieur l'hospitalier, Louis d'Argillières, susnommé. (Papier).

22 mars 1612. Approbation du pape Paul V. Parchemin. Signé : J. Cobellutius.

9.

26 novembre 1582. Nomination de Pierre d'Argillières, général des Monnaies à Paris, comme tuteur de son frère Jean d'Argillières, écuyer, fils mineur de défunts Charles d'Argillières l'aîné et de Marguerite de « Gentian, » et ce en remplacement de Lancelot de Venise, écuyer, seigneur du Metz, « naguères mary et bail de ladite deffuncte damoiselle Marguerite Gentian, » attendu le décès de cette dernière. Cette nomination a été faite par les parents du mineur, savoir : Adrien du Souich, seigneur de La Ferrière, conseiller au présidial d'Amiens, beau-frère, Charles de Piennes, seigneur du Russeloy,

Cambronne et Vaulx, cousin paternel, François du Bois, seigneur de Villers et de..... cquery en partie, y demeurant, cousin paternel à cause de sa femme, François des Croisettes, seigneur de Granville, y demeurant, cousin maternel à cause de sa femme, Michel de Colson, seigneur de Berognes, y demeurant, aussi cousin maternel.

Original. Parchemin.

Suscription de Charles d'Ougnies, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, seigneur d' « Hargnyé » et Saron, bailli et gouverneur du bailliage et comté de Clermont en Beauvaisis.

10.

26 avril 1597. — Bail à ferme de terres dépendant du fief d'Argillières, sises aux territoires de Valescourt et de Saint-Remy en l'eau, fait par Jean d'Argillières, seigneur de Fay-aux-Anes, demeurant à La Croix-en-Brie, près la ville de Nangis.

Papier.

11.

21 novembre 1617. — Acte par lequel Jean d'Argillières, écuyer, sieur d'Argillières et du Fay, chanoine et prévôt de La Varenne en l'église Saint-Martin de Tours, reconnaît avoir reçu de Marguerite de La Mothe, veuve de Jean de Canary en son vivant seigneur de Sainte-Praize, 3750 livres tournois formant la moitié du prix moyennant lequel Marie de Guille, dame de La Malvoisière, veuve de Charles de Court en son vivant seigneur dudit lieu, et Elisabeth de Guille, sa sœur, dame de Vaucelles, dame d'honneur de la princesse douairière de Condé, ont acheté de ladite dame de Canary les fiefs, terres et seigneuries du Haut et Bas Enfel, vulgairement appelé Enfer, assis près La Croix-en-Brie, paroisse de Clos-Fontaine.

Copie authentique. Papier.

12.

10 octobre 1618. — Ordonnance du lieutenant en la justice du Temple à Paris décidant que les meubles garnissant la maison sise dans l'enclos du Temple et occupée par le feu commandeur Louis d'Argillières et Jean d'Argillières, son frère, sieur du Fay, chanoine et prévôt de La Varenne en l'église Saint-Martin de Tours, lesquels meubles avaient été compris

à tort dans l'inventaire après le décès du commandeur, seront rendus à Jean d'Argillières auquel ils appartiennent.

Parchemin. Copie authentique.

13.

28 février 1619.— Accord concernant la succession du commandeur Louis d'Argillières et relatif à des biens recueillis par ce dernier dans les successions de Charles d'Argillières, son père, et de François d'Argillières, frère de Charles, fait entre Jean d'Argillières, sieur dudit lieu et du Fay, chanoine et prévôt de La Varenne en l'église de Saint-Martin de Tours, demeurant à Paris dans l'enclos du Temple, d'une part, et Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière, demeurant ordinairement à La Cour-Saint-Fal, paroisse de Savières, près Troyes, d'autre part, tant en son nom que comme tuteur d'Edme, Pierre et Louise d'Argillières, ses frères et sœur, tous héritiers par bénéfice d'inventaire, de Pierre d'Argillières, sieur d'Abbécourt, leur père, lequel était héritier du commandeur Louis d'Argillières avec M. du Fay, sus-nommé, et feue Madeleine d'Argillières, sœur de ces deux derniers, lors de son décès femme d'Adrien « du Souich, » sieur de La Ferrière.

Parchemin. Copie authentique.

14.

20 mai 1629, 1er juin 1630, 18 novembre 1632, 4 novembre 1635, 2 janvier 1637. — Testament et codicilles de Jean d'Argillières, sieur du Fay, prévôt de la Varenne en l'église de St-Martin de Tours, demeurant à Paris dans l'enclos du Temple. Il élit sa sépulture en la chapelle de Notre-Dame de Lorette, sise au Temple, et choisit pour ses exécuteurs testamentaires ses neveux Antoine d'Argillières, seigneur de La Bretonnière, et Jean du Souich, sieur de La Ferrière. Il lègue à l'église du Temple son tableau de saint Paul pour être accroché à la muraille, près du « revestiaire. »

Papier. Copie authentique.

(*A suivre*) Alphonse Rosenot.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

Compromis fait entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Soissons pour la juridiction sur l'abbaye d'Orbaiz en 1238.

« Omnibus præsentes litteras inspecturis Jacobus Dei « gratia Suessionnensis episcopus, salutem in Domino. Nove- « rint universi quod cum nuper orta discordia fuisset inter « venerabilem patrem et dominum Henricum Dei gratia « Remensem archiepiscopum ex una parte, et nos ex altera, « super receptionem resignationis Egidii abbatis Orbacensis, « quam dictus archiepiscopus in manu archiepiscopi Remensis, « qui esset pro tempore, debere fieri asserebat, confirmatio- « nem, destitutionem, institutionem dicti abbatis dicti monas- « terii nihilominus se habere contendens, visitationem, cor- « rectionem et alia quædam jura sibi vindicans in monasterio « supradicto. Dicebat etiam dictus archiepiscopus nos graves « injurias eidem irrogasse, ex eo videlicet quod, postquam « dictus archiepiscopus suspenderat monachos Orbacenses qui « nollent obedire dicto abbati, nos suspenderamus et excom- « municaveramus illos qui obedirent dicto abbati, et eum pro « abbate haberent, et ex eo quod communicaveramus cum « magistro Radulpho officiali nostro scientes quem excommu- « nicaverat archiepiscopus memoratus. Tandem mediantibus bonis viris, pro bono pacis voluimus et consensimus « quod venerabiles viri archidiaconi Remenses et decanus « Remensis de prædictis injuriis, quas dicit idem archie- « piscopus sibi fuisse illatas, et juribus superius nomi- « natis, et aliis, si qua idem archiepiscopus proponere « voluerit sibi competere in monasterio memorato, cognosce- « rent, et, inquisita diligentius veritate, facerent, statuerent « et ordinarent quod eis bonum et expediens videretur. Cog-

« noscent insuper de dictis injuriis quas dicit sibi illatas idem « archiepiscopus, priusquam de principali cognoscant, et tam « in principali quam super prædictis injuriis, sive in præsentia « nostra, sive in absentia, si nos per contumaciam abesse con- « tigerit, cognoscere de plano poterunt et finire. Si tamen dicti « tres arbitri interesse nequiverint, duo nihilominus in causa « procedent, et dictum duorum, dissentiente tertio, prævalebit « in istis omnibus tanquam meri arbitri procedentes, nulla « alia jurisdictione suffulti. Ne tamen fiat derisorium quod « dicetur et decernetur ab eis, volumus et consentimus quod « dictus archiepiscopus, nonobstante eo quod causæ istæ sunt « propriæ et ecclesiæ Remensis, eorum dictum et arbitrium « in iis quæ contra nos dictos arbitros proferre contigerit, « potestate ordinaria exequetur, et nos nihilominus promitti- « mus sub pœna mille marcharum argenti nos inviolabiliter « observaturos quod a dictis arbitris dictum fuerit, statutum et « etiam ordinatum, rato nihilominus manente arbitrio supra- « dicto. Actum anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo « octavo, mense septembri [1]. »

On ne sçait pas quel fut le résultat de ce compromis, ni ce qui fut réglé par les deux archidiacres et doyen de l'église de Reims choisis par l'archevêque et l'évêque pour juges et arbitres de leurs différens. On sçait seulement qu'en l'année suivante mil deux cens trente-neuf, le samedi aprés Pâques, Henry, archevêque de Reims, et Jacques, évêque de Soissons, firent ensemble la transaction ou accommodement dont on va donner copie, où les droits de l'un et de l'autre sont expliquez et réglez touchant la juridiction sur cette abbaye :

Accommodement fait entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Soissons pour régler leurs prétentions sur l'abbaye d'Orbaiz en 1239.

« Henricus Dei gratia Remensis archiepiscopus, et Jacobus « eadem gratia Suessionnensis episcopus, omnibus præsentes « litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi « quod cum discordia mota fuisset inter nos super resignatio- « nem abbatis Orbacensis, confirmationem, institutionem, visi- « tationem et correctionem ipsius; tandem nos hujusmodi « discordias sopivimus in hunc modum : quod monachi Orba- « censes, cum monasterium suum vacare contigerit, licentiam « eligendi ab archiepiscopo Remensi, qui pro tempore fuerit, « petere tenebuntur : electione autem celebrata, electum præ- « sentabunt eidem archiepiscopo, cujus electionis examinatio

1. [G. Ch. X, *Instrumenta*, 136.]

« et confirmatio pertinebit in posterum ad archiepiscopum « memoratum. Confirmatum tamen ab eo tenebitur archiepis- « copus remittere ad episcopum Suessionnensem, qui pro « tempore fuerit, ad benedicendum et faciendam professionem, « sicut facere consuevit. Cæterum licebit eidem archiepiscopo « ad dictum monasterium, cum voluerit, accedere, et ad inqui- « sitionem procedere contra abbatem, et eum, si sibi justum « visum fuerit, amovere, negligentia Suessionnensis episcopi « non probata. Si autem episcopum Suessionnensem primo ad « monasterium prædictum accedere contigerit ad inquisitionem « faciendam, contra abbatem procedere poterit; sed ipsam « inquisitionem tenebitur remittere ad archiepiscopum Remen- « sem, qui secundum inquisitionem factam tenebitur procedere « et judicare, nisi ab abbate ad dictum archiepiscopum legitime « et ex causa rationabili et evidenti fuerit appellatum. Abba- « tem autem non poterit amovere dictus episcopus, nec « etiam excommunicare, vel temporalia eidem subtrahere, « sed alias poterit eum punire pro qualitate delicti. In « monachos autem Orbacenses et alios ordinaria jurisdictio « penes Suessionnensem episcopum libera in omnibus rema- « nebit, salvo tamen metropolico jure Remensi archiepiscopo « super prædictis. Resignatio autem abbatis Orbacensis, qui pro « tempore fuerit, ad dictum archiepiscopum pertinebit, et in « manu ejus fiet, cum fuerit facienda. Hanc autem composi- « tionem volumus in perpetuum observari. Actum anno « Domini millesimo ducentesimo tricesimo nono, sabbato post « Resurrectionem Domini [1] ».

Raisons qui ont assujetti insensiblement cette abbaye aux évêques de Soissons surtout depuis l'introduction des commendes jusqu'à l'établissement de la réforme de la congrégation de Saint Maur en 1668 le 15 janvier.

Cet accommodement fait entre ces deux prélats donne lieu de conjecturer que les successeurs de Hincmar ne furent pas si jaloux de leurs droits que luy, qu'ils s'étoient un peu relâchés et endormis, ou avoient négligé de soutenir leur authorité et leur ancienne jurisdiction sur l'abbaye d'Orbaiz, et que les évêques de Soissons, profitant adroitement de leur silence et de leur négligence, s'en étoient insensiblement emparés, et qu'aprés quelques siécles, croyant avoir acquis le droit de prescription contre eux, ils vouloient se l'attribuer toute entiére à leur exclusion. Car enfin si ces évêques (qui portoient fort impatiemment sans doute qu'une abbaye située dans leur diocèse ne leur fût pas soumise) n'avoient pas déjà

1. [Mabillon, *Annales bénédictines*, t. I, col. 698.]

longtems auparavant usurpé une espéce de jurisdiction sur elle, soit, comme on vient d'observer, par la négligence et le peu d'attention des archevêques de Reims, soit par une longue vacance du siége de Reims, ou quelque schisme arrivé dans l'Eglise durant lequel chacun pêche en eau trouble, et usurpe sur ses voisins ; ou par quelque guerre civile, toujours favorable aux usurpateurs ; ou par quelque autre occasion qu'on ignore ; si dis-je, ces évêques n'avoient pas déjà mis le pied dans cette abbaye, et la faucille dans la moisson d'autruy, Jacques de Soissons n'auroit pas été assez téméraire pour attenter tout d'un coup sur la jurisdiction des archevêques de Reims en excommuniant les moines d'Orbaiz qui reconnoitroient Gilles pour leur légitime abbé et supérieur, et luy obéïroient. Il faut donc conclure que Jacques ou ses prédécesseurs avoient déjà fait quelques tentatives et quelques démarches pour s'assujettir notre abbaye, qu'ils y jouissoient de quelques droits qui donnérent lieu à l'accommodement cy-dessus rapporté, et que leurs entreprises réveillérent et firent ouvrir les yeux aux archevêques de Reims qui arrêtérent et mirent de justes bornes aux grands désirs que les évêques de Soissons avoient d'étendre leur authorité. On ne sçait pas quels furent les motifs qui portérent les archevêques à consentir à cette atteinte et à cette bréche faite à leur jurisdiction pleine et entiére sur cette abbaye, conformément à la volonté des fondateurs, confirmée, soutenue et authorisée par une possession et un exercice non interrompus de plusieurs siécles. Mais dans la suite, ces évêques y ont acquis toute jurisdiction surtout depuis l'introduction des commendes.

En conséquence de cet accommodement ou transaction, les religieux d'Orbaiz députérent en mil deux cens soixante-dix-sept, cinq de leurs confreres à Pierre Barbet, archevêque de Reims, pour luy demander et obtenir la confirmation d'Aymard qu'ils avoient élu pour leur abbé, le samedi aprés le dimanche que l'on chante *Misericordia Domini* (Dominica secunda post Pascha) 1277. — Si nous n'avions pas perdu nos titres, on trouveroit sans doute d'autres semblables requêtes qui nous apprendroient les noms de plusieurs abbez, les permissions des archevêques pour procéder aux élections. — Voicy leur requête :

Requête et députation des religieux pour obtenir la confirmation de leur élection.

« Reverendo patri ac domino per Dei gratiam Remensi « archiepiscopo [1], superior et conventus monachorum Orba-

1. Cet archevêque étoit et s'appelloit Pierre Barbet, selon Marlot. [Il a occupé le siège de Reims de 1274 à 1298.]

« censium totus, ordinis Sancti Benedicti, Suessionnensis « diœcesis, ejus dilecti filii subjectionem et debitæ reverentiæ « famulatum. Vestræ reverendæ paternitati tenore præsentium « significamus quod nos viros religiosos fratres Joannem de « Ruilliaco, Joannem dictum de Suessione, Ancelinum de « Monte-Mauri, Guillinum thesaurarium, et Odonem de Cham- « pinarbout monachos monasterii nostri exhibitores præsen- « tium nostros facimus et constituimus procuratores ad peten- « dam confirmationem electionis canonice celebratæ in nostro « monasterio de viro religioso fratre Aymardo monacho et priore « nostri monasterii supra dicti, ratum et gratum habituri quid- « quid per procuratores nostros prædictos super præmissis « actum fuerit seu etiam procuratum. In cujus rei testimonium « præsentes litteras scribi fecimus et sigillo nostri capituli « sigillari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sep- « tuagesimo septimo, sabbato post Dominicam qua cantatur « *Misericordia Domini.* »

Les originaux de ce dernier acte et des deux précédents se conservent dans le chartrier de l'abbaye de Saint Pierre de Mouzon [1], de la congrégation de Saint Vanne, dont les copies collationnées sur lesdits originaux et conservées dans notre chartrier, nous ont été communiquées fort obligeamment par le R. P. Dom Jérôme Pichon qui en étoit prieur, et visiteur de la province de Champagne, le dixiéme jour de juillet mil sept cens.

Voicy encore un acte de notre chartrier, qui a échappé à la fureur des flammes, ou qui a été méprisé par ceux qui se sont emparés de nos titres, ne jugeant pas cette piéce propre à colorer leur usurpation. Cet acte est encore une preuve de l'exécution de l'accord fait en 1239, entre Henry de Brayne, archevêque de Reims, et Jacques, évêque de Soissons. — Guy de Roye, archevêque de Reims en mil quatre cens deux [2], ayant reçû et agréé la démission que Pierre Morin avoit faite volontairement de cette abbaye, et les religieux, avec sa permission, ayant élû Pierre de Chavigny pour luy succéder, confirma ladite élection, reçût la profession de foy, le serment de fidélité et d'obéïssance de Pierre de Chavigny, et le renvoie à l'évêque de Soissons pour recevoir de ses mains la bénédiction solennelle, mais à certaines conditions reprises dans l'acte suivant, à la fin duquel se

Guy de Roye, archevêque de Reims, reçoit la résignation de Pierre Morin, confirme Pierre de Chavigny élu pour remplir sa place.

1. [Cf. *Ardennes* (les), France et Belgique, par Elizé de Montagnac, t. I, p. 92, 128-129, Paris, Rothschild, 1874, 2 vol. in-fol., fig.]

2. [1390-1409.]

trouvent le serment et profession de foy dudit Pierre de Chavigny.

Confirmation de P. *de Chavigny.*

« Guido[1] miseratione divina Remensis archiepiscopus dilecto « nobis in Christo fratri Petro de Chavigny presbytero reli- « gioso expresse professo monasterii Sancti Petri de Orbaco, « ordinis Sancti Benedicti, Suessionnensis diœcesis, salutem in « Domino. Cum electionem de persona vestra ad dictum « monasterium vacans per resignationem fratris Petri Morin « dicti monasterii ultimi abbatis, auctoritate nostra receptam et « per nos admissam, per priorem et religiosos dicti monasterii « factam confirmaverimus, et vos in abbatem et pastorem dicti « monasterii præfecerimus, prout in litteris nostris super hæc « confectis plenius continetur; cum ad nos, prædecessores et « successores nostros, et nullum alium inferiorem, abbatis dicti « monasterii correctio, punitio, institutio, destitutio, resigna- « tionis ejusdem monasterii susceptio et admissio, electionis « confirmatio et infirmatio, dum et quandocumque casus « occurrit, pertinuerint et pertinere dignoscantur de antiqua « consuetudine approbata et legitime præscripta, ut munus « benedictionis a venerabili fratre nostro domino D. episcopo « Suessionnensi, infra instans festum Nativitatis Domini reci- « pere valeatis, et eidem vobis illud impendendi, aliis arduis « negotiis ecclesiam nostram tangentibus præpediti, et præ- « missis vacare non valentes de præsenti, tenore præsentium « licentiam impertimur. Vobis insuper ne præstetis ob causam « vel ratione præmissorum, promissionem sive juramentum « aliquod sub quacumque verborum specie districtius inhi- « bemus, et eidem ne exigat aut recipiat illud a vobis, a quo « dum professionem in manibus nostris fecistis, solita ratione « monasterii prædicti juramentum per abbates nobis subditos « solitum præstari circa tempus receptionis ejusdem muneris « corporale recepimus per verba sub forma quæ sequitur: « *Ego Petrus de Chavigny presbyter electus, et per te* « *reverendissimum in Christo patrem et dominum Guidonem* « *archiepiscopum Remensem confirmatus abbas monasterii* « *Sancti Petri de Orbaco ordinis Sancti Benedicti, Suession-* « *nensis diœcesis, promitto reverentiam, obedientiam, fidem* « *et subjectionem matri meæ Ecclesiæ, et tibi præfato reve-* « *rendissimo in Christo patri, tuisque successoribus canonice* « *instituendis, et sic propria manu super hoc altare juro et*

Serment d'un abbé à un archevêque.

1. Guy de Roye, selon M. Marlot, en 1402.

« *firmo, et hîc propria manu mea subscripsi.* Decernimus irri-
« tum et inane quod secus factum fuerit. In cujus rei testi-
« monium præsentibus litteris sigillum nostrum ad causas
« duximus apponendum. Datum Remis in Castro nostro Por-
« tæ-Martis, anno Domini millesimo qua lringentesimo secundo,
« die nona [mensis] novembris [1]. » — Et plus bas est écrit par forme de souscription du secrétaire « Guilloit » ou « Berilloit. »

On peut faire icy une remarque sur ce dernier acte ; c'est qu'il semble que, par les termes d'iceluy, Guy de Roye veuille se relever et déroger à la transaction rapportée cy-devant faite en mil deux cens trente-neuf, entre Henry de Brayne, son prédécesseur, et Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, par laquelle transaction il est expressément dit et réglé qu'à l'avenir l'archevêque ayant examiné, approuvé et confirmé l'élection d'un abbé, faite avec sa permission par les religieux d'Orbaiz, il sera tenu et obligé ensuite de renvoier ledit élu pardevant l'évêque de Soissons, pour être par luy bénit solennellement et faire entre ses mains la profession de foy, comme on a accoutumé de faire. « Electione autem celebrata, electum
« præsentabunt eidem archiepiscopo cujus electionis exami-
« natio et confirmatio pertinebit in posterum ad archiepiscopum
« memoratum. Confirmatum tamen ab eo tenebitur archiepis-
« copus remittere ad episcopum Suessionnensem, qui pro
« tempore fuerit, ad benedicendum et faciendam professionem,
« sicut facere consuevit. » — Cependant, et au préjudice de cette convention, Guy de Roye, déclarant qu'il est extrêmement embarrassé et appliqué aux affaires de son Eglise qui ne luy permettent pas de faire la cérémonie de la bénédiction solennelle de Pierre de Chavigny, élu abbé d'Orbaiz, et de recevoir sa profession de foy et son serment de fidélité, il luy permet de s'adresser à l'évêque de Soissons pour se faire par luy bénir. Mais il luy défend en même tems trés expressément de faire aucune profession, ni promesse, ni serment en quelques termes et maniéres que ce puisse être, et à l'évêque aussi, ni de les exiger, ni de les recevoir absolument dudit Pierre de Chavigny élu, parce qu'il avoit déjà satisfait à tous ces devoirs envers luy, déclarant de plus que tout ce qu'il feroit au contraire, seroit nul et sans suite. « Ut munus benedictionis a venerabili
« fratre nostro... licentiam impertimur. Vobis insuper ne
« præstetis ob causam... Decernimus invitum et inane quod
« secus factum fuerit. »

Guy de Roye, archevêque de Reims, déroge à l'accord de 1239.

1. [G. Ch. X, *Instrumenta*, 145.]

La contradiction qu'on voit dans ces deux actes, dont le dernier déroge au premier, fait conclure que les archevêques de Reims s'étoient relevés de la susdite transaction de 1239 qui dérogeoit entiérement à leurs anciens droits sur cette abbaye, et qu'ils devoient, s'ils vouloient, benir nos abbez et recevoir leur profession de foy et le serment de fidélité entre leurs mains.

Quoiqu'il en soit, depuis le fameux Concordat fait en 1515 (et enregitré au greffe du Parlement de Paris en 1517 le vingt-deux mars [1]) entre Léon dixiéme et François premier, le Saint Siége et la France, pour abroger et supprimer les élections canoniques et substituer en leurs places les commendes, on ne trouve aucun titre icy, ni mémoire, ni acte qui marquent que les archevêques ayent exercé aucun acte de juridiction sur cette abbaye; n'y ayant plus d'élections des abbez à faire et à confirmer, ils ont négligé leurs anciens droits, et se sont peu mis en peine du choix et de la confirmation des prieurs claustraux, et ainsi il y a lieu de croire que toute la juridiction sur ce monastére est restée enfin aux évêques de Soissons jusqu'à l'introduction de la Réforme dans ce monastére, et de son union à la congrégation de Saint-Maur par concordat passé entre Pierre de Séricourt, sieur d'Esclainvilliers, abbé commendataire, et les supérieurs majeurs de ladite congrégation, le vingt-neuviéme aoust mil six cens soixante-sept, et la prise de possession, le quinziéme janvier, fête de saint Maur, 1668, par le R. P. Dom Felix Mauljean, fondé de la procuration du trés R. P. Dom Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation.

Depuis l'union de ce monastére à la congrégation de Saint-Maur, les évêques n'ont plus de droit sur l'intérieur des monastéres, excepté dans les cas spécifiez dans le droit et concile de Trente.

En conséquence et en vertu de cette union à ladite congrégation, les évêques de Soissons n'exercent et n'ont plus aucune juridiction pour la conduite et réglement intérieur, nomination et destitution des supérieurs et officiers, administration des revenus temporelz de ce monastére, toutes ces fonctions et prérogatives étant uniquement dévolues, du ressort et de la compétence des supérieurs majeurs réguliers et des Chapitres généraux de ladite congrégation qui y exercent toute sorte de juridiction, selon les occurrences, pour instituer et destituer les prieurs, officiers, y envoier et retirer les religieux, pour la correction des fautes, des mœurs, maintien de l'observance régu-

1. [Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 75.]

liére, et l'administration du revenu temporel dont les officiers ne rendent compte qu'aux supérieurs et seigneurs réguliers et aux visiteurs nommez par les Chapitres généraux, dans le cours de leur visite annuelle ; toute autre personne en étant exclue, suivant les bulles et priviléges accordez par les Souverains Pontifes et autres aux réguliers qui sont unis en corps de congrégation, si ce n'est dans certains cas marquez et spécifiez par le droit et conformément à la disposition du saint Concile de Trente, session sixiéme [*De reformatione*], chap. 3 ; session septiéme [*De reformatione*], chap. 4 à 8 ; session vingt-cinquiéme [*De regularibus et monialibus*], chap. 8, 12 et 22, et à la Déclaration de Louis XIV, donnée à Versailles le vingt-neuviéme mars mil six cens quatre-vingt-seize, en interprétation de l'article dix-huitiéme de l'Edit du Roy du mois d'avril mil six cens quatre-vingt-quinze, concernant la juridiction ecclésiastique [1]; cet Edit sollicité auprés de Sa Majesté avec de grands empressemens par les évêques de l'Assemblée du Clergé de 1695 qui vouloient prendre connoissance, se faire rendre compte de toute la conduite intérieure et de l'administration du temporel des réguliers, et les assujettir à leur juridiction et conduite immédiates au préjudice desdits priviléges et bulles reconnues et reçues par les Souverains, homologuées et enregitrées aux greffes de leurs Parlements. On sera peut-être bien aise de trouver icy la susdite Déclaration du Roy dudit jour 29 mars 1696 [2].

(*A suivre*).

1. [Isambert, t. XX, p. 243.]
2. [Isambert, t. XX, p. 263.]

NÉCROLOGIE

Nous mentionnerons la mort d'un champenois, M. Arthur Baligot (de Beine) qui, à l'époque de la guerre de Crimée, était rédacteur en chef de la *Presse d'Orient*, journal indépendant très important. Depuis il passa en Roumanie comme secrétaire du prince souverain et, dans ces dernières années, dirigeait à Paris l'éducation des princes roumains. Il collabora à l'anciennne *Revue de Reims* qui a paru de 1853 à 1855 et y rédigea la chronique.

* * *

M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne vient de mourir subitement à Monaco, le 15 janvier. Ancien préfet de l'Aube sous l'Empire, il était devenu gouverneur général de la principauté de Monaco. Il appartenait à notre province, sa famille ayant été adoptée par une des branches de la maison de Bruneteau de Sainte-Suzanne, dont nous avons assez récemment longuement parlé. Il laisse deux fils.

* * *

M. Napoléon Kirgener, baron de Planta, vient de mourir à Châlons à l'âge de 73 ans, le 12 février 1884.

M. Kirgener, était fils du général du génie Joseph de Kirgener, tué à la bataille de Bautzen, par le même boulet qui atteignit mortellement le général Duroc.

Il laisse trois fils, l'un officier supérieur de cavalerie, décoré pour sa brillante conduite en Tunisie et dans le Sud-oranais; le second, professeur départemental d'agriculture de la Marne; le troisième, attaché aux travaux de percement de l'isthme de Panama.

La famille de Kirgener est alliée à celles des Lannes de Montebello, des Jessaint, des Cousin-Montauban de Palikao, etc.

* * *

Nous apprenons la mort de Mme la baronne de Férussac, née Marie-Adélaïde de Pleurre, décédée dans sa 88e année, le vendredi 22 février 1884.

Mme de Férussac était fille du marquis de Pleurre, maréchal des camps et armées du roi, député de la noblesse pour le bailliage de Sézanne aux Etats-Généraux de 1789 et veuve de M. le baron de Férussac, lieutenant-colonel dont le nom est encore connu de tout le monde savant.

Mme de Férussac laisse deux fils : le comte Amédée et le baron Henry de Férussac.

Son second fils, le général de Férussac, blessé en Afrique, en Crimée et en Italie, prisonnier sous Metz, est mort à Versailles en 1871 des fatigues de la dernière campagne.

Son nom, comme habitant de Pleurre et conseiller général de la Marne, a laissé de nombreux souvenirs dans notre contrée.

Mme la baronne de Férussac laisse de vifs regrets au milieu de tous ceux auxquels elle savait se rendre utile.

***

Vient de mourir aussi un langrois, M. Mermet, avocat, fondateur et éditeur de l'*Annuaire de la Presse*. Il s'occupait de la publication d'ouvrages rares.

***

Nous apprenons la mort de M. le baron de Valsuzenay, représentant d'une famille noble de Champagne, membre du conseil général de la Haute-Marne. Il n'était âgé que de quarante-six ans. Il laisse plusieurs enfants.

***

Le 5 mars est mort M. Jacques-Joseph Harmel, fondateur de l'usine du Val-des-Rois, près de Reims, dont l'organisation est un modèle qui prouve comme les principes chrétiens bien appliqués peuvent produire d'heureux et de fructueux résultats. Cette création remonte à 1840 ; l'histoire racontera un jour la vie de cet homme de bien qui, le premier de tous, a conçu la pensée de transformer le patronat en paternité M. Harmel était né le 23 mai 1795. Les obsèques du bon père ont été magnifiquement touchantes et M. le marquis de La Tour-du-Pin a retracé sa vie en termes éloquents.

Il n'a que deux filles de son mariage avec Mlle Camus, fille d'un ancien membre du conseil général de la Marne, dont l'aînée a épousée en 1883 M. Mauduit, fils d'une demoiselle de Fay d'Athies, dont un membre se signala à la bataille de Bouvins. La famille de Mauduit a compté avant la Révolution des magistrats en Normandie, en Touraine et en Vermondois où elle est actuellement fixée. Elle est originaire de Rouen et à son sujet se trouve cette curieuse mention dans une histoire de Rouen, publiée au xvie siècle chez Le Méjissier :

« Robert Mauduit, Echevin et Capitaine des Bourgeois de Rouen, ayant rendu de grands services aux manants et Bourgeois d'icelle ville en temps de siège et de disette, et ayant mesnagée la reddition de ceste place et du chastel de Rouen au roy de France, obtint de porter pour armes le blason de la ville de Rouen qui est « de gueules à l'agneau paschal d'argent tenant une croix d'or, d'où pend une bannière en auriflammme aussi d'argent. »

BIBLIOGRAPHIE

Coup d'œil sur les origines du mouvement communal dans la Champagne septentrionale, d'après les *Travaux de M. Varin sur les Archives administratives de Reims.*

La révolution plébéienne qui enfanta les communes n'a pas de date certaine ; elle se manifesta pour la première fois en Champagne, en 1138 par le mouvement communal de Reims, l'un des plus opiniâtres et des plus sanglants de notre province ; ce mouvement était sans doute un fait déjà accompli en beaucoup de lieux, lentement, à petit bruit, sous des formes diverses, celles-ci n'ont été régularisées, légitimées, inscrites dans les actes publics que longtemps après leur existence ; puisque la plupart des premières chartes données par les princes champenois et par leurs vassaux ne font que confirmer ou garantir des droits acquis. L'établissement des communes n'est donc dû en principe ni à un homme ni à une année ; on ne lui voit guère pour point de départ que le souvenir des institutions municipales et l'instinct de la liberté féodale.

Le pouvoir des seigneurs n'était pas resté bienveillant et protecteur, pas plus que la soumission des serfs n'était restée humble et résignée ; ceux-là avaient bientôt oublié les termes de leur alliance avec le peuple; ceux-ci ne se contentèrent plus d'avoir leur existence assurée. Quand les pompes des fêtes chevaleresques et les exigences du luxe seigneurial eurent augmenté l'aisance et le nombre des artisans et des marchands, quand les progrès du commerce et de l'industrie eurent créé des fortunes mobilières faciles à sauvegarder, les barons, jaloux des richesses toujours croissantes de leurs sujets, les accablèrent d'exactions financières, ou leur enlevèrent en partie le fruit de leur travail, aussi le joug devint-il intolérable ; alors, il se forma, sur le modèle des associations féodales où les devoirs et les obligations étaient réciproques des corporations de métiers pour la défense de chaque membre contre les despotes. Dans les campagnes où les serfs étaient éparpillés, isolés les uns des autres, réduits à un état voisin de l'indigence et de l'abrutissement, ces corporations, ou ne purent se former, ou disparurent rapidement devant les hommes d'armes du seigneur; mais, dans les villes, les serfs étaient unis, un peu fiers de leur argent et de leur instruction, bien vêtus et armés; ils ne craignaient pas la lance ou le destrier du baron dans leurs rues étroites et tortueuses, derrière leurs hautes murailles flanquées de bastions. Là, les seigneurs laïques ou ecclésiastiques furent obligés de renoncer à une partie de leurs droits de propriétaires et de souverains ; la liberté matérielle et la sûreté individuelle se trouvèrent ainsi acquises aux bourgeois qui furent maîtres dans leurs demeures.

Les barons n'avaient consenti à ces concessions partielles que moyennant des redevances en argent ou des services en nature; bientôt, leur joug trop dur pesa d'une manière si lourde et si avilissante sur les corporations que les bourgeois durent lutter pour la franchise des ponts, des portes, des marchés; pour les taxes sur les fours, les moulins, les eaux; pour le droit de bâtir ou de réparer leurs maisons, surtout pour l'administration de la justice. Comme ce n'était plus un seul homme ni un seul métier qui était opprimé, mais tous les habitants d'une bourgade ou d'une cité, le principe de conjuration s'étendit et les bourgeois, se réunissant dans leur église, juraient, sur les Evangiles et les reliques des saints, de se prêter mutuellement secours contre les vexations continuelles de leurs capricieux tyrans; puis, les jurés ou communiers se formaient en milice, et devaient, au signal du beffroi, se rendre en armes sur la place pour la défense de leur ville; ils se nommaient des magistrats pour administrer les affaires et les revenus de la cité; on les appelait maires ou échevins dans le nord de la France, consuls ou jurats dans le midi. Les communes, composées de tous ceux qui avaient quelque chose à défendre, se constituaient donc en corps politiques où les droits et les intérêts de chacun étaient les droits et les intérêts de tous. Mais, après avoir lutté contre les oppresseurs avec énergie et dévouement, les bourgeois tournaient souvent leurs armes les uns contre les autres; ils étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les féroces et cupides seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs franchises. C'étaient d'autres personnages, mais toujours les mêmes mœurs, la même cruauté, le même mépris de la vie humaine, la même violation de tous les droits, et, en outre, tous les maux de la guerre la plus horrible, la guerre civile.

Parmi ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure vivait dans une disposition habituelle de jalousie farouche et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'ateliers, les maîtres de la fortune.

On ne saurait douter que ce mouvement communal, traversé par tant d'orageuses vicissitudes, n'ait puisé une partie de sa force d'impulsion dans le mouvement des croisades comme dans l'organisation des paroisses et dans le patronnage des rois

Les croisades, en mettant les armes à la main des serfs qui allaient combattre à la suite de leurs seigneurs, leur inspirèrent le sentiment de la dignité de l'homme en même temps qu'elles ramenaient les féodaux au sentiment de la charité chrétienne, malheureusement affaibli par l'établissement du servage. Les barons, au moment de s'embarquer pour la Terre-Sainte, se laissaient pénétrer par les salutaires influences de cette religion dont les maximes évangéliques leur enseignaient l'égalité des hommes devant Dieu; un grand nombre signalaient leurs préparatifs de voyage par des affranchissements; avant de

délivrer le tombeau du Christ, ils délivraient ceux pour qui le Christ expira sur le Calvaire. Il est facile de comprendre aussi que tous les rapports du monde féodal allaient être changés par cette communauté de périls, de combats, de souffrances, qui rapprochaient, pendant ces pèlerinages armés, les fiers barons de leurs humbles suivants ; quand le sang s'est mêlé sur les champs de bataille, les distances se trouvent moins grandes ; les relations, plus intimes ; et les mains qui ont porté vaillamment l'épée sont peu propres à porter des chaînes. C'est ainsi que le sentiment de la fraternité chrétienne ranimé par la vue des lieux saints, porta les comtes de Champagne et leurs vassaux à établir leurs peuples dans la noble et sainte indépendance des enfants de Dieu.

Ces idées d'affranchissement, qui fermentèrent à l'époque des croisades, reçurent une nouvelle impulsion d'un autre mobile. Sans doute, la municipalité gallo-romaine avait laissé dans plusieurs endroits, notamment à Reims et à Langres, de beaux vestiges ; mais presque partout elle avait disparu sous tant d'invasions et de bouleversements. Là où elle n'existait plus, elle renaissait sous la forme de paroisses qui étaient de nom comme de fait de véritables petites républiques chrétiennes. L'église locale formait le noyau de ces agrégations de familles destinées à vivre sous les mêmes lois sur un terrain limité ; elle faisait converger toutes les individualités vers elle comme vers leur centre, par une communauté de foi, d'amour, d'espérance, de sacrifice et de culte. Il y avait fusion de tous les éléments de sociabilité et équilibre entre eux ; l'égoïsme personnel avait pour correctif l'amour du prochain ; la liberté avait pour contrepoids le respect de l'autorité ; au-dessus du droit de propriété, on plaçait le devoir de charité ; l'unité religieuse enfanta l'unité paroissiale d'où découla progressivement l'unité communale. Ce fut d'après ce plan et dans cet esprit que des chartes seigneuriales érigèrent beaucoup de communes en Champagne et en Brie.

On conçoit très bien que les rois aient favorisé la formation de ces petites républiques qui avaient tout à craindre de la féodalité : en faisant des communes, les rois faisaient des hommes là où il n'y avait que des serfs ; ils se créaient par conséquent des auxiliaires. « Louis VI, dit le chroniqueur Orderic Vidal, pour comprimer la tyrannie des séditieux et des brigands, demanda partout le secours des évêques ; de sorte que les curés, à la tête de leurs paroissiens, accompagnèrent le monarque aux sièges des villes et aux champs de bataille, avec les bannières de leurs saints patrons. » Ces manants et ces serfs, associés sous les auspices des évêques et du roi pour résister ensemble à un abus de pouvoir des seigneurs, furent bientôt les appuis les plus solides de la politique royale, qui tendait à devenir l'expression des intérêts généraux contre l'action particulière des intérêts féodaux. La nature des choses poussait donc la royauté, qui avait été la fondatrice des communes royales et la protectrice des communes épiscopales, à se faire peu à peu le recours de toutes les communes du moyen-âge.

moins peut-être par dévouement pour le peuple que par amour de sa propre puissance.

Au moment où se produisit avec le plus d'énergie et de turbulence cette émancipation communale, il n'y avait presque pas une ville en Champagne et en Brie qui n'eût en elle le germe d'un semblable changement ; pour le développer, il fallait des circonstances favorables ; il fallait surtout que l'exemple fût donné par quelque cité voisine : tantôt c'était le bruit d'une insurrection qui en faisait éclater d'autres ; tantôt c'était une charte octroyée qui mettait le trouble dans la contrée. La révolution de Reims, la première qui éclata dans notre pacifique province où les communes instituées à l'amiable furent plus nombreuses que les communes obtenues par force, eut pour cause occasionnelle le coup frappé presque simultanément à Saint-Quentin, à Noyon, à Laon, à Soissons. Le mouvement de ces villes inspira aux citoyens de Reims de nouvelles idées politiques et un nouveau degré d'énergie; ils résolurent de reconstituer, par un effort commun, et de rendre, à l'avenir, inattaquables les garanties de liberté municipale dont les débris s'étaient conservés chez eux pendant plusieurs siècles. Dans cette laborieuse entreprise, l'élément municipal se trouva perpétuellement en contact avec des pouvoirs étrangers dans une foule de points qui touchaient de loin ou de près aux prérogatives des magistrats civils. La vieille métropole, devenue métropole d'une province ecclésiastique, avait vu, en effet, prospérer dans son sein ou sous ses murs une foule d'établissements religieux ; à l'intérieur, le clergé séculier, dont les principaux représentants étaient l'archevêque et le chapitre ; à ses portes, le clergé régulier qui avait pour principaux asiles les monastères de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Denis. Bientôt, sauf quelques enclaves dont jouissait le chapitre, elle était tombée tout entière à titre de comté féodal, dans le domaine des archevêques ; bientôt encore s'étaient groupées à sa ceinture diverses bourgades nées à l'ombre des abbayes ou sous la protection des paroisses. La plus ancienne et la plus considérable de ces bourgades, appelée le bourg Saint-Remi, appartenait à la riche abbaye de ce nom, qui y exerçait toute justice haute, moyenne et basse, sous la suzeraineté de l'archevêque. Le ban Saint-Sixe, voisin du bourg Saint-Remi, dépendait de l'abbaye de Saint-Nicaise, haute justicière aussi, mais aussi vassale de l'archevêque dont elle voulut, à l'exemple de l'abbaye de Saint-Remi, secouer le joug, sans pouvoir y réussir. Le bourg Saint-Denis relevait de l'abbaye de ce nom, qui n'y exerçait que la justice basse et moyenne, sous la haute justice des archevêques dont elle reconnut toujours la suzeraineté. Vers la fin du XIIe siècle, le chapitre avait peuplé la plus grande partie de sa terre commune et créé le bourg de Vesle qu'il gouvernait en toute indépendance. Au commencement du XIIIe siècle, les bourgs de la Couture et de Venisse avaient pris naissance sur des terrains concédés et avec des institutions octroyées par les archevêques. Un lien, souvent rompu, ne rattachait entre eux que d'une manière illusoire les seigneurs de ces bourgs. Quant aux bourgs eux-mêmes, aucun lien légal ne les unissait entre eux ; de nombreux liens

réels les enchaînaient forcément à la cité, au ban de l'échevinage comme on disait alors. Assiégeait-on la cité ? Ils étaient ravagés. Les menaçait-on du fer et du feu ? La cité était leur refuge. Donc, à tout instant, se faisait sentir le besoin d'une cohésion générale, permanente, enfin le désir d'une commune.

Ce fut vers l'année 1138, dix ans après la promulgation de la charte de Laon, que les bourgeois de Reims, durant un interpontificat, se conjurèrent pour établir une république ; par ce mot, ils n'entendaient point désigner une tentative différente de celle qu'avaient faite, avec plus ou moins de succès, les habitants des villes voisines ; ils aspiraient à s'organiser en société indépendante, hors de la seigneurie épiscopale, qui deviendrait ainsi pour eux une sorte de puissance étrangère. Pendant la vacance du siège de Reims, l'Eglise métropolitaine était sous le patronage du roi, qui en percevait les revenus temporels. Louis VII était en querelle avec Innocent II qui avait mis ses terres en interdit. Pour se venger, il retardait à dessein l'élection d'un nouvel archevêque. Cette circonstance diminua les obstacles que les bourgeois de Reims devaient rencontrer dans l'établissement de leur commune. Le roi n'avait aucun intérêt personnel à faire la dépense d'un armement pour dissoudre leur association et les ramener dans les voies de l'obéissance chrétienne. Tout l'espoir du clergé pour reconquérir ses droits seigneuriaux gisait dans une prompte élection qu'il sollicitait de la manière la plus pressante. Saint Bernard intervint dans ces conflits qui jetaient l'Eglise de Reims dans la désolation :

« L'Eglise de Reims penche vers sa ruine, écrit-il au pape Innocent II ; cette cité glorieuse est livrée à l'opprobre ; elle crie à ceux qui passent par le chemin, qu'il n'y a pas de douleur comparable à la sienne : au-dehors, en effet, c'est la guerre ; au-dedans la terreur ; et encore la discorde règne à l'intérieur, car ses fils combattent contre elle ; elle n'a pas de père pour la délivrer ; son unique espérance, c'est Innocent ; lui seul peut essuyer les larmes de ses joues. Mais jusqu'à quand, seigneur, tarderez-vous à la couvrir du bouclier de votre protection ? Jusqu'à quand sera-t-elle foulée aux pieds, sans trouver personne qui la relève ? Déjà le roi s'est humilié et sa colère s'est apaisée. Que reste-t-il donc à faire, sinon que la main apostolique s'étende vers l'affligée pour soigner et panser ses blessures ? C'est pourquoi nous croyons qu'il faut en premier lieu hâter l'élection, de crainte que l'insolence du peuple rémois ne perde le peu qui subsiste encore, si un bras puissant ne résiste à sa fureur. Si l'élection s'accomplit régulièrement, nous avons confiance que, dans tout le reste, le Seigneur par sa grâce nous donnera le succès. »

Le souverain pontife, à ce cri d'alarme, s'empressa d'écrire à Louis VII une lettre affectueuse qui se terminait en termes assez vifs :

« Puisque Dieu a voulu que vous fussiez sacré roi pour défendre son épouse la sainte Eglise rachetée de son propre sang, et pour maintenir ses libertés sans atteinte, nous vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, d'user de toute votre autorité pour détruire les

coupables associations des Rémois et pour ramener tant l'Eglise que la ville en l'état et liberté où elles étaient sous le règne de votre père, d'excellente mémoire. »

Mais, soit mécontentement, soit crainte de l'insurrection, le roi, loin de supprimer la commune de Reims, en confirma l'établissement, dès l'année 1139 ; il scella de son grand sceau une charte par laquelle il lui accordait la constitution municipale de Laon ; mais il réserva expressément les droits et les coutumes du clergé.

Ces réserves, énoncées en termes vagues, produisirent bientôt de nouvelles disputes et de nouveaux troubles. L'enthousiasme publique des habitants de la cité rémoise gagna naturellement ceux des quartiers extérieurs et de quelques paroisses rurales. Ces gens, vassaux ou serfs de corps, soit du chapître métropolitain, soit des abbayes suzeraines, désiraient obtenir pour eux-mêmes les franchises garanties par la charte royale ; mais le chapître et les abbayes soutenaient que la concession du roi n'avait de valeur que pour les habitants de la partie de la ville renfermée dans l'enceinte des murs. Ces derniers, persuadés que leur commune augmenterait en force si elle devenait plus nombreuse, travaillaient de tout leur pouvoir, à étendre sa juridiction hors des murs. De là naquirent beaucoup de débats entre les partisans des libertés bourgeoises et les champions de la seigneurie ecclésiastique. Les dépositaires les mieux partagés de celle-ci étaient l'archevêque, le chapître et les trois abbés de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Denis.

Il suffit de se rappeler que les archevêques de Reims convertirent les rois de la première race, déposèrent ceux de la seconde, sacrèrent ceux de la troisième, pour être convaincu que des personnages aussi importants dans le royaume durent jouir d'une immense influence dans l'intérieur de la ville. D'abord magistrats eux-mêmes et défenseurs de la cité, ils s'enrichirent promptement tour à tour par les largesses des simples fidèles et par les donations d'une royauté catéchumène. Sous les Mérovingiens qui les dotèrent de propriétés considérables, ils furent conseillers de la couronne ; sous les Carlovingiens, ils devinrent les chanceliers du trône ; sous les Capétiens, ils siégèrent à la tête des assemblées parlementaires. Durant la première période dynastique, ils levaient une milice dans leurs domaines et dans la cité ; durant la seconde, ils avaient à leurs ordres une armée féodale et bourgeoise ; durant la troisième, ils disposaient des forces du royaume, tantôt comme régents, tantôt comme princes du sang. Aussi, jusqu'à l'établissement du conseil de ville, résultat d'un compromis entre le système des capitaineries et le système communal, vers 1358, les archevêques eurent-ils la suprématie spirituelle et temporelle dans la gestion militaire, judiciaire, financière et civile de Reims.

Sous ce quadruple rapport, se révèle, dans de plus humbles proportions sans doute, le pouvoir du chapitre et des abbés de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Denis. Ainsi : militairement, le chapître ap-

pelait seul aux armes les mansionnaires ; l'abbaye de Saint-Remi convoquait les siens sur la requête de l'archevêque ; l'abbaye de Saint-Nicaise prétendait à la garde exclusive de la porte des Martyrs. Judiciairement, les sujets du chapître relevaient de ses sénéchaux d'abord, et ensuite de son bailli ; les sujets de Saint-Remi comparaissaient devant le maire et devant les échevins de l'abbaye. Saint-Nicaise avait un bailli. Les seigneurs de chaque ban en avaient la police ; à Saint-Remi même, les échevins dirigeaient la voierie. Financièrement, le chapitre possédait sur sa mairie de Saint-Martin un droit de stellage dont sa terre commune restait franche ; Saint-Remi avait ce même droit dans son bourg ; Saint-Nicaise, sur le ban Saint-Sixte ; puis chacun exerçait des droits de rouage, de tonlieu et autres. Administrativement, enfin, le chapître créait tout un ordre de privilégiés dans la cité en y choisissant une centaine de bourgeois auxquels il conférait ses franches serjanteries, ses coutreries, ses pauvretés de Saint-Rigobert ; Saint-Remi avait le choix de tous ses agents, y compris ses échevins ; Saint-Nicaise, le moins bien partagé des seigneurs hauts-justiciers, avait peu de chose à administrer dans la cité ; Saint-Denis, mieux partagé, n'était point cependant haut-justicier ; il relevait de l'archevêque ; cette abbaye, sœur toujours respectueuse du chapître, qui la traitait parfois avec un orgueil peu fraternel, alliée toujours complaisante de la bourgeoisie, qui longtemps lui confia son trésor et son chartrier, ne cessa de reconnaître la suzeraineté archiépiscopale.

A mesure que ces institutions ecclésiastiques se transformèrent en seigneuries féodales et mirent la prépondérance politique entre les mains du clergé, l'élément municipal ou l'échevinage, seule garantie des citoyens contre l'archevêque, le chapître et les abbayes, entra en lutte avec eux et avec leurs officiers. Ce conflit, obscur et de peu d'importance dans l'origine, se manifesta par une guerre civile à l'époque où le mouvement imprimé par la révolution communale se fit sentir dans le voisinage de Reims. Les chefs du parti populaire se nommaient Aubri et Simon ; les documents originaux ne fournissent aucun détail sur leur compte, si ce n'est qu'ils firent célébrer la messe par un prêtre interdit, un jour de la Toussaint, dans l'église de Saint-Symphorien, à l'ouverture d'une assemblée générale de tous les membres de la commune. Cette séance du grand conseil des bourgeois fut regardée par le clergé comme un acte de sacrilège, et pour le réparer, il fit une nouvelle consécration de l'église ; puis, alarmé des progrès rapides de l'esprit d'insurrection hors des murs de la ville, il adressa ses plaintes à tous les suffragants de la métropole, aux légats du Saint-Siège et les porta jusqu'au pied du trône. Louis VII, mis en demeure d'intervenir, écrivit au maire et à toute la commune une lettre où il leur reprochait d'excéder les bornes prescrites par la charte de Laon : « prétendant, disait-il, que le droit des églises n'est point un droit et que les coutumes établies en leur faveur, dès les temps anciens, ne sont pas des coutumes, vous envahissez par violence les prérogatives et les possessions ecclésiastiques. » En conséquence, il enjoignait aux magistrats et aux bourgeois de laisser en paix toutes les églises, spécialement

celles de Notre-Dame et de Saint-Remi ; « car, à l'avenir, si elles criaient merci, ajoutait-il, je ne pourrais ni ne voudrais leur dénier justice. »

Cette lettre n'arrêta pas les empiètements des bourgeois ; les plaintes réitérées du clergé contraignirent Louis VII de leur adresser un avertissement plus sévère. « Il nous est très pénible, dit-il, de voir que vous faites ce qu'aucune autre commune n'a osé faire. Vous excédez en tout point la charte de Laon qui vous a été donnée pour modèle ; vous cherchez avec audace et assurance à faire entrer dans votre commune les quartiers et les villages du dehors. Les revenus coutumiers des églises, possédés par elles depuis plusieurs siècles ou vous les leur enlevez vous-mêmes, ou vous défendez aux sujets de les payer. Vous détruisez entièrement ou vous diminuez les libertés, coutumes et justices appartenant aux églises de Reims, spécialement celles des chanoines de Notre-Dame qui n'a d'autre défenseur que nous. Vous avez rançonné les sergents des chanoines qui vivent sous le même régime que leur maître ; vous en avez empoisonné plusieurs ; quelques-uns même n'osent sortir, par la peur qu'ils ont de vous. Par tous ces excès, nous vous avons déjà mandé, et maintenant nous vous ordonnons de restituer et de conserver aux églises et aux chanoines leurs justices, coutumes et franchises. »

Enfin, le siège vacant fut rempli en 1140 par la consécration d'un archevêque, nommé Samson de Mauvoisin, d'une famille noble du Vexin, archidiacre de Chartres et neveu de l'archevêque Rainald, son prédécesseur. Ce nouvel élu se distinguait par une grande sagesse, il se montra disposé à accepter les faits accomplis. Ni cette disposition conciliante, ni les menaces du roi n'arrêtèrent la fermentation des esprits ; sept ans après la prise de possession du nouvel archevêque, une insurrection éclata hors des murs de la ville, dans le quartier populeux qu'on appelait le ban de Saint-Remi. Le mot ban qui, dans la langue du moyen-âge, signifiait proclamation ou ordonnance, s'appliquait aussi à l'étendue respective de chaque juridiction seigneuriale. Le faubourg de Saint-Remi, réuni depuis à la ville par une même enceinte de murs, en était séparé au XIIe siècle, par des prairies et des jardins. Les habitants, trop peu nombreux pour constituer une commune capable de se défendre, voulurent se réunir à ceux du ban de l'archevêque en seul corps municipal. Ils commencèrent par chasser de leur quartier les officiers et les partisans de la juridiction abbatiale ; puis descendirent tumultueusement dans la cité, où tous ceux qui favorisaient leurs vues s'armèrent et se joignirent à leur troupe ; tous ensemble marchèrent vers le palais archiépiscopal, pour présenter leur requête au vénérable prélat et le contraindre à lui donner son assentiment.

L'homme de Dieu les harangua d'une fenêtre et tâcha de les persuader de renoncer à leur projet. Loin de céder à sa paternelle parole, ils devinrent plus audacieux, maltraitèrent les officiers, pillèrent leurs meubles et démolirent leurs maisons. Samson de Mauvoisin, obligé de

se confiner dans son palais comme dans une prison, par crainte des ressentiments populaires, réclama du secours de l'abbé Suger, régent du royaume depuis le départ de Louis VII pour la Terre-Sainte. Des troupes furent promptement dirigées sur la ville en révolte ; en même temps, Joscelin, évêque de Soissons, accompagné de saint Bernard, s'y rendit pour servir de médiateur entre l'archevêque et les bourgeois. Ceux-ci, à l'approche des troupes, se hâtèrent de rentrer dans l'ordre ; le faubourg de Saint-Remi demeura séparé de la ville ; mais, durant les treize années qui s'écoulèrent entre ce soulèvement et la mort de Samson de Mauvoisin, ce digne pontife eut beaucoup à souffrir ; ce n'étaient que dissentions intérieures et luttes perpétuelles ; sans cesse les partis s'attaquaient à main armée ; les rues de la ville et les campagnes d'alentour devenaient presque sans interruption le théâtre d'une multitude de petits combats où les bourgeois eurent toujours l'avantage.

Les évènements changèrent de face en 1160. Le frère du roi Louis VII, Henri de France, transféré du siège épiscopal de Beauvais à celui de Reims, voulut en finir avec les bourgeois de Reims comme il en avait fini avec ceux de Beauvais ; il y rencontra les difficultés les plus insurmontables, à cause des traditions locales sur l'antiquité de l'échevinage : c'était alors une persuasion générale à Reims que le privilège d'être gouverné par des magistrats de leur choix remontait, pour les habitants de cette ville, jusqu'à une époque antérieure au baptême de Clovis, et à la conversion des Franks. Les Rémois négocièrent avec leur nouvel archevêque : celui-ci refusa tout ; il mit dans son obstination tant de mauvaise grâce, que la noblesse et le clergé aussi bien que la bourgeoisie ne purent s'empêcher de se prononcer contre lui ; il se forma, sous le serment, une ligue pour s'emparer des maisons fortes et des tours des églises et pour chasser de la ville les partisans de l'archevêque. Dans cette extrémité, Henri de France eut recours à son frère. Le roi vint, en effet, à Reims avec des troupes. Une députation des citoyens lui exposa le véritable état des choses. Louis VII, au fond du cœur, n'approuvait pas l'entreprise mal concertée de son frère ; mais, comme celui-ci, dominé par son absolutisme, ne voulut consentir à aucun arrangement, le monarque condamna, presqu'à regret, le parti populaire. La plupart des bourgeois s'enfuirent à cette nouvelle ; les uns se cachèrent dans les bois, sur la montagne, entre Reims et Epernay ; les autres trouvèrent un asile dans la demeure des affidés du voisinage. On rasa cinquante maisons qui appartenaient aux plus opiniâtres. La mollesse que Louis VII mit dans cette exécution démontre qu'il ne voyait qu'avec peine réveiller des querelles où l'autorité royale avait plus à perdre qu'à gagner.

Quand les bourgeois rentrèrent dans la ville et qu'ils virent leurs habitations abattues en signe de châtiment et de mépris pour eux, leur haine et leur emportement redoublèrent d'intensité : ils démolirent par représailles les hôtels des chevaliers qui tenaient pour l'archevêque, et le contraignirent lui-même à se renfermer dans une forteresse voisine

de son palais. Cette fois, ce ne fut plus au roi son frère que s'adressa le prélat pour obtenir du secours, mais à un prince étranger, le comte de Flandre, qui marcha sur Reims à la tête d'environ six mille hommes. Les bourgeois réussirent à les affamer ; ils les forcèrent ainsi à se retirer après un bref séjour. Henri de France comprit alors l'imprudence et la témérité de son entreprise ; car, pour obtenir la paix avec les habitants de sa ville épiscopale, il dut renouveler et confirmer en faveur de la commune de Reims les anciens droits que lui avaient concédés ses prédécesseurs, La nécessité d'une trêve était si pressante qu'après avoir refusé une offre de douze mille livres, il fut obligé de se contenter d'une somme de quatre cent cinquante livres pour tous dommages et intérêts. Sa consolation au milieu de ses chagrins était un commerce de lettres très suivi avec le pape Alexandre III qui lui témoignait beaucoup de reconnaissance et d'affection. E. G.

* * *

Les communes du canton de Bourbonne ; analyse de la *Géographie illustrée* de ce canton, par le Dr Bougard.

Dans le courant de l'année dernière la *Revue de Champagne* annonçait la publication d'un nouveau livre de M. le docteur Bougard, médecin consultant aux eaux de Bourbonne ; elle disait, avec vérité, que ce chercheur infatigable, ce lettré délicat, avait donné à son travail un titre trop modeste en l'appelant *Géographie illustrée du canton de Bourbonne* ; c'est en effet une œuvre historique bien complète, œuvre d'érudition où l'auteur nous montre depuis leur fondation quinze villages se développant pendant plusieurs siècles.

Il est vrai que pour justifier le titre, l'auteur consacre les premières pages à la topographie, à la géologie, à la faune, à la flore du pays. Mais ces pages sont comme un lever de rideau avant la pièce principale, lever de rideau instructif, s'il est moins intéressant que les développements historiques dont il est le prélude.

Ainsi après avoir dit que les eaux thermales de Bourbonne émergent sur la rive droite du ruisseau de Borne, l'auteur se pose cette question : d'où viennent ces sources, et où se minéralisent-elles? Il donne à ce sujet l'opinion généralement admise :

« On admet, dit-il, que l'eau pluviale et courante, pénétrant dans l'intérieur de la terre à travers les fissures et les couches perméables du grès bigarré, à un niveau plus élevé que celui de la rivière de l'Apance, à Châtillon-sur-Saône, à une profondeur d'environ 1,800 mètres, nécessaire pour atteindre une température de 70°, remonte par suite de la diminution de sa densité, glisse sous les couches d'argile bariolée qui lui opposent une résistance insurmontable, empruntant la majeure partie de ses principes minéralisateurs aux masses de sel gemme subordonnées à la partie inférieure des argiles bariolées et gyptifères qui se trouvent entre les deux formations bien caractérisées du grès bigarré et du muschelkalk et vient soudre vers le point où ces argiles forment comme un entonnoir renversé, traversé de l'est à

l'ouest par la faille qui suit la vallée de la Boruc, mais dont la déchirure est ouverte seulement du côté de l'est, par suite du relèvement des argiles dans la partie inférieure de la vallée de l'Apance. »

Deux autres sources, n'ayant ni la même composition ni les mêmes propriétés que les sources d'eau thermales de la ville existent, l'une sur le territoire même de Bourbonne et appelée source Maynard, l'autre située au village de Larivière. Cette dernière est ferrugineuse.

Dans le pays, on raconte que Bourbonne est bâti sur un volcan, et qu'un jour viendra où maisons et habitants sauteront comme un vaisseau dont la soute aux poudres éclate; aussi M. Bougard a-t-il dû parler du tremblement de terre de 1861, le seul, nous dit-il, qui ait été particulier à Bourbonne; ce tremblement n'a fait trembler que les esprits, puisqu'il n'y a pas eu d'oscillations, mais seulement des détonations souterraines accompagnées parfois de roulements très peu prolongés.

Abordons maintenant la partie importante du livre, l'histoire des communes du canton de Bourbonne. On en compte quatorze et la première par ordre alphabétique est la plus curieuse car elle fut le berceau de l'un des héros de ce vieux poëme populaire des quatre fils Aymon, dont on ne connaît ni l'auteur ni la date, poëme qui se relie à tous les romans en vers du cycle carlovingien.

La plus agréable distraction que puissent se donner les baigneurs de Bourbonne, c'est d'aller par une belle journée à Aigremont, en ayant soin d'emporter le livre du docteur Bougard.

Du haut de la montagne ils embrasseront l'horizon et pourront comparer le village actuel au château que représente la vieille gravure dont le livre est illustré; cette gravure est une vue du pays en 1650, au moment où les Langrois font le siège de la forteresse. On se rend parfaitement compte de l'emplacement occupé par les assiégés et les assiégeants, et de la situation des tours et des fossés. Clément Macheret, ce curé écrivain, dont M. Bougard a donné le journal, fut l'historiographe de cette épopée.

Mais nous parlons de l'histoire sans nous être arrêté à la légende, et M. Bougard la donne dans son style primitif qu'il explique en même temps, pour qu'il soit à la portée de notre ignorance.

Assis, le livre à la main, sur cette terre trempée jadis du sang de tant de chevaliers, nous pouvons nous représenter Maugis, aidé de ses cousins les quatre fils Aymon, se vengeant de Charlemagne en tuant Bertolai, neveu de l'empereur, puis enfourchant avec ses quatre cousins le fameux coursier Bayard, s'enfuir, franchissant monts et vallées jusqu'à ce qu'il ait gagné les Ardennes. Après maintes prouesses ils sont vaincus par le grand Karl qui pardonne. Maugis part pour la Palestine, et au retour se fait moine. Mais la grâce de l'empereur ne s'est pas étendue sur Bayard; c'est lui qui payera de sa vie la faute de son maître; on le précipite une pierre au cou, dans la rivière d'Apance. Ce serait fait du cheval s'il n'était fée; d'un coup de tête il s'est

débarrassé de la pierre, et revenu sur la terre ferme, il prend sa course; depuis ce moment il galoppe en liberté, et tous les ans, la nuit de la St-Jean, on le voit passer sur le sommet de la montagne.

Si vous n'avez pas le temps d'attendre la St-Jean d'Eté pour faire la rencontre de Bayard, demandez au premier habitant d'Aigremont que vous rencontrerez, de vous montrer l'empreinte du puissant sabot du fameux cheval; elle est sur le point culminant de la montagne, profondément gravée dans le rocher.

A partir du xie siècle M. Bougard donne les noms des possesseurs de la seigneurie d'Aigremont. Le premier cité par lui est Foulques qui avait épousé en secondes noces Eve de Grancey, veuve de Tercelin, aïeul de st Bernard. Les Montmorency-Laval détenaient le fief au moment de la Révolution; mais il n'y avait plus de château fort; il avait été démentelé après 1650.

Nous renvoyons pour la vie des différents seigneurs, au livre de M. Bougard. Les deux églises primitives n'ont pas laissé de traces; celle qui existe aujourd'hui est de la fin du xve siècle. On y voit deux très vieilles statues en bois, l'une de la Ste-Vierge, l'autre de St-Michel et quelques anciennes pierres tombales.

Au pied de la montagne d'Aigremont se trouve le village d'Arnoncourt. En 1479, Jean de Choiseul donna aux habitants une charte d'affranchissement.

Un autre village situé dans les environs, Beaucharmoy doit son origine à un couvent de femmes, fondé en 637 par Ste Salaberge. Ce village forma une enclave de la Lorraine en France et appartenait à un seigneur particulier. On pense que le château primitif devait dominer la vallée et s'élever sur un mont voisin d'une altitude de 420 mètres qui porte aujourd'hui encore le nom de châtelet. Mais un autre château, la gentilhommière, comme on disait avant la Révolution, se trouvait dans le village même, et les dépendances existent encore.

Le village qui eut le rôle le plus important pendant les guerres du xviie siècle est Coiffy-le-Haut. Perché sur la pointe avancée d'une montagne, il domine tout le bas pays. Son origine est si ancienne qu'on ne connaît pas la date de sa fondation. Les Romains y eurent certainement un camp habité ainsi que le prouvent les médailles et les inscriptions qu'on y a trouvées. Au vie siècle il appartenait à la puissante maison de Gengoulfe. En 1000, une charte de Regnier II donne le domaine de Coiffy aux moines de Molesme, qui plantèrent la vigne sur les coteaux voisins, et firent ainsi la richesse du pays L'histoire du château est racontée par M. Bougard; nous signalerons seulement qu'il fit partie de la dot d'Anne de France, fille de Louis XI.

En 870 une abbaye du nom d'Enfonvelle existait dans les domaines de Louis de Germanie. C'est autour de ce monastère que s'est groupé le village qui porte actuellement ce nom. Au moyen-âge, il fit partie de la Bourgogne; en 1594, le roi d'Espagne le revendiqua et M. Bougard nous apprend que les habitants envoyèrent une supplique au bailli de Chaumont, demandant sa protection contre les Espagnols. Le

roi de France finit par faire reconnaître son droit de suzeraineté. Au XVIIe siècle un prieuré existait à côté de l'abbaye, il fut cédé par l'abbé de St-Bénigne à Hugues d'Aigremont, chanoine de Langres; mais après l'établissement des Commendes, la nomination du prieur ressortit du roi de France.

A 8 kilomètres de Bourbonne, on aperçoit se développer dans une plaine le village de Damrémont. Il doit son illustration moderne au général de Damrémont, tué au siège de Constantine. Sa fondation est due à une colonie d'habitants de Vicq qui émigra au XIIe siècle. Il fit alors partie de la généralité de Châlons et du bailliage de Langres. Dès 1337, les habitants furent affranchis par une charte de Philippe de Valois.

Fresnes est un bourg de l'ancienne généralité de Bourgogne dont le droit de suzeraineté fut très contesté jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France. Au XIVe siècle, la seigneurie appartenait à la maison du Châtelet qui la transmit par alliance aux Livron, seigneurs de Bourbonne.

Les Templiers eurent une maison de leur ordre au village de Genrupt. Après leur fin tragique, la maison passa aux chevaliers de Malte; ils cèdent la seigneurie, plus tard, au seigneur de Savigny. En 1636, le village fut entièrement détruit par les troupes de Galas, et se releva lentement, car en 1776 il ne comptait que douze ménages.

La commune actuelle de Larivière, dépendait autrefois des seigneurs d'Aigremont; l'un d'eux, Guillaume l'affranchit en 1334. M. Bougard donne deux très amusantes suppliques adressées en 1751 et 1756 au bailly de la contrée. Il paraît qu'en ce temps-là on avait dans ce village l'humeur batailleuse et la main légère.

Melay est un très gros village qui fit partie du bailliage de Lamarche et du présidial de Langres Un de ses seigneurs, d'Anglure-Melay fut un des plus vaillants capitaines de la ligue. Le village trois fois incendié ne comptait plus que 57 feux.

Montcharvot est bâti sur une hauteur au-dessus de Genrupt; on sait que le village existait en 1100, mais il n'a pas eu d'importance historique. Ses habitants étaient si misérables qu'une charte du prieur de Varennes leur concéda quelques terres pour qu'ils eussent du pain.

Au XIIe siècle on trouve à Parnot des seigneurs résidants. Calo, l'un d'eux, fait don par acte authentique, aux moines de Morimond, du domaine des Gouttes. La seigneurie échut ensuite successivement aux Choiseul et aux seigneurs de Bourbonne de la maison de Livron. En 1632, une maladie épidémique enleva les deux tiers des habitants. Clément Macheret raconte que vingt ans plus tard, à la suite des guerres, les habitants de Parnot et de Pouilly mangent l'herbe dans les prés, sont noirs et maigres comme des squelettes et ne peuvent plus cheminer.

C'est sur le territoire de ce village que se trouve l'hermitage de Notre-Dame-des-Rieux, qu'au siècle dernier habitaient encore deux solitaires.

Pouilly mentionné pour la première fois dans les chartes du XIIIe siècle, avait comme Parnot, des seigneurs particuliers. A 2 kilomètres, au lieu nommé la Cour des Barres, se trouvait un château fort. Dans la direction de Damrémont est la ferme de Montveignan, autrefois château seigneurial, possédé avant la Révolution par la famille noble, Aubertôt. Les pierres tombales de plusieurs de ses membres sont dans l'église, monument du XVIe siècle. Elle est précédée d'un porche à cinq ouvertures ogivales.

Ce sont les seigneurs d'Aigremont qui en 900 fondèrent le village de Serqueux qui fut d'abord un prieuré. D'après la chronique, l'arrivée des moines fut un grand bonheur pour le pays, car à la suite de l'inondation de l'an 1030, tout le peuple fût mort de faim sans la charité de l'abbé Guillaume.

Le roi de France était seigneur de Serqueux pour les trois quarts du territoire. Les habitants ont toutefois toujours été considérés comme propriétaires des forêts qui environnent Serqueux, mais ils les tenaient, nous dit M. Bougard, à titre onéreux, sous la souveraineté du roi, et les redevances entraient dans le trésor royal. Ces titres de propriété sont conservés précieusement dans un pilier de l'église pour les soustraire au danger d'un incendie, et au besoin, pour défendre les droits de la commune sur ces forêts. En 1399, les habitants obtinrent la permission d'y chasser.

En 1586, une épidémie causa la mort de 1600 personnes. Une inscription placée sur un des piliers de l'église en fait foi.

M. Bougard fait l'historique du château brûlé en 1602. Ce village fut un des plus maltraités pendant la guerre de trente ans. Sur un point de son territoire on trouve une croix portant le monogramme M. Z. A. et le millésime de 1636 ; c'est là qu'auraient été enterrés les habitants qui, ayant fui l'ennemi, étaient venus mourir de misère dans les bois.

Macheret, ce guide sûr du docteur Bougard, écrit dans son journal : « Grand carnage à Sercueil. Le lundy 1er juin, les croates, comtois et autres ennemis de la France s'étant transportez jusqu'au village de Sercueil, proche Bourbonne, et ayant entrez par force, tuèrent douze personnes, pillèrent le dict village, et prinrent prisonniers environ dix-neuf personnes. »

A la réunion de la Franche-Comté à la France, Serqueux retrouve la tranquillité ; en 1680, l'archevêque de Besançon vint visiter le village. Nous renvoyons pour cette commune comme pour toutes celles dont nous avons parlé, au livre de M. Bougard ; là rien n'est oublié et on peut, grâce à lui, se rendre compte de ce que fut la guerre de trente ans dans cette partie de la Haute-Marne.

Le dernier village du canton de Bourbonne par lettre alphabétique est Villars. Au moment de la Révolution il faisait partie de la Franche-Comté et ressortissait du bailliage de Vesoul. Avant 1730, son nom s'écrivait Villers. Son origine est fort ancienne, puisqu'on a connaissance d'une charte de 880, dans laquelle un bourguignon nommé

Aigard et sa femme Rotlende cèdent à l'abbaye de Bèze leurs biens situés à Villers. Il y avait aussi un prieuré en ce lieu, puisqu'en 1092 il fut donné au monastère de St-Vincent à Besançon.

M. Bougard cite les différents dons faits au prieuré; quant à la seigneurie, elle appartenait pour les deux tiers au roi de France; pourtant les Bénédictins avaient la dîme sur les trois quarts du village; l'abbaye de Morimond y avait un droit de pâture et l'ordre de Malte, la jouissance de certaines propriétés.

L'église est fort curieuse, et en terminant cette analyse d'un livre que nous ne saurions trop recommander, nous citerons le texte même du paragraphe que M. Bougard lui consacre :

« L'église qui remonte au XIIe siècle est classée parmi les monuments historiques. On y descend par sept marches : tandisque le niveau du chœur s'élève à 6 mètres au-dessus du sol extérieur. On a profité de ce faux niveau pour établir une crypte qui est la partie la plus intéressante de l'édifice.

« L'église supérieure, mélange de style ogival et de roman se compose de deux nefs non voûtées, d'une abside circulaire avec une travée de voûte en avant, ayant à droite et à gauche un transept qui lui donne la forme d'une croix latine.

« On descend dans la crypte par un escalier de 22 marches qui correspond à la tourelle qui conduit au clocher. Elle a la même dimension et la même forme que le chœur de l'église. Elle a 8 mètres 60 dans œuvre du sud au nord à l'entrée; dans l'hémicycle ou sanctuaire elle ne mesure plus que 4 mètres 10. De l'est à l'ouest elle a 9 mètres 15. La voûte qui a 3 mètres 20 de hauteur sous clef, est soutenue par des pilastres contre les murs et par 12 colonnes, dont 6 octogones et 6 cylindriques. Ces colonnes surmontées de chapitaux romans non sculptés, ceux des deux premières colonnes exceptés, ornés à chaque angle d'une feuille recourbée en crochet, forment 5 petites nefs en largeur et 3 en longueur, non comprises les deux de l'abside circulaire. Cette crypte, éclairée par 9 fenêtres, à plein cintre, longues et étroites, dont l'une est fermée par le mur de la sacristie, renfermait un autel en pierre fort ancien, supportant un groupe en pierre représentant la Ste-Vierge recevant sur ses genoux le corps inanimé de son fils, au moment où il vient d'être descendu de la croix.

« Dans la partie nord, se trouve une tombe en pierre, sans date ni inscription, renfermant un squelette de 1 mètre 95 de longueur. »

Il y a encore deux cercueils en pierre, dont l'un est percé d'un trou, et quand on y passe la tête, on est guéri de la migraine...

M. le docteur Bougard y envoie-t-il ses malades??

Alfred de Besancenet.

* * *

Dans la *Revue Savoisienne*, M. le chanoine Denis a publié une étude sur le Saint-Suaire d'Annecy et la naissance de saint François

de Sales ; un tirage à part de cette étude a paru à la librairie Fr. Abry, à Annecy. On n'ignore pas que cette relique, depuis le milieu du XIVe siècle, jusqu'au milieu du XVe fut déposée dans la collégiale de Lirey (Aube). La *Revue de Champagne*, t. XII, page 225 a déjà parlé du Saint-Suaire.

* * *

M. Ambroise Caradec, ancien président du tribunal de Vannes a retracé dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, t. LV, pages 5 à 17, les principaux incidents du séjour, en Bretagne, du représentant du peuple Prieur (de la Marne) ; ce sinistre personnage, avec la collaboration de Jullien (de la Drôme), organisa la Terreur à Vannes. En revenant à Paris, il se félicitait « d'avoir infusé un sang nouveau dans les veines des ci-devant bourgeois et aristocrates ». La rhétorique républicaine, en 1793, dénaturait singulièrement la langue française ; c'est en effet en fatiguant le bras du bourreau que Prieur (de la Marne) prétendait infuser un sang nouveau.

* * *

NOTICE SUR CORBENY, son prieuré et le pèlerinage à Saint-Marcoul, *par M. l'abbé Ledouble, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché de Soissons*. Un volume in-8° de VI-255 pages, avec 12 planches hors texte, à Chauny, Impr. Nougarède, et à Soissons chez l'auteur, 1883.

Partout en France le pied foule un sol historique, tout y a été intense, la vie nationale sous ses aspects divers, la vie communale, religieuse, militaire ou artistique. Joignez à cette facile résurrection d'un passé plein d'intérêt, l'amour du sol natal et l'attachement aux traditions, vous aurez la raison d'être de tant de monographies locales, éclosES depuis quarante ans, sans jamais lasser l'attention des curieux et des chercheurs. Un vieux poète dit la cause de cette inépuisable fécondité en un vers charmant :

Per patriam vivo, per me mea patria vivet.

Noble émulation que les Sociétés savantes, sous l'impulsion des Augustin Thierry, des Guizot et des Villemain, ont étendu, propagé et pour ainsi dire aclimaté dans chaque département ! Celui de l'Aisne, qui compte plusieurs Sociétés historiques ou archéologiques, à Laon, à Soissons, à Château-Thierry, à Vervins et à Saint-Quentin, n'aura bientôt plus de communes importantes dont les archives n'aient été fouillées avec cette sûreté de méthode qui est l'honneur de notre siècle.

Voici, par exemple, le bourg de Corbeny, sur lequel nous voudrions particulièrement appeler l'attention à cause de ses relations avec l'abbaye de Saint-Remi de Reims, qui compte un historien de plus, en la personne d'un de ses enfants. L'auteur de cette récente notice est, en effet, le fils d'un homme de bien qui a instruit plusieurs générations de Corbeny et perpétué en elles ce vieux sentiment si français de l'attachement au clocher.

Divers érudits avaient déjà étudié les annales du prieuré bénédictin

et celles du célèbre pèlerinage, à la fois royal et populaire, notamment M. le comte Ed. de Barthélemy dans les *Annales de la Société académique de Saint-Quentin* (t. XIII, 3e série), et M. l'abbé Cerf, chanoine de Reims, dans les *Travaux de l'Académie* de cette ville (t. XLIII, p. 324). Le regretté M. Perrin, dans ses riches recueils bibliographiques, en avait aussi résumé les sources authentiques. Enfin les curés de la paroisse n'avaient pas négligé non plus d'y intéresser les habitants par d'utiles publications. Mais l'ouvrage de M. l'abbé Ledouble, beaucoup plus étendu que les précédents, *fruit* de persévérantes recherches dans les archives de Châlons, de Reims et de Laon, illustré de nombreuses planches, enrichi de pièces justificatives et de citations consciencieusement vérifiées, forme un ensemble important auquel devront recourir tous les amis de l'histoire étudiée à ses sources. C'est un profit et un résultat sérieux dont ses compatriotes doivent lui être particulièrement reconnaissants à bien des titres, pour l'instruction de la jeunesse aussi bien que pour l'honneur de leur antique commune. L'histoire de Reims, celle de la Champagne, même celle de la France, auront à puiser de curieux détails. Il n'est pas jusqu'aux Parisiens qui n'aient à glaner là une notice sur le *roi des Merciers*, chef de la confrérie de Saint-Marcoul.

M. l'abbé Ledouble n'est point de ceux qui censurent le présent à travers les récits du passé et nous l'en félicitons. Le moyen-âge et l'ancien régime doivent être étudiés en eux-mêmes, avec une respectueuse impartialité, mais sans regrets stériles et superflus.

Certes, nous n'attacherons pas à ce volume l'idée d'un travail sans défauts : il manque d'une table alphabétique des noms de lieux et de personnes; beaucoup de dessins, surtout ceux des débris sculptés des sceaux et armoiries, n'ont pas la précision rigoureuse des originaux ; plusieurs étymologies (p. 2 et 225) sont bien discutables; çà et là quelques dates et attributions ne sont pas appuyées d'autorités suffisantes. L'auteur a cru, en effet, simplifier le texte ou faciliter sa lecture en supprimant les notes au bas des pages et en intercalant les citations dans le corps des chapitres : nous croyons qu'il eût mieux fait de distribuer les éléments essentiels dans des paragraphes moins coupés et plus nourris, tout en rejetant au-dessous les renvois, les témoignages d'auteurs et les menus détails qui chargent inutilement le sujet principal. Beaucoup de cocuments intercalés eussent été ainsi plus avantageusement rangés parmi les pièces justificatives, ces indispensables appendices de toute œuvre d'érudition, que l'on s'imagine parfois, bien à tort, ne devoir être lus par personne. A notre époque où l'histoire se présente à la fois savante et vulgarisée, il conviendrait de rédiger un texte attrayant et lisible pour tous, en condensant à travers les notes et les preuves, l'appareil scientifique consulté nécessairement par les chercheurs de profession.

Ce ne sont point là des critiques mais plutôt des *desiderata*, de simples observations suggérées par la lecture sympathique d'une œuvre substantielle, analytique et détaillée comme on pouvait l'attendre du

patient compilateur qui a mis au jour, non sans succès, l'*Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*. L'étude sur Corbeny, restreinte à d'étroites limites, n'embrasse pas moins un vaste champ. Elle est divisée en de nombreux chapitres rangés sous trois grandes divisions : 1° *Corbeny*, la maison royale carlovingienne, la paroisse Saint-Quentin, les curés, la commune, la seigneurie, la Révolution et l'ère contemporaine ; 2° *Le prieuré de Saint-Marcoul*, sa fondation au xe siècle, son gouvernement, ses fêtes, son trésor, son église, la réforme de Saint-Maur, ses prieurs, ses biens et revenus, sa dispersion et ses ruines ; et enfin 3° *Le pèlerinage à Saint-Marcoul*, ses reliques, sa confrérie remontant à Saint-Louis, ses royaux visiteurs et ses concours populaires. L'auteur signale ensuite les usages liturgiques et le culte rendu à saint Marcoul en d'autres églises qu'il énumère : nous ajouterons à sa liste, celle de Balham (canton d'Asfeld, Ardennes), qui solennise chaque année, aux premiers jours de mai, l'heureuse possession qu'elle croit avoir d'une parcelle du corps du saint abbé. Le rit Laonnois avait un office propre en l'honneur de ce patron séculaire des affligés, mais ce touchant hommage de la piété reconnaissante a disparu (puisse-t-il revivre !) lors des réformes liturgiques hâtivement inaugurées partout il y a trente ans.

Un appendice, composé notamment de l'énoncé de lieux-dits du territoire, est suivi de douze documents d'une haute importance, reproduits *in-extenso* et classés avec soin, auxquels cependant manque la mention, indispensable pour chacun d'eux, du dépôt auquel ils ont été empruntés. Une table des matières clairement rédigée termine l'ouvrage de M. l'abbé Ledouble, publication très utile que nous sommes heureux de recommander, œuvre perfectible sans doute, mais déjà fort bien remplie et vraiment féconde par elle-même.

H. J.

* * *

Le n° de février de la *Revue de l'Art français* contient une notice très intéressante pour la Champagne : c'est le catalogue des graveurs de la Monnaie de Troyes, de l'an 1309 à la fin du xviiie siècle, par M. Natalis Rondot, avec en plus quelques noms de 1100 à 1160. Nous y relevons les noms suivants : xive siècle : Guy, La Coste, Le Flamand, Le Maréchal, Ysbarre, de Hametel, Croissant, de Forme, Baillet, Castelle, Dorin, de Noyon, Fontement, de Lesclat, Domino, Hasart, de Gisors, Hospinel, de Savoye, Plaisance, de la Garmoise. — xve siècle : Griveau, Le Tartier, Hue, de Lens, de Luchiers, de Mesmey, Muteau, Remy, de Gournay, Dampricort, Ligier. — xvie siècle : Payne dit de Bar, Boulanger, Le May, de Chevry, Lespeuvrier, Semillard. — xviie siècle : Rondot, Fagnier. — xviiie siècle : Alexandre, Rondot.

* * *

Nous ne pouvons pas ne pas signaler les *Mémoires sur le second Empire* de notre compatriote, M. de Maupas, ancien ministre (1 vol. in-8°, Paris, Dentu, 1884). Il concerne la période du coup d'Etat. Nous ne pouvons en parler longuement ici, mais nous l'indiquons comme un document de premier ordre pour l'histoire de cette période.

***

Nous croyons devoir annoncer l'agrandissement d'une excellente revue spéciale qui jouit justement d'une grande réputation : *la Revue de l'Art chrétien*, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues. Cette belle et savante publication, splendidement illustrée, paraît à Lille, chez MM. Desclée, par livraison trimestrielle in-4°. Nous la recommandons très sérieusement comme une publication de haute valeur.

***

M. l'abbé Puiseux, professeur au collège S.-Etienne de Châlons, qui a déjà étudié si utilement les petites écoles du diocèse de Châlons-sur-Marne, vient de publier une très curieuse brochure : *La condition des maîtres d'école au XVIIe et XVIIIe siècle* (in-8°, Châlons, Martin), contenant l'histoire d'une famille d'instituteurs qui se sont succédé héréditairement de 1674 à l'acte de Bussy-le-Château.

***

On vient de publier en placards fac-simile, à Langres, chez Dejussieu, les listes des suspects et des suspectes de cette ville en 1793. C'est un document très curieux où l'élément populaire l'emporte de beaucoup sur l'élément noble et même bourgeois.

CHRONIQUE

Une lettre inédite de Peiresc a Jean Chalette. — Jean Chalette, si longtemps à peu près inconnu de tout le monde, est aujourd'hui justement considéré comme un des meilleurs peintres du XVIIe siècle. Deux critiques fort distingués, M. le marquis de Chennevières, dans une des plus intéressantes notices des *Peintres provinciaux de l'ancienne France* (tome IV, p. 222 et suivantes), et M. E. Roschach, dans un travail spécial (*Jean Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse*, Troyes, 1868, in-8°), l'ont si bien vengé de l'injuste oubli qui l'enveloppait, qu'ils n'ont presque rien laissé à dire sur son beau talent. Aussi le savant conservateur de la Bibliothèque de Troyes, M. Emile Socard, qui tout récemment a consacré un chapitre de sa *Biographie des personnages remarquables de Troyes et du département de l'Aube*[1] à Jean Chalette, a-t-il déclaré qu'il n'ajouterait pas un seul mot aux décisives citations par lui empruntées à MM de Chennevières et Roschach. Pour moi, je viens y ajouter le grand éloge que lui donnait, il y a plus de 250 ans, l'illustre Peiresc, dans une lettre que je suis heureux d'offrir en sa primeur aux compatriotes du *grand artiste*, comme l'a surnommé un de ces juges devant l'autorité desquels tout le monde s'incline, M. Paul Mantz[2].

A Monsieur de Challettes, peintre du Roy, à Tholose[3].

Monsieur, j'ay appris par les lettres de M. Abbatia[4] la singulière faveur que vous m'avez daigné faire en l'entreprise d'un ouvrage qui

1. J'ai eu le plaisir de donner beaucoup d'éloges à cet excellent recueil dans la *Revue critique* du 29 octobre 1883, p. 349-352. M. Socard qui fait naître Chalette à Troyes le 27 décembre 1581, le fait mourir à Toulouse en 1643, date généralement acceptée. Je constate pourtant que Millin l'avait fait mourir deux ans plus tard (*Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. IV, p. 443), à propos du musée de Toulouse où le docte antiquaire remarqua « une vierge de Chalette. »

2. Articles sur l'école de Toulouse dans le journal l'*Artiste* de je ne sais plus quelle année. Le nom de Chalette manque à tous nos recueils biographiques (Michaud, Didot, Lud. Lalanne) : il manque même à ce *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* où M. Jal a publié tant de renseignements nouveaux sur les artistes. Espérons que désormais Chalette occupera dans les grandes biographies une place digne de lui.

3. Bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence. Collection Peiresc, t. III, f° 286. Copie.

4. Abbatia était un avocat au Parlement de Toulouse qui fut un des amis de Peiresc. Il figurera prochainement dans la galerie où je cherche à réunir les principaux correspondants de ce grand homme.

vous doit avoir esté bien importun[1] ; mais aussy vous en seray-je infiniment redebvable et tascheray par tous moyens de m'en revancher en vostre endroit. Cependant j'ay creu vous en devoir faire mes remerciemens bien humbles, et vous prier de vous servir librement de moy pour vous et pour vos amis en tout ce que me reconnoistrez propre pour vostre service. Au reste je désire avoir de vostre main, ou autre que vous ne désestimerez pas, un portrait de feu M. Catel[2], s'il s'en trouve quelqu'un sur lequel vous puissiez vous contenter, pour m'en faire un qui soit bon ; sinon j'ayme mieux m'en passer que s'il en falloit prendre un qui ne fût tel qu'il faut. Mais j'en désire encore un autre de vostre main de M. le conseiller de Maussac, le fils[3], à qui j'escris un mot pour le prier de le laisser faire, car je désire avoir l'original que vous fairez, pour les loger entre quelques autres que j'ay de la main de Vouët, de feu Porbus[4], de Fr. Apollodoro, de Ferdinand, de Finson, de Gerard et de quelques autres qui se sont touts delectez de bien faire. J'en attens mesme un de la main de M. Rubens[5]. La grandeur de ce portrait n'a pas de besoin d'estre que d'en-

1. Cet ouvrage, comme nous l'apprend une lettre inédite de Peiresc à Abbatia, du 13 janvier 1628, était « un tableau des comtes de Tholose » dont l'illustre amateur parle avec le plus grand enthousiasme. On trouvera ce document dans le grand recueil des lettres de Peiresc dont je publierai bientôt le premier volume, s'il plaît à Dieu et au Comité des Travaux historiques.

2. Guillaume Catel, né à Toulouse en 1560, mort en cette ville en 1626, fut conseiller au Parlement de Languedoc. C'est l'auteur de l'*Histoire des comtes de Toulouse* (1623, in-fol.) et des *Mémoires sur l'Histoire du Languedoc* (1633, in-fol.). Cet historien, comme Jacques-Philippe de Maussac, dont nous allons rencontrer le nom, trouvera place dans la série de notices et de documents inédits, intitulée : *Les correspondants de Peiresc.*

3. Philippe-Jacques de Maussac, né à Corneillan, près de Béziers, vers 1590, mourut à Paris en 1650. Fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, il fut aussi conseiller en cette même compagnie, puis devint président de la Chambre des Comptes de Montpellier plus tard réunie à la Cour des Aides de cette ville. La *Biographie Toulousaine* proclame Maussac « un des plus habiles hellénistes et des meilleurs critiques qu'ait produits la France. »

4. A propos de Porbus, je tiens à citer quelques lignes d'une lettre d'un de mes excellents amis, qui est un amateur d'une grande finesse de goût, M. Maurice Tourneux, l'habile éditeur de Diderot et de Grimm : « Chalette est un merveilleux peintre et s'il était hollandais ou italien, il y a longtemps qu'il serait célèbre. J'ai vu, l'été dernier, à Troyes, un petit panneau représentant trois capitouls, fragment du fameux album lacéré en 1793. C'est un bijou qui marie la couleur de Porbus au dessin de Meissonier. M. Babeau l'a mis à la place d'honneur du Musée et c'est justice. » Je ne dirai rien ni de Porbus, ni des autres peintres énumérés par Peiresc : Ils sont tous trop connus.

5. Le 23 août 1629, César Nostradamus écrivait à Peiresc : « J'ay appris que vous avez receu le pourtrait de Monsieur Rubens de sa propre main, sur quoy, admirant ce personnage et sa réputation, j'ay fait le sonnet que

viron deux pieds de largeur et deux pieds et demi de hauteur, affin d'y avoir le visage et un peu du busque [1] jusque près de la ceinture. Excusez moy de la peine que je vous en donne et l'imputez à la liberté que me donnent vos récentes faveurs. M. d'Abbatia faira fournir ce que vous en voudrez, et je demeureray, Monsieur, vostre, etc.

De Peiresc.

A Aix, ce 8 May 1627.

De cette curieuse et charmante lettre, je rapprocherai un passage d'une lettre du jurisconsulte Pacius adressée, le 3 juillet 1612, à son disciple et ami, passage qui jette un nouveau jour sur l'histoire de la vie de Jean Chalette [2]. Voici ce passage : « Vostre peintre qui debvoit retourner à Aix et passer par Montpelier s'est marié près de Tholose avec une fille d'un autre peintre, Χολοῖος ποτὶ Χολοῖον, de sorte que je ne vois de pouvoir faire aucun fondement sur son retour, et mesme ayant prié un gentilhomme, qui a esté autrefois mon escolier en droit, qui s'en alloit à Tholose, de m'advertir quand je pourray attendre ce Messias, il me mande qu'il est là pour longtemps. Cela m'a fait resoudre de vous envoyer celuy (c'est-à-dire le portrait) qui est fait par les mains de Jardin, que je trouve assés bien fait, mais non pas selon l'aage présent que j'eusse mieux aymé. » C'est évidemment de Chalette qu'il est question dans ce document, car on sait que ce peintre « se fixa définitivement à Toulouse dans les premiers jours de l'année 1611, s'y maria et y fit venir une partie de sa famille », comme le rappelle M. Socard (p. 81). La coïncidence des dates et des situations ne permet point de ne pas identifier le peintre dont parle Pacius avec notre Chalette. Je suis d'autant plus heureux de cette identification que l'on pourra désormais plus sûrement substituer à la *légende qui courait les ateliers* et d'après laquelle Chalette, traversant, au retour de son voyage d'Italie, la province de Languedoc, aurait été

je vous envoie... » (*Les Correspondants de Peiresc*, fascicule II. Marseille, 1880, p. 52). Voir, dans cet opuscule, outre le sonnet indiqué, une note sur le portrait en question qui serait conservé à Aix chez M. de Lalauzière et qui ne serait pas de la main de Rubens, mais de la main de Van-Dick. Pourtant le texte de la lettre de Peiresc à Chalette est bien formel, et ce texte est si fortement corroboré par le témoignage de César Nostradamus, auquel Peiresc lui-même avait certainement annoncé sa bonne fortune, que je me demande si une nouvelle enquête ne serait pas nécessaire et si l'on n'arriverait pas, à la suite de cette enquête bien menée, à établir l'existence de deux portraits de Rubens envoyés à Peiresc, un fait par Rubens, l'autre fait par Van-Dyck.

1. D'après le *Dictionnaire* de Littré, *busc*, que plusieurs, dans le XVIIe siècle, écrivaient *busque* comme dans le XVIe, et La Fontaine notamment, vient de l'italien *busto*, qui signifie à la fois *busc* et *buste*. On voit que Peiresc use ici du mot *busque* comme d'un synonyme de *buste*.

2. *Jules Pacius de Beriga. Compte-rendu du Mémoire de M. Ch. Revillout avec additions de documents inédits* (Paris, 1883, p. 11).

retenu par l'attrait des vins du terroir, que l'on pourra, dis-je, substituer à une telle légende, cette vérité qui fait beaucoup plus d'honneur à l'artiste : Ce fut un noble sentiment, l'amour dans le mariage, qui décida Chalette à devenir pour toujours l'hôte de cette ville de Toulouse que son pinceau devait tant embellir [1].

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

*
* *

ALBUM-CARANDA (suite). *Les fouilles d'Armentières*, 2e série 1882 ; Extrait du *Journal des Fouilles* [2]. — Digne de ses devanciers par la beauté, le nombre et la variété de ses planches, autant que par les données complémentaires qu'il fournit à la science archéologique, ce fascicule est consacré, comme le précédent, aux fouilles faites à Armentières en 1882.

Les emplacements funéraires de cette localité ne se sont pas montrés moins féconds en antiquités que ceux déjà explorés dans cette vallée de l'Ourcq, où M. Moreau a, en définitive, interrogé, à ce jour, plus de dix mille sépultures antiques et recueilli toutes les richesses de sa merveilleuse collection. Une carte de la partie haute de la vallée dressée à cet effet, indique la situation relative des six nécropoles successivement découvertes par lui sur un parcours qui n'excède pas vingt kilomètres.

Le territoire d'Armentières a certainement été à toutes les époques le centre d'une population de quelque importance. Outre les vingt sépultures gauloises qu'il y a rencontrées, M. Moreau y a reconnu encore de nombreuses tombes romaines, franques et carlovingiennes. Ses fouilles l'ont même conduit jusqu'à un cimetière du xve siècle, d'où il a exhumé quelques vestiges d'une céramique intéressante, notamment une gourde de grande taille à émail vert diapré, dont la reproduction en fac simile clôture magnifiquement la nouvelle série de planches qu'il vient d'éditer.

1. On trouvera une phrase où Chalette est quelque peu sacrifié à un autre peintre dans un petit recueil de lettres inédites de Peiresc publié par M. Charles Ruelens, le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous ce titre : *Notices et documents. Le peintre Adrien de Vries* (Anvers, imprimerie veuve Backer, 1882, brochure grand in-8°. — Extrait du *Bulletin Rubens*). Voici cette phrase (p. 50) : « J'ay esté marry que vous n'ayez séjourné à Toulouze puisque vous vous y trouviez tout porté. Mais vous avez voulu rendre ce bon office à M. Challete pour ne pas préjudicier à ses peintures, comme vous eussiez fait par la comparaison des vostres. Je loue grandement vostre debonnaireté en cela. » La lettre est datée du 8 juin 1626. Si réellement, comme le pensait Peiresc, Adrien de Vries était supérieur à Chalette, il faudrait placer bien haut le peintre flamand, dont le talent a, du reste, été fort admiré par des maîtres tels que Rubens et Van-Dyck.

2. M. Flouest a bien voulu nous communiquer le compte-rendu qu'il avait fait de ce remarquable ouvrage à la séance du 12 décembre dernier de la Société des Antiquaires de France.

Comme pour mieux attester l'étendue des ressources qu'Armentières et ses environs offrent à l'antiquaire, M. Moreau a inséré dans le texte explicatif de ses planches, des croquis à la plume du vieux manoir féodal qui commande le bourg et des *creutes*, ou grotte de Trugny qu'on estime avoir été creusées par des peuplades primitives. Le contraste est grand outre ces deux œuvres de l'homme procédant l'une et l'autre de l'universel et constant besoin d'un abri. La portée démonstrative de leur rapprochement est saisissante : il est impossible de faire apprécier davantage l'immensité du chemin parcouru par l'ingéniosité humaine depuis les premières et si modestes conquêtes des troglodytes, jusqu'à l'épanouissement splendide des xve et xvie siècles.

La série des nouvelles illustrations s'ouvre par la reproduction en couleur d'une partie du mobilier funéraire recueilli dans une de ces sépultures à char, de l'époque gauloise, que les contrées méridionales de l'ancienne Belgique nous ont plus spécialement révélées. On y remarque un beau gobelet en terre cuite brune. Il est extérieurement orné de gorges et de cordons en saillie rappelant ceux qui caractérisent les célèbres cistes en bronze des tumulus de Magny-Lambert, de Goméville, d'Eygenbilsen, etc. Ce vase, objet de soins très attentifs de la part du potier qui l'a confectionné, est un excellent type de ce *poculum* indigène auquel les Gaulois romanisés restèrent imperturbablement fidèles. On le retrouve jusqu'au ive siècle de notre ère, sur la plupart des stéles funéraires de cette heureuse région de la Basse-Bourgogne qui doit toujours aux vins de *sa Côte* sa fortune et sa célébrité.

On remarque aussi deux fibules en bronze à ressort en boudin que le retour rectangulaire sur l'axe central de la tige métallique qui les constitue, rattache à une variété fort rare dans l'Est de la France, mais déjà reconnue depuis longtemps en Suisse, en Allemagne et dans la vallée du Danube.

D'autres objets gaulois : des torques en bronze de style très élégant, des bracelets finement ciselés, des pendeloques et des perles amulétiques empruntées aux lointaines verreries de Tyr, ou de l'Ile-de-Chypre, un fragment de poterie à impressions digitales, garnissent un peu plus loin deux autres planches. Si les bracelets et les torques n'affirment pas chez les bijoutiers du temps un grand esprit d'innovation, ils ajoutent du moins quelques beaux spécimens à des types déjà déterminés ; ils font très heureusement augurer d'ailleurs de cette nécropole de Chouy, que la pioche des ouvriers de M. Moreau vient à peine d'entamer.

La même observation est applicable à la planche de silex ouvrés qui leur fait suite. Ces silex proviennent également de Chouy. Par leurs dimensions un peu exceptionnelles et la netteté de leurs lignes caractéristiques, ils contribueront peut-être à faire plus aisément préciser la véritable cause de leur apport dans des sépultures très postérieures au temps où ils avaient une valeur utilitaire. La forme *hache* semble

y être dominante ; serait-ce un argument en faveur de la donnée qui tend à faire voir dans cette funèbre offrande d'une substance d'où l'étincelle jaillit au moindre choc, une invocation permanente à la protection de ce Dieu, assez mystérieux encore, à qui on rendait hommage dans toute la Gaule et qui avait dans ses attributions le souverain emploi de la foudre ? On sait que ces appels par de là la tombe à une bienveillance divine ont été en faveur dès les temps les plus reculés ; aussi est-ce assurément à la même préoccupation qu'il convient de rattacher ces incisions cruciformes très sommairement, mais très nettement opérées au côté *interne* de dalles tumulaires neuf fois rencontrées par M. Moreau en divers cimetières de l'époque mérovingienne et, notamment, à Armentières.

Il est impossible de ne pas y voir, sous forme d'idéogramme, comme une variante de cette formule : *Christus hic est*, signalée par M. Leblant en 1872, sur une tombe bourguignonne du vie siècle et si savamment commentée par lui dans le 35e volume des mémoires de la Société des antiquaires de France.

L'époque franque est restée à Armentières, comme à Arcy, comme à Sablonnières et à Breny, celle à qui le Musée Caranda doit le plus de richesses. Le nouveau fascicule continue à placer sous nos yeux de beaux spécimens en fer et en bronze de ces plaques et boucles de ceinturon incrustées d'argent et d'or, ou ciselées si abondamment de figures fantastiques, d'entrelacs, de fleurons et d'arabesques *sui generis*, qu'il devenait inutile d'ajouter à leur effet ornemental, l'appoint d'un métal précieux. Ainsi que l'a déjà dit, en compagnie de M. Moreau, l'éminent et si regretté Jules Quicherat, hommes et femmes en portaient ; seulement il est resté quelque confusion dans la détermination des éléments caractéristiques de la monture du ceinturon suivant le sexe de son destinataire. Les investigations que M. Moreau conduit d'une façon si prudente et judicieuse, paraissent en voie d'éclaircir la question. Elles tendent à établir que les montures épaisses, trapues, subtriangulaires et garnies de rivets volumineux se serrant les uns près des autres, se rencontrent plus spécialement sur le corps des hommes. Les montures à l'usage des femmes sont tout à la fois plus grêles et plus élégantes ; elles s'allongent le plus possible, afin de propager sur une étendue plus grande l'effet de la parure, elles s'affranchissent souvent de ces gros rivets hémisphériques qui rendaient sans doute singulièrement fixe l'adhérence du métal au cuir, mais laissaient peu de champ, sur la surface de la boucle, au développement d'un motif ornemental.

Ces éléments de distinction s'affirment particulièrement dans une belle monture que M. Moreau incline à rapprocher des temps Carlovingiens parce qu'elle a été recueillie dans une partie du cimetière où gisaient plusieurs sarcophages en plâtre. Une décoration très riche et d'un style original en recouvre toute la surface extérieure. Les rivets indispensables y sont réduits à quelques tiges minces dont la tête se transforme en un fleuron polypétale qui en dissimule le caractère et reste du plus gracieux effet.

Beaucoup d'autres objets justifieraient encore une mention spéciale, notamment le bracelet en argent de forme torique, à extrémités progressivement épaissies en coin, qui continue, à l'époque franque, la tradition de nombre de bracelets en or de l'époque gauloise. On pourrait s'arrêter aussi à ces auges funéraires contenant plusieurs crânes et attestant une fois de plus les libertés prises à l'égard des anciens morts, pour les contraindre à faire place aux nouveaux dans leur funèbre couche; mais il faut se hâter de faire une place tout à fait à part à cette merveilleuse coupe en verre si admirablement conservée, dont le fond porte en relief toute une série de symboles chrétiens (chrisme, grappes de raisin, ancre, etc.), disposés de la façon la plus harmonieuse. On peut hésiter à croire qu'en la déposant dans un cercueil franc, on ait voulu faire, pour compte du défunt, une profession de foi religieuse, mais on ne peut se refuser à y reconnaître un de ces produits industriels que les progrès du culte nouveau avaient mis en faveur et qui avaient propagé jusqu'aux plus lointaines limites du monde romain le goût de cette décoration mystique dont les sépultures des catacombes avaient d'abord gardé le privilège et le secret.

Combien d'explorateurs, après une si belle moisson, se croiraient en droit de cesser leurs recherches et d'occuper en paix la très honorable place par eux conquise aux meilleurs rangs des serviteurs de la science ! Heureusement, M. Moreau n'en juge pas ainsi. Il a déjà installé son escouade d'ouvriers sur de nouvelles sépultures antiques et, bien que comptant déjà plus de cent planches où figurent plus de douze cents objets, l'Album-Caranda apportera encore l'an prochain de nouveaux matériaux d'étude aux archéologues reconnaissants.

* * *

Pierre-le-Grand a l'abbaye de Saint-Remy de Reims en 1717. — Toutes les particularités du voyage accompli en France par le Czar en 1717, ont été scrupuleusement notées par les annalistes. Les circonstances qui marquèrent son passage à travers la Champagne sont déjà en grand nombre publiées par les soins de nos érudits compatriotes, par M. le comte Ed. de Barthélemy dans la *Revue contemporaine* (janvier 1865), par M. Ed. Sénemaud, archiviste des Ardennes, dans la *Revue des Ardennes* (t. III, p. 71), et par de nombreux collaborateurs de la *Revue de Champagne et de Brie*, à divers endroits des livraisons. — Nous venons de rencontrer un récit complémentaire que nous croyons inédit, sur le séjour du prince à Reims, et notamment sur sa visite au monastère et à l'église de Saint-Remy. Il se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims, intitulé *Registre des choses mémorables arrivées tant au spirituel qu'au temporel, en l'abbaye de Saint-Remy, depuis 1643 jusqu'en 1764.* C'est à la page 131, que le secrétaire du chapître, D. Jean de la Motte, a consigné les détails de la réception de Sa Majesté Czarienne. On remarquera l'étonnante curiosité du prince pour voir à deux reprises et à

découvert, la fameuse Sainte-Ampoule, dont il demanda le reliquaire dès son arrivée à Reims. Plusieurs autres menus propos ne laissent pas que d'offrir un grand intérêt sur l'hôte célèbre que l'on reçut partout avec une courtoisie toute française. Nous reproduisons ce document en son entier. H. J.

1717. Pierre Ier, Czar de Moscovie, vient ici.

Le vingt-deuxiesme juin 1717, un mardy à une heure après midy, arriva dans Reims, très haut et très puissant prince Peter Alexowitz, czar ou grand-duc de Moscovie, âgé d'environ 48 ans. Aux approches de la ville, Sa Majesté Czarienne donna ordre qu'on la conduisît d'abord dans l'abbaye de Saint-Remy, pour y voir la sainte Ampoule. Monseigneur l'archevêque, François de Mailly, duc de Reims, premier Pair de France, s'étoit rendu à Saint-Remy aux premiers ordres de Sa Majesté Czarienne; on lui vint dire que le Roy arrivoit, et aussitôt ledit seigneur archevêque alla hors la porte du monastère pour présenter la main à Sa Majesté à la descente du carosse. Elle fit connoître par son interprête, le prince Ouraquin, qu'elle vouloit sans aucun retardement aller voir la sainte Ampoule. On la conduisit donc à l'église par le côté du cloître qui y tient, et sans s'arrêter en passant vers le maistre-autel, alla tout droit au tombeau, où elle vit et considéra fort attentivement la petite fiole en faisant plusieurs interrogations, à quoy on satisfit par son truchement portant les réponses. Après cette première visite de la sainte Ampoulle, on conduisit Sa Majesté Czarienne dans la Grande Salle qui donne sur le jardin, où ayant témoigné qu'elle avoit besoin de se rafraîchir, Elle prit d'une collation qu'on avait préparée quelques échaudés, et but de la bierre, et ensuite un ver de vin, ayant fait le signe de la croix avant que de boir. Après un bon quart d'heure, demeurant toujours debout, le Czar témoigna qu'il vouloit encore voir la sainte Ampoulle plus particulièrement, et qu'il désiroit qu'on ouvrît le cristal au travers duquel on voit laditte sainte Ampoulle. On lui représenta qu'il falloit du temps pour chercher les petites clefs dont on se sert pour l'ouvrir au sacre de nos Rois. Il répondit qu'en attendant qu'on les trouvast, il iroit à Saint-Nicaise, et dès ce moment, il sortit de Saint-Remy dans le carosse de Monseigneur l'Archevêque. Ayant visité laditte église, et le dedans du monastère, on lui fit voir le grand escalier nouvellement bâti. Il rentra ensuite dans l'église, et après avoir pris la peine de monter aux tours pour voir la cloche qui fait trembler un pilier quand on la sonne. Il est revenu pour une seconde fois à Saint-Remy pour voir encore de plus près la sainte Ampoulle, le cristal qui est au-devant de la sainte Ampoulle ayant été levé, et a tourné autour du tombeau pour en admirer les figures des douze pairs de France, et de là il est entré dans le chœur où il a fort considéré et vu de près le grand Candélabre, la grande Couronne et le magnifique et ancien pavé à la mosaïque, et sans rentrer dans le monastère, il est monté dons le carosse de Monseigneur de Reims qui l'a conduit dans son Palais archiépiscopal. Le

même jour, après avoir vu la cathédrale et admiré l'auguste et somptueux portail de cette église, il est parti de Reims pour aller coucher à Ille sur le chemin de Retel-Mazarin.

Signé : JEAN DE LA MOTTE,
Secrétaire du Chapitre.

* * *

Monsieur,

Dans le dernier numéro de la *Revue*, on a relevé quelques incorrections qui se sont glissées dans l'armorial de l'élection de Langres (tome IX) ; je pense qu'il vous sera agréable de compléter cet *erratum* et de donner ceux des armoriaux des élections de Joinvillle, de Saint-Dizier et de Wassy (tomes X à XII). Les rectifications qui suivent me sont fournies en conférant ce que vous avez imprimé avec une copie du texte de d'Hozier, copie que j'ai faite moi-même ; c'est cette copie annotée qui, sous le nom d'*Armorial de la Haute-Marne*, a été médaillée par la Société historique et archéologique de Langres en 1880. J'ajouterai que, comme je m'adonne depuis fort longtemps aux recherches héraldiques et généalogiques sur les familles marquantes, nobles ou non, de la Haute-Marne, il est très improbable que j'aie commis des erreurs.

Qu'on me permette de faire ici une remarque : de nombreuses personnes croient encore et écrivent que la particule, les armoiries, et en particulier l'inscription de celles-ci dans l'*Armorial général* de d'Hozier (celui qui nous occupe) sont des preuves de la noblesse des titulaires ; ces personnes sont dans l'erreur la plus grande. MM. A. et E. de Barthélemy, entres autres, ont abordé dans leurs ouvrages la question de la noblesse et l'ont traitée *ex professo* ; nous renvoyons donc les curieux de science aux ouvrages de nos savants compatriotes et nous nous contenterons de rappeler le passage suivant de l'édit de 1696, qui a donné naissance à l'*Armorial général : « Les brevets d'enregistrement* (à l'Armorial)... *vaudront lettres d'armoiries... sans cependant que les brevets ou lettres puissent en aucun cas être tirés à conséquence comme preuve de noblesse.*

ELECTION DE LANGRES. — Tome IX, page 177. — 12[1], Sevrot, lisez *Seurot* — 16, Baly, lisez *Jaly* — 20, Pevy, lisez *Péry* — 21, 23, 29, Lebel, lisez *Lubel* (pour Plubel) — 24, Laloy, lisez *Salvis* — 25, Secey, lisez *Leucy* (pour Lecey) — 34, Choiseul, lisez *Chaseul* — 35, Vasson, lisez *Vassan* — 36, épée, lisez *oie* — 37, lien, lisez *lion* — 41, Cenevy, lisez *Cévery*.

Tome IX, page 474. — 49, Deserrey, premier chantre, lisez *de Cerrey, prêtre, chanoine et* 50, 55, 65, premier chantre, lisez *prêtre, chanoine* — 51, Perrenot, lisez *Piénot* — 54, Girault, lisez *Giranet*

1. Le numéro est celui de l'inscription de l'armoirie dans l'élection.

— 55, Delcey, lisez *de Serrey* — 66, Georges de Garnier, lisez *Georges Garnier* — 74, Mesland, lisez *Mosland* — 75, Matheret, lisez *Matherda(?)* — 79, val, lisez *vol* — 81, Chrétiennot, lisez *Cheutiennot* — 84, Merchaussée, lisez *Meschaussée* — 94, soucis, lisez *louis* — 96, vautour, lisez *sautoir* — 100, Buteat, lisez *Butteau* — 102, Gremonil... Freville, lisez *Germaines... Tréville* — 103, Escouvrables, lisez *Escouvrolles*— 104, Vezocelles, lisez *Vezaulles* — 106, pallée, lisez *pattée* — 114, Fontaines, lisez *Ravennefontaines* — 119, chargée de trois étoiles d'argent, lisez *accompagnée de trois roses de gueules* — 126, aux bandes, lisez *à un bourdon* — 131, Fouvrel, lisez *Fourel* — 133, mettre les armes : *d'azur fretté de gueules.*

Tome X, page 126. — 162, supprimer *de trois rocs d'échiquier de gueules* — 163, rétablir ainsi les armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de gueules.*

Tome X, page 426. — 168, Coutelan, lisez *Coublanc* — 178, montant, lisez *mouton* — 185, Rac, lisez *Rose* — 187, Longchamp, lisez *Courchamp* — 193 (53), Aurouges, lisez *Anrosey* — 194 (51), Romains, lisez *La Romagne* — 197 (52), fau, lisez *fasces* — 203 (9), baudet, lisez *bourdon* — 206, Corgivron, lisez *Corgirnon* — 209, geneviéves, lisez *genèvriers* — 210, fleu, lisez *fleuronnée.*

Election de wassy. — Tome X, page 429. — 4, rétablir ainsi les armoiries : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe ; aux 2 et 3, d'or à une bande de gueules chargée de trois fleurs de lys d'argent. Accolé : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à un croissant d'argent accompagné de six croisettes recroisettées au pied fiché d'or, posées en orle* ; *au 2, d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées d'or* ; *au 3, d'or à un dauphin pâmé d'azur* ; *Sur le tout, d'argent à un lion de sable.* — 14, au lieu de Rampart, lisez *Rampont* — 25, lardoirs, lisez *sarcloirs*, etc.

Election de saint-dizier. — Tome X, page 430. — 2, croisélé, lisez *crênelé* — 7, ajoutez à la suite : *qui sont les armes de feu son mari* — 11, Ramu, lisez *Rama* — 12, fait... largement, lisez *fascé... l'argent*, etc.

Election de joinville. — Tome XI, page 464. — 5, Urtin... comètes, lisez *Bertin... cornets* — 30, roses, lisez *rocs d'échiquiers* — 48, gobel, et..., lisez *gobelet* — 54, chargé, lisez *chappé* — 60, d'Hoppin, lisez *Choppin* — 61, rose, lisez *roue* — 64, alézions... en cœur, lisez *alérions... posée au milieu du chef* — 66, Pucot, lisez *Pacot* — 69, Guillarme, lisez *Guillaumel*, etc. A. Daguin.

* * *

Un diplomate champenois. — En cherchant la généalogie d'une famille qui nous intéressait personnellement, nous avons découvert un

châlonnais inconnu jusqu'à présent et qui a joué un rôle assez important au xve siècle.

Jean de Paris, écuyer, seigneur de Tilloys, succéda à son père comme conseiller du roi, élu à Châlons par lettres royales du 14 janvier 1456, après avoir été précédemment bailli de la ville d'Epernay. Plus tard, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris et distrait de cette compagnie, comme nous l'apprennent des lettres patentes du roi du 10 août 1474, par lesquelles le roi déclara « avoir retenu depuis peu son amé Mr Jean de Paris, bailli de Chaalons, pour nous servir désormais à l'entour de notre personne en nos grands conseils, sans que luy avons encore ordonné aucuns gages ou pension pour son entretenement en nostre service et affaires ». A cette occasion, le roi lui alloua 600 livres de pension sa vie durant, pension dont les lettres furent entérinées par arrêt des généraux des finances du 27 août suivant.

Il reçut commission royale, en date du 4 septembre 1474, pour avec M. de Craon, premier chambellan du roi, M. de Lénoncour, lieutenant général en Champagne, M. de Baudricourt, premier chambellan et bailli de Vitry, aller trouver « notre très chère et très amée cousine la duchesse de Lorrayne et notre très cher et très amé le duc de Lorrayne son fils, désirant avoir amour et aliance pour leur pays et duché de Lorrayne et leur suiects d'iceluy avec nous et nous aider et secourir ainsy que bon, vray et loyaux sujets et parents ». Précédemment, la duchesse avait envoyé des ambassadeurs auprès de Louis XI et nos plénipotentiaires partirent cette fois avec pleins pouvoirs pour traiter définitivement — trois au moins présents à l'acte — « sur les dictes aliances et autres matières qu'ils verront toucher et concerner le bien de nous et de nostre royaume· »

Jean de Paris appartenait à une famille noble, remontant à Jean, écuyer, seigneur d'un fief sis à Frohans, qui servit sous Charles V et épousa une demoiselle de la Carpenterie, issue des seigneurs d'Ostieux. Ils eurent deux fils : l'un, Jean, chanoine de la collégiale de Montereau et :

Nicolas de Paris, écuyer, sergent d'armes du roi Charles VII, assista au siège de Montereau en 1437 et fut nommé à un des deux offices d'élus à Châlons, par lettres royales de 1437 en récompense de ses services militaires. Il épousa Jeanne de la Grange dont il eut Etienne, mort sans enfant, et notre diplomate. Celui-ci épousa Isabeau Noisette, d'une des plus anciennes familles de Châlons et il en eut : Charles, Jean et Marie.

Charles de Paris, écuyer, seigneur de Saint-Remy-sur-Bussy, pour la moitié qu'il acheta à M. de Stanville et dont il fit l'hommage au roi, le 19 janvier 1515, élu à Châlons, y épousa Jeanne de Forges ; morts tous deux avant 1538, ils n'eurent que trois filles : Marie de Paris, unie en 1530 à Pierre Deu, écuyer, seigneur de S.-Remy, auteur des Deu de Vieux-Dampierre. — Louise de Paris, mariée à Gervais Bauldouin, avocat à Epernay, morte avant 1538, dame de S.-Remy pour un

quart. — Jeanne, femme de Pierre de Longeville, procureur du roi à Châlons. — Les armes sont : d'azur au sautoir vaizé d'or[1].

* * *

Nous trouvons dans le *Courrier de la Champagne* du 13 février, les deux lettres suivantes :

A Monsieur l'abbé V. Tourneur à Reims.

« Monsieur l'Abbé,

« Vous n'êtes ni architecte, ni ingénieur, ni constructeur ; mais vous êtes historien, car vous avez publié, en 1883, une *Description de Notre-Dame de Reims*.

« Cet ouvrage vient de m'être communiqué, et j'y remarque, à propos d'une question difficile de construction non résolue entièrement par les architectes primitifs de la cathédrale, que vous n'hésitez pas à vous prononcer sur des désordres que vous croyez récents, dont vous empruntez à d'autres la description malveillante et exagérée, et qu'enfin il vous plaît de me les attribuer.

« Que vous répétiez, Monsieur l'abbé, comme historien, tout ce qu'a dit le public sur des questions de balustrades ; que vous supposiez que j'ai dirigé mes restaurations sous l'influence des critiques contradictoires qui se sont produites à propos de l'œuvre de mon prédécesseur (voir page 87), je ne trouve pas tout cela bien grave, malgré que le fait soit entièrement erroné ; vous avez bien le droit d'y voir ce que bon vous semble ; mais, raisonnant ainsi, c'est que vous ne savez pas que l'artiste convaincu est avant tout, en son art, un croyant (ce n'est pas question d'orgueil). C'est sur cet unique terrain que je me suis placé pour faire exécuter la balustrade nord, et ainsi, j'ai bien ou mal fait.

« Cela ne m'empêche pas de trouver belle la balustrade de M. Millet, que je me suis cependant permis de modifier sur quelques points.

« Peu importe tout ceci, d'ailleurs.

« Ce qui est plus grave, Monsieur l'Abbé, c'est ce que vous dites en un autre point de votre livre.

« D'après vos renseignements, les travaux que j'ai opérés dans les fondations de la tour du sud auraient ébranlé la rosace occidentale « intacte il y a quelques années et aujourd'hui : ÉMIETTÉE »... (pages 13 et 25).

« Ici, permettez-moi, Monsieur l'Abbé, de vous arrêter absolument.

1. On les voyait sur une tombe de Notre-Dame de Châlons et sur une vitre de la cathédrale. — Voir le dossier à la Bib. Nat. Col. de Champ. 124, p. 148.

« Vous ne vous êtes pas aperçu, n'étant pas constructeur, que la lézarde que vous signalez dans la rosace est presque aussi ancienne que l'édifice lui-même, qu'elle a bien quelque lien avec l'écartement ancien des murs de la nef que vous signalez, et vous me rendez responsable de ces désordres !

« En ce point de la rosace, les Rémois des XIIIe et XIVe siècles, gens cependant fort habiles, n'ont pas su faire autrement que dans beaucoup de cas analogues. Regardez, en effet, la plupart de nos anciens monuments qui ont deux tours, et vous verrez ce qui s'est passé : à *Notre-Dame de Reims*, il y a plus, les fondations ont été mal faites, ce qui est aggravant.

« Naturellement inquiet de cette situation, et ayant reconnu que l'écartement entre les deux tours a augmenté de siècle en siècle (ce qui est absolument démontré pour les gens compétents) et que ce mouvement persiste, j'ai, sans attendre même le futur printemps, commis la faute, paraît-il, d'en rechercher la cause en hiver : j'ai fait la fouille « béante » que vous me reprochez ! N'avez-vous pas songé qu'après tout déjà, au XIVe siècle, ce sol respectable avait déjà vu, sans trop d'inconvénients, le soleil et les frimas ?

« Et c'est par ce moyen que j'ai pu constater que les fondations de la tour du sud, au lieu de former empattement sur le nu des murs et contre-forts, dessinaient une retraite compromettante ; en un mot, que certaines parties du côté ouest de la tour étaient en porte à faux.

« D'autre part, une bouche d'égout, malheureusement établie depuis un très grand nombre d'années au pied de cette même tour, recevait les eaux pluviales des couvertures de la cathédrale, des cours et rues avoisinantes, et, en s'y engouffrant, avaient fini par pénétrer à travers le radier jusqu'au plateau recevant les fondations. Je l'ai détruite.

« Recherchant la vérité, Monsieur l'Abbé, c'est cela que vous auriez dû dire. Au contraire, vous avez répandu publiquement contre moi un blâme injustifiable, et l'on vend votre livre aux touristes auxquels vous apprenez ainsi l'histoire.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, mes très humbles salutations.

« *L'architecte diocésain de Reims,*

« RUPRICH-ROBERT »

Paris, 7 février 1884.

* * *

M l'abbé Tourneur nous fait parvenir la réplique que voici :

A Monsieur Ruprich-Robert, architecte à Paris.

« Monsieur l'Architecte,

« Vous voulez bien m'adresser, par la voie des journaux, quelques réclamations au sujet de ma *Description historique et archéologique de Notre-Dame de Reims* ; je ne puis vous répondre que là où vous m'attaquez.

« Vous le dites avec beaucoup de raison, Monsieur, je ne suis ni architecte, ni ingénieur, ni constructeur; je suis historien de la cathédrale de Reims. Mon petit livre a paru en 1864, pour la première fois ; depuis lors, j'ai tenu à constater dans chaque édition successive les changements survenus depuis l'édition précédente, et j'en suis arrivé à la cinquième. N'étant, comme vous le dites fort bien, ni architecte, ni ingénieur, je prends à tâche d'emprunter aux hommes du métier leurs appréciations techniques, laissant au lecteur à juger si ces appréciations sont exagérées ou malveillantes. Je soumets aux juges compétents les pièces du procès, à eux d'en déterminer la valeur.

« Deux faits ont été signalés dans ma nouvelle édition : 1° Galeries du bas des combles au midi et au nord ; 2° le mouvement incontestable d'écartement qui s'est produit dans toute la hauteur du grand portail.

« La *galerie du midi*, dessinée par M. Millet, a soulevé dès le premier jour, de la part de l'Académie et des architectes, les plus vives réclamations. Est-elle belle? Je n'en sais rien. Mais ce dont je suis parfaitement sûr, c'est qu'elle ne s'inspire nullement de la cathédrale ; que les courbes des ogives ne se retrouvent nulle part sur notre monument. Enfin, que M. Ruprich-Robert lui-même l'a condamnée, en en dessinant une autre pour le côté nord. Je crois qu'en parlant ainsi, je suis resté dans la plus stricte vérité.

« *Le Portail.* — Le fait le plus palpable qui s'est produit, surtout depuis trois ans, c'est l'écartement des deux tours, rendu évident et absolument certain par l'état de la rosace, J'ai étudié cette belle verrière en 1844, il y a quarante ans, pour le Congrès archéologique de 1845. Dix ans plus tard, l'Académie, sur le rapport de notre habile architecte M. Raimbeau, m'a décerné la médaille d'or, comme prix de la description du même chef-d'œuvre. Je puis donc affirmer que je l'étudie et le connais depuis longtemps.

« Eh bien! jamais (si ce n'est depuis quelques années), jamais je n'ai vu les vitres séparées de la pierre qui leur sert de cadre. Or, en ce moment, et surtout depuis 1880, les disjonctions apparaissent chaque jeur plus larges et plus nombreuses. Ni la pierre ni le verre ne se rétrécissent! Il est donc évident qu'un écartement se produit, puisque seul, il peut causer un tel effet.

« Qu'il existe depuis longues années, c'est possible; mais il laissait les verres et les pierres à leur place. Tandis que, depuis les fouilles pratiquées au bas des tours, le mouvement s'est accentué de la façon la plus inquiétante ; on ne saurait nier ce fait. Et, puisqu'il n'existe que depuis les excavations, n'est-il pas bien à craindre que celles-ci n'en soient la cause, et qu'en les creusant, on aurait dû prendre quelques précautions qui ont peut-être été négligées? Je n'ai point constaté autre chose!

« Quant aux lézardes, oui, Monsieur l'Architecte, elles existent depuis très longtemps ; mais elles se sont notablement élargies et allongées depuis la même époque, et elles ont atteint le trumeau de la porte

gauche du portail du centre, ce qui n'existait pas autrefois. Tels sont les faits matériels, incontestables, palpables. Mon devoir d'historien était de les signaler. Je l'ai fait, par la bouche d'artistes beaucoup plus compétents que moi, et je suis satisfait d'avoir attiré sur ce point votre attention. Heureux serons-nous tous si, par votre science et votre talent, vous parvenez à arrêter le mal et à le faire disparaître tout à fait ; personne ne s'en réjouira plus que nous.

« Daignez agréer, Monsieur l'Architecte, l'asssurance de ma sincère considération. V. Tourneur. »

* * *

Testament d'une grande dame au XVIIIe siècle. — Notre collaborateur, M. A. Bourgeois, qui est un infatigable chercheur, nous communique une pièce intéressante à faire connaître au moins brièvement. C'est le testament de Madeleine-Bernardine-Marguerite Kadot de Sebbeville[1], veuve de François-Louis de Gouffier, marquis de Thoix, comte de Passavant, baron de Doë, Catheux-la-Chasse, fief Trevesque, seigneur de Morvillers, etc., capitaine de cavalerie, fait à Paris, le 14 juillet 1758. Ce document montre quel usage une grande dame — champenoise — savait faire de sa fortune au siècle dernier.

Après les déclarations religieuses les plus chaleureuses, la comtesse de Gouffier — c'est le titre qu'elle prenait — demanda à être enterrée dans la chapelle du château de Mailly, près de sa sœur, femme du comte Louis de Mailly[2]. Elle consacra ensuite 10,000 livres à fonder une messe perpétuelle en cette chapelle, à distribuer aux pauvres de Mailly (10,000 l.), aux pauvres de sa paroisse de Paris (10,000 l.), et à « établir à perpétuité au village de Mailly deux sœurs grises à l'effet de soigner les malades de la dite paroisse et ses dépendances en leur administration, les secours de leur institution et de donner la première instruction de la religion aux jeunes filles de ladite paroisse et leur apprendre à lire et à écrire gratuitement : et je demande que dans l'acte de fondation on charge les dites sœurs d'engager les malades qu'elles auraient soignés à aller, après leur rétablissement, rendre grâce à Dieu dans ladite chapelle et y ouïr la messe et y prier pour le repos de mon âme et de celle de ma sœur. »

A ses domestiques, elle laisse des pensions viagères de 800 à 2,000 livres, et elle avait deux femmes de chambre, trois laquais et plusieurs autres serviteurs, stipulant pour ceux-ci non nommés au testament trois années de gages et la nourriture pendant six mois après sa mort.

A ses deux hommes d'affaires, 6,000 l. chacun ; à sa mère —

1. Fille de Charles-Louis Kadot, comte de Sebbeville, second cornette des mousquetaires du roi et de Elisabeth Chevalier de Montigny, veuve avant 1752.

2. Colonel du régiment de Mailly (infanterie), brigadier des armées du roi.

remariée au comte d'Esclignac — deux bracelets de diamants « comme la dernière marque de mon tendre attachement. J'espère qu'elle en est assez, certaine, pour être bien sûre, que je ne fais les dispositions suivantes que parce que sa fortune ne me permet pas d'espérer que la réunion de mon bien puisse ajouter à sa vie le moindre agrément ». Des diamants de 600 l. au comte d'Auteuil et à M. d'Auteuil de Vessancourt, ses frères : 1,000 l. de pension viagère à MM. de Combault et de Châtillon, frères et de 400 l. à leurs autres frères, le chevalier d'Auteuil, dit l'Equipé ; un diamant de 10,000 l. à Mlle d'Aumale ; à M. Lefebvre d'Amecourt, conseiller au parlement, une boite de jaspe à deux tabacs ; 50,000 l. à M. Kadot de Sebbeville de Gerville, encore mineur, pour lui procurer une éducation et un grade militaire, reversible en cas de décès sur son cousin du même nom ; 120,000 l. à M. de Mailly, reversible en cas de décès sans postérité sur MMr de Sebbeville ci-dessus nommés, l'un à défaut de l'autre. Déclaration de tenir nulle toute mention de sommes dues par M. de Mailly à la défunte si on en retrouvait dans ses papiers, Mme de Gouffier choisissait la marquise d'Aligre comme légataire universelle à cause de sa tendre affection, l'abbé du Barrail — abbé de Nesle, près Troyes — son exécuteur pour les bonnes œuvres, en lui laissant 10,000 l.

« Si dans le nombre des personnes qui ont la bonté d'avoir de l'amitié pour moi, il s'en trouve quelqu'une qui désire avoir mon portrait, je prie Mme d'Aligre d'en faire faire des copies sur l'original qui lui appartient. » Elle lui laissait avec ce portrait ceux de sa sœur et de son frère, et à M. de Mailly, le buste en cire de sa sœur.

Mme d'Esclignac ne partagea pas les sentiments de sa fille et paraît avoir trouvé que la réunion des deux fortunes lui procurerait au contraire quelque agrément, car elle attaqua le testament, mais elle ne paraît pas avoir gagné : toujours les avocats lui reprochèrent-ils amèrement d'avoir pu songer, avec son immense fortune, à aller à l'encontre des dernières volontés de sa fille.

* * *

Famille Fillion de Reims. — Famille de la bourgeoisie rémoise qui formait vers le milieu du XVIIe siècle, plusieurs rameaux d'après les notes de Bertin du Rocheret :

I. Léonard Fillion, président de l'élection de Reims, mort en 1724, épousa d'abord Marie Frizon, d'une des premières familles de la ville et en eut :

1. Catherine, femme de Jean Canelle, écuyer, seigneur de Provisy, lieutenant-colonel du régiment Sanzay, chevalier de S.-Louis.

2. Charlotte, religieuse à S.-Etienne de Reims.

Puis, Nicole de Laire, dame de Mongon, d'où :

3. Jules, seigneur de Girondel, sans hoirs.

4. Nicole, religieuse à S.-Etienne.

II. Nicolas Fillion, bourgeois de Reims, épousa Jacqueline Renard,

fille de Jean et de Barbe Marlot, de la famille de l'historien de Reims, d'où :

1. Thomas.

2. Charles, curé de Bezannes, puis chanoine de S. Symphorien de Reims et, en 1725, de la cathédrale, auteur de l'histoire du sacre de Louis XV, mort en 1737.

3. Elisebeth, religieuse à Rethel.

4. Marguerite, religieuse à la Ferté-Gaucher.

III. Thomas Fillion, épousa en 1694 Marie Deniset et en eut plusieurs enfants.

III. Nicolas Fillion fut amodiateur de l'archevêché pour Mgr Le Tellier et épousa en 1675 Suzanne Gilbert, qui lui donna :

1. Nicolas, secrétaire du roi, écuyer, échevin de Reims, mort en 1722, ayant épousé Marie Alma, de la famille des célèbres imprimeurs hollandais d'où : Jean-Baptiste, chanoine de la cathédrale de Reims et Anne, femme de Claude Le Doulx, écuyer, receveur général des gabelles.

2. Jean-Baptiste, chanoine de la cathédrale en 1709, l'un des appellants contre la bulle Unigenitus, mort à Montrouge en 1747.

3. Alfred, écuyer, seigneur de Villemur, receveur général des finances à Paris, greffier en chef du parlement de Bordeaux, fermier général, garde du trésor royal en 1745, mort en 1753, laissant, d'après Bertin du Rocheret, treize millions. Il laissa un fils qui lui succéda comme receveur général à Paris, et une fille, Marie-Louise-Francoise, mariée : 1° en 1730, au comte de Houdetot ; 2° à M. d'Aragon, comte de Saint-Severin, ambassadeur en Suède, ministre. N. tige des Chautemerle, dit du Rocheret, sans plus de renseignements.

Armes : de gueules à la face d'or, accompagné de trois billettes d'or, 2-1.

* * *

Nous devons impartialement signaler un article de la *Semaine religieuse* de Reims du 19 janvier, relevant une erreur qu'aurait énoncée M. l'abbé Chardron dans sa notice sur le *premier pape français, Gerbert, archevêque de Reims* (n° d'octobre de la *Revue*), M. Chardron mentionne la lettre dans laquelle l'illustre pontife aurait tracé le plan des croisades. Or il est démontré aujourd'hui par les travaux d'un érudit allemand, M. de Hartung et de M. le comte Riant que cette lettre n'est pas authentique, mais probablement un simple exercice de rhétorique très postérieur au grand pape dont elle porte le nom. Ceci ne paraît plus contestable. — (*Voir l'inventaire critique des lettres historiques des croisades*, par le comte Riant, Paris 1880, page 32). Au moins nous gardons pour notre province l'honneur d'avoir fourni le promoteur incontesté des croisades dans la personne de Odon de Châtillon, — Urbain II.

* * *

Le *Bulletin du diocèse de Reims* du 1er mars contient un second article sur Sylvestre II et la première croisade. Nous y trouvons une longue réfutation de M. l'abbé Quéant contre les arguments de MM. de Hartung et le comte Riant et une réponse de M. F. H. C. Celle-ci est très détaillée, très serrée, et conclut complètement au maintien de ses précédentes conclusions. Ce travail est à lire et est très nettement décisif.

* * *

Le 16 février, a été célébré à Paris, par S. Ex. l'archevêque de Reims, le mariage de M. le baron Pierre de Mareuil, lieutenant au 7e cuirassiers, fils du comte de Mareuil, conseiller général de la Marne, avec Mlle de Vatry, fille du colonel baron de Vatry.

La famille Durant de Mareuil est originaire du Perche, d'où Pierre Durant vint se fixer à Paris comme avocat au Châtelet en 1580 : son petit-fils, Gille Durant, seigneur de la Bergerie, jurisconsulte estimé et poète passablement léger, dont les œuvres ont été réimprimées au commencement du XVIIIe siècle, fut un ligueur acharné et passa pour avoir collaboré à la *Satyre Ménippée*. Un de ses oncles, Gabriel Durant, avocat au parlement, se fixa à Epernay en y épousant Nicole Le Vasseur ; son fils y devint procureur du roi au bailliage et laissa cette charge à son fils qui mourut à Ay en 1715. Il avait épousé Marie Horguelin des Ormes et en eut : Jean, et Anne, mariée à M. Bertin du Rocheret, président de l'élection d'Epernay, l'ami de Voltaire, auquel on doit tant de travaux littéraires et généalogiques.

Jean Durant, seigneur du Vivier-le-Comte, né à Ay en 1693, fut lieutenant en la prévôté de l'hôtel, échanson de la duchesse d'Orléans, femme du Régent : l'un de ses fils, seigneur de Saint-André, était contrôleur des aides à Troyes ; de son frère aîné, descend le comte de Mareuil, dont le père fut ambassadeur à Naples et pair de France sous Louis-Philippe.

Armes : vairé d'or et d'azur.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT

ABBAYES

QUI DEVAIENT LE CHARROY

EN TEMPS DE GUERRE

1. Le document suivant fournit le rôle des abbayes soumises à la prestation de chariots en temps de guerre ; nous l'avons tiré d'un manuscrit du président Bouhier (Bibl. de Troyes, m. 321, p. 59).

Ce rôle intéresse naturellement la *Revue de Champagne*, parce que presque toutes les abbayes qu'il mentionne appartiennent à l'ancienne province de Champagne.

On pourra comparer la copie de Bouhier avec celles qu'on trouve dans le *Traité du ban et arrière-ban*, par de La Roque (*Preuves*, p. 32), et dans le *Recueil des Historiens de France* (t. XXIII, p. 732). Nous avons complété, au point de vue de la géographie ancienne et moderne, l'essai d'identification des noms d'abbayes, commencé par le *Recueil des Historiens de France*.

2. Notre rôle désigne vingt-quatre abbayes et un hôpital qui doivent le *charroy* en temps de guerre, dès le XIIIe siècle.

Ce rôle de contribution avait force de loi et rendait le *charroy* régulièrement obligatoire, en temps de guerre, pour toutes les abbayes contribuables.

Cependant, même en temps de guerre, les abbayes soumises au *charroy* n'étaient pas *charroiables* à merci. D'un côté, le *charroy* était une prestation ou réquisition bien déterminée, qui consistait à fournir un chariot à quatre roues, attelé de deux chevaux, ou une charrette à deux roues attelée d'un cheval. D'un autre côté, les abbayes *charroiables* étaient obligées au *charroy*, seulement lorsque le *corps du Roy* était en *l'ost*, c'est-à-dire lorsque le roi en personne était à la tête de l'armée. Dans ce cas, les abbayes devaient s'exécuter dès qu'elles avaient reçu la *semonce* (avertissement) de se rendre en l'*ost* (armée) avec le Roi, en tel lieu et à tel jour désignés par qui de droit.

Ces prestations ou réquisitions de *charroy* faisaient partie du service militaire que les abbayes devaient au Roi.

3. Pour bien entendre cette question il faut se rappeler que les rois des deux races, mérovingienne et carolingienne, ainsi que les premiers rois de la race capétienne, ont été les fondateurs, les restaurateurs, ou les principaux bienfaiteurs de la plupart des grandes abbayes de France. A ces divers titres, les rois tinrent naturellement les abbayes sous leur dépendance, sauvegarde et protection ; et les abbayes, principalement celles qui étaient reconnues de *fondation royale* et qui avaient été dotées de grands et beaux fiefs temporels, furent assimilées aux laïques possesseurs de fiefs, qui, entre autres services féodaux, devaient le service militaire et l'impôt du sang au roi, leur suzerain. Aussi, dès les premières guerres de Charlemagne, nous trouvons dans les armées des abbés avec leurs vassaux. Déjà à cette époque, le roi demandait à plusieurs abbés et abbesses, en temps de guerre, un contingent d'hommes armés et d'autres prestations militaires, soit en nature, soit en argent. Mais ce ne fut qu'en 817 que la loi militaire, rendant le service obligatoire en temps de guerre, pour les abbayes, fut discutée et votée dans l'Assemblée Concile d'Aix-la-Chapelle (Sirmond, *Conc. ant. Galliæ*, t. II, p. 685).

Cette assemblée des évêques et des grands du royaume, sous la présidence du roi Louis le Débonnaire, dressa le rôle officiel des abbayes au point de vue du service militaire ; rôle empreint d'une grande sagesse et qui montre dans quelle mesure de modération et de justice le roi demandait aux abbayes de participer au service militaire et à la défense de la patrie, en temps de guerre.

Le rôle du service militaire comprend seulement quarante-huit abbayes, celles qui ont été fondées, et celles qui ont été dotées plus ou moins par la munificence royale. Ces abbayes, en tant qu'elles possèdent des fiefs temporels, sont divisées en trois catégories :

1° Quatorze, les principales, doivent au roi : *dona*, c'est le *don gratuit* sous sa première forme. Il comprenait originairement des subventions de guerre en nature et en argent ; plus, un certain contingent d'hommes tout équipés. Un règlement ultérieur, promulgué avant chaque guerre, fixait, quant aux subventions et au contingent d'hommes, la quote-part de concours que chaque abbaye devait apporter à la guerre.

2° Seize abbayes doivent au roi, en temps de guerre, les *dona*, comme nous les avons expliqués plus haut. Les subventions en nature, jusqu'au règne de Charles VI, sont : le charriot, la charrette, le sommier (bête de somme à bât ou à trait). Les subventions en argent portèrent le nom de subsides, aides, décimes, demi-décimes, dons gratuits.

3° Dix-huit abbayes, celles qui n'avaient eu qu'une part restreinte aux largesses royales, sont exemptes du service militaire proprement dit et ne doivent au roi, en temps de guerre, ni les subventions ni le contingent d'hommes, mais seulement les prières officielles pour le roi, la famille royale et la paix du royaume.

Quelques mois après la publication du rôle des abbayes soumises au service militaire, Louis le Débonnaire ordonnait aux abbés et abbesses de lever leurs troupes pour l'aider à conjurer la révolte de Bernard, roi d'Italie. Du Chesne nous a conservé cette lettre curieuse dans le *Recueil des Historiens de France* (t. II, p. 721) ; c'est peut-être la plus ancienne formule de convocation du ban et de l'arrière-ban. La lettre de convocation est adressée aux archevèques, qui communiquent cet *ordre terrible* (terribile imperium) aux évêques de leurs provinces, et les évêques le communiquent aux abbés et abbesses, aux comtes, aux officiers royaux appelés *varsi dominici*, et à tous les fidèles de leurs diocèses.

A l'époque carolingienne et sous les premiers Capétiens, de lourdes charges se rattachaient au service militaire imposé aux abbayes de la première et de la seconde catégorie. Loup, abbé de Ferrières (Loiret), qui vivait sous le règne de Charles le Chauve, dit dans ses lettres : qu'il était obligé de paraître en personne à l'armée avec ses vassaux ; que le roi l'exonérait quelquefois du service personnel ; que, quand il obtenait cette exemption, il devait joindre ses troupes à celles du comte ou gouverneur du *pagus* ; que parfois le roi retenait ces troupes pendant deux années, à leurs dépens, avant de les renvoyer dans leurs foyers (*Ep.* 24, 25, 32, 78).

La loi de l'an 817 sur le service militaire dû par les abbayes, fut substantiellement en vigueur jusqu'à l'époque moderne, et c'est par une application de cette loi que les abbayes de la première et de la seconde catégorie sont encore désignées dans les rôles de ban et d'arrière-ban au XVIIe siècle (A. de La Roque, *Ibid.* — *Recueil des Histor. de France*, *Ibid.*, 723-824).

Disons toutefois que pendant le moyen âge les rois ne pres-

sèrent pas avec trop de rigueur l'exécution de la loi de 817. En principe, les abbayes étaient tenues dans une certaine mesure au service militaire ; mais, dès le temps de Charles le Chauve, les unes ou les autres, en tel cas particulier, obtinrent par grâce d'être exonérées de ce service, en partie ou même en totalité. D'ailleurs, au XIIIe siècle, elles peuvent déjà, moyennant finance, se racheter du service militaire ; c'est ce que déclarent les convocations de ban et d'arrière-ban, en contraignant les abbayes à envoyer soit « des genz d'armes » soit « des sert-genz (*servientes*) en l'ost, *ou à frayer.* » De même les prestations de guerre en nature pouvaient être rachetées à prix d'argent : ainsi en 1272 le *sommier* est racheté 17 livres parisis.

Dès le XIVe siècle, les subsides pécuniaires ou aides, sous divers noms, deviennent plus fréquents, et sont étendus à tous les établissements monastiques sans exception, même aux simples prieurés. Par suite, les grandes abbayes furent obligées moins fréquemment à envoyer au roi des soldats tout équipés ; les commissaires des guerres préféraient les contributions en argent aux hommes inhabiles que fournissaient les abbayes.

Enfin, à moins de cas extraordinaires, les abbayes cessèrent de fournir un contingent d'hommes lorsque Charles VII commença l'organisation des armées permanentes, par ses Ordonnances du 2 novembre 1439 et des 26 mai et 4 décembre 1445 (*Bibliot. de l'Ecole des Chartes*, 2e sér., III, 127) ; dès lors la plupart des charges de guerre furent converties pour les abbayes en subventions pécuniaires. Parmi celles qui furent plus onéreuses aux abbayes, nous citerons les *dons gratuits*, accordés aux rois par les assemblées du Clergé de France : on sait que ces contributions extraordinaires, souvent écrasantes, ont été votées et levées cinquante-huit fois de 1560 à 1775.

Faut-il oublier qu'au XIVe siècle, et dans les siècles suivants, plusieurs abbayes engagèrent ou vendirent des vases sacrés, des reliquaires, des croix précieuses..., pour payer les contributions de guerre ? Faut-il oublier que, pour la même cause, au XVIe siècle, plusieurs abbayes engagèrent ou vendirent de beaux immeubles, avec l'autorisation du pape Grégoire XIII ? (Bulles du 24 août 1574 et du 18 juillet 1576.)

C'est ainsi que les abbayes, dans le cours des siècles, sous une forme ou sous une autre, au prix des plus grands sacrifices, subvinrent aux besoins de l'Etat, dont les dangers et les avantages sont inséparables de ceux de l'Eglise.

NOMS DES ABBAYES

qui doibvent le charroy au Roy toutes fois qu'il va en guerre, en quelque lieu que ce soit.

1. L'abbé de Clervaus, ung chariot tout attelé de chevaus.
2. L'abbaye de Saint-Urbain, un autel.
3. L'abbaye de la Crète, un autel.
4. L'abbaïe de Chalade, un autel.
5. L'abbaye de Valleval-en-Dyolet.
6. L'abbé de Longueil, un autel.
7. L'abbaye de Mores, un autel.
8. L'abbaye de Morimont, un autel.
9. L'abbaye de Saint-Vaast-d'Arras, ung chariot attelé, ou un char couvert pour mener les armeures le Roy.
10. L'abbaïe d'Orbez, un charriot attelé.
11. L'abbaye de Moustiers, un aussi.
12. L'abbaye de Trois-Fontaines, aussi.
13. L'abbaye de Hurien, aussi.

} de la prévosté de Chastieau-Tierry.

1. Clairvaux (O. Citeaux), ancien diocèse de Langres. (Aube, arrondissement et canton Bar-sur-Aube, commune Ville-sous-la-Ferté.)
2. Saint-Urbain (O. Saint Benoit), ancien diocèse de Langres. (Haute-Marne, arrondissement Vassy, canton Doulaincourt.)
Autel, Auteu, talis, tel, pareil.
3. La Crête (O. Citeaux), ancien diocèse de Langres. (Haute-Marne, arrondissement Chaumont, canton Andelot.)
4. La Chalade (O. Citeaux), ancien diocèse de Verdun. (Meuse, arrondissement Verdun-sur-Meuse, canton Varenne-en-Argonne.)
5. Belval (O. Prémontré), ancien diocèse de Reims. (Belval-Bois-des-Dames, Ardennes, arrondissement Vouziers, canton Buzancy.)
6. Longwé (O. Prémontré), ancien diocèse de Reims. (Ardennes, arrondissement et canton Vouziers.)
7. Mores (O. Citeaux), ancien diocèse de Langres. (Aube, arrondissement Bar-sur-Seine, canton Mussy-sur-Seine, commune Celles.)
8. Morimond (O. Citeaux), ancien diocèse de Langres. (Haute-Marne, arrondissement Langres, canton Montigny-le-Roy, commune Fresnoy.)
9. Saint-Vaast-d'Arras (O. Saint Benoit). — (Pas-de-Calais.)
10. Orbais (O. Saint Benoit), ancien diocèse de Soissons. (Marne, arrondissement Epernay, canton Montmort.)
11. Montiers-en-Argonne (O. Citeaux), ancien diocèse de Châlons. (Marne, arrondissement Vitry-le-François, canton Heiltz-le-Maurupt, commune Possesse.)
12. Trois-Fontaines (O. Citeaux), ancien diocèse de Châlons. (Marne, arrondissement Vitry-le-François, canton Thiéblemont.)
13. Huiron (O. Saint Benoit), ancien diocèse de Châlons. (Marne, arrondissement et canton de Vitry-le-François.)

14. L'abbaïe de Val-Luysant, aussi.
15. L'abbaïe de Larivour, aussi.
16. L'abbé de Moustier-Aramé, aussi.
} de la prévosté de Troyes.
17. L'abbaïe de Saint-Pere de Meleun, une charrette attelée.
18. L'abbaïe du Jart, ung chariot attelé.
19. L'abbaye d'Auquans, ung chariot attelé.
20. L'abbaye de Laon, une charrette attelée.
21. L'abbaye de Saint-Lucien de Biauvais, une charrette attelée.
22. L'abbaye de Saint-Simphorian d'illec, une charrette attelée.
23. L'abbaye de Saint-Quentin d'illec, ung chariot attelé.
24. L'abbaye de l'Ospital de Mont-Yon, une charrette attelée.
25. L'abbaye de Chage, une charrette attelée,

14. Vauluisant (O. Citeaux), ancien diocèse de Sens. (Yonne, arrondissement Sens, canton Villeneuve-l'Archevêque, commune Courgenay.)

15. Larrivour (O. Citeaux), ancien diocèse de Troyes. (Aube, arrondissement Troyes, canton et commune Lusigny.)

16. Montiéramey (O. Saint Benoit), ancien diocèse de Troyes. (Aube, arrondissement Troyes, canton Lusigny.)

17. Saint-Pierre de Melun (O. Saint Benoit), ancien diocèse de Sens. (Seine-et-Marne.)

18. Le Jard (O. Saint Augustin), ancien diocèse de Sens. (Seine-et-Marne, arrondissement et canton de Melun, commune Vert-Saint-Denis.)

19. Ourscamps (O. Citeaux), *Ursicampus*, Ourcamp, Orcamp, ancien diocèse de Noyon. (Oise, arrondissement et canton Ribecourt, commune Chiry-Ourscamps.) C'est à tort que plusieurs Dictionnaires placent dans l'Aisne l'abbaye d'Ourscamps, qu'ils désignent sous les noms d'*Ourcamp* et d'*Orcamp*.

20. Notre-Dame de Laon. (Aisne.)

21. Saint-Lucien de Beauvais (O. Saint Benoit). — (Oise.)

22. Saint-Symphorien de Beauvais (O. Saint Benoit). — (Oise.)

23. Saint-Quentin de Beauvais (O. Saint Augustin.) — (Oise.)

24. Il faut lire *Hopital de Mont-Yon* et retrancher le mot *Abbaye*. Nous n'osons pas identifier ce nom. D'après un manuscrit, l'hôpital de Mont-Yon était dans la *prévosté de Miaux*. Il ne se trouve pas dans la liste des *Hôpitaux et maladreries de fondation royale et non royale* donnée par le P. Lubin dans le *Grand Pouillé royal*, imprimé par Alliot, 1672, p. 183. Ce nom doit être corrompu.

25. Châge (O. Saint Augustin), ancien diocèse de Meaux. (Seine-et-Marne, arrondissement, canton et commune Meaux.)

L'Abbé Lalore.

LE SIÈGE DU CHATEAU DE SAINT-PHAL

PAR

TRENTE-TROIS HUISSIERS

Le 14 décembre 1672, à midi, un carrosse sortait de Troyes et suivait la route de Tonnerre. Trois magistrats s'y trouvaient : M. Jacques Lefebvre, lieutenant général du bailliage, le conseiller Jean Grassin, son assesseur, enfin le greffier. Trente-trois huissiers, sergents et archers escortaient le carrosse, enveloppés dans leurs manteaux noirs ou de couleur minime. Où allaient tous ces gens de loi, et pour quelle cause tout cet appareil de justice était-il en mouvement ? Il s'agissait d'aller prendre possession de la seigneurie de Saint-Phal, au nom d'un nouvel acquéreur. Cérémonie d'ordinaire fort simple, mais que des circonstances particulières menaçaient de rendre difficile et peut-être tragique.

La terre de Saint-Phal appartenait depuis plus de deux siècles à la famille de Vaudrey, dont un des membres, Anne de Vaudrey, fut bailli de Troyes et prit une part néfaste aux massacres qui eurent lieu dans cette ville, à la suite de la Saint-Barthélemy. Le dernier descendant de cette famille, Georges-Anne-Louis de Vaudrey, était un de ces seigneurs malfaisants que la justice de Louis XIV s'efforça d'atteindre et de châtier. Ses violences, ses exactions, ses désordres, ses actes de tyrannie à l'égard de ses vassaux, avaient soulevé contre lui la rumeur publique, à tel point que le parlement de Paris le fit arrêter et poursuivre. Mis en liberté sous caution, Georges de Vaudrey n'en fut pas moins condamné, en 1665, à 8,000 l. de dommages-intérêts et à 2,400 l. pour le pain des prisonniers [1]. Sans doute perdu de dettes, il ne put s'exécuter, et la terre de Chamoy fut vendue, sur décret, à messire Jean-Antoine de Mesnil, comte d'Avaux, ambassadeur du roi à Venise. Un arrêt du parlement du 7 décembre 1672 avait ordonné de mettre ce dernier en possession des différents fiefs qui dé-

1. Boutiot, *Hist. de Troyes*, IV, 462.

pendaient de la châtellenie de Saint-Phal ; et c'est en vertu de cet arrêt que le lieutenant général de Troyes et ses sergents allaient procéder sans délai à cette tâche, que l'audace de Georges de Vaudrey pouvait rendre périlleuse. On savait que des gens déterminés avaient été les complices de ses actes criminels et qu'ils lui étaient assez dévoués pour résister, s'il le fallait, par la force, aux injonctions de la justice.

Mais la justice ne se laissa pas intimider. Le 15 décembre, au point du jour, c'est-à-dire à sept heures du matin, le lieutenant-général arrivait dans son carrosse aux abords du château de Saint-Phal. Son assesseur et son greffier étaient à ses côtés. Les trente-trois huissiers et archers marchaient en avant, résolus à faire leur devoir. La porte du château était précédée d'une demi-lune et d'un pont dormant ; au-delà se trouvait un second fossé, que l'on traversait sur un pont levis. Le pont levis était dressé. La troupe des huissiers s'arrêta. Elle pouvait croire que des hommes armés occupaient les deux corps de garde placés à droite et à gauche de la voûte de la porte, lorsque plusieurs hommes armés de fusils apparurent sur une terrasse placée de l'autre côté des murailles. Quatre huissiers se détachèrent alors du groupe, et marchant en avant, firent sommation d'ouvrir les portes « de par le roi. » Un des hommes placés sur la terrasse, nommé Saint-Georges, et qui sans doute était le lieutenant de Vaudrey, répondit qu'il avait reçu de celui-ci l'ordre de ne point ouvrir. Cette réponse ayant été transmise au lieutenant-général, ce grave magistrat descendit de son carrosse, et s'avançant vers les murailles, il commanda à Saint-Georges de lui ouvrir les portes. Un nouveau refus fut la seule réponse qui lui fut faite. Le lieutenant-génénéral prit alors son parti sans hésiter ; il avait aperçu une brèche aux murailles, et faisant immédiatement son plan de siège, il dit à l'assesseur Grassin de prendre avec lui quelques huissiers et quelques archers et de les faire monter à l'assaut. L'assesseur et les archers obéissent ; ces derniers, en tête desquels se trouve Nicolas Deheurles, s'avancent sur la brèche, derrière laquelle apparaissent soudain les hommes armés que commande Saint-Georges. Ces hommes mettent les assaillants en joue ; les fusils sont prêts à partir, le sang va peut-être couler, lorsque survient un personnage qui jusque-là s'était tenu à l'écart. C'est un gentilhomme nommé Pierre Lepaulle, seigneur des Boulins, qui déclare être chargé par le sieur de Vaudrey de former opposition légale à l'exécution des arrêts. Les fusils sont relevés, la rébellion cesse ; on est en face d'une

protestation en règle ; le lieutenant-général veut bien en donner acte, et quelques instants après le pont levis ayant été baissé, il entre à la tête de ses huissiers dans le château qui s'est rendu.

Ce siège de quelques minutes, qui de prime abord présente un aspect quelque peu héroï-comique, a pourtant un grave enseignement, en ce qu'il nous montre la féodalité à son déclin cédant devant la majesté de la loi, représentée par la justice royale. A d'autres époques, le château eût pu se défendre et il aurait fallu d'autres soldats qu'une bande d'huissiers pour s'en faire ouvrir les portes. En 1672 même, si l'on eût voulu sérieusement résister, ni les hommes, ni les armes n'auraient manqué. Il y avait vingt domestiques dans le château ; celui-ci était entouré de grands et profonds fossés secs et terrassés, garni de bastions aux angles, et du côté de la cour, de murs surmontés de terrasses, sous lesquelles étaient aménagées des casemates en terre. Six canons étaient braqués sur ces terrasses, sans compter un autre canon qu'on aurait pu aller chercher dans la grange. Dans le garde-meubles on conservait seize vieux mousquets, six épées, une armure d'acier « damacinée » et un tambour. Les coffres renfermaient de nombreux pistolets à un ou à deux coups. Enfin le château de Saint-Phal, comme beaucoup d'autres châteaux importants, avait son arsenal, et cet arsenal renfermait « seize armures d'hommes de fer complètes » et « une quantité de casques, de morions, de brassards et de cuissards démontés. » Mais de même que les murailles étaient effondrées en diverses places, la plupart de ces armes étaient sans doute hors d'usage, e cette ferraille féodale ne pouvait plus guère servir qu'à décorer les cabinets de curiosité de l'avenir.

Après s'être assuré de la porte du château, le lieutenant-général fit sonner les cloches de l'église et s'y rendit accompagné de son assesseur et de son greffier. Le curé et plusieurs habitants s'y trouvaient ; en leur présence, le procureur du comte d'Avaux prit, au nom de celui-ci, possession de la chapelle et du banc seigneurial. Puis les magistrats se rendirent « au lieu accoutumé à tenir les plaids ; » le lieutenant-général manda les officiers de justice et les praticiens de la seigneurie pour venir reconnaître leur nouveau seigneur ; mais personne ne se présenta ; on lui répondit que depuis trente ans il n'y avait plus de praticien dans la localité, que le bailli résidait à Troyes et le lieutenant à Crésantignes. Indice assez curieux de la décadence des justices féodales, qui n'avaient plus assez

d'importance pour faire vivre des hommes de loi dans la localité même.

Les formalités de la prise de possession remplies, il s'agissait d'inventorier les meubles appartenant à Georges de Vaudrey que renfermait le château et qui devaient être transportés dans deux chambres. Ce château, construit au siècle précédent en briques et pierres, surmonté d'un toit en forme de dôme à l'impériale, était couvert de tuiles plombées et flanqué de deux gros et de trois petits pavillons[1]. De vastes dépendances s'étendaient à l'entour, parmi lesquelles on distinguait un manège et une écurie qui renfermait quatre chevaux de carrosse bai-clair et trois autres chevaux. Les appartements portaient les marques d'une ancienne magnificence ; la salle, la chambre du sire de Vaudrey, une autre chambre voisine étaient tendues chacune de huit pièces de tapisserie. On pouvait remarquer dans la salle une table de porphire avec un pied de bois doré. Il se trouvait aussi dans ces pièces des cabinets à deux guichets et des coffres remplis d'objets de curiosité ou de luxe, qui attestaient les goûts des seigneurs de Saint-Phal de la famille de Vaudrey.

Ces seigneurs de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, tout en faisant leur principale occupation du métier des armes ou de la chasse, n'étaient point indifférents aux choses de l'esprit. Il est même à croire que Georges de Vaudrey, tout violent, tout extravagant qu'il fût, avait quelques goûts pour les délassements littéraires. Dans sa chambre se trouvait un cabinet rempli de livres, qui furent catalogués par Claude Febvre, libraire de Troyes, souvent chargé à cette époque de ces sortes d'expertises et qui s'en acquittait d'une manière distinguée. La bibliothèque des Vaudrey, qui se composait de plusieurs centaines de volumes reliés pour la plupart en parchemin, était celle d'un gentilhomme intelligent. On y rencontrait de bons livres d'histoire, des traités et des recueils

1. Une vue de ce château a été lithographiée pour l'*Annuaire de l'Aube* de 1857. Il accompagne une savante notice de M. Corrard de Breban, intitulée l'*Ancien château de Saint-Phal*. Nous lui avons emprunté quelques détails ; mais la très grande majorité de ceux que nous donnons sont tirés du *Procès-verbal de prise de possession* par le comte d'Avaux, de décembre 1672, et d'un autre procès-verbal de levée de scellés, de mai 1673, conservés dans les liasses 1108 et 1178 des Archives judiciaires de l'Aube.

de blasons[1], quelques romans et un certain nombre de livres de piété, pour la plupart imprimés depuis le commencement du XVIIe siècle. On y aurait trouvé également des ouvrages spéciaux, tels que *la Cavalerie française et italienne*; *le Gouvernement de la cavalerie*, par Georges Basta; *l'Art militaire à cheval*, de Jean Jacques, et d'autres encore. Plusieurs livres avaient sans doute appartenu aux ancêtres de Georges-Anne de Vaudrey, comme cette « Paire d'heures en veslin enluminée avec vignettes, reliée en maroquin vert doré de fleurs de lis, avec fermoirs d'argent à testes de chérubins, » et trois autres paires d'heures imprimées sur vélin, avec ou sans vignettes. Peut-être aussi les poésies de Ronsard, dont les dix tomes formant cinq volumes étaient dorés sur tranches et reliés en maroquin incarnat, avaient-elles été achetées à l'époque de leur apparition, à la fin du XVIe siècle[2]. Mais beaucoup de livres étaient d'impression plus récente, et ce qui prouve que Georges-Anne de Vaudrey n'avait jamais cessé d'en acquérir, c'est que sa bibliothèque renfermait un exemplaire des Pensées de Pascal, dont la première édition parut en 1670, cinq ans après sa condamnation par le parlement et deux ans avant la saisie de son château.

Est-ce également Georges-Anne qui avait réuni les objets de curiosité qui garnissaient le grand cabinet à deux guichets de la salle? Verres et tasses de cristal de verre couverts et non couverts, petite statue de pierre, « boulle de verre, » cruche de terre dorée, sept assiettes creuses de porcelaine, une salière de « terre plomblée » et une de faïence, branche de corail blanc, coquilles et deux langues de serpent de pierre. Quelques-uns de ces objets, qu'on dédaignerait aujourd'hui, étaient alors recherchés par les collectionneurs. Le sire de Vaudrey avait aussi le goût des médailles ; il en avait trente-trois antiques, quatre-vingt-dix plus modernes, et deux grandes médailles en argent doré représentant l'une Louis XIII et Anne d'Autriche, l'autre Christine reine. Dans le même meuble en forme de cabinet, qui renferme une tabatière d'argent et cinq paires de lunettes,

1. Citons entre autres : *Etat de l'illustre confrairie de Saint-Georges avec leurs blasons.* — *Recueil de blasons des chevaliers du Saint-Esprit*, avec d'autres pièces ramassées en un grand livre.

2. Je noterai aussi plusieurs ouvrages de Scarron et de Balzac, l'*Imitation de Jésus-Christ* de Corneille, reliée en maroquin incarnat, la *Sagesse* de Charron, édition d'Elzevir, la *Vie des Saints* de Des Guerrois, un recueil de pièces curieuses commençant par *les Grands jours tenus à Paris*, par M. Muet, 1621, etc.

sont enfermés neuf scapulaires et des *agnus dei*. Les pratiques religieuses ne sont pas incompatibles alors avec une vie irrégulière au point de vue moral.

On s'explique mieux cependant les vêtements luxueux que renfermaient les coffres, dont l'un était recouvert de velours bleu. Le seigneur de Saint-Phal ne devait-il pas apparaître aux yeux des paysans comme un prince de conte de fées, lorsque revêtu de sa veste de satin bleu en broderie d'or et d'argent, de son manteau de velours à ramages, de hauts de chausses de drap à dentelle rouge, et de bottes de maroquin, il faisait piaffer son cheval couvert d'une « housse de satin incarnat garnie de passemens d'argent fauve et de rubans de soie cramoisy ? » D'autres fois il se montrait en « pourpoint de peau garny de dentelles d'argent fin » sur un cheval caparaçonné de harnachements de velours noir. Et lorsqu'il montait en carrosse, n'avait-on pu le voir en « habit de satin à fleurs vert et blanc garny de petites dentelles d'argent avec les jarretières de taffetas vert, » avec des roses de souliers garnies de dentelles d'argent ? Ou bien « en pourpoint de drap d'or à ramages avec la picadille de satin bleu ? » Etait-il rien de plus brillant et de plus galant ? Vaudrey a d'ailleurs quinze paires de bottes, bottines, tant de maroquin que de cuir, et quand on lui fait la barbe, on lui passe sous le menton « un bassin d'argent à faire le poil » aux armes de sa maison.

Les vêtements de sa femme étaient non moins riches. Excentrique même dans son mariage, Georges-Anne de Vaudrey avait épousé une roturière qu'il avait enlevée à son fiancé. Il s'était plu à la parer de robes de satin noir chamarré de soie, de robes de taffetas noir dont le corsage était découpé sur du satin blanc, de jupes de toile d'or doublée de satin blanc moucheté, de toilettes de satin blanc garnies d'une tavelle d'argent, de vertugadins de velours vert, de taffetas rouge et de peluche orange, garnis de galons dorés. Parmi les objets qui lui appartiennent, citons un « petit estuy à fermoirs d'argent, en fasson d'heures où il y a un miroir, des cizeaux et un petit cousteau, » et « un parasol de taffetas rose seiche garny d'une frange de soye cramoisy. » Il n'est question, il est vrai, ni de bijoux, ni d'argenterie. Georges de Vaudrey les avait sans doute emportés avec lui, peut-être même les avait-il vendus ou mis en gages.

Après avoir posé les scellés sur les meubles dont le contenu ne fut inventorié que cinq mois plus tard, le lieutenant-géné-

ral du bailliage fit sortir du château tous les domestiques du sieur de Vaudrey, au nombre de vingt, et préposa à sa garde l'huissier Coqueley. Ce ne fut pas pour celui-ci une sinécure ; on fut obligé de lui adjoindre quelques-uns de ses confrères. Georges de Vaudrey tenait la campagne avec plusieurs affidés ; il s'était réfugié dans le château voisin de Chamoy, et de temps en temps, il menaçait de rentrer par la force dans son ancien château de Saint-Phal. Les pauvres huissiers, mal abrités derrière les murailles ébréchées, tremblaient à la moindre alerte et passaient les nuits à veiller et à faire des rondes, pour ne pas se laisser surprendre par l'ancien seigneur du château confié à leur garde.

En quittant Saint-Phal, le lieutenant général et ses affidés se rendirent dans les villages voisins de Crésantignes et de Machy, qui appartenaient également au sieur de Vaudrey et qui avaient été saisis sur lui. Il en prit possession au nom du comte d'Avaux. L'entrée du château de Machy ne lui fut pas refusée. Cette gentilhommière était à peine meublée, et il est probable qu'elle n'était pas habitée depuis longtemps.

Il y avait quatre jours que Jacques Lefebvre avait quitté Troyes ; il y revint avec une sage lenteur. Son carrosse qui l'avait transporté à Saint-Phal, à Crésantignes et à Machy, l'amena le 17 décembre à Bouilly, où il coucha chez le procureur fiscal, maître Georges Houzelot. Le lendemain matin, il franchit sans se hâter les trois lieues qui le séparaient de Troyes où il arriva vers midi.

Nous avons la note des frais de cette curieuse expédition. Le lieutenant dut recevoir pour ses vacations 100 livres ; l'assesseur et le greffier, chacun 75 l.; le garde-scel, 50 l.; aux trente-trois huissiers et archers l'on remit 300 l., sans compter 160 l. données aux huissiers chargés de la garde du château. Tous ces frais étaient à la charge du comte d'Avaux, qui ne tarda pas à se lasser d'une propriété aussi onéreuse. Le 18 mars 1675, le lieutenant-général retournait de nouveau au château de Saint-Phal pour remettre les titres seigneuriaux à de nouveaux acquéreurs, Nicolas Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France, et Chrétienne de Lantages, sa femme [1].

Albert Babeau.

1. Procès-verbal. Arch. de l'Aube, n° 1158.

VOYAGE D'ALLAN DE CRAMANT

A LA

MARTINIQUE ET A LA GUADELOUPE

en 1732

Le lendemain, 17, dès quatre heures du matin, on disposa toutes les voiles qui servent à augmenter la course du navire. Nous nous arrêtâmes afin que la *Sainte-Rose* nous joignît : on lui dit adieu et en même temps on hissa les voiles. Nous le laissâmes derrière, de sorte qu'à midi il était à plus de trois lieues de nous, quoiqu'il forçât de voiles pour nous rejoindre plus vite. Mais il perdit sa peine.

On mit à la traîne une nouvelle ligne mieux garnie que la première et beaucoup plus forte afin de ne pas la perdre, car nous n'en avions plus d'autre. Elle nous fut inutile car on ne prit aucun poisson.

Le 18, au soir, les matelots se divertirent à plusieurs jeux très amusants. On perdit en badinant le manche de la fourche pour prendre les bonites. Cette fourche a neuf dents garnies chacune d'une langue de fer en forme de lame. Elle est jointe au manche par une douille d'un pied de long. Le manche est de sapin ordinairement et environ de huit ou dix pieds de long. Il est gros comme la moitié du bras et garni au bout de trois ou quatre livres de plomb, afin d'attirer la bonite ou le poisson quel qu'il soit au-dessus de l'eau par la pesanteur du plomb qui va toujours au fond de l'eau.

Le harpon pour prendre les marsouins est composé d'une douille et d'une branche de fer au bout de laquelle est une espèce de lame tournante, en sorte que quand le marsouin est piqué, la bague de corde qui tenait la pointe droite se retire, et le harpon se met de travers dans le corps du poisson qui ne peut plus le retirer qu'en se coupant les chairs. Le manche est

* Voir page 176, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

de six ou sept pieds de long. La douille ne tient au manche par aucun clou de sorte que le manche la quitte quand elle est entrée dans le corps du poisson et est retenue seulement par une corde dans la main du harponneur.

Le 23, à huit heures du matin, un grain nous menaça, on serra le grand perroquet ; mais dieu merci l'alarme fut vaine ; le beau temps revint et continua toute la journée. Le matin, un paille en cul vint nous voir. Je le payai de sa curiosité d'un coup de fusil qui le tua. Cet oiseau me parut plus gros qu'une poule ; les ailes très grandes.

Le père Labat se trompe quand il dit que cet oiseau n'est pas plus gros qu'un pigeon et tout blanc. Pour moi je vis le contraire. Il a les ailes à moitié noires et la tête noire. L'après dîner, un autre oiseau, qu'on appelle *fou*, vint aussi pour nous avertir que nous étions proches du tropique. Nous avions vu le matin une dorade qui fut assez hardie pour venir prendre un poisson volant à nos pieds. On prépara tout pour la recevoir comme il faut si elle revenait, c'est-à-dire une ligne et la fourche pour la harponner.

Le 24, jour de la Saint-Jean-Baptiste, patron de notre vaisseau, on tira cinq coups de canon à quatre heures du matin, pour célébrer cette journée. Nous étions ce jour-là sous le tropique.

Le bonhomme Tropique appela à cinq heures du matin, et il nous dit qu'il viendrait nous voir à midi. On se prépara pour le recevoir.

Nous dînâmes tous à merveille en attendant le bonhomme Tropique qui descendit sur les deux heures avec les matelots habillés aussi grotesquement que lui.

C'était le contre-maître qui faisait le Tropique. Il était couvert de peaux de mouton. Les pieds et les mains, qu'il avait tout nus, étaient marquetés de noir de charbon détrempé avec de l'huile. Les esclaves étaient marqués de noir partout le visage et le corps. Ils avaient deux balais pour pendants d'oreilles.

Le bonhomme fit son compliment au capitaine, exposa ses besoins, et pria de vouloir bien lui payer ses droits grassement parce qu'il avait besoin d'habits pour l'hiver. On lui proposa de boire un coup, il accepta l'offre avec joie ; on lui donna une rasade. Malgré la vieillesse, qui gâte ordinairement la mémoire, il eut pourtant la précaution de mettre le doigt dans le verre pour goûter le vin, ajoutant qu'il ne se défiait aucunement du

capitaine, mais qu'un navire de Bordeaux l'avait trompé dernièrement en ne lui donnant que du vinaigre, et qu'à présent il goûtait toujours le vin avant que de boire.

L'ayant donc trouvé bon, il avala la rasade ; mais malheureusement à ce qu'il dit, sa mémoire s'affaiblissait et il avait oublié de boire à la santé du capitaine. On lui donna un second coup pour y boire. Il s'en acquitta à merveille et proposa d'aller baptiser ses catéchumènes. Son trône était un morceau de bois, les fonds de baptême une baille pleine d'eau de mer. On avait mis en travers un manche à balai, au bout duquel était amarrée une corde afin de la tirer, et, par conséquent, de faire tomber le patient dans l'eau.

Autour de la baille étaient rangés une douzaine de sceaux pleins d'eau pour jeter dessus le patient en cas qu'il fût mutin. Quand tout fut prêt, les esclaves du bonhomme Tropique me vinrent chercher en cérémonie, on me fit asseoir sur le manche à balai et on me hissa le bras avec une poulie. M. le Pilote vint avec la carte marine et me demanda ce que je voulais donner pour le bonhomme Tropique. Je répondis que je donnerais douze livres. Après quoi il me mit la main sur la carte et me demanda si je promettais de ne pas abuser des femmes des matelots quand je serais à terre. Je répondis que je ne les toucherais seulement pas. Il me fit promettre aussi de faire faire la même cérémonie à tous ceux qui n'auraient point encore passé le Tropique.

Je lui promis, après quoi on me versa dans le bras une demi tasse d'eau de mer ; on me fit sur le front une croix avec du noir, je payai mes douze livres et je fus baptisé.

M. Guérinot entra en danse aussitôt après moi. Il fit la même cérémonie, aussi bien que le neveu de M. Dolley. Après quoi trois matelots qui n'avaient pas encore passé la ligne furent baptisés aussi. Ils donnèrent chacun quelque chose, ce qui les sauva du baptême entier de leurs personnes.

Tous nos matelots commencèrent aussitôt à se jeter de l'eau. M. Lemoine, notre second capitaine, se mit de la partie pour l'animer, et en moins de rien il fut tout trempé aussi bien que les matelots. Ce manège dura environ une heure et demie ; puis tout le monde alla se changer.

Après la prière du soir, comme nous nous promenions sur le pont, le neveu de M. Dolley entendit remuer autour de lui. Il vit que c'était un poisson volant qui était tombé dans le

porte-hauban de tribord. Il le prit et nous l'apporta tout en vie. Il mourut incontinent.

Ce poisson est ordinairement de cinq à six pouces de long. Celui que nous prîmes en avait huit, et six entre œil et queue. Ses ailes étaient de quatre pouces et demie de longueur. Ce poisson a l'œil très gros, la tête à peu près comme un hareng, mais beaucoup plus camuse. Il est couvert d'écailles très grosses en proportion de sa grosseur. Les ailes sont composées d'une peau très fine et très déliée. Il n'a ordinairement que deux ailes. Nos messieurs disent en avoir vu qui en avaient quatre.

Ces pauvres petits poissons sont toujours poursuivis par des dorades, qui, après les avoir fait lever les suivent à la vue jusqu'à ce qu'ils retombent dans l'eau ; ce qui arrive bien vite parce que ce poisson ne peut plus voler aussitôt que ses ailes sont sèches. Aussitôt la dorade ne les manque pas, ce qui lui est aisé, parce que ce poisson ne nage pas vite, mais en récompense il vole d'une raideur incroyable. On dirait qu'il connait son malheur, car il ne vole jamais haut parce que ses ailes seraient trop tôt sèches. Mais au contraire, il vole bas et continue jusqu'à ce que l'aile n'étant plus mouillée, il n'a pas la peine de se porter, mais tombe dans l'eau comme une pierre. Ils ont quelquefois si grande peur que ne sachant où ils vont ils tombent dans les navires pendant la nuit. C'est ce qui fait qu'on en prend. Il serait sans cela impossible d'en avoir, car de jour ils ont grand soin de vous éviter.

Le matin, il vint un fou à bord ; je le tirai d'assez près, il cria et porta encore le coup très loin. Le soir j'en tuai un qui tomba sur la lanterne de notre vaisseau et de là dans la mer. Il me parut le double d'un canard, les pieds de même, mais le bec plus gros et plus rond, la tête et les ailes marquées de grandes taches noires, les pieds noirs aussi.

Le 29, nous vîmes une galère. C'est un poisson ou plutôt une vessie gonflée de venin si subtil qu'il suffit de la toucher pour sentir une démangeaison insupportable. Ce poisson n'a ni tête, ni queue, ni nageoires, mais seulement des avirons avec quoi il rame, et des espèces de voiles sur le dos qui s'enflent avec le vent et avec lesquelles il nage toujours contre le vent.

Ce poisson ne va jamais au fond de l'eau. Il passa près de nous. Il était large comme une assiette et tout violet. On me

dit qu'ils sont plus dangereux dans cet état parce qu'alors le poison est plus violent.

Le 5 juillet, comme nous nous croyions proche de la terre, la nuit on se mit en travers afin de ne pas toucher sur quelque banc de sable. Nous vîmes ce jour-là un fou d'une espèce toute différente des premiers. Il était de moitié plus petit, d'une couleur brune, et ne volant pas de même.

Une demi-heure après, M. Lemoine, notre second capitaine, vit la terre. On vint me le dire comme j'écrivais dans ma chambre, mais ce n'était qu'une fausse nouvelle.

Le 6, on cria terre le matin, mais ce n'était que des nuages qui se dissipèrent. L'après-midi, trois ou quatre requins vinrent jouer à l'arrière de notre navire. On chercha vite l'hameçon qui sert à les prendre, car ce poisson a la peau trop dure pour être harponné. Mais ce fut inutilement; devant qu'on eût le temps de l'attacher à une corde, le requin s'en était allé. Cet hameçon est gros comme le pouce; de trois pouces de diamètre, d'un bon fer trempé, car le poisson est d'une très grande force. Il est garni d'une chaîne longue de deux pieds. On le recouvre d'une livre ou deux de bœuf salé, car le requin n'est pas délicat. On le lui jette attaché à une corde. Il ne marchande jamais ; dès qu'il le voit, il l'avale.

Un instant après, nous vîmes plusieurs frégates qui n'approchaient pas. Pendant la prière du soir, une d'elles vint jusqu'à une portée et demie du fusil. Elle me parut grosse comme une poule, les ailes environ de deux pieds chacune, ce qui fait que cet oiseau a quatre à cinq pieds d'envergure. Par conséquent, le père Labat se trompe quand il dit qu'elles ont neuf pieds d'envergure. Personne n'en a vu de cette grandeur. Il se trompe aussi quand il dit qu'elles ne vont jamais à l'eau. Pour moi je les ai vu plusieurs fois plonger après le poisson avec la même vitesse qu'un épervier fond dessus une perdrix.

Nos matelots, qui en ont vu de tuées, m'ont dit qu'elles avaient des pieds comme des canards, ce qui prouve bien qu'elles vont à l'eau. Je les aurais prises pour des Buutors comme nous en avons en France, si on ne m'eût dit que c'était des frégates. Leur vol est absolument semblable. Seulement la différence qu'il y a c'est qu'elles sont extrêmement alongées, et ont la queue un peu plus longue. Pour ce qui est de la couleur, elles ne sont pas noires absolument, car le ventre et le col est d'un gris blanc, ce qui prouve que le père Labat n'en a jamais vu de près et que tout ce qu'il dit n'est que sur le

rapport d'autrui et souvent très apocryphe, car il dit qu'elles sont entièrement noires. Il dit aussi que leur queue est fendue. Je les ai souvent vues voler et jamais je n'ai remarqué cela quoique j'y aie apporté une très grande attention.

Nous vîmes aussi ce jour-là un oiseau que nos messieurs me dirent être un petit fou, car il y en a de trois ou quatre espèces. Il est gros comme un pigeon, l'aile ronde, et vole comme une bécasse.

Le 9, on vint m'éveiller pour me dire qu'on voyait terre. J'y courus. Nous la vîmes très distinctement. C'était enfin la Martinique, Nous la cotoyâmes longtemps. C'est une île coupée de rochers et de montagnes à perte de vue. Nous nous mîmes à terre après l'avoir saluée de sept coups de canon. Le soir nous nous embarquâmes dans un canot passager pour aller au fort Royal pour y voir M. de Champigny qui est gouverneur général et M. Dorgeville, intendant. Ces canots sont faits d'un seul arbre et ont plus de cinquante pieds de long. Ils sont presque tous ronds ce qui les rend très sujets à tourner, ou pour parler marin, à faire capot.

Il y a à l'arrière quelques planches mal clouées qui forment une petite cahutte, où on est très mal à son aise.

Comme nous partîmes sur les dix heures du soir, nous n'arrivâmes qu'au jour au fort Royal. Le capitaine Lemoine, M. Dolley et moi nous allâmes voir M. le général qui voulut nous arrêter à dîner. De là nous allâmes chez M. Dorgeville, qui nous arrêta absolument. Ce fut là que je mangeais la première fois de la tortue. Elle a le goût du veau ; mais c'est une chair extrêmement fade qui a besoin d'être relevée avec le piment et le jus de citron.

Le Fort-Royal est un petit bourg qui est gardé d'un fort, dont le canon bat dans toute la rade. Il est très élevé. C'est là où les vaisseaux vont hiverner, parce que dans les mauvais temps la rade de Saint-Pierre n'est pas si sûre que celle-là. Nous repartîmes sur les cinq heures le lendemain et arrivâmes à Saint-Pierre à huit heures.

Saint-Pierre est composé de deux files de maisons rangées le long du bord de la mer. Il a plus d'une bonne demi-heure de long. C'est une ville très marchande et où il se fait un très grand commerce. C'est un Paris pour les îles, parce que tous les vaisseaux y viennent débarquer, et que c'est de là que tout se disperse dans les îles voisines. Il y a plusieurs ordres religieux, comme des jésuites, des jacobins, des carmes.

Nous y restâmes huit jours pendant lesquels je m'ennuyai beaucoup. Ce fut là que je vis le premier lézard. Il avait avec sa queue plus de cinq pieds de long. Il était gros comme un chat, tout vert et la tête faite comme une tortue. On dit que cela est bon à manger et a le goût de la grenouille.

Nous partîmes le mercredi 16 dans un bateau pour passer à la Guadeloupe. Le calme nous prit sous le vent de la Dominique. Le patron du bateau envoya son canot à terre pour faire du bois. J'y allai aussi avec un autre passager. Nous vîmes une infinité de crabes que nous écrasions en marchant malgré nous. Une petite rivière nous arrêta. Il y avait là un carbet de caraïbes, dont quelques uns pêchaient dans la rivière, d'autres dans la mer. Ils ne voulurent jamais me vendre ni caraccollis, ni bourous, ni flèches, quoiqu'ils en eussent en grande quantité.

Nous retournâmes à bord et sur les cinq heures du soir nous arrivâmes enfin à cette terre tant désirée, c'est-à-dire à la Guadeloupe. Nous mîmes à terre sous les fenêtres de la galerie de Madame de Mont-Saint-Rémy qui me reçut avec toute la bonté possible, et je me retirai de bonne heure pour m'aller reposer des fatigues d'un voyage de deux mille lieues.

On me baptise ici du nom pompeux de chevalier de Cramant. J'enrage quelquefois de bien bon cœur, mais puisqu'il faut hurler avec les loups, il faut aussi être noble avec les nobles. Je ris quelquefois en moi-même de voir appeler M. le marquis et M. le chevalier des personnes qui seraient trop heureuses en France de passer pour bons bourgeois. C'est la folie de ce pays-ci, il faut s'y conformer.

J'ai ici tout l'agrément du monde et je n'ai pas encore eu le temps de m'y ennuyer. Les premiers jours se sont passés en visites, tant données que rendues, le reste à étudier, à lire, à dessiner, car il est impossible de sortir pendant le haut du jour. Le soir seulement on peut aller faire un tour. Nous sommes dans la saison des pluies qui sont affreuses. Les rivières de ce pays-ci sont des torrents qui coulent entre des rochers et des montagnes. Ils s'enflent quelquefois si fort qu'on ne peut les passer à pied ni à cheval sans courir risque de se noyer.

Toute l'île de la Guadeloupe est entrecoupée de montagnes affreuses couvertes de bois impénétrables. Ce qui me surprend le plus c'est qu'il n'y a ici aucun gibier que quelques ramiers, des perdrix et des acoutis, mais en si petit nombre que cela ne vaut pas la peine d'y aller. La grande terre est un pays un

peu plus plat ; mais où il n'y a point de rivières. Le pays et la ville qu'on appelle Basse-Terre où nous demeurons est un bourg très mal arrangé et très mal construit. La seule maison qui soit propre et bien bâtie est celle de mon oncle, qui est du meilleur goût du monde. Par ses soins, il a réussi à avoir de l'eau dans toute sa maison, dans la galerie qui donne sur la mer, dans la salle, dans la cuisine, dans la volière des tourterelles et dans son jardin où sont des tuyaux cachés à fleur de terre pour arroser les fleurs et les arbres pendant la chaleur.

Il a un autre bassin fait de maçonnerie dans lequel il y a un jet d'eau qui fournit à vivre aux poissons de rivière enfermés dedans.

La chaleur ici est de même que dans les plus grands chauds en France ; mais elle est égale toute l'année. La saison des pluies peut faire croire qu'il y a hiver, quoique en tout temps, les arbres soient toujours chargés de fleurs et de feuilles. Le vin de Champagne est arrivé ici à bon port ; il a un petit œil, mais il mousse parfaitement.

Ce pays est entièrement cultivé à quelque chose près, et planté de cannes et de manioc. Les sucres à présent sont à très bas prix. C'est en vérité un bien qui n'est pas plus sûr que nos vignes. Encore aimerais-je mieux les vignes que les cannes, quelque immense que paraisse le revenu qu'on en tire, il faut toujours en diminuer la moitié, parce que deux cents livres de ce pays-ci n'en valent pas quatre-vingt, ni même soixante en France ; ajoutez à cela la cherté des vivres dans le pays, puisque une mauvaise poule vaut quelquefois un écu ou quatre livres. L'entretien et la nourriture des nègres est certainement un gros objet, puisque la barrique de farine de manioc vaut 36 ou 97 livres et le baril de bœuf salé 100 livres. Sans compter que les manquements d'eau qui font que les moulins ne tournent pas ; les ouragans qui en un jour enlèvent le revenu de dix années, enfin, mille autres inconvénients que je ne connais pas encore.

La viande de boucherie ne vaut rien, et il n'y a ici ni gibier, ni chasse.

Le lundi 27 octobre 1732, nous partîmes quatre de la Basse-Terre pour aller aux Trois-Rivières, savoir : M. de Mont-Saint-Rémy ; M. de Sainte-Maure, ancien officier et ingénieur ; M. Dolley et moi.

Après avoir passé la rivière du Galion, nous commençâmes à marcher à travers des précipices affreux, des montagnes à

pic et à perte de vue et des chemins détestables. Quoique les chemins de l'île Guadeloupe soient généralement tous mauvais celui des Trois-Rivières l'emporte encore sur tous les autres, surtout en montant et en descendant un mome qu'on appelle le dos d'âne avec juste raison, car il est taillé en vive arête, à peine le chemin a-t-il un pied de largeur, et à droite et à gauche ce sont des précipices affreux qui font tourner la tête, tant ils sont profonds.

Après nous être tirés enfin heureusement de tous ces chemins-là, nous arrivâmes sur les dix heures du matin aux Trois-Rivières, à l'habitation de M. de Mont-Saint-Rémy. Elle est située à trois mille pas au-dessus de la mer. Elle est grande et belle. Les nègres, les bâtiments, tout enfin y est en très bon état. Nous y vîmes un olivier plus beau qu'aucun de ceux qui sont en provence, qui fleurit tous les ans, mais qui n'y porte pas de fruit.

Comme nous y restâmes deux jours nous reçûmes plusieurs visites, entre autres celle du curé, religieux Carme, parfaitement honnête homme et très savant. Il s'appelle le Révérend père Valérien. En nous promenant l'après-midi sur la terrasse, il nous fit remarquer un phénomène très commun dans ces pays et très rare en France, dans le canal qui sépare les Saintes et la Guadeloupe. L'eau de la mer, qui n'a que trois lieues de large dans cet endroit, est quelquefois si échauffée que s'élevant tout d'un coup en un point de sa surface, elle monte comme un jet d'eau jusqu'aux nues, où, après avoir demeuré quelque temps, elle tombe sur le premier endroit où le vent l'a jetée, et se distribue en pluie grosse comme des noisettes, qui vous perce jusqu'aux os ; c'est ce qu'on appelle un grain de pluie dans ces pays.

(*A suivre*). Auguste NICAISE.

LA FAMILLE D'ARGILLIÈRES

EN

PICARDIE ET EN CHAMPAGNE

15.

11 février 1575.— Contrat de mariage entre Pierre d'Argillières, seigneur de Monceaux, conseiller du roi en sa cour des Monnaies, et Marie Hennequin, fille de Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle, et de feue Nicole Coiffart, fait en présence des parents et amis des futurs, savoir, du côté du futur: Lancelot de Venise, seigneur du Metz, son curateur, Marguerite de Gentien, sa mère, femme dudit sieur du Metz, veuve de Charles d'Argillières, seigneur de Monceaux, son père, Charles d'Argillières, maître ordinaire des Comptes, Marc des Friches, conseiller en la cour des Aides, cousin-germain, Aignan Luillier, seigneur du Saulsay, oncle maternel à cause de sa femme; du côté de la future: Edme Coiffart, sieur de Marcilly, auditeur en la Chambre des Comptes, oncle, Guillemette Pinette, veuve de Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoit, aïeule maternelle, Anne Alligret, veuve de Louis Hennequin, sieur de Mathaux, tante, Jean Coiffart, sieur de Vermoise, Jean Coiffart, archidiacre en l'église de Troyes, cousin maternel.

Jean Hennequin, père de la future, s'est engagé à lui abandonner la jouissance de tous les biens de Guillemette Pinette, son aïeule maternelle, qui y a consenti, lesdits biens alors indivis avec Gabriel Hennequin, son frère.

Parchemin. Copie authentique.

16.

6 janvier 1587. — Partage des biens de fief dépendant de la succession de Guillaume de La Bretonnière, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Fay-aux-Anes, fait entre Arthus

* Voir page 185, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

de La Fontaine, chevalier de l'ordre du Roi, son maître d'hôtel ordinaire et lieutenant du sieur de Villequier en la ville de Paris et Ile-de-France, seigneur d'Ognon, près Clermont-en-Beauvoisis, y demeurant, Pierre d'Argillières, sieur de Monceaux, général en la Cour des Monnaies, demeurant à Paris rue de Bourtibourg, paroisse Saint-Paul, tant en son nom que comme tuteur de Jean d'Argillières, son frère, Adrien de Souich, sieur de La Ferrière, et Madeleine d'Argillières, sa femme, d'autre part, et encore Rolland de La Mothe, écuyer, demeurant à Hétouville, près Poissy, encore d'autre part.

M. d'Ognon rappelle qu'il a provoqué lesdits sieurs de Monceaux et de La Mothe au partage des biens en fief assis au Fay-aux-Anes et à Chambly ayant appartenu au feu sieur de La Bretonnière, et aussi au partage des biens en roture, avec Françoise de Warty, dame de « Pecquigny, » et Nicole d'Argillières, veuve de Jean de La Fontaine, sieur d'Ognon, et qu'il s'en était suivi deux sentences des 3 octobre 1579 et 28 mai 1582 ordonnant l'estimation par gens à ce connaissant des biens à partager, ce à quoi il a été procédé. Parmi ces biens on remarque la maison où est décédé M. de La Bretonnière, sise à Chambly ; un moulin assis au même lieu, appelé le Moulin Saint-Aubin ; une maison avec granges, colombier et autres dépendances, le tout fermé de murailles, fossés et haies, située au Fay-aux-Anes. — 16 septembre 1595. Approbation de ce partage par Adrien de Souich, sieur de La Ferrière, et Madeleine d'Argillières, sa femme, demeurant à Amiens.

Parchemin. Copie authentique.

17.

1597. — Sentence arbitrale pour le partage de la succession de Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle (commune de Mathaux, Aube), rendue entre Pierre d'Argillières, écuyer, général en la Cour des Monnaies, sieur de Monceaux, et Robert le Clerc, sieur d'Arnouville, maris de Marie et Anne Hennequin. Il a été attribué à M. et Mme de Monceaux les terres et seigneuries de Blives et La Cour Saint-Fal et à M. et Mme d' « d'Armenonville » la terre et seigneurie de Brevonnelle.

(Archives de l'Aube, E. 68.)

18.

28 septembre 1601. — Foi et hommage de moitié indivise du fief de La Mothe, ou autrement des Marets, assis à Cham-

bly, l'autre moitié appartenant aux héritiers d'Arthus de La Fontaine, rendus par Joachim d'Arain à Pierre d'Argillières, général des Monnaies, seigneur de Monceaux, à cause de son fief des Plantes d'Abécourt assis à Fresnoy.

19.

30 juin 1605. — Quittance d'une somme d'argent, donnée par Charles d'Argillières, seigneur de Blives, général en la cour des Monnaies, au nom de Pierre d'Argillières, seigneur de Monceaux, demeurant à Savières, près Troyes, à frère Louis d'Argillières, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Croix-en-Brie, grand-hospitalier dudit ordre, payant par les mains de Jean d'Argillières, seigneur du Fay, son frère.

Papier. Copie authentique.

19 *bis*.

7 août 1615. — Procuration par Marie Hennequin, dame de La Cour-Saint-Fal et de Blives, veuve de Pierre d'Argillières, sieur d'Abbécourt, comme tutrice de ses enfants mineurs, et Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière, son fils, pour ester en justice.

Papier. Original.

20.

1631. — Partage de biens dépendant des successions de Pierre d'Argillières, seigneur d'Abbécourt, et de Marie Hennequin, sa femme, dame de La Cour-Saint-Fal et de Blives, fait entre leurs enfants, savoir : Antoine d'Argillières, seigneur de la Bretonnière ; Edme d'Argillières, prêtre, sieur de Castillon, et Pierre d'Argillières, sieur de Blives, demeurant à Précy-Notre-Dame. Il a été rappelé que MM. de La Bretonnière et de Blives avaient fait partage de divers biens le 24 mai 1622 avec Louise d'Argillières, leur sœur. M. de La Bretonnière a eu le tiers de la justice haute, moyenne et basse de La Cour-Saint-Fal, par indivis avec ses deux autres cohéritiers, plus le clos de la maison seigneuriale ; M. de Castillon et M. de Blives ont eu chacun la moitié indivise de la terre et seigneurie de Blives, mouvante de la baronnie d'Anglure.

(Archives de l'Aube, E. 416.)

21.

25 juin 1643. — Donation par Jean d'Argillières, écuyer,

sieur d'Aumont et de La Cour-Saint-Fal en partie, de la part dans ladite terre et seigneurie de La Cour-Saint-Fal aux enfants nés et à naître du mariage d'Antoine d'Argillières, écuyer, sieur de La Bretonnière, de La Cour-Saint-Fal et de Blives, et aux enfants nés et à naître du mariage de Pierre d'Argillières, écuyer, sieur de Blives, tous neveux et nièces du donateur, à la condition entre autres choses qu'il pourra continuer de prendre la qualité de seigneur en partie de La Cour-Saint-Fal et que la justice se rendra toujours en son nom.

Parchemin. Copie authentique. Aussi aux archives de l'Aube, E. 68.

22.

XVIIe siècle. — Mémoire sans date fait par Jean d'Argillières, sieur d'Aumont, pour prouver sa noblesse. Il commence par déclarer qu'il a vécu noblement ainsi que ses ancêtres, savoir : Pierre d'Argillières, son père, Charles d'Argillières, son aieul, Jean d'Argillières, son bisaieul, Pierre d'Argillières, son trisaieul. Parmi les pièces produites figure le partage des successions de feus *Charles d'Argillières* et Marguerite Gentien, fait entre leurs enfants, Pierre d'Argillières, sieur de Monceaux, Louis d'Argillières, commandeur de La Croix-en-Brie, Jean d'Argillières, sieur du Fay, et le sieur de La Ferrière, à cause de Madeleine d'Argillières, sa femme, du 16 septembre 1595, par lequel partage il fut attribué à Pierre d'Argillières la terre de Monceaux et le fief d'Abbécourt, et à Jean d'Argillières la terre du Fay. Marguerite de Gentien descendait de Jacques « Gentian, » gentilhomme parisien, qui fut tué en Flandre en 1305, en défendant la vie du roi, en mémoire de quoi le roi décida que désormais les armes de sa famille porteraient une bande de France. On remarque aussi deux congés donnés à Malte, par le grand-hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, au chevalier Louis d'Argillières, les 12 juillet 1577 et 26 septembre 1585, pour aller en France ; une pièce de l'an 1523 où Jean d'Argillières est qualifié lieutenant au gouvernement de Clermont.

Papier. Non signé.

23.

3 janvier 1661. — Testament de Jean d'Argillières, sieur d'Aumont, demeurant à Troyes dans la cour de l'abbaye de Saint-Loup. Il élit sa sépulture dans le cimetière de l'église de

Notre-Dame (aux Nonnains) de cette ville, à l'endroit où l'on enterre les pauvres de l'Hôtel-Dieu-le-Comte ; il veut être enseveli comme les pauvres dans de « méchants linceul et chemise, sans bière, et porté sur brancard par deux pauvres, sans cérémonie et à telle heure que l'on voudra, » et que son corps soit conduit seulement « par la procession et prestres » de la paroisse où il décédera, avec les prêtres et procession dudit Hôtel-Dieu « où il sera fait une pose dans la grande salle des malades. » S'il ne décède pas à Troyes, il sera enterré dans le cimetière de l'hôpital du lieu, s'il y en a un. S'il n'y en a pas, il sera enterré dans le cimetière de la paroisse, à l'endroit où sont inhumés les pauvres et les passants.— 8 avril 1662. Lecture du testament du feu sieur Jean d'Argillières, faite à ses héritiers par notaires à Troyes.

Parchemin. Copie authentique.

24.

26 janvier 1665. — Partage d'un quart de la seigneurie de La Cour-Saint-Fal dépendant de la succession de Jean d'Argillières, seigneur d'Aumont, fait entre ses neveux, savoir, Etienne d'Argillières, seigneur de La Cour-Saint-Fal ; Antoine d'Argillières, seigneur dudit Argillières ; Charles-Henry d'Argillières ; Pierre d'Argillières, seigneur d'Abbécourt, et Henry d'Argillières, seigneur de Courgerennes. Il est échu à chacun des copartageants un vingtième de ladite terre et seigneurie.

Original, papier, et archives de l'Aube, E. 388.

25.

1633. — Partage des biens immeubles dépendant de la succession d'Edme d'Argillières, prêtre, seigneur en partie de la Cour-Saint-Fal et de Blives, fait entre ses frères, savoir : Antoine d'Argillières, écuyer, seigneur de la Cour-St-Fal y demeurant, Jean d'Argillières, écuyer, seigneur d'Aumont, demeurant à Troyes, et Pierre d'Argillières, écuyer, seigneur de Blives, demeurant à Précy-Notre-Dame. Il est échu : à Jean d'Argillières un sixième indivis de la haute, moyenne et basse justice de la seigneurie de la Cour-Saint-Fal ; à Antoine d'Argillières un sixième indivis de ladite justice de La Cour-Saint-Fal et un quart indivis dans la seigneurie de Blives, mouvante d'Anglure ; à Pierre d'Argillières un quart indivis de la seigneurie de Blives.

(Archives de l'Aube, E. 388.)

26.

7 juillet 1668. — Bail de terres dépendant du fief d'Argillières, situées sur les territoires de La Folie, Boutelangue, et Saint-Remy-en-l'eau, fait par Charles du Bourg, seigneur de Malaisacq et de Blives, demeurant audit Blives, Charles-Henry d'Argillières, seigneur de Fresnoy, demeurant à Morembert, Antoine, Pierre et Henry d'Argillières, frères dudit Charles-Henry.

Parchemin. Copie authentique.

27.

4 novembre 1624. — Partage de la succession de Louise d'Argillières, demoiselle de Précy, fait entre ses frères et sœurs, Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière et de La Cour-Saint-Fal, Jean, seigneur d'Aumont, Révérend Père Edme d'Argillières, prêtre de l'Oratoire de Jésus, Pierre d'Argillières, Pierre Alligret, sieur d'Ully, comme tuteur de ses enfants mineurs, et Jean Le Bé, sieur de Précy-Notre Dame, à cause de Marie d'Argillières, sa femme.

28.

26 novembre 1623. — Contrat de mariage entre Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière et de La Cour-Saint-Fal, y demeurant, et Charlotte de Gand, fille d'Etienne de Gand, seigneur de La Mothe-lès-Rumilly, Cour-sur-Seine et Fresnoy, et de Claude de Richebourg, demeurant à Rumilly. Parmi les parents du futur, figure Anne du Bellay, sieur de Bragelogne et de Vougré en partie, et parmi ceux de la future : Jean de Richebourg, sieur de Courcelle et de Pouan, son oncle, Pierre de Gand, son frère, François de Vaudetar, abbé de Montiéramey.

29.

XVIIe siècle. — Production de titres pour preuves de noblesse faite par Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière et de La Cour-Saint-Fal, demeurant en la maison seigneuriale de La Cour-Saint-Fal, tant pour lui que pour Pierre d'Argillières, seigneur de Blives, demeurant à Précy-Notre-Dame, devant MM. les président, lieutenant et élus en l'élection de Troyes. Parmi les titres mentionnés on remarque le

partage des successions de Pierre d'Argillières et de Marie Hennequin, sa femme, fait le 24 mai 1622 entre lesdits Antoine et Pierre d'Argillières, ayant les droits cédés de Jean d'Argillières, sieur d'Aumont, et d'Edme d'Argillières, seigneur de Castillon, leurs frères.

Papier. Signé : Caquey et d'Argillières.

30.

21 juin 1634. — Jugement de l'élection de Troyes maintenant Antoine et Pierre d'Argillières, qualifiés comme ci-dessus, dans les droits, exemptions et privilèges dont jouissent les nobles.

Parchemin.

31.

9 juillet 1641. — Sentence rendue par Nicolas Paillot, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, commissaire subdélégué par les commissaires généraux députés pour l'exécution de la déclaration de Sa Majesté du 28 février 1640, au profit d'Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière et de La Cour-Saint-Fal, Pierre d'Argillières, sieur de Blives, demeurant à Brillecourt, et Jean d'Argillières, sieur d'Aumont et de La Cour-Saint-Fal en partie, les déchargeant, en leur qualité de nobles, du droit de confirmation de l'exemption des francs fiefs.

Parchemin. Copie authentique.

32.

3 mai 1660. — Partage des successions d'Antoine d'Argillières, écuyer, sieur de La Bretonnière, de La Cour-Saint-Fal et de Blives, et de Charlotte de Gand, sa femme, entre leurs enfants, Etienne, Antoine, Charles-Henri, Pierre et Henri d'Argillières. Il a été attribué notamment, à Etienne, le château de La Cour-Saint-Fal, la moitié de la justice, pour ce qui appartenait au défunt sieur d'Argillières ; à Pierre, moitié de la justice de La Cour-Saint-Fal et Blives pour ce qui dépendait de la succession ; à Henry les droits seigneuriaux que le défunt avait à Courgerennes et à Villetart ; à Charles les droits seigneuriaux de Fresnois, pour ce qui appartenait aux défunts.

(Parchemin, copie authentique, et archives de l'Aube, E. 68.)

33.

6 décembre 1651. — Brevet d'une charge de capitaine de

chevau-légers au régiment de Sainte-Maure pour le sieur d'Argillières Saint-Fal.

Parchemin. Signé : LOUIS.

Par le Roy, De Loménie.

34.

6 décembre 1651. — Commission d'une charge de capitaine au régiment d'Infanterie de Sainte-Maure pour le capitaine d'Argillières d'Abécourt.

Parchemin. Signé : LOUIS.

Par le Roy : de Loménie.

35.

26 janvier 1665. — Inventaire des titres et papiers trouvés à la maison seigneuriale de La Cour-Saint-Fal après le décès d'Etienne d'Argillières, seigneur de la Cour-Saint-Fal.

Papier. Copie non signée.

36.

20 janvier 1660. — Acte d'émancipation de Charles-Henry, Pierre et Henry d'Argillières, seigneurs de Fresnois, d'Abbécourt et de Blives, demeurant à La Cour-Saint-Fal, fait en présence de leurs parents, savoir : Etienne et Antoine d'Argillières, seigneurs de La Cour-Saint-Fal et de Courgerennes, leurs frères, Olivier de Regnard, seigneur de Puiseaux et des Bordes, demeurant à Puiseaux, Pierre de Palluau, seigneur de Vouarce, Pierre de Gand, seigneur de La Mothe-Rumilly, Courgerennes et Fresnois, Georges de Regnard, seigneur de Saint-Martin, Antoine d'Aulnay, seigneur de Bailly, Charles d'Aulnay, seigneur de Bailly, Viâpres-le-Petit et Règes en partie, et Charles du Bourg, seigneur de Malousac et Blives.

On voit dans cette pièce qu'Antoine d'Argillières, père desdits mineurs, est mort le 28 juillet 1659.

Papier. Signé : Collard, greffier.

37.

24 février 1669. — Contrat de mariage entre Pierre d'Argillières, écuyer, sieur d'Abbécourt et de Morembert, y demeurant, fils de feu Antoine d'Argillières et de Charlotte de Gand, et Françoise de Gervaisot, fille de feu Louis de Gervaisot, sieur

de La Folie, et de Marguerite de Bossancourt, sa veuve, demeurant à Saint-Geney (?), fait en présence d'Antoine d'Argillières, seigneur d'Argillières et de Règes en partie, et d'Anne d'Aulnay, sa femme, Charles-Henry d'Argillières, seigneur de Fresnoy, demeurant à Troyes, Henry d'Argillières, seigneur de Courgerenne, demeurant à Règes, tous frères du futur, Antoine et Pierre d'Aulnay, seigneurs de Bailly, Règes et Viâpres-le-Petit en partie, ses cousins maternels, Paul de Gervaisot, seigneur de La Folie et des Tournelles en partie, frère de la future, Louise de Gervaisot, sa sœur, Louis de Bossancourt, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil en partie, seigneur féodal de Fresnoy, et Charlotte d'Estany, son épouse, demeurant au Petit-Mesnil, oncle maternel, Gabriel de La Touche, seigneur de Saint-Geney (?) en partie, Pierre d'Aulnay, seigneur d'Herbisse et de Règes en partie, y demeurant, cousin de la future, Samuel de Vaveray, avocat en Parlement, lieutenant-général au bailliage de Larzicourt, capitaine et gruyer des chasses, eaux et forêts de la baronnie dudit lieu, y demeurant, et Claude de Vaveray, avocat en Parlement, son fils, amis des parties.

Suscription de Charles Salligny, avocat en Parlement, bailli de la baronnie d'Arzillières et garde des sceaux aux contrats de cette baronnie pour Charles, duc de La Viéville, pair de France, conseiller d'Etat et privé, gouverneur général du Haut et Bas-Poitou, baron dudit Arzillières.

Parchemin. Copie authentique.

38.

1er juin 1685. — Acte d'émancipation de Marguerite d'Argillières, fille de feu Pierre d'Argillières, seigneur d'Abbécourt et de Morembert pour moitié, demeurant à Morembert, demanderesse contre ladite Françoise de Gervaisot, sa mère, Henry d'Argillières, seigneur de Courgerennes et de Villetart, « demeurant en son chasteau à Nagot, son oncle et curateur, » Louis de Bossancourt, seigneur du Petit-Mesnil, y demeurant, son grand-oncle, Jacques, Jean et Claude de « Messière » (Maizières), seigneurs de Verricourt, Louis de Denis, seigneur de Château-Brûlé, des Aires et de Jasseines en partie, demeurant aux Aires, Pierre Bonnaire, avocat au Grand-Conseil, demeurant à Ramerupt.

Parchemin. Copie authentique.

39.

21 mars 1694. — Contrat de mariage entre Daniel-Jean de Bérey, sieur de Clerville, cornette au régiment de cavalerie d'Orléans, fils de Jean de Bérey, seigneur de La Villeneuve, y demeurant, et de Louise de Moreau, son épouse, et Marguerite d'Argillières, fille émancipée par justice de feu Pierre d'Argillières, et de Françoise de Gervaisot, sa veuve, en présence de : Jean Aubry, sieur de Nuisement, oncle de la future, Antoine d'Argillières, seigneur dudit Argillières, d'Abbécourt et de Règes en partie, demeurant audit Règes, et de Charles de Girondot, sieur de La Linnette (?) et du Verger, demeurant à Saint-Ouin.

Papier. Copie authentique.

40.

1er octobre 1698. — Sentence du bailliage de Ramerupt prononçant la séparation de corps entre Marguerite d'Argillières, et Daniel de Bérey, seigneur de Morembert, y demeurant.

Parchemin. Copie authentique.

41.

1er juillet 1652. — Commission d'une charge de capitaine d'infanterie au régiment de Sainte-Maure, vacante par la démission du capitaine La Cour-Saint-Fal, pour le capitaine de Courgerenne.

Parchemin. Signé : LOUIS.

Par le Roy : Le Tellier.

42.

1670. — Approbation par Henry d'Argillières, fils de feus Antoine et Charlotte de Gand, seigneur de Courgerennes, de la vente faite le 7 février 1665 par Etienne d'Argillières et Charles du Bourg, avec les qualités indiquées au contrat, à Edouard Colbert, seigneur de Villacerf, de la terre et seigneurie de La Cour-Saint-Fal.

(*Archives de l'Aube*, E. 68.)

43.

26 novembre 1683. — Vente d'une rente constituée faite par

Henry d'Argillières, seigneur de Courgerennes et Villetard, demeurant à Nago, paroisse de Sainte-Savine, faubourg de Troyes, tant en son nom que comme se portant fort de Marie d'Aulnay, son épouse, et d'Anne d'Aulnay, veuve d'Antoine d'Argillières, seigneur de Règes, au profit de Marie Marceau, veuve de Pierre Guillaume, seigneur de Chavaudon. — 27 septembre 1688. Sentence de Charles Largentier, marquis de Chapelaine, bailli de Troyes, déclarant Antoine d'Argillières, seigneur de Règes, et Louise d'Argillières, sa sœur, solidairement tenus à l'exécution de ce contrat comme héritiers d'Anne d'Aulnay, leur mère. — 12 juillet 1694. Compte relatif à cette rente, fait entre ledit Antoine d'Argillières et Louis Guillaume de Chavaudon, docteur en Sorbonne, aumônier de la reine, abbé commendataire de Mores. — 23 juin 1696. Assignation en justice donnée à Antoine d'Argillières par Louis Guillaume de Chavaudon, sus-nommé, grand archidiacre de Troyes.

Papier. Signé : Collot.

44.

6 décembre 1651. — Brevet d'une charge de capitaine d'infanterie au régiment de Sainte-Maure pour le sieur d'Argillières, seigneur de Saint-Fal (*sic*).

Parchemin. Signé : LOUIS.

Par le Roy : De Loménie.

45.

28 août 1674. — Sentence du bailliage de Troyes prononçant la séparation de biens entre Anne d'Aulnay et Antoine d'Argillières, seigneur de Règes.

Suscription de Charles Largentier, marquis de Lesguillon, bailli de Troyes.

Parchemin. Copie authentique.

46.

10 mars 1676. — Déclaration de terres situées au territoire de Règes et grevées de rentes et censives au profit d'Antoine d'Argillières, seigneur dudit Règes, d'Argillières et de Blives en partie, par Claude Noché, procureur fiscal en la justice de Règes.

Papier. Original.

47.

13 mars 1681. — Bail du fief et seigneurie d'Argillières, sis à Bouttelangue et environs, par Anne d'Aulnay, veuve d'Antoine d'Argillières, seigneur dudit Argillières et de Règes en partie, comme tutrice de ses enfants mineurs, Charles du Bourg, seigneur de Blives et de « Malesacq »; demeurant audit Blives, et François de La Croix, seigneur dudit Blives en partie, au nom de Charles-Marie et Claude du Bourg, frères dudit Charles.

Papier. Copie non signée.

48.

21 mars 1686. — Testament d'Anne d'Aulnay, veuve d'Antoine d'Argillières. Elle veut qu'il soit dit quarante messes basses en l'église des Capucins de Troyes et autant en celle de l'abbaye de Saint-Loup pour le repos de l'âme de Charles d'Argillières, son fils, « depuis peu décéddé. »

Original. Papier.

49.

3 mai 1700. — Contrat de mariage entre Edme de La Vaux, écuyer, demeurant à Rebourceaux, diocèse de Sens, fils de feus Noël de La Vaux, écuyer, et Françoise de Léviston, et Louise d'Argillières, fille de feus Antoine d'Argillières et Anne d'Aulnay, en présence de Charles-Henry d'Argillières, seigneur de Fresnoy, demeurant à Troyes, oncle paternel de la future, Pierre d'Aulnay, seigneur de Bailly, Viâpres-le-Petit et Règes, Georges d'Aulnay, seigneur desdits lieux, François-Raphaël de Damoiseau, seigneur de La Cour-des-Granges, demeurant à Chennegy, et Hélène Le Lieur, veuve d'Antoine d'Aulnay, seigneur de Bailly, Viâpres-le-Petit et Règes, demeurant à Règes.

Parchemin. Copie authentique.

50.

2 novembre 1705. — Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Sulpice de Règes, délivré le 23 février 1737, duquel il appert que le 2 novembre 1705 est né et a été baptisé Georges, né du mariage de Claude de Pinot de Montelon, écuyer, seigneur dudit Montelon et de Règes, et de Louise d'Argillières ; par-

rain Georges d'Aulnay, écuyer, seigneur de Règes et de Bailly, marraine Catherine du Bourg, fille de feu Jean du Bourg, seigneur de Blives, et de Françoise Jacquinot. — 26 mars 1732. Extrait semblable, délivré à la même date, duquel il résulte que ledit Georges de Pinot, seigneur de Règes, âgé de vingt-six ans, a été inhumé en l'église de cette paroisse le 26 mars 1732, en présence de Georges et Antoine d'Aulnay, écuyers, seigneurs de Règes, et autres.

Papier. Signé : Jolly, curé de Règes.

51.

26 avril 1695.— Bail d'un gagnage au finage d'Herbisse par Antoine d'Argillières, seigneur dudit Argillières, d'Abbécourt et de Règes en partie, et Louise d'Argillières, dame desdits lieux, sa sœur.

Papier. Original.

52.

17 juin 1699. — Bail d'un gagnage au territoire de Règes, fait par Edouard de Villiers de l'Isle-Adam, écuyer, demeurant à Charny, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur d'Antoine d'Argillières, seigneur de Règes en partie et autres lieux.

Papier. Original.

53.

28 février 1719. — Requête adressée au lieutenant-général au bailliage et présidial de Troyes par Edme-Charles du Bourg, écuyer, lieutenant au régiment de Champagne, seigneur de Blives, demeurant à Troyes, propriétaire des trois quarts du fief d'Argillières, situé au finage de La Folie, paroisse de Saint-Remy-en-l'Eau, près Clermont en Beauvoisis, demandant à ce qu'il soit procédé au partage de ce fief avec Claude de Pinot de Montelon, écuyer, demeurant à Règes, et Louise d'Argillières, son épouse, propriétaires de l'autre quart.

Papier.

(*A suivre*) Alphonse Roserot.

LA VIE

DU MARÉCHAL DE SCHULEMBERG

Comte de Montdejeu, Chevalier des Ordres du Roy,
Ancien Gouverneur de la ville et cité d'Arras, Grand Bailly d'Artois,
Gouverneur du Berry, Capitaine du Château de Madrid
et de la Varrane du Louvre, etc.

On ne me sçaura peut-être pas mauvais gré de remarques que les troubles de ce temps-là m'ont fait faire plusieurs fois à l'occasion du crédit de ce cardinal étranger, qui s'est soutenu contre des concurrens et des ennemis si puissans et en si grand nombre. Le plus grand coup de sa politique ne fut pas (n'en déplaise à un grand ministre sa créature qui en a le mieux écrit, et dont la mémoire doit être agréable aux François) de faire déférer la régence à la Reine à des conditions aussi onéreuses qu'on sçait que l'étoient celles auxquelles le Roi en mourant avoit soumis l'autorité qu'il déféroit à cette princesse. Ce cardinal n'avoit jusques-là rien fait pour lui, puisque les décisions souveraines dans les affaires d'Etat dépendoient du Conseil et de la délibération des Princes et des grands de la Cour, et devoient se réscudre à la pluralité des voix. Si le Parlement n'eût eu la complaisance de s'ériger en interprète, et en réformateur des dernières volontés du souverain et de les révoquer même dans la chose la plus essentielle au bien de l'Etat, il ne se seroit pas vu contraint, comme il le fut dans la suite de déclarer le cardinal de Mazarin ennemi de l'Etat et perturbateur du repos public, ce qui étoit se démentir soi-même, puisqu'en defférant à la Reine la régence absolue du roiaume indépendamment du Conseil sous lequel le Roi l'avoit comme mise en tutelle, c'étoit mettre le timon des affaires entre les mains du cardinal qui n'auroit eu sans cela que sa voix ordinaire dans ce Conseil. Ce fut encore une fois un coup d'Etat pour cette éminence, et un tour de la plus adroite politique d'engager le Parlement à la fausse démarche qu'il fit en

* Voir page 116, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

cette rencontre, et à le faire ainsi servir lui-même à se préparer par un abus de son autorité les fers sous lesquels on l'a vu si longtemps gémir et presque expirer. Je devois cette disgression à un point d'histoire aussi important et aussi singulier que l'a été celui-là. Revenons à notre comte de Montdejeu.

Les affaires de la guerre roulèrent d'abord presque toutes sur la tête et sur les bras invincibles de l'illustre duc d'Enguien depuis prince de Condé, le gain de la bataille de Rocroy où le fameux de Gassion mérita le bâton de maréchal de France, celle de Fribourg et de Norlingue acquirent à la France la plus considérable partie des places et des provinces qui ont presque fait depuis le quart du royaume. Le comte de Montdejeu servit toujours en Flandre en ce temps-là, sous le maréchal de la Meilleraye, en qualité de maréchal de camp et, entre autres occasions, il fut au siège et à la prise de Gravelines et du sac de Gand où il se signala à son ordinaire par des actions de valeur qui le faisoient admirer comme s'il eût été invulnérable et immortel. On eût dit que l'occasion la plus chaude et la plus sanglante n'étoit pour lui qu'un combat particulier. Il y étoit partout égal à lui-même ; on le connoissoit là-dessus d'une manière à faire rechercher son amitié, comme la chose du monde la plus utile en un temps où les duels faisoient de toute part de si funestes ravages et exposaient au sort la bravoure d'une infinité de gens de mérite par la fatale nécessité de prendre des seconds et de l'être à son tour. Le maréchal de Gassion, dont la réputation étoit à son période avant qu'il se fût brouillé avec le duc d'Enguien, ne laissoit échapper aucune occasion de faire parler de soi et de se distinguer. Le chagrin de se voir obligé d'essuier et de souffrir les hauteurs du duc d'Enguien lui fit chercher à s'en dédommager sur le duc d'Elbeuf avec lequel il eut par là un prétexte de demeslé, il fit appeler ce prince par un de ses officiers nommé Raucourt. Le duc d'Elbeuf, dont l'illustre sang n'a jamais pâli qu'après la mort, accepta aussi agréablement le défi comme il auroit pu faire une partie de plaisirs. Comme il lui falloit un second, il jetta les yeux aussitôt sur le comte de Montdejeu pour lui rendre cet office en qualité d'ancien ami. On se trouva au rendez-vous à point nommé ; mais comme le duc d'Elbeuf prétendoit d'avoir le choix des armes, voulant qu'on se battit à pied avec de petites épées qu'il avoit fait porter, et que le maréchal de Grassion persistoit à se vouloir battre à cheval, leur contestation donna à quelques personnes qui avoient ordre de les observer le temps de s'en apperce-

voir. Si le comte de Montdejeu en eût été cru, on n'auroit point perdu de temps ; comme il passoit pour l'un des plus adroits pistoliers de France, aussi l'étoit-il, il étoit ravi d'avoir une si belle ocasion d'en assurer la réputation. Il pria plusieurs fois le duc d'Elbeuf d'accorder au maréchal de Gassion ce qu'il souhaitoit, parce qu'il étoit assuré de se défaire de son second. Monsieur de Gassion, lui disoit-il, aura bientôt affaire à moi. Mais le duc d'Elbeuf, qui connoissoit l'humeur du maréchal de Gassion, ne jugea pas à propos de lui céder et jugea bien qu'il le mortifieroit plus en le privant par ce refus de la gloire de s'être battu à son choix et à son avantage contre un prince qu'en lui faisant paier cet honneur par la mort de Beaucourt, son second. On eut ainsi le temps de les séparer par ordre de la Reine qui fit depuis elle-même leur accommodement. Le maréchal de Gassion finit bientôt après avec plus d'honneur, mais plus malheureusement le cours d'une vie toute héroïque à la prise de Lens, en 1647. Le comte de Montdejeu avoit servi la campagne précédente sous le maréchal de Randzeaux en qualité de maréchal de camp, lorsque notre armée, composée de celle du prince-duc d'Enguien et de celle des maréchaux de Randzeaux et de Gassion, alla attaquer et prendre Courtrai, à la vue des nombreuses troupes du duc de Lorraine et des généraux Picolomini, Bech et Lamboy; avant que d'en venir là, il fallut contraindre le duc de Lorraine de repasser l'Escaut à Mortagne ; ce fut l'affaire du comte de Montdejeu qui se présenta à lui et qui, par de fréquentes escarmouches, l'obligea de courir au-devant du secours des généraux qui devoient le joindre. Cette action n'a rien de commun avec celle dont on lui a donné tout le reste de sa vie comme alors des louanges particulières, je veux dire avec ce fameux passage de l'Escaut qu'il facilita à nos troupes en leur donnant l'exemple avec une poignée de monde, à la vue de l'infanterie espagnolle et allemande, sous une grêle continuelle de coups de mousquets avec une intrépiditié qui auroit sans doute passé pour téméraire si le succès ne l'eût heureusement justifié. Ces deux coups hardis furent un présage public de la prochaine élévation du comte de Montdejeu. Il en reçut les applaudissemens qu'il méritoit à la Cour, lorsqu'il lui fut permis d'y venir après les deux prises et la fameuse bataille de Lens ; le ministre-cardinal n'avoit pas voulu qu'il servît ni sous Monsieur le duc d'Enguien, ni sous le maréchal de Gassion, entre lesquels on entretenoit une secrète division pour affoiblir le parti des mécontens, où l'on s'apercevoit qu'entroit insensiblement le premier

prince du sang, depuis le refus qui avoit été fait au prince de Condé, son père, et à lui-même des charges du maréchal duc de Bresé.

On sçait sur ce sujet qu'à l'issue du Te Deum chanté à l'église de Notre-Dame à Paris pour le gain de la bataille dont on vient de parler, le conseiller de Broussel fut arrêté prisonnier, comme chef des frondeurs, avec le sieur de Blancmenil, neveu de l'évêque de Beauvais, premier concurrent du cardinal-ministre ; l'un et l'autre de ces prisonniers étant alors regardés comme des boutefeux et des séditieux populaires qui s'étoient soulevés et déclarés ouvertement contre l'exécution des édits que le cardinal suggéroit et faisoit publier pour une levée excessive de deniers, sous prétexte de fournir aux frais de la guerre. Cet emprisonnement fut l'occasion des premiers troubles de Paris qu'on a qualifiés de barricades. Les chefs du peuple émus pour faire rendre la liberté à ces deux protecteurs de la sienne, prirent le nom de frondeurs, pour exprimer le mépris qu'ils faisoient des ordres du ministre. La Cour fut obligée de faire élargir ces deux prisonniers et de rappeler leurs adhérans qu'on avoit exilés. Pendant les troubles de ces barricades, la Reine régente s'étoit retirée à Saint-Germain sous l'escorte et la garde du comte de Montdejeu en qui le cardinal reconnoissoit une probité à l'épreuve de toutes les surprises qu'il avoit à craindre en ce temps-là de ses plus affidés. Le plus puissant obstacle à la réduction du peuple au devoir, étoit alors le duc de Beaufort qui s'étoit échappé de sa prison de Vincennes, et qui s'étant venu mettre à la tête des parlementaires et de la populace fut appelé par dérision le Roi des halles. Comme il tenoit les Parisiens sous les armes dans une disposition opiniâtre à quelque nouvelle sédition, la Reine ne sembloit se proposer que le plus court moien d'enlever à la populace cette idole de rébellion, elle s'en expliqua au comte de Montdejeu qui, sans autre considération que celle de marquer à cette princesse son attachement au service de son souverain, s'offrit aussitôt à Elle pour aller présenter un combat particulier au duc de Beaufort, et même de le tuer sans quartier en cas de refus. La Reine ne voulut pas l'entendre parler deux fois sur ce ton-là, toute offensée qu'elle étoit du procédé du duc de Beaufort, elle se contenta de répondre au comte de Montdejeu qu'il devoit se réserver pour de plus belles occasions. Je sçais de quoi vous êtes capable, lui ajouta-t-elle, et je n'oublierai pas le service que je vous vois disposé à me rendre. Il s'est en effet loué toute sa vie de la générosité reconnaissante de cette

Princesse, aussi bien que de celle du cardinal, qui ne passoit pas cependant pour être fort religieux sur sa parole, ni esclave de ses obligations. L'occasion de prouver la sincérité des promesses de la Reine et du cardinal se présenta aussitôt d'elle-même, lorsque le comte de Montdejeu aiant traitté avec le sieur de la Tour pour le gouvernement d'Arras fut en demander l'agrément à Sa Majesté. Il lui fut accordé avec toutes les marques obligeantes d'un dessein formé de l'engager de plus en plus dans les intérêts de la Reine et du ministre. Le comte de Montdejeu étoit sur le point de compter son argent au sieur de la Tour, lorsqu'il apprit que le marquis de Vassé, neveu de ce gouverneur, avoit demandé la préférence pour ce gouvernement contre la parole et l'agrément donnés. L'injure toucha sensiblement le comte de Montdejeu, c'étoit une affaire d'honneur. Il respecta néantmoins la vieillesse du sieur de la Tour et se contenta de faire appeller le marquis de Vassé, qui étoit dans la vigueur de son âge et à l'entrée de sa carrière. Mais ce gentilhomme, qui travailloit à affermir sa réputation naissante, ne jugea pas à propos de la commettre avec celle d'un officier de l'expérience et du caractère du comte de Montdejeu. Il le craignit, et il évita si prudemment l'occasion où on cherchoit de l'engager à un combat particulier que la Cour eut le temps d'en être informée. La Reine voulut bien se rendre arbitre de l'accommodement, elle promit pour cela au comte de Montdejeu qu'elle ne donneroit son agrément ni à Vassé, ni à quel qu'autre que ce fut pour le gouvernement d'Arras. Cette princesse lui représenta de plus que le sieur de la Tour étoit au bout de sa course, qu'il n'avoit plus qu'un filet de vie et, aussitôt qu'il sera mort, ajouta-t-elle, ce qui doit naturellement arriver bientôt, je vous donne ma parole que vous serez pourvu de son gouvernement, et vous aurez par là ce que vous souhaitez et votre argent de reste. Il fallut s'en tenir là et attendre que le sieur de la Tour eût paié à la nature le tribut commun des mortels, pour le déplacer d'Arras, et en remplir le poste. En attendant ce coup de destinée, le comte de Montdejeu ne fut pas tout à fait borné au gouvernement des villes de Rutz et Crotoy. Il étoit devenu nécessaire. On lui permit d'augmenter sa compagnie franche et il fut fait lieutenant général pour servir en cette qualité, comme il fit les deux campagnes suivantes dans l'armée des Flandres commandée par le maréchal de Plessis-Praslin. Le brevet lui en fut expédié à Paris le 10 mars de l'année 1650 ; les motifs en sont si glorieux qu'on ne doit pas les confondre avec ceux qui sont communs à tous ceux qui s'élèvent

par leurs services à cette charge. On y lit, outre les termes ordinaires de semblables brevets, que c'est pour s'être signalé en divers emplois importans tant dedans que dehors le roiaume, aiant servi Sa Majesté avec distinction dans les armées d'Allemagne, d'Italie et de Flandre et autres depuis sa jeunesse, et s'y étant trouvé en tous les combats, batailles et sièges de places prises par Sa Majesté, et au secours et à la défense de celles qui ont été attaquées par ses ennemis, et partout où il y a eu occasion d'agir pour la réputation de ses armes, etc. C'est là, en peu de mots, l'éloge d'un mérite consommé dans un homme de guerre. Tel étoit celui du comte de Montdejeu, quoiqu'il ne crût pas d'avoir encore rien fait d'assez grand pour se croire être satisfait de lui-même et pour arriver où il espérait ; il méditoit, en effet, de plus importans services à rendre à l'Etat, et sa vertu n'avoit pas encore trouvé une occasion assez digne de lui pour le faire connoître tout entier. Suivons-le donc dans son gouvernement d'Arras, où son mérite s'est avantageusement produit en tout son jour.

La mort du sieur de la Tour mit au commencement de l'année 1652 le comte de Montdejeu en état et en droit de demander ses provisions pour la charge de gouverneur de la ville et gouvernance d'Arras, elles lui furent aussitôt expédiées à Saumur le 23 février de la même année 1652 : et sans délai il fut se mettre en possession de ce gouvernement ; mais ce ne fut pas avec tous les agrémens qu'il s'étoit proposés ; il trouva une place ouverte et hors de deffense de tous les côtés, sans troupes, sans munitions de guerre, tous les magasins vuides, tous les canons sans affûts, et tous les dehors sans aucuns travaux, de sorte que c'étoit plutôt une place à fortifier d'un bout a l'autre qu'à réparer. Il fut en rendre compte à la Reine, en vüe d'en recevoir quelques secours ; mais l'argent étoit trop rare en ce temps-là, et le cardinal en détournoit trop au profit de sa maison pour en laisser à pourvoir à de semblables besoins de l'Etat. Les coffres du Roy étoient vuides. Le comte de Montdejeu, fécond en expédient, s'avisa d'en proposer un à la Reine dont elle s'accommoda, et où le cardinal entrevit d'abord qu'il auroit occasion de faire tôt ou tard son profit. Ce fut d'abandonner au comte de Montdejeu toutes les contributions sur les ennemis, aux conditions d'entretenir au Roy deux mille cinq cents hommes de pied avec trois cents chevaux, et d'en faire la levée à ses dépens, et de pourvoir cependant à la réparation, ou à la construction et au renouvellement de toutes les fortifications nécessaires à la deffense d'Arras. Il fut fait

mestre de camp d'un régiment de cavalerie françoise et d'un autre régiment d'infanterie : la première commission du 22 mars 1652 à Blois, et l'autre à Sully le 4 avril de la même année. Outre ces deux régimens on lui envoia les provisions d'une compagnie franche de quatre-vingt-dix maîtres. C'étoit au comte de Montdejeu à faire valoir tous ces égards pour sa gloire et pour celle de son souverain. Il n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer de sa part à l'une et à l'autre dans ce nouveau poste. Il emploia d'abord cinquante mille écus qu'il avoit à faire des troupes et à se munir de bons officiers. Aussitôt qu'il en eut suffisamment pour agir, il commença à se faire connoître à ses voisins, et à établir ses contributions pour paier sa garnison et pour entreprendre ses travaux sur le plan que lui avoit dressé un habile ingénieur qu'il prit à ses gages. On ne sçavoit encore guéres ce que c'étoit que contribution, on ne l'a que trop bien sçu depuis. Ce seroit dérober la gloire à qui elle est düe d'une invention aussi bien reçüe que l'a été celle-là, que de laisser ignorer que c'est au feu comte de Broglie, gouverneur de la Bassée, qu'elle est düe. La France, qui a la réputation de perfectionner toutes les connoissances qu'elle emprunte des étrangers, n'a pas moins utilement fait son profit de celle-ci que de toutes les autres dont elle est même redevable aux Italiens, gens sans contredit les plus vifs sur l'intérêt, et les plus habiles du monde dans les manières d'acquérir. Ce fut une nécessité d'Etat et même un devoir au comte de Montdejeu de suivre un si mauvais exemple dans la conjoncture des temps. Un fameux partisan désoloit la campagne aux environs d'Arras. On dit même que du temps du sieur de la Tour ce partisan s'approchait tous les jours jusques sur la contrescarpe de cette place. Le nouveau gouverneur, qui ne s'accommodoit point de toutes ces familiarités, jugea à propos d'écarter un si téméraire voisin. Il le réduisit par ses sorties à se retirer dans le Cambresis, où il le poursuivit, quoi qu'il le sçut à la tête de cinq cents schenapans déterminés et résolus à tout. Sitôt qu'il en sçut des nouvelles, il monta à cheval avec tout ce qu'il put avoir de cavalerie, en laissant ordre à son infanterie de le suivre de près. Il fut si bien guidé qu'il atteignit cette troupe de brigands dès le lendemain, et il les serra de si près qu'ils ne trouvèrent de sûreté que dans un corps de bâtiment de bois, d'où comme d'un retranchement ils firent d'abord un feu continuel sur la cavalerie du gouverneur d'Arras par de petites ouvertures, qui les garantissoient d'être aperçus. Le comte de Montdejeu envoia au-devant de son

infanterie, et fit chercher dans quelques villages voisins toutes les haches qu'on y put trouver Cette provision d'armes nouvelles étant arrivée aussitôt que l'infanterie, il posta deux fuseliers vis-à-vis de chacun des créneaux ou plutôt des trous par où ces schenapans se deffendoient, et distribua les haches à ceux qui lui parurent sçavoir le mieux s'en servir ; ainsi s'étant attachés à couper par le pied et tous ensemble les chevrons de ce bâtiment, pendant que les fuseliers postés empêchoient qu'on ne les repoussât, on eut bientôt détaché de terre cet édifice mal assuré, il ne fallut que quelques secousses pour le renverser, et aiant attaché sur les quatre angles des cordes aux encoignures, par où tout fut jetté par terre, et tous ces bandis, les uns accablés sous les ruines du toit, et les autres surpris à découvert, sans qu'il s'en put échapper un seul, sinon ceux à qui on accordoit la vie qu'ils demandèrent en se rendant prisonniers sans déffense. C'est ainsi que périt le fameux partisan de ce temps-là. Ceux qui louërent le plus le comte de Montdejeu à l'occasion de cette défaite ne purent s'empescher d'admirer sa bonne fortune, car il devoit paroître facile au chef des schenapans de se retrancher plutôt derrière des haies, à la faveur desquelles il ne leur seroit pas échappé un des cavaliers da la troupe du gouverneur d'Arras avant l'arrivée de son infanterie. La ruse en étoit familière à des gens accoutumés aux courses et aux partis. La résolution et l'activité de ce nouveau gouverneur les surprit et les pressa de se renfermer comme ils firent si malheureusement pour eux. L'air libre de la campagne est l'élément de semblables gens, il n'est donc pas surprenant si l'enceinte d'une métairie devint leur tombeau.

Cette action publia si avantageusement dans tout le pays la réputation du gouverneur d'Arras, qu'on n'y parloit que de lui pour des expéditions hardies. Aussi ne laissoit-il pas échapper la moindre occasion de fatiguer les ennemis ses voisins, quand on lui parloit d'eux. Jamais il ne demandoit combien ils étoient, mais d'abord où sont-ils, et sans perdre de temps il étoit toujours prêt à se porter partout, où il entrevoioit quelque vigoureuse entreprise à former ou à soutenir contre eux.

Nous avons dit qu'il avoit attiré auprès de lui un habile ingénieur, c'étoit le sieur le Ralle, à qui il avoit assuré la pension de six mille livres par an et le revenu d'un fond de quarante mille livres qui se tiroit sur une somme destinée aux travaux. Ce qui faisoit monter annuellement les appointements de cet ingénieur à huit mille livres, dont six mille lui étoient

paiés du propre fond du gouverneur. C'étoit là sans doute le moien d'animer l'habileté de cet homme d'esprit, et de s'assurer généreusement de la fidélité de ses services. Ce procédé mérite quelques réflexions sur le gouvernement du comte de Montdejeu, on n'a jamais aimé les gens d'esprit sans en avoir, et il n'y a que ceux qui en manquent qui l'oublient ou qui le méconnoissent dans ceux qui en ont. Avec le secours de cet ingénieur le comte de Montdejeu se perfectionnoit de jour en jour dans la connoissance des endroits foibles ou des plus aisés ou plus difficiles à fortifier au dedans ou au dehors de sa ville. Il en faisoit la visite avec lui deux fois le jour, et se proposoit des difficultés sur chaque endroit d'espace en espace, comme s'il eût été attaqué par là, et qu'il eût craint quelque surprise. On n'est jamais assez habile pour n'avoir rien à emprunter des lumières d'autruy dans l'art de la guerre comme dans les sciences les plus profondes et les moins limitées ; et il n'y a que de la gloire dans une deffiance de soi-même, lorsqu'on est chargé d'un soin aussi important que l'est la garde d'une place frontière, ou d'une affaire dont les suites et les événemens sont toujours imprévus, quelques précautions qu'on ait pu prendre. Les plus habiles et les plus grands hommes ne sont souvent exposés à manquer que par leur indocilité, et par une confiance idolâtre de leur capacité, qui leur fait trouver de la honte à être instruits et dirigés par des gens au-dessous d'eux. Le comte de Montdejeu sçavoit autant qu'homme de son temps en fait de siège. Nous le pouvons assurer puisqu'on n'en a point vu de plus habile que lui. Cependant il ne s'endormoit pas dans sa nouvelle élévation, et il ne s'amusoit pas à goûter ambitieusement les douceurs de sa nouvelle situation ; il ne se reposait ni sur sa grandeur, ni sur sa fortune, ni sur son expérience : tout lui étoit suspect sous le poids d'une charge où il n'est pas permis de manquer deux fois, ni de se perfectionner par de fausses épreuves, ni même souvent de se relever d'un premier faux pas. Il n'en avoit encore point fait, et il lui eût été honteux de s'y exposer en un temps que toute la Cour avoit les yeux sur lui, et que les intérêts de l'Etat étoient en partie appuiés sur sa fidélité.

« Le lecteur me permettra de faire ici une petite digression qui n'est pourtant pas éloignée de mon sujet. Le sieur le Ralle, de qui j'ai parlé ci devant, avoit un régiment d'infanterie, son lieutenant-colonel qui s'appeloit Vilé Barbese fut pris prisonnier de Monsieur le Prince à Villeneuve Saint-George, Monsieur le Prince sçut que ce régiment d'infante-

rie devoit aller en garnison à Arras : Il fit proposer au lieutenant-colonel d'entrer dans ses intérêts : après beaucoup de discours il ne s'en éloigna pas trop, Monsieur le Prince lui parla et lui proposa de lui livrer une des portes d'Arras, lui promettant de l'argent pour acheter ce régiment, afin qu'il en fût plus maître ; en effet, il toucha de Monsieur le Prince quatre mille louis et d'une partie de cet argent il acheta ce régiment avant que d'aller à Arras. Vilé fit avertir Monsieur le Cardinal de Mazarin de l'intelligence qu'il avoit qu'on pourroit prendre Monsieur le Prince prisonnier ; mais sur la fin, le sieur de Vilé envoia deux lieutenans de son régiment à Monsieur le Prince pour lui demander encore de l'argent, lesquels officiers avoient toujours négotié avec lui, et comme le sieur de Vilé avoit averti le gouverneur d'Arras qu'il avoit envoié ses deux officiers à Monsieur le Prince, trois semaines ou un mois après le départ de ces deux hommes, à l'ouverture de la porte on les amena au comte de Montdejeu ; il leur demanda d'où ils venoient, ils lui répondirent qu'ils venoient d'Amiens faire des recrües. Le comte de Montdejeu leur dit qu'ils venoient d'avec Monsieur le Prince ; ils lui nièrent fort hardiment : il n'en falloit pas davantage pour les arrester prisonniers. Comme l'on vit qu'ils jouoient bon jeu pour Monsieur le Prince, on les mit au cachot les fers aux pieds et aux mains. Il y en avoit un qui s'appelloit Fremur. On manda à Monsieur le Cardinal toutes les circonstances de cette affaire, et cela aboutit à casser le régiment, Monsieur le Prince en fut pour son argent, et la négociation pour prendre Arras fut finie ; l'on aime les fourberies, mais l'on n'aime pas les fourbes. »

Le comte de Montdejeu reçut ordre d'aller reconnoître Saint-Venant, petite place sur la Lis, qu'on avoit dessein d'assiéger avec la garnison d'Arras et le camp volant de Monsieur le duc d'Elbeuf ; mais son ingénieur y fut emporté d'un coup de canon, et cette perte arrêta le projet de ce siège. Si le gouverneur d'Arras perdit à cette mort un secours qu'il se croioit fort nécessaire, toute la France y perdit le Vauban de son temps. Les recrües de la garnison d'Arras s'augmentoient de jour en jour, et à mesure que le gouverneur augmentoit par là ses forces, il étendoit aussi ses droits, ou du moins ses contributions. L'interruption du dessein sur Saint-Venant lui donna moien de traverser les travaux des ennemis dans les nouvelles fortifications qu'il faisoit à Lens, de sorte qu'ils furent obligés de les interrompre pour se deffendre, et même de se retirer

entièrement. Ils furent de la même manière chassés de Marville et de la Gorgue, bourgade sur la Lis, où ils se vouloient fortifier, comme ils l'auroient pu sans dificulté, sans les irruptions continuelles du gouverneur d'Arras.

Ce fut en ce temps-là que les frondeurs se réveillèrent à Paris et dans les autres villes de leur party, de sorte que la moitié du Roiaume étoit révoltée. Il fut aisé aux ennemis de faire leur profit durant ces troubles domestiques. La France perdit toutes ses conquêtes les plus considérables, Cazal, Barcelone, Dunkerque, Gravelines et plusieurs autres places de même conséquence. Il fallut céder au temps; et le Roy voulant ôter à ses sujets le prétexte de leur rebellion consentit que le Cardinal Mazarin sortit du roiaume. Cette Eminence se retira à Boüillon, de là à Cologne, mais les affaires n'en allèrent pas mieux. Les Princes mécontens commençoient à ménager de toute part une intelligence sûre avec les ennemis de l'Etat, et à se préparer des lieux de retraite contre le ressentiment du Cardinal, qu'on sçavoit entretenir avec la Reine une liaison qui le rendroit presque aussi maître des affaires durant son exil volontaire, que lorsqu'il tenoit le timon de l'Etat à la Cour. Il n'est rien qu'on ne tenta pour corrompre l'intégrité du gouverneur d'Arras. La Princesse douairière de Condé ne se contenta pas de le faire solliciter, elle lui écrivit une lettre pressante pour lui demander sa place comme un asile contre la persécution qu'elle souffroit. Le Marquis de Boutteville fit diverses tentatives sur sa fidélité en vüe de le mettre dans son party pour cette princesse ; mais ce fut inutilement. Le caractère du comte de Montdejeu le rendoit inflexible contre son devoir, et insensible aux plus touchantes sollicitations. Il ne put se dispenser d'informer la Cour de toutes ces démarches à ce sujet, bien moins pour s'en faire un mérite, ou pour faire de la peine aux personnes qui recouroient à lui, que pour prévenir les soupçons qu'il eût été aisé d'inspirer contre sa fidélité, quand ce n'eût été que pour se venger de sa fermeté, et pour rendre son témoignage et ses services suspects à la Cour, où semblables moiens sont souvent mis en usage pour faire des mécontens et pour détruire ceux par qui on a lieu de craindre d'y être détruit. Le secret de cette prétendue intelligence, menacée par le Marquis de Boutteville pour Madame la Princesse douairière de Condé avec le gouverneur d'Arras, fut rendu public par le duc d'Orléans, lorsque deux conseillers du Parlement y répondirent de sa part à tous les chefs d'une requête présentée à la Cour par cette Princesse, à qui on fit les reproches

qu'on crut nécessaires, pour la convaincre de mauvais desseins et de désobéissance.

L'éloignement du Cardinal naiant point eu les suites heureuses qu'on s'étoit promis, fit juger sa présence nécessaire à la Cour pour les véritables intérêts de Sa Majesté. Il eut ordre de faire des levées de troupes, et de revenir le plutôt qu'il pourroit. A l'entrée de la campagne de 1652 le comte de Montdejeu fut commandé pour l'escorter jusques sur les frontières de Picardie, où le bruit couroit que le Parlement de Paris avoit envoié des troupes s'opposer au passage de cette Eminence. Il arriva à cette occasion une affaire au comte de Montdejeu qui faillit dans la suite à le perdre. Voici ce que c'étoit : Le comte de Broglie, gouverneur de la Bassée, fut commandé avec lui pour le même sujet, et tous les deux marchèrent à la tête de leur cavalerie au-devant du Cardinal avec le plus d'ordre, et dans la meilleure posture qu'il leur fut possible. Le comte de Broglie, c'étoit l'aîné du gouverneur d'Avesne, eut de gaieté de cœur un demeslé avec le gouverneur d'Arras. Le matin que Son Eminence voulut partir de Ruvigny-aux-Vaches, et que les troupes de ces deux gouverneurs étoient à cheval, un officier du Cardinal dit tout haut qu'il lui paroissoit que les escadrons de Montdejeu étoient plus gros que ceux de Broglie. Le comte de Broglie répondit d'un air fanfaron que, si l'on en jugeoit par le mérite, les siens seroient trouvés les plus gros. Malheureusement pour lui, le comte de Montdejeu étoit à portée, et entendit sa réponse ; et comme il n'avoit ni l'habitude ni la réputation de souffrir jamais d'outrage, il mit aussitôt la main sur l'un de ses pistolets et le poussa dans le ventre du comte de Broglie, qui en eut tant de peur, qu'il tomba renversé sur la croupe de son cheval. L'histoire dit qu'il en fut quitte pour quelques bourrades réitérées du bout du pistolet, et que s'il fut jamais téméraire en sa vie, il fut fort sage en cette rencontre, et s'en trouva bien, parce que le Cardinal fit l'accommodement, et les obligea de s'embrasser en sa présence. Le pardon fut sincère de la part du comte de Montdejeu, mais nullement du côté du comte de Broglie , c'eût été un prodige sans exemple qu'un Italien sincèrement réconcilié. Il ne l'a de sa vie pardonné au comte de Montdejeu qu'il voulut perdre depuis par les plus noires trahisons qu'il put imaginer, et dont la trame ne finit qu'avec celle de ses jours lorsqu'il fut assassiné par des paisans dans sa patrie. S'il fût revenu en France après les tours qu'il avoit joués au comte de Montdejeu, il n'auroit pas évité de tirer l'épée, s'il avoit sçu mieux s'en servir que du

pistolet, ou s'il n'eût mieux aimé suivre l'exemple salutaire de la Saludie.

Le retour du Cardinal poussa à bout le dépit des Princes dont les murmures parurent justifiés suffisamment par ce prétexte. Les troubles de Paris se renouvelèrent, la révolte de cette capitale fut suivie de l'obstination des villes qui n'étoient pas encore rentrées dans leur devoir, où que le Prince de Condé put soulever. L'affaire de Gergeau arriva, celle de Bleneau, le siège d'Etampes, et quelques autres où la fidélité et la valeur du vicomte de Turenne disposoient de la bonne fortune et de tous les heureux succès des desseins du Roy et de ceux qui en suivoient le party. On acheva cependant de perdre sur les frontières la pluspart des dernières conquêtes, lorsque tout sembloit se devoir terminer au siège de Paris, et la bataille du faubourg Saint-Antoine où Mademoiselle de Montpensier, souveraine de Dombes, flattée de l'espoir d'épouser le duc de Lorraine, entra si avant dans le party des Princes rebelles, qu'elle pointa elle-même le canon de la Bastille sur le quartier du Roy, et contre la tente, où elle jugeoit qu'il devoit être, pour l'obliger à faire cesser l'attaque vigoureuse qui serroit Paris de si près que le Prince de Condé n'y eût pu sans cela être, reçu ni échapper aux troupes du Roy. Les ennemis se jettèrent cependant sur les frontières de Picardie et de Champagne. Rethel, Château-Porcien, Sainte-Menehoud, Rocroi, le Catelet et la Capelle tombèrent au pouvoir des étrangers. Il ne restoit plus aux François, de toutes leurs conquêtes du côté de la Flandre, que la ville d'Arras. La conquête de cette place étoit l'objet des desseins secrets de l'Empire et de l'Espagne. On en pourra juger par la manière dont ils s'y prirent pour s'en rendre maîtres. Le comte de Montdejeu en eut des pressentimens si bien fondés qu'il redoubla ses soins et son application à fortifier cette place, à remplir ses magasins de poudre, d'armes, de boulets, de grenades, et de tout ce qui étoit nécessaire à la deffense d'une place qui manquoit de toutes choses, et dont la conservation ou la perte devoit décider de la préférence entre la France et l'Espagne de ces côtés-là, par conséquent entre le party des Royaux et celui des frondeurs.

(*A suivre*).

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

Déclaration du Roy en interprétation de l'article dix-huitiéme de l'Edit concernant la juridiction ecclésiastique donnée à Versailles le vingt-neuviéme mars 1696, *regîtrée au Parlement le quatriéme jour d'avril* 1696.

Déclaration du Roy en faveur des Réguliers.

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, « à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. L'obli- « gation dans laquelle nous sommes d'employer l'authorité « qu'il a plû à Dieu de nous donner pour maintenir l'ordre et « la discipline de l'Eglise par l'exécution des saints canons, « dont nous tenons à honneur d'être le défenseur, nous a « engagé, au mois d'avril de l'année mil six cens quatre-vingt- « quinze, de faire rédiger dans un seul Edit les différentes « Ordonnances [que les] Roys nos prédécesseurs et nous avons « faites en différentes occasions en faveur et sur la réquisition « du Clergé de nôtre royaume. *Et comme nous avons été averti* « *que quelques* [*personnes*] *donnoient à l'article dix-huitiéme de*

* Voir page 193, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

« *cet Edit une interprétation différente de nos intentions, et* « *même que l'on avoit fait quelques procédures en certains dio-* « *céses qui pouvoient y être contraires*, Nous avons estimé « nécessaire de déclarer si expressément nôtre intention au « sujet dudit article dix-huitiéme qu'il ne reste plus aucun « prétexte de difficultés à cet égard, et que le Clergé séculier « et régulier, demeurant dans les bornes qui sont prescrites « par les saints canons, ils concourent au service de Dieu et à « l'édification de nos sujets dans la subordination, et avec le « respect qui est dû au caractére et à la dignité des Archevê- « ques et Evêques, *et que les Réguliers joüissent aussi sous* « *nôtre protection des exemptions légitimes qui ont été accordées* « *à plusieurs ordres, congrégations et monastéres particuliers.*

Concile de Trente, sess. XXV, [*De regular.*], c. 8, 11, 20.

« A ces causes et trés bonnes considérations à ce nous « mouvants, de nôtre certaine science et pleine puissance et « authorité royalle, en interpretant en tant que besoin ledit « article dix-huitiéme de nôtre Edit, Nous avons dit, déclaré et « ordonné, disons, déclarons et ordonnons par ces présentes, « signées de nôtre main, que nôtre Edit du mois d'avril 1695, « et en particulier l'article dix-huitiéme d'icelui, soit exécuté « *sans préjudice des droits, priviléges et exemptions des* « *monastéres, et de ceux qui sont sous des congrégations, que* « *nous prétendons avoir lieu ainsi et en la maniére qu'ils l'ont* « *eü et dû avoir jusqu'à présent*; que lorsque les Archevêques « ou Evêques auront eu avis de quelques désordres dedans « aucuns desdits monastéres exempts de leur juridiction, Nous « voulons qu'ils avertissent paternellement les Supérieurs « réguliers d'y pourvoir dans six mois, et qu'à faute d'y « donner ordre dans ledit tems, ils y pourvoiront eux-mêmes, « ainsi qu'ils l'estimeront nécessaire suivant les regles et ins- « tituts de chacun desdits ordres et monastéres; et qu'en cas « que le scandale soit si grand et le mal si pressant qu'il y ait « un besoin indispensable d'y apporter un remede plus prompt, « lesdits Archevêques et Evêques pourront obliger lesdits « Supérieurs réguliers d'y pourvoir plus promptement. — « Voulons pareillement que les monastéres ou demeures des « Supérieurs réguliers qui ont une juridiction légitime sur « d'autres monastéres et prieurez desdits Ordres, soient exempts « de la visite desdits Archevêques et Evêques, ainsi que les « Abbez et Abbesses qui sont chefs et généraux desdits Ordres.

Concile de Trente, sess. VII, [*De reformat.*], c. 14; sess. VI, [*De reformat.*], c. 3.

Sess. XXV, [*De regular.*], c. 14.

« Si donnons en mandement à nos Amez et féaux conseillers « les gens tenans nôtre cour de Parlement à Paris, que ces pré-

« sentes ils ayent à enregitrer, et le contenu en icelles faire « exécuter de point en point selon sa forme et teneur, pleine- « ment et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles « et empèchemens contraires, ausquelz nous avons dérogé et « dérogeons par ces présentes : car tel est nôtre plaisir. En « témoins de quoy nous y avons fait mettre nôtre séel. Donné « à Versailles le 29e jour de mars l'an de grâce 1696, et de « nôtre régne le cinquante-troisiéme. Signé Louis, et sur le « replis, par le Roy : Phelippeaux, et scellées du grand sceau « de cire jaune. Regitrées, ouy et ce requerant le Procureur « général du Roy pour être exécutées selon leur forme et « teneur, et copies collationnées, envoyées dans les siéges, « bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lües, « publiées et enregitrées. Enjoint aux substituts du Procureur « général d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans un « mois suivant l'arrest de ce jour. A Paris en Parlement, le 4 « avril 1696. Signé Dongois. »

Le susdit Edit du Roy du mois d'avril 1695 surpris par l'Assemblée du Clergé avoit fait concevoir contre l'intention de Sa Majesté de grandes espérances et de grands desseins sur et contre les réguliers à certains prélats (animez sans doute d'un autre esprit que celui des anciens évèques, vrays peres, protecteurs et fondateurs des monastéres) ; ils triomphoient, regardoient et appelloient cet Edit « *Le dernier coup de massüe qui « devoit atterrer et écraser les moines, et les asservir tous à « leur domination.* »

Le Roy explique son Edit en faveur des réguliers.

Evêques peu favorables aux réguliers.

L'Edit du Roy appellé la massüe qui assommeroit les moines.

Mais Sa Majesté en ayant été avertie, prévoyant et faisant de sérieuses réflexions sur les suites fâcheuses des fausses explications et interprétations de son Edit, l'a voulu Elle-même expliquer par la Déclaration ci-dessus, et par elle maintenir tous les réguliers dans la longue jouissance et paisible possession de leurs anciens droits et priviléges, exemptions et immunités, et resserrer dans ses justes bornes l'authorité des évêques, et par ce sage tempérament laisser un chacun dans l'état qui luy convient.

Messire Charles de Bourlon, évèque de Soissons[1], qui a beaucoup contribué à l'union de cette abbaye à la congrégation Saint-Maur, et qui étoit parfaitement instruit et reconnoissoit les priviléges et exemptions des monastéres unis en corps de congrégation, n'a jamais voulu faire la visite du Trés-Saint-

Charles de Bourlon ne fait point de visite dans l'Abbaye.

1. [1656-1685.]

Sacrement, ni aucun autre acte, étant à Orbaiz avec les sieurs du Tour et Moreau, ses grands vicaires, qui l'en sollicitoient fortement, mais les rebuta et leur dit qu'ils vouloient l'engager à faire une fausse démarche, que le monastére d'Orbaiz étant uni à la congrégation Saint-Maur, il n'y avoit plus de juridiction que dans certains cas dont il [ne s']agissoit pas aujourd'huy.

Ni Fabio Brulart de Sillery son successeur en 1697 ou 1698.

Messire Fabio Brulart de Sillery [1], son successeur, qui gouverne aujourd'huy ce diocése, étant à Orbaiz en mil six cens quatre-vingt-dix-huit, pendant l'octave du Trés-Saint-Sacrement, pour visiter la paroisse de Saint-Prix, ne se présenta pas pour faire aucun acte de juridiction dans notre église ni dans l'intérieur du cloître. Il entra dans notre église pour y célébrer une messe basse, *sans visiter le Saint-Sacrement*. Il y assista au Salut le soir, *à la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par le R. P. Mongé, prieur*, et à la prédication de R. P. Gachier [2], prêtre de l'Oratoire et théologal de l'Eglise de Soissons, qui l'accompagnoit. Il y donna la confirmation, parce que notre église étant au milieu du bourg, elle se trouva plus commode pour administrer ce sacrement.

1. [Sillery (Fabio Brulart de), arrière petit-fils du chancelier de ce nom, né au château de Pressigny, en Touraine, le 25 octobre 1655, mort le 20 novembre 1714 à Paris. Il assista à l'Assemblée du clergé de 1685. Il échangea l'évêché d'Avranches contre celui de Soissons dont il prit possession en 1692. Ce prélat d'esprit et de savoir a été de l'Académie française et de celle des inscriptions. On lui doit plusieurs écrits et des pièces de poésie.]

2. [*Plutôt* Gaichiés (Jean), prêtre de l'Oratoire, né à Condom en 1647. Voué d'abord à l'enseignement, il devint en 1684 supérieur de la maison de son ordre à Avignon. En 1692, il fut nommé théologal de Soissons. Il obtint des succès littéraires comme membre de l'Académie de cette ville ; mais il s'adonna surtout à la prédication. Le P. Gaichiés avait eu la confiance de M. de Libelli, archevêque d'Avignon, dont il fut l'exécuteur testamentaire. Il eut également celle de M. de Sillery, évêque de Soissons, qui l'emmenait toujours avec lui dans la visite de son diocèse pour l'employer à l'instruction des pasteurs et des peuples. Après la mort de ce prélat, il se démit de sa théologale et se retira en 1723 dans la maison de l'Oratoire de Paris, rue S. Honoré, où il mourut le 5 mai 1731, âgé de 83 ans et demi. Le P. Gaichiés a fait honneur à sa congrégation par son talent et ses vertus. Son portrait est au collège de Juilly (Seine-et-Marne). — On a de lui les *Maximes sur le ministère de la chaire* (Paris 1743, et plus récemment, Paris et Besançon, 1822, in-12°). Cet ouvrage, devenu pour ainsi dire classique, fut attribué à Massillon, qui le désavoua en disant : « Je voudrais l'avoir fait. » Il a été traduit en allemand (1757). L'abbé de Lavarde en a publié à Paris en 1739 une édition enrichie de divers discours académiques du P. Gaichiés.]

Ce même prélat tint le synode de son diocése à Soissons, le mercredi vingt-sixiéme jour de may mil sept cens, dans l'octave de l'Ascension, auquel avoient été invitez par son mandement du neuviéme avril précédent, envoié dans toutes les abbayes, Messieurs les abbez d'icelles selon l'ancien usage. Mais depuis l'introduction des commendes, les commendataires n'y assistent pas, et n'y députent personne pour eux, non plus que les religieux qui, étans en congrégation, ne reconnoissent point l'authorité de ces sortes d'assemblées sur eux, si on y fait des statuts ou réglemens contraires à leurs priviléges et immunités; ces synodes diocésains n'étans que pour les prêtres séculiers et réguliers bénéficiers soumis aux évêques.

Synode de Soissons en 1700 : ni les commendataires ni les religieux n'y assistent plus. Pourquoy ?

Cette abbaye, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, a toujours été possedée, remplie et gouvernée par les religieux de l'Ordre de S. Benoist qui s'y sont toujours maintenus nonobstant tant de fâcheux événemens causez par les courses des Nortmands, les desordres des Anglois, Calvinistes, guerres civiles, la dureté de Nicolas de la Croix, abbé commendataire, qui ont souvent forcé les religieux de céder à leur violence et d'abandonner l'abbaye pour un tems; mais ils y sont rentrez incontinent aprés l'éloignement des ennemis de l'Etat et de la religion et la mort des commendataires. Et ainsi cette abbaye n'a jamais été sécularisée, ni occupée par des clercs séculiers, ni chanoines réguliers ni séculiers, comme plusieurs autres enlevées à notre Ordre, sous prétexte du déréglement des moines.

L'abbaye d'Orbaiz a toujours été possédée par les enfans de S. Benoist.

CHAPITRE HUITIÉME

Des droits temporels de cette abbaye et de ses abbez.

On apprend quels étoient encore, il y a cent cinquante ans, les droits, les biens en fonds et domaines de cette abbaye par une Déclaration de tout son revenu temporel présentée au bailly de Vitry ou à son lieutenant général par dom Pâquier Chatton, religieux-prévôt d'Orbaiz, prieur de Notre-Dame d'Oiselet, et procureur général d'Alexandre de Campeggi, évêque de Boulogne en Italie[1], depuis cardinal, et abbé, et des religieux, prieur et couvent d'Orbaiz, le vingt-et-uniéme décem-

1. [1526-1553.]

bre mil cinq cens quarante-sept, laquelle se trouve à la Chambres des Comptes de Paris et dans notre chartrier.

Droits, fonds et domaines de l'abbaye expliquez dans une déclaration du 21 décembre 1547.

Cette Déclaration dit expressément :

« 1° L'abbaye Monsieur Saint-Pierre d'Orbaiz est fondée « royallement, les abbés ont joüy du revenu d'icelle par temps « immémorial, et n'est mémoire du contraire. — Cecy est fondé « et tiré de la donation du Roy Thierry premier, faite à saint-« Réole pour bâtir l'abbaye, suivant les paroles de Flodoard « cy-devant citées : « Construxit monasterium Orbaci hic vene-« rabilis præsul in loco quem promeruit dono regis Theodorici « per ipsius licentiam. » (L. 2, c. 10, *Hist.* Flod.)

Toute justice dans Orbaiz et autres lieux.

« 2° La ville d'Orbaiz en laquelle est assise ladite abbaye a « toute juridiction temporelle, haute justice, moyenne et « basse, même droit de justice à quatre pilliers ; mais pour le « present il n'y que la place, les vents les ayant fait tomber « cy-devant.

« L'abbaye et toute la ville d'Orbaiz contiennent la quantité « de trente-deux arpents ou environ, en partie duquel circuit « quelques-uns des habitans dudit Orbaiz y ont fait faire et « édifier plusieurs maisons desquelles leur a été fait bail à cens à « quatre-vingt-dix-neuf ans. Auquel lieu il y a une grande « salle en ruine et non en valleur, vulgairement appellée la « *salle Saint-Michel.*

Officiers, plaids etc...

« Les religieux ont droit de toute justice haute, moyenne et « basse, *vicomté* en ladite terre et seigneurie, officiers, prévôt, « mayeur, lieutenant, greffier, sergeant exerçant ladite justice « és villages et parroisses de la Ville-sous-Orbaiz, la Chapelle-« sur-Orbaiz, Margny, et sont les plaids ordinaires les mardis « de chacune semaine, avec marchez ordinaires audit Orbaiz « les samedis, desquelz juges les appellations sortissent par-« devant le bailly de Vitry ou son lieutenant à Château-« Thierry.

Foires ou marchez d'Orbaiz.

« Ladite abbaye a trois foires en l'an en ladite ville d'Orbaiz « assises : une le lendemain [du] jour [de la] Trinité, une autre « [le] jour [de] saint-Clément, et l'autre le jour des Brandons[1] « en carême (c'est le premier lundy de carême) — depuis la

1. [De l'allemand *Brand*, brandon, tison. — « Le dimanche des brandons « est le premier dimanche de carême, auquel les jeunes païsans faisoient « autrefois sur le soir des processions et autres cérémonies avec des flam-« beaux de paille allumez, pour chasser le mauvais air de leurs vignes et de « leurs terres. » *Dict.* de Furetière.]

« dite Déclaration on en a étably une quatriesme le jour de « saint-Remy, premier jour d'octobre — ayants tous droits, « foires et les profits qui en adviennent, comme fourage, « roüage, hallage, aulnage. »

Tout cecy est tiré de la susdite Déclaration, présentée le 21 décembre mil cinq cens quarante-sept, conservée dans notre chartrier, où on pourra voir les autres droits de cette abbaye, les fiefs qui luy appartenoient, et les domaines qui en dépendoient, dont plusieurs sont aliénez par les abbez commendataires sous prétexte de subvention accordée à Charles IX, comme les terres et seigneuries de Verdon, Boursault, Crézancy et autres que l'on pourra voir dans le mémoire particulier desdites aliénations, telles que sont les terres de la Coûture, situées au-dessous du jardin de l'abbaye et de la porte de Notre-Dame d'Orbaiz.

La déclaration contient encore d'autres biens dont on ne jouit plus. Voyez la dite déclaration tout au long.

Bordure d'un vitrail de l'Eglise de Verdon

XVIe siècle

On a remarqué cy-devant, chapitre septiéme, que l'abbaye d'Orbaiz avoit droit de députer des religieux pour assister en son nom et concourir par leurs suffrages à l'élection d'un nouvel archevêque de Reims, le siége étant vacant, comme il se pratiqua en 882 à l'élection de Foulques, chancelier de France, successeur du fameux Hincmar. Mais le susdit Concordat de Léon X et de François Ier ayant abrogé les élections canoniques si justes et si sagement établies par les pragma-

L'abbaye députoit à l'élection des archevêques de Reims de ses religieux qui y avoient droit de suffrage.

tiques-sanctions du roy saint-Louis, neuviéme de ce nom, faite au mois de mars mil deux cens soixante-huit ou neuf[1], et celle de Charles VII du nom, le septiéme jour de juillet mil quatre cens trente-huit à Bourges[2], le droit de députation des religieux demeurera suspendu jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu (qui tient entre ses mains le cœur des Souverains de la terre pour en faire ce qui luy plait) d'inspirer aux Souverains-Pontifes et à nos Roys trés chrétiens d'imiter la piété et le zele du grand saint-Louis et de Charles VII, leurs prédécesseurs, pour l'honneur et l'avantage de l'Eglise de France.

Ce droit suspendu depuis le concordat.

Il y a eu autrefois dans cette abbaye des écoles publiques et une espéce d'academie ou seminaire où on enseignoit en même tems et avec la même application les belles-lettres, les hautes sciences et la piété, et c'étoit ce qui y attiroit de toute part les étrangers et les François pour y être instruits et élevez, entre autres le celebre Gotteschalk, alleman de nation, et, selon quelques autheurs, saint Rigobert, depuis archevêque de Reims, et plusieurs autres de différents endroits, dont les noms et les qualités nous sont inconnus faute de mémoires.

Ecôles publiques dans l'abbaye où grand nombre d'Etrangers et François accouroient pour y être instruits dans la piété et dans toute sorte de sciences.

L'abbaye d'Orbaiz ayant reçu ses premiéres instructions et sa premiére forme et maniere de vie, d'observance et de regularité de celle de Rebaiz, il y a toujours eu une étroite union et correspondance et une sainte société entre elles. Le mémoire de 1609 intitulé : *Singularitez d'Orbaiz*, déjà cité cy-dessus, nous apprend que depuis la fondation de cette abbaye, pour entretenir cette bonne intelligence, on envoie tous les ans deux religieux pour assister à la procession des corps-saints qui se fait à Rebaiz le lundy de la Pentecôte ; et ces deux religieux en amenoient aussi deux autres de Rebaiz pour assister réciproquement à la procession des corps-saints qui se fait à Orbaiz le jour de la Sainte-Trinité. — Il y a peut-être eu d'autres associations avec d'autres abbayes, mais on n'en trouve point de mémoires.

Ancienne société entre les abbez d'Orbaiz et de Resbaiz.

Les abbez réguliers d'Orbaiz avoient droit de porter la mitre et tous les autres ornemens pontificaux, comme le marquent et prouvent les figures de Guillaume ou Guy de Treveselay inhumé au milieu de notre chœur, et celle de Pierre de Cha-

Les abbez avoient droit de mitre et autres ornements pontificaux.

1. [Mars 1268. — *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 97. — Isambert, t. I, p. 339.]

2. [*Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 267. — Isambert, t. IX, p. 3.]

vigny inhumé dans la chapelle dite du Saint-Esprit, qui les représentent tous deux la mitre en tête, et autres ornemens pontificaux : mais on ne trouve icy aucuns mémoires qui nous apprennent qui est l'abbé qui en a été honoré le premier, ni en quel tems, ni par quel Pape ce droit a été accordé à cette abbaye.

L'abbé Guillaume inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, est représenté sur sa tombe nue-tête, sans mitre, portant une grande tonsure ou couronne monachale, et la crosse seulement. — On ne sçait si ce dernier abbé est l'abbé Guillaume qui, en mil cent quatre-vingt, fit faire la consécration d'un autel et la translation du corps de saint-Réole dans une nouvelle châsse, comme on a rapporté cy-devant, chapitre deuxiéme. Mais si cet abbé Guillaume inhumé, et représenté sans mitre ni sur sa tête ni auprés de luy, est le même que celuy qui de son tems fit faire la consécration d'un autel et la translation des reliques de saint-Réole [1], il s'ensuivroit que nos abbez n'avoient pas encore obtenu le privilege et le droit de porter la mitre dans les grandes cérémonies en mil cent quatre-vingt ou du tems de ce Guillaume, puisqu'il ne paroît pas avec cet ornement sur sa tombe.

Les ornemens pontificaux accordez aux abbez réguliers dans le dixieme siécle, selon D. J. Mabillon.

Le Révérend Pere dom Jean Mabillon, un des plus saints, des plus humbles et des plus sçavans religieux de notre congrégation et de son tems, dans ses notes sur le traitté de saint-Bernard *De officio episcoporum* (capite IX, num. 36), adressé par forme de sa lettre quarante-deuxiéme à Henry, archevêque de Sens, en l'an mil cent vingt-six, fait cette remarque dans ses notes marginales, tome Ier, page 476, édition seconde, touchant les ornemens pontificaux accordez aux abbez réguliers : « Ejus « modi ornamenta abbatibus primum concedi cœpta sæculo « decimo Paulus Langius noster in *Chronico* ad annum 1398 [2], « itidem abbates arguit, qui hæc insignia captabant. Lucius III

1. [Le *Gallia christiana*, IX, 424, admet l'identité entre les deux personnages.]

2. [*Chronicon Citizense* ab a. 968 ad a. 1515 (chronique de Zeitz, en lat. *Cisa, Citium*) insérée dans les *Script. rer. Germanic.* de Pistorius, éd. Struve, t. I, p. 1223, Ratisbonne, 1726, 3 vol. in-folio. — Cette chronique a été écrite au début du XVIe siècle. Elle est l'œuvre la plus estimée de Paul Lange, disciple de Trithème, et moine bénédictin de l'ancien couvent de Bosau, près Zeitz, auj. prov. pruss. de Saxe, régence de Mersebourg.]

Accordez aux prêtres, diacres et soû diacres.

« ea Lantelmo Casæ-Dei abbati *ex obedientia* imposuit[1]. « Sacerdoti, diacono, et subdiacono, usus mitræ, annuli, et « sandaliorum concessus est a Leone IX in ecclesia Veson- « tionensi ad quædam festa, ut legitur in probationibus *His- « toriæ Tornutiensis*, pag. 358 et 362[2]. » On peut voir dans la grande lettre XLII ou traitté de S. Bernard, ce qu'il pensoit de ces sortes d'ornemens si recherchez par les abbez, cap. IX, num. 36. « Verum aperte indicant quidam horum quid cogi- « tent, dum multo labore ac pretio apostolicis adeptis privi- « legiis, per ipsa sibi vindicant insignia pontificalia, utentes « [et] ipsi more Pontificum, mitra, annulo, atque sandaliis, « etc... » S. Bernardus ad Henricum archiepiscopum Senonensem, *suprà*.

On a rapporté jusqu'icy ce qui regarde ce monastére en général et confusément, suivant la qualité des matiéres et l'idée et le modéle envoiez dans une lettre-circulaire du trés Révérend Pere Dom Bernard Audebert, supérieur général de la Congrégation, le 17 décembre 1664. Mais on va rapporter, selon l'ordre des tems et sous le titre ou gouvernement de quelques abbez dont on a découvert les noms, ce qui s'est passé de remarquable de leur tems, ou environ. On n'a trouvé que trés peu de choses et qu'un trés petit nombre d'abbez réguliers et peu de leurs actions et circonstances de leurs vies et de leur gouvernement, par la raison générale tant de fois répétée, qui est que les chartres, titres, cartulaires, nécrologes et autres papiers de cete abbaye ont été pris, enlevez, détournez, perdus ou brûlez. Et auparavant de faire le catalogue de quelques abbez dont on a eu connoissance, on pourroit appliquer icy et dire de notre monastére avec justice et autant de raison, ce que Dom Guillaume Marlot, religieux, grand-prieur de Saint-Nicaise de Reims, administrateur du prieuré de Saint-Martin de

Paroles de M. Marlot appliquées au monastére d'Orbaiz.

1. [« Lantelme de Tolly, abbé de la Chaise-Dieu, étant allé en Italie visi- « ter les abbayes qui lui étaient soumises, se rendit à Vérone où se trou- « vaient l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, et le pape Luce III « (1184). Ce pontife, en célébrant la messe le Jeudi-Saint, fut surpris d'a- « percevoir Lantelme tête-nue parmi la foule des prélats qui tous y assis- « taient mitrés, et résolut alors de lui donner le droit de porter la mitre. « Lantelme la refusa par humilité, mais le pape lui enjoignit de la porter « en vertu de l'obéissance qu'il lui devait. » Dominique Branche, *L'Auvergne au moyen-âge, les monastéres*, p. 210.]

2. [*Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, avec les preuves, par le P. Pierre-François Chifflet de la Compagnie de Jésus, Dijon, 1664, in-4°.]

Fives proche de Lille en Flandre, et docteur en théologie de la Faculté de Reims, a dit de la célèbre abbaye des Dames bénédictines de Sainte-Berthe d'Avenay [1], diocése de Reims, dont est à présent abbesse Madame de Boufflers [2], sœur du maréchal de Boufflers. « Optassem hujus monasterii (Orbacensis) « decora fusius referre, cum accuratiori abbatum indice ; at « chartarum confusus ordo, ac plurium interitus, me ab [hoc] « onere levant et eximunt ; aliquorum tamen nomina hic pro- « feram, quæ carptim ex variis monasteriorum cartophilaciis « excerpsi. » (Marlot, t. I, l. 2, c. 44.)

1. [L'abbaye d'Avenay, près Ay, en Champagne, fut fondée au VIIe siècle, sous le vocable de Saint-Pierre, par sainte-Berthe qui avait épousé saint-Gombert (ou Gondebert), frère de saint-Nivard Cf. Louis Paris, *Histoire de l'abbaye d'Avenay*, 2 vol. in-8°, Paris, 1879.]

2. [Marguerite Françoise, nommée en 1687, morte en 1720.]

Carreau émaillé de l'Eglise d'Orbais

CATALOGUE

DES

ABBEZ DE L'ABBAYE S. PIERRE D'ORBAIZ

Leudemar premier abbé d'Orbaiz en 677 ou 680.

Flodoard, qui nous a appris la fondation de ce monastére par saint Réole, nous marque au même endroit que le saint fondateur demanda, obtint et fit venir six religieux de l'abbaye de Resbaiz pour observer icy et y enseigner à ceux qu'ils recevroient la sainte régle, et que l'un de ces six religieux nommé Leudemar fut étably par le saint archevêque, abbé de son abbaye d'Orbaiz, et la gouverna pendant toute sa vie; car encore qu'il en ait été injustement chassé par un certain Odon (on ne sçait qui étoit cet Odon, intrus ou usurpateur, ou quelque misérable moine ou un clerc ambitieux, ou quelque seigneur laïque qui chassa et deposseda le vénérable Leudemar soit pour s'emparer du bien de cette nouvelle fondation, ou pour y placer quelques amis), aprés la mort du même saint Réole notre fondateur et protecteur, il fut néantmoins rétably dans sa charge et dignité par le roi Childebert second, second fils du Roy Thierry premier. (Flodoard, livre 2, chap. 10.)

LEUDEMAR

Premier abbé d'Orbaiz

En 677, selon le Pere Le Cointe, ou 680 selon d'autres.

« Impetravitque domnus idem Reolus a monasterio Resbacensi sex monachos, qui regimina sanctæ regulæ ibidem (Orbaco) tenerent et alios ea docerent. Ex quibus unum Leudemarum nomine in eodem loco abbatem constituit, qui rexit idem monasterium donec vixit. Nam licet ab Odone quodam fuerit expulsus, a Childeberto tamen rege postea restitutus est. » (Flodoardus, lib. 2, cap. 10).

Voilà tout ce que cet historien nous marque, et tout ce que

l'on a trouvé de notre premier abbé : on ne sçait ni le lieu de sa naissance, ni la qualité de ses parens, ni combien de tems il a gouverné ce monastére, ni l'année et le jour de sa mort, ni si l'abbaye eut un grand nombre de religieux dans ses commencements; Flodoard a tû toutes ces circonstances et s'est contenté de remarquer que St-Rigobert luy succéda, aprés sa mort, dans la conduite de ce monastére. Mais auparavant de parler de ce saint archevêque, il faut examiner icy quelle étoit cette *sainte Regle* dont parle Flodoard et que le vénérable Leudemar et ses cinq compagnons apportérent avec eux, pratiquérent et enseignérent icy aux nouveaux religieux qu'ils reçurent.

Flod. l. 2, c. 10.

QUELLE RÉGLE FUT D'ABORD OBSERVÉE DANS L'ABBAYE D'ORBAIZ

La Régle de saint Benoist et les statuts de saint Colomban y furent d'abord observez.

La Regle de saint Benoist et celle de saint Colomban furent apportées et pratiquées ensemble d'abord, et ensuite celle de saint Benoist seule dans Orbaiz. On les observoit en France dés l'an 625.

Cette proposition ne souffrira point de difficultés en montrant que la regle de notre Bienheureux Pere saint Benoist étoit déja observée en France au moins dés le commencement du septiéme siécle, et que la *sainte Regle* dont Flodoard fait mention, et que le premier abbé Leudemar et ses cinq compagnons apportérent avec eux et firent observer dans ce nouveau monastere, n'étoit autre que la regle de saint Benoist et les statuts de saint Colomban qu'ils avoient pratiquez et professez dans le monastere de Resbaiz, fondé en l'année six cens trente-quatre par saint Ouen[1], depuis archevêque de Rouen, et gouverné par saint Aile, ou Agile (Agilus)[2], qui en fut le premier abbé, qui les avoit apportez luy-même du célébre

1. [Saint-Ouen (Dadon) était référendaire de Dagobert Ier (622 à 638), lorsqu'il fonda le monastère de Rebais, au diocèse de Meaux, *G. ch.* VIII, 1679. Nous avons le diplôme donné par le Roi à cette occasion, le 1er octobre 635, ap. Pertz, *Diplomat.* I, 16. — Au temps où écrivait Dom Du Bout, l'abbaye de Rebais était gouvernée par François Caillebot de la Salle, évêque de Tournay. Sur l'état du monastère vers cette époque, cf. *Les Billets de monnaie et l'abbaye de Rebais en* 1707, par Ant. Heron de Villefosse, *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, Ve année (1868), p. 341.]

2. [*Vita S. Agili*, ap. Acta SS. O. S. B., t. II, p. 715, ap. Bolland. 30 aug., p. 575. — *Vie des Saints de Franche-Comté* par les professeurs du collège Saint François-Xavier (Besançon, 1854-56, 4 vol. in-8°), t. II, p. 347.]

monastere de Luxeuil[1], où il avoit été religieux sous saint Walbert, troisiéme abbé de Luxeux depuis l'année six cens vingt-cinq jusqu'en six cens soixante-cinq, et d'où saint Aile fut tiré en six cens trente-six pour être le premier abbé de Rebaiz. Or, il est certain que du tems que saint Aile fut abbé de Rebaiz et saint Walbert[2] de Luxeux, la regle de saint Benoist y étoit observée avec celle de saint Colomban, conformément au reglement du troisiéme concile de Mâcon, tenu en six cens vingt-cinq, qui ordonne expressement que ces deux regles seroient observées en France conjointement, selon les sçavantes observations et les preuves du R. P. Dom Jean Mabillon dans sa préface, nombre 14, du second tome ou siécle des *Actes des saints de l'Ordre saint Benoist*, page 9 et les suivantes, où on trouve ces mots : « At in Gallia post synodum « Matisconensem anno 625 habitam Columbani ritibus eam- « dem Regulam S. Benedicti accessisse, nemo jure negaverit. » Voyez la suite *ibidem*.

Preuves tirées du réglement du troisiéme Concile de Mâcon en 625.

Du concile d'Autun, 665.

Le même Dom Jean Mabillon, pour prouver que la regle de saint Benoist étoit déjà observée en France dés le septiéme siécle, cite le canon quinziéme du concile d'Autun tenu en 665 ou 670, sous saint Léger[3], son évêque et depuis un trés saint martyr, où il est ordonné « de abbatibus et monachis, ut quid- « quid canonicus Ordo vel Regula sancti Benedicti edocet, et « implere et custodire in omnibus debeant. » Id. Mabillon, ead. præfat. n. 18, page 13.

Et dans la préface de la premiére [partie] du quatriéme siécle des mêmes *Actes des saints Bénédictins*, pages 81 et 82, n. 118, examinant ces paroles de Flodoard cy-dessus rapportées : « Impetravitque domnus idem Reolus à monasterio

1. [Luxeuil, au diocèse de Besançon. *G. ch.* XV, 144. Cette ancienne abbaye, fondée vers 590 par saint-Colomban, devint la capitale monastique de la Gaule et la première école de la chrétienté. Le livre IX des *Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert, a pour titre « Saint-Colomban et les Irlandais en Gaule ». Il contient des renseignements précieux sur les personnages et sur les questions dont s'occupe ici Dom Du Bout. La vie et la mission monastique de saint Colomban, l'histoire de ses successeurs ou disciples saint Eustaise, saint Walbert, saint Aile ou Agile, le séjour de ce dernier à Rebais, ont inspiré à l'auteur des pages éloquentes. On lira surtout avec profit la partie du chap. V consacrée aux colonies de Luxeuil en Brie et en Champagne. Les chap. II, IV et VII, relatifs aux destinées de l'institut de Luxeuil, montrent comment la règle de saint Benoît fut associée d'abord, puis substituée à celle de saint Colomban.]

2. [*Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 326.]

3. [*Op. cit.*, t. I, p. 460.]

« Resbacensi sex monachos, qui regimina *sanctæ Regulæ* ibi-
« dem tenerent et alios ea docerent » [il] fait cette remarque :
« Per sæculum septimum *Regulæ sanctæ* nomine ita designa-
« tur Regula sancti Benedicti, ut tamen Regulam sancti Colum-
« bani, aliasque complectatur nonnunquam, ut patet confe-
« renti duplicem sancti Praejecti vitam. Nam in priori, quæ
« ab auctore æquali scripta est, Camelariensis [1] parthenon dici-
« citur fabricatus *ex Regula duntaxat virorum sanctorum, id*
« *est S. Benedicti, et S. auctoris Cæsarii, atque Columbani*;
« in posteriori item coætanei, *sub norma sanctæ Regulæ*. At
« sæculo octavo et insequenti *Regulæ sanctæ* vocabulum soli
« Benedictinæ tribuitur. Tametsi Frodoardus, sæculi decimi
« scriptor, Regulæ sanctæ nomen ac sensum ex sæculi septimi
« litteris atque usu aliquando usurpavit, nempe pro Regulis
« S. Benedicti et S. Columbani simul conjunctis. Cum igitur
« Reolus ex cœnobio Resbacensi monachos, qui regulæ utrius-
« que *regimina* sectarentur, Orbacum induxerit, consequens
« est utramque hanc Regulam jam tunc viguisse apud Resba-
« censes. » Voyez les nombres et les pages suivantes de cette préface, où on traitte le même sujet.

Les six religieux tirez de Rebaiz y avoient gardé les Regles de St. Benoist et St. Colomban.

Pour prouver que la regle de saint Benoist a été observée dans les monasteres de France dans le septiéme siécle, on peut encore employer le témoignage du même Flodoard, livre second, chap. 7 de son *Histoire*, qui dit expressément que saint Nivard, fait archevêque de Reims en six cens cinquante, et mort en 661 selon Sigebert [2], et selon Demochares en 668 ou 669, bâtit et fonda le monastére de Hautvilliers à la priére de S. Ber-

1. Chemelières, abbaye de filles en Auvergne. [Aujourd'hui Chamalières (*Camelaria*), commune du canton de Clermont-Ferrand, au pied de la chaîne de montagnes que couronne le Puy-de-Dôme. Le comte Genès y fonda au VIIe siècle un monastère de femmes. *G. ch.* II, 321. L'évêque de Clermont, saint Prix (665-674), leur donna la règle que saint Césaire d'Arles avait composée pour les religieuses, et il la modifia par celles de saint Benoît et de saint Colomban. BRANCHE, *L'Auvergne au moyen-âge*, p. 74 et 81. — Sur la vie de saint Prix ou Préject (*Præjectus*, patron d'Orbais) cf. *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 615.]

2. [Sigebert, chroniqueur belge du XIe siècle. Il était moine de l'abbaye bénédictine de Gemblours (*Gemblacum*)), d'abord au diocèse de Liège, puis à celui de Namur. Il a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Chronicon ab anno* 381 *ad annum* 1111. — *Gesta abbatum Gemblacensium*. — *De viris illustribus, sive scriptoribus ecclesiasticis*, ont été publiées par MIGNE, *Patr. lat.*, t. CLX.]

Les Regles de St. Benoist et de St. Colomban observées ensemble à Hautvilliers en 660 ou environ.

chaire[1], qui fut d'abord religieux de Luxeux, et aprés premier abbé d'Hautvillers, qui lui avoit demandé un lieu proche de la riviére de Marne pour y vivre avec ses freres, ses religieux, *sous la regle de saint Benoist* et de saint Colomban. « Super « fluvium Maternam (Matronam, Marne) de rebus Remensis « Ecclesiæ S. Nivardus construxit monasterium quod dicitur « Altumvillare, petente Berchario abbate qui ab eo petierat « locum sibi dari, ubi cum fratribus suis monachis sub Regula « Patrum sancti Benedicti et sancti Columbani vivere posset. » (Frod., l. 2, c. 7. Marlot, t. I, l. 2, page 278). C'est ce que le saint archevéque luy accorda, comme on voit par le privilége du même saint Nivard donné au monastére d'Hautvillers rapporté par M. Marlot, tome I, livre 2, chap. 41, page 277, dont voicy un petit extrait : « In nomine Patris et Filii et Spiritus « Sancti, Amen. Ego Nivo seu Nivardus, etsi peccator, epis- « copus, dum omnes episcopi fratres mei, et de viris chris- « tianis... præcipui in unum convenissemus, petiit nos Ber- « charius abbas, una cum fratribus suis, ut talem locum eis « perquirere deberemus in nostra proprietate, ubi ipsi secun- « dum Regulam Patrum sancti Benedicti et sancti Columbani « vivere deberent, et pro nobis die noctuque Domini miseri- « cordiam debeant deprecari, ut in futurum veniam de pecca- « tis mereamur obtinere. » Voyez le reste dans M. Marlot et dans le 1er tome des *Annales Bénédictines* de Dom J. Mabillon, livre XV, page 467[2].

Notre St-Berchaire avoit été religieux de Luxeux sous St-Walbert, où, selon Dom Antoine Yepez[3] et autres écrivains, la regle de saint Benoist étoit déjà observée depuis le concile IIIe de Mâcon tenu en 625, comme on a remarqué cy-devant, avec les statuts de saint Colomban qui n'étoient qu'un supplément et une modification de notre sainte regle, de sorte que se voyant abbé d'Hautvillers, il y fit observer les mêmes regles de St-Benoist et St-Colomban qu'il avoit embrassées et pra-

1. [Adson, *Vita S. Bercharii*, ap. Acta SS. O. S. B., t. II, p. 831. *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 424. *Hist. de l'abbaye d'Hautvillers*, par l'abbé Manceaux, t. I, p. 113.]

2. [*G. ch.* X, *instr.*, col, 1. *Hist. de l'abbaye d'Hautvillers*, t. I, p. 95.]

3. [Yepez (Dom Antoine d'), savant bénédictin Espagnol, né à Yepez (Nouvelle-Castille), mort vers 1621. Il appartenait à la congrégation de Valladolid dont il devint supérieur général. On lui doit un important recueil intitulé : *Coronica general de la Orden de S. Benito*, qui a été traduit en français et augmenté.]

tiquées à Luxeux, selon Frodoard cy-dessus cité, « ubi ipsi « secundum Regulam PP. S. Benedicti et S. Columbani « vivere deberent. »

L'autheur anonyme contemporain de la vie de sainte Salaberge, abbesse de l'abbaye de St-Jean de Laon, (occupée aujourd'huy par les religieux de notre congrégation et possedée par des hommes depuis plusieurs siécles), vers l'an six cens cinquante-cinq, rapportée par Dom Jean Mabillon au deuxiéme siécle des *Actes des SS. Bénédictins*, page 425, dit que du tems de saint Walbert, abbé de Luxeux, contemporain et directeur de cette sainte abbesse de Saint-Jean de Laon, on fonda plusieurs monasteres de religieux et de religieuses qui observoient la regle de saint Benoist et de saint Colomban. « Hujus (Valberti) « tempore per Galliarum provincias agmina monachorum, ac « sacrarum puellarum examina non solum per agros, villas, « vicosque atque castella, verum etiam per eremi vastitatem « ex Regula dumtaxat Beatorum Patrum Benedicti et Colum- « bani pullulare cœperunt, cum ante illud tempus monasteria « vix pauca illis reperirentur in locis. »

Réponse à une objection contre la pratique ancienne de la Regle de S. Benoist.

Les Peres Bollandus et Henschenius, jésuites, Charles Le Cointe et Louis Thomassin, prêtres de l'Oratoire, et autres écrivains intéressez objectent que le moine Jonas[1], qui écrivoit en six cens quarante-quatre la vie de saint Colomban[2], son abbé, et de ses trois disciples et successeurs Attale[3],

1. [Jonas, bénédictin et hagiographe italien, né à Suse en Piémont vers 599, mort après 665. Il embrassa la vie monastique au couvent de Bobbio vers 618, et devint secrétaire de saint Attale, alors abbé de ce monastère. Il accompagna le nouvel abbé saint Bertulfe à Rome auprès du pape Honorius Ier en 628, et fit depuis différents voyages. Jonas habita quelque temps Evoriac (Faremoutier), diocèse de Meaux. Il se trouvait à Réomé, diocèse de Langres, lorsque le roi Clotaire III et Bathilde, sa mère, l'envoyèrent en 659 à Châlon-sur-Saône pour y régler quelques affaires. On a de Jonas les vies de S. Colomban, de ses disciples S. Attale et S. Bertulfe, abbés de Bobbio, de S. Eustase, abbé de Luxeuil, et de Ste Fare, abbesse d'Evoriac ou Faremoutier. On lui doit encore une revision de la vie de S. Jean de Réomé. Ses œuvres sont dans le recueil de Bollandus et dans les *Acta Sanctorum* de Mabillon. — Sur la vie de Jonas cf. *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 603-608.]

2. [*Vita S. Columbani abbatis*, auctore Jona, ap. Acta SS. O. S. B. t. II, p. 5. *Vie des Saints de Franche-Comté*. t. II, p. 1.]

3. [*Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 199.]

Eustase [1] et Walbert [2], ne parloit point de saint Benoist ni de sa regle. Mais on répond que l'on ne doit point avoir égard au silence de Jonas qui ne fait nulle mention de saint Benoist dans la vie de saint Colomban, parce que cet autheur n'a pas tout dit, qu'il a omis la contestation que saint Colomban eut touchant la fête de Pâques, quoiqu'il semble que ç'ait été un des principaux évenemens de sa vie [3], et que, parlant de la fondation du monastere des religieuses de Bezançon, il n'a rien dit de la regle de saint Benoist [4], bien qu'il soit constant qu'elle y a été observée conjointement avec celles de saint Césaire [5] et de saint Colomban [6], puisque dans cette regle du monastere de ces religieuses de Bezançon [7] composée de ces trois regles par saint Donat [8], archevêque de la même ville, il y en a plus de quarante chapitres tirez de celle de saint Benoist. On ajoute que si saint Colomban marque dans une de ses lettres qu'il ne reçoit point les regles des François, cela s'entend seulement des Tables paschales dont il étoit question. Enfin Jonas a voulu faire honneur à son maître dont il écrivoit la vie. Voyez M. Louis Bulteau, *Abrégé historique de l'Ordre de saint*

1. [Eustaise, second abbé de Luxeuil (610-625). Il opéra son premier miracle en Brie, à *Pipimisium* (peut-être Poincy), près de Meaux, en guérissant Fare ou Burgondofare, fille du seigneur Cagneric. *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 225 et 69. *Vita S. Eustasii*, auctore Jona, ap. BOLLAND. 29 martii, p. 784. Sur l'emplacement de *Pipimisium* on peut voir un article du vicomte de Ponton d'Amécourt, *Bullet. de la Soc. d'Archéol. de Seine-et-Marne*, Ire année (1864), p. 190.]

2. [S. Walbert, successeur d'Eustaise à Luxeuil (625-665).]

3. [Sur les démêlés de S. Colomban avec le Saint-Siège et avec l'épiscopat au sujet de la célébration de la fête de Pâques, cf. *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 41 et s.; Montalembert, *Les Moines d'Occident*, 4e édit., t. II, p. 500 et s.]

4. [Règle de S. Benoît (73 chapitres) ap. MIGNE, *Patr. lat.*, t. LXVI, col. 215. — Montalembert, *Les moines d'Occident*, livre IV, ch. II.]

5. [Règle de S. Césaire pour les Vierges (Regula ad virgines) ap. MIGNE, *op. cit.*, t. LXVII, col. 1103. — Montalembert, t. I, p. 253.]

6. [Règle de S. Colomban (10 chapitres) ap. MIGNE, *op. cit.*, t. LXXX, col. 209 et 223.]

7. [Le monastère de Jussa-Moutier (*Jussanum monasterium*), situé au pied de la montagne qui domine Besançon. *G. ch.* XV, 134. Montalembert, t. II, p. 587 et s.]

8. [Règle de S. Donat pour les vierges (77 chapitres) ap. MIGNE, *op. cit.* t. LXXXVII, col. 273. Composée de passages tirés des règles de S. Benoît, de S. Césaire et de S. Colomban, elle est la fleur des pensées de ces saints Pères. On en trouve une traduction française dans la *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. I, p. 212 et 601.]

Benoît[1], tome I, livre 3, ch. 14 et 17, page [431], 444 et suivantes, « ubi plura de hac materia. »

On rapportera icy en passant que ledit Pere Louis Thomassin de l'Oratoire, seconde partie de la *Discipline de l'Eglise*, livre premier, ch. 37, nombres 9, 10 et 11, dit que la regle de saint Benoist fut préférée aux autres regles « *parce « l'on reconnut qu'elle étoit la plus achevée de toutes, et qu'elle « étoit suffisante sans toutes les autres*[2] », et elle fut prescrite aux monasteres de France par les conciles ; honneur qui lui a été singulier jusqu'au tems de l'empereur Louis-le-Débonnaire que le concile d'Aix-la-Chapelle dressa une regle pour les personnes qui vivoient dans l'Ordre canonique. Il n'en dressa point une nouvelle pour les monasteres, car celle de saint Benoist y étoit observée longtems auparavant ce concile.

Témoignage glorieux rendu à la Regle de St. Benoist par Louis Thomassin, *Discip. ecclésiast.* partie II, l. I, c. 37, n. 9, 10. 11.

Enfin on peut dire que saint Réole, avant son episcopat, ayant embrassé et pratiqué, en qualité de religieux, la regle de N. B. P. saint Benoist apportée à Hautvilliers depuis peu par le saint abbé et martyr Berchaire, il voulut, pour marquer l'estime et le respect qu'il conservoit pour tout ce qu'elle ordonne, que le nouveau monastere qu'il avoit fondé à Orbaiz fût possedé et gouverné toujours par un abbé et des religieux du même institut; c'est pourquoy il s'adressa à l'abbaye de Rebaiz comme étant voisine, plus ancienne, et apparemment plus nombreuse et mieux établie dans la pratique exacte de cette sainte regle et de celle de saint Colomban apportées à Rebaiz par saint Aile, son premier abbé, dés l'an 636, pour en obtenir six religieux, plutôt qu'à l'abbaye de Hautvilliers, qui ne faisoit que d'être fondée et s'établir, et ainsi moins en état de donner des religieux pour un nouvel établissement à Orbaiz.

Voilà une partie des preuves et des raisons qui font voir que la *sainte Regle* que Frodoard assure avoir été apportée, pratiquée et enseignée à Orbaiz par Leudemar et ses cinq compagnons, n'est autre que celle de N. B. Pere saint Benoist. Mais si on veut être pleinement convaincu de cette vérité, il faut lire les préfaces du R. P. Dom Jean Mabillon sur les *Actes des saints Bénédictins* des premier, second, troisiéme et quatriéme

1. [*Abrégé de l'Histoire de l'Ordre de S. Benoist*, 2 vol. in-4°, Paris, 1684, d'où ce passage est presque entièrement tiré.]

2. [*Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et bénéficiers*, divisée en quatre parties selon les quatre divers âges de l'Eglise, par le R. P. Louis Thomassin, prestre de l'Oratoire (Paris, 1678-81, 3 vol. in-f°), tome I, partie II, p. 115.]

siécles de l'Ordre, où il prouve invinciblement que la regle de saint Benoist a été reçue et observée dans les monasteres de France longtems avant le huitiéme, et même dés le sixiéme siécle de l'Eglise. Voyez la préface de la premiére partie du quatriéme siécle de l'Ordre St-Benoist, section ou paragraphe cinquiéme, contre l'opinion nouvelle des Peres Bollandus et Henschenius, jésuites, Charles Le Cointe et Louis Thomassin, prêtres de l'Oratoire, et autres écrivains des nouveaux instituts qui (par je ne sçay quelle antipathie, quel mépris et quelle aversion de notre saint Ordre et quelle jalousie de son antiquité, de sa gloire et de son étendue, et voyant à regret revivre et refleurir le premier esprit, la vertu et les sciences de nos anciens Peres dans notre congrégation de Saint-Maur, laquelle par sa réforme a renversé tous les grands desseins de nos adversaires, et enfin pour colorer et authoriser leurs usurpations et invasions violentes et journaliéres qu'ils ont faites et qu'ils font de nos monasteres et de nos prieurez en France, en Flandre, en Allemagne [1] et partout où ils peuvent) ont inventé et débitent hardiment que la regle de saint Benoist n'a été reçue et observée en France que longtems aprés celle de saint Colomban, et que nos premiers religieux ont pris et envahi ses monasteres, appuyez de la faveur et sous l'authorité souveraine des roys et empereurs Charles-Magne et Louis le Débonnaire, grands et zélés protecteurs de l'Ordre et de la regle de saint Benoist. — On peut voir encore la dissertation du R. P. Dom Philippe Bastide, ancien supérieur de notre congrégation, sur le même sujet [2], laquelle se trouve à la fin de la seconde partie

1. Voyez un livre intitulé : *Astrum inextinctum*, par Dom Romain Hay, bénédictin allemand. [Ce livre est une réponse à l'ouvrage qu'avait écrit le P. Layman, jésuite, pour soutenir que les monastères ne devaient pas recouvrer leurs anciens biens. Il a d'abord été publié par Scioppius à la suite de son *Astrologia ecclesiastica*, 1634, in-4°. Le P. Romain Hay en donna lui-même une édition beaucoup meilleure, Cologne, 1636, in-4°, sous le titre : *Astrum inextinctum, sive jus agendi antiquorum religiosorum ordinum, etc...* On a du même auteur : *Aula ecclesiastica*, etc..., et *Hortus Crusianus* Joannis Crusii e Societate Jesu Bremensis *Eclipsi, sive deliquio Astri inextincti*, speculi loco oppositus, auctore R. P. F. Romano Hay, ordinis S. Benedictini imperialis monasterii Ochsenhusani (Ochsenhausen) in Suevia presbytero theologo. Francofurti, Joannes Pressius, 1648, in-4°. Biblioth. Sainte-Geneviève, E. 1951, 1951², 1953. — Ochsenhausen, bourg du Wurtemberg, Donaukreis (cercle du Danube), sur la route de Biberach à Memmingen ; autrefois riche abbaye impériale de Bénédictins, au diocèse de Constance, fondée en 1099 et supprimée en 1803. *G. ch.* V, 1071 ; MIGNE, *Dict. des abbayes*, col. 598.]

2. [*De antiqua Ordinis S. Benedicti intra Gallias propagatione dissertatio.*]

du troisiéme tome ou siécle des *Actes des SS. Bénédictins*. Il dit à la fin de sa petite préface sur sa dissertation, page 2, que le Pere Le Cointe, à qui il répond, n'a embrassé son opinion [que] « ex aliqua quorumdam præconcepta opinione, qui superio- « rum temporum monachos institutis, vivendi modo, Regula a « recentioribus sejungere vellent. *Qua de re nihil amplius « dicam, ne nimium dicam.* » On entend ce qu'il sous-entend par là[1].

SAINT-RIGOBERT

Second abbé d'Orbaiz

Les autheurs sont partagez en quelle qualité, St. Rigobert a gouverné cette abbaye d'Orbaiz.

Saint-Rigobert, vingt-huitiéme archevêque de Reims, gouverna ce monastere aprés la mort de Leudemar, comme le marque Frodoard, livre second, chapitre dixiéme. « Post cujus « obitum (Leudemari), domnus Rigobertus Archiepiscopus « ipsum monasterium recepit et rexit. » Les autheurs, sur l'authorité de Frodoard, [reconnoissent] que saint Rigobert a gouverné ce monastére, mais ils ne s'accordent pas en quelle qualité, si ç'a été comme archevêque de Reims, ou seulement comme abbé élu et nommé.

Dom Guillaume Marlot, tome Ier, livre second, chap. 43, croit qu'il est plus certain que saint Rigobert a gouverné ce monastére en qualité d'archevêque, suivant l'intention de saint Réole, son fondateur, qui voulut que ses successeurs exerçâssent toute juridiction dans le monastére d'Orbaiz, à l'exemple de saint Nivard qui, à la priére du saint abbé et martyr Berchaire, avoit ordonné que le monastére d'Hautvilliers[2] fût toujours sous la juridiction des archevêques de Reims, et que c'est sur ce fondement que Hincmar, leur successeur, ordonnoit et régloit et se faisoit rendre un compte trés exact de tout ce qui se passoit dans les deux monastéres d'Hautvilliers et d'Orbaiz, comme on a observé cy-devant chap. II et VII. « Beatus « Rigobertus monasterium recepit et rexit, an ut Archiepis- « copus haud satis compertum; certius est prædictum Orba- « cense cœnobium deinceps mansisse in providentia Remen- « sis Archiepiscopi[3]. »

1. Voyez aussi monsieur Bulteau, *Abrégé historique de l'Ordre de saint Benoist*, tome premier, livre troisiéme, chap. 14 et chap. 17, nº 4, etc.

2. [Sur le gouvernement de ce monastère par S. Rigobert, archevêque de Reims, cf. *Hist. de l'abbaye d'Hautvillers*, par l'abbé Manceaux, t. I, p. 159.]

3. Marlot, t. I, liv. 2, chap. 43, [p. 286].

Mais le R. P. Dom Jean Mabillon croit que saint Rigobert a gouverné ce monastére en qualité d'abbé régulier, insinuant qu'il avoit fait auparavant profession de la vie monastique à Orbaiz. Il appuye ses conjectures sur l'authorité de deux sçavans autheurs non suspects, qui sont Anthoine de Mouchy, vulgo *Demochares*[1], et Colvenerius[2], qui n'étoient pas bénédictins, et qui mettent saint Rigobert au nombre des enfans de saint Benoist. Voicy les paroles de D. J. Mabillon tirées de la premiére partie du troisiéme siécle des *Actes des saints Bénédictins*, pages 529, 530 : « Sanctum Rigobertum nostris adnu-
« merant non solum fasti Benedictini, sed etiam Demochares
« et Colvenerius, viri docti : quibus ut subscribam, non levia
« suadent argumenta. Rigobertus quippe abbas fuit Orbacen-
« sis monasterii Ordinis nostri post Leudemarum abbatem pri-
« mum. Id muneris quidem à Childeberto Rege obtinuit post
« adeptum pontificatum Ecclesiæ Remensis : ut constat ex
« litteris Bertoëndi Catalaunensis Episcopi pro monasterio
« Dervensi[3], datis anno secundo *Chlodovei Regis*, Childeberti
« fratris ac decessoris : quæ litteræ Spicilegii tomo decimo

1. [Mouchy (Antoine de), né en 1494 à Ressons en Picardie, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, connu sous le pseudonyme de *Démocharès*. Il se signala par son zèle contre les hérétiques, comme inquisiteur de la foi en France. Il fut un des commissaires nommés par Henri II pour instruire le procès d'Anne du Bourg (1559). Il assista au colloque de Poissy (9 septembre 1561). Le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, l'emmena au concile de Trente. En 1564, il assista à celui de Reims. Il mourut à Paris, en 1574, doyen de la Faculté de théologie et sénieur de Sorbonne.]

2. [Colvener (George), théologien flamand, né à Louvain en 1564, mort en 1649. Il fut prévôt de la collégiale de St-Pierre de Douai et chancelier de l'Université de la même ville. Il a donné diverses éditions d'ouvrages, entre autres : *Historia Remensis Ecclesiæ* de Flodoard, avec des notes et la vie de Flodoard, Douai, 1617, in-8°. — *Rhabani Mauri opera*, Cologne, 1627, 6 vol. in-f°. — *Chronicon Cameracense et Atrebatense* (Chronique de Cambrai et d'Arras) de Balderic, Douai, 1615, in-8°.]

3. [Montierender (Haute-Marne), ch. l. de c., arr. de Vassy, sur la Voire, au midi de la Champagne. — On écrivait autrefois Montier-en-Der (monasterium in Dervo), *G. ch.*, IX, 906. — Ce bourg doit son origine à une abbaye de Bénédictins, fondée vers 672 par saint Berchaire, premier abbé d'Hautvillers, sur un domaine royal du nom de *Puteolus* (aujourd'huy faubourg de Puisy), situé au milieu de la forêt du Der. La belle église abbatiale existe encore et sert de paroisse. Elle est classée parmi les monuments historiques. Cf. *Les Moines du Der*, par M. l'abbé Bouillevaux, Montier-en-Der, 1845, in-8° ; *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, par M. E. de Barthélemy, *passim*.]

« editæ inscribuntur *Rigoberto metropolitano* et aliis[1]. Verum « Childeberti junioris principatu moris erat ut monasteriorum « prælaturæ non nisi monachis tribuerentur. Quod contra Carolo « principe cognomento Martello actitari cœptum. Nec obstat « quod in sancti Rigoberti Actis apud Surium et Bollandum « monasticæ Rigoberti professionis expressa mentio non « habeatur. Nihil enim de rebus ante pontificatum ab eo gestis « rescribit auctor anonymus, qui Frodoardo paullo superior « fuit. Frodoardus fere anonymum secutus est in libro 2, cap. « 11 et seqq.; at dignitatis ejus abbatialis, de quâ silucrat « anonymus, meminit capite 10, cujus verba expendenda hoc « loco sunt: *Leudemarus Orbacensis abbas, licet ab Odone « quodam fuerit expulsus, à Childeberto tamen Rege postea « restitutus est. Post cujus obitum domnus Rigobertus Archi- « episcopus ipsum monasterium recepit et rexit.* Atqui si abbas « fuisset sæcularis, monachos certe aut monasterium rexisse « non diceretur. Hinc colligas ea verba, quibus Rigobertus *ab « ætatis primævæ tirocinio totum se cœlestibus mancipasse « disciplinis* dicitur apud anonymum, non obscure monasticam « ejus disciplinam designare. » Hæc D. J. Mabillon *loco superius citato.*

Madame Jacqueline de Blémur, prieure de l'abbaye royale de la Sainte Trinité de Caen et ensuite religieuse du couvent des Dames bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Trés Saint Sacrement, au fauxbourg Saint-Germain à Paris, à qui on attribue l'*Année Bénédictine*[2], dit au quatriéme jour de janvier que Constantin, pere de notre saint abbé, originaire de Porçain[3], diocése de Reims, le fit élever dans l'abbaye d'Orbaiz, fondée par saint Réole, cousin germain de Rigobert, que ce fut dans cette Académie qu'il devint sçavant dans la sçience des saints, qu'il y fit profession de la regle de saint Benoist, que ses belles qualités luy procurerent l'élévation aux grandes

1. [D'Achery, *Spicilegium*, édit. in-4° (1671), t. X, p. 627; édit. in-f° (1723), t. III, p. 317. *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. I, p. 90.— Constitution par laquelle Bertohend (*Bertohendus*), évêque de Châlons-sur-Marne, exempte de sa juridiction les religieux de Montierender. Ce privilège est daté du 15 février 692, deuxième année du règne de Clovis III. Cf. Abbé Bouillevaux, *op. cit*, p. 63 et 319; M. E. de Barthélemy, *op. cit.*, t. I, p. 347.]

2. [7 vol. in-4°, Paris, 1667-73.]

3. [S. Rigobert était fils d'un Franc ripuaire, nommé Constantin, qui avait pour épouse une Franque du Porcien, Bolland. I, 174.]

charges, et qu'il commença par le gouvernement du monastére d'Orbaiz, dont il fut abbé, qu'en l'an six cens quatre-vingt-seize il en fut tiré pour être sacré archevêque de Reims.

D. Jean Mabillon, tome 2, Annalium pag. 93, n. 16.

Ce dernier sentiment ne s'accorde pas avec celuy de Dom Jean Mabillon qui assure que saint Rigobert ne gouverna cette abbaye qu'aprés avoir été sacré archevêque de Reims. « Id « muneris quidem à Childeberto Rege obtinuit post adeptum « Ecclesiæ Remensis pontificatum, ut constat ex litteris « etc... » ut superiori pagina.

On ne se rend pas aussi garand de l'opinion et de la chronologie de cette bonne dame de Blémur.

Au reste, on s'est contenté de toucher icy les circonstances de la vie de saint Rigobert qui ont rapport à notre monastére. Pour sçavoir ses autres actions on pourra consulter Frodoard, l. 2, chap. 10, 11, et les suivants; Surius, Bollandus au 4e janvier[1]; Dom Guillaume Marlot, t. I *Hist. metrop. Rem.*, l. 2, chap. 42, page 281, chap. 43, chap. 45; Dom Jean Mabillon, sæculi tertii parte I, pages 529, 530, 531, et même l'*Année Bénédictine*, au 4e janvier, avec la précaution cy-dessus.

On ne sçait pas positivement quand notre saint prélat commença de gouverner ce monastére, ni le jour de sa mort. Les autheurs ne s'accordent pas : les uns la mettent en 749, d'autres en 733. Mais Dom Guillaume Marlot croit qu'il est plus probable qu'il est mort le 4 janvier 743, devant le concile de Soissons tenu vers ce tems-là, où il n'est fait aucune mention de luy. Peut-être que ce silence vient de ce que Milon avoit usurpé son siége de Reims dont il avoit été dépossédé et chassé trés injustement par la violence de Charles-Martel.

C'est le premier archevêque de Reims qui a établi la vie commune et canoniale parmi les clercqs de sa cathédrale, afin que, n'ayant aucun soin de pourvoir à leurs besoins corporelz, ils fussent tous occupez du service divin. Mabillon, *ubi supra.*

Son corps transporté en différentes églises.

Ses sacrez ossemens ont été transportez en différentes églises. — Hincmar l'apporta de Saint Pierre de Gernicourt[2] dans

1. [La vie de S. Rigobert donnée par Bollandus offre des indications intéressantes au point de vue de l'histoire et de la topographie de la ville de Reims aux VIIIe et IXe siècles. Cf. Varin, *Archives administr. de Reims*, I, 26; L. Demaison, *Explication d'un passage de la vie de S. Rigobert*, Reims, imprim. coopér., 1881.]

2. [Gernicourt (*Gerniaca curtis*), sur l'Aisne, canton de Neufchâtel, arrondissement de Laon.]

l'abbaye de Saint Thierry[1], vulgo *le Mont d'Or*, le 14 juin 864. Neuf ans aprés le même Hincmar le rapporta à Reims dans l'église de Saint Denis. Foulques, successeur d'Hincmar, la premiére année de son pontificat, le transféra dans la cathédrale, d'où il fut encore transporté dans une église du Vermandois, et enfin rapporté dans la susdite église de Saint [Denis] et en dernier lieu dans la grande église[2].

(*A suivre*).

1. [Saint-Thierry au mont d'Or, abbaye de Bénédictins au N. O. de Reims. Aujourd'hui commune du canton de Bourgogne. — L'*Orense monasterium*, fondé au VIe siècle, prit le nom de son premier abbé, saint-Thierry, disciple de saint-Remi.]

2. [« Postea S. Rigoberti reliquiæ in pagum Veromandensem delatæ, inde relatæ Remos in S. Dionysii ecclesiam extramuranam ; demum in majorem basilicam ubi hactenus quiescunt. » Mabilllon, *loc. cit.* — D'après Marlot, l'église primitive de Saint-Denis aurait été bâtie du temps de Tilpin (Turpin) ou d'Hincmar, tous deux moines de Saint-Denis en France, qui parvinrent à l'archevêché de Reims, le premier vers 753, le second en 845. Elle servait de lieu de sépulture aux chanoines de Reims. Hincmar y fit en 873 la seconde translation du corps de S. Rigobert. On dut la démolir en 883, l'année de l'avénement de l'archevêque Foulques, pour construire à la place une muraille que l'invasion des Normands rendait nécessaire. Flodoard nous apprend que l'église de Saint-Denis fut réédifiée *hors des murs* de la ville par les soins des chanoines de Reims. L'archevêque Hérivée y fit en 902 la dernière translation des reliques de S. Rigobert (Flodoard, l. II, ch. 15, et l. IV, ch. 13.) Gervais, archevêque de Reims, releva une seconde fois l'église de Saint-Denis en 1064, et l'érigea en abbaye. Le couvent où l'on plaça d'abord des religieux tirés de Saint-Nicaise, fut remis ensuite aux chanoines réguliers de Saint-Augustin qui l'ont occupé jusqu'à la Révolution. *G. ch.* IX, 288. *Actes de la province ecclés. de Reims*, II, 79. Tarbé, *Reims*, p. 355. L. Demaison, *Date de l'Eglise de Saint-Remi*, p. 13, note 1, Reims, imprim. coopér., 1883. Ce qui reste du monastère est aujourd'hui le grand séminaire de Reims.]

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

143. Le 6 aoust 1655, b. Nicolas, f. de Nicolas Braux et de Elisabeth Le Gorlier.

144. Le 29 décembre 1655, b. Jacques, f. de François de Papillon, Escuyer et de damoiselle Marguerite de Noël.

145. Le 28 janvier 1656, b. Catherine, f. de M. Louis de Bar et de Catherine Angenoust.

146. Le 1er avril 1656, b. Antoine Thiery, f. d'Antoine Godet, Seigneur de Soudey et de Marie de Goujon.

147. Le 5 mai 1656, b. Louys, f. de Jean de Pinteville, Escuyer, Seigneur de la Motte et de Jeanne Loisson.

148. Le 6 mai 1656, b. Marie-Hélène, f. de François Mathé et de damoiselle Heleine de Nugot.

149. Le 8 novembre 1656, b. Claude, fils de Nicolas Braux, Seigneur du Sorton et de damoiselle Elizabeth le Gorlier.

150. Le 29 mars 1657, b. Eustache, f. de François de Papillon, Escuyer, Seigneur de Couvrot et de Marguerite de Noël.

151. Le 15 juin 1658, b. Joseph, f. de Jean de Pinteville, Seigneur de la Motte et de Jeanne Loisson.

152. Le 2 septembre 1658, b. Marguerite, f. de François de Papillon, Seigneur de Couvrot et de Marguerite de Noël.

153. Le 25 septembre 1658, b. Charles, f. de noble homme Nicolas Braux du Sorton et de damoizelle Ysabelle de Verneuil.

154. Le 18 mars 1659, b. François-Joseph, f. de noble homme Thiery Fagnier et de damoiselle Claude Fagnier.

155. Le 17 janvier 1660, b. Pierre, fils de noble homme Claude Lignage, Escuyer, Seigneur de Rosay et de damoiselle Françoise de Neufville.

156. Le 27 mars 1660, b. Pierre, f. de Henry Bachelier, Escuyer, Seigneur de Moncel, et de damoiselle Heleine le Tartier.

157. Le 19 aout 1660, b. Catherine-Claire, f. de Monsieur le Comte de Vaubécourt, Gouverneur de la ville de Chaalons et de dame Madame Claire Guillaume.

* Voir page 104, tome XV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

158. Le 15 septembre 1660, b. Marguerite-Thérèse, f. de noble homme Thiery Fagnier et de damoiselle Claude Fagnier.

159. Le 8 octobre 1660, b. Jeanne, f. de noble homme Jean de Pinteville et de damoiselle Jeanne Loisson.

160. Le 27 novembre 1661, b. Elizabeth, f. de noble homme Thiery Fagnier, Seigneur de Vienne et de damoiselle Claude Fagnier.

161. Le 6 octobre 1664, b. Marie, f. de noble homme Nicolas de Haussonville, Comte, Seigneur de Vaubecourt, et de Madame Claire Guillaume. P. Messire Hierosme de Goujon, Chevalier, Seigneur de Thuisy. M. Dame Françoise de Haussonville, f. de Messire Hierosme-Hyacinthe de Goujon de Thuisy.

162. Le 4 novembre 1664, b. Nicolas, f. de Claude le Gorlier, Escuyer, Seigneur de Braux, et de dame Marie de Chastillon.

163. Le 4 novembre 1665, b. Thiery-Georges, fils d'honorable homme M. Thiery Fagnier, et de damoiselle Claude Fagnier.

164. Le 27 décembre 1665, b. Marie f. de Hyacinthe Lignage et de damoiselle Claude de Combles.

165. Le 13 janvier 1666, b. Marie, f. de Claude le Gorlier, Escuyer, Seigneur de Braux et de dame Marie de Chastillon.

166. Le 31 mars 1666, b. Edouard, f. de Hugues Mathé, Escuyer, Seigneur de Victry-la-Ville et de damoiselle Claude le Tartier.

167. Le 24 avril 1666, b. Claude-Angélique, fille de François Mathé, Escuyer, Seigneur de Victry-la-Ville et de Marie Godet.

168. Le 26 décembre 1666, b. Jean-Nicolas, fils d'honorable homme Jean de Pintereau, Escuyer, Seigneur de Bois-Lisle et de damoiselle Françoise Jacquesson.

169. Le 21 may 1667, b. Perrette-Angélique, f. d'honorable homme Thierry Fagnier, Escuyer, Seigneur de Vienne et de damoiselle Claude Fasnier.

170. Le 28 novembre 1667, b. Claude-Agnès, f. d'honorable homme Hugues Mathé, seigneur de Coolus, Victry-la-Ville et autres lieux et de Claude le Tartier.

171. Le 17 janvier 1668, b. Françoise-Anthoinette, f. d'honorable homme Jean de Pintereau, Escuyer Seigneur de Bois-Lisle et de damoiselle Françoise Jacquesson.

172. Le 24 janvier 1668, né Joseph, f. de E. Nicolas Talon et de Claude Horguelin.

MARIAGES ET MORTUAIRES. (Paroisse Sainte-Marguerite.)

173. Le 17 octobre 1608, est décédé Monsieur de Thomassin.

173. Le 18 novembre 1619, marié noble homme Pierre Braux et damoiselle Marie Horguelin.

174. Le 22 febvrier 1621, marié noble Seigneur Germain Godet et damoiselle Jacqueline de Morillon.

175. Le 13 septembre 1627, marié noble homme Germain Beschefer et damoiselle Marie de Paris.

176. Le 30 janvier 1628, marié Claude Cocquart et Nicolle Lallement.

177. Le 2 octobre 1628, marié Nicolas Jourdain et Marie Lallement.

178. Le 18 aoust 1631, marié M. Anthoine Clement, assesseur en la Maréchaussée et damoiselle Marie Deya.

179. Le 6 octobre 1631, marié Messire Jean-Baptiste, Baron de Tours et damoiselle Marie de Morillon.

180. Le 13 juillet 1632, marié noble Seigneur Nicolas le Gras, conseiller du Roy, secretaire ordinaire de la Reyne, paroisse Saint-Pol à Paris, et dame Jacqueline de Morillon.

181. Le 19 septembre 1632, marié Maximilien de Bar et Georgette Ytam.

182. Le 28 septembre 1632, marié n. h. Pierre le Duc, Seigneur de Compertrix et damoiselle Perrette de Paris.

183. Le 18 juin 1635, décédé Monsieur le Lieutenant de Morillon, inhumé en l'église Saint-Alpin.

184. Le 19 novembre 1635, décédé Jacques Vergnaud, sieur de la Geraudière, inhumé en l'église Sainte-Marguerite.

185. Le 23 aoust 1638, décédée Nicole Raulet fille, inhumée à Saint-Nicaise.

186. Le 20 septembre 1639, décedé noble homme François de Bar, inhumé en l'église Notre-Dame.

187. Le 25 septembre 1639, marié Jean Lefebure et Marie Horguelin.

188. Le 3 novembre 1639, décédé Marc Tiebaut dit Beauresgard, Escuyer, Cheval leger de la Compagnie du barron de Sugeolle, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux legers soubs la charge de Monsieur le Mareschal de Chastillon, Commandant l'armée du Roy en Champagne, natif de Loudun.

189. Le 15 septembre 1640, décédé noble homme Jean de Morillon, Conseiller au Parlement de Metz, inhumé en l'église Saint-Alpin.

190. Le 27 janvier 1641, marié Jean Lestache, Procureur à Victry-le-François et Françoise Fournier.

191. Le 4 febvrier 1641, marié Daniel Lallemant et Marguerite Deya.

192. Le 21 avril 1641, marié Maturin Lespagnol et Madeleine Cabrillon.

193. Le 3 aoust 1641, décédé noble homme Philippe Lignage, Escuyer, Seigneur de Villers aux Corneilles. Inhumé en l'église Notre-Dame.

194. Le 8 aoust 1641, décédée Claudine Bugnot. Inhumée aux Augustins.

195. Le 18 décembre 1641, décédée Charlotte de Noël, f. de M. de Rozay.

196. Le 27 juin 1642, marié M. Nicolas Iosseteau, Advocat en Parlement et damoiselle Marguerite Lallement.

197. Le 28 avril 1643, décédé M. Jacques Laquille, inhumé en cette église.

198. Le 19 novembre 1643, marié noble homme Louis de Bar et damoiselle Catherine Angenoux.

199. Le 15 octobre 1644, décédée damoiselle Oudet Sigeot, veuve de feu M. de Morillon, inhumé à Saint-Alpin.

200. Le 24 avril 1645, décédé noble homme Claude Lignage, Seigneur de Rozay, inhumé en cette église.

201. Le 2 janvier 1646, décédée damoiselle Marie Lespagnol, décédée en l'église Notre-Dame.

202. Le 12 septembre 1647, décédé noble homme Robert Jolytain, inhumé en cette église.

203. Le 13 octobre 1647, décédé noble homme René Lagneau, inhumé en cette église.

204. Le 31 juillet 1648, décédé Jacques Laquille, Sergent Royal, inhumé en cette église.

205. Le 1er septembre 1649, Messire François Poussart, Marquis de Foret et damoiselle Charlotte de Haussonville ont espousé.

206. Le 9 septembre 1649, décédé Marie de Pinteville, veuve de feu Jean Lallemant, inhumé au chœur de l'église.

207. Le 11 septembre 1649, décédé M. Jean Horguelin, notaire. Inhumé au chœur de cette église.

208. Le 21 novembre 1650, marié Pierre Le Courtois, Escuyer, Conseilier du Roy et damoiselle Marguerite Lagneau, fille de deffunt noble homme René Lagneau, vivant Conseiller du Roy.

209. Le 6 mai 1652, marié Bernard des Chiens et Sebastienne Jolytain.

210. Le 13 octobre 1653, marié Michel de Dompmartin et Marie Jourdain.

211. Le 27 janvier 1654, marié Samuel de Papillon et damoiselle Marthe Fagnier.

212. Le 16 mars 1654, inhumé à Saint-Germain de Chalons, Monsieur Guillaume le Vidame.

213. Le 22 febvrier 1655, décédée damoiselle Andriette Lallemant, veuve de feu Jean de Pinteville, Escuyer.

214. Le 17 juillet 1656, marié Nicolas Talon et Claude Horguelin.

215. Le 18 décembre 1658, décédée damoiselle Françoise Mathé, veuve de feu M. Angenoust. Inhumée église Saint-Nicaise.

216. Le 5 febvrier 1659, décédée damoiselle Jeanne Morel, femme de M. de Bussière. Inhumée à Notre-Dame.

217. Le 21 aoust 1659, décédée damoiselle Elizabeth Paris, veuve de feu M. Fagnier.

218. Le 12 novembre 1659, décédé M. de Rozay. Inhumé en cette église.

219. Le 21 aoust 1662, marié honórable homme François Deu et damoiselle Jeanne Martin.

220. Le 2 juillet 1666, marié noble homme Claude Hennequin et damoiselle Claude Mathé.

221. Le 6 febvrier 1668, marié Philbert Godet, Seigneur de Saint-Hilairemont, Escuyer, Conseiller du Roy, fils de deffunts Philbert Godet, vivant Seigneur de Saint-Hilairemont et de damoiselle Louise Beschefer, et damoiselle Agnès Braux, fille de deffunts Jacques Braux, vivant Seigneur de Victry-la-Ville et de damoiselle Perrette de Bar.

222. Le 12 avril 1668, décédé noble homme Edme Mathé, inhumé en cette église.

223. Le 4 septembre 1668, b. Josephine, f. de noble homme François Mathé, Seigneur de Victry-la-Ville et de damoiselle Marie Godet.

224. Le 5 novembre 1668, décédé Hierosme de Pinteville, inhumé dans le chœur de cette église.

225. Le 20 novembre 1668, b. Marie-Agnès, f. de Philbert Godet, Seigneur de Saint-Hilairemont et de damoiselle Agnès Braux.

226. Le 31 décembre 1668, marié Pierre Boucaud, Escuyer, Seigneur de Vernay, Capitaine d'une Compagnie franche de cent chevau legers, fils de deffund Pierre Boucaud, Escuyer, Seigneur dudit lieu et de dame Suzanne Mauclerc, et damoiselle Anne Baugier, fille de Pierre Baugier, Seigneur de Saint-Pierre-aux-Oyes et de la Pagerie, Bailly de Toussaints et de damoiselle Marie de Clozier.

227. Le 27 febvrier 1669, b. Nicolas, f. de Jean Pintereau, Escuyer, Seigneur du Bois-Lisle et de Françoise Jacquesson.

228. Le 17 mars 1669, b. Magdeleine-Anne, f. de noble homme Henry de Brunetot, Escuyer, Seigneur du Mesny et de Jeanne Fournier, née le 13. P. Louys de Brunetot, f. dudit sieur Brunetot, Escuyer, sieur du Mesnil. M. Anne le Febure.

229. Le 5 aoust 1669, b. Claude, fils de Claude le Gorlier, Escuyer, Seigneur de Verneuil, et de Marie de Chastillon.

230. Le 20 octobre 1669, b. Jean-Pierre, f. de deffunt Pierre de Pinteville vivant Escuyer, Seigneur de Cernon, et de dame Anne-Thérèse du Fayot.

231. Le 27 janvier 1671, b. Marie-Hyacinthe, fils de honorable homme Robert Cuissotte et de damoiselle Marie-Anne Jacquelot de Saint-Ferjeu.

232. Le 19 febvrier 1671, b. Jeanne, f. de M. Louys Givry, Advocat en Parlement et de damoiselle Magdeleine Baugier.

233. Le 23 avril 1671, né Louis fils de Philbert Godet, Seigneur de Saint-Hilairemont et de damoiselle Agnès Braux.

234. Le 20 may 1671, née Catherine Madeleine, f. de Claude le Gorlier, Escuyer, Seigneur de Verneuil et de dame Marie de Chastillon. P. haut et puissant Seigneur Messire Louis-Urbain Le Fèvre de Caumartin, M. haute et puissante dame Catherine-Magdeleine de Vertamon, épouse de haut et puissant Seigneur Louis-François Le Fèvre de Caumartin, Intendant de Champagne.

235. Le 2 novembre 1671, b. André Pierre, f. de Thiery Fagnier, Seigneur de Vienne et des Conardins et de damoiselle Claude Fagnier.

236. Le 6 may 1672, b. François Robert, f. de Robert Cuissotte, Escuyer et de damoiselle Marie-Anne Jacquelot de Saint-Ferjeu.

237. Le 10 aoust 1672, b. Madeleine, f. de Philbert Godet et de damoiselle Agnès Braux.

238. Le 4 aoust 1673, b. Anne, f. de Philbert Godet, Escuyer, Seigneur de Saint-Hilairemont, Bailly de Saint-Pierre et de damoiselle Agnès Braux.

239. Le 27 avril 1673, marié noble homme Christophe Hennequin, Conseiller du Roy, et damoiselle Perrette-Angélique Fagnier, veuve de feu Nicolas-Louis de Saint-Remy, Seigneur de Biesme.

240. Le 20 febvrier 1674, décédée Marguerite Chastillon, femme de Monsieur de Verneuil, Seigneur de Braux-Sainte-Cohière, inhumée en l'église Notre-Dame.

241. Le 15 janvier 1674, décédé un petit enfant de Monsieur Thomas Hue, Intendant pour le Roy en Champagne, inhumé en cette église.

242. Le 7 may 1674, né Joseph, fils de haut et puissant Seigneur Monsieur Thomas Hue de Miraumenil, Chevalier, Seigneur de Miraumenil, Intendant pour le Roy et de Madame Jeanne Courtin.

243. Le 31 may 1674, née Elizabeth, fille de noble homme Claude Truc, Escuyer, Seigneur de d'Omey et de dame Marguerite de Bar.

244. Le 16 aoust 1674, né Jacques Joseph, fils de noble homme Jacques de Saint-Remy, Escuyer, Seigneur de Dommartin et d'Elizabeth Fléau.

245. Le 27 septembre 1674, b. Ignace, fils de noble Philbert Godet, Seigneur de Saint-Hilairemont et de Agnès Braux.

246. Le 8 avril 1675, né Claude Thiery, fils de noble Thiery-Fasgnier, Seigneur des Conardins et de Claude Fasnier.

247. Le 6 décembre 1675, b. Claude-Nicolas, fils de noble Claude Truc, Escuyer, Seigneur d'Omey et de dame Marguerite de Bar.

248. Le 17 février 1676, décédée Marie, veuve de Chricton-Lescossois.

249. Le 31 décembre 1676, décédée Madeleine Braux, veuve de feu François de Bar.

250. Le 1er octobre 1677, b. Marie-Thérèse, fille de M. de Miraumesnil et de Madame Jeanne-Françoise Courtin.

251. Le 27 mars 1678, b. le fils de Monsieur Philippe, Seigneur des... et de damoiselle Anthoinette Hennequin.

252. Le 16 septembre 1678, décédé Monsieur Michel Jourdain, âgé de 70 ans, inhumé en l'église Notre-Dame.

253. Le 20 novembre 1678, décédée damoiselle Louise Rollet, femme de noble homme François Parigaut, medecin, inhumé en l'église Sainte-Marguerite.

254. Le 10 décembre 1678, marié Philippe de Menisson, Escuyer, Seigneur de Saint-Pange, fils de Louis de Menisson et de dame Marie d'Origny et damoiselle Agnès Mathé, fille de François Mathé, Seigneur de Victry-la-Ville et de dame Agnès Horguellin.

255. Le 15 décembre 1678, marié Monsieur Louis de Messemé, Escuyer, Seigneur d'Artonge et de la Neuville-aux-Bois, fils de defunct Monsieur Louis de Messemé, Escuyer, Chevalier, Chastelain de Saint-Christophe en Poictou et de dame Marie de la Motte et damoiselle Anne-Françoise de Bogue, fille de feu Messire Charles de Bogue, Chevalier, Mareschal-des-logis général de la Cavalerie étrangère de France et de dame Marie Langot.

256. Le 15 décembre 1678, b. Claude, fils de Louis Braux, Escuyer, Seigneur de Clamange et de damoiselle Françoise Racine.

257. Le 29 febvrier 1679, marié Robert-Jean de Chamisso, Chevalier, Seigneur de Givry, fils de feu honoré, Seigneur Jean de Chamisso, Chevalier, Seigneur de Givry et d'Auderanne et de feu honorée dame Elizabeth d'Y et honorée damoiselle Gabrielle Godet, fille de feu Messire Aubert Godet, Seigneur de Soudé et de feu dame Marie de Goix.

258. Le 14 mars 1679, marié Jean-Henry de la Tour, de la paroisse Saint-Germain de Paris et damoiselle Marie Mathé.

259. Le 26 novembre 1680, décédée Nicole Nobility, femme d'honorable homme Nicolas Horguelin, Notaire Royal, inhumée dans le chœur de cette église.

260. Le 6 décembre 1680, décédé Nicolas Horguelin, Notaire Royal, inhumé dans le chœur, sous le pupître.

261. Le 20 janvier 1682, née Marie-Scholastique, f. de Messire Thomas Hue, Chevalier, Seigneur de Miraumesnil, Intendant de Champagne, Conseiller du Roy, maistre des requestes ordi-

naires de son hotel, président en son grand Conseil et de dame Jeanne-Françoise Courtin.

262. Le 26 janvier 1682, décédée Madame Jeanne Courtin, femme de Messire Thomas Hue, Intendant de Champagne, inhumée en l'Eglise des R. P. Recollets.

263. Le 31 janvier 1682, décédé noble homme François Papillon, Seigneur de Couvrot. Inhumé en cette Eglise.

264. Le 26 mars 1682, décédée damoiselle Jeanne Talon, 52 ans. Inhumée en cette Eglise.

265. Le 17 novembre 1682, né Claude-Joseph, fils de Jacques de Villers, Advocat en Parlement et de damoiselle Claude Le Febure.

266. Le 22 aoust 1683, né Jullien, fils de Jean Lhuillier et de Magdeleine Lécossois.

267. Le 5 octobre 1683, né Joseph, f. de noble homme Cosme de Jonchery et de damoiselle Marie Vaudreuil.

268. Le 28 octobre 1684, décédé Claude, fils de noble homme Pierre Deya, Escuyer, Seigneur du Fresne et de Damoiselle Anne Godet de Vadnet.

269. Le 15 may 1685, marié Jean de Pignolet, Escuyer, Seigneur de Coulons et damoiselle Marie Bernard, veuve de feu Claude Henriet.

270. Le 1er juin 1686, né Thomas, f. de noble homme Pierre Godet, Escuyer et de dame Anthoinette Carrié.

271. Le 22 novembre 1686, b. Pierre, f. de noble homme Cosme, Seigneur de Jonchery et de damoiselle Marie Vaudreuil.

272. Le 4 mars 1687, marié Monsieur Lenoy-Dejan de Montaigu, 45 ans, de la paroisse Saint-Gervais et Saint-Protais, fils de noble homme N... Dejan et de damoiselle N... Doublet, et damoiselle Anne Le Clerc, fille de noble homme N... Le Clerc, secretaire du Roy et de damoiselle Clozier.

273. Le 12 avril 1687, décédée Marguerite Talon, veuve de feu Monsieur Lasson, 66 ans, inhumée en cette église.

274. Le 10 may 1687, né Jacques-Thomas, fils de Messire Thomas Hue, Chevalier, Seigneur de Miraumenil, Intendant de Champagne et de dame Blanche de Bar.

275. Le 10 novembre 1688, décedé François Brachet, 66 ans, inhumé en cette église.

276. Le 19 juillet 1689, décédée damoiselle Perrette de Bar, inhumée en cette église.

277. Le 1er novembre 1689, décédée dame Agnès de Braux, 50 ans, épouse de M. de Saint-Hilairemont, inhumée dans le chœur.

278. Le 18 octobre 1689, décedée dame Catherine Le Pilleur, agée de 32 ans, épouse de Monsieur Louis Truc, Seigneur de Saint-Ferjeu, inhumée en l'église Saint-Nicaise.

279. Le 2 janvier 1690, baptisé en la chapelle du Palais Episcopal, Marie-Thomas-François, fils de Messire Thomas Hue, Chevalier, Seigneur de Miromesnil, cy-devant Intendant de cette province de Champagne et de dame Blanche de Bar de Saint-Martin. P. de Bar, Escuyer, Seigneur de Saint-Martin. M. Damoiselle Marie-Charlotte de Noailles.

280. Le 9 septembre 1690, marié noble homme Edouard Mathé, Escuyer, Seigneur de Victry-la-Ville, Major de Sainte-Manehould, et damoiselle Anne Saguez.

281. Le 4 octobre 1690, décédée dame Marie Braux, 64 ans, inhumée en l'église des Augustins.

282. Le 6 décembre 1690, née Jeanne-Marie, fille de Monsieur de Pinteville, Seigneur de Bois-Jeannot et de dame Jeanne Deu.

283. Le 5 febvrier 1690, décédée dame Marie Langaut, 70 ans, veuve 1° de M. Langaut, Président au grenier à sel de Sezanne, 2° de M. de Bogue, inhumée dans le chœur.

284. Le 23 febvrier 1691, décédée dame Marguerite de Noël, veuve de feu noble homme Monsieur de Couvrot, 70 ans. Inhumée en cette église.

285. Le 24 novembre 1691, décédée dame Elizabeth Hocart, veuve de M. Morel, en son vivant Lieutenant particulier au Bailliage et Siège Présidial de Chaalons.

286. Le 4 febvrier 1692, marié Louis de Lépine, Escuyer, Seigneur de Lépine, de Melette, de Courtizoult et du ban de Bussy, fils de Messire defunt Nicolas de Lépine, Escuyer, Seigneur des dits lieux et de dame Anne Clément, et damoiselle Esmée de Pinteville de Vaugency, fille de Messire Claude de Pinteville, Escuyer, Seigneur de Vaugency, Saint-Quentin-sur-Coole, Chastelain de Soudron et de dame Cecile Le Mire.

287. Le 26 mars 1692, est décédée dans la paroisse Saint-Nicaise, dame Marguerite Morel, épouse de Monsieur de Pinteville-Vaugency, Lieutenant général au Bailliage et Siège Présidial de Chaalons, laquelle a été inhumée au chœur de cette Eglise Sainte-Marguerite.

288. Le 23 avril 1692, décédée dame Marguerite Deya, epouse de Monsieur Ierome Rambourg. Inhumée en la chapelle de la Vierge de cette Eglise.

289. Le 29 may 1692, né Thiery Claude, fils de Monsieur Thiery Fagnier et de dame Marie Le Duc.

290. Le 7 juin 1692, décédée dame Marie le Duc, 20 ans. femme de M. Georges Thiery Fagnier, Escuyer, Seigneur des Conardins, Chouilly et a. l.

291. Le 28 aoust 1692, décédée damoiselle Jeanne de Pinteville aagée d'un an et 9 mois, f. de Monsieur François de Pinteville, tresorier de France et de dame Jeanne Deu.

IIe REGISTRE 1693-1717.

292. Le 2 febvrier 1693, née Marie-Françoise-Cécile, fille de Messire Louis de l'Espine, Escuyer, Seigneur de l'Espine, de Melette, de Courtizols, du Ban, de Bussy et de dame Esmée de Pinteville. Parrain, Messire Claude de Pinteville, Escuyer, Seigneur de Vaugency.

293. Le 19 apvril 1693, née Marguerite, fille de Messire François de Pinteville, Escuyer, Seigneur de la Motte et de dame Jeanne Deu.

294. Le 24 novembre 1693, né Nicolas-Anthoine, f. de M. Anthoine Paris, Conseiller du Roy au Bailliage et de dame Tanche-Marie Duret.

295. Le 21 janvier 1694, décédée dame Claire Lespagneaux, veuve de haut et puissant Seigneur Messire Pierre-Guillaume, Vidame de Chaalons. Inhumée le lendemain en cette Eglise, proche le grand autel.

296. Le 13 febvrier 1694, marié Louis-André Cabaret, Seigneur de la Crouillère, fils de feu Claude Cabaret, Escuyer, Seigneur du dit lieu et de dame Margurite Paget et damoiselle Jeanne, fille de Jean de Pinteville, Seigneur de la Mote et Moncetz et de dame Jeanne Loisson.

297. Le 25 mars 1694, née Marie, f. de M. Charles Giffey, Advocat en Parlement et de damoiselle Marie-Agnès Godet de Saint-Hilairemont.

298. Le 22 apvril 1694, décédé M. Ignace Linage, Escuyer, Seigneur de Saint-Mard, 63 ans. Inhumé en cette Eglise.

299. Le 23 may 1694, né Hector-Charles, f. de M. Charles Maupas et de Jeanne Roget.

300. Le 18 juin 1694, décédée dame Jeanne Loisson, épouse de Messire Jean de Pinteville, Conseiller du Roy, inhumée au tombean de Messieurs de Pinteville.

(*A suivre*). Cte D. DE R.

BIBLIOGRAPHIE

Les évêques de Langres, étude épigraphique, sigillographique et héraldique, par M. Arthur Daguin, officier d'Académie, in-4° de 250 pages avec nombreuses gravures. Nogent (Haute-Marne), 1883.

Les esprits superficiels regardent les études épigraphiques, sigillographiques et héraldiques comme si elles n'intéressaient que la vanité des familles de haut parage ou la curiosité de quelques amateurs de l'art du blason ; ces études ont cependant une utilité incontestable, une importance réelle ; non seulement elles deviennent une source d'ingénieux rapprochements et de passe-temps agréables, mais encore elles présentent à l'historien et au philosophe des renseignements authentiques ; en effet, le blason s'appuie sur les monuments, les chartes, les diplômes ; il appelle à son aide la paléographie, la numismatique ; il cesse par conséquent d'être un hochet qui flatte quelque passion et qui amuse quelque vaniteux personnage ; il entre dans le domaine de l'érudition et sert à expliquer les mœurs et les usages des périodes féodales, les lois et les institutions qui régissaient les devoirs de la chevalerie, les tournois, les guerres de l'ancien régime ; ainsi considéré, le blason se rattache aux éléments de la science archéologique ; ces figures qui décorent les écus armoriés, paraissent inintelligibles pour le vulgarie, sans doute, mais elles ont pour les penseurs et pour les annalistes une signification, une raison d'être ; ces derniers y découvrent des allusions aux évènements mémorables, aux actions d'éclat de certaines familles à certaines époques.

Le beau volume de M. Arthur Daguin, officier d'Académie, couronné par la *Société historique et archéologique de Langres*, m'a inspiré ces réflexions qui, toutefois, ne s'appliquent aux armoiries des évêques de cette ville, que sous un aspect particulier et dans une mesure restreinte.

Ce livre comprend deux parties également intéressantes au double point de vue du blason et de l'histoire ; dans la première, sous le titre : *Généralités sur l'évêché de Langres,* l'auteur examine plusieurs questions historiques locales ; pouvait-il parler des prélats, sans dire ce qu'était leur diocèse et rappeler ses vicissitudes ? Devait-il leur donner le titre de comtes, puis celui de duc de Langres, et ne pas rechercher l'origine de ces titres ? Ne fallait-il pas indiquer à quelle époque fut érigé le duché-pairie et quels droits cette dignité donnait aux évêques de Langres, qui figuraient parmi les pairs ecclésiastiques de France ? Il importait aussi de noter les changements que la suite des siècles apporta dans le mode d'élection ou de nomination du titulaire de l'Evêché, ainsi que les formalités que l'évêque désigné remplissait avant de pouvoir occuper canoniquement son siège ; il restait à décrire

les cérémonies de la prise de possession et celles de la première entrée solennelle de l'évêque dans la ville ; c'est précisément la solution de ces problèmes qu'a trouvée le docte héraldiste.

La seconde partie, objet principal du savant travail de M. Arthur Daguin, contient l'étude des monuments épigraphiques, sigillographiques et héraldiques, relatifs aux évêques de Langres dont le diocèse s'étendait sur trois provinces réciproquement limitrophes : la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté. L'auteur expose les transformations graduelles qu'ont subies les sceaux des évêques et les différents types d'armoiries adoptés par eux ; il décrit les armes de l'Evêché et en recherche l'origine ; il ajoute à cette description les inscriptions tumulaires des prélats qui occupèrent le siège de Langres avant le XIe siècle, parce qu'on ne peut attribuer à ces vieux pontifes, ni sceaux, ni armoiries ; il parcourt la galerie des évêques qui, depuis Brunon de Rouci jusqu'à l'époque contemporaine, se sont succédé sur le trône épiscopal de Langres ; il esquisse la physionomie de leurs tombeaux, de leurs sceaux et de leurs armes, avec la mention de tous les faits que permet d'envisager le point de vue historique où s'est placé le laborieux archéologue.

On ne saurait analyser un pareil travail marqué au coin d'une érudition de bon aloi ; il faut le lire et même le posséder pour en apprécier les documents inédits ou peu connus : l'armorial épiscopal de Langres, dit-il, offre trois types d'armoiries ; souvent les évêques conservent leurs armes personnelles ; la plupart du temps, ils les unissent à celles de l'Evêché par un écartelé ; quant au troisième type, il constitue une véritable rareté héraldique ; c'est l'accouplement, par un parti des armes du prélat à celles de l'Evêché ; on en voit un seul exemple, peut-être l'unique, dans l'écusson de l'évêque Sébastien Zamet, répété sur plusieurs piliers de la nef de la cathédrale de Langres. Dans les cahiers des Etats-Généraux convoqués en 1614 par Louis XIII, ce prélat, honoré des bonnes grâces royales, figura en qualité de député du clergé du bailliage de Sens, avec la désignation de duc de Langres, pair de France, comte de Montsaugeon, marquis de Coublanc, baron de Lusy, de Gurgy-le-Château et de Mussy-sur-Seine.

D'une manière générale, avant la Révolution, dit encore M. Arthur Daguin, le blason complet d'un évêque de Langres était ainsi composé : l'écu aux armes du prélat, soit personnelles, soit écartelées de Langres, est entouré des ordres de l'évêque et surmonté des attributs épiscopaux, la mître à droite, la crosse à gauche, auxquels se joignent ou que parfois remplacent les attributs des dignités civiles dont l'évêque est revêtu ; l'écu est timbré de la couronne ducale et repose sur un manteau fourré d'hermines, aux armes de l'évêque, et sommé d'un chapeau de cardinal de sinople d'où sortent des cordons entrelacés qui se terminent de chaque côté de l'écu par trois ou quatre rangs de houppes. Le manteau enveloppe parfois l'écu, le timbre et le cimier.

Depuis le nouvel état de choses, ajoute le patient et sagace investiga-

teur de l'armorial des évêques de Langres, le manteau a été supprimé ; l'écu est placé dans un cartouche ; du pied de celui-ci sortent deux branches de chêne ou de laurier ; il est timbré de la couronne ducale ; celle-ci est accostée des attributs épiscopaux ; une croix est souvent placée en pal derrière le cartouche, et ses croisillons trèfles se trouvent entre le timbre et le cimier qui est un chapeau de cardinal avec ses cordelières ; enfin, un listel, portant la devise du prélat, se déploie au bas ou au-dessus des armes. E. G.

*
* *

Histoire militaire du pays de Langres et de Bassigny, par L. de Piépape, officier supérieur. 1 vol. in-8°. Langres, Dangien, 1884.

M. de Piépape a voulu employer utilement ses loisirs pendant un séjour que les hasards de la vie militaire lui a fait faire dans son pays natal, et il a composé un livre des plus curieux et des plus neufs. L'histoire du Langrois, en effet, a été assez complètement envisagée depuis quelque temps au point de vue archéologique et religieux ; le côté politique même n'a pas été oublié ; le point de vue militaire seul avait été négligé ; M. de Piépape vient de combler avec une remarquable érudition cette lacune. Le sujet est devenu presque une actualité, maintenant que la place de Langres, transformée en forteresse de premier ordre, est appelée aux plus hautes destinées dans la défense future du pays.

Le Langrois et le Bassigny ont joué un rôle important dans ses annales militaires : sept périodes s'imposent naturellement et forment les divisions du travail de M. de Piépape : l'occupation romaine, les invasions des barbares, des normands et des sarrazins ; les incursions des Anglais pendant la guerre de cent ans ; les guerres de religion ; l'invasion Suédoise au XVIIe siècle ; les alliés en 1814, et, enfin la guerre de 1870-1871.

Nous ne pouvons analyser ce livre où abondent les faits, et que complète un choix heureux de pièces justificatives inédites des plus intéressantes. Nous voulons seulement résumer brièvement la période la plus vaste et la mieux connue de ces annales, celle de l'invasion Suédoise.

Lorsque la paix eut été dénoncée avec l'Espagne, en 1635, la vieille neutralité comtoise se trouva rompue au grand dommage du pays de Langres qui se trouva en butte à d'incessantes courses des ennemis. Dès le mois d'avril on apprit à Langres la marche en avant des troupes de Charles IV de Lorraine qui venait de révéler sa vaillance à la bataille de Nordlingen. Des troupes furent aussitôt réunies autour de Langres et pourvues d'instructions du maréchal de la Force. Le cardinal de la Valette y arriva donc avec une vingtaine de mille hommes et le marquis de Bellefond fut nommé gouverneur de Langres avec deux régiments de dragons pour couvrir la frontière de ce côté. Au mois d'octobre la situation était toute expectante : les Impériaux se tenaient à distance, tout en ayant malheureusement saccagé quelques

petites places comme Coiffy, Montigny et Varennes. Gallas entra en scène l'année suivante, pendant que Bernard de Saxe-Weimar amenait ses troupes à la solde de Louis XIII et rejoignait l'armée de La Valette. Les Croates firent cruellement sentir leur présence, mais enfin Gallas fut battu à Leffonds et y perdit beaucoup de monde et dut repasser le Rhin au bout de peu de temps. La ville de Langres « avait servi de borne et mis à couvert toute la Champagne » (octobre 1636). L'année suivante, Charles de Lorraine se rejeta sur le Bassigny et y surprit un certain nombre de places que Weimar lui enleva en 1638, pour revoir le prince reprendre l'offensive avec succès, faisant capituler Bourbonne, entrant à Langres le 27 mai, massacrant la garnison de Champlitte. Cette lamentable situation se prolongea trop longtemps sans amener aucun résultat décisif, mais en augmentant de jour en jour la misère du pays : la capitulation de la Mothe seul débarrassa enfin le Bassigny de ses terribles ennemis (1645).

Nous le répétons, nous n'avons indiqué qu'un passage du livre de M. de Piépape et encore bien imparfaitement. Il serait à souhaiter qu'il trouvât des imitateurs pour fouiller les archives municipales et composer des études qui ont tout l'intérêt d'un travail local et toute l'importance d'une histoire générale. Cte E. DE B.

* * *

CATALOGUE D'OUVRAGES ET DE PIÈCES concernant le département de la Haute-Marne, brochure in 8° de 130 pages, par M. Arthur Daguin, officier d'Académie. Champion, libraire, Paris, 1883.

Dans sa séance du 24 avril 1883, le Conseil général de la Haute-Marne a voté un crédit de trois cents francs pour l'impression de ce *Catalogue* aussi remarquable par sa précision et sa clarté qu'intéressant au point de vue bibliographique ; l'auteur l'avait offert au département, parce que, sauf quelques-uns, tous les ouvrages mentionnés dans cette collection manquaient à la bibliothèque Barotte ; on ne saurait trop applaudir à cette donation précieuse ; les bibliophiles et les historiographes locaux y trouveront non pas de ces rarissimes volumes qui, dans les ventes publiques, se paient au poids de l'or, mais des productions intellectuelles qu'il serait impossible de découvrir dans les rayons poudreux des bouquinistes, ou, du moins, qu'il serait extrêmement difficile de réunir de nouveau pour les mettre à la portée des amateurs de toute condition ; par exemple, les circulaires électorales des représentants du peuple, les brochures politiques écloses pour soutenir une opinion ou une personnalité, les opuscules publiés en faveur d'un projet relatif à des améliorations, soit industrielles, soit agricoles, soit commerciales, tous les écrits qui furent répandus à profusion au moment où s'agitaient des questions brûlantes, mais qui, leur actualité passée, furent jetés au panier et devinrent ainsi des raretés presque introuvables ; il importe aussi de noter que les ouvrages catalogués, pour la plupart, sont enrichis de quelques lignes autographes des auteurs.

Certaines personnes, dit M. Arthur Daguin, vont s'écrier : à quoi bon toutes ces vieilleries ? Le laborieux collectionneur aurait pu se dispenser de leur répondre ; mais il leur déclare en toute franchise que ce n'est point pour elles qu'il a consacré vingt-deux années de sa vie à former des collections sur le département de la Haute-Marne. « Nous voulons bien, ajoute-t-il, leur apprendre qu'il existe des gens qui ont la simplesse de ne pas accepter sans contrôle les opinions communément reçues et imprimées ; ils se donnent la peine d'étudier les faits, de rechercher leurs causes et de déduire leurs conséquences, en lisant les ouvrages composés pour ou contre ; ces gens ont encore l'idée de s'intéresser aux hommes de valeur qui les ont précédés dans leur pays natal ; ils veulent de même connaître ce que leurs aïeux ont fait pour amener leur province, leur ville, à l'état social actuel. » C'est à ces originaux, — et M. Arthur Daguin s'honore d'être compté parmi eux, — qu'il s'adresse ; c'est pour eux seuls qu'il a exécuté son plan d'après un système qui, non-seulement a simplifié l'impression, mais encore qui permet aux chercheurs de passer plus facilement du catalogue à la collection et réciproquement de celle-ci à celui-là ; il faut dire qu'on a conservé scrupuleusement les couvertures imprimées et que les volumes n'ont point été rognés. Enfin, chaque article du catalogue est généralement accompagné d'annotations instructives.

E. G.

***

Le savant bibliothécaire d'Epernay, M. Louis Pâris, a fait paraître, à la fin de l'année 1883, chez Bonnedame, le premier volume de son *Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque Communale*, précédée d'une intéressante lettre au Maire sur les origines de cet établissement.

Il ressort de ce travail que la Bibliothèque d'Epernay, constituée en vertu de la loi du 8 pluviôse an II (24 janvier 1794) avec les dépouilles des riches abbayes des environs Hautvillers, la Charmoie, Orbais, Argensolles, Avenay, les Minimes, et Saint-Martin-d'Epernay, est restée en fait jusqu'à la date de 1827 dans l'abandon le plus absolu. Les livres, éparpillés au hasard dans les bâtiments communaux, traînaient dans la poussière, exposés à des avaries de toutes sortes ; aussi doit-on attribuer à cette période de désordre et d'incurie les soustractions sans nombre qui ont déshonoré ce précieux dépôt. « Ce fut seulement en 1827 », dit M. Pâris, qu'établie elle-même dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, l'administration municipale songea à sauvegarder l'héritage monastique en lui affectant un local. » Les habitants eux-mêmes s'émurent, et quelques lettrés formèrent une *Société de la Bibliothèque*, avec le concours de M. Hiver, bibliophile distingué, alors substitut du procureur du Roi à Epernay, qui s'était offert pour classer les volumes épars, et fut investi des fonctions de Bibliothécaire honoraire. Sa gestion fut féconde en résultats. Tout entier à l'œuvre entreprise, on le vit s'occuper activement du classement méthodique des livres, des échanges de doubles et du ra-

chat de tomes manquant aux ouvrages dépareillés. A mesure qu'il avançait dans ce travail, M. Hiver rêvait des progrès plus grands, une organisation plus vaste et plus complète, voulant faire de la jeune Société, non-seulement un cabinet littéraire, mais un véritable centre d'études scientifiques. S'il ne put réaliser tant de magnifiques projets, du moins laissa-t-il, quand après plusieurs années il passa d'Epernay à Reims, la Bibliothèque dans un état très satisfaisant, avec un chiffre de dix mille volumes inscrits et répartis méthodiquement au catalogue.

Le règlement municipal du 22 décembre 1828 avait attribué à M. Loriquet, principal du Collège, le poste de conservateur. Il eut, dès 1831, pour successeur M. Gallois, bientôt démissionnaire à son tour. Jusqu'en 1865, les professeurs du Collège exercèrent, à tour de rôle, cet emploi que l'on confia définitivement, par arrêté du 31 décembre 1865, à M. Delettre. Celui-ci, à son entrée en fonctions, eut d'abord à réparer les perturbations amenées dans le classement primitif des livres par le passage des intérimaires. Peu après, en 1868, il dut opérer la translation définitive de la Bibliothéque dans le nouvel édifice construit à cet effet ; en même temps, il faisait imprimer et publiait, d'après le manuscrit Hiver, le *Catalogue de la Bibliothèque Communale de la ville d'Epernay*, in-8° de 106 pages, suivi d'un supplément de 36 pages. Sans être complète, cette publication répondait aux premiers besoins du public, et « fournissait suffisamment », dit M. Pâris, « les indications principales des livres les plus demandés. »

On ne pouvait toutefois s'en tenir là ; et c'est cette longue et pénible tâche, la préparation d'un catalogue général, complet, définitif, qu'a tenu à honneur d'accomplir M. Louis Pâris, succédant, par une singulière bonne fortune pour la ville d'Epernay, le 15 juillet 1875, à M. Delettre.

Malgré les fatigues d'une existence si laborieuse et si remplie, malgré les publications successives d'importants travaux tels que l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay* et les curieuses monographies des *Monuments de Reims*, le savant bibliothécaire, au milieu de ses incessantes recherches, a trouvé le temps de poursuivre le cours du classement minutieux, de la révision scrupuleusement exacte, exécutée sur les volumes mêmes, dont il nous livre aujourd'hui le premier volume.

Le plan classique ayant été conservé dans le nouveau catalogue, celui-ci comprendra cinq grandes divisions : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire.

Le volume actuel est consacré aux deux premières : théologie et jurisprudence, avec les nombreuses subdivisions qu'elles comportent.

Grâce aux héritages précieux laissés par les bibliothèques monastiques, la théologie à elle seule figure déjà pour le tiers du chiffre total des livres, soit près de 4,000 volumes, parmi lesquels il faut compter des collections essentielles, des ouvrages rares, de curieux documents pour l'histoire ecclésiastique, des éditions recherchées.

Nous citerons seulement, un peu au hasard et à la hâte :

Ecriture sainte. — 3. La Bible latine, de Robert Estienne (1534), en caractères minuscules, in-8°. — 12. La Bible polyglotte, d'Antoine Vitré, imprimée en sept langues : hébreu, samaritain, chaldéen, grec, syrien, latin et arabe, 10 vol. in-folio, max. — 15. L'édition anglaise de 1657, encore plus estimée, 6 vol. in-fol°. — 37. La Bible avec commentaires, de Nicolas de Lyrx, Strasbourg, Jean Froben, 1501, 6 vol. in-folio, avec enluminures et figures sur bois. — 90. Le *Psalterium Davidicum*, d'Antoine Vérard, petit in-8°. — 133. Les Proverbes de Salomon en hébreu, Robert Estienne, 1540, suivis de plusieurs curieux traités, m. du XVIe siècle, in-4°. — 344. Le Dictionnaire historique, critique, etc., de la Bible, par dom Calmet, avec figures, Paris, 1730, 4 vol. in-folio. — 360. *Liber de vita Christi*, de Ludolphe le Chartreux, in-8°, du commencement du XVIe siècle. — 461. Manuel des théophilanthropes, Châlons, an VI.

Conciles. — 488. *Concilium provinciale* Rhemense primum, quod... Rhemis habuit, an 1583.... Rheims, Jean de Foigny, 1585, petit in-8°.

Pères de l'Eglise. — 508, 509, 512, 513. Plusieurs belles éditions de la *Bibliotheca Patrum.* — 605. *Opera Divi Hieronymi*, Plantin, 1579, 9 vol. in-folio, rel. en 3 avec reliures du temps. — 682. *Liber florum beati Bernadi abbatis Clarevalleneis*, Ph. Pigouchet, Paris, 1503, in-8° goth — 688. *Divi Gregorii magni... opera...* Fr. Regnault, Paris, 1521, in-folio goth.

Sermonnaires. — 774. Les Sermons latins, de Jean Raulin, prédicateur fameux du XVe siècle. Paris, Girault, 1530, in-8°.

Dogmatique. — 927. *Beati Alberti Magni... opera...* Lyon, Claude Prost, 1651, 21 vol. in-folio, reliés en 16 (seule édition complète).

Ascétique. — 1,532. *L'année saincte ou l'instruction de Philagie, pour vivre à la mode des saincts et pour passer sainctement l'année*, par le P. Paul de Barry, de la Compagnie de Jésus. Lyon, 1641, 2 vol. in-4°. — 1,536. *La Pérégrination spirituelle vers la Terre sainte, comme en Jérusalem, Bethléhem, au Jordan*, etc, composée en langue thyoise par feu Jean Pascha, et nouvellement translatée... Louvain, 1566, in-8°. — 1,553. *Réflexions sur la miséricorde de Dieu par une dame pénitente* (Mad. de la Valière). Paris, Dezallier, 1680, in-12° (1re édition rarissime). — 1,658. *La solitude de Philagie, ou l'adresse pour s'occuper avec profit aux exercices spirituels une fois tous les ans durant huit ou dix jours*, par le R. P. Paul de Barry. Deuxième édition, Lyon, 1638, in-12°. — 1,661. *Le triomphe de Jésus et voyage de l'âme dévote s'acheminant par quarante journées au Mont du Calvaire*, par frère Pierre Crespet, Célestin de Paris, 1586. — 1,671. *La pomme de grenade mystique, ou institution d'une vierge chrestienne et de l'âme dévote qui fait profession de la vie continente, et de l'estat de perfection pour se disposer à l'adornement de son époux Jésus-Christ :*

de l'appareil, recueil, traictement, giste et logis qu'elle luy doit préparer, par frère Pierre Crespet, Célestin, de Paris. — 1,696. *Le bouquet sacré, composé des roses du Calvaire, des lys de Bethléem, des jacintes d'Olivet, et de plusieurs autres rares et belles pensées de la Terre Saincte*, par le R. P. Boucher, mineur observantin. Rouen, 1675, in-8°. — 1,728. *Le traictié des quatre dégrez d'amour et charité violente*. Paris, Jean Petit, 1507, pet. in-8°, goth.

Polémique, — 1,769. *Les actes de la Conférence tenue à Paris, en juillet et août 1566, entre deux docteurs de Sorbonne et deux ministres de Calvin*, Verdun, Nicolas Bacquenois (premier imprimeur rémois), 1568, in-4°. — 1,776. *La Conférence du Diable avec Luther contre le Saint-Sacrifice de la Messe*. Paris, Guill. Desprez, 1673. in-12°, avec la fig. — 1,806 à 2,048. Très nombreuse et intéressante série de livres et recueils concernant le jansénisme et les diverses querelles religieuses des XVIIe et XVIIIe siècles (Convulsionnaires, jésuites, missions chinoises, différends avec l'Université). — 2,070. *Stratagematum Satanæ libri octo, Jacobo Acontis auctore*, Amsterdam, 1652.

La jurisprudence, qui comprend à peine un millier de volumes, est venue encore en grande partie des établissements religieux de la contrée supprimés à la Révolution ; aussi le droit ancien en forme-t-il la majeure partie. Peu de raretés à mentionner.

40. Un *Codex justiniani*, de Plantin. Anvers, 1575, 2 vol. in-fol. avec reliure ancienne et fig. — 452. *Bonifacii papæ VIII liber sextus*... Lyon, 1519, grand in-folio goth. — 561. *Concordatæ inter... Papam Leonem X... et... regem Franciscum*... Paris, Galliot du Pré, 1551, in-8°. — Des recueils de coutumes, ordonnances, arrêts et plaidoyers.

Les volumes prochains du catalogue, consacrés aux sciences et arts, belles-lettres et histoire, compléteront l'œuvre, à laquelle s'ajoutera en appendice un travail spécial, et non le moins curieux, sur les manuscrits et les médailles ; le magnifique Evangéliaire du IXe siècle provenant de l'abbaye d'Hautvillers devra naturellement y figurer à la première place.

M. Louis Pâris a vu, depuis 1875, s'accroître sensiblement les richesses de son dépôt, tant par de généreuses donations que par les achats de la Société de la Bibliothèque, devenue rapidement, après une courte période de crise, plus unie et plus florissante que jamais.

Souhaitons, en terminant, au digne et érudit bibliothécaire, dont les Sparnaciens peuvent s'enorgueillir à bon droit, d'obtenir de la bienveillance de l'administration, pleinement et sans délai, pour le couronnement de ses efforts, les dernières améliorations et les réformes légères qu'il sollicite. C'est là, croyons-nous, la meilleure récompense qu'il doive ambitionner en échange de son zèle infatigable et de son précieux dévouement.

A. Tausserat,
De l'Ecole des Chartes.

*
* *

La dernière livraison du *Bulletin* de la Société historique de Langres contient une notice sur Mgr Duvoisin, évêque de Nantes (1744-1813), né à Langres, par M. Pingenet. — Un travail très important de M. l'abbé Mulson sur l'histoire de l'ancien doyenné de Pierrefaite, comprenant 40 villages, 2 abbayes, 4 prieurés et une commanderie. Plus une note sur le testament d'un langrois à l'époque de la domination romaine, trouvé à Bâle.

* * *

Nous signalerons aussi le tome IX des *Mémoires* de la Société philomatique de Verdun dans lequel M. Gandelet a inséré une histoire du Jansénisme dans le diocèse de Verdun (1681-1793), qui présente un grand intérêt pour les événements religieux de la même période dans le diocèse de Châlons, où l'on sait que le jansénisme a eu ses beaux jours.

* * *

Le dernier catalogue Claudin contient deux articles à relever pour notre province. Il mentionne un manuscrit « *de Astrologia* » entièrement écrit de la main de Pierre de Larivey comme le montre cette note finale de la même écriture « Ad Petrum de la Rivey, tricassinum, pertinet liber iste, 1628. » — Plus un autre article : *Heures à l'usage de Besançon* au long sans requérir. Imprimées à Troyes, par Jean de Ruau (sans date). In-12, allongé, imprimé en lettres gothiques rouges et noires, figures sur bois, v. b. 80 fr.

Edition complètement inconnue des *Heures* de Besançon. Ce doit être une réimpression des mêmes *Heures* imprimées à Troyes par Pierre Hadrot qui figuraient à la vente Yemenit sous le n° 115. Celles-ci, signalées comme uniques, ont atteint le chiffre de 1,330 francs. Disons tout de suite que notre exemplaire est imparfait de son titre, qui contenait le titre, le lieu d'impression et probablement, au verso, un almanach pour vingt ans. Nous pouvons suppléer à ces indications par des données tout aussi exactes contenues dans le volume. Le nom du diocèse pour lequel ces *Heures* ont été imprimées se lit ainsi en abrégé en bas de plusieurs cahiers ; « *Bezen.* » Au bas de quelques bois on trouve les initiales I. D R., qui sont celles de *Jean du Ruau*, graveur sur bois et imprimeur à Troyes. M. Corrard de Breban cite un livre imprimé à Troyes par J. du Ruau dès 1577. M. Socard nous apprend que cet imprimeur demeurait en 1583 sur la paroisse Saint Jean à Troyes, et il ajoute : « Outre la science qu'il possédait comme typographe, Du Ruau était encore un habile graveur. Plusieurs gravures sur bois des livres qu'il a imprimés portent ses initiales I. D. R. Nous avons le regret de ne posséder aucune de ces planches signées. » (*Livres liturgiques du diocèse de Troyes*, n° 49.) Comme on s'est servi encore très tard des caractères gothiques à Troyes pour les livres liturgiques auxquels, on désirait conserver une forme archaïque, nous croyons qu'on peut sans inconvénient fixer à 1580 environ la date de cette édition des *Heures* de Besançon. — Malgré son imperfection, c'est un livre précieux au point de vue de la typographie et de la xylographie troyenne.

CHRONIQUE

M. Francisque Sarcey a consacré plusieurs articles dans le *XIXe Siècle* à la critique d'une récente décision du Congrès géographique de Bordeaux, tendant à faire adopter d'une façon générale, la prononciation employée dans chaque pays pour le nom du pays même.

Son dernier article a, sous ce rapport, un interêt tout à fait local, et nous pensons que nos lecteurs en prendront connaissance avec plaisir.

La question ne vaut guères, à mon avis, que l'on s'y arrête longtemps, malgré l'importance que semble y attacher la Société de géographie. Il est trop évident qu'elle aura beau faire, jamais les Parisiens n'adopteront les prononciations locales et ne fourreront des *h* dans les noms de l'antique Auvergne.

Parmi les observations que j'ai reçues à ce sujet, il y en a une qui m'a paru curieuse.

Peut-être savez-vous que les habitants de *Montmirail* prononcent le nom de leur localité comme s'il y avait *Montmireil*.

Pensez-vous que jamais vous forcerez un Parisien à dire *Montmireil?* Eh bien! et les vers de Victor Hugo :

Arcole, Austerlitz, Montmirail ?...

Le vers rime avec cet autre qui termine la période :

Qui mordaient le vôtre au poitrail.

Que deviendra la rime si vous prononcez *Montmireil?* Il vous faudra donc aussi prononcer *poitreil?* Mais au lieu d'un son ouvert, puissant, qui termine superbement la strophe, vous aurez une syllabe d'une sonorité grêle et désagréable. Vous voilà bien avancé!

Montmirail, prononcé à la parisienne, est d'une sonorité magnifique. La tête sur le billot, je ne dirais jamais *Montmireil*, dussé-je être excommunié par tous les congrès de géographes réunis sur la surface de la terre.

***

Un dépôt de flèches a tranchant transversal dans les stations du Petit-Morin. — Il y a dix ans environ, j'ai entretenu la Société d'anthropologie des grottes néolithiques de la vallée du Petit-Morin. J'ai dû alors signaler la présence des flèches à tranchant transversal, et en déterminer sommairement l'emploi. Ce sujet, d'un grand intérêt, ne pouvait être traité à fond; mais néanmoins quelques particularités

très significatives ont été rapidement indiquées. Il s'agissait de faire admettre un instrument nouveau, de modeste apparence, à peu près inconnu parmi nous.

La question, depuis ma première communication, en 1874, a fait de notables progrès. Il m'a été possible de constater des faits qui confirmaient les remarques précédentes Des documents inédits ont été réunis. Enfin, les discussions qui ont été soulevées en plusieurs circonstances ont eu les plus heureux résultats en provoquant d'utiles recherches et en multipliant le nombre des critiques.

Je n'ai pas l'intention d'insister sur les documents anciens, insuffisamment connus, ni de mettre en lumière ceux qui sont encore inédits. La détermination de l'emploi des flèches à tranchant transversal comporte des détails multipliés qui nécessitent une longue démonstration, et j'estime que je nuirais à la solution définitive de la question, si je l'abrégeais.

Il s'agit présentement d'un fait nouveau, d'une nuance spéciale, qui m'a paru digne d'être porté à votre connaissance. Vers la fin du mois de décembre dernier, dans un champ situé entre deux groupes des grottes d'Oyes (Marne), il a été trouvé un dépôt contenant soixante-quinze flèches à tranchant transversal. Ces flèches étaient réunies dans une excavation peu profonde, pratiquée dans la craie. La terre végétale, fortement calcaire, les recouvrait ; elles se trouvaient à 25 centim. de profondeur.

Le dépôt avait été fait sur le bord d'un accident de terrain, dont un côté est coupé perpendiculairement. L'excavation avait environ 40 centimètres de diamètre ; sa profondeur, dans le banc de craie proprement dit était de 6 centim. Les flèches, accompagnées de deux fragments de poterie néolithique et de quelques silex peu travaillés, occupaient le fond de la cuvette, moins large à sa partie inférieure qu'à l'ouverture. Un peu au-dessus des flèches, et touchant aux parois, il y avait deux fragments de gaine de hache en corne de cerf, et un ossement d'animal qui m'a semblé provenir d'un blaireau. Les flèches sont au nombre de soixante-quinze comme il a été dit ; quelques-uns de ces silex sont discutables, mais j'indique le nombre précis des pièces, afin de reproduire exactement la physionomie du dépôt. On peut facilement reconnaître sur chaque pièce les traits caractéristiques de la flèche à tranchant transversal. Elles présentent néanmoins des nuances variées et nombreuses, résultat inévitable de la fortuité de la fabrication. Vingt-cinq flèches sont d'une dimension assez grande et constituent le modèle le plus considérable pour le poids et la force. Néanmoins aucune d'elles n'atteint les dimensions de quelques autres trouvées précédemment dans les grottes du voisinage. Ces dernières, en contiguité avec les squelettes humains, offrent le type le plus développé que nous connaissions. Il ne s'en trouve point, ainsi que je l'ai dit déjà, dans la série dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Quinze appartiennent à un spécimen, aussi de forte dimension, qui semble la forme la plus usitée dans les stations de la vallée du Petit-Morin. Vingt autres se rappro-

chent beaucoup du type précédent, mais elles sont plus légères. Enfin les quinze dernières sont plus petites, très légères, et indiquent un emploi certainement différent de celles de la première catégorie.

En présence de ces projectiles variés déposés sur le sommet d'une colline qui domine un vaste marais abondant en oiseaux aquatiques, l'imagination pourrait augmenter l'intérêt de la trouvaille. Ne serait-il pas permis de reconnaître la provision d'un chasseur? La situation constitue un magnifique point d'observation. Les années précédentes j'ai constaté la présence d'une flèche à tranchant transversal dans les vertèbres d'un blaireau qui était mort dans une grotte située à 250 mètres du dépôt. Mais je préfère citer les faits dans leur simplicité, sans vouloir même insinuer la moindre interprétation.

Il y a un rapprochement sérieux et plus digne d'attention, qu'il convient de faire. Depuis longtemps des dépôts recélant des flèches à tranchant transversal ont été signalés par les archéologues danois. Le fait sur lequel j'ai attiré l'attention de la Société d'Anthropologie offre donc un trait de ressemblance avec ce qui se pratiquait en Scandinavie. Nous n'avons encore rien remarqué de pareil en France. Il y a lieu de conclure que le silex à tranchant transversal qui se comporte en nos pays comme en Danemark où il a été d'abord remarqué, a dû y remplir aussi le même rôle. Baron J. de Baye.

***

Famille Fremyn. — La famille Fremyn remonte à Jacques Fremyn, bailly de Château-Porcien, fixé à Reims par son mariage avec Barbe Lescot, dame de Saint-Imoges, d'une des maisons les plus anciennes du pays, décédé 1470. Branches dites du Godart, de Baslieux, de Moras, de Fontenille, de Sapicourt.

Jacques Fremyn sr du Godart fut chargé par la duchesse d'Angoulême de porter la parole en l'Assemblée des Etats tenues à Reims en 1525 pour aviser à la délivrance de François Ier, ce qu'il fit avec tant de zèle, de sagesse et de prudence que cette princesse ordonna à un hérault d'armes, de lui blasonner de nouvelles armes, pour lui servir et à sa postérité d'un monument éternel de sa fidélité envers son Roy.

Les armes sont : D'argent à une fasce d'Azur bordée d'or, de laquelle sortent des flammes de gueules dessus et dessous, opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.

Un de ses petits-fils, Antoine Fremyn, sr de Baslieux, obligea le gouverneur de Mézières de se réduire à l'obéissance d'Henri IV dont il reçut une lettre de remerciements écrite de sa propre main en 1594. Il fut ensuite secrétaire de la reine Marie de Médicis, et lieutenant des habitants de Reims : un de ses fils Philippe lui succéda, et l'autre, Jérôme, fut aumônier du Roi.

Louis Fremyn, comte de Moras, président à Mortier au Parlement de Metz en 1600. Guillaume F. de Moras lui succéda dans cette charge, fut embassadeur près l'électeur Palatin et le roi d'Espagne ; sa fille

unique épousa, en 1709, le duc de Villars-Brancas et fut dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

Philippe de Fremyn de Fontenille, sr de Sapicourt, nommé en 1748 aide-maréchal général des logis de l'armée, servit en cette qualité auprès des maréchaux de Saxe et de Contades ; à la bataille de Minden, le 1er août 1759, et il fut tué à la tête du régiment de Marcieu qu'il commanda dans cette journée. Son fils, lieutenant-colonel, émigré à l'armée des Princes et eut un fils mousquetaire, également émigré qui a laissé Ernest Fremyn de Sapicourt, ancien officier d'infanterie, capitaine des mobiles de Reims en 1870, chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier supérieur de l'armée territoriale.

Il n'a que deux filles de son mariage avec Mlle Camus, fille d'un ancien membre du conseil général de la Marne, dont l'aînée a épousée en 1883 M. Mauduit, fils d'une demoiselle de Fay d'Athies, dont un membre se signala à la bataille de Bouvins. La famille Mauduit a compté avant la Révolution des magistrats en Normandie, en Touraine et en Vermondois où elle est actuellement fixée. Elle est originaire de Rouen et à son sujet se trouve cette curieuse mention dans une histoire de Rouen, publiée au XVIe siècle chez Le Méjissier :

« Robert Mauduit, Echevin et Capitaine des Bourgeois de Rouen, ayant rendu de grands services aux manants et Bourgeois d'icelle ville en temps de siège et de disette, et ayant mesnagée la reddition de ceste place et du chastel de Rouen au roy de France, obtint de porter pour armes le blason de la ville de Rouen qui est « de gueules à l'agneau paschal d'argent tenant une croix d'or, d'où pend une bannière en auriflamme aussi d'argent. »

* * *

Le *Courrier de Sézanne* nous apprend la nouvelle du décès prématuré de M. Aubrion, médecin du Gault-la-Forêt.

Après une trop courte existence, si généreusement vouée au service des malades, M. Aubrion, qui n'a pu même atteindre le demi-siècle, est mort mardi, 18 mars, victime d'une congestion.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

DÉNOMINATIONS GÉOGRAPHIQUES

ET DICTONS

de l'Arrondissement de Vouziers.

Les divisions de la géographie officielle ne cadrent que rarement avec l'ancienne topographie locale ; celle-ci, au contraire, est très nettement en relation avec la configuration du terrain, le cours des rivières et la direction des montagnes.

Pris dans son ensemble, l'arrondissement actuel de Vouziers a la forme d'un parallélogramme dont la grande diagonale a une direction S.-O.—N.-E. C'est parallèlement à la petite diagonale, suivant une ligne N.-O.—S.-E, que coule l'Aisne et que courent les chaines de montagnes, établissant des divisions physiques auxquelles correspondent les dénominations locales.

Sur la rive gauche de l'Aisne, s'étend la chaîne des *Monts de Champagne*, découpée et à pentes rapides sur le versant nord-est, s'atténuant insensiblement sur l'autre versant pour se continuer avec le vaste plateau crayeux qui constitue tout le canton de Machault, et une partie de ceux d'Attigny, de Vouziers et de Monthois. Cette partie s'appelle la *Champagne* et ses habitants, les *Champenois*, forment un groupe ethnique distinct, ne vivant, ne pensant ni ne souffrant comme leurs voisins des bords de l'Aisne [1]. La Champagne n'a qu'une vallée de quelqu'importance, l'*Arne* (*Somme-Arne*, *St-Etienne*, *St-Clément*, *St-Pierre-à-Arne*).

Entre les *Monts de Champagne* et l'Aisne s'étend une contrée bien intéressante en histoire locale, parce que son nom est mêlé à toutes les guerres du moyen-âge, c'est la *Vallée de Bourcq*. Limitée d'un côté par les monts de craie,

1. Pour plus de détails sur les mœurs, les habitudes, la physiologie et la pathologie des groupes que nous signalons, on consultera surtout : *J. Hubert. Géographie historique des Ardennes*. Nouv. éd. 1856, In-12, p. 89 et seq.—*Dr Charles Guelliot. Topographie, Histoire, Statistiques médicales de l'arrondissement de Vouziers*, in-8°, 1877.

elle est séparée d'autre part de la vallée de l'Aisne par des collines assez élevées entre Echarson et Brières, mais s'atténuant au sud et au nord ; il en résulte que la *Vallée de Bourcq*, qui n'est pas une vallée, mais un plateau de marne crayeuse, sur un plan inférieur au plateau champenois, se confond à ses extrémités avec la vallée de l'Aisne et l'Argonne. Beaugier commet une grave erreur quand il écrit que la vallée de Bourcq « contient l'espace de terre qui est en cet endroit-là (Attigny) entre l'Aisne et la Meuse. » Delisle l'a mieux figurée sur sa carte (1713), en lui donnant seulement une étendue trop restreinte. Elle va, en effet, d'Attigny aux environs de Monthois; à l'ouest, les *Monts de Champagne* s'avancent en contreforts abrupts à Vaux-Champagne, Chardeny, Bourcq, Sugny (Mont-de-Beauvois), Mont-Saint-Martin ; ils forment une ligne de défense dont les Romains avaient su profiter et que l'on saisit bien sur les cartes si limpides de Cassini. Le chef-lieu de la vallée est *Bourcq*, jadis château-fort, prévôté, chef-lieu de canton pendant quelques années, et relégué aujourd'hui au rang de simple commune. Autrefois les gros villages, comme Bourcq, Briculles, etc., servaient de points de repère, d'où les dénominations : *Sainte-Marie-sous-Bourcq*, *Mars-sous-Bourcq*, *Vaux-sous-Bourcq*. Quelques villages, tout rapprochés, constituaient la *Banlieue de Bourcq*; c'étaient : Mars, Chaumont, Tourcelles, Chardeny, Quilly, Cœgny, Marqueny et Vrizy.

Il est un coin de la vallée de Bourcq qui a reçu un nom spécial et qui mérite d'être distingué du reste du pays ; c'est le *Pied-des-Monts*, contrée humide arrosée par des ruisselets qui vont constituer le ruisseau de la Muette et comprenant plusieurs vallées secondaires qui creusent les monts de Champagne. Là sont les villages ou hameaux de Tourcelles, Chaumont, Le Chauffourt, Chardeny, Quilly et Chartogne, éloignés des grandes voies de communication, et qui ont dû à leur isolement de conserver une physionomie à part.

La troisième grande division, toujours en allant de l'ouest à l'est, est la vallée de l'Aisne, que l'on appelle dans le pays la *Rivière d'Aisne*. Cette zone, l'*Axone* de M. Jean Hubert, ne commence, à proprement parler, qu'à Brécy, s'élargit de ce point à Vouziers, puis, après s'être resserrée entre les collines de la rive droite et de la rive gauche, elle s'étale de nouveau jusqu'au-delà d'Attigny. (*Savigny-sur-Aisne*, *Vouziers*, *Condé*, *Vaudy*, *Terron*, *Attigny....sur-Aisne*). Elle se divise en *Pays d'Attigny* et *Pays de Vouziers*.

Le *Vallage* forme une quatrième zone dont la délimitation n'est rien moins que facile. M. Hubert avoue ne pas trop savoir ce qu'on entend par ce mot. M. Charles Guelliot, divisant, au point de vue physiologique et pathologique, l'arrondissement en deux grandes contrées, appelle l'une la *Craie*, l'autre le *Vallage* : « J'entends par *Vallage*, dit-il, non-seulement la vallée de l'Aisne, mais celle de l'Aire et même celle de la Bar, ainsi que les pays arrosés par les affluents de ces trois cours d'eau. » (Loc. cit. p. 15).

Cette extension, qui a sa raison d'être dans le cas particulier, n'est plus en rapport avec les traditions et les données fournies par l'histoire locale.

Lorsque, au XVIIIe siècle, Mgr Le Tellier dédoubla le doyenné du Châtelet, il créa celui du *Vallage*, qui comprenait les cures de : Auboncourt, Bâlons, *Jonval*, Le Chesnois, Faux et Lucquy, Coucy, *Saint-Loup-aux-Bois* et *Terrier*, Mazerny, Hagnicourt, Novy, Omont, Pargny et Doux, Saulces-aux-Bois et la Vieille-Ville, Sorcy, Vaux-Montreuil et Puiseux, Viel-Saint-Remy et Faissault, Villers-le-Tourneur et Neuvisy. Ces villages font partie des cantons d'Omont (Mézières), Novion-Porcien (Rethel) et Tourteron (Vouziers). Le *Vallage* commence en effet dans l'arrondissement de Rethel, aux *Quatre-Vallées*, s'étend en largeur jusqu'à Omont, et, plus au sud, comprend tout le canton de Tourteron (*Marquigny-au-Vallage*, etc.) et une partie de celui d'Attigny. Il est difficile d'indiquer sa limite méridionale. Si l'on s'en rapporte à la carte de Delisle, il s'étendrait entre l'Aisne et l'Argonne jusqu'aux environs d'Olizy, au-delà de la vallée de la Fournelle et des bois de Longwé. En somme, ce qui constitue essentiellement pour nous le *Vallage*, c'est le pays de Tourteron et une partie de celui d'Attigny : nous verrons que cette zone est celle où fleurissent les dictons et les sobriquets.

Au-delà, le massif gaizeux se soulève pour former la chaîne de l'*Argonne*, avec ses défilés classiques de Grandpré, La Croix et Le Chesne. Couverte de forêts, l'Argonne occupe la plus grande partie du Clermontois (Clermont, Montfaucon, La Chalade, les Islettes), puis, se dirigeant vers le nord, elle est brusquement coupée par la rivière d'Aire qui se jette dans l'Aisne près de Senuc, entre Mouron et Termes :

Entre Termes et Mouron
L'Aire perd son nom,
Aisne l'appelle-t-on.

Alors la chaîne de montagnes, et surtout la forêt, se bifurquent. Le rameau le plus important suit la direction nord-ouest ; mais les défrichements ont morcelé la vieille forêt de l'Argonne qui est représentée par les bois de Boult, Landèves, Vandy, la Maison-Rouge. C'est cette partie seule qui constitue aujourd'hui, à proprement parler, l'Argonne ardennaise.

L'autre branche, que nous allons retrouver, est séparée de la première par la *Rivière de Bar*, formant au nord de l'arrondissement une petite région bien limitée dont *Brieulles* était autrefois le chef-lieu (*Brieulles*, *Belleville*, *Châtillon*...*sur-Bar*, *Pont-Bar*)[1].

Les bois d'Exermont, de Romagne, de Bantheville, d'Andevanne et de Barricourt sont des parcelles qui font comme une traînée entre l'Argonne proprement dite et la *Forêt du Dieulet*, celle-ci constituant l'extrémité septentrionale de la seconde branche. Sans la présence de ces bois, on aurait quelque peine à se figurer la forêt de Dieulet comme une dépendance de celle de l'Argonne, bien que les anciennes dénominations de *Belval-en-Argonne*, *Beaumont-en-Argonne* ne laissent aucun doute à cet égard.

Une légende, rapportée par M. J. Hubert, raconte que sainte Gertrude, fuyant la persécution, vint se réfugier dans la forêt d'Argonne, en un lieu appelé *Vau-Dieu-laid* à cause d'une idole informe qu'on y adorait[2]. Cette étymologie, admise par M. Defourny (*La Loy de Beaumont*, p. 13), nous semble un peu fantaisiste, tout autant du reste que celle qui fait de Vaudieulet la traduction de *Vallis in Dio læto*.

Nous ferons remarquer que les titres les plus anciens écrivent *Duelet* ; en 1370 seulement, nous trouvons *Dyolet* et *Diolet* en 1374 ; encore les actes postérieurs donnent-ils souvent la forme *Duelet*, *Dueillet*, *Deullet*, *Duellet*; ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'apparaît la forme *Dieulet*.

1. Au XIVe siècle, faisaient partie de la prévôté de Brieulles : Autruche, Bayonville, Belleville, Châtillon, Fossé, Germont, Grimansart, La Croix, Noirval, Oches, Toges.

Lors de la formation du département des Ardennes, Brieulles fut le chef-lieu d'un canton comprenant : Brieulles, Authe et Gineau, Autruche, Châtillon, Grandes-Armoises, Petites-Armoises, Sy, Tannay, Verrières. — Les limites de ce canton étaient assez exactement celles de la vallée de la Bar.

2. Les Bollandistes disent : « In quodam Argone loco qui *Dioletum* dicitur. » (*Acta Sanctorum*, mai, t. VII, p 514).

Toutes ces variétés ne sont peut-être que des altérations de *Duluth* ; c'est avec cette orthographe qu'est signalée pour la première fois la région qui nous occupe, dans un privilège du pape Eugène III confirmant les possessions de Belval (13 décembre 1145) : *Locum qui dicitur Duluth, cum omnibus appenditiis suis.* Le nom du dieu gaulois serait donc *Duluth*, si divinité il y avait, ce dont on nous permettra de douter.

Quoi qu'il en soit, le *Dieulet* s'étendait entre Stenay et Beaumont d'une part, Belval et Sommauthe de l'autre. Ce sont à peu près les limites actuelles de la forêt du même nom qui, au sud, va jusqu'auprès de Stenay, et au nord, par les bois du *Petit-Dieulet* et de la Berlière, confine à la forêt du Mont-Dieu.

Lorsqu'on n'avait pas pour s'orienter les divisions actuelles en départements, arrondissements, cantons, on accolait souvent aux noms des villages des épithètes qui rappelaient leur position :

Soit d'après la contrée qu'ils occupaient : *Bourcq-en-Champagne, Marqueny-au-Vallage, Vandy-sur-Aisne, Belleville-sur-Bar, Saint-Etienne-à-Arne, Belval-en-Dieulet, Boult-aux-Bois ;*

Soit par leur voisinage d'un bourg ou d'un village plus important : *Bar, Sivry-les-Buzancy ; Coulomnes, Neuville, Voncq-les-Attigny ; Condé-les-Autry, Mars-sous-Bourcq, Vieux-les-Manre, Condé-les-Vouziers, Longwé-La-Croix, Bozancourt-les-Le-Chesne, Day-les-Montgon, Bussy-les-Séchault.*

Et il est arrivé parfois que le village principal d'autrefois est devenu le moins important : *Les Alleux de Marcelot, Terron-dessous-Echarson.*

D'autres qualificatifs, pour la plupart disparus, indiquent la position relative de deux hameaux voisins, ou l'époque différente de leur construction : *Les Hautes et les Basses Trières, les Hautes et Basses Loges, Champy-Haut et Champy-Bas, les Hauts et Bas Hazoirs, la Haute et la Basse Marquigny, Corbon-la-Vieille* (ou la *Basse*) et *Corbon-la-Neufve.*

Enfin des dictons, des sobriquets rappellent des faits locaux, raillent un vice de prononciation, indiquent les défauts particuliers à tel ou tel village. Il est temps de les recueillir, car, avec les facilités actuelles de communication, le service obligatoire et l'instruction populaire, ils tendent chaque jour à disparaître, et les populations, mélangées et brassées incessam-

ment, perdent de leur individualité. Cependant il est des villages qui ont conservé des mœurs ou un langage absolument différents de ceux des localités les plus voisines ; il en est d'autres qui depuis des siècles sont en rivalité, sans du reste savoir pourquoi. De tout temps il y a eu des batailles entre les *Talvates* de Bouconville et les *Laids-Ours* de Séchault, entre les *Rondins* de Terron et les *Gannelons* de Voncq, entre les *gens* de Vrizy et ceux de Vandy. Entre ces deux derniers villages, séparés seulement par la vallée de l'Aisne, la rivalité se produisait surtout aux fêtes patronales. On voyait parfois les jeunes gens du village ennemi arriver en nombre, se battre avec les danseurs, puis, en cas de victoire, s'emparer des jeunes filles et danser à la barbe des vaincus. Ces enlèvements de Sabines ne se faisaient pas sans qu'il y eût des figures contusionnées et des côtes défoncées. Ils ne prirent fin que quand l'autorité, dans un moment d'inspiration heureuse, eut décidé que les fêtes patronales des deux villages auraient lieu le même jour.

Aujourd'hui ces luttes deviennent plus rares ; mais on voit encore les enfants s'en aller sur les confins du terroir et provoquer ceux d'un village voisin ; alors se livrent des batailles homériques, et, comme nos ancêtres, les combattants ont leurs cris de guerre. Ceux que le sort favorise poursuivent les vaincus jusqu'à leur village en leur criant leurs sobriquets : *Chichis d' Neuville ! Putois d' Day* !...

Il est à remarquer que la plupart de ces dictons s'appliquent aux villages des deux zones centrales, la *Rivière d'Aisne* et le *Vallage* ; quelques-uns viennent de l'*Argonne*. C'est que ces régions sont précisement celles des disputes et des batailles : « Les *Axoniens*, dit M. J. Hubert, ont généralement le caractère raide, un peu taquin ; ils ont un faible pour le vin, le cidre et l'eau-de-vie ; ils aiment la chicane et plaident volontiers. » Le *Champenois*, sobre et travailleur, est plus placide; il ne livre pas de combats à ses voisins : aussi les sobriquets manquent-ils dans cette partie de l'arrondissement.

Nous allons énumérer les dictons et surnoms que nous avons pu recueillir, et en indiquer, quand il nous est possible, l'origine.

ALLAND'HUY

Les Matoniers.

Le *maton* est le lait caillé. Le mot *matte*, en vieil allemand, a la même signification et Villon dit quelque part :

... Tout leur mathon, ne toute leur potée.

On fabrique à Alland'huy beaucoup de fromages, et, à moins de posséder soi-même une vache, il est à peu près impossible de s'y procurer autre chose que du maton. Le Dr Huguin, qui a bien voulu nous fournir des renseignements sur quelques dictons du pays d'Attigny et de Tourteron, nous racontait qu'un tout jeune enfant, fort malade, n'avait bu que du cidre pendant six semaines, faute de pouvoir trouver du lait ; car, à aucun prix les ménagères ne veulent déranger leurs *potées*.

ATTIGNY

Les Promeneux.

Les oisifs ne manquent pas, paraît-il, dans cette petite ville.

BARRICOURT

Les poules meurent de faim pendant la moisson.

Le peu de fertilité des terres, dont le sol est très pierreux, a donné lieu à ce dicton.

BOUCONVILLE

Les Talvates.

?...

BUZANCY

Revenir de Mame.

La chapelle de Mame, située à quelques centaines de mètres de Buzancy, sur la lisière du bois de La Folie, est le dernier vestige d'un prieuré dont le titulaire percevait une partie des dîmes de Fossé, et qui, depuis longtemps, était converti en simple bénéfice. La tradition voudrait que Charlemagne, passant par là, y eût bâti une église en souvenir d'une victoire : il semble qu'à ce point se soit livré un combat, car, à plusieurs reprises, on y a retrouvé des sépultures gallo-franques contenant des fragments d'armes et des ornements en terre.

Le 25 mars, il se fait à Mame un pèlerinage qui a une certaine notoriété. Autrefois, on prétendait que les enfants, morts avant d'avoir reçu le baptême, reprenaient vie lorsqu'on les portait dans cette chapelle : on les voyait ouvrir les yeux, rougir, puis ils mouraient de nouveau lorsqu'ils étaient ondoyés et on

les enterrait autour de l'église. Quant à l'origine du dicton, elle est trop bien indiquée par un curé de Buzancy pour que nous ne lui laissions pas la parole :

« Assez souvent, en été, des personnes des paroisses les plus voisines, et en particulier des jeunes gens de l'un et l'autre sexe, vont les dimanches et fêtes visiter la chapelle. En sortant de la chapelle on va se promener au bois qui est, comme je l'ai dit, tout proche. Il est à craindre que toute décence ne soit pas observée dans ces courses ; le respect pour la chapelle n'y est pas toujours mieux observé.... Je sais que quand ce pèlerinage n'existerait pas, il y aurait sans doute des promenades, etc. Mais, pour cacher à des parents attentifs des démarches imprudentes, on dit *qu'on a été à Mame* [1]. »

Aujourd'hui, ces promenades se font encore ; les jeunes filles entrent dans la chapelle et essayent de saisir la corde de la cloche : celle qui réussit et fait sonner l'airain sera mariée dans l'année.

CHAMPIGNEULLE

Les Passe-Goulettes.

La *goulette* est une petite fenêtre, une lucarne, un trou qui laisse passer la lumière ou encore l'ouverture qu'on ménage au bas des portes d'écurie pour permettre à la volaille de rentrer. La même expression se retrouve dans le Berry ; dans les environs de Vouziers on dit *bournette*, et *bournotte* dans le Poitou. Les *Passeux d' Goulettes* sont des gens insinuants, qui s'introduisent par la moindre fissure.

CHARBOGNE

Les Mangeux de Fevettes

On sème les fèves en grande quantité sur le terroir de ce village.

CHUFFILLY

Les Ambitieux.

1. Réponse de M. Livrezanne, curé de Buzancy, à une demande de renseignements émanée de l'évêché de Metz. — 20 mai 1807. (*Archives de la Fabrique de Buzancy*).

CONDÉ-LES-VOUZIERS

Condé-la-Baloce.

On donne, dans le pays de Vouziers, le nom de *baloces* à toute espèce de prune. Dans le Berry — dont le patois se rapproche beaucoup du nôtre et où, entre parenthèses, une contrée s'appelle la *Champagne pouilleuse* — on se sert aussi de cette dénomination de *Baloce* ou *Bloce.*

Les principales espèce de baloces sont la *mirabelle*, la *reine-claude*, le *damas*, la *couache* ou *datte*, le *wagnon*, la *julienne* et la *noberte.*

Il est difficile de dire pourquoi on a appliqué cette épithète à Condé plutôt qu'à d'autres villages, comme ceux du *Pied-des-Monts* qui produisent beaucoup plus de prunes.

COULOMMES

Les Colimanças.

Colimanças, colimaçons, *lambins.*

JONVAL

Les Cloutiers.

Il y avait autrefois dans le village un grand nombre de cloutiers à la main ou *galvaudiers* ; le soufflet de la forge était mis en mouvement par un chien, comme cela se voit encore dans les villages de l'Ardenne française.

LAMETZ

Les Harnicots.

Harnicots, hannetons, *étourdis.*

LANDRES

La veille de la fête, le moulin de Saint-Georges ne peut tourner.

Ce moulin est en aval du village ; or, la veille de la fête, le ruisseau est obstrué par les débris d'oies que l'on sacrifie ce jour-là et dont on fait d'excellents pâtés.

Si à Landres on se régale de *pâtés d'auilles*, on va à *Falaise* manger des *pâtés de mouches* (parce que la fête tombe en octobre, à la chute des mouches),

MARQUIGNY

Les Curieux.

MONT-DE-JEUX

Les Glorieux.

Glorieux signifie ici fiers, arrogants, comme dans la comédie de Destouches, *Les Glorieux*. Molière l'emploie dans le même sens :

...« Cette Madame la Marquise, qui fait tant la glorieuse, c'est la fille de M. Jourdain. »

Cette épithète s'appliquait primitivement aux seigneurs du village, connus dans le pays pour leur arrogance héréditaire. Elle se retrouve dans l'arrondissement de Rethel : *Les glorieux de Wasigny*.

NEUVILLE

Les Chichis.

Indique un ancien vice de prononciation.

DAY

Les Putois.

Le putois est fort rusé et exhale une mauvaise odeur. Je ne sais laquelle des deux qualités ont en vue les gens qui donnent ce sobriquet aux habitants de Day.

RILLY

Rilly-aux-Oies. — Les Gaudeaux.

D'après Adrien de Valois, l'orthographe primitive de ce village est *Regulum*, d'où on a fait *Reguliacum*, *Riguliacum*. En 1102, nous trouvons *Reliacum*, puis *Riliacum* en 1114, et, au XIVe siècle, *Rilly-sur-Aisne*. Depuis on a écrit généralement *Rilly-aux-Oies*, malgré ceux qui ont voulu faire prévaloir *Rilly-aux-Oseroies*.

En tous cas, l'épithète que nous donnons est consacrée par une vieille ronde bien connue dans la *Rivière d'Aisne*.

Les habitants de Rilly jouissaient de certaines immunités, et, pour les conserver, les jeunes gens et les jeunes filles du village devaient chaque année, le jour de la Saint-Jean-Bap-

tiste, se rendre à Attigny et tourner trois fois autour des halles en chantant :

Nous sons d' Rilly
Nous sons d' Rilly,
Nous sons d' Rilly-aux-Oies ;
Nous en d'venons,
Nous en d'venons,
Nous y rirons encore [1].

Les tours de danse devaient être achevés avant dix heures du matin : aussitôt après, la foire était officiellement ouverte. Pour rafraichir les danseurs, le fermier de l'archevêque fournissait deux douzaines d'échaudés, quatre bouteilles de vin, du pain et des cerises ; de plus, les jeunes gens avaient le droit de prélever une dîme de cerises sur les paniers des vendeurs.

Gaudeaux vient de *gauda* ou *gaude*, oie mâle, et est à l'appui du dicton ci-dessus [2]. Cette étymologie est plus naturelle que celle qui fait dériver gaudeaux de *gaudere* et lui donne la signification de joyeux. D'après M. Hubert, c'est dans ce sens que l'on dirait : *Les gaudeaux de Sery* (arrondissement de Rethel).

SAINT-LAMBERT

Les Fignolants.

Fignoler signifie finir, parachever, et devrait s'écrire *finioler* ; les *fignolants* sont les gens méticuleux. Même expression dans le centre de la France.

1. *Alias :*

Ej' sons d' Rilly,
Ej' sons d' Rilly,
Ej' sons d'Rilly-aux-Oies...

J' sons, nous sons, formes très employées, derivées du vieux français : « *J'avons* espérance qu'il fera beau temps. » (*Lettre de François Ier*).

On transpose souvent l'*e* des articles et des pronoms et on dit : *Ej' suis, el lundi, ed l'eau.* Une pièce de vers en patois d'Attigny est intitulée : El Progrès.

Rirons, retournerons, futur du vieux verbe *raller :*

...Et li pèlerin *ralèrent* encontre lis leur à grant joie.
(Villehardouin).

Oies se prononce *auilles* ; on dit de même : *moïe, gloie, roïe, doïé* (doigt).

2. D'après Richelet, on appelait jadis *Gode* un oiseau de mer à plumage blanc et à vol rapide. Ce gode ne serait-il pas l'ancêtre de notre *Gauda ?*

SAINTE-VAUBOURG

Les Messieurs.

Les habitants de ce village passaient autrefois pour être un peu *glorieux*; on reconnaissait de loin les cultivateurs de Sainte-Vaubourg à leurs guêtres et à leur mise plus recherchée.

SÉCHAULT

Les Laids Ours.

Cette épithète, nullement méritée, est un effet de la jalousie de leurs voisins et surtout des Bouconvillois ; on prononce *Laid'ours.*

SEMUY

Les Mahomets.

Le surnom de *Mahomets*, qui a ici la signification d'hérétiques, vient probablement de ce que la Réforme avait pénétré dans ce village : en 1789 on y comptait encore huit protestants. C'est sans doute pour la même raison que l'on appelle *Huguenots* les habitants d'Aire (canton d'Asfeld).

La position de Semuy au confluent de l'Aisne et du ruisseau de Longwé en fait un pays un peu aquatique, et on appelle encore ses habitants : *Les Ch... d'arêtes*, métonymie rabelaisienne pour *Mangeurs de poissons.*

SIVRY

Les Anes.

Il n'y a pas à Sivry plus d'ânes — au propre ou au figuré — que dans les villages voisins.

TERRON

Les Rondins.

Nous ne connaissons pas la signification de ce sobriquet très répandu dans le pays.

TOGES

Toges-en-France.

S'il est un village original, c'est bien celui-là. Il a peu

changé, je crois, depuis le XIIIe siècle, époque de sa fondation par les Comtes de Grandpré ; les mœurs, les habitudes s'y transmettent religieusement de père en fils en dépit des siècles et des gardes-forestiers.

Le *Togeard* est bûcheron de naissance : à peine sait-il marcher qu'il apprend à façonner une foule d'objets, cerceaux, fourches, échelles, etc., avec le bois d'autrui. Gardes, procès, rien n'y fait ; le Togeard a toujours volé du bois et en volera toujours.

Comme ses exploits ont généralement pour témoin l'astre mélancolique des nuits, on désigne les produits du village sous le nom de *Bois-de-Lune*, et cet instinct de rapt a donné naissance au dicton populaire :

Toges-en-France,
A cinquante lieues de Paris,
Entouré d'haies[1] et d' buissons,
Peuplé d' coquins et d' fripons.

TOURTERON

Les Arasis.

Arasis pour enragés, à cause d'un vice de prononciation.

La position du village est bien indiquée par ce dicton :

Tourteron,
Sur un mont,
Entre deux vallons.

VANDY

Vandy-la-Dolent.

Dolent vient directement de *dolere* et veut dire triste, plaignant.

Voici comment l'*Union de Vouziers* du 11 janvier 1882 explique ce qualificatif :

« Vandy avait autrefois plus de vignes qu'aujourd'hui : aussi l'aisance et la gaieté y étaient en raison directe du nombre d'hectolitres récoltés. Dans les bonnes années, la fête patronale prenait toute une semaine... Si un étranger, rencontrant un de ces heureux mortels, lui demandait sa patrie, celui-ci, la tête haute, la casquette ou le bonnet noir sur l'oreille, le poing sur la hanche, lui répondait d'un petit ton sec : *M'sieu, j' suis d' Vady.*

1. Prononcez *hailles*.

« L'année suivante, le tableau change : la gelée de mai a roussi les bourgeons, les selliers sont vides, les caques et les tonneaux, veufs de vin, moisissent à loisir dans les greniers, le *ginguet* n'égaye plus la fête de Saint-Remi. Voyez-vous cet homme qui marche la tête basse et le regard sombre? Interrogez-le, et il vous répondra d'une voix traînante : « *Ah! mon pov' messieu, j' suis d' Vandy-la-Dolent!* »

Un dicton analogue existe dans l'arrondissement de Rocroi : *Nous sommes de Liart, de Liart nous sommes*, disent les habitants de ce village, quand les fruits sont abondants ; et : *Du pauvre Liart, mon bon monsieur*, quand la récolte a manqué.

VONCQ

Les Gannelons.

On pourrait faire ici la même réflexion que pour les Mahomets de Semuy, d'autant plus qu'il existait, paraît-il, une église protestante dans ce village au XVIe siècle ; ou peut-être le village s'était-il déclaré contre le Roi pendant les guerres de religion. Ce sobriquet, qui rappelle le traître de la Chanson de Roland, est un peu dénaturé aujourd'hui par les *Rondins de Terron* qui poursuivent encore leurs voisins au cri de :

Galons de Voncq !
Traîtres au Roi !

Ils complètent le quatrain par deux vers d'un naturalisme trop accentué pour que nous puissions les écrire.

VOUZIERS

Les Friands.

Vouziers est une petite ville pleine de ressources gastronomiques : sa charcuterie et sa pâtisserie ont une réputation qu'elles méritent. Voilà sans doute ce qui a valu aux Vouzinois le surnom de gourmands, et le dicton suivant, qui va de village en village en décrivant un cercle, rappelle ce défaut ou cette qualité :

Condé-la-Baloce,
Vrizy qui les hosse [1],

1. *Hosser* s'emploie à l'actif dans le sens de secouer ou faire tomber en secouant : *hosser un balocier, hosser les prunes*, et au neutre : *une dent hosse.* On dit : *hosser les baloces, gauler les caillots* (les noix) et *cueillir les cerises.*

Terron qui les ramasse,
Vandy qui les mange,
Chestres qui les....
Pour les friands d' Vouzy.

A côté de ces dictons géographiques, il en est d'autres qu'il serait utile de recueillir, mais que nous n'avons pas eu à citer parce qu'ils n'ont pas une signification strictement locale. Il serait grand temps aussi de s'occuper des patois et d'en établir le vocabulaire, ce qui n'a jamais été fait que d'une façon très-incomplète pour le pays de Vouziers.

Octave GUELLIOT.

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

Pour établir le *Répertoire général des principaux fonds*, nous avons suivi dans les grandes lignes le plan officiel de classement adopté pour les archives départementales, c'est-à-dire que nous avons réparti les fonds en huit séries :

Série A : *Actes du pouvoir souverain ;*
Série B : *Cours et juridictions ;*
Série C : *Administrations provinciales ;*
Série D : *Instruction publique ;*
Série E : *Féodalité, bourgeoisie, familles, etc.;*
Série F : *Divers ;*
Série G : *Clergé séculier ;*
Série H : *Clergé régulier.*

Mais, pour chaque série, nous avons groupé les éléments qui la composent de la façon qui nous a paru la plus commode, sans souci d'une régularité parfaitement systématique.

Le signe *, précédant un fonds, indique que ce fonds est dépouillé au *Répertoire Analytique*.

Parmi les fonds mentionnés, il en est plusieurs qui ne sont point tout entiers aux archives départementales. Il nous faut donc résumer l'histoire du partage accompli entre Châlons et Reims. En vertu de la loi du 5 brumaire an V, tous les fonds des établissements supprimés par la Révolution avaient été transportés au chef-lieu du département. Mais, en 1834, à la sollicitation de Pierre Varin et du consentement du comte de Jessaint, le ministre décida que la partie historique des fonds enlevés à Reims serait remise à l'archiviste particulier de cette

* Voir page 5, tome XV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

ville. M. Louis Pâris procéda, un peu hâtivement peut-être, au triage des documents, et, par deux récépissés authentiques, constata la remise à lui faite d'un grand nombre de registres, cartulaires et liasses [1]. Depuis, il a été souvent question de réviser ce partage, au profit commun des deux dépôts; M. Vétault avait même soumis au ministre un projet détaillé, qui aurait eu pour conséquence de faire rentrer à Châlons la plus grande partie des fonds de Saint-Thierry, Saint-Basle, Hautvillers, etc., et de donner à Reims en échange une certaine quantité de titres qui ont pour cette ville un intérêt spécial. Mais nous ne croyons pas que les pourparlers aient abouti jusqu'à ce jour.

Nous mentionnerons, quand il y aura lieu, le partage des fonds entre Reims et Châlons.

SÉRIE A

Edits, ordonnances, lettres patentes. Fonds : 28 liasses (1569-1789).

L'inventaire-sommaire de ce fonds est imprimé.

Cf. aux Archives nationales, O[1], 162-170.

SÉRIE B

Parlement de Paris. Fonds : 5 liasses (1544-1688).

Une chambre de Parlement fut déléguée à Châlons de 1589 à 1594. Les registres originaux de cette chambre sont aux Archives nationales, sous la cote X[1a] 9256-9266. Cf. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, CCXVII. M. Edouard de Barthélemy prépare une étude spéciale sur cette chambre de Châlons.

Châlons

Bailliage de Vermandois. Fonds : 8 liasses.

Bailliage royal de Châlons.

Présidial de Châlons.

Prévôté des marchands.

1. Varin, *Prolégomènes*, CCLIV, a publié l'inventaire-récépissé des liasses remises à M. Pâris. L'autre récépissé est intitulé : « Inventaire des « registres et cartulaires remis par M. le préfet du département de la Marne « à M. Louis Pâris, archiviste de la ville de Reims, à titre de communica- « tion, et pour répondre à l'invitation de M. le Ministre de l'Instruction « publique exprimée dans ses lettres du 27 janvier 1834, 10 décembre 1834 « et 14 décembre 1835 »; signé par M. Pâris le 21 juillet 1835 et le 14 juillet 1836.

Bailliage épiscopal.

Prévôté épiscopale.

Echevinage.

Maréchaussée de Champagne au siège de Châlons.

E. de Barthélemy, Histoire de Châlons, p. 52, 315, 316.

Nouveau coutumier général, II, 455, coutume de Vermandois ; II, 475, coutume de Châlons.

Douet d'Arc, Collection de sceaux, n° 4715, sceau du bailliage de Vermandois.

Châtillon-sur-Marne

Bailliage de Châtillon-sur-Marne.

Epernay

Bailliage d'Epernay.

Prévôté d'Epernay.

Gruerie d'Epernay.

Douet d'Arcq, n° 4798, sceau de la prévôté d'Epernay.

Fismes

Bailliage de Fismes.

Reims

Maîtrise des eaux et forêts de Reims.

Grenier à sel de Reims.

Cour des monnaies de Reims.

Justice consulaire de Reims.

Traites foraines.

Maréchaussée de Reims.

* Justices seigneuriales du ressort de Reims.

Sainte-Menehould

Bailliage de Sainte-Menehould.

Prévôté de Sainte-Menehould.

Maréchaussée de Sainte-Menehould.

Douet d'Arcq, n° 4896, sceau de la prévôté de Sainte-Menehould.

Sézanne

Bailliage de Sézanne.

Vertus

Gruerie de Vertus.

Vitry-le-François

Bailliage et présidial de Vitry.

Présidial de Vitry.

Bailliage de Vitry.

Prévôté de Vitry.

* Justices seigneuriales du bailliage de Vitry.

Les principales séries de ces fonds judiciaires sont, d'après l'inventaire sur fiches de M. H. Bouchot :

1° *Bailliage et présidial.* Minutes, 1636-1694 ; registres, 1730-1790 ;

Registres des causes ordinaires du bailliage et présidial, 1649-1665 ;

Registres des causes extraordinaires du bailliage et présidial, 1657-1689 ;

Registres des productions au bailliage et présidial, 1661-1780 ;

Registres de police du bailliage et présidial, 1702-1790.

2° *Présidial.* Registres des causes ordinaires et extraordinaires, 1765-1790 ;

Registres des sentences, 1779-1789 ;

Expertises, 1700-1790.

3° *Bailliage.* Réceptions d'offices, 1724-1789 ;

Criminel, minutes, 1657-1791 ;

Inventaires et scellés, minutes, 1600-1790, avec un répertoire pour la période de 1600-1740 ;

Lettres de ratification, 1772-1791 ;

Registres du bailliage, 1704-1774 ;

Registres des tutelles, 1756-1790 ;

Registres des donations, 1781-1791 ;

Registres des sentences, 1780-1790 ;

Productions au bailliage ; très nombreuses liasses dont les pièces les plus anciennes remontent jusqu'au XIVe siècle.

4° *Prévôté.* Minutes, 1600-1749 ;

Registres des insinuations, registres du Roi, registres de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 1637-1789 ;

Adjudications, partages ;

Registres des sentences, 1779-1789.

5° Les minutes d'un certain nombre d'études de notaires dont les offices ont été supprimés.

Douet d'Arcq, n° 5214, sceau du bailli de Vitry.

Coutume du bailliage de Vitry, imprimée à Paris en 1516, in-8° gothique (inconnu de Brunet). Cf. pour les commentaires manuscrits de la coutume de Vitry, le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Vitry, par G. Hérelle, Paris, Menu, 1877.

Bertin du Rocheret, Journal des Etats tenus à Vitry en 1744 pour la réformation de la coutume, Châlons-sur-Marne, 1864.

H. Bouchot, Histoire du bailliage de Vitry, publiée par articles dans la Revue de Champagne à partir de janvier 1880.

Marquis de la Mothe, La Société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles, Vitry, 1878, in-8°, (composée sur les dossiers du fonds du bailliage et de la prévôté).

L. Bidet, Histoire manuscrite de Reims, à la Bibl. de Reims. La 4e partie traite des justices royales et seigneuriales.

Vanier, Les anciennes juridictions de Reims, Mémoires de l'Académie, L. 1.

SÉRIE C

Intendance de Champagne

N.-B. L'inventaire de ce fonds, qui formera 2 volumes in-4°, est en cours d'exécution. Le premier volume est imprimé et comprend l'analyse de 1954 liasses ou registres, ainsi répartis :

Domaine du Roi, liasses 1-138.

Affaires générales, l. 139-354.

Santé publique, l. 355-376.

Statistique, l. 377-427.

Agriculture, l. 428-457.

Industrie et commerce, l. 458-507.

Administration provinciale et communale, l. 508-748.

Finances, l. 749-1157.

Domaine, l. 1158-1215.

Armée, Marine, l. 1216-1519.

Ponts et Chaussées, l. 1520-1767.

Instruction publique, l. 1768-1769.

Justices, l. 1770-1791.

Affaires ecclésiastiques, l. 1792-1936.

Institutions de bienfaisance, l. 1937-1954.

Le deuxième volume comprendra :

1° Les subdélégations ;

2° Les élections de Châlons, d'Epernay, de Reims, de Sainte-Menehould, de Vitry-le-François ;

3° Le Bureau des finances et la Chambre des domaines. Fonds : 28 liasses et 180 registres (1591-1788) ;

4° L'Assemblée provinciale. Fonds : 1 registre, 7 liasses (1787-1789) ;

5° Le Bureau intermédiaire. Fonds : 2 registres, 7 liasses (1788-1790).

Aux Archives nationales, la série cotée Q[1] 656-682 est formée de documents concernant les finances et le domaine pour Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry. — Ibid., K, 685, assemblées provinciales de Champagne. — Ibid., G[7], 223-238, correspondance des Intendants de Champagne. — Ibid., H, 665, Hôtel de l'Intendance, à Châlons.

E. de Barthélemy, Histoire de Châlons, p. 55, 249.

Ragon et Fabre d'Olivet, Recueil des élections de Champagne, avec les noms des villes et bourgs qui les composent, in-12°.

Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de Champagne, imprimés à Châlons, chez Seneuze, in-4°.

Statistique des seigneuries de l'élection de Sainte-Menehould, par E. de Barthélemy, Mém. de l'Académie de Reims, XV, 63.

Statistique des Elections de Reims, Rethel et Ste-Menehould, dressée en 1657 par le s[r] Téruel, publiée par E. de Barthélemy, Mém. de l'Académie de Reims, LXXII, 137.

SÉRIE D

* Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims. Fonds : 17 liasses à Reims ; 18 cartons ou liasses et 3 plans à Châlons (1325-1789). — Inventaire de 1785.

Faculté de médecine et de théologie de l'Université de Reims. Fonds : 2 registres, 3 plans, 1 carton (1604-1768).

Collège de Vitry-le-François. Fonds : 9 registres, 18 liasses (1567-1782).

Collège de Châlons. Fonds : 27 cartons (1617-1786).

G. Hérelle, Histoire du Collège de Vitry-le-François, Paris, Menu, in-8°, 1877.

Varin, Prolégomènes, p. CCXLIX, CCLIX, CCLXXI.

Marlot, Hist. de Reims, III, p. 599 ; IV, p. 313, 320.

Dubourg-Maldan, Histoire de la Faculté de médecine de l'Université de Reims ; publication commencée dans la Chronique de Champagne, mais inachevée.

Douet d'Arcq, sceau de l'Université de Reims, n° 8026.

SÉRIE E

Châtellenie de Sainte-Menehould.

Fiefs du bailliage de Vitry au siège de Sainte-Menehould. Fonds : quelques liasses et 5 registres (xve-xvie siècles).

* Papiers terriers de diverses terres et seigneuries. (Nous avons relevé au Répertoire Analytique ce que nous en avons pu connaître ; mais ce relevé est probablement fort incomplet.)

* Marquisat de Louvois. Fonds : 12 registres, 40 cartons (946-1788). — Inventaire ancien de 1738.

Baronnie d'Arzillières.

Baronnie de Chapelaines. Fonds : 1 carton (1512-1761). Aveux et dénombrements ; partages, transactions ; péage ; fondation de la chapelle du château.

Baronnie des Potés. Fonds : 3 plans, 4 cartons (1215-1779).

* Seigneuries diverses. Environ 40 petits fonds, dont l'indication se trouve au Répertoire Analytique.

* Vidâmé de Châlons. Dans le fonds, plusieurs registres-cartulaires des dénombrements anciens, actes de foi et hommage, etc. — Un inventaire ancien.

Corporations des Arts-et-Métiers de Châlons (imprimeurs, orfèvres, drapiers, apothicaires, etc.). Fonds : 23 registres, 11 cartons (1602-1789).

Corporations des Arts-et-Métiers de Reims. Comptes de marchands. Fonds : 10 cartons (1626-1789).

Titres des Familles

On trouve dans cette série des papiers concernant :

D'Argent, émigré,
D'Aubigny,
Baugier,
De Béguin,
Béguin de Sausseuil,
De Belle-Isle,
Berthelot de Baye,
Bruslart,
De Braquemont,
De Capendie,
Canchon,
Cazotte,
De Chamissot,
Godon,
Goujon de Thuisy,
Hermant,
Hocquet,
Jourdain,
Lalonde de Chambrecy,
Lamotte de la Tournelle,
Leblanc de Cloyes,
Leduc,
Lefèvre de Vanoise,
Le Gorlier,
Leleu d'Aubilly,
Le Rebours de Saint-Mart,

De Chastillon de Beaufort,
De Chavigny,
Chocart,
De Chiéza,
Collas,
De Condé, sieur de Villers,
Corvisart,
Courtin de Lagery,
Cuisse,
Debar,
Deu de Marson,
Duchatel,
Dupleix de Cadignan,
Duroux de Chevrières,
Duport d'Anglure,
D'Ecquevilly,
Fagnier,
De Failly,
De Fougère de Courlandon,
De Frédy de Ponthion,
De Gallifet,
De Gâtineau,
Godet, émigré,
Lévêque de Vandière,
Des Lions,
De Marassé,
Maréchal,
De Maubeuge,
Maupas,
Morel,
Moret,
De Mouy,
Olivier de Maisonneuve,
Pignolet,
De Pons-Praslin,
Puissant de Placelles,
De Pujet,
Rémond de Montmort,
Rolland de Juvigny,
De Récourt,
De Rouvroy,
Saint-Martial,
Sutaine-Maillefer,
Thibaron,
Widart de Sainte-Claire,
etc. etc.

Aux Archives nationales, sous la cote P. 1786, terrier de Sainte-Menehould. — Ibid , P. 1789-1793, terrier de la châtellenie de Vitry. — Ibid., PP. 10, 13, 14, 15, 16, inventaires des aveux et hommages de Champagne.

E. de Barthélemy, Les fiefs et seigneuries de l'élection de Sainte-Menehould, publié dans les Mémoires de l'Académie de Reims, 1851.

A.-L. Pâris, Les Seigneurs de Louvois, publié dans la Chronique de Champagne, I, 293.

Douet d'Arcq, n° 592, sceau de la vidamesse de Châlons.

L. Grignon. Histoire de la corporation des tonneliers de Châlons, Châlons, Th. Martin, in-8°. 1881. — Histoire de la corporation des maîtres cordonniers de Châlons, Châlons, Th. Martin, 1883.

SÉRIE F

* Fonds de Torcy. Ce fonds est composé d'environ 25 grosses layettes, subdivisées en petites liasses (XIIe-XIXe siècles). Quelques parties sont en désordre. Il comprend, outre les liasses signalées au *Répertoire Analytique*, 2 liasses de notes cotées *Histoire générale*, 2 liasses de notes sur les communes du département de la Marne, et 3 liasses de notes et pièces sur les églises, abbayes et prieurés.

A la mort de M. de Torcy, auteur des Recherches sur la Champagne et le pays Perthois, 1837, in-8°, ses héritiers ont fait deux lots des papiers his-

toriques qu'il possédait, et ils ont donné l'un aux archives municipales de Vitry, l'autre aux archives départementales de la Marne.

Les Archives de la Marne possèdent notamment une série de titres seigneuriaux classés par ordre alphabétique. Sans doute ces titres seront reversés, au fur et à mesure du classement, dans les fonds particuliers auxquels ils se rapportent.

(*A suivre*). G. Hérelle.

JEAN-BAPTISTE JOBARD

POLYGRAPHE

Jean-Baptiste Jobard naquit à Baissey en 1792. Voici comment il explique lui-même sa généalogie : « I. E. O. A. sont les quatre premiers vocables que balbutia l'humanité, et dont on fit Jehovah. Mais, comme ce nom avait été déclaré ineffable et qu'il fallait pourtant bien en parler, on le transforma en Jeoan, Jésus, Deus, Theos, Jan, Jehan, John, Ivan, Janeo, Jao, Jou. — Jovis barba, Jobard, cousin de la Joubarbe, frère de Bacchus, qui est sorti de la cuisse de Jupiter d'un coup de couteau, comme Minerve est sortie toute armée de sa tête d'un coup de marteau ; tandis que Jobard tombait de sa barbe d'un coup de peigne. — Après l'expulsion de Jupiter et de sa dynastie, on se moquait des bacchusiens et des jobards, d'où est venu la risée qui s'attache encore à leur nom. »

A cette origine céleste des Jobard s'ajoute une origine terrienne. Or, il y avait, en 1789, à Baissey, deux jeunes gens qui s'aimaient. Les grands parents s'en étant aperçu, pour les séparer, mirent la petite fille au couvent et le jeune homme au séminaire. La Révolution éclata, ferma les séminaires et les couvents. Nos deux jeunes gens se marièrent : alors l'époux était poète distingué, il devint plus tard président du canton d'Aprey et fut maire de Baissey pendant trente ans. Le premier fruit de son mariage fut notre Jobard, particularité qui lui faisait réclamer spirituellement, pour lui-même, la paternité de Robespierre.

« Arrivé, a-t-il écrit, à l'âge heureux où la jaquette se bifurque en pantalon comme la queue d'un têtard, on m'envoya recevoir des coups de férule chez le magister du village, à qui je faisais des *cornes*, le trouvant bête de me faire faire de grandes lettres, pendant que j'avais de petits doigts, pour arriver à faire de petites lettres quand j'aurais de grands doigts. »

Jobard avait deux frères : l'un, Ambroise, mort à Dijon en 1835, avait dirigé, dans sa jeunesse, la lithographie royale de Hollande et publié plus tard, avec talent, un *Voyage en Bour-*

gogne: l'autre devint professeur à l'Université de Kazan, en Russie. Quand ils furent grands tous les trois, leur père les rassembla un jour et leur tint à peu près ce langage :

« Mes enfants, voulez-vous être riches et bêtes, ou pauvres et instruits ? Mon patrimoine ne me permet pas de vous offrir une autre alternative ». — Sots que nous fûmes, continue Jobard, nous optâmes pour la science. On commença par m'enfermer dans un *latinoir* de Langres qui venait de s'ouvrir; on me plaça entre deux jolis petits forçats bien peignés, qui sont devenus, l'un l'athée Walferdin; l'autre le religieux cardinal Morlot, archevêque de Paris. — Singulier effet de la même instruction !

« Après six ou sept ans de *que* retranchés, de *plus-que-parfaits*, de *futurs passés*, de *pensums* et de *supins*, on m'envoya à Dijon, dans une autre maison de détention et de *gérondifs*, que je ne comprends pas encore, où se trouvait alors un gros garçon, un vrai piocheur, sans ambition et pas fier du tout, qui s'appelle aujourd'hui le maréchal Vaillant.

« On m'avait envoyé à la recherche de ma vocation, comme Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale. Je suivis donc tous les cours ouverts dans l'ancienne capitale des ducs de Bourgogne. Je faisais de l'anatomie avec Morland, du dessin avec François Devosges, du modelage avec Rude; j'étudiais le droit romain avec Jacotot, l'architecture avec le père Antoine, la physique avec le père Fleury, la philosophie avec un grand père jésuite très maigre, dont le nom m'échappe; je m'occupais aussi du billard avec Chazeau, de la dame de corde avec Godo, et du tambour avec un tapin de la garnison. Je commençais à rouler passablement, lorsque la police vint m'enlever la caisse, sous prétexte que cela ennuyait les voisins, ennemis des arts d'agrément. Si donc ma vocation ne s'est pas révélée, c'est peut-être parce que je faisais des armes avec mon maître de musique et de la musique avec mon maître d'armes. »

Mais voyant qu'il ne se pressait pas de choisir un état, le père le conduisait à l'école polytechnique. Alors on crut devoir l'expédier en Hollande, pour organiser le cadastre à Groningues, après la réunion des Pays-Bas à la France.

De 1811 à 1814, Jobard dirigea le cadastre du département de l'Ems-Occidental. « Voyez la chance, disait-il à ce propos : à dix-huit ans, j'étais ignorant et je gagnais 9,000 francs par an; aujourd'hui que j'ai travaillé cinquante ans, j'en gagne moitié

moins. De sorte que, en suivant la progression inverse, si j'arrivais à être le plus savant du monde, j'en serais réduit à mourir de faim. Ah ! si j'avais suivi les conseils de mon père, si j'étais resté ignoré, je n'aurais pas aperçu les sottises de mes chefs, je ne me serais pas fait d'ennemis, je serais peut-être devenu millionnaire ou ministre, comme plusieurs de mes camarades de lycée, qui ne sont pas plus bêtes que moi et qui me trouvent parfaitement bête d'être resté pauvre. »

En 1814, à l'arrivée des chasseurs de Bulow, Jobard quittant Groningue, put, grâce à la connaissance de la langue flamande, sauver la tête et la caisse des administrateurs français. De Groningue, Jobard se réfugia à Anvers où il arriva sans chapeau, puis à Lille, enfin à Paris et à Langres qu'il défendit contre les alliés. A la paix, il retourna en Hollande où il reçut l'indigénat ; mais se trouvant aux prises avec un chef inepte et vaniteux, Jobard donna sa démission et vint, en 1818, fonder à Bruxelles, la première lithographie du monde. De 1818 à 1830, il y gagna deux millions et reçut de la Société d'encouragement, au concours général, le premier prix. La fortune de Jobard était faite, il n'avait plus qu'à la perdre.

Ce fut l'affaire d'un instant, l'œuvre de la Révolution de 1830. La plupart des correspondants de Jobard firent faillite. Après avoir remboursé 60,000 francs de traites, Jobard allait rouvrir ses ateliers, quand il apprend que ses artistes viennent d'être embauchés par le ministère, pour l'établissement d'un *dépôt de la guerre* que le gouvernement belge venait de décréter. Que vouliez-vous qu'il fît seul, assis sur ses sept mille pierres ; comme Marius sur les ruines de Carthage. Jobard se fit journaliste, moraliste, inventeur ; c'est par là qu'il a rendu, à l'humanité, les plus grands services.

Le journalisme n'est souvent, pour ceux qui s'y livrent, qu'un pis-aller ou un délassement. Jobard embrassa cette carrière, parce que ses instincts et la tournure de son esprit l'y portaient ; parce qu'il aimait l'action et la lutte ; parce que enfin, imagination ardente et toujours en travail, il trouvait dans la presse un moyen de mettre au jour des idées qui l'étouffaient. Il avait l'humeur batailleuse et le ton railleur ; pourtant, il était l'homme le plus sérieux du monde. La nomenclature seule de quelques-uns de ses articles suffira pour établir ses titres.

De 1833 à 1840, première période de sa vie militante, il publia dans plusieurs journaux et recueils périodiques, les

articles suivants : « Coup d'œil sur la propriété de la pensée ; — Projet de loi sur les brevets d'invention ; — Défense du chemin de fer contre les concessionnaires ; — Observations sur l'endosmose ; — Connaissance de la vapeur par les Chinois ; — De l'utilité des sots dans l'ordre social ; — Nouvelle thérapeutique ou médecine externe ; — Invention et description du photomètre ; — Opinion d'un sauvage sur notre enseignement ; — Rétablissement du royaume de Jérusalem (conte) ; — Invention et description de la polygraphie ; — Trop d'avocats, trop peu d'industriels ; — Projet de loi sur le transport des livres par la poste ; — Appel aux hommes du progrès ; — Ce que c'est qu'un ingénieur ; — Projet d'une Société expérimentale d'industrie ; — Dernière expression des chemins de fer ; — L'industrie, la science et les arts considérés comme base du gouvernement de l'avenir ; — Du chaos législatif et de l'impuissance de nos 50,000 lois sur le bonheur du peuple ; — Gédéon ou la leçon de commerce ; — Des causes de la gaieté chez les différents peuples du globe ; — Le Latin considéré comme la cause des Révolutions ; — Nouveau système du monde par un Chinois ; — Révolution dans la librairie ; — Nouveau gouvernement économique ; — Notice sur l'instruction publique ; — Du médecin, de l'avocat dans l'ordre social ; — De la minorité et des moyens de reconstituer la société ; — Le plus sombre avenir ; — L'Angleterre en 2840 ; — Révélation d'un somnambule sur l'avenir de la Belgique sous le régime de la liberté d'association ; — Des avantages et dangers du magnétisme vital ; — Du psychisme oriental, etc., etc.

Ces articles sont écrits en général sur le ton badin ; mais la gaieté de la facétie n'empêche pas la solidité du raisonnement. C'est cependant à cette façon humoristique de produire ses idées que Jobard dut quelquefois de n'être pas pris au sérieux. Chez lui, on le voit par le titre de ses études, l'enjolivement de la forme ne nuisait jamais à la gravité du fond.

Ce dernier mot nous rappelle une anecdote. Un jour l'*Indépendant* fit observer que le *Courrier*, journal de Jobard, n'avait pas d'article de fond. C'était une petite malice ; Jobard répondit le lendemain :

> Hier l'*Indépendant*, journal grave et profond
> A surpris le *Courrier* sans article de fond ;
> Pour nous, en le lisant, même avec des bésicles,
> Nous ne trouvons jamais de fond dans ses articles.

Un autre jour, le *Lynx*, feuille satirique, risque une charge

contre le *Courrier*. D'après la loi, Jobard avait droit au double d'insertion de lignes. Pour toute réponse, il envoie, par ministère d'huissier, en guise de pénitence, cinq *Ave* et cinq *Pater*. Le malin journal riposte de plus belle; Jobard lui envoie, toujours par huissier, les *Litanies des saints* et trois *De Profundis*. Le *Lynx* y perdit la vue et succomba sous cette oraison funèbre.

Ce n'est pas que Jobard s'abusât, au point de vue de la fortune, sur la portée de ces actes. « Je conseille, disait-il, aux hommes d'un mérite réel, d'employer la moitié de l'esprit qu'ils ont, à cacher l'autre moitié ou à se procurer quelque maladie chronique, qui les rende moroses ou bourrus : — moyens certains de captiver les suffrages de leurs concitoyens. Celui qui se porte bien et n'a pas la conscience bourrelée rit et plaisante volontiers; on dit alors de lui : « Ce n'est pas un homme sérieux. » — S'il marche allégrement, faute de cors aux pieds, on dit : « C'est un homme léger ». — S'il fait des vers, on le regarde comme incapable de rédiger une circulaire ministérielle. En revanche, je connais beaucoup d'hommes qui doivent leurs succès à quelque infirmité cachée, qui les préoccupe sans cesse. Et comme ils ne discutent jamais, leur silence imperturbable captive la confiance. Comme ils ne s'émeuvent pas de peur de déranger leur bandage, on vante leur discrétion, leur sagesse, et leur capacité indiscutable, — surtout s'ils n'ont rien écrit. »

En 1830, lorsque la Belgique se fut séparée de la Hollande, Jobard rédigea un mémoire pour l'organisation d'un musée industriel; les Chambres acceptèrent la proposition et chargèrent l'auteur de mettre son projet à exécution. Jobard créa ce musée et en même temps le *Bulletin de l'industrie belge*. Malheureusement le ministère donna pour contrôle, à Jobard, un Comité ; il était interdit au directeur d'insérer une seule ligne, sans avoir le visa de la Commission. Il en résulta que Jobard publia ses meilleurs livres, fit ses meilleures inventions, en dehors du monde officiel. Le *Bulletin* ne publia même pas son beau travail sur l'Exposition de Londres, qui fut si bien accueilli par toute la presse de l'univers. A l'Exposition de Paris en 1855, Raimbaux et Ch. de Brouckère poussèrent la courtoisie envers Jobard, jusqu'à lui refuser sa carte d'entrée le jour de la distribution des médailles et à effacer son nom de la liste des invités au palais. En revanche, à l'exposition de Dijon, il fut président de quatre sections, fit un magnifique

rapport et reçut, par le télégraphe de Biarritz, avis de sa nomination au titre d'officier de la Légion d'honneur. Le gouvernement belge n'en eut que plus de déplaisir. On redoubla donc envers Jobard de sévérités, comme on ferait d'un écolier indocile. Pour aller remplir ses fonctions de juré à Rouen, à Strasbourg, à Bordeaux, à Besançon, à Saint-Dizier, la sagesse belge lui accorde juste quinze jours, pas un de plus ; mais on y envoya des favoris qui gardèrent un silence prudent, car, après Jobard, il n'y avait pas de rapporteur possible en Belgique. On fit plus ; après ses frais de logement, on supprima ses frais de correspondance, qu'il touchait depuis dix-huit ans. Si bien qu'un étranger, qui se trouvait dans son bureau au moment où il reçut la dépêche ministérielle, s'offrit spontanément à remplacer l'administration dans la circonstance. Jobard n'accepta pas ; cette offre généreuse n'en reste pas moins comme un témoignage de l'estime qu'inspirait son talent.

Après tant de services rendus pour des gens qui ne le connaissent pas, il doit exister une cause à tant d'ingratitude. Il y en a une, en effet, et c'est une faute irrémissible. Jobard était un homme de talent dans toute l'acception du mot ; il possédait surtout cet esprit critique, qui, sans être méchant, s'éparpille en fusées volantes et revêt souvent une forme sarcastique. C'était là le motif peu sérieux de ses sérieuses disgrâces. Journaliste, il avait fait des trous à l'amour-propre et à la fatuité vaniteuse d'une foule de gens qui n'étaient pas dignes de tailler ses plumes, mais qui, se sentant piqués à l'endroit faible, se ruaient sur Jobard :

L'amour-propre irrité ne pardonne jamais!...

Au lieu de se faire aimer, Jobard s'était fait craindre. De là une foule de petites rancunes, qui se traînaient à plat ventre et se traduisaient sous mille formes tracassières. Si Jobard eût été plus souple, voire un peu rampant, il fût entré dans les conseils du gouvernement, d'où le ton gênant de son esprit frondeur le fit éloigner. Jobard n'en était pas moins un excellent homme, un très aimable causeur, qui vous étonnait par la vivacité ou l'imprévu de ses raisonnements et vous subjuguait facilement par le charme de sa parole. Cette faculté de bien dire et d'intéresser se retrouve, au reste, dans tous ses livres, qui ne sont souvent que la suite de ses ravissantes conversations.

Jobard se signait : « Membre étranger *à* l'Académie de

Bruxelles » ; et, comme on lui demandait l'explication de cette souscription bizarre : « Parbleu, répliquait-il, c'est que le fait est réel, et c'est de ma faute. J'ai enfreint les statuts de la Société qui veut qu'on ait écrit un ouvrage pour être admis. Or, comme j'en ai écrit deux cents et que dépasser le but n'est pas l'atteindre, on n'a pas voulu de moi. Et puis, franchement, je n'aurais pas pu y tenir ; il m'eût été impossible d'écouter ces graves petits riens qu'on appelle fastueusement des *travaux* de l'Académie, je suis persuadé que si un homme de quelque valeur ne travaillait pas plus que les deux ou trois cents actionnaires de ces caisses d'épargne de l'esprit humain, on l'appellerait fainéant. Je préfère, d'ailleurs, que l'on demande pourquoi je ne suis pas de l'Académie. Je puis au moins répondre que je suis un ignorant, ce qui n'est plus permis quand on en est. Je ne tiens pas à passer pour un homme *grave*, *profond* et *sérieux* : ce sont autant d'injures. On appelle, par politesse, graves, ceux qui sont lourds ; sérieux, ceux qui sont tristes ; profonds, ceux qui sont creux. Vous n'avez qu'à regarder autour de vous pour vérifier le fait. »

En 1848, la Révolution de février avait bouleversé toutes les têtes. Jobard qui la voyait arriver à travers cinq cents kilomètres de brouillards, n'en discerna pas moins bien tout d'abord la silhouette. Ainsi sa verve railleuse se mit-elle à courir le logis et lui inspira trois apologues, qu'il intitula : « L'*Egalité*, la *Liberté*, la *Fraternité* (trois fables) ». L'épigramme était sanglante ; sur la représentation que lui fit son éditeur, qu'il pourrait bien avoir maille avec le procureur de la République voisine, il modifia ainsi son titre : TROIS FABLES, *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*. A part quelques rimes douteuses, ces fables sont d'un *brio* charmant. Si quelque rat de bibliothèque les avait trouvées en codicille au testament de La Fontaine, personne ne songerait à en contester l'origine.

Mais nous n'avons rien dit encore des écrits de Jobard et de son rôle d'économiste, c'est le côté sérieux de sa carrière. Mais où il brille surtout, c'est comme écrivain vulgarisateur. Il n'a pas la monotonie d'un savant gourmé et toujours comprimé dans sa cravate blanche ; il est professeur instruit, aimable, attachant, et il vous initie aux mystères de la science la plus ardue sans vous causer d'ennui. Jobard était le Babinet de l'industrie. Je ne sais rien de plus instructif et de plus amusant que son *Histoire d'une bulle de gaz* et de la formation de la houille. Mais d'abord dressons la nomenclature de la plupart des écrits de Jobard :

Voyage industriel en Angleterre (1833) ; — L'industrie française avant 1792 (1834) ; — Rapport officiel sur l'exposition de Paris en 1839 ; — Création de la propriété intellectuelle en 1843 ; — Voyage industriel en Prusse, en Saxe et en Bavière (1844) ; — Nouvelle économie sociale, 1 vol. 1844 ; — le *Monautopole*, Code supplémentaire, 1 vol. 1845 ; — Rapport sur l'appareil Warocqué ; — Des dessins, tissus et modèles de fabrique, 1845 ; — La marque ou la mort, brochure de soixante pages, sur laquelle l'auteur a écrit : « Les journalistes sont priés de ne rien dire de cet écrit scandaleux, pour ne pas éveiller l'attention des hommes d'Etat » ; cette brochure porte en second épigraphe : « Un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme. » — Comment la Belgique peut devenir industrielle, 1846 ; — Lettre à Wolowski sur la propriété intellectuelle ; — Voyage industriel en Suisse, en Alsace et en Lombardie ; — Constitution d'une noblesse industrielle ; — De la marque obligatoire ; — L'*Automonergon* ou le travail pour soi seul ; — La force, le capital et le droit, 1847 ; — Economie politique du bonhomme Richard ; — Moyen d'augmenter indéfiniment le nombre des propriétaires ; — Allez en Californie, Dialogue ; — La propriété doublée par le Monautopole ; — Victoire et conquête de la houillère de Strépy-Bracquegnies ; — Du liège et de la fabrication des bouchons à la mécanique ; — Dialogue entre un capitaliste et un économiste ; — La libre concurrence cause de la diminution du travail et de l'altération des produits ; — De la mémoire des yeux appliqués à l'enseignement du dessin, 1840 ; — Les brevets considérés comme moyen d'introduire des industries nouvelles dans les Flandres ; — Différence du monopole alimentaire et du monopole industriel : — Les paralipomènes ou solution de la crise sociale ; — Le club des travailleurs ; — La tour de Babel économique ; — Nécessité de l'instruction professionnelle ; — De la difficulté de faire adopter de nouvelles inventions, 1849 ; — Influence des inventeurs sur la civilisation ; — La France sous le monopole ; — Influence de la marque sur la moralité publique ; — Effets désastreux des brevets conditionnels, 1850 ; — Différence entre la concurrence industrielle et commerciale ; — Nécessité de l'estampille sur les toiles de Flandres ; — Comment s'introduit une industrie ; — L'*Organon* de la propriété intellectuelle, 1 vol. 1852 ; — Mémoire sur les machines horizontales ; — Le timbre-marque et le timbre-garantie, 1852 ; — De la nécessité d'un code industriel, 1853 ; — Histoire d'une bulle de gaz, Cosmogénie amusante, 1857 ; — Mémoire

sur la presbymiopie, présenté à l'Académie des sciences; — Des brevets de priorité, 1859; — Le grand Capharnaüm ou revue des bévues économiques, politiques et sociales, in-18, 1860; — Les inventions nouvelles aux expositions universelles, 2 vol. in-8°, 1860; — Mémoire sur l'économie du combustible, présenté à l'Académie des sciences, 1860; — Lettre à Proudhon sur la propriété intellectuelle; — Lettre à Pouchet sur l'hétérogénie; — Cinquantième et dernière brochure de Jobard sur le procès de loi Boutarel.

A part quelques volumes indiqués dans cette nomenclature, la plupart des ouvrages publiés par le directeur du Musée de l'Industrie belge, sont des brochures, et ces brochures sont toutes consacrées à la défense de la propriété des œuvres de l'intelligence. Ç'a été là le but constant des efforts de toute sa vie. Depuis 1830, il ne cessa de guerroyer pour cette idée si simple et si rationnelle :

A chacun la propriété et la responsabilité de ses œuvres.

Pour le triomphe de cette idée, il a combattu dans la presse, dans ses livres, dans les assemblées, dans les banquets, dans ses correspondances particulières, partout où il a pu trouver un élément de publicité quelconque. Jobard a provoqué des meetings, il a créé des journaux, fondé des associations, et c'est de là qu'est sorti, épuré par une discussion de plusieurs mois, ce fameux projet de loi en sept articles, qui sera peut-être, dans l'avenir, le code des inventeurs. Dans ce projet, Jobard assimile l'œuvre intellectuelle, quelle qu'elle soit, à la propriété foncière; il la soumet à l'expropriation publique, comme une terre, une maison; il la délivre des taxes qui étaient autant d'entraves et d'impôts vexatoires; il remplace toutes les formalités bureaucratiques interminables des brevets par une simple insertion dans un *Moniteur spécial* qui, tout en constatant l'invention, affirme en même temps le droit de priorité et de propriété; en un mot, il ferme la porte à tous les procès en déchéance et en nullité, en supprimant toutes les causes qui les faisaient naître. — En ce point, Jobard était d'accord avec les meilleurs économistes, et le *Journal des Débats*, qui n'ouvre la bouche que dans les occasions solennelles, ne craignit pas de formuler ainsi son opinion : « Ce projet est le plus court, le plus complet et le plus libéral qui nous soit passé sous les yeux ». Malheureusement, en Belgique comme en France, la bureaucratie est très puissante,

très-routinière ; elle écoute rarement les conseils qu'on lui donne, bien qu'elle ait l'air de les solliciter.

Jobard se consolait de ces petites misères, d'abord par la conscience d'avoir été utile, ensuite par les félicitations qu'il recevait de l'étranger ; enfin, par ses relations avec les hommes les plus distingués de l'Europe.

Chaque fois que l'illustre baron de Humboldt traversait Bruxelles pour aller à Paris, l'ambassadeur de Prusse tenait à honneur de lui offrir un dîner et lui demandait toujours de vouloir bien désigner ses connaissances. Invariablement l'auteur du *Cosmos* répondait : « D'abord mon ami Jobard, le savant Quételet, ensuite qui vous voudrez, ministres ou autres. »

Après un de ces dîners, Humboldt prit Jobard dans un coin et lui dit à bout portant : « On prétend que vous croyez maintenant aux tables parlantes ? » Jobard lui répondit stoïquement par ce distique :

Il est vrai que les bois sont égaux en essence ;
C'est ce qu'on en extrait qui fait la différence.

— J'avoue, répliqua Humbold en souriant que je n'ai pas une grande confiance dans l'intelligence du bois mort ; j'ai vu peu de chose, et ce que j'ai vu n'a pas suffi pour me convaincre. Je crains bien de mourir dans l'impénitence finale.

— Eh bien moi, qui suis une charrue, qui crois en Dieu, je crois aux esprits, riposta Jobard.

En effet, Jobard s'était lancé avec frénésie dans le spiritisme ; il passait des soirées entières à converser avec des esprits. Il y a, pour ces folies, une excuse, c'est que Jobard s'entretenait avec lui-même, et il avait bien assez d'esprit pour croire qu'ils étaient deux.

A part ce tribut payé à l'infirmité humaine, Jobard n'est pas moins un esprit chercheur et investigateur, un homme dont les découvertes ne cesseront pas d'exciter l'étonnement. La plupart des hommes sont si paresseux d'esprit, si pauvres d'invention ; lui, au contraire, on eût dit qu'il portait, dans son cerveau, un prisme à mille facettes et qu'il n'avait qu'à ouvrir l'œil pour découvrir de nouveaux aspects des choses. Dès 1830, lorsqu'il était lithographe du roi, on lui doit la gravure sur pierre au diamant avec la dégradation des ciels par le plomb de chasse ; la diagraphie sur taffetas ciré, au moyen de laquelle il a reproduit l'œuvre entier de Flaxman ; le compas à

une seule pointe pour tracer sur la pierre des cercles infiniment petits ; le compas à tracer les volutes ; la manière noire et l'aquatinte sur pierre ; enfin une foule d'inventions et d'améliorations qu'on trouve dans les recueils du temps.

Dans une autre sphère, on lui doit la réinvention du sondage à la corde pour le forage des puits artésiens et surtout l'invention du gaz à l'eau, pour laquelle il eut un procès avec Selligne, procès que Selligne perdit, mais après avoir vendu trois fois le brevet à Londres et à Vienne. Il ne faut pas oublier que Dijon, les Batignolles, Saint-Vallier, Anvers ont été éclairés par le gaz à l'eau, jusqu'à ce que la Compagnie continentale soit venue étouffer son rival au berceau. « Mais ce n'est qu'un temps d'arrêt, écrivait Jobard ; je viens de perfectionner la découverte, au point que chaque particulier pourra s'éclairer non-seulement pour rien, mais encore avec un bénéfice notable, depuis que Sainte-Claire-Deville a trouvé l'emploi du sulfate de zinc qu'il convertit en oxyde pour la peinture et dont il tire l'oxygène à un bon marché fabuleux. Par mon nouvel appareil, breveté en France, en Angleterre, la machine Lenoir donnera de la force, comme de la lumière, comme du calorique à bon marché. »

Puisque nous en sommes à l'éclairage, je mentionnerai : 1° son *disque de mica*, placé sur les cheminées des appareils à gaz, pour procurer une économie de 20 à 25 % en diminuant la rapidité du courant et en doublant le volume de la flamme ; 2° ses *verres* et *fumivores prétendus*, pour éviter les cassures si fréquentes dans les brusques changements de température ; 3° son *bec carburateur* ou *saturateur* qui permet de mélanger l'air au gaz avant la combustion ; 4° la *lampe du pauvre*, pour laquelle Jobard dépensa 35,000 francs en essais, mais aujourd'hui tellement réussie et si bon marché, que la maison Griffiths de Birmingham, peut en livrer cent grosses par semaine, au prix de soixante centimes.

Passons rapidement sur ses *frondes hydrauliques ;* ses *pompes sans piston*, ni soupapes, ni réservoir d'air pour élever et lancer l'eau à jets continus ; ses *pompes sans bois ni métal*, fonctionnant par pression et pouvant facilement arroser un jardin ; sur une sorte de guimbarde produisant des sons analogues à ceux de la voix humaine, ou bien imitant, quand elle est armée d'un pavillon en cuivre, le son lointain d'une grosse cloche ou un tuyau d'orgue de dix-huit mètres.

Passons vite encore sur la *plume intarissable*, portant son encre

dans une ampoule en caoutchouc tenue dans le creux de la main ; sur un *porte-cigare* lavant sa fumée dans une pareille ampoule ; sur la *presse elliptique* à pressions successives, qui a donné naissance à la presse à volute américaine.

Parlerai-je de son *fusil à quatorze coups*, breveté en 1826, bien avant que le colonel Colt eût songé à son revolver? — De son *Logophore* pour transmettre, pendant la marche des chemins de fer, les réclamations des voyageurs en péril? —De ses *vitraux en gélatine coloriée*, qui firent tant de bruit dans les mains de Bernardet de Lucenay? — De ses *soupapes naturelles en caoutchouc*, invention présentée en 1865 à l'Académie des sciences.

Dirai-je aussi un mot de sa *grenade de sauvetage*, portée sur un piquet pouvant servir d'arme de guerre dans les tranchées et de pivot pour les tentes-abris? — De son *télégraphe hydraulique*, marquant les lettres à toute distance et qui a fonctionné en Angleterre? — De sa *poste atmosphérique* que l'on essaie de faire revivre aujourd'hui, mais qui date de 1829?

Nous avons encore son *Chemin de fer électro-pneumatique*, son *soleil de nuit*, ses *omnibus sous-marins*, ses *bateaux-voitures*, sa *force emmagasinée*, son *cuirassier-marin*, ses *fusées nageantes ou courantes*, les unes destinées à surprendre un camp ennemi, les autres à traverser la Manche en dix minutes. Nous avons même une ville en béton, en fer et verre, sans pluie, sans crotte, sans neige, avec un printemps éternel et une cheminée qui fumerait pour tout le monde. Ce serait une grande économie de mauvaise humeur, mais ceci nous conduit au merveilleux dans les inventions de Jobard.

En 1860, Jobard soumettait encore à l'Académie un mémoire sur la catalepsie, la paralysie et la léthargie; il mourut en octobre 1861. Tour à tour géomètre, lithographe, journaliste, auteur et inventeur, Jobard restera comme un homme d'un esprit admirable et d'un admirable dévouement.

Justin Fèvre,

Vicaire-général, Protonotaire apostolique, auteur de la *Biographie de la Haute-Marne*.

PLATE I.

DAMERY

Ce bourg, aujourd'hui l'un des centres les plus favorisés du grand vignoble Champenois, est situé sur les bords de la Marne, en face de Boursault et aux pieds de riches coteaux chargés de vignes et couronnés par la forêt de Reims. Son nom apparaît en 1123 dans une charte du comte de Champagne, en faveur de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, laquelle fut passée à Damery. Son histoire présente rien d'intéressant jusqu'à l'époque du siège d'Epernay, où son nom peut prendre place un moment dans la chronique du temps. Le camp de l'armée royale avait été dressé à Damery et Henri IV y vint souvent, mais non pas seulement, paraît-il, pour les affaires militaires. « Pendant le siège d'Epernay, raconte Bertin du Rocheret, l'armée étant campée à Chouilly et à Damery, Henri IV allait souvent rendre visite à Damery et à la présidente du Puy, qui s'y était retirée dans son vendangeoire. C'était Anne Dudey, femme d'Oudart du Puy, président de l'élection d'Epernay, qu'il appelait sa belle hôtesse », sur laquelle on fit alors une chanson en plusieurs couplets, que nous ne pouvons reproduire par respect pour nos lecteurs. Du Rocheret nous donne heureusement une autre triolet qui peut trouver place ici. Il s'agit du vin d'Ay :

Notre bon roy, le grand Henry,
En régalloit sa belle hôtesse :
Quand il couchoit à Damery
Notre bon roy, le grand Henry,
C'étoit là son jeu favory,
Et son pain, celui de Gonesse
Notre bon roy, le grand Henry,
En régalloit son hôtesse.

C'est en quittant Damery pour aller reconnaître les alentours de la ville d'Epernay avec le roi, que Biron fut tué. Voici en quels termes Henri IV raconte ce malheureux évènement à son ambassadeur à Londres : « Ayant à vous dire comment hier (9 juillet 1592) estant logé au bourg de Damery, et ayant voulu monter à cheval après souper pour aller le long de la

rivière de l'autre costé d'Epernay en reconnaître les advenues, mon cousin le mareschal de Biron, ayant contre mon opinion voulu venir avec moi, il est advenu qu'un coup d'une petite pièce qui fut tirée de la ville luy porta sur la teste dont il mourut sur l'heure. Ce m'a esté une des pires afflictions dont je pouvais être visité. » Du Rocheret raconte cela beaucoup plus dramatiquement : selon lui le vent aurait fait tomber le chapeau du roi au sortir de Damery, sur la chaussée qui menait à Mardeuil : le maréchal le releva et le mit en riant sur sa tête : un nommé Petit, maître à l'artillerie d'Epernay, apercevant le plumet blanc du roi, visa dessus de la tour Saint-Antoine et atteignit la tête du maréchal au moment où Henri IV lui parlait, ayant la main sur son épaule.

On montre encore à Damery la maison de la présidente du Puy. B.

LE PARLEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE*

Le 25 mai, le procureur général déclare avoir vu sur les registres des bailliages de Vitry et de Vermandois des lettres royales obtenues le 18 avril précédent par les s^rs Pinart, qu'il considère surprises et n'avoir dû être enregistrées vu l'état des procédures pendantes devant la Cour ; réclame en conséquence du greffier la présentation de la copie authentique et appelle dudit enregistrement. La Cour décide en ce sens ajournant les s^rs Pinart au premier jour, et décidant que seront valables les exploits faits au domicile du s^r Roussel, procureur desdits à Châlons[1].

Le 1er juin, sur ladite affaire, ledit procureur demande remise à un mois vu l'absence notoire des s^rs Pinart hors de la province. La cause remise sur les conclusions du procureur général au 8 juin.

Le 3 juin, reception de Charles de Choiseul, s^r de Praslain, comme bailli de Troyes.

Le 5 juin, admission du s^r Africain Piot, comme procureur à Langres.

Le 8 juin, mention du procès des s^rs Pinart sans conclusions ni décisions.

Le 18 juin, la Cour déboute le s^r Jacques d'Englebermer, s^r de Lagny, demandant l'entérinement de lettres d'Etat, « lesquelles ont paru inciviles parcequ'elles ne font aucune mention de ce dont est question au procès et que le demandeur en avait obtenu de pareilles dont il a été débouté. »

Le 25 juin, procès de Jean d'Artois, etc. (*sic*).

Le 15 juillet, ordonne au s^r de S. Etienne, écuyer[2], de pro-

* Voir page 337, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. Les deux Pinard après le double arrêt qui les avait condamnés à mort et ordonné la confiscation de leurs biens, trouvèrent ensuite moyen d'obtenir des lettres d'abolition avec le droit de racheter leurs domaines moyennant une amende de 30,000 ducats. C'est Villeroy qui arrangea cette affaire en témoignant *de visu* avoir constaté la bravoure déployée par les assiégés. Claude Pinart abandonnant Oulchy, Neuilly et Louvois à son fils, se retira à Cramailles et y mourut obscurément le 14 septembre 1608.

2. Jean de Beaumont, gouverneur de Chateaurenault.

duire sous 24 heures les témoins pour les conseillers dont il requiert la récusation et décide en cas contraire passer outre.

Le 14 (*sic*) juillet, le s^r^ Etienne Ferret, secrétaire de la Chambre du roi vient signifier à la Cour par ordre du roi de ne mettre sur le bureau le procès du s^r^ de Saint-Etienne et ne produisant pas d'ordre écrit, la Cour décide d'envoyer deux conseillers près de S. M.

Le 21 juillet, ordre aux seigneurs hauts justiciers de la ville de faire mettre immédiatement en état leurs prisons et les pourveoir de geoliers à peine de saisie de leur temporel.

Le 13 août, lecture du mandement du roi portant continuation du Parlement.

Le 3 septembre, la Cour décide que pour éviter la lenteur des procès, il y aura audience tous les lundis et jeudis, commençant à 7 h. du matin.

Le 7 septembre, le s^r^ Blaise, bailli de Mussy, déclare s'en remettre à la Cour pour savoir s'il devait poursuivre civilement ou criminellement l'évêque de Langres pour la sentence qu'il a contre lui.

Le 14 septembre, la Cour rend exécutoire la levée de deniers ordonnée par les gens du bureau de police de Châlons pour pourveoir aux besoins des malades de la contagion et aux gages des officiers.

Le 18 septembre, ordre à l'évêque de mettre en état sa prison dont les murailles étaient trop basses.

Le 12 novembre 1592, séance solennelle ordinaire où assistent les présidents de Blancmesnil et de Thou, le maître des Requêtes de la Perouse, les conseillers Angenoust, Le Clerc, du Drac, Perrot, de Bragelonne, Sanguin, de Longueil, Menart et Spifame, avec serments des avocats et procureurs.

Le 23 novembre, harangue de M. de Lestre, puis harangue de M. de Blancmesnil sur les devoirs des avocats et des procureurs.

Le 1er mars 1593, lecture de la déclaration du roi contre le duc de Mayenne et enregistrement.

Le 7 mai, ordre aux greffiers et procureurs de se conformer exactement à leurs devoirs sur la plainte des huissiers.

Le 28 mai, décide de faire respectueuses remontrances en corps au roi au sujet des lettres patentes délivrées le 7 août précédent aux s^rs^ Pinart, et nonobstant ordre aux divers bail-

liages d'obéir aux arrêts cy-devant rendus et de ne rien faire au préjudice d'iceux et desdites ordonnances.

Le 19 mai, désignation du s^r Bobé pour signer aux arrêts en l'absence des greffiers et secrétaires du roi.

Le 12 juin, opposition du s^r Nicolas Hector, maître des Requêtes à la demande de Pierre de Monchy, notaire et secrétaire du roi, de signer les arrêts de la Cour.

Le 4 juin (*sic*), séance solennelle où assistaient les présidents et conseillers. — M. de Chauffour figurant en outre parmi ceux-ci.

Le 9 juillet, réception de Philippe de Senneton, s^r de la Verrière, chevalier de l'Ordre du roy comme bailli et capitaine de Sens.

Le 12 novembre, séance solennelle en robes rouges, mêmes membres présents. — Réception des s^rs Germain et Nicolas de Villeprouvée comme avocats. — Lecture des ordonnances ordinaires et prestation du serment des avocats et procureurs. — M. Jean Bazin, substitut du procureur général malade.

Le 16 novembre, réintégration du s^r Pierre Maillet, cy-devant procureur au Parlement de Paris.

Le 22 novembre, harangue de l'avocat général de Lestre ; puis harangue du président Potier.

Le 26 novembre, requête de Helie du Tillot, s^r de Gonay, d'hotel du roi, demandant la nomination d'un curateur aux biens vacants de la défunte reine-mère, tant en son nom qu'au nom des autres créanciers. La Cour désigne le s^r Philippe Anthoine, praticien à Flambouyn, bailliage de Provins, lequel élit domicile irrévocable tant à Châlons qu'à Tours.

Le 2 décembre, serment de fidélité au roi prêté par Fr. Claude de Digoy, chevalier de S. Jean de Jérusalem, commandeur de la Neuville-les-Chaalons.

Le 10 janvier 1594, réception de François Lannethal, comme avocat à la Cour.

Le 24 janvier, lecture de la déclaration royale du 15 décembre 1593 sur le fait de la trêve.

Le 7 mars, lecture des lettres royales du 18 novembre 1593, ordonnant la vente de 200 arpents de la forêt d'Epernay. — Décidé de présenter remontrances.

Le 8 mars, réception de Daniel Chastelain, comme lieutenant particulier et criminel au bailliage de Senlis.

Le 9 mars, présentation par Marie de Lure, veuve de François de la Noue, chevalier, s^r dudit lieu, des lettres royales du 19 février 1593, lui donnant 300 pieds d'arbres chêne, en la forêt de Crecy en Brie. — Décidé de présenter remontrances.

Le 10 mars, réception du s^r Claude Loisel, comme lieutenant général au siège de Senlis pour exercer quand il aura atteint l'âge légal. Ordre de mettre les scellés sur les greniers du s^r Nau, receveur général des finances, pour empêcher le transport des blés.

Le 5 avril 1594, réception de Claude L'Hoste, s^r de Recy, comme bailli d'Epernay [1].

II

REGISTRE DES CONSEILS ET JUGES DE LA CHAMBRE DE JUSTICE DU PARLEMENT SÉANT A CHAALONS

par Mre Petitpied, commis greffier.

Le 23 novembre 1590, défense aux regrattiers, revendeurs et hosteliers, taverniers, cabaretiers et patissiers d'acheter vivres en la ville ou faubourgs avant 11 heures du matin ; d'aller au devant desdites marchandises sous peine de 4 écus d'amende, et de peine corporelle en cas de récidive ; — ordre de faire des privés sans retard dans les maisons où il n'y en existe pas ; —défense de faire des ordures dans les rues, remparts et autour des églises et cimetierres ; — tenir propre les cours des maisons, etc., le tout sous peine d'amende ; — mener hors la ville les fumiers et ordures à peine de le faire faire aux frais des bourgeois défaillants ; — enfin dresser sous 15e l'état des personnes réfugiées en la ville depuis trois ans.

Le 23 novembre, enregistrement des lettres royales du 6 octobre précédent ordonnant aux présidents et conseillers dénommés en icelles de s'assembler à Châlons pour y tenir la chambre de justice et de parlement, y exercer la justice des requestes du palais pour les privilégiés de Champagne, Brie, Ile de France et Picardie, décidé que ladite Chambre s'ouvrira le 3 décembre.

Le 24 novembre, taxation de 40 écus pour les vacations du s^r Antoine Drelincourt, greffier de la Cour souveraine de Sedan pour le procès criminel des s^rs de Macon, Flammainville et

1. Claude l'Hoste, seigneur de Recy, bailli d'Epernay en 1587, capitaine au régiment du Castel, l'un des cent gentilshommes du roi en 1597.

complices à cause de la reddition de Villefranche[1] suivant l'ordre du duc de Nivernais.

Le 1er mars 1590 (*sic*), enregistrement des lettres royales du 8 décembre accordant 100 cordes de bois pour le chauffage des gens tenant ladite cour, évaluées à la somme de 400 écus. — Ordonné l'adjudication à passer pour la coupe être faite en les lieux les plus convenables de la montagne de Reims.

Réception du sr Bonaventure Faugnier comme Elu à Sézanne à la place de son père, nommé le 7 septembre.

Le 1er décembre 1590, ordre d'informer sur le fait que plusieurs particuliers de Vendeuvre étant venus acheter du sel à Châlons pour les nécessités dudit bourg, l'auraient vendu à Troyes, Bar-sur-Seine et autres villes.

Le 4 décembre 1590, enregistrement des lettres royales du 27 mai précédent (*Henri III*) portant transfert à Châlons du bailliage, présidial et prévôté de Vitry, auxquelles juridictions furent incorporés celles des villages jusqu'à 6 lieues de Châlons ressortissant aux sièges de Reims, Sainte-Menehould et Vertus ; décidant que le même agrandissement serait attribué à l'Election et au grenier à sel de Châlons, ainsi qu'il était précédemment ; d'autres lettres du mois d'octobre dernier confirmant lesdits changements et aussi le transfert du tablier de la monnoie de Troyes.

Enregistrement des lettres du feu roi du 30 juin dernier, nommant Jean Roussat, lieutenant général au siège particulier et maire de Langres[2].

Enregistrement de l'Edit de juin portant pour cause de rebellion et félonie des habitants de Chaumont abolition de l'Election de cette ville et rétablissement de celle de Langres dans son ancien état.

Enregistrement de mêmes lettres, du même mois de juin, portant abolition du bailliage et présidial de Chaumont et création desdites juridictions à Langres.

Le 11 décembre 1590, au parquet a été lu au sr de Flammainville (Nicolas-Bazan), prisonnier ès-prisons royales de

1. Bourg à une lieue de Stenay.

2. Jean Roussat, d'une famille noble de Langres, fut lieutenant général au bailliage, maire presque constamment de 1586 à 1601. Il maintint énergiquement la ville dans le parti royal et fut un des correspondants intimes de Henri IV qui lui confia diverses missions. Il fut vivement attaqué, mais conserva toujours l'estime du roi. Mort en 1613.

Châlons, teste nue et à genoux son arrêt donné le matin. « Ce faict a dict que Dieu qui estoit juge du cœur sçavoit ses déportemens et ce qu'il avoit faict pour le service du roy ; — Atteint par l'exécuteur de la haulte justice, luy enquis s'il vouloit estre admonesté par un prestre cordelier, a dict qu'il seroit bien aise de l'ouir. Delaissé devant le cordelier auroit esté confessé et admonesté et à ce faire vaqué pendant une heure. Ce faict luy auroit faict entendre que pour le salut de son âme il luy estoit besoin confesser toute la vérité du faict dont il estoit accusé, que partant il eust à descharger son âme et déclarer ses autheurs, complices et ceux qui l'avoient poursuivy et séduict pour vendre Villefranche. A dict qu'il avoit confessé la vérité devant Dieu et les hommes, et que s'il avoit faict les meschancestés dont il estoit accusé, il prendroit la mort en gré ; qu'il n'avoit point vendu ladicte ville ; que c'avoit été le s^r de Maucourt, qu'il avoit vécu honorablement à Villefranche suivant le commandement du roy et l'ancien âge dudict s^r de Maucourt. Enquis quel propos luy avoit tenu M. de Lorrayne lorsqu'il parla à luy à Bar, a dict qu'il ne luy dict aultre chose sinon qu'il seroit le bien venu, ainsy qu'il l'a confessé par son procès.

Ce faict conduict hors le parquet en la rue avec l'exécuteur assisté dudict cordelier, ledict condamné mis sur une claye attachée au bout d'une charette tirée par un cheval, luy avoit été prononcé derechef ledict arrest ; ce faict, conduist en la place du marché de Chaalons, deslié de dessus ladicte claye, monté sur l'eschelle ; derechef ledict arrest auroit esté lu à haute voix mot à mot par l'exécuteur susdict, iceluy itérativement admonesté de dire la vérité et reveler ses complices et autheurs. A dict avoir dict la vérité, luy a esté chanté le « Salve regina » par ledict cordelier et peuple assistant. Estant en haut de l'eschelle, derechef admonesté, a dict tout hault : Vous voyez, messieurs, vous voyez que la Cour m'a condamné à estre traîné sur une claye, pendu et estranglé, mon corps mis en quartiers. Je vais vous dire la vérité. Estant à Villefranche envoyé de la part du s^r de Tourteron pour reconnoître la place que le s^r de Tremelet vouloit vendre à l'ennemy, comme estoit le bruit commun, je m'emparois de la place ; depuis l'ennemy seroit venu, et j'aurois esté contrainct faire une trêve avec luy pour la conservation de la place et non pour faire service à iceluy. Le roy a eu pour agréable ce que j'avois faict et le malheur voulut que ma garnison fut deffaicte par l'ennemy, dont je baillois advis de toutes parts pour avoir se-

cours. Vint le sr de Maucourt avec 60 chevaulx et quelques gens de pied, et le voyant plus vieil que moy affin que le roy fust mieulx servy, je promis de luy obéir et le lendemain ledict Maucourt alla parler à l'ennemy par l'advis du Conseil de la ville, et voyant l'ennemy aux fossés, tenant la ville assiégée, les soldats se mutinant, disant qu'ils ne vouloient là mourir, qu'ils avoient femmes et enfants et que par aventure ne verroient jamais sortir le roy, ledict Maucourt avec le sr d'Andenelle s'accordèrent avec l'ennemy, et parce qu'ils estoient les plus forts je fus contrainct faire ce qu'ils voulurent. Je confesse qu'en bien aultres choses jay bien offensé Dieu, que la guerre est cause de faire faire beaucoup de jeunesses et de folies dont je cry Mercy à Dieu, en le supliant me vouloir pardonner. Je prens la mort en gré. — Ce dict, a esté jetté, pendu et estranglé tant que mort s'en est ensuivie. »

Le 13 décembre, plainte du procureur du roi de Chateau-Thierry contre Jean Gillet, l'un des curés de la ville, lequel aurait déclaré ne recevoir aucun prédicateur sans l'autorisation de l'évêque de Soissons, lequel avait défendu d'admettre le Jacobin de Compiègne désigné pour le Carême ; ledit curé ayant refusé aussi de laisser parler un cordelier du couvent de Chateau-Thierry, au grand regret des habitants qui ne peuvent ouir la parole de Dieu. La Cour ordonne une enquête et en attendant commet les maire, échevins et marguilliers de la ville à faire choix d'un bon et savant prédicateur.

Le 19 décembre 1590, arrêt condamnant Antoine Belin, notaire à Betignicourt (chatellenie de Rosoy) à être pendu en la place du marché de Châlons pour homicide sur François Nérot avec confiscation de ses biens sur lesquels seront pris 50 écus adjugés au roi et 200 à la veuve, Jeanne Raimond.

Le 19 décembre, environ l'heure de midy l'arrêt de la court aujourdhuy donné à l'encontre d'Anthoine Belin, notaire en la chatellenie de Rozoy, demeurant à Betignicourt lui a esté prononcé en l'auditoire royal de Chaalons, estant nue teste et à genoulx, à quoy il a dict qu'il en rappeloit, luy a esté dict que c'estoit arrest où il n'y avoit point d'appel, admonesté de penser au salut de son âme, a recongneu son mefaict, a dict qu'il avoit confessé la vérité à la Cour en suppliant estre enterré en terre saincte et qu'on ne fist point tort de son bien à sa femme et à ses enfans. Saisy par l'exécuteur de la haulte justice, délaissé devant un cordelier de ceste ville, après avoir esté confessé et admonesté d'avouer sa grande faulte devant les

hommes afin d'avoir pardon et miséricorde de Dieu. A dict qu'il avoit tué François Nerot et en demandoit pardon à Dieu. Tiré hors de l'auditoire et conduit en la place du marché assisté dudict cordelier, estant sur l'eschelle, l'arrêt derechef prononcé à haulte voix par l'exécuteur en la manière accoustumée, a dict qu'il prenoit la mort en gré, qu'à la vérité il avoit tué ledict Nerot, lequel venoit à luy tenant en la main un baston, suppliant l'assistance de prier Dieu pour luy afin qu'il puisse aller aujourd'huy en Paradis avec les bienheureux. A commencé à chanter le *Salve regina*, puis l'*Inviolata*; iceluy chanté, a dict qu'il supplioit son corps estre mis en terre saincte, admonesté les assistants que quand ils avoient quelque querelle ou colère, voyant venir leur ennemy, qu'ils eussent à s'en retourner d'autre costé au lieu d'approcher et ne pas faire comme luy. Cela faict a esté jetté bas par ledict exécuteur, pendu et estranglé. »

Le 28 décembre 1590, la Cour enregistre les lettres royales du 13 de ce mois nommant conseiller en icelle Pierre de Longueil[1] à la place de son frère Mathieu, décédé.

Le 31 décembre 1590, enregistrement des lettres royales du 25 mars précédent autorisant à demeurer à Paris vu son ancien age la dame de la Trousse, veuve de Nicolas Hardy, chevalier de l'ordre du roi, grand prieur de France (*sic*), en lui accordant main-levée de tous ses biens[2].

Enregistrement des lettres royales du 12 juin nommant Nicolas Roussel, grenetier à Chateau-Thierry.

Enregistrement des lettres royales du 15 mars autorisant à cause des bons services de son mari, la d^lle^ Marie Croquet, veuve du s^r^ de Boisregnault, président des Trésoriers de France de la généralité de Paris à demeurer en ceste ville avec main-levée de tous ses biens.

Le 8 janvier 1591, la Cour admet le s^r^ Samuel Spifame, conseiller au Parlement, en attendant que le roi autorise son admission en la Chambre de Châlons à la place de son père Jean Spifame, décédé.

La Cour, conformément aux lettres royales du 6 octobre

1. Pierre, seigneur de Bar, depuis doyen de la 4e chambre des enquêtes.

2. Nicolas de Hardy, d'une famille noble de la Brie, seigneur de la Trousse, grand prévôt de l'hôtel du roi (d'où le copiste aura mis grand prieur), en 1558, marié à Madeleine Le Clerc, fils de Jean, seigneur de Tremblay.

concédant 200 cordes de bois par an pour le chauffage de la Cour, décide que le maître particulier des eaux et forêts d'Epernay fera vendre au plus tôt cinq arpents 1/2 de bois de haute futaie en la forêt d'Epernay pour solder les marchands.

Le 26 janvier, la Cour décide que ledit bois sera délivré aux membres du Parlement au prorata du temps de service de chacun d'eux.

Le 30 janvier, ordre de transférer dans la prison royale de Châlons le dominicain Michel Mergey, détenu à Langres pour être fait son procès criminel.

Le 7 février 1591, Nicolas Le Clerc, conseiller en la Cour et président des Requêtes fait remarquer que malgré sa fidélité constatée par ses actes et son emprisonnement à la Bastille et au chateau du Louvre, on a saisi plusieurs de ses seigneuries et fermes sous fausse accusation de rébellion. La Cour décide qu'il lui sera délivré acte de ses services.

Le 12 février, ordre de par le roi et la Cour de Parlement séante à Châlons à tous gentilshommes, capitaines et autres faisant profession des armes de se rendre en armes à Chateau-Thierry où est le Grand prieur de France qui se dispose à rejoindre le roi suivant son commandement, à peine contre les défaillans d'être déclarés ignobles et roturiers.

Le 22 février, défense à quiconque de transporter deniers quelconques ès lieux tenus par les rebelles.

Le 23 février, ordre d'informer sur ce que depuis quelques jours « il s'est semé en Châlons aucuns libelles diffamatoires et tenu plusieurs propos contre l'authorité du roy. » Commis les conseillers Perrot et Prévot.

Le 3 mars, défense de lever deniers ou vivres sur les sujets du roi signifiée aux seigneurs et autres ayant charge de gens de guerre ès villes et chateaux du roi ou maisons fortes de particuliers.

Le 5 mars, admission des appels formés par la prévôté de Vassy vu l'interdiction du siège de Chaumont, jusqu'au transfèrement de ce dit siège à Langres.

Le 7 mars, condamnation de Claude Barrois, geolier de la prison royale à la destitution et 10 écus d'amende pour avoir laissé échapper le nommé de la Planche et plusieurs autres personnes.

Le 8 mars, la Chambre de Justice décide que tous les ecclésiastiques, de quelque rang et dignité, aient à prêcher la

parole de Dieu selon l'ancienne forme, faire prier pour Henri IV, et éviter tout propos pouvant exciter des séditions, à l'occasion de la prédication du Carême.

Le 9 mars, ordre à la requête de la reine Louise, douairière de France, de publier « punition et censure, afin de révélation du très cruel et exécrable parricide commis sur la personne du feu roy. »

Ledit jour remontrance respectueuse au roi au sujet du défaut de justice dans le ressort de Troyes à cause de la rébellion de cette ville ; ordonne, en attendant la décision de S. M., que cette justice se fera à Châlons par le ministère des conseillers Menant, Tourtat, Favier, Bajin ; de Favier, avocat du roi et de Vienne, greffier.

Le 12 mars, ordre à tous gentilshommes et autres faisant profession des armes de monter incontinant à cheval et rejoindre le roi, la Cour étant informée que les Espagnols sont entrés en ce royaume avec les croix rouges appelés par quelques dénaturés Français pour envahir cet estat et dissiper les provinces : « afin de la sorte servir S. M. en une cause si juste pour laquelle le roy, comme prince héroïque et embelly de toutes les plus belles et excellentes vertus qui se puissent désirer, a tousjours esté continuellement en armes depuis un an, la cuirasse sur le dos, très notable exemple à tous ceulx qui portent marque de noblesse et font profession de l'honneur et des armes de faire de mesme pour n'encourir une infamie extrême, et parcequ'aucuns peu soigneux de leur honneur et debvoir se pourroient rendre si louches que de demeurer en leurs maisons oysifs en attendant l'évènement de la guerre. » Ordonne la saisie des biens de tous les défaillants, avec déchéance de leur noblesse.

Le 14 mars, ordre au s^r^ Denis de Palluau, conseiller en la Cour de se rendre sous huitaine à Châlons pour faire son service, sous peine de saisie de sa maison et de tous ses biens.

Le 15 mars, défense d'exécuter aucuns jugements, mandements des juges demeurant ès villes rebelles.

La Cour décide que remontrances seront adressées au roi et main-levée provisoire accordée au s^r^ François Fraguier, maître des Eaux et Forêts d'Epernay pour la somme qu'on l'avait contraint de payer au sujet des 15 cordes bois à lui accordées pour son chauffage par lettres du 9 décembre 1587.

Le 18 mars 1591, « vue par la Cour la requeste à elle pré-

sentée par maistre Claude Guyot, imprimeur en ceste ville de Chaalons contenant que de l'ordonnance de ladite Cour il avoit esté mandé par le procureur général du roy pour venir en ceste ville y exercer son estat, n'y ayant aucun imprimeur ; que désireux de faire service au roy et à ladicte Cour, oubliant tous les dangers des chemins depuis Langres, n'espargnant sa propre vie, il y seroit venu à grans frais, où il a tousjours séjourné depuis un an retenu pour le service du roi et de la dicte cour pour imprimer tout ce qui luy a esté commandé, espérant toujours y gaigner sa vie et entretenement, ce qu'il ne peut faire, parceque la plupart de ses impressions luy demeurent, n'y ayant moyen en faire transporter hors de la ville pour débiter, et ne luy estoit plus possible y séjourner sans quelque récompense de ses peines et labeurs, supliant à ces causes ladicte Cour luy ordonner quelque pension ou provision pour se subvenir et sa famille ; — conclusion du procureur général du roy et tout considéré, la Cour décide que le suppliant aura par provision la somme de 12 écus 1/2, faisant moitié de la première amende du fol appel qui sera jugé en cette Cour[1].

Le 22 mars, la Cour décide que le s^r Joseph Roger, trompette juré à Châlons nommé par le bailli du Vermandois le 8 novembre 1584 aux gages de un écu 2/3 par an, sera employé dans les villes du ressort de ladite Cour.

Le 24 mars, réception comme avocat général en la Cour, de Hugues de Lestre, conseiller au présidial de Chaumont, nommé par lettres royales du 16 août précédent.

Le 28 mars 1591, enquête ordonnée au bailli du comté de Tonnerre pour propos scandaleux et séditieux qui auraient été tenus en cette ville ; ouverture d'un crédit de 50 écus sur le receveur du comté pour les frais.

Le 30 mars, par arrêt du 28, la Cour ordonne à tous ceux qui détenoient des tapisseries du feu duc et de Mme de Guise de les remettre au s^r Claude Francoys, s^r du Chaufour[2] ; ordre à celui-ci de les remettre au concierge du palais pour l'ornementation dudit.

Le 1er avril 1591, réception du s^r Charles Menart comme conseiller en la Cour à la place de N. Le Roux, s^r de Saint-Martin, suivant lettres royales du 4 février dernier.

1. Claude Guyot fut le premier imprimeur établi à Châlons.
2. Echevin de Châlons.

Le 2 avril, arrêt rétablissant le s^r Jacques Lignage en ses charges de président et lieutenant-général au présidial de Vitry avec main-levée de la saisie de ses biens, « comme auparavant la dénonciation et accusation contre luy intentée. »

Arrêt déclarant que la nommée Marie Le Seurre, femme de Mre Nicolas le Queux, précédemment veuve de Claude de Champagne, receveur général des finances en Champagne, a empoisonné et fait mourir son dit premier mary et la condamne à faire amende honorable devant l'église S. Alpin, en tenant en main une torche du poids de deux livres, déclarer son crime et son repentir et être ensuite pendue et étranglée en la place publique, son corps brulé, ses biens confisqués sauf une somme de mille écus pour les enfants dudit Champagne, 50 écus aux trois Ordres mendiants et 100 écus pour les dépens du procès.

Ledit arrêt prononcé à ladite en sa prison, elle se mit à crier : Mon Dieu, que deviendra l'enfant dont je suis grosse ! — La Cour délégua alors deux médecins et quatre matrones pour visiter ladite Le Seurre et d'après leur rapport, ajourna par arrêt du 7 septembre l'exécution.

Le samedi 5 avril, réception de Claude l'Hoste, s^r de Recy, comme bailli de robe courte d'Epernay, suivant lettres royales du 10 juillet 1588, aux gages de 20 écus par an, à la place du s^r de Soufflier.

Le 6 avril, ordre donné de rechef aux conseillers non adhérents à la Ligue et retirés en leurs maisons, de venir faire leur service en la Cour sous huitaine, à peine de déchéance et d'être poursuivis comme rebelles.

Permission au s^r Jean Desprez, imprimeur à Langres, autorisé seulement à imprimer livres de théologie et prières, d'imprimer tous édits, déclarations, mandements du Roi, arrêts de sa Cour, les vendre et débiter en prenant par lui permission de ce faire des officiers du roi en ladite ville.

Le 11 avril, ordre itératif aux Trésoriers de France de faire des fonds pour la nourriture des pauvres prisonniers et autres frais nécessaires à la confection des procès criminels.

Le 14 avril, ordre de comparution pour messire Georges de Bauffremont, comte de Crezilles, sur les requêtes des Trésoriers de France.

Le 14 mai 1591, enregistrement des lettres royales du 26 octobre 1590, nommant bailli de Troyes, Charles de Choiseul, s^r de Praslin, à la place de feu s^r de Saint-Phal.

Réception de Jacques le Boucherat comme élu à Troyes à la place de feu son frère Jean, suivant lettres royales du 18 octobre 1589.

Le 22 mai 1591, enregistrement des lettres royales du 4 mars dernier, concédant à Artur de Brissac, s^r de Luytre et de Targe, 30 pieds d'arbres de chêne à prendre dans la forêt de la Traconne.

24 mai. Arrêt de la Cour commettant Nicolas de Neuville, conseiller à la Cour, abbé de Chezy, pour recevoir en l'absence de l'abbé de Rhêles de Fougères, au diocèse de Rennes, Eustache Frémyn, comme titulaire d'un prieuré relevant de ce monastère.

Le 25 mai, ordre à l'un des huissiers de la Cour de se transporter chez le s^r Denis de Palluau, conseiller à la Cour pour le sommer de venir exercer sa charge à peine de saisie de ses biens.

Le 8 juin, la Cour sur la demande des Echevins de Châlons, décide, vu la misère du peuple, que jusqu'à nouvel ordre on ne percevra plus les droits de prise, des épices, de présentation, de clerc, etc.

Le 10 juin 1591, arrêt déclarant injurieux et scandaleux les libelles en forme de bulles monitoriales imprimés à Rome contre le roi en ordonnant qu'ils seraient lacérés et rompus publiquement, ce qui fut exécuté.

Le 15 juin 1591, réception du s^r Jean Deffites (Alias de Fita), comme prévot de Melun, suivant lettres royales du 1er juillet 1590, « nonobstant qu'il ait demeuré en ladite ville jusqu'au jour de sa reddition en l'obéissance du roi. »

Le 15 juin 1591, enquête sur ce que la dame d'Aulnay, sous prétexte de l'entretenement d'une garnison en son château, leverait des vivres et munitions sur quelques villages des environs, avec défense provisoire de le faire sous peine d'amende et de prison.

18 juin. Enregistrement des lettres royales interdisant aux officiers ordinaires et extraordinaires demeurés ès-villes rebelles d'exercer jusqu'à nouvelle lettre d'investiture.

Le 19 juin 1591, arrêt contre le s^r Nau, receveur général des finances en Champagne pour avoir contrevenu aux ordres du roi, lequel lui avait commandé de payer les gages de MM. de la Cour « après une somme de cinq mille écus ordonnée pour les voyages. » Ordre de s'y conformer sous 15e, sous peine de prison.

Le 21 juin 1591, ordre de lever la saisie des biens de Charles de Chanteclerc, maître des Requêtes, de sa femme et de Jean Lesperon, son fils mineur, lequel Chanteclerc a justifié de ses services étant venu à Châlons par ordre du roi en juin 1589 s'étant rendu en mars 1590 à Château-Thierry et y étant resté jusqu'au siége pour revenir à Châlons où il a constamment assisté aux séances de la Cour.

22. — Mise en possession du prieuré de Saint-Pierre-de-la-Salle (diocèse de Meaux), par Barthelemi d'Elbène, abbé d'Ovillier.

Le 22 juin, sur le vu des lettres royales du 27 mai 1589, portant transfert à Châlons du bailliage, présidial et prévôté de Vitry et la demande du Conseil de ville de prononcer ledit établissement, la Cour ordonne aux parties de se retirer par devers le roi pour être pourvu à l'exécution dudit établissement et entend faire remontrances sur aucuns points concernant l'ordre de la justice et les biens du service du roy à Châlons.

Le 27 juin 1591, arrêt déclarant que dorénavant en la terre et seigneurie de Bray-sur-Seine, appartenant à la duchesse de Nemours, notoirement rebelle, et depuis peu réduite en l'obéissance du roi, la justice sera exercée au nom de S. M. et ses revenus annexés au domaine royal.

Le 28 juin 1591, ordre au procureur général d'informer sur les causes et incidents de la reddition de Château-Thierry.

Le 20 juillet 1591, arrêt portant condamnation à mort du sr Pinart, pour avoir lâchement délaissé la place de Château-Thierry. Exécution le jour même en effigie sur la place du grand marché à Châlons,

Le 29 juillet, installation de René de Pincé comme conseiller à la cour, en remplacement du sr Scarron.

Le 29 août, arrêt rendu contre les bulles monitoriales d'excommunication fulminées à Rome à la date du 1er mars 1591, contre feu le roi Henri III.

Le 11 août (*sic*) septembre, arrêt contre Claude Gorlier, soi-disant cordelier, d'Arras, pour avoir plusieurs fois pendant le mois d'août dernier prononcé des discours injurieux contre le roi et renié deux fois Dieu ; le condamnant sur jugement du bailliage du Vermandois, à faire amende honorable devant le grand portrait de Notre-Dame de Châlons, tête et pieds nus, la corde au cou, une torche de cire d'une livre à la main, déclarer haut sa faute ; la répéter sur un échafaud dressé en la place

du marché, y être battu nu de verges et banni à perpétuité. Exécuté ledit jour.

Le 10 janvier 1592, arrêt autorisant Claude Simony, chanoine de Langres, à rentrer en cette ville, après avoir fait serment de fidélité au roi devant le baillage pour avoir été soupçonné de pactisation avec les rebelles.

Le 16 janvier, entérinement de lettres royales rendant à Nicolas Regnard, receveur général des finances, certains biens confisqués sur des parents peur cause de rébellion.

Le 7 février, don de 30 pieds de chêne en la forêt de Epernay, à Adrien de Drac, s^r de Moreuil, conseiller en la cour, à cause de la ruine de sa maison de Moreuil.

Le 18 février, nomination de Jean Allard comme contrôleur en l'élection de Sézanne à la place de feu Nicolas Collarot.

Le 29. — Entérinement de lettres royales remettant à Jean Charlier, teinturier à Paris, de 400 livres dus par lui aux héritiers Boursier, de Paris, et confisqués pour cause de rébellion.

Le 6 mars. Nomination de Claude de Bragelonne comme conseiller en la cour à la place de Denis de Palluau qui ne s'est pas rendu à son poste, et de René de Pincé, envoyé à Tours.

Mise en possession d'une prébende du chapitre de Meaux au profit de Nic. Personne du diocèse de Beauvais.

Le 15 mars. Entérinement des lettres royales supprimant la prescription encourue pour les actions civiles, pour les personnes demeurées fidèles au roi pendant les troubles.

Le 8 avril, Don à Gabriel Féral, écuyer, s^r de Rennes, commissaire général des vivres à l'armée de Champagne, de 20 pieds de chêne à la Traconne.

Le 10. — Communication de lettres royales portant mainlevée de saisie au profit du s^r des Cars, évêque de Langres. Le parlement décide qu'avant de les enregistrer, le prélat sera sommé de comparaître en personne devant la cour, et charge deux conseillers d'informer, à ses frais, sur sa conduite pendant les troubles.

Le 13. — Communication de lettres royales du 31 avril 1591, ordonnant la vente de bois en la forêt de Sainte-Menehould jusques à la somme de 10,000 écus pour employer aux affaires personnelles de l'Etat. La cour enregistre à condition qu'on prélèvera d'abord sur cette somme de quoi payer les charges ordinaires.

Le 18. — Nomination de Jean Mennegant, comme maître, visiteur marqueur, ajusteur général, réformateur des poids, mesures, aunes, etc., de Champagne, Brie, Picardie et Bourgogne.

Le 20. — Communication de l'Edit, du mois de juin 1589, supprimant le présidial de Chaumont au profit de Langres. Arrêt du 4 décembre 1590, portant remontrance pour voir maintenir à Langres les conseillers de Chaumont demeurés fidèles. Lettres de jussion impérative ordonnant enregistrement immédiat. Nouvelles remontrances décidées à ce jour.

Le 6 mai. Don au s^r de Tremelet, gouverneur de Villefranche, de 49 pieds de chêne à Charmoy.

Le 11. — Nomination de Jean Simonet comme contrôleur des monstres des maréchaux de France.

Le 23. — Don au s^r Deni d'Attichy de 12 pieds de chêne en la forêt de Compiègne.

Le 26. — Nomination d'Antoine Masse comme lieutenant particulier à Nozon.

Le 15 juin. Nomination d'Africain Piot conseiller à Langres.

Le 6 juillet. Nomination de Denis Dondeau comme lieutenant particulier à Nogent.

Le 10. — Enregistrement de lettres royales d'approbation des statuts des fourbisseurs, garnisseurs d'épée et armuriers de la ville de Langres.

Le 13. — Don de 60 pieds de chêne dans la forêt de Compiègne pour N. Picart, s^r de Villeron, écuyer du roi, pour rebâtir la basse-cour de son château détruite par l'ennemi.

Le 15. — Enregistrement de lettres maintenant Balthazar, prévôt de Sens, là où serait transféré le siège de la justice en l'obéissance du roi.

Le 16. — Enregistrement de lettres maintenant les privilèges des membres de l'ordre de Malte demeurés dans le devoir.

Le 11 août. Don de 60 pieds de chêne dans la forêt de Retz, à Jean de Suzanne, écuyer s^r de Cardaillac pour ses pertes et sa maison brûlée à Vasongne.

Le 12. — Enregistrement de lettres maintenant Jean Martin, prévôt de Nozon après prestation de serment de fidélité.

Le 14. — Don de 60 pieds de chêne à la Traconne à M. de Pontville, maréchal de camp pour sa maison brûlée.

(*A suivre*). E. DE BARTHÉLEMY.

NÉCROLOGIE

Mme Auban-Moët vient d'être enlevée, le mois dernier, presque subitement, à l'âge de quarante-cinq ans, à Séville, pendant un voyage qu'elle faisait en Espagne. C'est une grande perte pour Epernay et pour la Champagne, car c'était une femme de bien dans toute l'acception de ce mot : les pauvres le savent de reste. Fille unique de M. Moët, dont le père avait créé la puissante maison de vins de Champagne de ce nom, et de Mlle Chandon de Briailles, elle avait épousé son cousin-germain, M. Auban, qui avait été autorisé à relever le nom de Moët. Elle ne laisse pas d'enfant.

***

Un champenois, M. Aubert-Roche, qui était devenu un des parisiens les plus connus des boulevardiers, est mort le 24 avril subitement à Vitry-le-François, à 45 ans. Tous les journalistes, tous les artistes connaissaient ce joyeux compagnon, qui faisait parti du monde des premières. Très lié avec Lambert Thiboust, riche, il aimait passionnément les livres et s'occupait avec succès de travaux bibliographiques. Grand chasseur, l'automne venu, il partait pour le Perthois et battait la plaine, les bois et les champs. Il était fils du docteur Aubert Roche, ancien médecin du vice-roi d'Egypte, qui avait servi de secrétaire à M. de Lesseps pendant les premiers travaux du canal de Suez.

***

Mgr Bouange, évêque de Langres, est mort en cette ville le 6 mai. Né à Saint-Flour en 1814, il fut élevé chez les Frères de cette ville : ordonné prêtre en 1838, Mgr de Marguerye le choisit comme secrétaire à Meaux ; vicaire général en 1845, il fut nommé curé d Aurillac deux ans après. En 1850 il reprit les fonctions de vicaire général auprès de Mgr de Marguerye à Autun ; successivement missionnaire apostolique, protonotaire, l'abbé Bouange, à la démission de son évêque, rentra à Saint-Flour comme curé de Saint-Geraud. Le 15 juin 1877, il succéda à Mgr Guerrin à Langres. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1863 et vicaire général honoraire de Reims.

CHRONIQUE

Réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements a la Sorbonne. — Le mardi 15 avril 1884, le congrès s'est ouvert à midi et demi précis par une réunion préparatoire dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Faye, membre de l'Institut. Nous indiquons, ci-dessous, les travaux lus par des savants champenois, pendant cette session qui a duré jusqu'au 19.

M. le docteur Lemoine, professeur à l'Ecole de Médecine de Reims, fait une communication sur le simœdosaure, reptile nouveau, dont il a recueilli la presque totalité du squelette dans les terrains tertiaires inférieurs des environs de Reims. Le fait le plus frappant mis en lumière par l'étude du squelette de ce nouveau type reptilien, c'est la simplicité de forme en même temps que l'indépendance absolue des diverses pièces osseuses qui le constituaient.

M. Lemoine présente, en outre, un moulage naturel de l'encéphale du gavial du mont Aimé ; il donne enfin quelques détails sur le développement des œufs du phylloxéra et sur quelques détails particuliers à l'organisation de cet insecte.

M. Jadart, de l'Académie nationale de Reims, lit : 1° un mémoire sur le séjour de Louis XIII et de Richelieu à Reims, du 13 au 26 juillet 1641 ; 2° une analyse des travaux statistiques dressés par lui sur l'Election de Rethel, comprenant 226 localités, en 1636 et 1650.

M. de Felcourt, vice-président de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, lit des extraits d'un mémoire intitulé *Histoire de la fondation de Vitry-le-François*, répondant à la troisième question du programme d'histoire :

L'auteur donne d'abord quelques détails sur l'histoire de Vitry-en-Perthois et sur sa destruction par des troupes de Charles-Quint en 1544, puis il passe en revue les différentes phases de la fondation de Vitry-le-François. Après avoir donné lecture des lettres patentes relatives à la fondation de la nouvelle ville, il raconte les difficultés qui s'élévèrent entre les anciens habitants de Vitry-en-Perthois, privés de leurs privilèges et transplantés par ordre du roi à Vitry-le-François, et les nouveaux habitants de cette ville. Il termine son travail par une description des plans de Jérôme Marini, architecte italien chargé de bâtir et de fortifier la nouvelle cité ; et il met sous les yeux de l'assemblée des dessins de la ville et le sommaire de la mesure de l'arpentage des places de la ville de Vitry-le-François fait par Etienne Marchant, mesureur juré, en 1557.

M. le baron de Baye, de la Société française d'archéologie, lit un

rapport sur l'importance des temps néolithiques, affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin. Il fait connaître diverses découvertes récentes qu'il a faites dans le département de la Marne et qui consistent en puits et galeries pratiqués dans la craie pour extraire le silex ; foyers creusés dans le voisinage des grottes ; cachette contenant un dépôt de soixante-quinze flèches en silex à tranchant transversal. Il présente le produit de cette cachette, qu'il suppose être la provision d'un chasseur.

M. Auguste Nicaise, président de la Société académique de la Marne, présente au congrès les objets qu'il a recueillis dans une sépulture gauloise, à Septsaulx (Marne).

M. Auguste Nicaise met ensuite sous les yeux des membres du congrès quelques-uns des principaux objets recueillis dans le cimetière gaulois des Varilles, commmune de Bouy (Marne). Ce cimetière a donné plus de 300 sépultures, dont plusieurs avec char. L'une de ces dernières renfermait un squelette d'homme et deux enfants réunis sur le même char.

M. Morel, receveur des finances à Carpentras, lit une note sur un casque gaulois en bronze doré, découvert en Champagne, à Coolus, dans le lit de la Marne, au cours de travaux de dragage. Il compare ce casque, qui est orné de dessins au pointillé, avec ceux de Breuvaunes et d'Amfreville, et pense que celui de Coolus remonte à la plus haute antiquité.

M. Morel apporte, en outre, le *fac-simile* d'un mors de cheval en fer, trouvé dans la rivière qui entoure le camp gaulois de La Cheppe (Marne). Il lit en même temps un travail de M. le docteur Charvet, de Grenoble, sur ce curieux mors.

M. Fléchey donne le détail de plusieurs découvertes archéologiques faites à Troyes et à Paizy-Cosdon (Aube).

M. Girard, du lycée de Troyes, lit un mémoire sur la *Satire Ménippée*.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — *La toilette d'un chef gaulois, il y a deux mille ans.* — M. Nicaise est venu mettre sous les yeux de l'Académie les objets qu'il a recueillis dans des sépultures gauloises du département de la Marne. Nous avons pu les examiner à loisir ; ils forment une collection très remarquable et dont la plupart des pièces, armes, dague, épée, coutelas, flèche, lance, ornements de toutes sortes, sont entièrement inédits. Il y a là surtout une série d'objets de toilette ou de parure fort curieux. Voici d'abord un rasoir ; les Gaulois, on le sait, ne laissaient croître de leur barbe que la moustache. L'instrument, par exemple, ne ressemble guère à celui dont nous nous servons pour le même usage : c'est un croissant, dont le fil existait à la partie convexe. A côté du rasoir, on a trouvé un récipient muni d'une queue, percée d'un trou pour la suspension.

* * *

Tout comme Paris, la ville de Provins aura bientôt son jardin de Cluny où seront conservés les débris lapidaires, derniers témoignages de son ancienne splendeur.

On vient de tirer un excellent parti de divers fragments de sculpture provenant de monuments disparus et qui avaient été déposés jusqu'à ce jour, soit dans la Grange-aux-Dîmes, soit dans le Musée municipal, en les plaçant, à la vue de tous, dans le parc et dans le jardin de la villa Garnier, autour de la Bibliothèque.

L'idée est heureuse et déjà bon nombre de promeneurs de la ville et des visiteurs étrangers amenés par les vacances de Pâques, se sont arrêtés avec curiosité et satisfaction devant ce qu'il y a de fait.

Dans les massifs du jardin et dans les allées du parc, on a élevé ou disséminé çà et là des colonnes, des chapiteaux et des bases de piliers provenant du Couvent des Cordeliers qui s'élevait à l'endroit où est édifié actuellement le Théâtre.

Le long du mur, de chaque côté de la prise d'eau qui alimente le canal, s'élèvent deux pilastres formés de gracieuses colonnettes du XIIIe siècle, provenant d'une ancienne fenêtre de l'Hôtel-Dieu, dont l'ogive a été supprimée.

Entre ces pilastres on a placé des fragments de la grande frise de l'Hôtel-de-Ville édifié sous François Ier, vers 1530, et détruit par un incendie en 1821 ; ces sculptures, dans le goût des Jean Goujon et des Cousin, sont d'un travail si fini, si délicat, que plusieurs auteurs et même des artistes distingués n'ont pas hésité à les attribuer à ces grands maîtres.

A côté de ces beaux spécimens du style de la Renaissance, on a placé deux petites consoles du XIIIe siècle, qui soutenaient la hotte de la cheminée de l'ancien Hôtel-des-Voûtes, à l'entrée de la rue des Barbeaux, et démoli en 1883.

Plus loin se voit un cercueil en pierre, orné de stries, trouvé à Jaulnes, près Bray, et qui, selon l'opinion de M. Cousin, le savant conservateur du Musée historique de la ville de Paris, pourrait bien remonter au IVe siècle.

Les pelouses ont reçu aussi des colonnes et des chapiteaux provenant de l'ancien Palais des comtes de Champagne, aujourd'hui le Collège.

On sait que dans notre antique cité, les pierres sculptées ne manquent pas. On en voit partout. Il n'est guère de maisons dont la cour ou le jardin n'ait pour seuil de porte ou banc de repos, une pierre tombale, un fût de colonne ou un chapiteau habilement fouillé ; c'est là sans aucun doute le motif qui a fait écrire à nos savants, MM. Du Sommerard, Opoix et Bourquelot, etc. : « *Provins, docte ruine où l'histoire s'épelle.* »

L'innovation que vient de prendre l'Administration municipale en réunissant dans le jardin de la Bibliothèque plusieurs de ces débris intéressants, donnera peut-être l'idée à ceux des habitants qui en

possèdent de les offrir plutôt que de les briser pour empierrer une allée, comme cela arrive trop souvent.

Rien qu'à ce dernier titre, tous ceux qui ont des attaches ou des affections au vieux sol Provinois, applaudiront au premier pas qui vient d'être fait.

***

Il y a plusieurs années que des cultivateurs en labourant les champs situés dans la contrée de la Chapelle, à Semoutiers, découvraient des médailles et des fragments de poterie gallo-romaine, attestant que ces parages avaient été jadis habités.

En 1882, croyons-nous, M. Roy, propriétaire à Semoutiers, faisait une fouille qui venait confirmer ces prévisions. Un sarcophage était mis à découvert. Il renfermait le cadavre d'un guerrier de haute stature et différents objets, médailles, bracelets et principalement une épée en bronze, d'un très beau modèle et dans un état de conservation parfait.

A quelque temps de là, M. Milon, juge au tribunal de Langres, était avisé de cette trouvaille, et faisait l'acquisition de ces objets pour son musée qui compte déjà de nombreuses pièces recueillies avec autant de goût que de sûreté archéologique.

Sur son initiative, les fouilles étaient continuées et mettaient au jour une vingtaine de sépultures renfermant des cadavres d'hommes, de femmes et divers débris de poteries, des médailles, épingles et bracelets en bronze.

L'an dernier, sur l'initiative de M. Taisne, maire de Semoutiers, on découvrait de nouvelles sépultures, et on constatait que non loin du lieu où gisaient ces dépouilles, à cinquante mètres environ, existait une voie romaine qui paraissait se diriger vers le Corgebin d'une part et sur Richebourg d'autre part. Que signifiaient tous ces vestiges ? Les cadavres retrouvés avaient-ils été enfouis à la suite d'un combat et selon la coutume antique sur le bord de la route ? Ou devait-on supposer que d'autres trouvailles viendraient prouver qu'un centre de population avait existé en ce lieu ?

Une nouvelle découverte de M. Roy, datant de quelques jours, vient d'affirmer cette dernière supposition. M. Roy a mis à découvert, proche de la Chapelle, une partie des fondations d'un édifice et des briques qui portent le cachet de l'époque gallo-romaine.

Il y a là une indication précieuse. Et il nous paraîtrait intéressant pour la science et l'histoire de notre pays, que la Société archéologique de Langres avec le concours financier de l'Etat, se chargeât de continuer avec soin des fouilles qui, tout le fait supposer, ne laisseront pas d'être fécondes.

Nous appelons sur ce point toute l'attention de M. le président de la Société archéologique et du Conseil Général de la Haute-Marne et

principalement de M. de Montrol, qui prend un intérêt si éclairé à toutes les choses de l'art ancien.

* * *

Société académique de l'Aube. — Séance publique du 29 mars 1884. — Samedi dernier, la Société académique de l'Aube a tenu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, une séance publique et solennelle.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de la Société académique de l'Aube; chacun connaît et apprécie les hautes capacités, le talent des hommes qui la composent, et dont quelques-uns ont su se faire une renommée éclatante dans le pays tout entier. Nommer, dans la section des Arts, M. Pron; dans la section d'Agriculture, MM. Charles Baltet et Gustave Huot; dans la section des Lettres, MM. Albert Babeau et Desguerrois, c'est démontrer surabondamment ce que nous venons d'avancer.

La séance était présidée par M. Edouard Vignes, président de la Société, qui a prononcé le discours d'ouverture. M. Vignes avait pris pour sujet une question toute d'actualité par le temps de décentralisation à outrance que nous traversons : *de l'Influence des Sociétés académiques de Province.*

Le sujet était vaste, M. Vignes l'a fort bien traité. Il a su ne pas s'égarer dans des détails oiseux et fastidieux qui pouvaient constituer un obstacle et un danger ; il s'est borné à indiquer les grandes lignes d'un aperçu général, et s'est fait universellement approuver.

M. Albert Babeau, secrétaire de la Société, a ensuite rendu compte des travaux de la Société académique, depuis la dernière séance (depuis trois ans entiers !) et M. Nancey, secrétaire-adjoint, a proclamé les récompenses décernées pour les sujets mis au concours.

MM. Babeau et Nancey sont des orateurs consommés, des écrivains délicats et des diseurs fins et experts, c'était un véritable plaisir d'écouter, le premier exposer avec tant de clarté et de précision les travaux déjà publiés dans l'*Annuaire* de l'Aube, ou dans les *Mémoires* de la Société, de M. l'abbé Georges, sur *Jeanne d'Arc*, de M. Gustave Carret, ancien professeur d'histoire au Lycée, sur le *Collège des Oratoriens* ou sur les derniers jours du *Collège municipal* qui a fait place au Lycée.

La Société académique, nous le savons, réunit dans ses différentes sections les Sciences, les Lettres et les Arts : Arts, Lettres et Sciences étaient dignement représentés dans la solennité de samedi soir.

M. l'abbé d'Autessanty, aumônier du Lycée, est un des entomologistes les plus distingués du département de l'Aube : il nous a prouvé qu'il n'était pas seulement un savant, mais bien encore une âme poétique qui sent admirablement toutes les beautés de cette nature qu'il connaît si bien. Il fallait l'entendre faire l'éloge de ces marais de Ville-

chétif, qui sont, si nous l'en croyons : *Un Fontainebleau-Troyen :* Cela donnait vraiment envie de s'exposer au danger de perdre un ou deux souliers dans la bourbe, pour aller rendre visite aux orvets, aux couleuvres à colliers, aux charançons et aux libellules qui ont fait leur nid de ces lieux charmants.

M. Pron et M. de Cossigny ont traité, avec la plus grande compétence des questions toutes spéciales. M. Pron a, dans un langage ému et imagé, fait revivre à nos yeux tous ces peintres de bergerades du XVIIIe siècle, les Watteau, les Boucher, les Greuze, les Fragonard ; mais il a eu peur de nous humilier pour notre époque et il a eu soin de nous montrer les peintres contemporains au moins égaux à ces grands noms.

M. de Cossigny, lui aussi, a rehaussé la gloire du XIXe siècle, en nous rappelant les grand travaux, presque tous les œuvres du génie Français, occasionnés par les chemins de fer : ponts suspendus en fer, tunnels, etc. Et il nous a donné l'espoir patriotique que la percée du Simplon nous rendrait le transit du Saint-Gothard.

M. Dosseur a lu, d'une façon ravissante, quelques vers gentiment tournés, pleins d'éclat et de sensibilité, et parmi lesquels on a surtout remarqué la petite pièce intitulée : *Dedette.*

Enfin, M. l'abbé Garnier, vicaire de l'église de Saint-Denis, sous-aumônier du Lycée, a pris la parole. M. l'abbé Garnier a la voix chaude et vibrante ; il a exposé d'une façon vivante l'état social de nos pères d'il y a vingt siècles. Les bords de la Seine ont été peuplés relativement assez tard : l'âge de la pierre polie durait encore dans le pays Gaulois au moment où une civilisation extrêmement avancée, déjà presque corrompue, florissait sur les bords du Nil et de l'Euphrate, sous le sceptre des Pharaons et à l'ombre des temples d'Assur.

M. Garnier nous a montré nos ancêtres luttant avec des armes de pierre contre les monstres de la période Glaciaire vivant dans les cavernes, sur des terres qui étaient des rocs granitiques, et il l'a fait avec une puissance qui a excité l'enthousiasme dans l'auditoire.

M. l'abbé Garnier est un savant d'un grand mérite, et il a des qualités oratoires qui ne sont pas des plus communes.

(*Libéral de l'Aube.*)

* * *

La cavalcade de Chalons. — Le lundi 14 avril a eu lieu avec le plus grand succès la grande cavalcade organisée à Châlons pour les pauvres. On sait que c'était l'entrée de Charles VII avec Jeanne d'Arc, venant de Troyes et se rendant à Reims.

Le programme, qui se détache en bleu sur fond d'argent, se compose de quatre pages. Au frontispice, l'entrée de Jeanne d'Arc et de Charles VII, dans une ville moyen âge, sorte de restitution du vieux Châlons de 1429 ; sur les autres pages, des faisceaux d'armes, puis des types de gentilshommes et de bourgeois du XVe siècle, qui repro-

duisent avec une scrupuleuse fidélité les costumes de l'époque. Jamais le talent de M. Barbat n'a été mieux inspiré.

Les costumes multicolores et pour la plupart conformes aux données historiques formaient un ravissant coup d'œil : Wallon, le bibliophile Jacob, Viollet-le-Duc, d'autres encore, ont précisé l'histoire du xve siècle ; on possède aujourd'hui cette époque mieux qu'au temps du romantisme, et c'était bien le moyen âge qui s'offrait à nous, avec ces cavaliers portant sur leurs poitrines les écussons aux armes du roi ou de la ville ; ces hommes d'armes qui s'avançaient la visière levée ; ces justaucorps mi-partie, ces toques autour desquelles s'enroulaient d'élégantes écharpes ; ces bourgeois aux longues robes ; ces gais compagnons des corporations ; ces arbalétriers aux files serrées et régulières, dont l'allure martiale faisait reconnaître la Société *la Renaissance* de Châlons.

Quand apparaissait Jeanne d'Arc, il y avait un frémissement dans la foule. On perdait le sentiment du réel, on devenait un Français du xve siècle, devant cette jeune héroïne.

A ce moment, on peut le dire, la fête châlonnaise n'avait plus le caractère banal d'une vulgaire réjouissance publique. L'Histoire, dans une de ses pages les plus sublimes, se dressait devant nous.

Cette bannière blanche, fleurdelysée, que portait l'écuyer d'Aulon, était bien celle qui avait flotté en avant des escadrons français, pénétré au plus épais des rangs ennemis ; celle que l'on devait voir bientôt arborée près de l'autel de la cathédrale de Reims.

Et, lorsqu'à son tour Charles VII apparut sous son armure éclatante, couvert du manteau bleu aux fleurs de lys d'or, on oubliait l'ingratitude de ce roi pour se rappeler qu'il avait symbolisé la France tour à tour vaincue et victorieuse, et des lèvres de nombreux spectateurs s'échappait le cri de : Vive le Roi !

Nous le répétons, l'illusion était complète.

Puis venait une brillante escorte ; on se redisait les noms de Lahire, de Xaintrailles, d'Eustache de Conflans, restés populaires comme le sont restés les noms glorieux des généraux de la République et de l'Empire.

Suivant quelques esprits sérieux, c'est alors, c'est sous l'impression profonde que nous avons essayé d'exprimer que la fête aurait dû se terminer. Rien ne serait venu altérer cette magnifique vision.

Mais la foule ne le comprenait pas ainsi, et il lui fallait plus encore pour satisfaire son goût du spectacle. Venait alors la deuxième partie du cortège : le Char de la musique, où se trouvait la Société musicale, sous la direction de M. Toupry ; le char de l'Avenir, rempli de jeunes et gracieux enfants, costumés en marins, et sous la paternelle surveillance d'un joyeux quartier-maître ; le char de l'horticulture, décorée d'une façon splendide et apparaissant comme une corbeille de verdure et de fleurs ; le char de l'agriculture, avec les engins les plus nouveaux de la moderne Cérès ; le char de l'industrie, où les principales indus-

tries châlonnaises étaient représentées ; le char du Champagne ; la noce comique, groupe fantastique où s'étaient donné rendez-vous tous les légumes de la création, l'élément gai de la cavalcade, le véritable clou de la fête ; les tonkinois et annamites, en costumes des plus authentiques, mis à la disposition de la cavalcade par M. le capitaine de gendarmerie Roth, qui a longtemps séjourné en Extrême-Orient.

En avant, sur les flancs et à la suite de la cavalcade, voltigeait l'essaim des quêteurs, hussards de Marceau, mousquetaires de toutes couleurs, gentilshommes du temps de Louis XV, etc., etc.

On remarquait par leur entrain des gymnastes de la *Gauloise* de Reims, déguisés en incroyables qui ont largement contribué au produit de la quête et qui ont encore récolté des offrandes pendant la soirée. (*Journal de la Marne*).

* * *

Nous devons à M. Daguin un renseignement intéressant pour notre province. Il résulte, en effet, de l'examen des registres de l'état-civil de la commune de Roche-sur-Rognon (Haute-Marne) que le célèbre inventeur de la navigation à vapeur, indiqué comme originaire de Franche-Comté, est né dans ce village le 30 septembre 1755, fils de messire Claude-Eugène Charles, marquis de Jouffroy et de Jeanne-Henriette de Pons-Rennepont, et y a été baptisé le lendemain.

* * *

Nous trouvons dans la *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne* (1794-1798), que vient de publier M. André Michel, un renseignement peu connu, ce nous semble, concernant notre province. Dans sa lettre du 4 octobre 1795, a la veille de la journée du 13 vendémiaire, Mallet parle des inquiétudes de la convention et nous apprend qu'elle avait décrété de se retirer à Châlons-sur-Marne si on lui faisait violence.

* * *

Notre collaborateur, M. L. Maxe-Werly prépare un travail sur l'*Etat actuel de la numismatique rémoise*, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la fin du XIVe siècle. Il doit y déterminer une pièce très-importante d'un archevêque de Reims qu'il a reconnue parmi des monnaies incertaines publiées par M. Dannemberg, dans son livre intitulé : *Die Deutschen Münzen der Sachsischen und Frankischen Kaiserheit*, pl. 56, n° 1264. M Dannenberg a fort obligeamment procuré, en avril 1881, un moulage de cette pièce à M. Maxe-Werly qui en avait communiqué les légendes à M. Gariel, pour figurer dans une note de l'introduction à son travail sur les monnaies carolingiennes.

* * *

Le vicomte de Peyronnet, fils du comte de Peyronnet qui habite le

château d'Orbais, et de Mlle de Fougères, officier de chasseurs à cheval, vient d'épouser la fille du marquis de Godd de Varennes. Il est l'arrière-petit-fils du dernier garde des sceaux de la Restauration et a encore un oncle, l'honorable vicomte de Peyronnet qui habite Sézanne, où il a été longtemps maire.

* * *

Mariage de M. Louis de Piépape, fils de M. Edouard de Piépape et de Mlle de Tarragon, neveu du commandant de Piépape dont nous citions l'autre jour un excellent travail historique sur Langres et le Bassigny, demeurant au château de Dancevoir (Haute-Marne), épouse demoiselle de la Serraz, fille du marquis de la Serraz, d'une ancienne famille savoisienne et de Mlle du Bourget. — La famille Philpin de Piépape appartient à la noblesse de Langres où ses membres, au siècle dernier, exerçaient les premières charges de magistrature. Elle compte aussi plusieurs officiers.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES TEMPLIERS DU DIOCÈSE DE LANGRES

à l'époque de leur suppression

Les Templiers, ordre religieux et militaire, après avoir reçu de saint Bernard une règle très sage, appropriée à leur vocation, se multiplièrent en peu de temps d'une façon merveilleuse et rendirent à l'Eglise des services signalés en combattant contre les infidèles. Ils se composaient, comme les religieux de Malte, de chevaliers proprement dits, de prêtres et de frères servants en nombre immense, portant tous indistinctement la qualification de frère. Ils avaient pour règle et pour coutume de communier trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, et se confessaient aux prêtres de l'ordre qui célébraient la messe chaque jour en qualité de curé ou de chapelain. Peu à peu la licence des armes et leur prospérité toujours croissante les amollit. Devenus hautains et orgueilleux, ils cédèrent aux passions de la chair, et, à l'exemple de Salomon, ils descendirent jusqu'à l'impiété et à des pratiques dignes de la franc-maçonnerie, qui du reste se glorifie de remonter aux Templiers et à Salomon lui-même, et que l'on peut reporter beaucoup plus haut encore, savoir à la révolte audacieuse de Lucifer contre le Tout-Puissant dans le sein même des splendeurs célestes.

Mais laissant à part ces considérations générales, je ne veux tirer du procès des Templiers que les notions historiques qu'il nous fournit sur le diocèse de Langres, l'objet de mon étude spéciale. Le même travail peut se faire pour les autres diocèses de France, notamment pour le service de la *Revue de Champagne et de Brie*, sur ceux de Reims, de Sens, d'Auxerre, de Troyes, de Meaux et de Châlons en Champagne, et jeter par là quelques aperçus nouveaux sur leur histoire durant le moyen-âge. Je commence ce petit travail par donner le catalogue de tous les Templiers du diocèse de Langres, dont les noms se trouvent indiqués dans les actes du célèbre procès tenu contre eux de l'an 1307 à l'an 1311, d'abord en 1307 par le frère Guillaume de Paris, dominicain, inquisiteur de la foi sous l'autorité du roi Philippe-le-Bel, puis en 1309, 1310 et 1311 par l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux,

de Mende et de Limoges, et les maîtres Matthieu de Naples, notaire du Saint-Siège, Jean de Mantoue, archidiacre de Trente, et Jean de Montlaure, archidiacre de Maguelone, tous délégués nommément par le pape Clément V.

Voici d'abord au nombre de cent quatre, et selon l'ordre des procédures, les noms des Templiers du diocèse de Langres qui comprenait alors en dehors de la Haute-Marne des parties notables de la Côte-d'Or, de l'Aube, de l'Yonne et de la Haute-Saône. Tous ces templiers étaient vivants à l'époque du procès en question, dont les actes ont été imprimés en 1841 et 1851 par M. Michelet parmi les *Documents inédits de l'Histoire de France*, que l'on trouve à la bibliothèque communale de la ville de Langres.

Ponce de Beneuvre.
Matthieu de Corbon, ou Courban, servant.
Hugues de Bures, servant.
Jacques de Rougemont, servant.
Frère N., de Brétigny.
Gauthier de Bures, prêtre.
Constant de Bissey.
Gérard de Langres, prêtre.
Laurent de Crenay.
Jean de Poissons.
Ponce de Bures, prêtre.
Orric de Précigny.
Chrétien de Bissey.
Jean de Recey.
Renaud de Fontaines.
Jean de Laforêt.
Guillaume de Bures.
Albert d'Engente, prêtre, curé d'Arrentières.
Nicolas de Montsaon.
Julien de Cusey, ou de Queussey, prêtre.
Jean de Voulaines, prêtre.
Aymon de Bures.
Guy d'Arceau (de Acoliis).
Evrard de Maisons.
Robert de Bissey.
Thomas de Charmoilles.
Guillaume de Mussy.
Thierry Lemoy.
Jean Lebrètes, Lebrecel ou Lebicel.
Etienne d'Epailly.
Jean de Richebourg.
Thibaut de Rolampont.
Jean de Corbon ou Courban.
Guillaume de Laforêt.
Eudes de Beauchemin.
Jean de Roucy (de Rociaco).
Brice de Bures.
Pâris de Bures.
Jean de Bar-sur-Aube.
Jacques de Villiers-le-Duc.
Henri de Faverolles.
Bertrand de Bissey-la-Côte.
Hugues de Villiers.
P. de Cordamble.
Jean de Terre-Fondrée.
Guy de Nicey.
P. de Rolampont.
P. de Corbon ou Courban.
Martin de Montmorot.
Pierre de Lavigne.
Pariset de Bures.
Jacques Desgrez (de Græcis).
Etienne de Voulaines.
Jean de Romprey.
Jacques de Lavigne.
Raoul de Gandiche.
Jean Laperche.
Jean de Couchey.
Etienne de Bures.
Pariset de Voulaines.
Milon de Charny, prêtre.
Jean le Bourguignon.
Bonon de Voulaines.
Guillaume Epaulart.
Pierre Picard de Bures.
Pierre de Chablis.
Robert de Charmes ou de Charins.

Jean Dorges ou d'Orges.
Lambert de Vraincourt (de Vercurâ).
Eudes de Bures.
Jean de Valbruant.
Nicolas de Rivières, prêtre.
Gérard Baer.
P. de Brethenay.
Pilon de Paians ou Poyant, prêtre.
Dominique de Dijon.
Barthélemy de Voulaines.
Evrard de Buxières (Aube).
Jean de Bures.
P. Forêt.
Matthieu de Bures.
Lambert de Vézines ou de Varennes (de Verenis).
Guillaume de Fontaines (de Fonte).
Guy de Laserre (de Serrâ).
Etienne de Rolampont.
Garin de Corbon ou Courban.
Dominique d'Epailly.
Guillaume de Bissey.
Jean de Châteauvillain.
Eudes d'Esnoms.
Hugues de Voulaines.
André de Bures.
Martin de Voulaines.
Arnoul de Marnay.
Robert de Laymes ou Louesme.
Jean Taylafer de Gênes.
Guillaume de Bures.
Ancher de Villiers-le-Duc.
Etienne de Doimont.
Henri de Bures, prêtre.
Etienne de Dijon, prêtre.
Aymery de Bures, prêtre.
Jean de Viviers ou Vivey (de Viveriis).
Jean Grillot, servant.

Avant de signaler les dépositions faites par les Templiers du diocèse de Langres dans le cours du procès, il convient d'indiquer sommairement les maisons qu'ils occupaient au même diocèse et qui se trouvent mentionnées dans la procédure. Ces maisons étaient :

1. Avaleur, dit aussi Aveleure, Valeure, Valeyre, Valoire, de Valeiâ, dans l'Aube.

2. Beauchemin, de Bello Camino, dans la Haute-Marne.

3. Bures, de Buris, dans la Côte-d'Or.

4. Buxières, de Buxeriis, dans l'Aube.

5. Chatillon-sur-Seine, Castellio super Seccanam, dans la Côte-d'Or.

6. Cordamble, dit aussi Court-Temple, Cortemple, de Corte Templi, de Curti, dans la Haute-Marne.

7. Corgebin, Cursus Gibouin, Courgemin, Courgemi, de Gelboe, dans la Haute-Marne.

8. Dijon, de Divione, dans la Côte-d'Or.

9. Epailly, dit aussi Spalhi, Apuli, Espalhi, Espeilly, de Espalhiaco, de Espeilleyo, dans la Côte-d'Or.

10. Fauverney, de Faverniaco, dans la Côte-d'Or.

11. Faverolles, de Favarolis, de Faverolis, dans la Haute-Marne.

12. Fontenay, de Fontenayo, de Fontanoys, de Fontaneyo, de Fontaneto, de Fontanetis, dans l'Yonne.

13. La Romagne, de Romaniohâ, de Romagnâ, de Romanhâ, dans la Côte-d'Or.

14. Montmorot, de Montmoreto, dans la Côte-d'Or.

15. Mormant, Marmant, de Mormancio, de Mormento, dans la Haute-Marne.

16. Rouelles, de Roellis, dans la Haute-Marne.

17. Thors, de Tauris, Val de Tor, Vallis Taurorum, dans l'Aube.

18. Valbruant, de Valle Bruandi, dans la Haute-Marne.

19. Voulaines, de Volenis, de Vollenis, de Vollanis, dans la Côte-d'Or.

Telles sont les maisons des Templiers que j'ai pu découvrir au diocèse de Langres, d'après les actes du procès. Il pouvait y en avoir encore quelques autres ; mais elles ne se trouvent pas mentionnées dans les actes de la procédure qui seuls me servent ici de guide. Passons maintenant aux dépositions faites, non par tous, mais par quelques-uns seulement des Templiers du diocèse de Langres, les dépositions des autres ayant été mises de côté comme inutiles à la cause qui paraissait suffisamment éclaircie. Or cette manière d'agir était ici rationnelle, l'intention du pape Clément V étant de punir, non pas les Templiers pris individuellement, mais l'ordre lui-même, supposé qu'il s'y commît de graves désordres.

Guillaume de Bissey, prêtre et chapelain du grand-maître de l'ordre, est interrogé le 2 octobre 1307. Il déclare avoir été reçu 12 ans auparavant, lorsqu'il était déjà prêtre, en la maison d'Epailly, par le frère Hugues de Paraud, précepteur de France, en présence de frère Etienne, chapelain de ladite maison, puis il dépose contre l'ordre.

Pariset de Bures, frère servant, berger à Latigny-le-Sec, âgé de 45 ans, comparaît le 27 octobre 1307. Il dit avoir été reçu 13 ans auparavant en la maison de Bon-Lieu au diocèse de Troyes par le frère Ymbert, chevalier. Il dépose contre l'ordre.

Gauthier de Bures, âgé de 22 ans, comparaît le 3 novembre 1307. Il dit avoir été reçu 7 ans auparavant en la maison d'Aurelaves au diocèse de Troyes par le frère Hugues de Paraud. Il dépose contre l'ordre.

Constant de Bissey-la-Côte, âgé de 40 ans, demeurant à Provins où il était marchand des vins des Templiers du lieu, interrogé le 7 novembre 1307, déclare avoir été reçu 23 ans

auparavant en la maison de Châlon-sur-Saône par le frère Eudes de Châteauneuf, précepteur de ladite maison, en présence des frères Guillaume, économe, et Etienne de Bures, berger audit lieu. Il dépose contre l'ordre, ajoutant que les frères l'ont forcé à prononcer les renoncements, en le prenant les uns par la tête, les autres par les épaules et par les pieds. Hélas ! plût à Dieu, s'écrie-t-il avec serment, que l'ordre des Templiers n'eût jamais existé !

Jacques de Villiers-le-Duc, et non Jacques Duc, comme on l'a imprimé sur l'acte, âgé de 35 ans, comparaît le 7 novembre 1307 et dit avoir été reçu 12 ans auparavant en la maison de Bures par le frère Pierre de Sivry, précepteur dudit lieu, puis il dépose contre l'ordre.

Dominique de Dijon, âgé de 60 ans environ, précepteur ou gardien de la maison de Joigny, comparaît le 9 novembre 1307 et dit avoir été reçu 45 ans auparavant en la maison de Dijon par le frère Henri de Doles, en présence des frères Guillaume Rougepère, son propre père naturel, et Wale, son propre frère naturel. Il dépose contre l'ordre.

Jean de Châteauvillain, de Castro Villano et non de *Castro Villari*, âgé de 30 ans, comparaît le 9 novembre 1307 et déclare avoir été reçu quatre ans auparavant en la maison de Mormant au diocèse de Langres, et non de Troyes, comme il est mis sur l'acte par erreur, par le frère Laurent de Beaune, précepteur dudit lieu, en présence du frère Julien, chapelain de ladite maison. Il ne dit rien de bien grave contre l'ordre.

Laurent de Crenay, et non de Trenay, âgé de 40 ans, dit avoir été reçu 6 ans auparavant en la maison de Corgebin par le frère Etienne d'Epailly, en présence des frères Laurent de Beaune et Chrétien, ancien barbier du visiteur de France. Il dépose contre l'ordre le 15 novembre 1307.

Jean de Poissons, berger, âgé de 29 ans, reçu en la maison de Buxières au diocèse de Langres par le frère Ymbert de Vianèse, précepteur d'Avaleur, en présence des frères Etienne de Vianèse, Guillaume Desgrez et Guillaume de Bures, dépose contre l'ordre le 15 novembre 1307.

Ponce de Beneuvre, âgé de 28 ans, comparaît le 21 novembre 1307, dit avoir été reçu quatre ans auparavant en la maison de Bures par frère Hugues de Paraud, visiteur de France[1],

1. Le templier Hugues de Paraud, dit aussi Péraud, Penraud, Payrand, Paurand, Proland, était l'un des principaux chefs de l'ordre et fut sur le

en présence des frères Godefroi de Ranier et Guy de Nicey. Il dépose contre l'ordre.

Jean Taylafer de Gênes, âgé de 25 ans, comparaît le 14 avril 1310, dit être frère servant et avoir été reçu 3 ans avant l'incarcération des frères en la maison de Mormant, acquise depuis peu, par le frère Etienne, chapelain de ladite maison, après quoi il fut envoyé dans une grange ou ferme dite Belle-Vue (Bellus Visus), située au diocèse de Langres, où il demeura une année, puis il fut envoyé en la maison du Temple de Beaune où il fut fait prisonnier. Il dépose contre l'ordre.

Hugues ou Huguet de Bures, comparaît le 24 avril 1310 et dit avoir été reçu trois ans avant l'incarcération des frères en la maison de Fontenay par le frère P. de Bures, servant et précepteur dudit Fontenay; il dépose contre l'ordre. Cependant il déclare que dans la maison de Mormant, où il avait demeuré, on faisait l'aumône aux pauvres trois fois par semaine et qu'on donnait à chacun d'eux la moitié d'une miche de bon pain. Il ajoute qu'il s'était confessé des crimes qu'on lui avait fait commettre en sa profession à un prêtre séculier, nommé Hugues, qui lui avait imposé pour pénitence de jeûner au pain et à l'eau pendant un an à toutes les vigiles des fêtes de la sainte Vierge. D'après une autre déposition faite le 27 avril de la même année, un templier du diocèse de Metz, Gérard de Pasage, dit avoir demeuré au diocèse de Langres dans la maison de Rouelles, puis en celle de la Romagne. Les divers historiens du diocèse de Langres ne font aucune mention de la maison du temple de Rouelles, qui cependant existait certainement à cette époque.

Anchier de Villiers-le-Duc, dit aussi Amérius, âgé de 50 ans, interrogé le 13 mai 1310, déclare avoir servi l'ordre pendant huit ans, après quoi il fut reçu comme frère, étant dans l'ordre depuis vingt ans. Il ajoute qu'il avait vu la veille, le 12 mai, 54 Templiers conduits au supplice sur des chariots à Paris, pour être brûlés vifs, parce qu'ils n'avaient point voulu confesser les crimes imputés aux Templiers, et que lui-même vaincu par les tourments que lui avaient infligés les seigneurs Guy de Marcilly et Hugues de Celles, soldats du roi, il avait confessé contre l'ordre plusieurs choses qu'il déclarait être

point d'être élu grand-maître en place de Jacques de Molay. En 1302, il passa une convention avec l'évêque de Langres, Jean Ier de Rochefort, au sujet de la maison de Mormant, acquise depuis peu par les Templiers, après avoir été durant quelques années possédée par des chanoines réguliers.

entièrement fausses, demandant à être frappé de mort subite et à être précipité dans l'enfer s'il mentait. Enfin il supplie les commissaires du pape de tenir secrète sa déposition, parce qu'il craignait que si elle était divulguée il ne fût condamné à être brûlé vif. Les commissaires voyant son trouble et sa frayeur le renvoyèrent incontinent sans le soumettre à aucun examen.

Gauthier de Bures, prêtre, âgé de 40 ans, comparaît le 19 décembre 1310 et dit avoir été templier pendant huit années avant l'incarcération des frères, avoir été examiné sur le fait des Templiers par le bailli de Sens et ensuite par l'archevêque de Sens, puis avoir été réconcilié par l'évêque d'Auxerre et avoir finalement déposé le manteau de l'ordre au concile de Sens. Il ajoute qu'il avait été reçu dans l'ordre en la chapelle de la maison de Bures par le frère Pierre de Sivry, précepteur de ladite maison, en présence des frères Jean de Bures, prêtre, Martin de Nicey, Etienne de Voulaines, Guy de Nicey, Robert de Vianèse, alors précepteur d'Epailly, Jean Grillot et Raoul de Gandiche, tous servants et morts depuis, après leur incarcération à Sens. Il dépose contre l'ordre, et déclare que touché du repentir des crimes commis lors de sa réception, il s'était confessé la même semaine à l'évêque de Langres, nommé Jean, qui l'avait absous, après lui avoir imposé pour pénitence de jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant sept ans. Il ajoute que cet évêque (c'était Jean Ier de Rochefort) avait été fort surpris de ses aveux et avait hésité pendant longtemps avant de l'absoudre ; il spécifie qu'il s'était confessé à cet évêque en la chapelle de son château de Bourg, en présence de son frère Huguet de Bures, camerlingue dudit évêque, qui l'avait introduit dans ladite chapelle et qui était mort depuis. Il déclare en outre qu'il n'avait célébré la sainte messe depuis sa réception dans l'ordre qu'après avoir reçu l'absolution de la main de l'évêque, et que depuis lors il l'avait célébrée, sans jamais omettre les paroles sacramentelles, malgré la recommandation contraire qui lui en avait été faite, lors de sa réception, par le frère Jean de Bures, prêtre. Il termine en disant que le public formait de mauvais soupçons contre l'ordre à cause des réceptions clandestines des frères et de leurs assemblées secrètes, comme le lui avait témoigné le curé de Nod-sur-Seine au diocèse de Langres, nommé comme il le croit Hugues Jurade, un jour qu'il buvait en son presbytère. Quant aux aumônes, il avouait qu'elles ne se faisaient pas suffisamment aux pauvres dans les maisons de Bures et de Fontenay

où il avait demeuré. Cette déposition claire et motivée est écrasante contre les Templiers.

Etienne de Dijon, prêtre, précepteur de Dijon, âgé de 72 ans, comparaît le 21 décembre 1310. Il déclare qu'il était dans l'ordre depuis 18 ans, ayant été reçu par le frère Pierre de Sivry, précepteur de Bures, en la chapelle du temple de Fauverney (de Faverniaco et non de *Taverniaco*), au diocèse de Langres, à deux lieues de Dijon, en présence des frères Didier de Bures, Guillaume de Beaune, Bénigne de Dijon, Martin de Nicey, Etienne de Voulaines et Jean de Dijon, servants. Il dépose contre l'ordre, ajoutant qu'il s'était confessé dès le lendemain de sa réception à un frère mineur de Dijon, nommé frère Nicolas, confesseur de la duchesse de Bourgogne, qui lui avait enjoint pour pénitence de porter pendant un an sur la chair nue une corde avec cinq nœuds, de réciter chaque jour trois fois le psaume *Miserere mei*, et de plus de réciter chaque vendredi du carême suivant le psautier en son entier. Le lecteur comprendra aisément que de pareilles pénitences ne s'imposent que pour des crimes fort graves.

Aymery de Bures, prêtre, âgé de 60 ans, examiné le 23 décembre 1310, dit avoir été reçu dans l'ordre à Châtillon-sur-Seine, un an seulement et vingt jours avant l'incarcération des Templiers, par le frère Robert Lescolhe, alors précepteur de Châtillon, en présence de frère Pierre de Louesme, résidant à Epailly. Il dépose contre l'ordre et déclare s'être confessé de ses crimes à un frère prêcheur, pénitencier de l'évêque de Langres, lequel était venu à Bures pour demander des aumônes. Il lui avait donné pour pénitence de jeûner treize vendredis au pain et à l'eau et de réciter neuf fois le psautier en son entier.

Simon de Corbon ou de Courban, âgé de 60 ans, frère servant, comparaît le 5 janvier 1310. Il déclare avoir été reçu 18 ans auparavant en la chapelle d'Epailly par le frère Hugues de Villiers, alors précepteur d'Epailly et aumônier du duc de Bourgogne, en présence des frères Robert Lescolhe, Bernard de Bissey et Hugues de Bures, servants. Il dépose contre l'ordre, reconnaissant néanmoins que dans ladite maison d'Epailly on faisait l'aumône aux pauvres et on exerçait l'hospitalité. Il avait pour confesseur le frère P. de Bèze, chapelain de l'ordre, ancien curé de Voulaines ; mais il ajoute qu'il s'était de plus confessé de ses crimes, environ six mois après sa réception, à un frère mineur nommé Pierre Sotean, qui avait les pouvoirs

de l'évêque de Langres, dans l'église de Cours (villa de Curtis), au diocèse de Langres, et qu'il en avait reçu une forte réprimande, mais qu'il avait été finalement absous moyennant l'imposition d'un jeûne de douze vendredis au pain et à l'eau pour pénitence. Les examinateurs disent de ce frère servant, qui était un ouvrier, qu'il paraissait être un homme simple et ingénu. Par ces mots *villa de Curtis* nous entendons le village de Cours (Yonne) ; on peut aussi entendre par là Cordamble près de Langres.

Jean de Viviers ou Vivey, frère servant, âgé de 40 ans, comparaissant le 7 janvier 1311, dit avoir été reçu quatre ans auparavant par le frère Naniel de Beaune, alors précepteur de Fontenay, en présence d'Hymbert Picard, Jean de Dijon et Etienne de Chambley ou Chablis. Il dépose contre l'ordre et dit qu'au jour de sa réception il aurait voulu être à 40 lieues de Fontenay ; il ajoute qu'il s'était ensuite confessé de ses crimes au frère Gérard, du couvent des frères Mineurs d'Auxerre, en leur église d'Auxerre près d'un autel et qu'on lui avait imposé pour pénitence de jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau pendant un an et de donner à manger à six pauvres en une fois, s'il le pouvait faire sans inconvénients. Il déclare que dans la maison de Saulx-sur-Yonne au diocèse d'Autun, les aumônes aux pauvres ne se faisaient plus que deux fois par semaine au lieu de trois fois, comme on les faisait auparavant.

Eudes d'Esnoms, dit aussi Odon, Othon de Nons, d'Anonâ, Anone, Ayrone, frère servant, âgé de 50 ans, comparaît le 22 janvier 1311 et déclare avoir été admis dans l'ordre 25 ans auparavant en la chapelle de la maison de Vinzy au diocèse d'Autun, par le frère Henri de Doles, servant, alors précepteur de Bures, en présence du frère Baudry de Voulaines. Il dépose contre l'ordre, mais il ajoute qu'en la maison de Bures on faisait convenablement l'aumône aux pauvres.

Jean de Romprey, frère servant, âgé de 40 ans, comparaît le 6 février 1311 ; il dit être laboureur et avoir été reçu 16 ans auparavant en la chapelle de la maison de Voulaines par le frère Pierre de Bures, autrefois précepteur de Bures, en présence des frères Raoul de Bures, son oncle, Pierre de Châtoillenot, servants, et Pierre de Vieux-Château, prêtre ; il ne dit rien de grave contre l'ordre, mais il confesse que dans une première déposition il avait avoué, après avoir été mis trois fois à la torture, qu'il avait fait des renoncements à Jésus-Christ.

Pierre Picard de Bures, frère servant, âgé de 60 ans, précepteur de Loages au diocèse de Troyes, comparaissant le 9 février 1311, déclare avoir été reçu 30 ans auparavant dans la chapelle du temple de Bon-Lieu par le frère Humbert, alors précepteur d'Avaleur au diocèse de Langres (et non de Troyes, comme il est dit sur les actes). Quant au temple de Bon-Lieu il appartenait au diocèse de Troyes. Le témoin dépose contre l'ordre, en disant que dans sa réception on lui a ordonné de renoncer à Dieu et de cracher sur la croix selon les règlements de l'ordre et qu'ensuite il s'en confesserait. Il ajoute qu'il s'était en effet confessé de ces crimes trois jours après à un dominicain de Troyes, nommé frère Pierre, alors confesseur de l'évêque de Troyes, qui lui donna l'absolution en lui imposant de jeûner tous les vendredis pendant une année. Le confesseur en question lui dit que peut-être on l'avait engagé à faire ces choses pour l'éprouver et voir s'il serait bon à être envoyé chez les infidèles et prêt à soutenir la foi chrétienne en cas qu'il fût fait prisonnier.

Chrétien de Bissey, frère servant, âgé de 40 ans, comparaît le 10 février 1311, et dit avoir été reçu 18 ans auparavant en la chapelle du temple d'Avaleur par le frère Humbert, précepteur de Monchelle, en présence des frères Géraud, laboureur, Dominique de Corbon ou Courban, et Guillaume, porcher de la maison d'Avaleur. Il dépose contre l'ordre et dit que le jour même de sa réception il s'était après le dîner confessé de ses crimes derrière l'autel de la chapelle d'Avaleur, à un prêtre séculier, desservant ladite chapelle, et auquel il avait la coutume de se confesser auparavant, étant au service des frères du Temple, avant d'entrer dans l'ordre. Ce prêtre l'avait absous, en lui imposant pour pénitence de jeûner au pain et à l'eau les veilles des fêtes de la sainte Vierge pendant trois ans et plus encore s'il le pouvait, et de ne jamais rester dans les lieux où de pareils crimes se commettraient, ce qu'il avait observé. Où se trouvait la maison de Monchelle ? Etait ce au diocèse de Langres ou ailleurs ? Nous l'ignorons ; mais nous pensons qu'elle appartenait à un autre diocèse.

Ponce de Beneuvre, frère servant, âgé de 35 ans environ, qui avait été pendant six mois gardien de la grande chambre du grand-maître outre mer avant que le grand-maître ne revînt en France, comparaît pour la seconde fois le 12 février 1311. Il déclare avoir été reçu environ six ans auparavant dans une chambre de la maison de Bures par le frère Hugues de Paraud,

en présence des frères Gancerand, curé dudit Bures, Guy de Nicey et Martin de Nicey, brûlés vifs à Paris, et Pierre de Sivry, alors précepteur de Bures. Il dépose contre l'ordre et dit s'être confessé de ses erreurs au frère Raoul Lorain (Lotoringo), prêtre de la maison de Bures, qui lui donna l'absolution en lui imposant certains jeûnes.

Humbert de Germille, frère servant du diocèse de Chartres, âgé de 27 ans, comparaît le 17 février 1311 et déclare avoir été reçu sept ans auparavant dans une chambre de la maison du temple de Corgebin, nommé sur les actes Gelboé, au diocèse de Langres, par le frère Gérard de Villiers, alors précepteur de France, en présence des frères Albert de Val de Thors, prêtre, Jacques de Botancourt, chevalier, et Lambert de Thoisy, servant. Il ajoute que huit jours après sa réception les frères Humbert d'Avaleur et Martin d'Epailly le conduisirent vers le crépuscule de la nuit en une autre chambre de Corgebin et lui ordonnèrent de renier Dieu, comme le faisaient les autres frères, ce qu'il fit par crainte, parce qu'ils étaient forts et robustes tandis que lui était jeune et faible. Après cela ledit Humbert, qui était le plus âgé, tira de dessous ses vêtements un crucifix, en lui ordonnant de cracher dessus, ce qu'il fit par crainte, en crachant par côté. Puis le témoin les menaça de porter plainte à celui qui l'avait reçu, mais ils lui fermèrent la bouche en lui disant qu'ils le tueraient s'il avait le malheur de se plaindre ou de révéler ces choses à qui que ce fût. Ledit Humbert de Germille déclare s'être confessé de ses crimes un mois après sa réception à un chapelain séculier, curé de Bar-sur-Seine au diocèse de Langres, alors pénitencier de l'évêque de Châlons-sur-Marne, en un village de son diocèse dit Térajusse. Ce confesseur stupéfait d'entendre de pareils aveux, ne lui donna l'absolution qu'après lui avoir administré la discipline et lui avoir enjoint pour pénitence de jeûner au pain et à l'eau tous les samedis et de ne point porter de chemise pendant six mois, et en outre, comme il était sur le point de se transporter outre mer, il lui enjoignit de s'informer si de pareilles erreurs se pratiquaient habituellement dans l'ordre, auquel cas il le lui révélerait à lui-même en confession. Cette déposition si précise ne laisse rien à désirer.

Jean de Nicey, frère servant, berger, âgé de 30 ans, comparaissant le 18 février 1311, dit avoir été reçu sept ans auparavant par le frère Pierre de Vianèse, alors précepteur de Bures, en la chapelle de Fontenay, en présence des frères Guillaume

de Bures, prêtre, Martin de Buxy, Etienne de Voulaines, Jean Avenot et Guy de Nicey, servants. Il dépose contre l'ordre.

Pierre de Saint-Mamert, frère servant du diocèse de Vienne, âgé de 35 ans, comparaît le 20 février 1311 et dit avoir été reçu six ans auparavant par le frère Guillaume de Lorraine, chevalier, en la chapelle du temple de Mormant au diocèse de Langres, où demeuraient plus de vingt frères. Il dépose contre l'ordre.

Renaud Bergeron ou le *Bergerot*, frère servant, âgé de 45 ans, interrogé le 23 février 1311, déclare avoir été admis dans l'ordre sept ans auparavant par le frère Laurent de Beaune, qui fut brûlé vif à Paris et qui était alors précepteur de Mormant, non pas cependant à Mormant même, mais dans la chapelle de Corgebin, en présence des frères Henri de Maisons, Chrétien de Bissey, Gilles de Voulaines et Viard de Bictes (peut-être de Brottes), servant. Il fut reçu en même temps que Jean Lebicel, du diocèse de Langres, Milet de Bissey, du même diocèse, Gérard, ancien convers de Morimond et cinq autres. Comme il était marié, le frère Hugues de Châlon-sur-Saône, chevalier, lui avait conseillé d'entrer dans l'ordre conjointement avec sa femme ; mais le témoin prétendit conserver sa femme à son service, même après sa réception dans l'ordre, ce que le frère Laurent de Beaune lui accorda après quelque difficulté, en lui faisant entendre qu'on le mettrait, lui et sa femme, dans la même maison, ce qui était contre la règle des Templiers qui prescrivait la chasteté. Le témoin dépose contre l'ordre et dit s'être confessé de ses erreurs au frère Guillaume Menavel, prêtre du même ordre, demeurant à Corgebin, et qui lui donna l'absolution, en lui imposant pour pénitence de jeûner sept vendredis, ajoutant qu'il ne lui donnait pas une pénitence plus grave parce qu'il n'avait pas beaucoup péché, vu que ses erreurs étaient devenues des règles dans l'ordre et qu'il les avait admises non de cœur, mais de bouche. Le même témoin ajoute qu'il s'était aussi confessé de ces mêmes fautes et dans cette même chapelle de Corgebin à un frère mineur de Langres qui n'avait pas voulu l'absoudre et l'avait renvoyé au pape. Il se plaint de ce que le précepteur de Thors, Hugues de Châlon-sur-Saône, gardait ses biens meubles et immeubles de la valeur de 500 livres tournois, l'ayant engagé par ce motif à entrer dans l'ordre, lui et sa femme ; il se plaint de plus de ce que ce précepteur avait diminué les aumônes que l'on avait coutume de faire aux pauvres en la maison de

Thors où il avait résidé, et de ce que le frère Albéric de Burrenville, précepteur de Corgebin, où il avait aussi demeuré, en avait fait autant. On voit d'après cette déposition que jusqu'aux dernières années les Templiers recevaient dans leur ordre quelques femmes ; mais dans ce cas, quand on observait la règle selon ses prescriptions, ces femmes, devenues templières, devaient vivre dans la chasteté, en des maisons séparées, se vouant au service du Temple.

Guillaume de Fontaines, frère servant, âgé de 30 ans, comparaît le 1er mars 1311 et dit avoir été reçu dix ans auparavant par le frère Hugues de Paraud, visiteur de France, en la chapelle du temple de Mormant, en présence des frères Guy de Rochetaillée, Aymon d'Oyselier, chevaliers, et Guy de Langres, servant, qui tous allèrent au-delà des mers d'où ils ne revinrent pas. Il dépose contre l'ordre.

Bonon de Voulaines, frère servant, laboureur, âgé de 40 ans, comparaissant le 3 mars 1311, déclare avoir été reçu huit ans auparavant en la chapelle du temple de Royers, au diocèse de Châlons-sur-Marne, par le frère Jean de Marcy, alors précepteur de cette maison, en présence des frères Thibaut Lorrain, prêtre dudit lieu, et Guillaume de Voulaines, son oncle, servant. Il dépose contre l'ordre et dit s'être confessé de ses crimes, trois jours après sa réception, au frère Jacques de Dangonville Lorrain, prêtre décédé, dans la chapelle de la maison de Couvrepuits (de Cooperto Puteo), au diocèse de Tours, lequel lui avait donné pour pénitence de jeûner pendant deux ans les vendredis et les samedis, et de se ceindre pendant tout ce temps d'une corde sur la chair nue, ce qu'il avait accompli fidèlement.

(*A suivre*).

ROUSSEL,
Curé de Vauxbons (Haute-Marne).

LA FAMILLE D'ARGILLIÈRES

EN

PICARDIE ET EN CHAMPAGNE

IV. — ARMOIRIES DES FAMILLES ALLIÉES AUX ARGILLIÈRES

Alligret. D'azur, à trois aigrettes d'argent. (*Caumartin.*)

Aulnay (d'). D'azur, au coq d'or. (D'*Hozier.*)

Bérey (de). D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois molettes du même. (*Caumartin.*)

Du Bourg. D'azur, à trois tiges d'épines d'argent. (*P. Anselme*, VI, 459.)

Gand (de). D'azur, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable. (*La noblesse aux Etats de Bourgogne*, par M. d'Arbaumont.)

Gervaisot (de). Coupé d'or et d'azur ; au chef d'... chargé d'une molette de sable et la pointe d'une levrette courante d'argent ; à la fasce en devise d'argent brochant sur le coupé. (E. de Barthélemy, *Armorial de la généralité de Châlons-sur-Marne*, annuaire de la Marne, 1862, p. 380, n° 89.)

Hennequin. Vairé d'or et d'azur ; au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.

La Bretonnière (de). De gueules, à la bande fuselée d'or de cinq pièces. (*P. Anselme*, VIII, 905.)

La Croix (de). D'azur, à la croix d'or chargée d'un croissant de gueules. (*Caumartin*).

La Fontaine (de). Bandé d'or et d'azur de six pièces, les bandes d'or échiquetées de gueules de trois traits. (*P. Anselme*, VIII, 849.)

V. — APPENDICE. — Notes généalogiques extraites d'un livre d'heures de la famille d'Argillières [1].

Le manuscrit sur parchemin d'où nous avons extrait ces

* Voir page 263, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Ce manuscrit appartient à l'auteur.

notes paraît avoir été écrit dans la seconde moitié du quinzième siècle. On lit sur l'une des gardes : « Ce présent [livre] a servi à Jehan Dargillière, escuier, sieur de Valescourt, lieutenant-général au balliage et conté de Clermont, et à Louyse de la Brethonnière, sa femme, lesquels furent mariez le XVII apvril 1496. »

Il a été composé pour un membre de la famille d'Argillières, dont on voit les armes à l'intérieur du D initial : *d'or, à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles du même.* Il est probable qu'il a été fait en Picardie, pays d'origine des Argillières. Nous devons pourtant observer que dans les prières en langue française inscrites à la fin du volume on ne trouve pas de trace du dialecte picard ; c'est seulement au calendrier, en bas de la page du mois de mars, que l'on trouve le mot *caux* pour *chaux*. D'autre part on voit dans ce calendrier les noms de plusieurs saints particuliers à la Picardie : Saint Firmin, évêque d'Amiens (25 septembre) ; saint Waast, évêque d'Arras (vers français au bas du mois de juillet) ; saint Honoré, évêque d'Amiens (16 mai, dans les vers français au bas du mois de mai).

Les possesseurs de ce livre ont fait ajouter au commencement et à la fin un cahier de parchemin sur lequel ils ont écrit successivement les naissances, mariages et décès des membres de leur famille. On verra que des Argillières il a passé aux Pinot, leurs héritiers. On y trouvera aussi quelques notes sur d'autres alliés des Argillières, les Le Bé, papetiers-jurés de l'Université de Paris.

1496. — Le dimence XVIIe jour de avril 1496 furent espouzez *Jehan d'Argillière* escuyer (un mot) et *Loyse de La Brethonnière.*

1497. — Le merquedi XXIIe jour de mars ensuivant, 1496, (1497, n. st.) fut née *Françoise* d'Argillière, levée par Raoul Le Caron, dame de la Brethonnière, et Françoise Gayande.

1498. — Le XIIIe jour de mars 1497 (1498, n. st.) fut née *Suzanne*, levée par Loys Gayant, lieutenant, Marguerite de Viennes et ma sœur la Rollecte.

1499. — Le ...XIe avril mil IIII^c^ IIII^xx^ XIX aprez Pasques fut né *François*, mon filz, levé par monseigneur de Barthaucourt, madame de Contay et Me Jehan Gayant.

1500. — Le XVIIIe jour de décembre mil V^c^ fut né *Loys*, levé par Loys Gayant ou nom de monseigneur de Beauvais, et par Me Nicolle et Marion, mes enffans.

1502. — Le VIe jour de juing mil V^c deux *Nicolle* fut née et levée par monseigneur de Gr.....[1], Jehanne Gayande et Antoinecte de la Haye femme du procureur.

1503. — Le cinq^me jour de novembre mil V^c trois fut née *Magdaleine* levée par Me Jehan Regn, madamoiselle d'Anrigny et ma seur de Bury.

1505. — Le XXIXe décembre mil V^c et cinq fut née *Marguerite*, levée par le rec Tinteau, Marguerite Filhomme (?) et ma niepce Magdelaine.

1507. — Le XIXe jour daoust mil V^c sept *Claulde* fut né, et tenu par messire de Méry, Me Laurent ...hault et Jehanne Tintelle.

1509. — Le XVIIe jour de mars mil V^c huit (1509, n. st.) *Charles* fut né et tenu sur fons par Charles de Boulainviller, gouverneur, Philipes d'Ougnies, seigneur d'Estoy, et damoiselle Jehanne de Saveuzes.

1512. — Le IXe jour de septembre mil V^c XII *Pierre* fut né; ses parrins, maistres Pierre d'Argillière, Jehan de Cardonne, madame Quayda (?) de Cardonne, marrine.

1515. — Le ....[1] jour de janvier mil V^c XIIII fut né *Sébastien*, et ses parrins Pierre de la Brethonnière, et le seigneur de Hargenlieu, marrine (blanc) de la Haie, femme de monseigneur l'esleu Lambert.

1575. — Le lundy quatorziesme febvrier mil cincq cens soixante et quinze furent espouzés en l'église de Sainct Pol *Pierre d'Argillière*, escuyer, seigneur de Monceaulx, conseiller du roy et général en sa court des monnoyes, et damoiselle *Marie Hennequin.*

Duquel mariage sont venus :

1577. — *Marqueritte*, laquelle naquist le samedy XVIIIe may à dix heures du soir, mil cincq cens soixante et dix-sept, et fut baptisée le lendemain à Sainct Paul, Jehan Hennequin, escuyer, seigneur de Brevonnelles, parin, damoiselles Marguerite Gencian et Marie Desfriches marrines, laquelle Desfriches espousa depuys monseigneur Bourgoin, seigneur de Poisson.

(En marge.) — Ladicte est mariée à Pierre *Alligret*, sieur d'Ully-sur-Marne, le vingt jullié 1599, à la Croix-en-Brie, don frère Loys d'Argillière, chevalier de l'ordre de Saint Jehan

1. La feuille de parchemin a été mangée par les vers en cet endroit.

de Hiéruzalem, est commandeur, et oncle de ladite Marguerite, laquelle est morte et enterée à Vully le XIe décembre 1623 et a laissé plusieurs enfans.

1578. — *Anne* et *Marie*, lesquelles nasquirent à unze heures du matin, jour de Pentecoste, le XVIIIe may mil V^c^ soixante et dix huict et furent baptisées ledict jour à Sainct Paul, Oudard Coiffart, escuyer, seigneur de Sainct Benoist, parin, et damoiselles Anne Aligret et Anne Hennequin marinnes de ladicte Anne ; et Anthoinne Michon, escuyer, seigneur de la Plisse, parin, et damoiselles Bonne Chery et Jacquette de Landes marinnes de ladicte Marie.

(En marge.) Morurent dix jours après, à Clichy.

1579. — *Charles* nasquit le lundy douziesme octobre mil V^c^ soixante et dix neuf, entre neuf et dix heures du soir, et fut baptisé le lendemain à Sainct Paul, Charles d'Argillière, escuyer, seigneur de Valescourt, conseiller du roi et m^e^ des comptes, seigneur de Varennes, parin, et damoiselle Loyse Le Faure, femme de Anthoinne Michon, escuyer, seigneur de la Plisse, m^e^ des comptes, marinne.

(En marge.) Le XXIIIIe septembre 1588 ledict Charles a eu tonsure en la ville de Troies après avoir obtenu démissoire. Ledict a espousé damoiselle Anne Coignet, fille de Guillaume Coignet, escuyer, sieur de Guedreville, et damoiselle Margueritte le Clerc, et furent espousez à Sainct Sulpice le VIe juing 1606. Ledict mort sans enfans la nuict d'entre le IIIe et IIIIe octobre 1611, à Paris, enteré à Saint Nicolas des Champs.

1582. — *Héleinne* naquist le samedy vingt ungniesme janvier mil V^c^ quatre vingtz et ung, entre sept à huict heures du soir, et fut baptisée le XXIIIe dudict moys à Sainct Sanson, à Clermont, Lancelot de Penisse, escuyer, seigneur du Metz, parin, et damoiselle Heleinne de Pyennes, femme de Michel de B...ronne, escuyer, seigneur dudict lieu, et damoiselle Caterine Caron, marinnes.

(En marge.) Mourut le XXIXe aoust mil V^c^ IIII^xx^ deux, à Clermont.

1582. — *Marie* naquist le jeudy dixiesme may mil V^c^ quatre vingtz et deux incontinent après quatre heures après midy et fut baptisée ledict jour à Sainct Paul, à Paris, Oudart Coiffart, escuyer, seigneur de Sainct Benoist, parin, et damoiselles Marye Gencian, femme de Agnien Leulier, escuyer, seigneur du Saulsay, et Anne Hennequin, fille de monseigneur de Brevonnelles, marinnes.

(En marge.) Ladicte Marie et Jehan Le Bey, escuyer, sieur de Précy et Valescourt, furent espousez à Savières le XXe febvrier 1607. Ladicte est décédée à Paris le 28e juin 1625 et entérée à Chalette. A laissé plusieurs enfans. (Voyez leur descendance plus loin.)

1585. — *Anthoine* naquist le mardy septiesme febvrier mil V^c^ IIII^xx^ quatre incontinent après six heures du soir et fut baptisé le lendemain à Sainct Paul, à Paris, Anthoinne Mariette, escuyer, et Gabriel Hennequin, aussy escuyer, parins, et damoiselle Françoise Poart, marinne, laquelle depuys espousa monseigneur de Vaugirault.

Ledict Anthoine d'Argillière a espousé *Charlotte de Gand*, fille de Estienne de Gan, escuyer, seigneur de la Mothe, Fresnoy, Courgelaine et Vitart en partie, et de damoiselle Claude de Richebourg, ses père et mère, le lundy XXVIIe novembre 1623, à l'esglise et parroisse de Remylly les Vauldes, diocèse de Troyes.

Le vendredy, au soir, 12 apvril 1658, ladicte damoiselle est morte à la Cour Sainct Phalle et enterrée le lendemain à Savières par Me Jehan Guerapin, curé dudict Savières.

Le 28 juillet (blanc) ledict sieur d'Argillière est mort à Savières, et enterré le (blanc) par Jan Guerrapain, curé dudict Savières.

(En marge.) Le XVIIe mars 1500 ledict Anthoine a eu tonsure à Paris.

1585. — *Anne* naquist le vendredy deuxiesme jour daoust mil V^c^ IIII^xx^ et cinq, environ quatre heures du matin, et fut batisée le lendemain à Sainct Paul, à Paris, (blanc). Nicolay, escuyer, seigneur de Presle, conseiller du roy et m^e^ des requestes de son hostel, [parin], et damoiselle Anne Guyot femme de Charles d'Argillier, escuyer, seigneur de Valescourt et m^o^ ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, et damoiselle Anne Molle (?) marinnes.

(En marge.) Mourut le premier jour de mars mil V^c^ IIII^xx^ et quinze, à Paris.

1587. — *Loys* nasquit le mercredy dix huictiesme febvrier mil V^c^ IIII^xx^ et sept, environ six heures du matin et fut batisé ledict jour à Sainct Paul, à Paris, frère Loys d'Argillière, chevalier de l'ordre de Sainct Jehan de Jéruzalsm, et Françoys Coiffart, filz de feu monsieur de Sainct Benoist, parins, et damoiselle Françoise Desfriches, fémme de monsieur Quatrehoins, conseiller du Châtelet, marinne.

(En marge.) Le VIIIe jour de juin 1595 a eu tonsure à Paris ..... est relligieux en l'abbaye de Saint Denis en France et a faict profession le p^r octobre 1607 par contrat passé à Sainct Denis pardevant ....., notaires à Sainct Denis.

1588. — *Jehan* naquist le lundy vingt-troisième may mil V^c quatre vingtz et huict, à une heure et demye du matin, et fut baptisé ledict jour, à Sainct Paul, à Paris, Robert Le Clerc, escuyer, seigneur d'Armenonville, et Jehan d'Argillière, escuyer, parins, et damoiselle Marye Guiberteau, femme de monsieur Le Faure, président en la court des Aydes, marinne.

(En marge.) Le VIIIe jour de juin 1596 a eu tonsure à Paris.

1589. *Magdalaine* naquist le vendredy vingtiesme octobre mil V^c quatre vingt et neuf, à deux heures du soir, et fut baptisé le lendemain à Sainct Paul, à Paris, Agnian Leulier, escuyer, seigneur du Saulsay, parin, et damoiselle Loyse Aligret, femme de (blanc) Fleurette, seigneur de Charantoneau, (blanc), des guerres, et damoiselle Marie des Essart, marinnes.

(En marge.) Mourut à Paris le 16 décembre, après quatre heures du soir, et enterrée au Temple. 1601.

1592. — *Loise* nasquit le vingt deuxièsme juillet mil V^c IIII^xx et douze entre une et deux après midy, et fut baptisée le lendemain en la chapelle du chasteau de Warty, par le curé dudict Warty, François de Hombliéres, seigneur de Chaluz, Oisinne, parin, et damoiselle Loise de Faudoie, dame dudict Warty, qui espousa depuis le seigneur de la Frete, et Françoise de Piennes, femme de Françoys du Boyer, escuyer, seigneur de Villers, marinnes.

(En marge.) Mourut le XVe septembre mil V^c IIII^xx treize, à Clermont.

1595. — *Edme* nasquit le dimenche XIIe mars mil V^c IIII^xx quinze, à dix heures du matin, baptisé ledict jour à Saint Paul, à Paris, Edme Coiffart, escuyer, seigneur de Marcilly, conseiller du roy et trésorier général de France au bureau de Champagne, et Pierre Michon, filz de feu monsieur Michon, seigneur de la Plisse, parins, et Judic Hennequin, fille de feu monsieur de Mathau, marinne, laquelle depuis a espousé monsieur le baron de Verpeil.

(En marge.) Ledict Edme a eu tonsure à Paris le IX juing 1607. Le VIIIe décembre 1622 ledict Edme a pris l'abit à l'Ora-

toire, à Langres. Le XI juin 1623, jour de feste de Trinité, ledict Edme a chanté sa première messe à l'Oratoire à Dijon.

1597. — *Pierre* nasquit le jeudy huictiesme may 1597 à huict heures du soir et baptisé le lendemain matin à Sainct Paul, à Paris, Pierre Alligret, le jeune, escuyer, seigneur d'Ully, et Edme Coiffart, filz de monsieur de Marsilly, parins, et damoiselle Loisse Poart, femme de Daniel du Temps, conseiller du roy et trésorier des gardes du roy, marinne. L'an mil V^c quatre vingtz dix sept.

(En marge.) Ledict Pierre a eu tonsure à Paris le IX juing 1607.

1599. — *Loise* nasquit à Troyes le pénultiesme jour de décembre mil V^c IIII^xx dix neuf, sur les quatre heures du soir, et fut baptizée en l'église Sainct Urbain, audict Troyes, madame la procureuse du roy Bazin, et Margueritte Coiffart, fille de monsieur de Marcilly, thrésorier de France, marinnes, et Pierre Le Faure, filz de feu monsieur le président Le Faure, parin.

Du mariage dudict Anthoine d'Argillières, escuyer, seigneur de la Brethonnière et de la Cour Sainct Phalle, et de damoiselle Charlotte de Gand, fille d'Estienne de Gand et de damoiselle Claude de Richebourg, ledict de Gand, escuyer, seigneur de la Mothe, Fresnoy, Courgelainne et Vitarz en partie, espouzés à l'esglise et parroisse de Remilly les Vauldes, le lundy XXVII novembre 1623, dioceze de Troyes, sont issus :

(En marge.) Ladicte Charlotte de Gand est décédée à ladicte Cour Saint Phalle le vendredy 12e apvril 1658, sur les 8 ou 9 heures du soir, ayant esté malade plus de deux moys, et enterrée à Savières le lendemain à 11 ou 12 heures, où ont assisté deux de ses cousins, 2 de ses cousines d'Aulnay (quelques mots effacés) du Bourg, dame de Saint Mesmin, Courlange et Mongaubert (Montgobert ?).

1624. — *Jehan* nasquit à ladicte Court-Sainct-Phalle le jeudy XXIXe aoult 1624, sur la poincte du jour, et baptisé à l'esglise de Savières, dont ladicte Court-Sainct-Phalle est de la parroisse, le lundy 28e jour du moys d'octobre 1624, ung peult devant vespres, jour de feste Saint Simon, et ce par mesire Sesbastien le Bon, prestre et vicaire dudict Savières, et pour parain Jehan d'Argillière, escuyer, seigneur d'Aulmont, oncle paternel, et pour marine damoyselle Claude de Richebourg, femme de Estienne de Gand, escuyer, seigneur de La

Mothe Fresnoy, Courgelayne et Viltart en partie, grand-mère maternelle.

(En marge.) Ledict Jehan a eu tonsure à Troyes le samedy deuxiesme jour de juin 1635. A la nuyt, entre le lundy 10 et mardy XI novembre 1653 ledict Jehan d'Argillière, dit sieur de La Court-Saint-Phalle, estant [1] en tranchée devant Sainte Menehoue avec M. le marquis d'Huyelles, général de l'armée, a receu ung coup de mousquet, duquel coup eut la machoire d'en bas cassée et la langue . . . . et la balle a esté tirée par le chirurgien par le derrier du col où elle avoit . . . . . ., duquel coup est mort la nuyt d'entre le lundy et mardy, 17 et 18 dudict moys, et son corps raporté le vendredy suivant, avant mydy, en l'esglise parroichiale de Savières. Il estoit ayde de camp ès armées du roy, capitayne d'une compagnye du régiment de cavallerye d'Huyelle, et au paravant capitayne d'une compagnye au régiment de cavallerye de Sainte Maure, et au paravant capitainne au régiment d'infanterie dudict Saincte Maure.

1627. — *Estienne* nasquit à ladicte Cour-Saint-Phalle le mardy deuxiesme jour de mars 1627, sur les dix ou onze heures du soir, et fut batisé à l'esglise de Savières par messire Nicolle Ezart, prestre et vicaire dudict lieu, le dimenche septiesme dudict moys de mars, à l'issue de la grande messe paroissialle, et a eu pour parin Estienne de Gand, escuyer, seigneur de la Motte, Fresnoy, Courgelayne et Viltart en partye, grand-père maternel, et pour marine damoyselle Loyse Le Clerc, femme de Anne du Bellay, escuyer, seigneur de Beaumarchais, Bragelongne et Vougré, cousine paternel.

1628. — *Anne* naquist à la maison seigneurialle de La Court-Saint-Phalle, paroisse de Savières, le vendredy premier septembre 1628, tost après le soleil couché, baptisée à l'esglise paroissialle dudict Savières, le dimenche dixiesme dudict moys et an, à l'issue de la grande messe paroissialle dudict lieu, par messire Pasquart de Lhorme, prestre et curé dudict Savières, et a eu pour marrine damoyselle Anne Hennequin, veufve de feu Robert Le Clerc, vivant escuyer, seigneur d'Armenonville, et dame de Brevonelle, grande-tante paternel, et pour parrain discrette personne Charles de Gand, religieux à Montiéramey, oncle maternel.

1. (Addition en marge.) Entre la tranchée et la ville de Sainte-Menehoue, au subject d'un pont qu'on faisoit sur la rivyère.

(En marge.) Le mardy IXe septembre 1636 ladicte Anne est morte à La Motte Remilly et enterrée le lendemain audit Remylly les Vauldes.

1630. — *Pierre* naquist à ladicte Court-Sainct-Phalle le lundy deuxiesme septembre 1630, sur les 4 heures après mydy, et baptisé à l'esglise paroichialle dudict Savières, à l'issue de la grande messe, le dimenche huictiesme septembre 1630, par messire Pasquart de Lorme, prestre et curé dudict Savières, et a eu pour parrain Pierre d'Argillières, escuyer, seigneur de Blives en partie, oncle paternel, et pour marine damoyselle Anne de Gand, femme de Jehan de Regnard, escuyer, seigneur de Sainct Martin, tante maternelle.

(En marge.) Ledict Pierre est mort la nuict d'entre le dimenche et lundy XIIIe et XIIIIe octobre 1630, et enteré à l'esglise dudict Savières ledict XIIIIe.

1631. — *Anthoine* nasquit à la maison seigneurialle de La Court-Saint-Phalle, le mercredy XIIe novembre 1631, sur les six heures du soir, et batisé à l'esglise paroissialle de Savières, avant la messe, le lundy XXIIIIe novembre 1631, par le curé cy devant nommé, et a eu pour parin Anthoine de Gand, escuyer, sieur de Courgelayne, oncle maternel, et pour marine damoyselle Anne de Harlus, veufve de feu Edouar Coiffart, vivant escuyer, seigneur du Vallin, cousine paternel à cause dudict feu sieur du Vallin. Cedict baptesme est enregistré par le curé sur ung livre nouveau et illec partant le premier dudict registre.

1633. — *Marie* nasquit à la maison seigneurialle de La Court Saint Phalle, paroisse de Savières, le jeudy XXI jullié 1633, sur les onze heures du soir et a esté baptisé à l'esglise parroissialle dudict Savières par messire Pasquart de Lhorme, prestre et curé dudict Savières, le mercredy 27e dudict moys, après la messe, et a eu pour parrin Allexandre d'Alligret, escuyer, seigneur de Warigny, son cousin germain paternel, et pour marrine damoiselle Marie de Regnard, sa cousine germain maternel, fille de Jehan de Regnard, escuyer, seigneur de Saint-Martin, et de damoiselle Anne de Gand.

(En marge.) Ladicte Marie est morte le jeudy 28e dudict moys, environ l'heure de sa naisance, et enterée le 29 dudict moys à l'esglise dudict Savières.

1636. — *Gertrude* nasquit à la maison seigneurialle de ladicte Court-Sainct-Phalle, la nuyt d'entre le jeudy X^e et le vendredy XIe d'apvril 1636, sur le mynuit ou une heure,

et baptizée à l'esglise parroissialle dudict Savières par messire Pasquart de Lorme, prestre et curé de ladicte parroisse de Savières, le dimenche XIIIe dudict moys et an, et a eu pour parin George de Regnard, escuyer, seigneur de Sainct-Martin, son cousin germain maternel, et pour marine Françoise Panetier, femme de Edme du Manchin, sa . . . . demeurant audict Savières, pour et au non de révérende mère, Marguerite de Gand, dicte seur de Saincte Gertrude, religieuse en labaye de Nostre-Dame des Nonnains à Troyes, sa tante maternelle.

(En marge.) Ladicte est morte la nuyt entre le jeudy et vendredy 22e et 23e juillet 1658, à la Cour-Saint-Phale, et enterée à Savières ledict 23 [par] messire Jehan Guerapin.

1639. — *Charles-Henry* naquit à ladicte maison seigneurialle de ladicte Court-Saint-Phalle le samedy X^e septembre 1639 anviron une heure avant le jour et batisé à l'esglise parroissiale de Savières le dimenche 18e dudict moys et an par messire Pasquar de Lhorme, prestre et curé dudict lieu, Charles d'Alligret, escuyer, sieur de Vully, son cousin paternel, parin, et dame Anne . . . . femme de Pierre de Gand, escuyer, sieur de La Mocte et de Brechinville, à cause d'elle, tante maternelle à cause dudict sieur de La Motte, marine.

1641. — *Pierre* nasquit à ladicte maison seigneurialle de La Cour-Saint-Phalle, le samedy neufviesme mars 1641, environ sur les deux heures après mydy, et batisé à l'esglise paroissialle de Savières le jeudy 14e dudict moys et an par messire Pasquart de Lhorme, prestre et curé dudict Savières, et a eu pour parrain Pierre Lhuillier, escuyer, sieur de Courlange et de Saint-Mesmin en partie, et pour marine damoiselle Guillemette de Verrinne, sa tante paternel, à cause de Pierre d'Argillière, escuyer, sieur de Blives, son mary.

(En marge.) Nota que la nuict d'entre le jeudy XVIe et le vendredy XVIIe janvier 1642 le presbitaire de Savières a esté tout brulé, le curé dudict lieu a . . . . eu les livres des bastesmes mortuaires et mariages aussi brulez, a resté ung peu du temps au feu. Curé Panetier (?).

1643. — *Charles* naquist à ladicte maison seigneurialle de ladicte Cour-Saint-Phalle la nuyt d'entre le jeudy et vendredy de la sepmaine saincte, 2e et 3e apvril 1643, et batisé en l'esglise paroissialle de Savières le mardy VIIe dudict moys et an, jour feste de Pasques, peu avant Vespres, par mesire [blanc] prestre et vicaire dudict Savières, et pour parain mesire Char-

les Lhuyllier, chevalier, sieur de Sainct-Mesmin, et pour marine damoiselle Françoise de Jalleran, femme de [blanc] sieur de. . . .

Ledict Charles est mort le lundy XXe dudict moys et an, et enteré ledict jour à l'esglise de Savières.

1644. — *Henry* naquit en la maison seigneurialle de ladicte Cour-Sainct-Phalle, sur les XI heures de la nuyt d'entre le lundy XIe et le mardy XIIe julliet 1644. A esté batisé le dimenche 18e septembre 1644 en l'esglise de Savières par mesire Françoys de Payns, prestre et vicaire dudict Savières, et a eu pour parin M. le baron de Chapelayne, et pour marine damoiselle Anne Le Bey, fille, sa cousine germayne.

Du mariage d'Antoine d'Argillières, escuier, seigneur dudit Dargillières, de Règes et Blives en partie, et de damoiselle Anne d'Aulnay, sont né premièrement :

1665. — Le mercredi, 18 de mars 1665, *Henry* d'Argillières nasquist et fut baptisé à Rumilly-lès-Vauldes, lequel a eu pour parin Henry d'Argillières, escuier, son oncle paternel, et pour mareine damoiselle Marie d'Aulnay, sa tente maternel.

(En marge.) Ledict Henry mort et enterré audit Rumilly fort jeune.

1666. — *Pierre* d'Argillières est ney, baptisé, mort et enterré le mercredy 24 mars de 1666, lequel a eu pour parein Pierre d'Aulnay, escuier, son oncle maternel, et pour mareinne demoiselle Anne d'Arnonville, sa cousine.

1667. — *Charles* d'Argillières est ney le 5 de septembre, à six heures du matin, à Rège, et baptisé audit Rège le 15 dudit mois, l'an mil six cent soixante et sept, lequel a eu pour parein Charles du Bourg, escuier, seigneur en partie dudit Blives, et pour marinne dame Anne Dramart, femme de messire Denis de Harlus, chevalier, seigneur de Vertilly et autre lieux, et escuier ordinaire du roy.

(En marge.) Mort à Sarlouis, estant aux cadet, et enterré à Vaudrevange.

1669. — *Antoine* d'Argillières, troisiesme du nom, est ney le dernier de janvier de 1669 et baptisé le 6 febvrier audit an, lequel a eu pour parein Charles de Senevoy, escuier, seigneur de Viserny, demeurant à Baalot, et pour marinne damoiselle Gabriel de Harlus, filles dudit messire Denis de Harlus, ledit de Senevoy son cousin paternel et ladite de Harlus sa cousine maternelle ; tous les sus nommé baptizé par messire Edme Menuel, curé de Règes.

1670. — *Louise* d'Argillières a esté née et baptizée le 5 de novembre de 1670, laquel a eu pour parein Louis d'Aulnay, escuier, son oncle maternel, et pour mareinne Marie Maret, veufve de feu messire Charles Laurent, lieutenant dudit Rège, et baptizée par messire Jean Phillebert, prestre, curé dudit Rège après le décès dudit Laurent.

1671. — *Louise d'Argillières*, deuxiesme du nom, est née audit Rège le lundy 14 de décembre 1671, environ sur les six heures du matin, et baptizée le 15 dudit mois et am, laquelle a eu pour parein Antoine d'Aulnay, escuier, son cousin paternel et maternel, et pour mareinne dame Louise de Humes, femme de messire Pierre de Paluau, chevalier, seigneur de Vouarce, cousine paternel à cause dudit sieur de Vouarce son mary.

1673. — *Jeanne* d'Argillières est née le grand jeudy, trentiesme jour du mois de mars de mil six cent soixante et treize, et baptisée le lundy, troisiesme jour du mois d'apvril audit am, par messire Jean Phillebert, prestre, curé dudit Rège, laquelle a eu pour parein Charles-Henry d'Argillières, escuier, seigneur de Fresnoy, son oncle paternelle, et pour mareinne dame Jeanne d'Argillières, sa cousine paternelle, femme de messire Claude de La Croix, viconte de Semoyne.

(En marge.) Morte le 21 aoust 1674 et enterrée le 22.

1679. — Le mercredy, onzième octobre mil six cent septante et neuf, damoiselle Anne d'Aulnay veuve de feu messire Anthoine d'Argillières, vivant chevallier, seigneur dudit Dargillières, Règes, Abécourt, et Blives en partie, a mené et conduit Charles d'Argillières, Anthoine d'Argillières, deuxiesme du nom, Louise d'Argillières, deuxiesme du nom, tous ses enfans, mentionnez cy dessous (dessus) aux extraits du baptême, lesquels ont esté ledit jour onzième octobre confirmez en l'église parochialle de Plancy par François de Boutillier, évesque de Troyes.

1704. Famille Pinot. — Du mariage de Claude de Pinot, escuier, et de damoiselle Louise d'Argillières est issu :

Premièrement, le mardit sept octobre, et le huite batisé, damoiselle Catrine de Pinot, 1704, et a pour parain Pier Donet (d'Aulnay), escuier, son cousin maternelle, et pour marenne dame Gorge Donet (Georges d'Aulnay), escuière.

Le trois febvrier 1679 est mort mesire *Antoine d'Argillières*, vivan seigneur dudit Dargillières, Rège et autre lieux, environ sur les trois à quatre heure du soir, assisté de messire Jean

Filleber, curé dudit Rège, et de (blanc) sieur du Grand Viaspre, et enterré le quatorse (quatre) dudit mois de febvrier 1679 en l'eglise dudit Rège, devant le grand autelle, à main droite.

1705. — George de Pinot est nez le 1er jour de novembre 1705 et baptizé le 2 de novembre, lequel a eu pour parain Georges d'Aulnay, escuyer, et pour maraine damoiselle Catherine du Bourg.

Suite de la famille d'Argillières. — Du mariage d'Antoine d'Argillières, escuier, seigneur dudit Dargillières, d'Abécour, de Règes en partie et autres lieux, et de damoiselle Geneviève Clivot de La Noue, sont issu premièrement :

1694. — Le mercredi vingt-sept octobre 1694 *Antoine d'Argillières*, quatriesme du nom, naquit et fut baptisé le vingt huit dudit mois, à Règes, par maistre Pierre Moreau, curé dudit Rège, lequel a eu pour parrin Antoine d'Aulnay, escuier, son cousin paternelle, et pour maraine damoiselle Elisabette Maillard, mère de laditte damoiselle Geneviève Clivot de La Noue.

(En marge.) Ledit Antoine d'Argillière, quatrième du non, est mort le 24 mars de l'année 1696, et ledit sieur Antoine d'Argillières, troisième du non, est mort le neufvième du mois d'avril de la mesme année 1696.

1695. — *Jean-Baptiste* d'Argillières est ney le vendredy sept octobre, à quatre heur du soir, et baptisé le huit dudit mois l'an mil six cent quatre vingt et quinze par maistre Pier Moreau, curé dudit Règes, lequel a eu pour parain Jean-Baptiste Clivot de La Noue, et pour maraine damoiselle Louise d'Argillières ; ledit parain est oncle maternelle dudit Jean-Baptiste d'Argillières et ladite marenne sa tente paternelle.

Du mariage d'Antoine d'Argillières, escuier, seigneur dudit Dargillières, d'Abécour, de Règes en partie et autres lieux, et de damoiselle Geneviève Clivot de La Noue nes demeurés d'anfans que Iean-Baptiste d'Argillières.

A la fin du manuscrit on lit, à la garde :

...e présent . . . servi à Jehan d'Argillière, escuier, sieur de Valescourt et lieutenant-général au balliage et conté de Clermont, et à Louyse de La Brethonnière, sa femme, lesquels furent mariez le XVII avril 1496.

Famille Le Bé. — Marie d'Argillière, fille de Pierre d'Argillière, sieur de Monceaux, (mariée) le XXe febvrier 1607 avec Jehan Le Bey, escuyer, sieur de Précy et Valescourt ; duquel mariage sont issuz :

1607. — Marie Le Bey nasquit le mercredi 5 décembre 1607, à Précy-Notre-Dame, et fut baptisée audit lieu le 9 dudict mois, Charles de Cizelly (?) escuier, sieur dudict lieu, parin, et damoiselle Marie Hennequin, femme de Pierre d'Argillière, escuier, sieur de Monceaulx, grand mère, et damoiselle Loise Le Clerc, fille de Robert Le Clerc, sieur d'Armenonville, marines.

1609. — Jaques (?) Le Bey nasquit le lundi 5 janvier 1609, en la ville de Paris, au logis de Charles d'Argillières, escuyer, sieur de Blives, et fut batisée le landemain à Saint Nicolas des Champs, monsieur maistre Jacques Viole, sieur de (mot effacé), président ès requestes du palais, parin, et damoiselle Margueritte Le Clerc, vefve de feu Guillaume Coignet, escuyer, sieur de . . . .

1612. — Ane Le Bey nacquist à Précy le 10 janvier 1612, bastizée audict lieu le 16e dudict moys, Charles de Chelibam, cousin paternel et maternel, damoyselle Anne Hennequin, tante paternelle, et damoyselle Jehanne de Tarevant, tante paternel, parins et marinnes.

1614. — Anthoine Le Bey nacquit à Précy le jeudy XVII avril 1614 et fut baptisé le dimenche XXe dudict moys et an, Anthoine d'Argillières, escuyer, sieur de la Brethonnière, et damoyselle Loyse d'Argillières, oncle et tante maternel, et Michel de Joyeuse, escuyer, fiz de monsieur le baron de Verpel, cousin maternel, tous parins et marine.

Alphonse Roserot.

LE PARLEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE*

Le 24 octobre. Installation de Jean Sanguin, s^r de Livry, comme conseiller en la cour.

Le 18 novembre. Arrêt contre le rescrit en forme de bulle adressé au cardinal de Plaisance, publié et imprimé par les rebelles à Paris au mois d'octobre dernier.

Le 23. — Don de 80 pieds de chêne à la Traconne au baron de Plancy à cause de la ruine de ses maison, moulin et village de Donon et de sa maison de Plancy. (Lettres royales datées de devant Epernay, 31 juillet 1592.)

— Enregistrement de lettres portant remise de l'amende de 10 écus prononcée contre Valentin Regnard, lieutenant général au bailliage de Provins, et Fr. Bertier, greffier audit, par arrêt du 3 avril 1590 pendant que ladite ville était au pouvoir des rebelles.

— Don des revenus du prieuré de Saint-Christophe-en-Hatale, à Nicolas Le Clerc, président au parlement (Louis Le Clerc, titulaire : lettre royale datée devant Epernay, 2 août).

Le 1er décembre. Mainlevée au profit de Denis Le Comte, prieur de Haricourt, après justification de sa soumission.

Le 5. — Sur requête du procureur général aux moyens de pourvoir aux bénéfices vacants dans le pays au pouvoir des rebelles pour que l'exercice du culte n'en souffre pas, la cour commet pour l'expédition des collations Guillaume de Taix, doyen de Troyes, abbé de Bonne-Fontaine, réfugié à Châlons depuis le 15 décembre 1588, dans les diocèses de Reims, Sens, Châlons, Soissons et Meaux, sauf inscription au registre des insinuations de Châlons.

Le 19. — Lettres royales portant remise à Jean Chartier, marchand à Châlons, d'une dette de 80 écus due par lui à Noël Alléaume d'Orléans, et de 1,232 écus aux héritiers Boursier de Paris, sommes confisquées pour cause de rébellion ; la cour ordonne enquête sur ladite rébellion.

Le 31. — Don à Jean Amelot, président aux enquêtes des

* Voir page 375, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

biens mobiliers de son frère Jacques, prieur de Saint-Martin-aux-Champs, confisqués à cause de la rébellion dudit prieuré.

Le 3 janvier 1693. Installation de Philippe de Thomassin, comme bailli de Vitry à la place de Pierre de Sommières, rebelle.

Le 8. — Requête présentée par Hilaire Piedefer, abesse d'Andecy, exposant que le capitaine Saint-Etienne, Robigny, de Landes, la Tour, Potentin, de Canon et autres de la compagnie du s^r de Vignolles, seroient entrés de nuit dans l'abbaye par escalade avec pétards, auroient pris et volé partout et auroient emmené l'abbé du Rocher, chapelain du monastère, âgé de plus de 80 ans, qu'elle a adressé plainte au roi, qui, par sa lettre du 19 décembre, auroit manifesté son intention de faire justice. — Arrêt d'amener ledit abbé à la prison royale, à Châlons, sous peine de rébellion.

Le 11. — Lettres royales portant défense à la veuve du s^r d'Estrelandon de poursuivre pour homicide dudit Jean de Ville, le Prud'homme, écuyer. — Arrêt de la Cour ordonnant suite au procès et l'incarcération dudit à Châlons.

Le 16. — Sur requête des gens du conseil de Châlons, la Cour défend d'accepter les pièces de deux sols six deniers, forgés à l'étranger, qui circulent en ces régions. — Autre arrêt contre les receveurs de la province qui ont laissé entrer ces monnaies avec ordre pour venir comparaître sous quinzaine avec leurs livres et bordereaux de l'année pour avoir à justifier.

Le 23. — Arrêt rétablissant après l'enquête le s^r Martin en sa charge de prévôt de Noyon.

Le 8 mars. Arrêt de saisie de tous les biens du s^r de la Chapelle-aux-Ursins, récemment rallié aux rebelles.

Le 10. — Arrêt renouvelant la défense aux officiers de rien percevoir sur le pauvre peuple, sans ordre formel du roi et sous les peines de droit.

Le 24 avril. Nomination de Gilles de Marguenat, élu à Troyes.

Le 31. — Nomination de Antoine de Solfour (*sic*), président aux enquêtes, à la place de Claude de Paris, le roi voulant que la Cour reste au complet.

Le 10 mai. Lettres maintenant Claude le Comte comme garde des sceaux du présidial de Melun, pour sa bonne conduite pendant les troubles.

Le 31. — Don de 100 pieds d'arbres en la forêt de Saint-Dizier à Nicolas Potier, conseiller en la cour à cause de l'incendie de sa ferme du Coudray.

Le 23 juin. Don de 30 pieds de chêne, en la forêt de Montfort, pour Jean Paillart, sr de Goupillière, secrétaire du roi.

Le 9 juillet. Nomination de N. Saveton, sr de La Verrière, comme lieutenant au gouvernement de Metz.

Le 15. Sur la plainte formulée au sujet du refus des messagers de transporter les pièces des procès parce que les greffiers ne vouloient leur donner que des taxes réduites, la Cour rend un arrêt pour faire cesser cet abus.

Le 16. Nomination de Richard Lefebvre, comme contrôleur alternatif du grenier à sel de Mussy. La Cour ordonne une enquête préalable.

Le 23. — Enregistrement de ladite nomination.

Le 3 août. Don de 40 pieds d'arbres, en la forêt de Retz, pour Louis de Saumelles, prévôt de Crespy, à cause de la ruine de sa maison par les ennemis.

Le 16. — Nomination de Guillaume Legoix, comme procureur du roi au bailliage de Vitry, à la place de Fr. Lignage, décédé.

Le 11 septembre. Appel de la sentence du prévôt de Die, condamnant pour crime de sortilège Edmond Robin, laboureur à Die, à être pendu, son corps brûlé, ses biens confisqués. La Cour ordonne une enquête et met l'accusé en liberté provisoire.

— Appel d'une sentence semblable rendue à la requête du procureur fiscal de la comtesse de Tonnerre, contre Jean Manteau, de la Mothe-Saint-Michel-sur-Tonnerre : arrêt confirmatif, la Cour reconnaissant ledit convaincu du crime de sortilège, d'avoir communiqué avec l'ennemi d'enfer, fait mourir par sort Nicolas Podevin et avoir assisté au Sabbat : condamné à faire amende honorable devant la cathédrale de Châlons pour être pendu au Marché et son corps brûlé.

Le 3 septembre. Enregistrement des lettres royales affranchissant la ville de Saint-Quentin pour neuf ans de nouveaux impôts créés par lettres du 10 décembre 1590.

— Appel d'une sentence condamnant pour sortilège, à la requête du procureur fiscal du comté de Tonnerre, Jeanne Jacquier, femme de Nazor Boutet, *alias*, Poutet, de Tonnerre. Arrêt confirmatif ordonnant l'exécution à Tonnerre,

— Autre arrêt conforme sur appel contre Noël Rigolet, de Tonnerre.

— Autre, contre Nazar Boutet ou Pontet.

Le 13. — Lettres rétablissant Jacques Maillard comme conseiller au bailliage de Sens, sa fidélité ayant été reconnue.

Le 20. — Arrêt condamnant à la requête du s^r Nau, receveur général en Champagne, le s^r Dogny, receveur des tailles à Troyes, a acquitter les 1,200 écus assignés sur lui.

Le 27. — Nomination de Jacques Amelot comme président des enquêtes en la Cour.

Le 2 décembre. Après procès porté devant le prévôt de Ravière à la requête du procureur fiscal de ladite seigneurie contre Adrienne, femme de Germain Benoit; Barbe Comperet, femme de Jean Clément ; Mariette Brandin, veuve de Moreau Melian ; Mariette Chevalier, femme de Nicolas Page, pour sortilège : le prévôt condamne ladite Adrienne à faire amende honorable, puis à être pendue et son corps brûlé.— Appel. — La Cour avant de prononcer réclame production de la procédure complète et en forme lisible, l'audition des témoins et la mise de ladite à la question, le tout dans un délai de trois semaines.

Le 3. Nomination d'Antoine Bruyant, s^r de Dommartin-le-Franc, comme lieutenant-général de la maréchaussée en Champagne, à Troyes. La Cour ordonne une enquête préalable.

Le 4. — Lettres prononçant l'annexion de la première prébende vacante de la collégiale de Saint-Quentin au collège pour en appliquer le revenu à faire instruire les enfants aux bonnes lettres.

Le 22. — Don de 60 pieds d'arbres en la forêt de Retz à Louis Potier de Gesvres, conseiller d'Etat, pour rebâtir sa maison et sa grange brûlées par l'ennemi.

Le 4 mars 1594. Remontrance respectueuse au Roi le priant de laisser aux receveurs des finances en Champagne deniers suffisants pour payer les rentes et défense provisoire auxdits de vider leurs caisses.

Le 27. — Arrêt contre les Elus de Coulommiers qui, sur une lettre royale non vérifiée, avaient osé asseoir un impôt nouveau de trois sols par feu en ladite élection. Ordre qu'ils aient à envoyer à Châlons ladite lettre et défense, en attendant de rien percevoir sous peine de la vie.

Le 5 avril. Ce jour, ayant reçu mandement du Roi de reve-

nir au plus vite à Paris où Sa Majesté veut rétablir le Parlement dans son ancienne splendeur, décide qu'elle s'y rendra aux premiers jours après Pâques et continuera les procès en cour, à dater du 10 mai, à Paris ; ordonne aux procureurs de rendre les sacs des procès aux huissiers, sous peine d'y être contraints par corps ; de transférer les prisonniers criminels à la Conciergerie ; aux greffiers d'expédier à Paris tous les sacs de procès ; de délivrer sans retard les grosses des arrêts aux parties. Le tout publié à la barre de la Cour ledit mardi, 5 avril, à dix heures du matin.

III

Les volumes conservés aux Archives nous ont procuré les notes suivantes, non moins intéressantes.

CHAMBRE DE JUSTICE

13 novembre 1590. Confirmation du jugement du bailli de Vertus condamnant Jean de la Roche, prisonnier à Châlons, pour rapt d'une fille de 7 à 8 ans, à être pendu devant la halle de Vertus, son corps transporté sur le grand chemin de Villeseneux et ses biens confisqués.

1er juin 1590. Arrêt condamnant l'abbaye de Chatrices [1], à recevoir les religieux de celle de Beaulieu, sur la requête de Pierre de Buissy au nom dudit monastère, et donner à chacun 66 écus deux tiers de pension annuelle.

18 janvier 1591. Permission accordée à Claude Geoffroy, chanoine et official, mis le 14 en liberté et à l'élu Etienne Le Fèvre d'assister aux offices.

20 octobre 1591. Arrêt acquittant les sieurs Michel Boitot, Jean de Puyminaut, Humbert Pernet, chanoines, Pierre Contet, lieutenant criminel, Antoine Bouvot, Jean Perrin dit de Brocourt, élu, Jacques de Maindreville, médecin, Jean de Voisinnes, bourgeois, Claude Médart, sr de Vilin, tous de Langres, à charge de prêter serment de fidélité dans le délai d'un mois.

27 mars 1592. Autorisation délivrée à Denis le Quoy, de

6. Près Sainte-Menehould.

Senlis, à apporter paquets, messages, lettres à Châlons pour plus de célérité, et ordre de lui porter partout aide et secours.

Le dernier arrêt est daté du 7 avril 1594, signé par MM. Potier et Le Clerc, et enregistre les lettres royales autorisant Auguste de Thou, grand maître des Eaux et Forêts de l'Ile de France, s^r du Plessis de Placy à refaire sa maison brûlée durant la guerre et lui donnant pour ce 30 pieds de chêne à prendre dans la forêt de Retz.

Cte E. de Barthélemy.

LA VIE

DU MARÉCHAL DE SCHULEMBERG

Comte de Montdejeu, Chevalier des Ordres du Roy,
Ancien Gouverneur de la ville et cité d'Arras, Grand Bailly d'Artois,
Gouverneur du Berry, Capitaine du Château de Madrid
et de la Varrane du Louvre, etc.

Au mois de mars de l'année 1654, il se voioit trois mille cinq cents hommes de pieds, quoiqu'il ne fût obligé d'en avoir que deux mille cinq cents par son traité avec le cardinal-ministre, et il avoit trois cents chevaux de garnison ordinaire, outre ses deux régimens de cavalerie qui étoient de douze compagnies. Ce n'étoit pas assez pour Arras en l'état où en étoient encore les fortifications. Cependant le cardinal manda au gouverneur d'envoier ses deux régimens de cavalerie au camp volant du sieur de Bar à Ochy-le-Château. Le comte de Montdejeu répondit à cet ordre qu'il sçavoit que les ennemis auroient cette campagne une puissante armée de ces côtés-là, qu'ils faisoient même de grands préparatifs pour un siège de conséquence, ce qui lui faisoit juger que ce ne pouvoit être que contre Arras : aussi n'aiant pas de force plus qu'il ne lui en falloit dans une place qu'il n'avoit encore eu le temps que de faire terrasser et qu'il avoit trouvée sans provisions et sans deffense, il supplioit Son Eminence de lui laisser ses deux régimens de cavalerie. Le cardinal lui récrivit qu'on avoit besoin ailleurs de ses deux régimens qu'on sçavoit être en bon état et remplis de vieux officiers et de gens d'élite, et que pour ce qui étoit des ennemis, Arras n'en avoit rien à craindre puisqu'ils n'étoient pas en état d'assiéger un village. Il fallut se rendre à des ordres si précis. Le comte de Montdejeu contant sur l'avis du ministre plus que sur tout ce qu'on lui écrivoit d'ailleurs, n'eut pas plutôt fait le détachement de ses deux régimens qu'il envoia plusieurs de ses officiers en recrüe ; mais il fut bientôt obligé de les rappeller, sur les avis qu'il reçut en même temps de

* Voir page 276, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

divers côtés, et sur les rapports de ses espions, par lesquels il connut que ses pressentimens avoient été justes, et que les ennemis marchoient à lui. Il eut beau écrire à ses officiers qui étoient en recrües, ils n'en firent pas plus de diligence ; et soit que les soldats fussent difficiles à faire cette année-là, ou que la discipline militaire et la subordination ne fût pas assez étroitement observée dans ces malheureux temps, les ordres du gouverneur furent sans effet. Il en écrivit à la Cour en l'informant de tout ce qu'il sçavoit des desseins des ennemis, et en même temps il dépêcha avec le sieur de Bar, gouverneur d'Amiens, et qui étoit alors aux environs d'Abbeville avec son camp volant, pour lui demander ses deux régimens de cavalerie dans le pressant besoin qu'il en avoit. Mais l'entreprise des ennemis sur Arras prévint la réponse et le retour des troupes qu'attendoit le gouverneur.

Le troisième juillet de la même année 1654, dès les quatre heures du matin, on fut averti par les sentinelles qu'il paroissoit de la cavalerie et de l'infanterie à la portée du canon : on y fut et on reconnut l'armée des Lorrains qui s'avançoit pour investir la place au nombre de cinq mille chevaux, d'autres ont écrit huit mille et de trois mille hommes de pied commandés par le sieur de Lunéville, du côté de Dourlans et de Saint-Paul entre Agny et l'abbaye d'Estrun, à la tête du village de Dainville. Le gouverneur d'Arras fut aussitôt les reconnoître de fort près à la tête de sa cavalerie, et n'oublia rien pour engager à l'escarmouche ; mais il ne s'en détacha pas un seul. Comme ils n'étoient là que pour empêcher l'entrée du secours qu'ils craignoient qu'on envoiât à la place, ils ne jugèrent pas à propos de faire aucun mouvement. Le comte de Montdejeu vit bien que le sort en étoit jetté et se retira pour mettre incessamment ordre à ses affaires. Il avoit dès la veille dépêché courriers sur courriers à la Cour pour l'informer de tout ; mais il n'en reçut aucune réponse ; ce fut à lui à prendre ses résolutions. Sur les trois heures après-midy du même jour, troisième juillet 1654, le Prince de Condé, qui s'étoit jetté depuis peu parmi les ennemis, arriva devant la place avec l'armée d'Espagne et parut d'abord entre la Cour-aux-Bois, et le village d'Agny, c'est-à-dire du côté de Bapaume et d'Amiens, il pouvait avoir au moins quatorze mille chevaux. Le comte de Montdejeu n'aiant pas de temps à perdre en délibérations, fit une nouvelle et exacte revüe de sa garnison qui étoit composée de son régiment d'infanterie allemande de trente compagnies, de celui d'Artois, de celui de Bohan, de deux compagnies de gardes

suisses qui avoient pour capitaines Grede et Gredel, et de sa compagnie de gardes suisses à pied ; cela faisoit tout au plus trois mille deux ou trois cents hommes : et en cavalerie il avoit sa compagnie de gens d'armes composée de cent quarante maîtres, sa compagnie de chevaux légers composée de six vingt maîtres, et la compagnie du lieutenant de Roi composée de cinquante maîtres, outre sa compagnie de gardes à cheval et un régiment Polonais de deux cent cinquante hommes d'une valeur extraordinaire, ce qui montoit à trois cents et quelques maîtres. C'est tout ce qu'il trouva avoir de garnison au moment qu'il fut assiégé.

Lorsqu'on a fait dire à feü Monsieur Colbert, dans son testament politique, que le comte de Montdejeu fut surpris, parce que pour épargner sa bourse il n'avoit qu'une médiocre garnison, on a fait injure à la sincérité de ce ministre, autant qu'à la réputation du gouverneur d'Arras, puisqu'on a fait ajouter à ce mauvais motif l'avarice qui laissoit les places dépourvües de monde, que les gouverneurs s'approprioient les contributions sans en rendre compte. Ce qui marqueroit dans ce ministre une ignorance grossière ou maligne de la vérité de l'histoire par rapport au comte de Montdejeu. Ce n'étoit pas s'approprier les contributions pour thésauriser, que de les recevoir par ordre de la Cour pour tout gage, et pour fournir aux frais de la guerre dans une place à garder sans deffense et sans munitions. Arras étoit une grande ville dont les remparts ne valoient rien, les murailles en étoient vieilles, ou d'une maçonnerie précipitée, et avec cela de difficile garde. Les travaux de dehors en étoient applanis outres mal réparés, depuis la prise que nous avions faite de cette place sur les Espagnols en 1640, par Messieurs de la Meilleraye et Châtillon. Le comte de Montdejeu n'avoit eu le temps que de faire relever et terrasser les nouvelles fortifications, et d'en revêtir très peu, en travaillant à remplir les magasins qu'il avoit trouvés vuides, à faire du monde et à exercer sa garnison par de fréquentes sorties qui déterminèrent les ennemis à ce siège pour se mettre à couvert de la petite guerre qu'il leur avoit déclarée sans relâche, et qui désoloit toutes leurs frontières.

Ce n'étoit donc pas une avarice de sa part qui avoit démuni sa place ; mais en partie les ordres du cardinal qui lui avoit ôté deux régimens complets de cavalerie, en partie aussi la paresse des officiers qu'il avoit envoiez en recrües ; et enfin le peu de temps qu'il avoit eu pour se préparer à un siège de la conséquence de celui dont il s'agissoit, en tirant tout de son

propre fonds sans aucun secours. On ne sçauroit y réfléchir un peu sans admirer le génie de ce gouverneur autant que sa valeur. Qui oblige ceux qui maltraitent si injustement sa mémoire dans le testament qu on a cité, de le qualifier de brave homme après être convenu dans la page précédente que les Espagnols n'avoient rien négligé pour réussir dans le dessein de lui enlever cette place, dont la conquête leur devoit être d'une extrême importance? C'est ainsi que la vérité se fait quelquefois rendre justice par la bouche même de ses envieux.

La première précaution que prit le comte de Montdejeu, fut de faire camper son infanterie dans les dehors de la place et de faire occuper par une garde de cavalerie composée de cinquante maîtres certaines buttes qui étoient entre la ville et le camp de Monsieur le Prince de Condé, à une demie portée de canon. On demeura en possession de ce poste plus de trois semaines, quoiqu'il y eût tous les jours de fréquentes escarmouches ; les chevaux, les bœufs et les moutons de la garnison subsistèrent du fourrage qu'on retira de cet espace si vigoureusement disputé. Après cette précaution, le gouverneur eut celle de faire une prompte revüe de toutes les munitions de guerre et de bouche, et une visite très exacte chez les bourgeois qu'il sçavoit être fort espagnols, pour découvrir s'il n'y avoit point d'armes cachées. Il posta la cavalerie de sa garnison ordinaire au cimetierre de Saint-Jean, dans la ville, sous le commandement du sieur de Voignon qui faisoit faire la patrouille toutes les nuits pour voir ce qui se passoit, et pour empescher qu'il n'y eût des assemblées de bourgeois. Le même jour que ce gouverneur donna tous ces premiers ordres, il fit faire de la poudre de tout le salpêtre dont il y avoit une assez grosse provision, et fit fondre le plus qu'il put de cloches pour les réduire en grenandes, ce qui se continua tant qu'il y en eut durant tout le siège. Il n'attendit pas de se voir à l'extrémité pour régler les travaux et les vivres, il ménagea dès le premier jour ses hommes et ses munitions, afin de faire vie qui pût durer, disant toujours qu'il étoit résolu à n'écouter aucune composition, et qu'il feroit plutôt son tombeau de cette place que de la céder. Sur le soir du même jour, troisième juillet 1654, le Prince de Condé aiant apperçu la garde avancée de cavalerie dont je viens de parler, et qui étoit commandée par le sieur de Chouilly, nouvel officier, la fit pousser brusquement avant qu'elle pût se poster plus avantageusement, le sieur de Voignon qui étoit dans un continuel mouvement, voiant cette

cavalerie en désordre y accourut sans délibérer avec quelques volontaires, et la rétablit. Comme il vit que ce poste étoit de conséquence, il y soutint la garde deux jours et deux nuits sans se faire relever, jusqu'à ce qu'il eut ôté aux Espagnols l'espérance de s'y placer, et qu'il eut appris à ses gens à tenir ferme.

Le Prince de Condé fit presqu'aussitôt avancer un détachement de cavalerie jusques sur la contrescarpe de la place, afin d'en tirer quelques éclaircissements, mais le sieur de Voignon y accourut de même, aussitôt qu'il eut repoussé la cavalerie qui avoit attaqué la garde avancée, et aiant mis en fuite cet autre détachement, il ne put y faire que quatre prisonniers qu'il envoia au gouverneur pour être éclairci par leur moien des desseins des ennemis.

(*A suivre*).

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

Il y a quelques années qu'on démolit un vieux bâtiment, creusé et voûté qu'on appelloit communément la Tour de S. Rigobert[1], joignant le palais archiépiscopal, où on croit que l'on renfermoit les clercs ou chanoines vitieux et incorrigibles pour les rendre sages, conformément au concile d'Aix-la-Chapelle, chapitre 134, « ut sit locus intra claustra canonicorum, « sicut multis in locis noscitur esse, quo ad tempus retru- « dantur incorrigibiles. » Mabillon, *ubi supra*.

Prison pour les clercs vitieux, appellée la Tour de Saint-Rigobert.

Depuis la mort de S. Rigobert, le 4 janvier 743[2], faute de

* Voir page 289, tome XVI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. [La Tour dite de *S. Rigobert*, dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige, se trouvait à Reims en avant de la cour du palais archiépiscopal, non loin de la porte d'entrée. Elle figure sur d'anciens plans de cette ville, en particulier dans la *Topographia Galliæ* de Mérian ; on la voit aussi sur une vieille gravure du portail de la cathédrale de Reims par De Son (1625), *Topographie de la France*, Bibl. Nat., département des Estampes. Il est difficile de préciser la date de sa construction. Cette Tour fut sans doute établie au Moyen âge pour servir à la défense du palais : mais il est fort douteux qu'elle doive être attribuée à S. Rigobert. Sa dénomination peut seulement s'expliquer par le souvenir de cet archevêque qui était resté assez populaire à Reims.— Quoi qu'il en soit de son origine, la Tour de S. Rigobert existait déjà au milieu du XIIe siècle. En effet, au témoignage de Robert de Torigny, Eon, hérétique condamné au concile de Reims en 1148, y fut enfermé : « .... *in Turre archiepiscopi* retrusus. » (D. Bouquet, *Historiens de France*, t. XIII, p. 291.) Plusieurs écrivains Rémois, à cause de ce fait historique, ont appelé le monument *Tour d'Eon*. Mabillon déclare l'avoir vu détruire pendant qu'il faisait ses études à Reims. La démolition eut lieu en 1647, sous le pontificat de Léonor d'Etampes. « Haec turris juxta portam « palatii solo aequata est sub Leonorio archiep. an. 1647. » Marlot, *Metrop. Rem. historia*, t. II, p. 358. — Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. L. Demaison.]

2. [Sur la biographie de S. Rigobert, cf. *Vie des saints traitées au point de vue de la géographie historique*, par le vicomte de Ponton d'Amécourt (Extrait des Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie), p. 79 et s., Paris, Jules Le Clère, 1875. — S. Rigobert fut-il abbé d'Orbais dans l'acception propre du mot, ou bien n'a-t-il eu que la surveillance du monastère en sa qualité d'archevêque de Reims? On a vu que

titres, de mémoires et de catalogue de nos abbez, nous ne sçavons qui a gouverné immédiatement cette abbaye pendant cent cinq ans, c'est-à-dire depuis la mort de S. Rigobert, le 4 janvier 743, jusqu'à huit cens quarante-huit que l'on trouve que Bovon ou Bavon en étoit abbé, qui en cette qualité assista à l'assemblée de Quierzi en 848, et à celle de Soissons en 853, comme on va le marquer.

BOVON ou BAVON

848. Bavon assiste à l'assemblée de Quierzi vers la fin de 848 ou 849.

Bavon étoit abbé d'Orbaiz en huit cens quarante-huit, comme nous l'apprenons de l'histoire du concile ou assemblée ou, selon Monsieur Gilbert Mauguin, président de la Cour des monnoies de Paris[1], du conciliabule tenu par Hincmar de Reims vers la fin de cette année 848, en présence de Charles-le-Chauve dans son palais de Quierzi, (et non pas Crécy), proche de Noyon, pour examiner Gothescalque sur sa doctrine de la Prédestination, où il avoit été traduit, cité, entendu et déclaré hérétique, sa doctrine sur la Prédestination frappée d'anathémes, parce que Hincmar et les autres ne l'entendoient pas : il fut de plus condamné à être battu de verges, dégradé du sacerdoce et enfermé dans une étroite prison dans l'abbaye de Hautvilliers. On verra, en parlant de ce pauvre moine en particulier, s'il méritoit un traittement si rigoureux et si infamant.

Notre abbé Bavon assista à cette assemblée avec Paschase Ratbert, abbé de Corbie, Halduinus, abbé de Hautvilliers, et

Marlot et Mabillon ont différé d'avis sur ce point. Le problème reste encore aujourd'hui sans solution. M. le vicomte d'Amécourt ne l'a pas abordé dans sa récente étude sur S. Rigobert, surtout utile au point de vue des identifications géographiques des noms de lieux.]

1. Dont les ouvrages se trouvent en deux tomes in-4° dans notre bibliothéque intitulez : *Vindiciæ Prædestinationis et Gratiæ* (*Augustinianæ*). — [Sectateur zélé de Jansénius, le président Mauguin (m. en 1674) a recueilli dans ses volumes, composés pour la défense de sa doctrine, tous les monuments de la célèbre querelle de Gothescalque sur la prédestination. L'ouvrage se divise en deux parties : la première, *Veterum auctorum qui nono sæculo de prædestinatione et gratia scripserunt Opera et Fragmenta*, contient les nombreux écrits de Raban Maur, Prudence, Jean Scot Erigène, Loup de Ferrières, Ratramne, Flore, Saint-Remi de Lyon, Hincmar, etc... publiés pour ou contre l'Augustinien Gothescalque. La seconde, *Historica et Chronica Synopsis cum gemina Dissertatione*, etc... renferme une ample et savante dissertation du président Mauguin sur toutes les circonstances de la controverse qui divisa dès le neuvième siècle l'Eglise des Gaules en deux partis opposés.

Rigbold, chorévêque de Reims. Les ennemis de Gothescalque se prévalent contre luy du silence de Bavon son abbé, de Rigbold, chorévêque de Reims qui l'avoit ordonné prêtre, (qui acquiescérent et consentirent à sa condamnation forcée et violente), pour le croire coupable d'hérésie dans sa doctrine et dans sa foy, corrompu dans ses mœurs et brouillon dans sa conduite. Mais on leur répond que la présence du Roy, de tant de grands seigneurs prévenus et obsédez par les évêques et surtout par Hincmar, président, et son ennemi capital et irréconciliable, tout puissant auprés du Roy et à la cour, leur firent juger prudemment qu'il falloit alors céder au tems et à la violence, abandonner la défense de l'infortuné Gothescalque, son religieux, à une autre occasion plus favorable, aprés la mort de Hincmar, dans une assemblée plus libre. En parlant de Gothescalque on s'étendra sur cette assemblée.

Bavon assiste au second concile de Soissons en 853. [Tome III des Conciles de France. — Edit. Sirmond 1629, p. 80.]

Bavon assista encore au second concile de Soissons, tenu dans l'abbaye de Saint-Médard et Saint-Sébastien de Soissons[1], dans l'église ou chapelle de la même abbaye, dédiée à la Sainte-Trinité, par les archevêques et évêques des cinq provinces, le vingt-deuxiéme d'avril de l'an huit cens cinquante-trois, indiction premiére, la sixiéme année du pontificat du pape Léon quatriéme, la treiziéme du régne du roy Charles-le-Chauve présent à ce concile, et la septiéme[2] du pontificat de Hincmar de Reims[3]. On examina dans ce concile : 1° l'affaire d'Ebbon, cy-devant archevêque de Reims, déposé dans l'assemblée tenue en huit cent trente-cinq devant le carême, dans le palais royal de Thionville, sous le pontificat du pape Grégoire IV, et sous le regne de l'empereur et roy Louis-le-Débonnaire ; 2° l'élection de Hincmar pour succéder à cet Ebbon ; 3° l'ordination des clercs faite par ledit Ebbon, et suspendus ou interdits depuis par le concile tenu à Meaux en huit cens quarante-cinq. — Tout ce qui se passa dans ce concile n'étant pas de notre sujet, il nous suffit d'avoir

1. [Célèbre abbaye fondée au VIe siècle par Clotaire Ier et enrichie des reliques de S. Sébastien en 826. *G. ch.* IX, 405.]

2. [Plutôt la *huitième*, suivant la remarque de D. Bouquet, *Historiens de France*, VII, 213.—V. au sujet du concile *les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. I, p. 224 à 232.]

3. « Hic venerabilis vir (Hincmarus), anno sui episcopatus septimo, syno-« dum habuit comprovincialem apud Suessionicam urbem in monasterio « Sancti Medardi, in ecclesia Sanctæ Trinitatis honore sacrata, cum Weni-« lone Senonensi..... Bavone abbate monasterii Orbacensis. » Flodoardus, lib. III *Hist.*, cap 11.

marqué icy que notre abbé Bavon y assista. On pourra s'instruire à fond du reste en lisant Flodoard, livre 3, chap. 2 et 11, le XXIe tome des *Conciles généraux*, édition du Louvre[1], page 661 et suivantes, Dom Guillaume Marlot, tome I, *Metrop. Remens.* [*Hist.*], livre 3, chap. 29, pages 422 et suivantes, et Dom J. Mabillon, premiére partie du troisiéme siécle des *Actes des SS. Bénédictins*, page 530.

On ne sçait ni à qui Bavon a succédé, ni la premiére ni la derniére année de son gouvernement, ni le jour et l'année de sa mort, ni le nom de son successeur immédiat. On conjecture que ce fut Ratramne.

On a jugé à propos de transcrire icy un catalogue des religieux de ce monastére (à la tête desquelz se trouve le nom de B*avo abbas*) tiré d'un ancien manuscript de l'archimonastére de Saint-Remy de Reims, numeroté 303, qui, au jugement des connoisseurs, paroît avoir été écrit dans le neufviéme ou dixiéme siécle, où se lisent ces mots en forme de titre dudit catalogue.

NOMINA FRATRUM E CŒNOBIO ORBACENSI[2]

Catalogue des religieux d'Orbaiz.

« *Bavo Abba.* — Otgincus — Gudinus — Ercanraus — Ado « — Hunricus — Lantcarius — Hrotboldus (1) — Angelbertus « — Odelricus — Vulfardus — Euregrimmus — Agenoldus « — Deddo (2) — Irgobertus (3) — Marcomus (4) — Ermenar- « dus — Gautbertus (5) — Eudo — Antramnus (6) — Siglulfus « — Hrodericus (7) — Berilus — Magnoardus — Gauzsulfus « — Haribernus (8) — Hadeboldus — Hrotgarius — Teude- « ricus — Hainricus — Ercanradus — Erameradus (9) — « Leutbertus — Siglehadus — Wureddradus (10) — Stadivius « — Ratramnus (*a*) — Leutgarius — Berthelmus — Berin- « gerius (11) — Hardoinus — Hartgarius — Hrotgarius — « Dodo — Item Hraradus (12) — Willebertus (13) — Hrat- « bertus — Beregrimus — Bertolmus (14) — Wido (15) — « Wultegarius (16) — *Gottescalcus* — Florentius — Hrotlan-

1. [*Conciliorum*, tome XXI (ab anno 817 ad annum 855). Paris, imprimerie royale, 37 vol. in-f°, 1644.]

2. [Cf. à la Bibl. Nat. Mss. Fonds latin n° 9903. — *Ms.* 1 Hrotholdus — 2 Beddo — 3 Ingobertus — 4 *vel* Marcoinus — 5 Gautebertus — 6 Anstramnus — 7 H... odericus — 8 Hairbernus — 9 ou Frameradus — 10 Vureddradus — 11 Beringerus — 12 Hranradus — 13 Vuillebertus — 14 Bertolnus — 15 Vuido — 16 Vulfeganus — 17 Vuillelmus — 18 Audo —

« dus — Remegius — Hosmannus — Lantbertus — Item « Florentius. » — Tous ces noms sont écrits de même main. Ceux qui suivent sont écrits d'un caractére un peu différent, et néantmoins fort approchant de ces premiers, tout de suite et sans aucune marque de distinction. « Ranradus (*b*) [*Ms* « (pr) es (b) yter] — Hildradus — Haimardus — Ratramnus « — Bovo — Willælmus (17) — Dado — Rado — Teutbertus « — Odo — Odelboldus — Avolo (18) — Eurus m[onachus] — « Lanterus diaconus — Rodoardus diaconus — Adeloldus — « Sigfridus — Rohulfus — Theodulfus subdiaconus — Mat- « thæus — Hadeboldus — Ernoldus — Walterus (19) — In- « gramnus (20) acolythus — Willebertus (21) — Boso — « Rageinfredus (22) — Grimoldus — Henricus (23) — Willel- « mus (24) — Nithadus (25) — Anselmus — Rigaudius — « Aderulfus — Sairardus (26). » — Ce qui suit est encore d'un caractére un peu différent. [Ici le manuscrit de la Bibliothèque Nationale porte en titre :

NOMINA VIVORUM]

« Ragenardus — Leutgardus (27) — Hugo item — Rage- « nardus — Walo (28) — Odila — Airardus (29) — Leutgardis « — Erleherus sen[ior] — Heluvuidis (30) — Dudo — Fulco « — Transberga — Herbertus — Guntardus — Fulcricus — « Fulco — Macarius (31) — Berta (32) — Eicbertus (33) — « Ayrardus — 113.

NOMINA DEFUNCTORUM

« Odila — Warnerus (34) — Warinus (35) — Salaco — « Warnerus (36) — Panto (37) — Gantbertus (38) — Alexan- « — dra — Rithildis (39) — Theudericus — [Fulcricus — « Ayrardus — Hildiardis.] (40) »

On ne sçait que conclure de ce catalogue d'un si grand nombre de religieux : car quoique le nombre ait dû y être à Orbaiz assez considérable avant l'introduction des commandes, la

19 Vualterus — 20 Ingrannus — 21 Vuillebertus — 22 Ragemfredus — 23 Heinricus — 24 Vuillelmus — 25 ... lithadus m[onachus] — 26 Sainardus — 27 Leutgardi... — 28 Vualo — 29 Airar... — 30 Heluviudis — 31 Macharius — 32 Berra — 33 Cicbertus — 34 Vuarnerus — 35 Vuarinus — 36 Vuarnerus — 37 Pante... — 38 Gontbertus — 39 Rothildis — 40 Ces trois derniers noms ne figurent que dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale.] — (*a*) Ratramnus, prévôt, à qui Hincmar ordonne de faire des états de tout. — (*b*) ou Rambradus, prévôt, qui assista à l'élection de Foulque en 882 avec Lantherus, Rodoardus et Sicfridus, diacres; mais le nom d'Helimardus, doyen, n'est point dans ce catalogue. [Cf. Marlot, t. I, l. 4, c. 1, p. 501.]

séparation, la vente, aliénation et dissipation des revenus et des fonds, on ne croit pourtant pas qu'il y ait jamais eu quatre-vingt-dix religieux en même tems dans ce monastére, comme le marque ce catalogue, en supposant que tous ces noms d'hommes soient les noms des religieux d'Orbaiz. On pourroit bien conclure qu'il y auroit eu icy cinquante religieux tout à la fois, en se fondant sur ce que Gottescalque, religieux sous l'abbé Bavon qui est à la tête de ce catalogue, y est placé le cinquante-et-uniesme, si les cinquante autres qui le précédent, vivoient en même tems que luy. D'un autre côté Gottescalque étant prêtre, il semble que ces cinquante qui le précédent dans ce catalogue, auroient dû l'être aussi, (à moins qu'on ne veuille dire qu'en ce tems-là, conformément à la regle de saint Benoist, les abbez n'élevoient au sacerdoce que les plus éclairez, les plus parfaits et les plus dignes de leurs disciples religieux, « si quis abbas sibi presbyterum vel diaconum ordinari « petierit, de suis eligat, qui dignus sit sacerdotio fungi », *Regula*, c. 62, sans avoir égard ni à la naissance, ni à l'antiquité, ni au rang et au tems de l'entrée dans le monastére.) Mais quelle apparence qu'il y ait eu dans l'abbaye d'Orbaiz cinquante prêtres en même tems dans le neuviéme siécle? Le nombre des prêtres n'étoit pas encore si grand en ce tems là dans nos plus célébres monastéres qu'il l'a été depuis, selon la remarque du R. P. Dom Jean Mabillon qui assure dans sa préface sur la premiére partie du troisiéme siécle des *Actes des saints Bénédictins*, observation 34, nombre 108, que dans la célébre abbaye de Centule, à présent Saint Riquier en Ponthieu, proche d'Abbeville[1], où il y avoit trois cens religieux sous la conduite de St-Angilbert, abbé du tems du saint roy et empereur Charles-Magne, il n'y avoit au plus que quatre-vingt-dix prêtres; dans le monastére de Saint-Gal en Suisse[2], il n'y

1. [Centule, au diocèse d'Amiens, aujourd'hui Saint-Riquier (Somme), du nom du saint qui a fondé l'abbaye en 640. *G. ch.* X, 1241. Une vue perspective des églises et du cloître construits en 799 par saint Angilbert se trouve dans l'*Architecture monastique* d'Albert Lenoir (2 vol. gr, in-4°) I, 27. Cf. Abbé Hénocque, *Hist. de l'Abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, Amiens, Douillet, 1880, publ. dans les Mémoires de la Soc. des Antiqu. de Picardie. — Abbeville, ancienne capitale du Ponthieu, (*abbatis-villa*), provient d'un domaine de la riche abbaye de Centule.]

2. [La ville de Saint-Gall est aujourd'hui chef-lieu d'un des cantons de la Suisse. — La fameuse abbaye de Bénédictins qui porta ce nom, au diocèse de Constance, fut fondée vers l'an 613 par le moine Irlandais S. Gall, disciple de S. Colomban. *G. ch.* V, 945. Au temps des Carlovingiens, elle devint le principal foyer de la vie intellectuelle de l'Europe. Elle a été sécularisée en 1805. La bibliothèque du chapitre contient des manuscrits pré-

avoit que quarante-deux prêtres, et dans un catalogue des religieux de l'auguste et royale abbaye de Saint-Denis en France[1], lieu de la sépulture de nos Roys, il n'y a que trente-trois prêtres, dix-sept diacres, vingt-quatre soûdiacres, sept acolythes, quarante-et-un moines, ce qui fait ensemble cent vingt-deux religieux. Or, il est certain que l'abbaye d'Orbaiz dans sa plus grande splendeur, n'a pu être aussi nombreuse en religieux ni être mise en parallele avec ces anciennes et augustes abbayes ; il faut donc conclure que ce catalogue contient les noms des religieux qui ont vécû successivement dans ce monastére sous l'abbé Bavon. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est que ce manuscript de Saint-Remy ou catalogue est écrit de différentes mains.

Associations aux priéres.

Ces noms d'hommes et de femmes insérez à la fin de ce catalogue des vivans et des morts pourroient bien être les noms de quelques personnes séculiéres amies de ce monastére, associées aux priéres et aux bonnes œuvres des religieux, qu'on appelloit anciennement dans notre ordre *fratres et sorores ad succurrendum* ou *fratres conscripti*, suivant la remarque du même Dom Jean Mabillon dans sa préface de la premiére partie du IIIe siécle des *Actes des saints Bénédictins*, observation 26, nombre 100.

Cette association est encore en usage aujourd'huy dans notre congrégation de Saint-Maur en faveur de ceux et de celles à qui nos Chapitres généraux accordent des *lettres* qu'on appelle *gratieuses* par reconnoissance de leur affection, attachement, bienveillance, et des services signalez qu'ils ont rendus et rendent à nos monastéres et congrégation, pour participer à toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent dans notre congrégation, et pour qui on célébre pendant les Chapitres généraux et certains jours de l'année des messes solennelles, comme il est prescript dans les Déclarations, nombre dix-neufviéme sur le chapitre trente-sixiéme de la regle de S. Benoist.

cieux. Les archives du couvent supprimé possèdent aussi un document graphique du plus réel intérêt pour l'architecture monastique du IXe siècle. C'est un dessin sur parchemin représentant le plan original de l'abbaye de Saint-Gall qui fut exécuté vers l'an 820. Il a été publié par Dom Mabillon, *Annales Benedictini*, II, 571, et reproduit plus tard à diverses reprises. V. notamment A. Lenoir, *Architecture monastique* I, 24 ; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, I, 243, etc...]

1. [Fondée par Dagobert Ier, *G. ch.*, VII, 332. L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* a été écrite par D. Michel Félibien, Paris, 1706, in-fo.]

Pour avoir un plus grand éclaircissement touchant les personnes qu'on nommoit *fratres ad succurrendum*, on peut lire les notes et les observations du R. P. Dom Luc d'Achery sur les ouvrages de Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, page 634 et les suivantes[1]; item les observations du R. P. Dom Hugues Menard sur le chap. 70 de la *Concordance des Regles*, page 1028[2].

GOTHESCALQUE

Sentimens différens de Gothescalk.

Aprés avoir rapporté ce qu'on a pu recueillir de notre abbé Bavon, il est juste de mettre ensuite ce que l'on sçait de Gothescalque, son religieux si connu des sçavans, mais sous des idées bien différentes. Les uns l'envisagent comme un saint et sçavant religieux et l'un des plus zelez disciples de S. Augustin, et des plus invincibles défenseurs de ses sentimens et de sa doctrine sur la prédestination des élus et la réprobation des impies. Les autres au contraire, (parcequ'ils ne l'entendent pas, ou parce que leurs intérests et leurs vues humaines ne s'accordent pas avec la doctrine de saint Augustin qu'il défendoit, et qu'eux ne cessent d'attaquer), le regardent comme un impie, un infâme et opiniâtre hérétique frappé des foudres et des anathémes de l'Eglise dans deux différentes assemblées. Ce dernier sentiment a trouvé créance dans quelques esprits et a prévalu longtems; mais il s'est trouvé depuis plusieurs sçavans, hommes désintéressez, et qui, par le seul amour d'éclaircir la vérité, ont pris sa défense, et l'ont entiérement justifié de tous ces différents chefs d'accusation. On va rapporter une partie de leurs raisons et de leurs preuves, et on citera aprés les autheurs qui luy sont favorables, afin qu'on puisse les lire à loisir, si on le juge à propos.

Plusieurs sçavans hommes prennent sa défense et le justifient, comme S. Remy, archevêque, et son église de Lyon, Lupus, abbé de Ferriéres, S. Prudence évêque de Troyes, M. Mauguin et autres.

Gothescalque, allemand de nation, élevé dans l'abbaye de Richenow, ordre S. Benoist.

Gothescalque, (qui signifie *serviteur de Dieu* car *Gott* veut dire Dieu, et *Schalk* serviteur en allemand), naquit en Allemagne au diocése de Mayence, au commencement du neufviéme siécle. Il fut élevé et instruit dans le monastére d'Augie-

1. [Les écrits de Guibert ont été réunis par Dom Luc d'Achery sous le titre de *Venerabilis Guiberti abbatis B. Mariæ de Novigento opera omnia* etc..., Paris, 1651, in-f°. — MIGNE, *Patr. lat.*, t. CLVI, c. 1139 et s.]

2. [*Concordia regularum, auctore S. Benedicto, Anianæ abbate*, avec des notes et des observations par Dom Hugues Ménard, bénédictin, Paris, 1638, in-4°. — MIGNE, *Patr. lat.*, t. CIII, c. 1332.]

la-Riche ou de Richenow [1], et eut pour maître dans l'étude des belles-lettres Taton [2]. Il y fit un si grand progrez qu'il mérita le nom de *Fulgence*. Il sortit de son pays, vint en France, et se retira dans ce monastére de St-Pierre d'Orbaiz où il continua, ou fit profession de la vie monastique : on ne sçait si ce fut entre les mains et du tems de l'abbé Bavon, ni pourquoy il préféra Orbaiz à l'abbaye de Richenow et à plusieurs autres en Allemagne fort célébres pour la regularité et pour les sciences, si ce n'est que ce fut pour se dérober à ses parens et à ses amis, et pour avoir plus de liberté de s'appliquer à la vertu et aux sciences. Il avoit beaucoup d'esprit et de subtilité. Parmi les exercices du cloître, il s'appliqua aux lettres, qu'on enseignoit icy avec succez aux étrangers comme aux François, religieux et séculiers. Il eut liaison avec les plus sçavans hommes de son tems. Aprés s'être appliqué longtems dans la solitude à l'étude de l'Ecriture sainte et des saints Peres, surtout de saint Augustin, et avoir été ordonné prêtre à l'âge de quarante ans par Rigboldus, chorévêque de l'Eglise de Reims (ce qui rend son ordination un peu suspecte, si on en croit le sieur Dupin), il alla à Rome vers l'an huit cens quarante-six ou quarante-sept, pour visiter l'église des Apôtres, avec la permission de son abbé, par une dévotion assez commune en ce tems-là [3].

On luy donne le surnom de Fulgence.

Il vient et se retire à Orbaiz où il continue de s'appliquer à l'étude des hautes sciences.

Il avoit liaison avec les sçavans.

Il est ordonné prêtre à 40 ans.

Il va à Rome en 846 ou 47, par dévotion.

Aprés y avoir rendu ses vœux à Dieu et visité les lieux de piété, il partit de Rome pour revenir en son monastére d'Orbaiz. Repassant par la Lombardie, il logea chez le comte Eberard dont la maison étoit la retraite des pauvres pélerins; d'autres disent qu'il logea et demeura quelque tems dans un hôpital fondé par ce pieux comte Eberard.

Ce comte ayant reconnu l'érudition singuliére de Gothescalk, le retint et l'obligea de demeurer quelque tems chez luy. Pendant le séjour qu'il y fit, Notthingus élû pour remplir le siége épis-

A son retour de Rome il logea chez le comte Eberard qui, charmé de ses discours, le retint chez luy.

1. [Reichenaw, *Augia dives*, aujourd'hui Reichenau, île agréable du Grand duché de Bade, sur le lac Inférieur. — Sa puissante abbaye de Bénédictins, au diocèse de Constance, fut fondée sous Charles-Martel, par S. Pirmin. *G. ch.* V, 981. Elle a été supprimée en 1799. L'Empereur Charles-le-Gros, détrôné en 887, est inhumé dans l'ancienne église de l'abbaye. — Cf. L. Spach, *L'île et l'abbaye de Reichenau*, avec une vue, Strasbourg, veuve Berger-Levrault, 1868, in-4° de 35 p.]

2. [Taton ou Tatton, moine célèbre par son savoir et l'éclat de sa vertu, occupa à Richenou les fonctions de modérateur de l'Ecole. Il fut le maître du fameux Walafride Strabon et l'ami de Grimald, abbé de Saint-Gall. Tatton avait été élevé, dans son enfance, à l'Ecole du palais de Charlemagne. *Hist. littér. de la France*, IV, 236; V, 402, 406.]

3. [Mauguin, II, *Synopsis*, 2; *Dissertatio*, chap. I.]

copal de Véronne, ou de Bresse[1], ou Verceil, eut un entretien avec luy sur la matiére de la prédestination, qu'il expliqua et prouva par plusieurs authoritez de saint Augustin. Notthingus ne comprenant pas le sens d'une proposition que Gothescalque avança, il en fut choqué ; et quelque tems aprés étant venu à la cour de Louis, roy d'Allemagne[2], et s'étant rencontré avec Raban-Maur[3] qui venoit d'être fait archevêque de Mayence, il luy dit que Gothescalk soutenoit contre toute justice qu'il y avoit deux prédestinations, l'une *au repos*, qui est celle des élûs, et l'autre *à la mort*, qui est celle des réprouvez. Mais voicy la proposition avancée par Gothescalque dans son écrit adressé à Raban, et qui avoit choqué Notthingus : *Omnes reprobos qui in die judicii damnabuntur propter ipsorum mala merita, idem ipse incommutabilis Deus per justum judicium suum incommutabiliter prædestinavit ad mortem merito sempiternam.*

I confére avec Nothingus qui, ne comprenant pas sa doctrine, le cite devant Rhaban-Maur qui ne la comprit pas aussi.

Proposition de Gothescalque mal entendue de ses adversaires.

Raban, à la sollicitation de Nothingue, promit qu'il composeroit quelque petit écrit, où il réfuteroit cette erreur prétendue par des témoignages de l'Ecriture et des saints Peres. C'est ce que fit Rhaban, en quelque maniére, dans une lettre qu'il adressa la même année à l'évêque Nothingus[4] ; mais, comme l'Eglise de Lyon l'a trés bien remarqué depuis, Rhaban ne comprit point le véritable sens de Gothescalque, s'étant imaginé faussement que ce religieux soutenoit que Dieu en avoit prédestiné quelques-uns au péché, en sorte que même ceux qui sont impies ne puissent être autres[5]. Ce que Gothescalk, ni aucun autre, n'a jamais ni dit ni enseigné[6].

Rhaban entreprend de le réfuter.

Rhaban écrivit aussi au comte Eberard[7] pour le porter à

1. [En vieux français *Bresse*, en latin *Brixia*, en italien *Brescia*. — Notingus, evêque de Verceil vers 830, de Vérone (840-844), de Brescia (844-865). Gams, *Series Episcop.*]

2. [Louis-le-Germanique, 817-876.]

3. [Raban-Maur, célèbre théologien allemand, né vers 786, mort à Winfel, près de Mayence, le 4 février 856. Après avoir été disciple d'Alcuin à l'Ecole de Saint-Martin de Tours, Raban devint successivement abbé de Fulde (822) et archevêque de Mayence (847). Il fut le restaurateur de l'étude des lettres en Allemagne et l'un des pères de la philosophie scolastique. — Cf. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, t. I, p. 138, Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1872-1880, 3 vol. in-8°.]

4. [Migne, *Patrologie latine*, t. CXII, col. 1530.]

5. [Ecclesia Lugdunensis *de Tribus epistolis*, ad tertiam, quæ est Rabani, epistol., Migne, CXXI, 1055; Mauguin, II, *Pars altera*, 136.]

6. [*Dissert.*, chap II.]

7. [Migne, *op. cit.* CXII, 1553.]

chasser ce religieux de sa maison ou à le contraindre à quitter son hérésie; c'est ainsi qu'il appelloit la doctrine de Gothescalque qu'il n'entendoit pas. Ce religieux sçachant cela et ne se sentant nullement coupable de l'hérésie dont on l'accusoit, sortit d'Italie et vint en Allemagne au commencement de l'année huit cens quarante-huit, et — parce que Rhaban, dans la lettre qu'il avoit écrite à Notthingue [1], avoit avancé qu'il falloit que Dieu a prévû, non pas prédestiné les méchans à la peine qu'ils méritent, et qu'il parloit de la volonté de Dieu, de la mort de Jésus-Christ, et du libre arbitre, comme en avoit parlé Gennade [2], prêtre de Marseille et demi-pelagien reconnu, — Gothescalque consulta sur ces questions [3] les plus sçavans théologiens de son tems, et leur proposa ses sentimens et sa doctrine, particuliérement à Loup-Servat, prêtre de Mayence (qui mourut en 851 suivant la *Chronique d'Hirsauge*, et fort estimé de Trythéme, mais différent de Loup [4], ce pieux et sça-

Rhaban écrit pour faire chasser Gothescalque.

Gothescalque sort d'Italie pour aller en Allemagne se défendre.

1. [*Rabani epist. ad Nothingum*, in fine.]

2. [Gennade, gaulois de naissance, mort en 492. On ne s'accorde point sur son orthodoxie, et on pense qu'il fut engagé dans l'erreur des semi-pélagiens. Parmi les ouvrages de Gennade, deux seulement sont parvenus jusqu'à nous : — 1° *Liber de ecclesiasticis dogmatibus*. — 2° *Liber de scriptoribus ecclesiasticis*. Migne, LVIII, 979.]

3. [Gotescalc consulta sur ces trois questions : — Prédestination au mal, volonté et mort de Jésus-Christ, libre arbitre. — Nous ne possédons pas ses lettres aux personnages ici mentionnés. Il ne nous reste qu'une lettre en vers assez obscurs que Gotescalc écrivit de Germanie, sur le même sujet, à Ratramne, moine de Corbie. Elle a été découverte par le P. Sirmond et publiée, pour la première fois, en son entier, dans l'*Historia Gotteschalci* du P. Cellot :

Estque Augustini his sententia missa beati,
Quam liquido exponi, auctori quadrando poposci.
Nempè tribus horum studui proprium indere sensum,
Matcaudo, Jonæ, atque Lupo, rutilantibus ore,
Poscens obnixe satagant ut vera referre...
. . . . . .

Epist. Gothescalci ad Ratramnum, ap. Migne, CXXI, 370. Cf. *Hist. littér.*, V, 359.]

4. [Plusieurs auteurs, embarrassés par le mot *Servatus*, ont, à l'exemple de Dom du Bout, proposé de distinguer l'éminent théologien nommé dans les manuscrits *Servatus Lupus*, et *Lupus*, abbé de Ferrières en Gâtinais. Mais cette distinction n'a pas finalement prévalu. Suivant Mabillon, Loup de Ferrières, *sauvé* comme par miracle d'une grave maladie, reçut ou prit lui-même, par reconnaissance, ce surnom de Servatus. L'explication, selon M. Hauréau, n'a rien d'invraisemblable; car au moyen-âge ces sortes d'appellations votives sont des plus fréquentes. — Né dans le diocèse de Sens

vant abbé de Ferriéres, mort en 865), à Jonas[1], et à Marcuvard, célébre abbé de Prumiers ou de Prum[2] en Ardennes, à douze lieues de Treves, les priant instamment de les éclaircir conformément aux sentimens de saint Augustin[3].

Gothescalk se trouve à l'assemblée de Rhaban et y présente sa profession de foy.

Le premier jour d'octobre 848, indiction 12, Rhaban-Maur tint une assemblée à laquelle il donna le nom de Concile[4] où Gothescalk fut cité, comparut et présenta luy-même à Rhaban sa profession de foy touchant la Prédestination avec un petit écrit où il réfutoit ce que Rhaban avoit dit dans sa lettre à Notthingue en l'accusant d'erreur touchant ces questions. Voicy un extrait de l'écript et de la profession de foy de Gotthescalque :

vers l'année 805, Loup de Ferrières est mort après l'année 862. Il était d'une famille illustre qui a donné plusieurs personnages considérables à l'Eglise des Gaules, entre autres Héribold, évêque d'Auxerre, Marcuard, abbé de Prüm, etc... Après avoir fait profession dans l'abbaye de Ferrières, Loup fut envoyé à Fulde où il reçut les leçons de Raban-Maur et où il se lia avec Eginhard. A son retour en France, il fut appelé à la cour. Charles-le-Chauve le nomma abbé de Ferrières (841) et le chargea de la réforme des monastères de France. Loup, qui était en relation épistolaire avec les souverains et les savants de son temps, a laissé une grande réputation comme écrivain. Ses œuvres ont été éditées par Baluze. — Migne, CXIX, 423.]

1. [Les auteurs de l'*Histoire littéraire* (V, 20 et 359) supposent qu'il s'agit peut-être du célèbre Jonas, évêque d'Orléans. Mais ils n'ont pas observé que ce prélat était mort dès 843. Aussi leur conjecture se trouve-t-elle en désaccord avec le récit de Dom Du Bout qui, après le président Mauguin, assigne à la lettre de Gotescalc la date de 848. Il est possible que cette lettre ait été écrite à Jonas, évêque d'Autun, qui souscrivit en 853 au second concile de Soissons. Cf. Le P. Cellot, *Historia Gotteschalci*, *p.* 40.]

2. [Marcuard, nommé abbé de Prüm en 829, mort en 853. Cf. *Hist. litt.*, IV, 238. — Prüm ou Pruim (*Prumia*), ville de Prusse, province du Rhin, chef-lieu du cercle (*Kreis*) de son nom, dans la régence (*Regierungsbezirk*) et au N. O. de Trèves. Son abbaye de Bénédictins fut fondée en 720 par Bertrade, grand'mère de la reine Berthe, femme de Pépin-le-Bref. Ce roi et son épouse confirmèrent la fondation en 762. *G. ch.* XIII, 589. L'empereur Lothaire Ier prit l'habit religieux à Prüm, après son abdication, et y mourut en 855. L'abbaye a été supprimée en 1801 par les Français.]

3. Voyez M. Mauguin, tome second *Vindiciar. Augustin*, [Synopsis], page 3. [*Adde*, même auteur, *Dissert.*, chap. III. — Si Jonas et Marcuard ont adressé des réponses à Gotescalc, elles se trouvent aujourd'hui perdues, comme celle de Ratramne. Nous ne possédons que la réponse de Loup de Ferrières au moine d'Orbais, qui est sa lettre 30. On voit par cette lettre que Gotescalc l'avait notamment consulté sur la question de savoir si les justes, après la résurrection, verront Dieu des yeux du corps. Migne, CIX, 491. *Hist. littér.*, IV, 267.]

4. [Concile de Mayence.]

[EX EJUS LIBELLO]

« Legi, inquit Gothescalcus, librum, venerande Pontifex, « tuum, in quo positum reperi quod impii quoque sive reprobi « non sint divinitus ad damnationem prædestinati. *Et post « aliquanta.* Præscivit, inquam, illos pessimum habituros « ortum, pejorem obitum; prædestinavit autem eos ad luen- « dum perenne tormentum [et sempiternum interitum.] *Et « iterum post aliquanta.* Quia revera sicut electos omnes præ- « destinavit ad vitam per gratuitum solius gratiæ suæ benefi- « cium, quemadmodum Veteris et Novi Testamenti paginæ « manifestissimum præbent solerter et sobrie considerantibus « indicium; sic omnino et reprobos quosque ad æternæ mortis « prædestinavit supplicium, per justissimum videlicet incom- « mutabilis justitiæ suæ judicium[1]. »

EX PROFESSIONE

Profession de foy de Gothescalque.

Inde et in chartula suæ professionis ad eumdem Rhabanum Archiepiscopum ita dicit : « Ego Gothescalcus credo et confi- « teor, profiteor et testificor ex Deo Patre, per Deum Filium, in « Deo Spiritu sancto, et affirmo et approbo coram Deo et sanc- « tis ejus quod gemina est prædestinatio sive electorum ad « requiem[2], sive reproborum ad mortem. *Quia sicut Deus « incommutabilis ante mundi constitutionem omnes electos suos « incommutabiliter per gratuitam gratiam suam prædestinavit « ad vitam æternam*: similiter omnino omnes reprobos, qui in « die judicii damnabuntur propter ipsorum mala merita, idem « ipse incommutabilis Deus per justum judicium suum « incommutabiliter prædestinavit ad mortem merito sempi- « ternam[3]. »

Gothescalque et Rhaban avoient les mêmes sentimens, mais ils s'expliquoient diversement.

Gothescalk soutenoit dans sa profession de foy que les impies ne sont prédestinez à la damnation qu'à cause de leurs crimes, « *propter ipsorum mala merita* scilicet à Deo ab æterno præ- « visa ». Rhaban avouoit que Dieu connoît ceux qui sont en état de péché, et qu'il a résolu de les punir de la mort éternelle à cause de leurs péchez, mais il ne pouvoit souffrir qu'on

1. [Mauguin, II, *Pars altera*, 3. — Migne, CXXI, 365.]

2. [Ms. *regnum*.]

3. Voyez M. Mauguin, tome premier *Vindiciar. Augustin.*, p. 6e. [*Adde* même auteur, t. II, *Synopsis*, p. 4. — Migne, CXXI, 368.]

appellât cela *prédestination à la mort*, de peur qu'on ne croye que Dieu prédestine au péché. Et Gothescalque le soutenoit avec un peu trop d'opiniâtreté. Voilà à proprement parler tout son crime; car dans le fond Rhaban et luy croyoient le même dogme, et s'expliquoient diversement. Gothescalque se seroit épargné bien des chagrins et des souffrances, si au lieu du terme *prædestinatos*, il avoit dit *relictos*, comme vouloient Hincmar et Rhaban-Maur[1].

Rhaban condamne Gothescalque dans son assemblée.

Cette accusation d'erreur devoit, selon toutes les lois, empêcher Rhaban de se faire juge en la cause de Gothescalque; néantmoins il la dissimula, et il fit comparoître devant luy Gothescalque dans ce synode où il l'accusa de soutenir que la prédestination de Dieu contraint des hommes de se perdre, en sorte qu'ils ne sçauroient se retirer de leurs égaremens et de leurs péchez. Sur cette fausse accusation, quoique Gothescalque pût dire pour se justifier, il paroît par les *Annales de Fuldes* qu'il y fut condamné, parce que l'on ne comprenoit pas le sens de sa proposition, et que Rhaban le renvoia à Hincmar, archevêque de Reims et métropolitain de l'évêque de Soissons, dans le diocése duquel est le monastére d'Orbaiz, où Gothescalque avoit demeuré et professé la vie monastique. « Apud « Moguntiacum rationabiliter, ut plurimis visum est, convictus « et ad proprium Episcopum Hincmarum Remis transmissus « est[2]. »

Gothescalque renvoié à Hincmar.

Rhaban écrit à Hincmar une lettre contre Gothescalque.

Rhaban écrivit en même tems à Hincmar une lettre qu'il appelle synodale où il imposa à Gothescalque les mêmes erreurs qu'il luy avoit déjà faussement attribuées, soit parce qu'il ne comprenoit pas sa doctrine ou parce qu'il s'imaginoit que ces erreurs en étoient une suite nécessaire. Cette lettre de Rhaban-Maur adressée à Hincmar de Reims se trouve dans le XXIe tome des *Conciles*, édition du Louvre ou royale, page 596, et commence par ces paroles : « Notum sit dilectioni vestræ quod quidam gyrovagus

1. [Gotescalc avait composé un écrit sur la double prédestination et l'avait, comme on l'a vu, présenté à Raban, archevêque de Mayence. A la suite était une profession de foi. Nous ne connaissons de cette œuvre que les fragments conservés par Hincmar dans son traité de la *Prédestination*. C'est apparemment le même écrit que l'auteur produisit l'année suivante au concile de Quiercy et qui fut livré aux flammes, ainsi que l'indique plus loin Dom Du Bout. Cf. Ellies Dupin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, tome VII, chap. II, Paris, 1696, in-4°.]

2. Ita *Annates Fuldenses*, anno 848 [Pertz, *Script.* I, 365] ; tomo VIII *Concilior.* [édit. Labbe], p. 52.

« nomine Gothescalcus... » Et pour luy rendre ce religieux plus odieux et l'animer contre luy, il finit sa lettre en assurant que plusieurs que Gothescalk avoit séduits, prenoient occasion de sa doctrine d'être moins appliquez à leur salut, s'étant mis ces pensées dans l'esprit : « Que me servira-t-il de travailler à « mon salut? Si je suis prédestiné à la damnation, je ne puis « l'éviter ; et au contraire, quelque mal que je fasse, si je suis « prédestiné à la vie éternelle, je serai infailliblement sauvé. » — « Jam multos, ut audivi, seductos habet, et minus devotos « erga suam salutem, qui dicunt : Quid mihi proderit laborare « in servitio Dei? Quia si prædestinatus sum ad mortem, « nunquam illam evadam : si autem male egero, et prædesti- « natus sum ad vitam, sine ulla dubitatione ad æternam « requiem vado[1]. »

Il luy impose des propositions impies et les mauvaises suites des propositions mal entendues, afin de le rendre plus odieux à Hincmar et au monde.

Hincmar de Reims prétendoit aussi faussement qu'il y avoit eu des hérétiques appelez Prédestinatiens, et il soutient qu'ils avoient quatre erreurs :

1° Que Dieu condamne les hommes pour des péchez qu'ils n'ont point commis, mais qu'ils auroient commis, si ils eussent vécu ;

2° Que le Baptême n'efface point le péché originel à ceux qui ne sont point du nombre des prédestinez ;

3° Qu'il n'y a point de différence entre la prescience et la prédestination ;

4° Que Dieu prédestine au péché et à la damnation. (Hincmar dans son traitté de la *Prédestination*[2].)

Erreurs imputées aux prétendus Prédestinatiens et inventées par les ennemis de la doctrine de St. Paul et de St. Augustin.

Hincmar qui étoit alors un jeune archevêque et qui aimoit à plaire à la cour, crut que l'affaire de Godescalque étoit une belle occasion de se signaler. Ainsi vers le commencement de l'année huit cens quarante-neuf, le roy Charles-le-Chauve tenant une assemblée dans son palais de Quierzi-sur-Oise (et

Hincmar se sert de l'affaire de Gothescalque pour plaire à la cour.

1. Ita *Rhab. epist. ad Hincmar*, [Mauguin, I, *Dissert.*, 70. — *Concil. Gall.*, édit. Sirmond, t. III, p. 66. — *Conciles*, édit. Mansi, t. XIV, col. 914. —*Actes de la province ecclésiastique de Reims*, I, 203.—Migne, CXII, 1574.]

2. [Dupin, t. VII, p. 24. — Le premier ouvrage d'Hincmar contre les Prédestinatiens, écrit en 856, est perdu. Il ne nous en reste que la préface sous forme de lettre à Charles-le-Chauve. Le second traité d'Hincmar contre Gotescalc et sa doctrine date de 859. Il est également dédié au roi Charles-le-Chauve et intitulé : *De Prædestinatione dissertatio posterior*. Ce traité se trouve au tome CXXV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, parmi les autres œuvres du grand archevêque de Reims précédées d'une analyse empruntée à l'*Hist. littéraire*.]

non pas Crécy) à deux lieues de Noyon, Hincmar obligea Gothescalque d'y comparoître devant douze prélats archevêques et évêques, entre autres de Rhotadus, évêque de Soissons[1], de Rigbold, chorevêque de Reims, Radbert, abbé de Corbie, Bavon, abbé d'Orbaiz, et autres personnes constituées en dignité.

Gothescalque cité, entendu, condamné.

Gothescalque fut entendu, expliqua sa doctrine, et y persévérant, ces prélats, sans autre forme, par une cruauté inoüie, le condamnérent comme hérétique, luy interdirent l'usage des sacremens : il fut dégradé de l'ordre de prêtrise qu'il avoit reçu des mains du susdit Rigbold, chorévêque de l'église de Reims, sans la participation de Rhotadus, évêque de Soissons, et condamné à [être] battu de verges et renfermé toute sa vie dans une obscure et étroite prison. Voicy la copie de la sentence qui a été découverte par le sieur Nicolas Camuzat, chanoine de Troyes, et communiquée au P. Jacques Sirmond, jésuite, qui l'a donnée au public[2] et qui se trouve à la fin dudit concile ou assemblée de Quierzi-sur-Oise, *Concilium Carisiacum*, tome XXI des *Conciles généraux*, page 604, édition royale ou du Louvre, qui se trouve dans notre bibliothéque :

Sa sentence jugée dure et cruelle par S. Remy de Lyon et autres SS. prélats.

Sentence de Gothescalque.

« Frater Gotescalk, sacrosanctum sacerdotalis mysterii officium, quod irregulariter usurpasti, et in cunctis moribus ac « pravis actibus, atque perversis doctrinis eo hactenus abuti « non pertimuisti, judicio Spiritus sancti, cujus gratiæ munus « est sacerdotale officium, per virtutem sanguinis Domini « nostri Jesu-Christi noveris tibi esse, si quo modo suscepisti, « sublatum, et ne ulterius eo fungi præsumas penitus interdictum. Insuper quia et ecclesiastica et civilia negotia contra « propositum et nomen monachi conturbare contemnens jura « ecclesiastica præsumpsisti, durissimis verberibus te castigari, et secundum ecclesiasticas regulas ergastulo retrudi, « auctoritate episcopali decernimus : et ut de cætero doctrinale « tibi officium usurpare non præsumas, perpetuum silentium « ori tuo virtute æterni Verbi imponimus[3]. »

(*A suivre*).

1. [Rothade, évêque de Soissons depuis 832, ayant Orbais dans son diocèse, fut appelé au concile de Quierzy comme supérieur de Gotescalc.]

2. [Sirmond, *Concil. Gall.*, III, 680.]

3. [*Actes de la province ecclésiastique de Reims*, I, 203. Labbe, VIII, 57. Mansi, XIV, 921. — Mauguin, II, *Dissert.*, 78.]

NÉCROLOGIE

Une brillante intelligence vient de s'éteindre, un grand cœur a cessé de battre. M. Edouard Werlé, ancien maire de Reims, ancien député, est mort hier dans sa 83e année.

Depuis six semaines, M. Werlé était en proie au mal qui devait abattre sa robuste constitution. Jeudi soir, il causait encore avec une entière lucidité ; il a perdu connaissance quelques heures seulement avant le moment suprême. Il y a quinze jours, en pleine possession de lui-même, l'honorable malade avait fait appeler M. l'archiprêtre de Notre-Dame et réclamé les secours de la religion. C'est dans les sentiments chrétiens les plus purs qu'il a quitté ceux qu'il chérissait et qui lui rendaient si bien et si respectueusement ses tendresses.

La mort de M. Werlé, bien qu'attendue, a causé une profonde impression en ville. Malgré le passé, malgré le présent, malgré le temps, malgré tout, la personnalité de M. Werlé est de celles qui font date et marquent dans l'histoire d'une ville. De là l'émotion générale.

La vie de M. Verlé est bien faite, en effet, pour impressionner la foule des gens qui pensent et réfléchissent. C'est un enseignement lumineux de ce que peuvent le travail et l'énergie, heureusement servis par l'intelligence et l'honnêteté. On le va voir.

M. Werlé était né en octobre 1801 à Wetzlar, mais d'une famille originaire d'Alsace et dont le nom n'est pas inconnu dans nos fastes militaires. Parmi les noms inscrits sur l'Arc-de-Triomphe, à Paris, on trouve celui du lieutenant-général baron Werlé, mort en 1811, sur le champ de bataille, dans la campagne d'Espagne.

Arrivé à Reims en 1821, pour s'y perfectionner dans la langue française, et entré dans une importante maison de commerce, M. Ed. Werlé ne tarda pas à se faire apprécier par son esprit d'ordre et de travail, par une aptitude et un jugement remarquables pour les affaires. Dans une circonstance critique bien connue des contemporains, M. Werlé sauva — à force d'énergie et d'habileté — la fortune et l'honneur commercial de la maison Clicquot. Il avait généreusement risqué pour cela son propre patrimoine. Dès lors il s'imposait. C'est ainsi qu'il devint associé dans la célèbre maison dont il est resté le chef principal. Durant *soixante-trois ans*, il a contribué à son développement et à sa prospérité. C'est là une carrière comme on en voit peu ou comme on n'en voit pas. Elle est due surtout à l'application de principes commerciaux qui, par suite de la sûreté des relations, provoquent la confiance et étendent les affaires, en assurant la durée et la richesse d'une industrie. Aussi, tout dernièrement, le syndicat du commerce des vins de Champagne s'empressait-il d'offrir comme un

juste et légitime hommage, la présidence d'honneur de l'association à M. Ed. Werlé. Ce sont là des manifestations spontanées, d'où sont exclus la passion et le parti-pris, mais qu'appelle irrésistiblement toute une vie de travail intelligent et de probité indiscutable. Aussi, nous le savons, M. Werlé a-t-il été profondément touché de ce témoignage d'estime et de considération.

Appelé en 1838 au Tribunal de commerce, où il a siégé pendant onze années, M. Werlé obtint à trois reprises différentes la présidence, soit par le choix des notables, soit par le suffrage universel appliqué en 1848. Il a été également nommé à la Chambre de commerce, dont il a fait longtemps partie.

Entré en 1843 au Conseil municipal, il y siégea durant vingt-sept ans. Son inscription au tableau l'a appelé à faire partie de l'administration municipale provisoire, au premier janvier 1849. Il fut nommé maire en 1852 et le demeura jusqu'en 1868.

Nous ne faisons pas ici un article de discussion. Nous retraçons seulement à grands traits, la vie publique d'un des hommes les plus éminents parmi ceux qui ont administré la Cité. Or, celui qui se rappelle le Reims de 1852 et se souvient aussi de ce que la ville était en 1868, rendra — s'il n'est guidé par un étroit esprit de critique — pleine justice à l'homme qui, secondé par de dévoués collaborateurs. a su modifier aussi profondément l'état de choses.

Dans son administration, M. Werlé s'est plu à appliquer les mêmes principes d'ordre et de prévoyance qui avaient assuré le succès de son établissement commercial. Sans imposer de nouvelles charges aux contribuables, il a pu transformer la ville et y introduire un ordre remarquable, en améliorant la viabilité, en établissant des égouts, en construisant des trottoirs, etc. Tout était à faire alors, il ne faut pas l'oublier. Rien d'étonnant, par suite, à ce que tout n'ait pas été fait.

M. Werlé s'est appliqué notamment au développement de l'instruction primaire, en multipliant les écoles et en les faisant agrandir. Il a songé aussi aux salles d'asile, aux bains et aux lavoirs publics, à la maison de retraite.

Alors que les contrées voisines nous disputaient avec acharnement les moyens de communication, le maire de Reims parvint, par son activité et son énergie persévérantes, à doter notre ville de cinq lignes de chemins de fer. Plusieurs nous fussent assurément échues, mais d'autres — celle des Ardennes, par exemple — faillirent pour un instant nous échapper. Cette ferme attitude valut bientôt à M. Werlé d'être nommé administrateur de la Compagnie de l'Est.

Ne devons-nous pas, aussi, faire remonter à cette période la fondation de la plupart des Sociétés mutuelles qui sont d'un si grand secours pour la classe laborieuse ? En 1868, Reims comptait environ quarante Sociétés de ce genre. Parmi elles, et la première d'entre elles, figurait la Caisse de retraite pour la vieillesse. Grâce au concours dévoué de M. Werlé, elle avait, dès cette époque une véritable importance.

Une telle situation commerciale, une telle œuvre administrative devaient attirer sur M. Werlé les récompenses honorifiques. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1847, il est devenu officier en 1858 et commandeur en 1865, lors de l'inauguration de la Maison de Retraite.

En 1862, M. Werlé avait été élu député en remplacement de l'honorable M. Carteret. En 1863 et en 1869, il fut réélu. Dès son arrivée à la Chambre, il manifesta son goût pour les travaux sérieux et prit part, d'une manière très active, à l'examen des projets de loi les plus importants.

Plusieurs fois nommé de la Commission du budget, il figurait aussi parmi les membres qui composaient les Commissions de la loi départementale, de la loi communale, de l'instruction spéciale, etc. C'est ainsi que ses collègues savaient reconnaître l'esprit élevé et la haute connaissance pratique qui distinguaient le maire de Reims.

La catastrophe de 1870 avait douloureusement atteint M. Werlé. Il s'éloigna dès lors de la vie publique. Mais il est des hommes qui ne s'appartiennent pas. Celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte était de ceux-là. Pressé, sollicité, supplié, il dut plusieurs fois encore intervenir dans des circonstances où les principes de foi et de vraie liberté qu'il avait défendus toute sa vie se trouvaient en danger. C'est ainsi que, malgré son âge avancé, nous l'avons vu déployer une juvénile ardeur dans l'érection et la direction des écoles chrétiennes libres. A son lit de mort, il s'occupait encore avec assiduité de cette œuvre, qui lui était chère entre toutes.

Nous avons fini d'esquisser, en M. Werlé, l'homme public connu de tous. Il nous faudrait maintenant le pinceau d'un maître, tenu par la main d'un maître, pour peindre par le menu la grande figure qui vient de disparaître.

Ses discussions, ses conseils, ses enseignements, ses mercuriales même étaient souvent émaillés de mots heureux, d'aperçus à l'emporte-pièce, de traits gaulois qui, dans leur pur atticisme, révélaient une nature prime-sautière autant que supérieure. Nous conserverons un inoubliable et cher souvenir de ces bonnes causeries, de ces heures trop tôt écoulées. Ce nous sera un constant honneur d'avoir été admis à converser souvent de façon aussi intime, avec un interlocuteur si expert en toutes choses. Notre cœur et notre esprit y ont assurément gagné. M. Werlé, autoritaire comme tous les hommes de grande valeur, était, en effet, doué d'un fond de bonté inépuisable, d'une sensibilité délicate. Cet homme de fer faisait souvent abandon de sa rigidité.

Tout homme est mortel. M. Werlé est de ceux à qui la Providence a largement réparti la suite des ans.

Si le deuil n'en est pas moins profond, aujourd'hui, pour la belle et respectable famille du vénéré défunt, ses enfants et petits-enfants

trouveront une consolation à leur légitime douleur dans le spectacle de cette longue vie de prospérité, de considération et d'honneur.

Héritage et enseignement sont également précieux.

E. Bugg.

* * *

Nous apprenons la mort, à Paris, de M. le général de brigade en retraite, Anatole de Vivès, le 1er juin.

Né à Ecueil (Marne), le 8 mai 1802, M. de Vivès sortit de l'Ecole polytechnique, dans l'artillerie, en 1823. Il fut nommé général de brigade en 1855, commanda pendant la campagne d'Italie une brigade d'artillerie et fut promu commandeur de la Légion d'honneur en août 1859.

Il entra dans le cadre de réserve en 1864 et prit sa retraite en 1878; l'un de ses frères a été longtemps adjoint au maire de Reims.

* * *

Nous avons à annoncer la mort de M. l'abbé Quéant, curé-doyen d'Asfeld, arrivée le 3 mai : il n'avait que 54 ans. M. l'abbé Quéant appartenait à une ancienne famille bourgeoise de Reims, dont les membres figuraient il y a deux et trois siècles, parmi les principaux marchands de la Communauté des drapiers. Il était doyen d'Asfeld depuis 1879. C'était un prêtre zélé, un travailleur infatigable et sa perte est considérable pour le diocèse de Reims. Il a publié une étude considérable sur le *Sacre* dans les *Memoires* de l'Académie de Reims et un volume sur *Sylvestre II*.

* * *

M. Duguet, ancien député de Châlons-sur-Marne, ancien membre du conseil d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des doyens de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, est mort à Châlons, le 10 mai à 80 ans. C'était l'un des habitants les plus respectables et les plus respectés de la ville, un homme de bien dans toute l'acception du mot.

* * *

Le même jour est mort au château de Lude (Sarthe), M. le marquis de Talhouët-Roy, ancien député, ancien ministre, ancien sénateur. Il était petit-fils du comte Roy, ministre des finances sous la Restauration et l'un des hommes politiques les plus considérables de cette époque; longtemps conseiller général de la Marne. M. de Talhouët possédait le château de Saint-Martin-d'Ablois, près d'Epernay, qui lui venait avec les vastes forts qui l'entourent, de son aïeul.

* * *

L'Académie de Reims vient de perdre, le 12 mai, un de ses plus

anciens membres, M. Elambert, ancien notaire, président des conférences de Saint-Vincent de Paul de Reims. Il siégeait depuis 31 ans dans cette Société, dans les *Mémoires* de laquelle, il a publié plusieurs travaux intéressants.

* * *

Un membre d'une des plus illustres familles champenoises, le comte Etienne Choiseul-Daillecourt, vient de mourir à 50 ans, sans alliance et ne laissant de représentants à son rameau que sa sœur la marquise d'Epinay Saint-Luc[1] et sa tante la comtesse Octavie de Choiseul, chanoinesse.

Nous n'avons pas à parler des illustrations de cette maison qui a produit quatre maréchaux de France et formé un nombre considérable de branches. Nous nous contenterons de donner le tableau de ses membres existants :

I. Branche de Praslin, ducale en 1762; Gaston, duc de Choiseul-Praslin, marié en 1874 à misse Forbes, eut deux fils et une fille. — Horace, comte de Choiseul, député, sans hoir de Mlle de Beauvau. — Raynald, comte de Choiseul, sans alliance. — La comtesse Alfred de Gramont; — la comtesse de Robersart; — la marquise A. de Montalembert. — La comtesse d'Adda. Oncle et tante : le comte Edgard de Choiseul-Praslin et la comtesse-princesse de Béarn.

Cousins : la comtesse Ferry de Choiseul-Praslin, née La Croix de Castries, sans enfant; la comtesse Léon de Choiseul-Daillecourt, née Choiseul-Praslin, sans enfants; la comtesse de Nédonchel; — la marquise douairière de Polignac.

II. Branche de Gouffier, formée par le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur sous Louis XVI, membre de l'Académie française, pair, etc. ; le comte Edouard, fixé en Pologne, veuf avec un fils sous-lieutenant d'infanterie, et les vicomtesses de Janzé et de Poli; — le comte Alexandre Ignace, fixé aussi en Pologne, marié, avec deux fils; — le comte Artus, en Pologne, avec postérité; — le comte Théobald, marié en 1877 à Mlle de Luppel. — La comtesse de Maussion-Mongoubert.

III. Branche de Daillecourt, formée par un frère du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur : le comte Gabriel, ancien officier, veuf sans hoir de Mlle de Périgord; — la comtesse de Reviers de Mauny, — la comtesse de Hinnisdal, — la comtesse Octavie, — la comtesse douairière Léon de Choiseul.

IV. Enfin branche des marquis de Choiseul, représentée seulement par le marquis de Choiseul, lieutenant d'infanterie.

1. Madame la marquise d'Epinay vient aussi de mourir sans enfants peu de jours après son frère.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire du département de l'Aube, deuxième partie, pour 1884, 58e année, Troyes, Dufour-Bouquot, éditeur, rue Notre-Dame, 43, librairie Lacroix, volume in-8°.

Il n'entre pas dans le programme de la *Revue de Champagne et de Brie* de résumer la première partie de l'*Annuaire de l'Aube*; cette première partie, qui doit être en quelque sorte le *vade mecum* des administrateurs et des administrés du département de l'Aube, n'est composée, en effet, que de documents officiels, de statistiques fournis par les administrations locales, et surtout par les bureaux de la Préfecture; il est vrai que, le plus souvent, chaque chapitre de cette partie administrative est précédé d'une notice explicative qui se rattache plus ou moins directement à l'histoire départementale; mais la deuxième partie, spécialement consacrée à des dissertations et à des études historiques, mérite de fixer l'attention des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie.

Les imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois 1624-1725, par M. Albert Babeau, président du Comité d'inspection de la bibliothèque de Troyes, ouvrent la série des travaux littéraires. Ces presses troyennes d'où sortaient tant de livres aujourd'hui recherchés des bibliophiles n'étaient pas, en ce temps-là, au nombre des plus renommées; cependant elles ne manquaient pas d'importance, si l'on en croit les savantes notices de l'érudit secrétaire de la Société académique de l'Aube. Nicolas Girardon, sans doute le parent, peut-être l'oncle de Girardon, l'illustre sculpteur du siècle de Louis XIV; Yves Girardon, son fils, imprimeur de quelques-uns des livrets de la bibliothèque bleue; Nicolas de Barry, petit-cousin des Girardon, éditeur de livres de classe et de piété, relieur comme l'étaient à cette époque la plupart des imprimeurs; le libraire Jacques le Febvre, chargé pendant presque un demi-siècle des catalogues de toutes les principales bibliothèques particulières dans les inventaires après décès; Claude Himpe, apprenti en l'art d'imprimerie chez Louis Blanchard, imprimeur du roi à Troyes et collaborateur de ses collègues dans les meilleures villes du royaume; Edme Prévost, fondateur d'une importante imprimerie dans une maison de la rue du Temple, à Troyes; tous ces imprimeurs, scrupuleusement photographiés dans leur intérieur par M. Albert Babeau, ainsi que les relieurs Jean Levéque, Pierre Thois, Nicolas Valleton, ces deux derniers membres de la milice bourgeoise, donnent une idée fort curieuse des ateliers et de l'outillage des presses de leur temps.

Les notes sur quelques descendants des sires de Coucy, d'après des documents inédits, par M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes, constatent que les nombreuses rami-

fications de la vaillante race des sires de Coucy se sont propagées en différentes contrées de la France, principalement dans la Champagne septentrionale ; elles révèlent qu'au XVIIIe siècle certains rejetons de cette famille de vieille roche étaient alliés à des maisons seigneuriales de quelques villages limitrophes de la Marne et de l'Aube.

Les quelques observations d'histoire naturelle, par M. l'abbé Dantessanty, membre résidant de la Société académique de l'Aube, démontrent que la Belette, petit mammifère au corps fluet a vraiment des mœurs sanguinaires et que les chasseurs doivent la tuer sans pitié à cause de la guerre sans merci qu'elle fait au gibier ; elles donnent un exemple frappant de l'extrême familiarité, non-seulement des moineaux, mais des pinsons et des tourterelles, dans les arbres du Lycée de Troyes ; elles signalent encore des cas d'albinisme chez la fauvette à tête noire de la commune de Saint-Benoît-sur-Seine (Aube).

Les galeries des anciennes maisons de Troyes, par M. Albert Babeau, semblent faire revivre les mœurs des habitants de la vieille capitale de la Champagne ; rien de plus irrégulier, de plus imprévu, de plus pittoresque, que l'aspect de ces constructions en bois mal alignées, avec des porches, des encorbellements, des pignons triangulaires, des tourelles rondes ou carrées, des allours à arcades ; elles avaient, non-seulement leur utilité dans les jours de pluie torrentielle ou de soleil ardent, mais encore leur agréable relief accentué par les jeux fantasques de l'ombre et de la lumière sur les parties saillantes ou rentrantes des demeures de droite et de gauche.

Une ancienne crémaillère du château de Courcelles-Clérey, par M. de Cossigny, donne une idée du mobilier de l'habitation seigneuriale qui, selon toute apparence, occupa jadis l'emplacement du château actuel ; cette épave du moyen-âge rappelle-t-elle l'ouvrage d'un simple forgeron du village ou bien est-elle l'œuvre d'un artiste de l'époque? Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que la crémaillère en question, forgée de façon à pouvoir, au besoin, soutenir au-dessus du foyer, trois vases simultanément, remonte à une date antérieure aux formes nouvelles que la Renaissance a introduites dans tous les ustensiles comme dans l'architecture.

Laboureurs, artisans et bourgeois de l'ancienne Champagne, d'après les recherches de M. Albert Babeau, par M. Edouard Vignes, peignent les intérieurs d'autrefois des classes inférieures et moyennes ; le rapporteur résume d'une manière intéressante les inventaires trouvés dans les archives de l'Aube par M. Albert Babeau et mis en œuvre par ce dernier avec autant d'érudition que de sagacité dans plusieurs livraisons d'un journal intitulé : *La Réforme sociale* ; il en conclut que les populations laborieuses vivent aujourd'hui dans de meilleures conditions au point de vue matériel, mais que, si elles ont plus d'aisance, elles ont aussi plus de désirs relativement insatiables.

Un mot sur l'exposition industrielle de Troyes, du 15 mai au 15 juillet et sur le concours de musique du 24 juin 1883, par M. Emile Socard, membre résidant de la Société académique de l'Aube, expose

comment, pour donner le plus grand éclat possible aux fêtes habituelles du Concours régionial agricole, une Commission de commerçants et d'industriels se mit résolument à l'œuvre ; il trace un rapide historique de l'organisation de ces diverses solennités où figurèrent avec honneur la plupart des constructeurs et des producteurs agricoles de la région du nord-est, ainsi que de nombreuses associations musicales venues de différents points de la Champagne et d'autres provinces

La belle croix de Troyes, une page d'histoire artistique, religieuse et civile, par M. A.-S. Det, bibliothécaire adjoint de la ville de Troyes, rappelle d'intéressants souvenirs locaux. « Au nombre des ouvrages qui sont la gloire de l'art Troyen, dit avec raison le laborieux et intelligent auteur, se dresse, sans conteste, la Belle-Croix en métal doré ; la matière qui la composait, la multiplicité des figures de ronde-bosse qui l'enrichissaient, sa grande dimension, en faisaient un édifice hors ligne, capable de fixer le regard le plus mobile et de frapper l'esprit le plus inattentif. »

Il importe d'ajouter à ce compte-rendu une mention très honorable pour les excellentes lithographies qui accompagnent les principales notices historiques de *l'Annuaire*. Ces fines productions, sorties des presses de l'éditeur M. Dufour-Bouquot, rehaussent la valeur intellectuelle des notices auxquelles elles sont annexées. Le crayon de l'artiste et la plume de l'écrivain s'y prêtent mutuellement secours pour reconstituer les monuments tombés victimes des vieux âges ou des passions aveugles. Rien, dans ces dessins, n'est laissé à la fantaisie ni à l'imagination ; tous reproduisent des choses réelles plus ou moins remarquables dont le nombre s'accroît par les fouilles archéologiques et par la découverte de vieilles estampes. On ne saurait trop encourager les habiles reproducteurs de ces vestiges de l'art de nos ancêtres, comme aussi féliciter l'intelligent éditeur de ce genre d'illustrations qui sauve de l'oubli tant d'utiles renseignements pour les générations futures. E. G.

* * *

Description historique de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Chalons, par Louis Grignon, 1re partie, un volume, in-8°, Châlons, Thouille, 1884.

Notre érudit collaborateur a enfin fait paraître la première partie de ce travail si justement couronné par la Société académique de la Marne. Ce volume, qu'accompagnent une vue et un plan du monument, est composé avec un soin remarquable. C'est une monographie complète qui témoigne d'un travail considérable. Tout ce qui concerne le monument au point de vue architectural et artistique est traité : nous insisterons particulièrement sur la description des vitraux et des pierres tombales. Dès aujourd'hui nous pouvons dire que la seconde partie sera encore plus digne d'éloges : nous l'avons lue et c'est un travail historique d'une haute valeur. B.

Nous annonçons avec plaisir un excellent petit livre édité à Reims, *l'Abrégé de l'histoire de la Religion*, publié par ordre et avec approbation de S. E. Mgr l'archevêque et à la rédaction duquel nous croyons que l'éminent prélat a pris une part considérable. Après une préface remarquable, l'auteur consacre une partie à l'ancien Testament et une seconde au nouveau. Ce travail est fait par demandes et réponses comme un catéchisme ; il est appelé, croyons-nous, à rendre de sérieux services et nous déclarons hautement qu'il sera aussi utile aux grandes personnes qu'aux enfants. Sous sa forme réduite, c'est un manuel complet et sûr.

* * *

Notre collaborateur M. Jadard a publié dans le dernier numéro du *Bulletin monumental* un excellent travail sur le *Bourdon de Notre-Dame de Reims* avec plusieurs gravures représentant la cloche et les écussons qui y figurent. Cette cloche est la seule qui ait survécu à la Révolution ; elle fut fondue en 1570 et reçut le nom de Charlotte, du cardinal Charles de Lorraine, son parrain. C'est un travail très complet et très neuf.

CHRONIQUE

Plaquettes Champenoises. — Nous croyons intéressant de faire connaître quatre plaquettes champenoises assez rares pour que nous ne les ayons jamais vu passer dans une vente et qui donnent de curieux détails sur des évènements locaux survenus à Châlons et à Reims. B.

Relation de ce qui s'est passé à Reims pour célébrer l'année séculaire de la fondation du Collège de la Compagnie de Jésus faite par feu messire François Brulart, abbé de la Valleroy, l'an 1606. — In-8° s. tit.[1]

La fête eut lieu le 6 avril 1707 et commença par une messe solennelle au collège à laquelle assistèrent le marquis de Puisieux, et ses frères l'évêque de Soissons et le comte de Sillery : toute l'église était tendue de noir et ornée des armoiries de l'abbé de la Valleroy, avec une chapelle ardente et de nombreuses inscriptions. Puis ces messieurs reçurent les personnes les plus notables de la ville et dînèrent chez les Pères. Le lendemain fut consacré à la décoration de la salle où devait avoir lieu le 6 la harangue latine ; la salle fut tendue de superbes tapisseries avec le portrait de M. Brulart au fond et les devises prouvant que la famille s'était également distinguée dans les armes, l'église et par les vertus de ses membres. Puis de nombreuses inscriptions dédiées à MM. de Puisieux, de Sillery, à l'évêque, à Charles Henri tué tout jeune en Hongrie ; Félix, marquis de Sillery, brigadier ; le marquis de Sillery, père des quatre premiers ; le baron d'Agnetz, président aux enquêtes ; M. de Sillery, secrétaire d'Etat sous Henri IV ; Nicolas de Sillery, brigadier ; Noël, ambassadeur à Rome ; Gérard, baron d'Agnetz, tué à Azincourt ; Noël, procureur général ; Gaspard, grand maître des engins et machines. — Le vestibule était aussi tendu de tapisseries avec des devises sur les vertus du fondateur : au-dessus de la porte une Renommée, de la trompette de laquelle pendait l'écusson de la famille.

Les armes décoraient la porte d'entrée du collège.

Le lendemain, la famille fut conduite en la salle d'action au bruit des tambours et des trompettes et des boites ; puis tous leur offrirent les hommages. Deux mois après on joua une tragédie et on distribua après des prix donnés par l'évêque de Soissons.

1. Bib. nat. L k7, 8141.

Copie d'une lettre écrite à M. Noblet, lieutenant des habitants de la ville de Reims. — In-4° s. t., in-8° de 16 p.[1].

De Flavigny le 30 avril 1702. L'auteur félicite M. Noblet de son élection et croit devoir par cette lettre lui fournir des renseignements utiles. Il trace largement le rôle des officiers municipaux et exalte les avantages dont Reims est doté. Puis il critique le passé, l'inaction des magistrats antérieurs, dit qu'on a sacrifié les intérêts du peuple pour ne pas déplaire à Théotime (Mgr le Tellier); que toutes les faveurs dépèndent des trois familles principales auxquelles il est allié ; que Lucius Flavus (Lancelot Favart) a exercé la charge de chef des bourgeois pendant six ans par les faveurs de l'archevêque et a dépensé sans utilité l'argent de la ville ; que Lentulus Regulus (Louis Rolland) a levé par pression de sa famille 50,000 l. de subsides inutilement au moins pour moitié ; que Julius Lusus (Lévêque) avec toutes ses qualités a mal éclairé la ville, laissé impôt sur le pain et on l'a anobli pour cela : il parle de l'orgueil de Dolabella (de la Salle) mort à temps pour lui ; de Flavius Rufus (Rolland Barré), trop timide pour faire ce dont il était bien animé.

C'est au nouvel élu à prendre conseil sur tous ces précédents et à agir utilement. Ne pas imiter les conseillers de ville qui, une fois nommés, se croyent à couvert de tout : Négidius Humidus (Hachette le Borgne) dit l'Œil-de-la-Ville, qui se croit tout, mais recherche des exemptions malgré sa fortune; tous ne songent qu'à procurer des faveurs à leurs parents, et les femmes, ces vieilles habillées en béates, Calphurmie, Urgonde, Junie, Arsinoe, veuves et mères de magistrats, mises sur la taxe aussi bas que possible avec Frosine la rôtisseuse ou Lesbie la cabaretière. — Et pourquoi est-on rigoureux contre les étrangers qui veulent s'établir à Reims? Junius Afer (André, professeur de droit), éloquent et poète, mais mal traité comme non rémois : de même pour Cœlius (Clignet) avocat habile et ennemi de la chicane auquel on préfère Aunius (De Perthe) parce qu'il est de la ville. Quelle guerre n'a-t-on pas fait à Ctésiphon (Carbon, md de vins), quelle taxe on lui a imposée. POULOT DORIGNY.

Récit véritable de ce qui s'est passé en la ville de Châlons, en Champagne, sur le sujet de la prédication du P. Nathaniel, récolet, du dimanche 21 juin de la présente année 1653. — In-4° de 6 p. s. l. ni d°.[2].

Cette ville grande et bien peuplée a un prêche à Compertrix, à ses portes. A Châlons, il n'y a que deux prédications ordinaires les dimanches et fêtes, à la cathédrale et à Notre-Dame.

Le 13 décembre 1652, le chapitre à la prière de l'archidiacre La Fricque accorda la chaire pour l'octave du St-Sacrement au sr Carré,

1. Bib. nat. L k7, 8140.
2. Bib. nat. L k7, 1752.

docteur en théologie de Paris ; celle de Notre-Dame avait été donnée pour toute l'année au P. Nathaniel.

Le sr Carré, parlant avec peu de succès, le 14 juin, prêcha de la justice divine en tels termes que nul ne comprit sa pensée, mais en conçut une extrême inquiétude de conscience. Tous prièrent le Père Nathaniel de venir prêcher le dimanche suivant pour remettre du calme dans les esprits. Il le fit en parlant de la miséricorde. Carré, nourri dans la doctrine nouvellement condamnée, furieux, écrivit à l'évêque en accusant le Père d'avoir parlé contre lui et son nouveau rituel. L'évêque, prévenu en faveur de ce janséniste, le crut facilement et ordonna à son official d'informer. Carré obtient entre-temps l'interdiction contre le Père, mais l'évêque le cacha, vint à Paris et obtint le 2 juillet du provincial de Paris le rappel de Nathaniel. La signification fut faite à La Fricque devenu vicaire-général qui l'annonce au Père, lequel allait prêcher quand les notables de la paroisse Notre-Dame demandent au chapitre de faire maintenir leur excellent prédicateur et lui faire ordonner par son Père gardien de continuer. Le chapitre décida en ce sens. Le gardien ayant déclaré qu'il n'y obtempérerait pas, la ville s'émut alors si fort qu'on recourut au lieutenant-général du siège, lequel ordonna au gardien de s'exécuter. Le Père prêcha alors la réconciliation si bien que le jour même 14 familles depuis longtemps divisées se réunirent.

Carré partit de Châlons, mais obtint encore de l'évêque une seconde obédience du provincial, du 12 juillet, appelant d'urgence le Père à Paris. Mais les Châlonnais l'ont retenu aux portes et gardé dans son couvent, sans cependant qu'il consente à parler malgré une ordonnance du 24 de ce mois. Alors on a lancé contre lui la lettre de cachet : les habitants soumis au roi ont député pour éclairer l'évêque et se retirer auprès du roi pour obtenir justice. Ils emportent attestation du chapitre et du théologal, et de centaines d'habitants avec des documents nombreux.

Compliment fait à la sérénissime princesse Carolino d'Hesse-Rheinsfeld, par les bourgeois de Châlons sur son mariage avec M. le Duc, le 22 juillet 1728. — Pet. in-8° de 4 p. s. tit.[1]

Madame, le choix que M. le Duc a fait de notre ville pour la célébration de son mariage avec V. A. S. nous est trop glorieux et trop intéressant pour ne pas vous exprimer combien nous sommes sensibles à cet honneur, et combien nous sommes pénétrés de joye d'avoir dans nos murailles une Princesse des plus sages et des plus vertueuses de l'Europe.

La France, occupée sans cesse de ce qui peut plaire à son auguste monarque, voyant la bonté avec laquelle il a approuvé une si belle union, n'en est pas moins touchée que nous, et joint sa voix à la nôtre

1. Bib. nat. L k7, 1761.

pour demander au Ciel que les nœuds n'en soient jamais rompus. Que la Parque conservant les jours de V. A. S. les fassent jouir d'un bonheur sans fin et que Dieu répandant ses bénédictions sur votre auguste mariage, il en sorte des princes aussi grands que ceux que l'on a vu dans vos deux maisons.

Ce sont, Madame, les vœux que la Religion et en même temps le respect nous ont inspirés. Daignez agréer la liberté que nous avons prise de la présenter à V. A. S.

Approbation de l'intendant-général de police, Paris, 5 août 1728.

(Paris, v^e Nicolas Oudot, 1728.)

* * *

Les artistes de la Champagne et de la Brie au Salon de 1884

I. — Les Peintres.

Il s'est formé peu à peu, dans notre région, toute une pléïade d'artistes, dont les envois au Salon se multiplient chaque année, dont le nombre s'accroît aussi de jour en jour. Le dernier catalogue ne mentionne guère moins d'une cinquantaine de peintres champenois et briards, sans compter les sculpteurs, graveurs, architectes qui y figurent dans une pareille proportion. Il nous semble intéressant de constater aujourd'hui les progrès de ce mouvement, et de signaler, parmi tant d'œuvres recommandables à divers degrés, une moyenne très satisfaisante, voire même plusieurs toiles tout à fait de premier ordre.

— Nous retrouvons d'abord, dans les envois de la Marne, un groupe bien connu d'artistes rémois.

M. Emile Barau a exposé, dans la grande salle d'entrée, un remarquable paysage d'un ton gris clair, très délicat de touche et sincère d'impression : *Sur la Suippe*. Un vieux pêcheur, debout dans son méchant batelet de planches noircies, relève sa nasse, en vue du village à demi-dissimulé par un rideau d'arbres au feuillage grêle. C'est en ce genre une des compositions les plus originales et les plus saisissantes du Salon.

M. Edmond Daux a un *Portrait d'homme* et une amusante *Tentation de Saint-Antoine*, dans laquelle le pieux solitaire, costumé l'on ne sait pourquoi en carme ou en dominicain, demeure stupéfait et comme extasié devant une fillette toute nue qui se couche à ses pieds, tandis qu'une autre jolie fille, assise près de lui, s'appuie rieuse et caressante sur son épaule. L'exécution est fine, soignée et le coloris excellent.

Le paysage de M. Armand Guéry, la *Promenade du Dimanche*, ne répond pas tout à fait aux espérances que nous fondions sur son agréable talent. Des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul promènent à travers les champs, aux portes de la cité, des enfants de l'asile qui

cueillent des fleurs. La coloration est terne, monotone ; cela manque de relief et de chaleur.

M. Paul Guillot expose encore une *Fête de Saint-Cloud*, comme l'an passé ; M. Forain, *Au Buffet* ; M. de Muizon, un paysage, les *Marais de la Vesle ;* Mme Worms, un *Portrait d'homme.*

M. Navlet, de Châlons, reste décidément obstinément fidèle au vieux Palais du Sénat. Chaque année, il choisit une salle différente, ou même un coin isolé de la même salle, qu'il meuble à son gré de personnages plus ou moins connus. Cette fois, il nous montre la *Galerie des Bustes*, toujours *au Luxembourg*. Cela est honnêtement peint, mais manque bien un peu d'intérêt et de variété surtout. Que M. Navlet prenne garde de devenir l'émule du peintre éternel de la galerie d'Apollon !

M. Jacquin, de Fère-Champenoise, paraît s'être donné la tâche d'illustrer dans ses deux toiles, deux évocations macabres du poète Rollinat, le *Convoi funèbre* et l'*Allée de peupliers*. Dans le tableau qu'il intitule *Tourments*, nous avons un chemin bordé, non de peupliers, mais de pommiers tordant fantastiquement leurs branches desséchées au vent de la tempête, qui se déchaîne dans un ciel orageux et noir, traversé par des vols sinistres de corbeaux. Dans l'autre, *Du hameau à l'Eglise*, c'est, par une route qu'on devine détrempée par les pluies d'hiver, pleine d'ornières et de cahots, une mauvaise charrette qui s'avance péniblement dans les ténèbres, à la lueur d'un rouge falot. Un paysan y est assis en avant, drapé dans sa *limousine*, et l'on entrevoit derrière lui, sous le voile funèbre écarté par la bise, la bière du mort que l'on mène à son dernier gîte :

> Le mort s'en va dans le brouillard,
> Avec sa limousine en planches,
> . . . . . .
> Un charriot pour corbillard.

L'effet est lugubre et poignant ; et c'est là de la bonne peinture, malgré l'extrême mélancolie des sujets traités.

Mme de la Perrelle, de Châlons, expose deux portraits de jeunes filles, et M. Gruchy, d'Epernay, *Une Jeune Mère ;* M. Grasset, de Vitry-le-François, un paysage, la *Baie de Roteneuf à marée basse.*

— L'Aube n'est pas moins brillamment représentée au Salon.

Nous saluons ici *le Soir*, de M. Adrien Moreau qui, faisant un instant trève à ses curieuses, mais point assez intéressantes études de costumes, des XVIe et XVIIe siècles, nous donne cette fois la jolie figure moderne, toute poétique et rêveuse, d'une pastoure assise sur un rocher, à la tombée du crépuscule. Pourquoi faut-il que nous retombions de suite dans la convention pure avec le *Passage d'un bac*, par une brillante escorte de seigneurs et de dames, venus là tout bonnement pour se faire peindre dans leurs riches atours ? Je dirais volontiers, si j'osais risquer en cette grave revue un mauvais jeu de mots, qu'il est

fâcheux, quand on a en soi l'étoffe d'un peintre, de se réduire ainsi au rôle de peintre d'étoffes.

M. Monginot, de Brienne, n'a pas traité avec un même succès ses deux panneaux décoratifs, qui sont de valeur très inégale. Autant le premier, *Le Singe et la Fontaine*, produit un excellent effet, avec ses cuivres reluisants et ses draperies de la plus belle facture, autant le second, *Charlotte et ses pigeons*, est d'une préciosité banale et d'une choquante dureté de ton.

Le *Portrait* d'un jeune garçon avec son chien, par M. Aviat, serait fort bon, sans la croupe disproportionnée du terre-neuve; si le brave animal se levait, son maître serait infailliblement renversé. *Le chantier du lycée Lakanal* est une bonne étude qui ne saurait toutefois offrir un intérêt palpitant.

Mentionnons encore un beau *Portrait d'enfant*, de M. Paul Dubois, l'éminent statuaire, né à Nogent-sur-Seine; un beau paysage de M. Armand Beauvais, de Bar-sur-Aube, le *Retour du troupeau*; et un autre de M. Arsène Dubois, de Crésantignes, *Avant l'aurore*, qui n'est pas non plus sans mérite.

Enfin, une nature morte de M. Gotorbe, le *Portrait de mon Grand-Père*, par Mlle Robillot, deux artistes troyens; et deux marines de M. Pinel, des Riceys.

— M. Emile Bayard, de la Ferté-sous-Jouarre, ouvre la série des envois de la Seine-et-Marne. Le spirituel et fin dessinateur se présente avec deux charmantes vignettes, d'une exécution soignée et d'un piquant coloris : un duel à l'épée entre deux femmes, nues jusqu'à la ceinture, mondanité galante; puis, un Gros-René quelconque enlaçant une paysanne et se faisant giffler par elle. *Qui trop embrasse...*

Une excellente étude de nu est l'*Abel*, de M. Lucien Berthault, de Coulommiers. Il nous montre Adam et Eve découvrant le cadavre étendu au pied d'un autel rustique, simple quartier de roche sur lequel fume encore la cendre du sacrifice.

Un bon paysage de M. Franck Cinot, de Crécy-en-Brie, les *Vaches de Serbonne*; deux autres de M. Louis Bouché, de Luzancy, l'*Eau morte*, et le *Bûcheron*.

— La Haute-Marne nous donne des paysages avec le troupeau de dindons *en route*, et le *Défrichement en Champagne*, de M. Calvès, de Chaumont; des *Portraits*, avec ceux de Mme Boulian, de Bourmont, et de M. Duvent, de Langres; des tableaux de genre, avec le *Bat-l'eau*, de M. de Clermont-Gallerande, de Chatoillenot, toujours amateur des sujets de chasse.

M. Morlot, d'Isômes, tient à son tour aux vues panoramiques de Paris, prises soit des hauteurs de Meudon, comme l'an dernier, soit des hauteurs de Fleury, comme cette année. L'inconvénient de sa *Vue du Mont-Valérien* est d'avoir trop de plan et d'être trop dans les tons gris.

Mlle de Longchamp, de Saint-Dizier, cultive avec une égale constance les *Roses*. Elle nous en offrait un joli bouquet l'année passée; il y en a deux aujourd'hui ; il y en aura *trois* peut-être au Salon prochain.

— Dans la petite portion de l'Aisne, comprise en notre région, la peinture est en honneur.

M. Lhermite, de Mont-Saint-Père, expose une grande toile, *les Vendanges*, très intéressante et que l'Amérique va s'empresser de nous ravir.

Nous pouvons citer encore un bon paysage de M. Henriet, de Château-Thierry ; le *Portrait de M. Benjamin Constant*, par Heuri Pille, d'Essômes ; et un petit tableau de genre, le *Repos du vieux modèle*, par M. Bligny, de Château-Thierry.

— Les Ardennes apportent aussi leur contingent de peintres :

M. Matout, de Charleville, a envoyé une des trois ou quatre indispensables Andromèdes que doit rigoureusement comporter tout Salon qui se respecte; M. Prévost, des fleurs; M. Place-Canton, de Mézières, un paysage ardennais ; M. Titeux, d'Aiglemont, un *Portrait d'homme*, et M. Dupray, de Sedan, le *Départ incognito* de l'impératrice au 4 septembre, composition assez banale.

— Il nous reste, pour en avoir fini avec la peinture, à signaler dans les envois de l'Yonne deux beaux paysages :

La pêche aux huîtres à Saint-Frogent, par M. Pompon, et les *Moutons au repos*, de M. Brissot, tous deux de Sens.

Il en est d'autres : le *Bord du Morin, à Esbly*, par M. Delpy, de Joigny, et le *Ruisseau de Villiers*, par M. Prévôt, de Villeneuve-sur-Yonne.

Mlle Marie Prévôt a exposé un *Portrait d'homme*, et M. Guérard, de Sens, l'*Ami de la maison, souvenir de Saint-Briac*.

— Je m'aperçois, en relisant ce compte-rendu sommaire, que j'ai omis quelques toiles et quelques noms : le *Choix des armes*, et la *Sieste*, par M. Juglar, de Châlons sur-Marne ; l'*Appel au déjeuner*, par M. Damas, de Rimogne (Ardennes); et, en dernier lieu, un *Clair de lune dans le Canal de Saint-Marc*, par M. Rosier, de Meaux.

Je voudrais, en terminant, donner au moins un souvenir et un regret à la toile si originale, si curieuse du jeune et sympathique châlonnais Léon Willette : la *Mort de Pierrot*, qu'on peut voir exposée dans un cabaret célèbre de Montmartre, mais que certaines considérations dans l'appréciation desquelles nous n'avons pas à entrer ont fait écarter du Salon. Il faut espérer qu'il rencontrera décidément, au Salon de 1885, le succès que semblait lui présager son *mauvais larron* de 1883.

(*A suivre.*) A. T.

*
* *

Les journaux de Provins annonçaient dernièrement qu'on a disposé dans le magnifique jardin légué à la ville par M. Victor Garnier, des antiquités recueillies sur différents points de la ville, à l'instar de ce qu'on a fait à Paris, au square Cluny et au parc Monceau.

A Melun, la municipalité est également entrée dans cette voie. Des débris d'anciens monuments du pays sont recueillis dans le square de l'Hôtel-de-Ville. Outre l'importante collection d'antiquités gallo-romaines conservée sous la galerie de la salle du conseil, on voit sur les pelouses du jardin, des chapitaux provenant de l'ancienne église Saint-Ambroise ; un pilier des caves de la maison de la Crosse ou l'abbé de Saint-Père rendait la justice ; une charmante colonnette du XVIe siècle provenant de l'hôtel des d'Orléans-Longueville, à Melun, etc

* * *

Concours Régional d'Epernay. — Nous ne pouvons passer sous silence le concours régional qui vient d'avoir lieu à Epernay. Il a parfaitement réussi, grâce au zèle d'hommes dévoués comme MM. Chandon de Briailles, Merondé, etc.. Nous reproduisons ici la note que lui consacre le *Figaro* du 10 juin :

Epernay, vingt minutes d'arrêt ! J'y suis resté tout un grand jour pour voir le concours régional. Ville coquette, Epernay ; l'aisance règne partout, l'opulence en cent endroits. Un architecte incomparable, le vin de Champagne, a bâti des palais : le premier était beau, le second a été plus beau, le troisième est très beau ; le premier avait vingt fenêtres, le second soixante, le troisième en a cent cinquante. Quand le Champagne bâtira son vingtième palais, ce sera un Louvre et le maître achètera, pour le placer dans sa cour, l'obélisque de Louqsor.

La prime d'honneur du concours a été attribuée à M. Benjamin Renard, fermier à Luthernay. M. Jacquy a reçu une médaille d'or pour sa vacherie, M. Théobald de Felcourt pour ses boisements en terrains marécageux, M. de Boham pour l'emploi des engrais chimiques, MM. Collin et Berton-Méreux pour création de prairies. Parmi les principaux lauréats de l'exposition bovine, je signale MM. Huot, Lamiable, le marquis de Montmort, Broquet, Namur-Daire, Mme Didier, Voirin, Dupont-Saviniat, le comte Chandon de Briailles, Loumaye, etc. ; à l'exposition des bêtes ovines, MM. Chevalier, Lesigne et Nouette-Delorme.

A l'exposition des produits de la Champagne, le vin devait naturellement occuper une place éminente. Quatre pavillons spéciaux, grands comme des églises, étaient remplis de tous les objets propres à la viticulture et à la vinification, depuis le bouchon et la bouteille jusqu'au foudre immense. Les vins étaient exposés au concours régional même, sur la promenade du Jard. Aucun des noms illustres de la Champagne n'a manqué au rendez-vous.

Il faut citer entre autres, l'exhibition de M. E. Mercier, le chef bien connu de la Compagnie des grands vins, le créateur d'une marque renommée.

Le jury, formé de représentants des principales maisons de la Champagne, lui a donné la grande médaille d'or. Son vaste domaine, le château de Pékin, domine la vallée de la Marne. J'ai visité ses caves, les plus importantes et les plus curieuses du pays : quinze kilomètres de longueur, au moins, et des millions de bouteilles !

Dans ces caves d'Epernay, ou de Reims, le chemin de fer vient chercher, tous les jours, pour les répandre à travers le monde entier, le vin de Champagne et la gaîté française ; de bonne fois, cette joyeuse armée aux casques d'or et d'argent qui s'élance à la conquête de la terre, ne vaut-elle pas les autres?

Il y a eu, à Epernay, sous le patronage des sociétés locales, un grand congrès de la Société des Agriculteurs de France, présidé par M. J. de Felcourt et M. Teissonnière, secrétaire général de cette société. Le grand prix des agriculteurs de France, un magnifique plateau dans le style de la Renaissance, a été décerné à M. Ponsard, ancien député, un des agriculteurs qui ont donné, dans le département de la Marne, les plus utiles exemples. (*Figaro.*)

* * *

On annonce la formation d'un Comité pour ériger un monument à Richelet, l'auteur du Dictionnaire publié en 1680. Richelet est né à Cheminon-la-Ville (Marne).

* * *

Le 5 juin a eu lieu, à Paris, le mariage de M. le comte Alfred de la Rochefoucauld, avec Mlle Piscatory de Vaufreland. Le marié appartient à une famille dont l'illustration nous dispense de parler. Il est le second fils de la duchesse de la Rochefoucauld, qui habite le château de Montmirail (Marne). La mariée est nièce de l'un des préfets que le département a eu pour administrateurs depuis 1871.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TABLE DES XVe ET XVIe VOLUMES

ABBAYES qui devaient le charroy, en temps de guerre, par l'abbé LALORE..... XVI, 241
ALBUM - CARANDA ; les fouilles d'Armentières, par M. FLOUEST..... XVI, 226
ALEXANDRE DUMAS, Projet de statue à Villers-Cotterets XV, 478
APPERT (Le général), ambassadeur en Russie..... XV, 480
ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL DE CHALONS-SUR-MARNE, par le Comte de Riocourt..... XV, 104
ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE. XV, 5, XVI, 252
ARGILLIÈRES, Famille d'..... XVI, 97; 185, 263, 414
ARMENTIÈRES, Les fouilles d'..... XVI, 226
ARTISTES CHAMPENOIS & BRIARDS au Salon de 1883; sculpteurs, graveurs, architectes, XV, 77. — Au Salon de 1884..... XVI, 467
AUMIGNON, vétérinaire (M.), nommé chevalier du Mérite agricole..... XV, 158
BAROTTE (Fr.-Jules), Prix fondé par..... XV, 75
BATTELLIER, de Vitry, conventionnel..... XV, 118
BOURBONNE-LES-BAINS, La bibliothèque de, par M. E. VOILLARD..... XV, 157
BOURBONNE AUTREFOIS ET BOURBONNE AUJOURD'HUI, 1780-1880, par M. A. LACORDAIRE..... XV, 53, 223
BOURBONNE (Les seigneuries et féaultez de)..... XV, 294, 386
— Bibliothèque de..... XV, 315; XVI, 88
BOURCQ (Ardennes), Eglise de..... XV, 76, 159
BOURGEOIS, Mention honorable à M..... XV, 256
CHAILLIER, Mention honorable à M..... XV, 256
CHALETTE (Jean), Lettre de Peiresc à..... XVI, 223
CHALONS-SUR-MARNE, Chemin de croix installé à la cathédrale de..... XV, 479
— Actes de l'Etat-civil.. XV, 104; XVI, 314
— Verrières de la chapelle du Séminaire de Saint-Memmie..... XV, 159
— Corporation des apothicaires-épiciers ..... XV, 195, 276, 334
— Camp de Châlons..... XV, 255
— Libraires..... XV, 310
— Société de Gens de lettres à.... XV, 400
— Plaidoyer par le chapître-cathédral de Châlons, en 1664, au sujet du Concile de Trente. XV, 414
— L'évêque de Châlons-sur-Marne au concile de Pise, en 1512... XV, 479
— L'entrée de quelques évêques .. XVI, 83
— Cavalcade du 14 avril 1884 à. XVI, 397
— Description de N.-D.-en-Vaux, XVI, 462

CHAMBRE ARDENTE, à Reims, en 1741..... XV, 75
CHAMPAGNE, Cartes anciennes de..... XV, 311
— Manuscrits de la reine Christine relatifs à la..... XV, 313
CHANSON sur l'archevêque et l'évêque constitutionnel de Reims..... XV, 473
CHATEAU-PORCIEN, Seigneurs de..... XV, 455
CHESNE-LE-POPULEUX, Droits prétendus par les habitants de..... XV, 70
CHOULLIER (Ernest), voy. les Trudaine.
CINQUANTE ANS DE SOUVENIRS d'un ancien préfet..... XV, 81, 343; 445; XVI, 36; XVI, 110
CIZEL (l'abbé), Rappel de médaille d'argent..... XV, 256
CLERMONT-EN-ARGONNE, Relique de Saint Didier..... XV, 257
COLBERT, Famille..... XVI, 91
COLBERT (J.-B.), Marquis de Torcy..... XVI, 173
COMBAT NAVAL de l'*Intrépide* en 1747, Tableau du..... XV, 471
COMMENT ON VOYAGEAIT DANS LA CHAMPAGNE MÉRIDIONALE en 1577, par Albert Babeau..... XV, 432
CONGRÉGATION DE L'ENFANT-JÉSUS, à Reims..... XV, 74
CONQUET (Jacques), architecte langrois..... XV, 247
CONVENTIONNELS DE LA MARNE (Les), par M. Barbat de Bignicourt..... XV, 118
DAMERY, par B..... XVI, 373
DAMPIERRE, Découverte d'une statue de Mercure et de monnaies romaines..... XV, 416
DAMPIERRE-DE-L'AUBE ET SES SEIGNEURS, par M. Ch. Savetiez..... XVI, 5
DAMPIERRE-EN-ASTENOIS, Les Comtes de..... XV, 246
DE LA DATE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE L'ÉPINE, par M. L. Grignon..... XVI, 63
DÉNOMINATIONS GÉOGRAPHIQUES ET DICTONS de l'Arrondissement de Vouziers, par le Dr O. Guelliot.. XVI, 337
DESJARDIN (l'abbé), Prix décerné à..... XV, 256
DINTEVILLE, Lettres de M. de..... XV, 239
DIOT (Nicolas), évêque constitutionnel de la Marne..... XVI, 87
DISCOURS sur le prix des choses en 1574..... XV, 413
DORMANS, Sépultures mérovingiennes..... XV, 316
DREUX DU RADIER, Son discours dans une Société de Gens de lettres de Châlons..... XV, 400
DUBOIS (Th.), compositeur rémois..... XV, 480; XVI, 158
DURANT DE MAREUIL, Famille..... XVI, 240
ECRY, Le tournoi d'..... XV, 158
FAIENCES ANCIENNES; date des assiettes dites *à la guillotine*..... XVI, 90
FAITS ET ACCIDENTS MÉTÉOROLOGIQUES survenus à Troyes et aux environs avant 1790, par M. Arsène Thévenot..... XV, 49, 125, 215, 348
FILLION, Famille..... XVI, 238
FLÈCHES à tranchant transversal, trouvées au Petit-Morin, par le baron J. de Baye..... XVI, 333
FOLLE ÉQUIPÉE, par M. L. Grignon..... XV, 59, 146
FREMYN, Famille..... XVI, 335

FROMENTIÈRES, Notes sur la paroisse de..... XV, 318
GERBERT, archevêque de Reims et Pape.. XV, 178, 266; XVI, 239
GERSON, Buste de..... XV, 416
GOUFFIER, Testament de la comtesse de en 1758..... XVI, 237
GRANDPRÉ, La Maison de..... XV, 454
GRUTHUS DE GRANDHAM, Famille..... XV, 69
GUISE, bas-reliefs provenant du tombeau du duc de..... XV, 415
HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS, par Dom du Bout, publiée par M. Et. Héron de Villefosse.. XV, 17, 129, 369; XVI 49, 125, 193, 289, 439
HISTORIQUE de la Corporation des Apothicaires-épiciers de la ville de Châlons-sur-Marne, par M. L. Grignon. XV, 195, 276 334
IDÉE DU VÉRITABLE HOMME DE LETTRES, par Dreux du Radier..... XV, 400
INSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, par M. A. Roserot..... XV, 34
JACQUEMET (Mgr), nommé évêque d'Amiens..... XV, 416
JEAN-BAPTISTE COLBERT, marquis de Torcy, par M. E. de B..... XVI, 173
JEAN-BAPTISTE JOBARD, polygraphe, par Mgr Justin Fèvre..... XVI, 361
JOINVILLE, Tombeau du duc de Guise à..... XV, 415, 471
JOUFFROY, Inventeur de la navigation à la vapeur, né à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne)..... XVI, 399
JOURNAL POLITIQUE DE VERDUN, en 1768, Extraits relatifs à l'histoire de Champagne..... XV, 76
L'ABBAYE DU RECLUS, par M. L. Grignon..... XVI, 162
LA CHEPPE, Sépulture gauloise..... XVI, 91
LA FAMILLE D'ARGILLIÈRES EN PICARDIE ET EN CHAMPAGNE, par M. Alph. Roserot.... XVI, 97, 185, 263, 414
LAMENNAIS EN CHAMPAGNE..... XVI, 91
LA MOTHE, Les trois sièges de..... XV, 417
LANGRES, Société historique et archéologique de. XV, 75, XVI, 332
— Armorial de..... XVI, 231
— Les évêques de..... XVI, 324
— Mgr Bouange, évêque de..... XVI, 391
— Les Templiers du diocèse de..... XVI, 401
LASSUS (Nicolas de), peintre verrier..... XV, 247
LA VIE DU MARÉCHAL DE SCHULEMBERG, par M. O. de Gourjault..... XV, 161, 461; XVI, 41, 116, 276 434
LE PARLEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE, par le Comte E. de Barthélemy..... XVI, 375, 428
LE PREMIER PAPE FRANÇAIS; Gerbert, archevêque de Reims..... XV, 178, 266
LE RETOUR DE VARENNES à travers la Champagne, par le Comte de Barthélemy..... XV, 45
L'EPINE, Eglise de..... XVI, 63, 96
LES CHAMPENOIS AU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1884..... XVI, 392
LE SIEGE DU CHATEAU DE SAINT-PHAL par trente-trois huissiers, par M. Albert Babeau..... XVI, 247

LES SEIGNEURIE ET FÉAULTEZ DE BOURBONNE, par A. Lacordaire..... XV, 294, 386
LES TEMPLIERS DU DIOCÈSE DE LANGRES, par M. l'abbé Roussel..... XVI, 401
LES TROIS SIÈGES DE LA MOTHE, par Clément Macheret, publiés par le Dr E. Bougard..... XV, 417
LETTRES DE M. DE DINTEVILLE, 1589-1507, par le Comte de Barthélemy..... XV, 239; XVI, 145
LE VAILLANT, le général, fondateur d'un prix de rosière.. XV, 255
LEVESQUE DE LA RAVALIÈRE, Généalogie et papiers historiques de..... XV, 71
LORIQUET (M.), obtient une mention honorable au Concours des antiquités nationales..... XV, 479
LORRAINE (Claude de), duc de Guise, son tombeau à Joinville..... XV, 415, 471
LOUVOIS, Mme Adélaïde de France à..... XV, 406
MADAME ADÉLAIDE A LOUVOIS, par M. B..... XV, 406
MARCHAL, l'abbé, curé de Rochefort (Haute-Marne)..... XV, 248
MAREUIL-LE-PORT, Sépulture gauloise..... XVI, 89
MAUCROIX, Vers de..... XV, 415
MELUN, Musée lapidaire à..... XVI, 471
MIEUSSET, Médaille d'argent décernée à M..... XV, 256
MONTCETZ, Ruines de l'abbaye de..... XVI, 89
MONT-DIEU, Objets d'art provenant de la Chartreuse de. XV, 253
MONTMIRAIL, Prononciation du nom de..... XVI, 333
MONTMORT, Château de..... XV, 321, 437; XVI, 21
— Eglise du prieuré de..... XV, 415
MOUZON, Eglise de..... XV, 158
— Inscription antique..... XV, 314
NOTES SUR LE CHATEAU DE MONTMORT (Marne), par le baron J. de Baye..... XV, 321, 437; XVI, 21
NOTICE HISTORIQUE SUR LA MAISON DE GRAND-PRÉ, par A. de Barthélemy..... XV, 454
ORBAIS, Abbaye d'.. XV, 17, 129, 369; XVI, 49, 125, 193, 289, 439
PARIS, Famille..... XVI, 232
PATENOSTRE (M.), Ministre plénipotentiaire à Pékin,.... XV, 320
PELICIER (M.), obtient une médaille au Concours des antiquités nationales..... XV, 479
PERROT D'ABLANCOURT..... XV, 77
PETIT-MORIN, Vallée du; antiquités préhistoriques..... XVI, 333
PIDOUX (Françoise), mère de La Fontaine, son acte de naissance..... XV, 415
PIERRE LE GRAND à Saint-Remi de Reims en 1717..... XVI, 229
PLAQUETTES CHAMPENOISES..... XVI, 464
POUILLY, Lettre de M. de, en 1747..... XV, 70
PRIEUR (de la Marne) à Vannes..... XVI, 219
PROVINS, Musée lapidaire à..... XVI, 394, 471
RÉAULX, Famille des..... XV, 320
RECLUS, l'abbaye du..... XVI, 161
REGISTRES BAPTISTAIRES (les)..... XV, 112, 203
REIMS; Congrégation de l'Enfant-Jésus..... XV, 74
— Chambre ardente en 1741..... XV, 75
— Tapisseries de Saint-Remy de..... XV, 158

REIMS; Libraires de..... XV, 310
— Inscriptions antiques relatives aux thermes..... XV, 314
— Eglise Saint-Jacques de..... XV, 320
— La Maison des Magneux, rue de la Peirière..... XV, 413
— Commune de..... XVI, 204
— Cathédrale de; polémique..... XVI, 234
— Ouvrage, en préparation, de M. Maxe-Werly, sur la numismatique de..... XVI, 399
— Le bourdon de Notre-Dame..... XVI, 463
RÉPERTOIRE GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE des Fonds anciens des Archives départementales de la Marne, par M. Hérelle..... XV, 5; XVI, 352
RICHELET, Projet d'un monument à..... XVI, 471
SAINT-BASLE, Abbaye de, acte de 1283..... XV, 311
SAINT-DIDIER, Relique de, à Clermont-en-Argonne..... XV, 257
SAINT-PHAL, Château de..... XVI, 247
SAINT-SUAIRE D'ANNECY (Le), d'abord à Lirey (Aube). XVI, 218
SALLENOVE, l'Enlèvement de Mlle de..... XV, 250
SÉZANNE, Sceau de la Société populaire de..... XVI, 90
— Prix fondé par le général Le Vaillant..... XV, 255
SCHULEMBERG, le maréchal de..... XV, 161, 461; XVI, 41, 116, 276, 434
SEMOUTIERS, Sépultures anciennes et antiquités trouvées à..... XVI, 395
SÉPULTURES GAULOISES DE LA MARNE, par M. Nicaise..... XVI, 393
STATUE DE MERCURE ARVERNE, trouvée à Dampierre (Haute-Marne) par M. Ant. Héron de Villefosse..... XVI, 156
STENAY, Inscriptions antiques..... XV, 314
TEXIER (M.), nommé officier d'académie..... XV, 158
THOUAR (M.), voyageur rémois..... XVI, 160
TRAITÉ passé entre la fabrique de Launois et le peintre Wilbaut pour l'exécution d'un tableau, par M. l'abbé J. Chardron..... XVI, 66
TRANSLATION d'une relique de saint Didier de l'église de Langres à l'église de Clermont-en-Argonne, par M. l'abbé Gillant..... XV, 257
TROYES, Catalogue des graveurs de la Monnaie de..... XVI, 221
— Livres imprimés à Troyes..... XVI, 332
— Séance publique de la Société académique de l'Aube..... XVI, 396
TRUDAINE (Les), par M. E. Choullier..... XV, 12, 97, 285
UNE LETTRE INÉDITE de Peiresc à Jean Chalette, par M. Tamizey de Larroque..... XVI, 223
VARENNES, Le retour de..... XV, 45
VAUCHAMP, Notes sur la seigneurie de..... XV, 471
VERRIÈRES, au séminaire Saint-Memmie de Châlons..... XV, 159
— à Sainte-Pudentienne..... XV, 160
VIET (Ant.-Nicolas), maître de poste à Châlons-sur-Marne..... XV, 249
VINS DE BOURGOGNE ET DE CHAMPAGNE, Eloges des..... XVI, 93

VOUZIERS, Dénominations géographiques et dictons de l'arrondissement de..... XVI, 337
VOYAGE D'ALLAN DE CRAMANT à la Martinique et à la Guadeloupe en 1732, par M. Aug. NICAISE..... XVI, 176, 254
WILBAUT-DUCHASTEL, peintre à Château-Porcien..... XVI, 66

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube, par M. PH. SALMON..... XV, 68
Revue des chefs-d'œuvre anciens et modernes, par M. DU PARC..... XV, 68
Histoire de l'abbaye d'Igny, par M. l'abbé PÉCHENARD..... XV, 152
L'Imprimerie et la Librairie dans la Haute-Marne, par MM. ARTH. DAGUIN et F. ASCLÉPIADE..... XV, 153
Notice sur Corbeny, par M. l'abbé LEDOUBLÉ..... XV, 156
Tables des travaux de l'Académie de Reims, par M. JADART. XV, 156
Guide du voyageur et de l'étranger dans Reims..... XV, 246
Annales de Reims de 1789 à 1802, par M. le chanoine CERF..... XV, 247
Les correspondants de la marquise de Balleroy, par le Comte de BARTHÉLEMY..... XV, 248
Recueil des chartes de l'abbaye de Cheminon, par le Comte DE BARTHÉLEMY..... XV, 309
Catalogue de la Bibliothèque de Troyes, par E. SOCARD.... XV, 309
Les sièges de Sézanne, Barbonne, Pleurs, Anglure, d'après des documents inédits, par M. LEX..... XV, 309
Gallet et le Caveau, par M. JACQUES BOUCHÉ..... XV, 411, 465
Les Allemands à Reims en 1870-1871, par M. DIANCOURT. XV, 411
Le Cimetière de la Fosse-Jean-Fat, à Reims. — Découverte d'ossements humains associés à des silex taillés et de la faune quaternaire dans les alluvions quaternaires de la vallée de la Marne. — L'Archéologie devant l'histoire et l'art, par M. AUG. NICAISE..... XV, 412
Géographie physique, agricole, commerciale, industrielle et administrative de l'Aube, par M. LESCUYER..... XV, 465
L'Imprimerie et la Librairie dans la Haute-Marne et l'ancien diocèse de Langres..... XV, 465
Notes de M. de Caumartin sur la recherche des nobles de la province de Champagne..... XV, 465
Science et vérité, par le Docteur DECÈS, père..... XV, 466
Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1882.. XV, 467
Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Aube..... XV, 469
Mémoires d'Olivier de La Marche, par MM. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT..... XVI, 75
Almanachs champenois..... XVI, 75
Histoire de la Révolution, racontée aux petits enfants, par CH. D'HÉRICAULT..... XVI, 75

Notice sur Jacques Bouju, président au parlement de Bretagne, par E. Dupré-Lasale ..... XVI, 77
La Brie d'autrefois, par J. Grenier ..... XVI, 79
Notice topographique, statistique et historique sur Fontette, par Ars. Thévenot ..... XVI, 80
Précis historique et statistique sur la commune de Sommesous, par E. Person ..... XVI, 81
Travaux de l'Académie de Reims ..... XVI, 81
Matin et Soir, poésies de Mme C. Gay ..... XVI, 155
Autour de Paris, par M. Jules Levallois ..... XVI, 155
Inventaire des Archives de la Marne, par M. Pélicier ..... XVI, 155
Coup d'œil sur les origines du mouvement communal dans la Champagne septentrionale, d'après les travaux de M. Varin sur les « Archives administratives de Reims », par M. E. G. ..... XVI, 204
Les communes du canton de Bourbonne, par le Docteur Bougard ..... XVI, 213
Notice sur Corbeny, par M. l'abbé Ledouble ..... XVI, 219
Les évêques de Langres, par M. Arthur Daguin ..... XVI, 324
Histoire militaire du pays de Langres et du Bassigny, par M. L. de Piépape ..... XVI, 326
Catalogues d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne ..... XVI, 327
Catalogue des imprimés de la Bibliothèque d'Epernay, par M. Louis Paris ..... XVI, 328
Annuaire du département de l'Aube ..... XVI, 460
Description historique de l'église de N.-D. en Vaux, à Châlons-sur-Marne, par L. Grignon ..... XVI, 462
Abrégé de l'histoire de la religion ..... XVI, 463

MARIAGES

Delpit (M.) et Mlle Pauline Berge ..... XVI, 160
La Rochefoucauld (M. le comte Alfr. de) et Mlle Piscatory de Vaufreland ..... XVI, 471
Mareuil (M. le baron Pierre de) et Mlle de Vatry ..... XVI, 240
Peyronnet (M. le vicomte de) et Mlle de Godd de Varennes ..... XVI, 399
Piépape (M. L. de) et Mlle de la Serraz ..... XVI, 400
Réaulx de Coclois (M. le comte des) et Mlle de Monicault. XV, 320

NÉCROLOGIE

Aubrion (le docteur) ..... XVI, 336
Auban-Moët (Mme) ..... XVI, 391
Aubert-Roche (M.) ..... XVI, 391
Baudicourt (Louis de) ..... XV, 67
Bertherand (Edmond) ..... XV, 308
Baligot (Arthur) ..... XVI, 202

Boyer de Sainte-Suzanne (le baron)..... XVI, 202
Bouange (Mgr), évêque de Langres..... XVI, 391
Chambord (Mgr le comte de)..... XV, 245
Colbert-Chabannais (le marquis de)..... XV, 308
Choiseul-Daillecourt (le comte de)..... XVI, 459
Drouet-d'Erlon (le comte)..... XV, 409
Duquénelle (Victor)..... XVI, 71
Daru (le vicomte)..... XVI, 154
Duguet (M.), ancien député..... XVI, 458
Elambert, ancien notaire..... XVI, 459
Fleury (Edouard)..... XV, 66
Fanart (L.-S.)..... XV, 244
Férussac (la baronne de)..... XVI, 202
Harmel (Jacques-Joseph)..... XVI, 203
Jessaint (le vicomte de)..... XV, 409
Josse (Eugène)..... XVI, 154
Kirgener, baron de Planta (Napoléon)..... XVI, 202
Lion (Mgr)..... XV, 245; XVI, 96
Leblan (Eugène), architecte..... XVI, 73
Langénieux (Mme)..... XVI, 154
Mermet (M.)..... XVI, 203
Quéant (l'abbé)..... XVI, 458
Rigollot (Gustave)..... XV, 409
Ruinart de Brimont (Henri)..... XVI, 154
Talhouet-Roy (le marquis de)..... XVI, 458
Varin (Amédée)..... XV, 410; XVI, 68
Valsuzenay (le baron de)..... XVI, 203
Vivès (le général A. de)..... XVI, 458
Werlé (Edouard)..... XVI, 455

BINDING SECT. MAR 15 1973

DC
611
C44R5
t.16

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY